

Conditions d'utilisation des contenus du Conservatoire numérique

1- [Le Conservatoire numérique](#) communément appelé [le Cnum](#) constitue une base de données, produite par le Conservatoire national des arts et métiers et protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle. La conception graphique du présent site a été réalisée par Eclydre (www.eclydre.fr).

2- Les contenus accessibles sur le site du Cnum sont majoritairement des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public, provenant des collections patrimoniales imprimées du Cnam.

Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur ; la mention de source doit être maintenue ([Cnum - Conservatoire numérique des Arts et Métiers - http://cnum.cnam.fr](#))
- la réutilisation commerciale de ces contenus doit faire l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

3- Certains documents sont soumis à un régime de réutilisation particulier :

- les reproductions de documents protégés par le droit d'auteur, uniquement consultables dans l'enceinte de la bibliothèque centrale du Cnam. Ces reproductions ne peuvent être réutilisées, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

4- Pour obtenir la reproduction numérique d'un document du Cnum en haute définition, contacter [cnum\(at\)cnam.fr](mailto:cnum(at)cnam.fr)

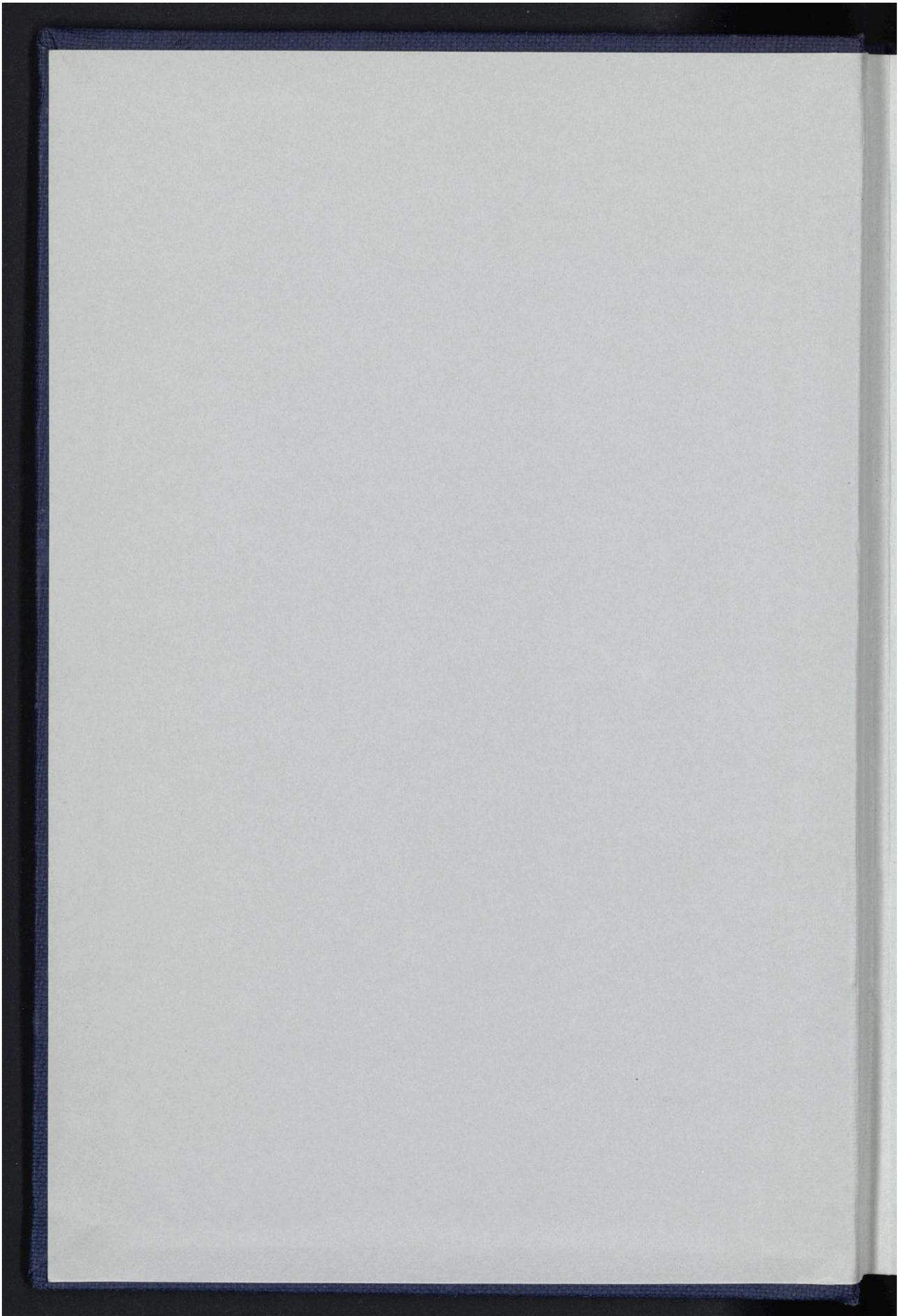
5- L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

6- Les présentes conditions d'utilisation des contenus du Cnum sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

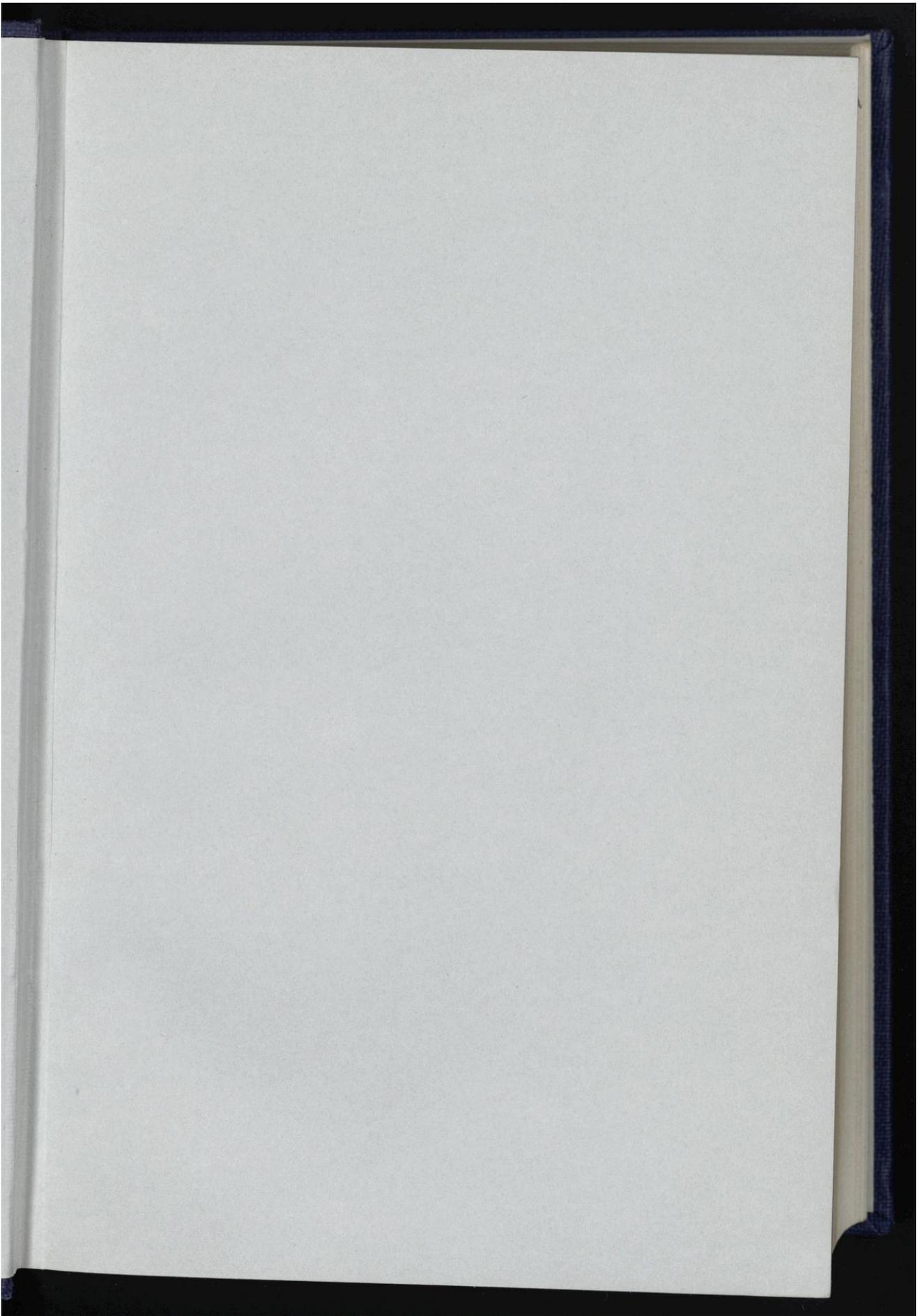
NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

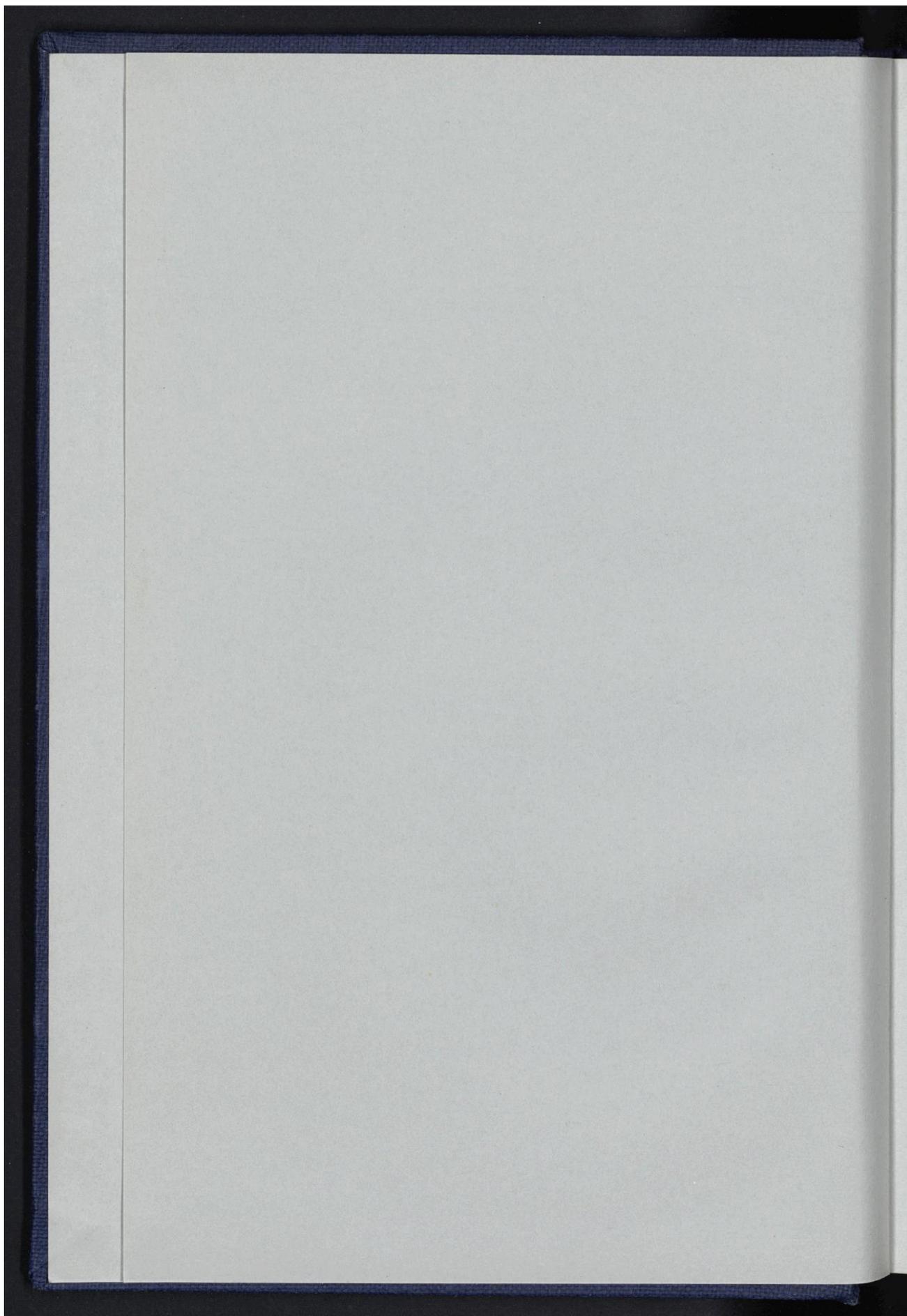
NOTICE DE LA GRANDE MONOGRAPHIE	
Auteur(s) ou collectivité(s)	Exposition internationale. 1905. Liège. Section française
Auteur(s)	Exposition internationale. 1905. Liège. Section française
Auteur(s) secondaire(s)	Claretie, Léo (1862-1924) ; Sandoz, Gustave-Roger (1867-1943) ; Chapsal, Fernand (1862-1939)
Titre	Exposition universelle et internationale de Liège 1905 : rapport général de la Section française
Adresse	Paris : Comité français des Expositions à l'étranger, [1905]
Collation	2 vol. (XVI-558 p.-1 f. de pl., [4]-480 p.) : ill., couv. ill. ; 26 cm
Nombre de volumes	2
Cote	CNAM-BIB 8 Xae 639
Sujet(s)	Exposition internationale (Liège ; 1905)
Permalien	https://cnum.cnam.fr/redir?8XAE639
LISTE DES VOLUMES	Rapport général de la Section française. Tome I
	Rapport général de la Section française. Tome II

NOTICE DU VOLUME	
Auteur(s) volume	Exposition internationale. 1905. Liège. Section française
Auteur(s) secondaire(s) volume	Claretie, Léo (1862-1924) ; Sandoz, Gustave-Roger (1867-1943) ; Chapsal, Fernand (1862-1939)
Titre	Exposition universelle et internationale de Liège 1905 : rapport général de la Section française
Volume	Exposition universelle et internationale de Liège 1905 : rapport général de la Section française. Tome I
Adresse	Paris : Comité français des Expositions à l'étranger, [1905]
Collation	1 vol. (XVI-558 p.-1 f. de pl.) : ill., couv. ill. ; 26 cm
Nombre de vues	594
Cote	CNAM-BIB 8 Xae 639 (1)
Thématique(s)	Expositions universelles
Typologie	Ouvrage
Langue	Français
Date de mise en ligne	27/04/2023
Date de génération du PDF	19/06/2023
Permalien	https://cnum.cnam.fr/redir?8XAE639.1

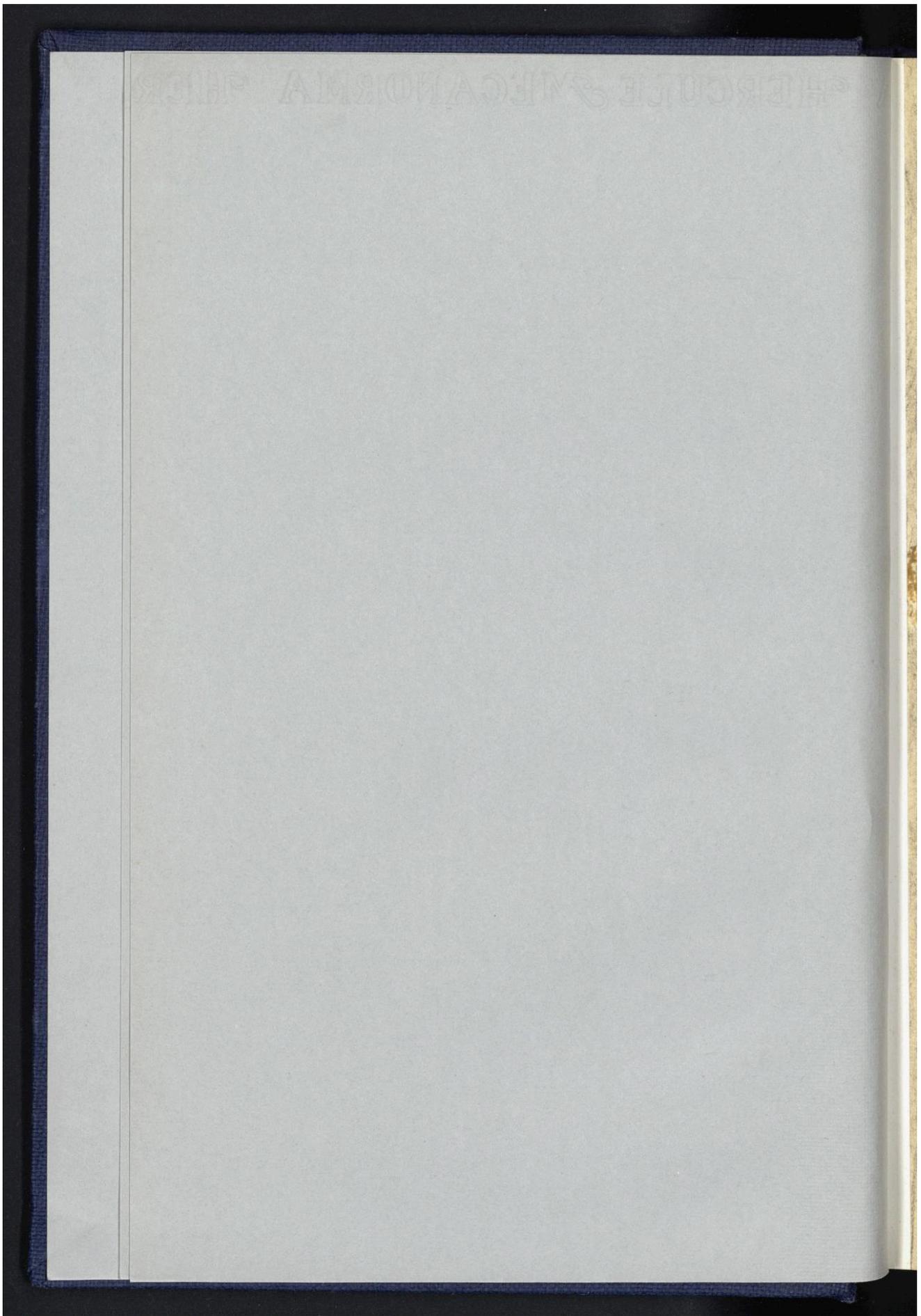


Droits réservés au [Cnam](#) et à ses partenaires





A HERCULE MECANORMA HER



EXPOSITION ◊ ◊ ◊
UNIVERSELLE & INTERNATIONALE
DE LIÉGE ◊ ◊ ◊ ◊ ◊
1905 ◊ ◊ ◊ ◊ ◊ ◊ ◊

8° Xae 3

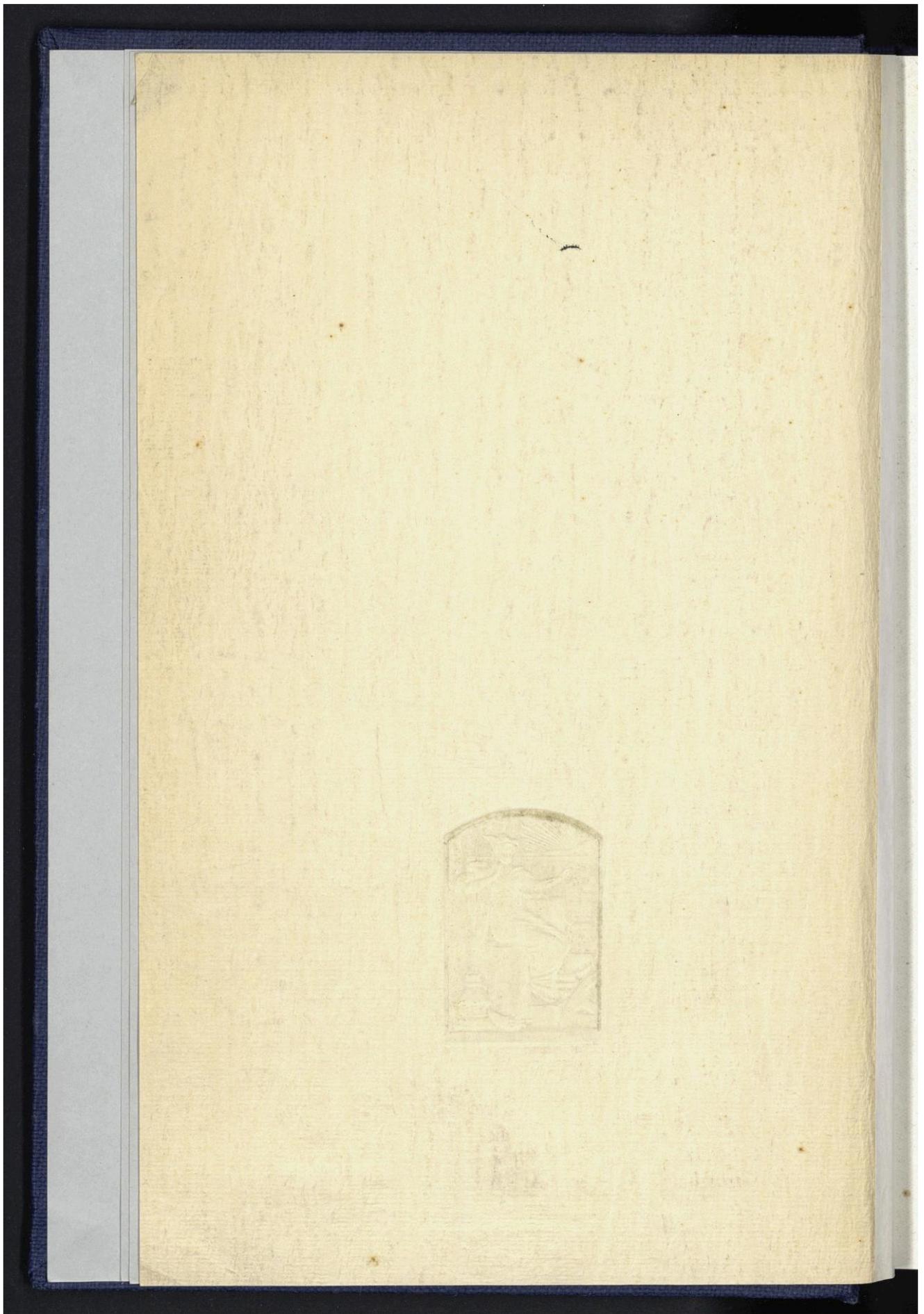
8° Xae 639

RAPPORT GÉNÉRAL
DE LA
SECTION FRANÇAISE

TOME I



PARIS
COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS A L'ÉTRANGER

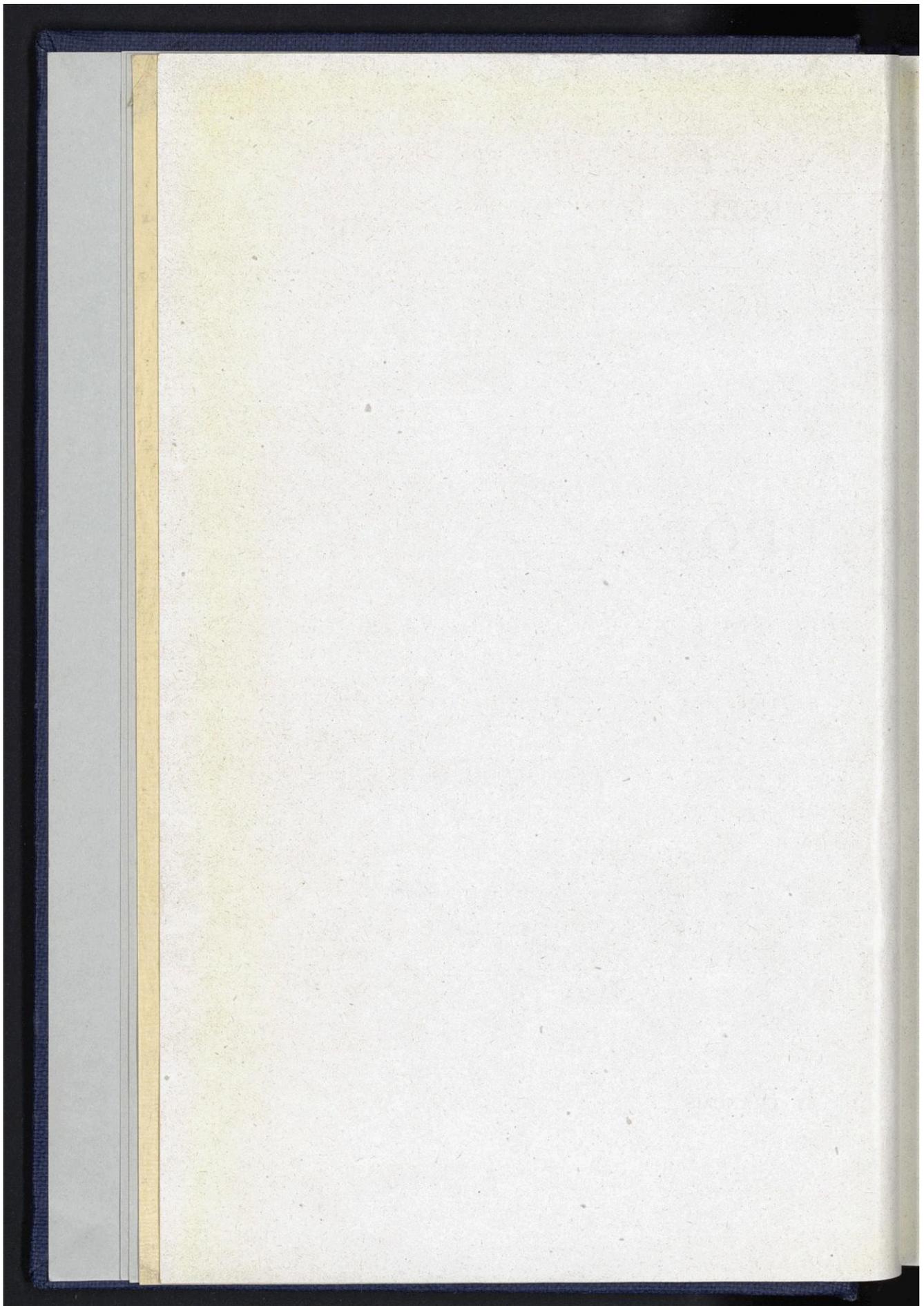


8° 2ae 639

EXPOSITION
UNIVERSELLE & INTERNATIONALE
DE
LIÉGE
1905

RAPPORT GÉNÉRAL
DE LA
SECTION FRANÇAISE

I



80859

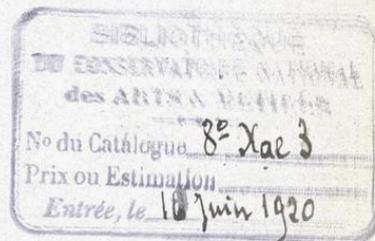
8 Xae 639 11)

EXPOSITION
UNIVERSELLE & INTERNATIONALE
DE
LIÈGE
1905

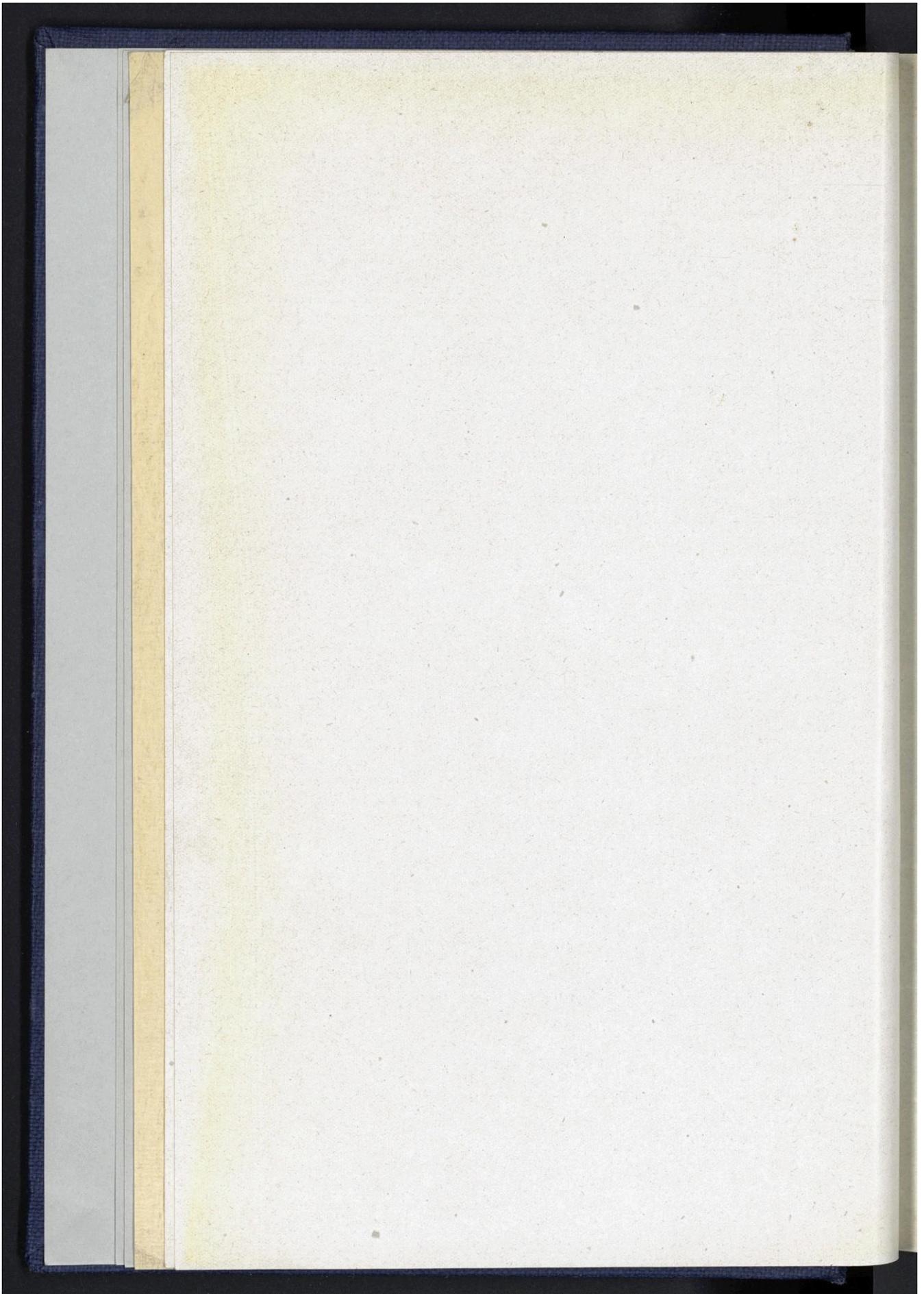
RAPPORT GÉNÉRAL
DE LA
SECTION FRANÇAISE

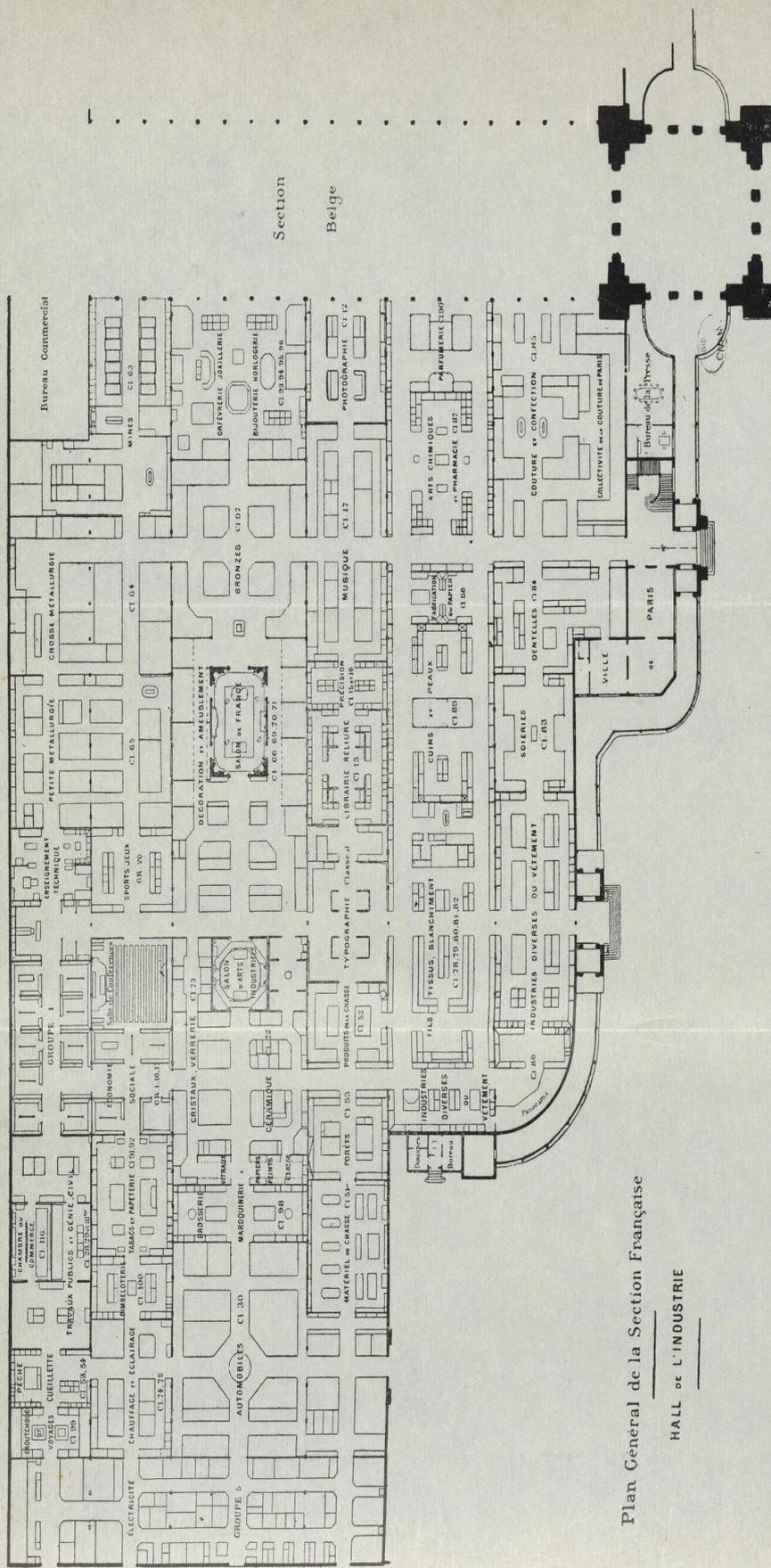
PAR
G.-Roger SANDOZ et Léo CLARETIE

TOME I

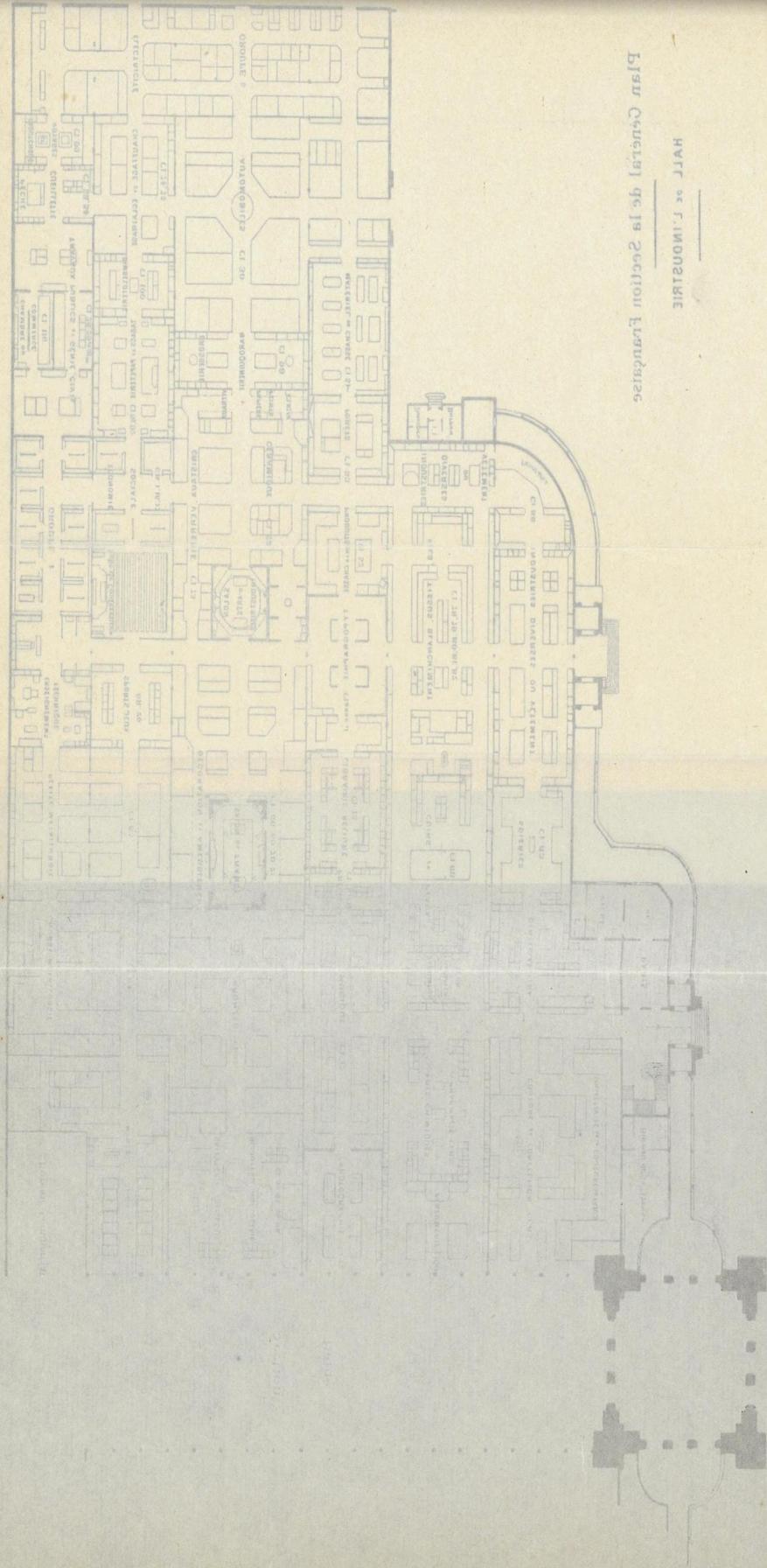


COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS A L'ÉTRANGER
PARIS





HALL DE L'INDUSTRIE
Plan Général de la Section Française



Exposition Universelle et Internationale de Liège 1905

M. F. DUBIEF,

*Ministre du Commerce, de l'Industrie,
des Postes et des Télégraphes.*

**COMMISSAIRE GENERAL DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS
POUR L'EXPOSITION DE LIEGE**

M. F. CHAPSAL

*Maître des requêtes honoraire au Conseil d'Etat,
Directeur du Commerce et de l'Industrie.*

SECTION FRANÇAISE

COMMERCE ET INDUSTRIE

PRESIDENT DU COMITE D'ORGANISATION

M. A. PINARD

Maître de Forges

COLONIES ET PAYS DE PROTECTORAT

COMMISSAIRE : M. CROZIER

Consul de France.

INSTRUCTION PUBLIQUE

COMMISSAIRE : M. A. DE MONZIE

*Directeur du Cabinet du Garde des Sceaux,
Ministre de la Justice.*

b

BEAUX-ARTS

COMMISSAIRE : M. POL NEVEUX
Inspecteur général des Bibliothèques.

—*—

AGRICULTURE ET HORTICULTURE

PRESIDENT DES GROUPES VII ET VIII

M. VIGER
Sénateur,
Ancien Ministre de l'Agriculture.

—*—

COMMISSARIAT GENERAL

ADJOINT AU COMMISSAIRE GÉNÉRAL

M. P. DEDET
Sous-Chef de bureau au Ministère du Commerce et de l'Industrie.

ADJOINT AU COMMISSAIRE GÉNÉRAL POUR LES GROUPES D'AGRICULTURE
ET D'HORTICULTURE

M. L. DOP
Chef adjoint du Cabinet du Ministre de l'Agriculture.

Comité d'Organisation de la Section Française

PRESIDENT :

M. PINARD (A.)

PREMIER VICE-PRESIDENT :

M. LAYUS (Lucien)

VICE-PRESIDENTS :

MM. HETZEL (LOUIS-JULES)
DEHAITRE (FERNAND)
SARTIAUX (EUGÈNE)
RIVES (GUSTAVE)
POUPINEL (PAUL)
TURPIN (HENRY)

MM. GRUNER (ÉDOUARD)
LEGRAND (CHARLES)
PERDOUX (LÉON)
LEFEBVRE (GEORGES)
BOIN (GEORGES)
Général RICQ

SECRETAIRE GENERAL :

M. MOREL (François)

TRESORIER :

M. GRODET (Emile)

RAPPORTEURS GENERAUX :

MM. G.-Roger SANDOZ et Léo CLARETIE

SECRETAIRES :

MM. REYMOND (HENRI)
COMPERE (CHARLES)
ROBARD (RENÉ)
RICHARD (MAX)
ROUSSELOT (ÉDOUARD)
CAHEN (JULES)
EISSEN-PIAT (MAURICE)
MALESSET (JOSEPH)

MM. HARANT (LOUIS)
VILLEMINOT (LUCIEN)
BEQUET (HENRI)
PLASSARD (LOUIS)
JABEUF (ROBERT-ANDRÉ)
AMSON (ARTHUR)
ALOMBERT-GOGET

COMMISSION DE DIRECTION

MM. ANCELOT, G.-R. SANDOZ, KESTER

MM. G. AMSON, BELLAN, BLIN, BLONDEL, DEBAIN, DESPRET,
DREYFUS-BING, E. DUPONT, HENON, HOLLANDE, LAMAILLE,
MAGUIN, MANAUT, MASCURAUD, POUILLAIN, DE SEYNES,
P. SIMON.

ARCHITECTE EN CHEF DE LA SECTION FRANÇAISE :

M. J. DE MONTARNAL

Comité Français des Expositions à l'Étranger
et Réunion des Jurys et Comités des Expositions Universelles

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

(Anciens Ministres du Commerce)

V. LOURTIES, sénateur.	Henry BOUCHER, député.
A. LEBON, ancien député.	MARUÉJOULS, député.
MARTY, ancien député.	P. DELOMBRE, député.
SIEGFRIED, député.	A. MILLERAND, député.
MESUREUR, ancien député.	G. TROUILLOT, député.

A. PICARD — L. DELAUNAY-BELLEVILLE — S. DERVILLÉ

MEMBRES D'HONNEUR :

Ch. PREVET, sénateur. — C. KRANTZ, député. — M. MONTHIERS.
A. MUZET. — VIGER

Vice-présidents honoraires :

MM. FAURÉ LE PAGE, BOUILHET (Henri).

BUREAU DU COMITÉ ET CONSEIL DE DIRECTION :

Président d'honneur :

GEORGES BERGER, député.

Président :

A. ANCELOT.

Vice-Présidents :

DUPONT (Émile).

BELLAN (Léopold).

HETZEL (Jules).

PINARD (Alphonse).

Secrétaire général :

SANDOZ (G.-Roger).

Trésorier :

KESTER (Gustave).

Secrétaires :

BOURGEOIS (Paul).

MOREL (François).

JEANTAUD (Charles).

MANAUT (Frédéric).

Secrétaire archiviste :

SIMON (Paul).

MEMBRES DU CONSEIL DE DIRECTION :

LEGRAND (Charles), *Président de la Commission de Propagande.*

LAYUS (L.), *Président de la Commission d'Initiative et d'Enquête.*

MAGUIN (A.), *Président de la Commission des Fêtes et Réceptions.*

LOREAU (Alfred), *Président de la Commission des Comptes et Publications.*

AMSON (Georges).
AUCOC (Louis) fils.
BLONDEL (Albert).
BOUILHET (André).
DAMON (Alfred).
DEBAIN (Alphonse).
DEHAÏTRE (Fernand).
HÉNON (Henry).
HOLLANDE (Jean).
JOURDAIN (Frantz).

LAMAILLE (Georges).
LEFEBVRE (Georges).
MASCURAUD (Alfred).
PERDOUX (Léon).
POULLAIN (Charles).
RIVES (Gustave).
ROUSSELOT (Edouard).
SARTIAUX (Eugène).
SOLEAU (Eugène).
TURPIN (Henri).

COMMISSION DE CONTROLE :

BARBIER (Léon) — NOIROT (Henri) — WALTER

Bibliothécaire : P. DREYFUS-BING

Bibliothécaire adjoint : CLARETIE (Léo)

Secrétaire administratif : E. DE BREVANS

ÉCONOMIE SOCIALE

PRESIDENT :

M. LÉON BOURGEOIS,

Député,

Ancien Président de la Chambre des Députés,

Ancien Président du Conseil des Ministres.

VICE-PRESIDENTS :

M. DOUMER

Président de la Chambre des Députés,

Ancien Ministre des Finances.

MM. LOURTIES, *Sénateur, ancien Ministre du Commerce.*
BOUCHER (HENRY), *Député, ancien Ministre du Commerce.*
DELOMBRE, *Député, ancien Ministre du Commerce.*
MILLERAND, *Député, ancien Ministre du Commerce.*
SIEGFRIED (JULES), *Député, ancien Ministre du Commerce.*

ŒUVRES D'ART

JURY

PRÉSIDENT DU JURY

M. DUJARDIN-BEAUMETZ,
Député,
Sous-Secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts.

VICE-PRÉSIDENT

M. POL NEVEUX,
Commissaire des Beaux-Arts.

SECTION DE PEINTURE

Président : M. LÉON BONNAT.
Vice-Présidents . MM. ROLL ET DETAILLE

SECTION DE SCULPTURE

Président : M. HENRI HAVARD.
Vice-Président : M. DE SAINT-MARCEAUX.

SECTION D'ARCHITECTURE

Président : M. VAUDREMER.

SECTION DE GRAVURE

Président : M. LÉOPOLD FLAMENG

SECRÉTAIRES DU JURY

MM. AFROY, HORTELOUP (M.), LUMET (L.), VAUXCELLES (L.)

Ville de Paris et Département de la Seine

M. J. DE SELVES, *Préfet de la Seine.*
M. LEPINE, *Préfet de Police.*
M. PAUL BROUSSE, *Président du Conseil municipal.*
M. LANDRIN, *Président du Conseil général.*
M. AUTRAND, *Secrétaire général de la Préfecture de la Seine.*
M. LAURENT, *Secrétaire général de la Préfecture de Police.*
M. J. BOUVARD, *Directeur des Services d'architecture et des Promenades et Plantations.*

I. SERVICES D'ARCHITECTURE

ARCHITECTES DE GROUPES ET DE CLASSES

Education, Enseignement, Economie sociale et Sports : M. BLIAULT

Agriculture : M. GUILLAUME

Horticulture : M. VACHEROT

Ville de Paris : M. Roger BOUVARD

Classes industrielles	}	MM. GILLET (Lucien).
		GUILLAUME.
		HENNEQUIN.
		LEMARIÉ.
		J. DE MONTARNAL.
		Jean DE MONTARNAL.
Algérie et Colonies	}	MM. BALLU.
		DECRON.
		LEFÈVRE.

II. SERVICES DU COMMISSARIAT GENERAL

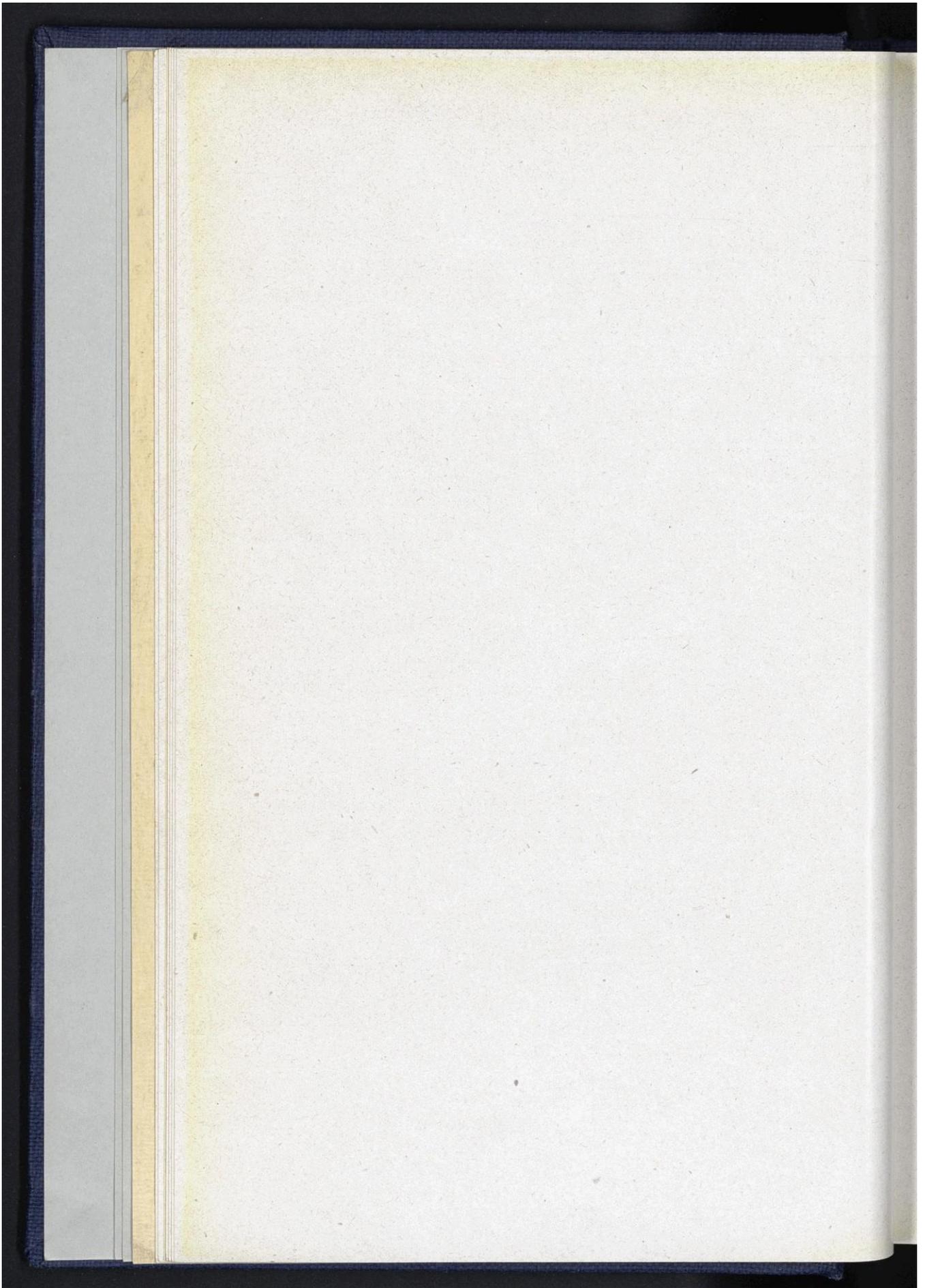
MM. DU BOUSQUET (Ch.), *Secrétaire particulier du Commissaire général;*
DUMESNIL (J.-L.), *Délégué à l'Instruction publique;*
GOUDCHAUX (M.), *Délégué à l'Agriculture;*
DOUARCHE (L.), *Délégué à l'Economie sociale;*

Attachés au Secrétariat général :

ARTONNE (A.).

|

MONNIER (P.).

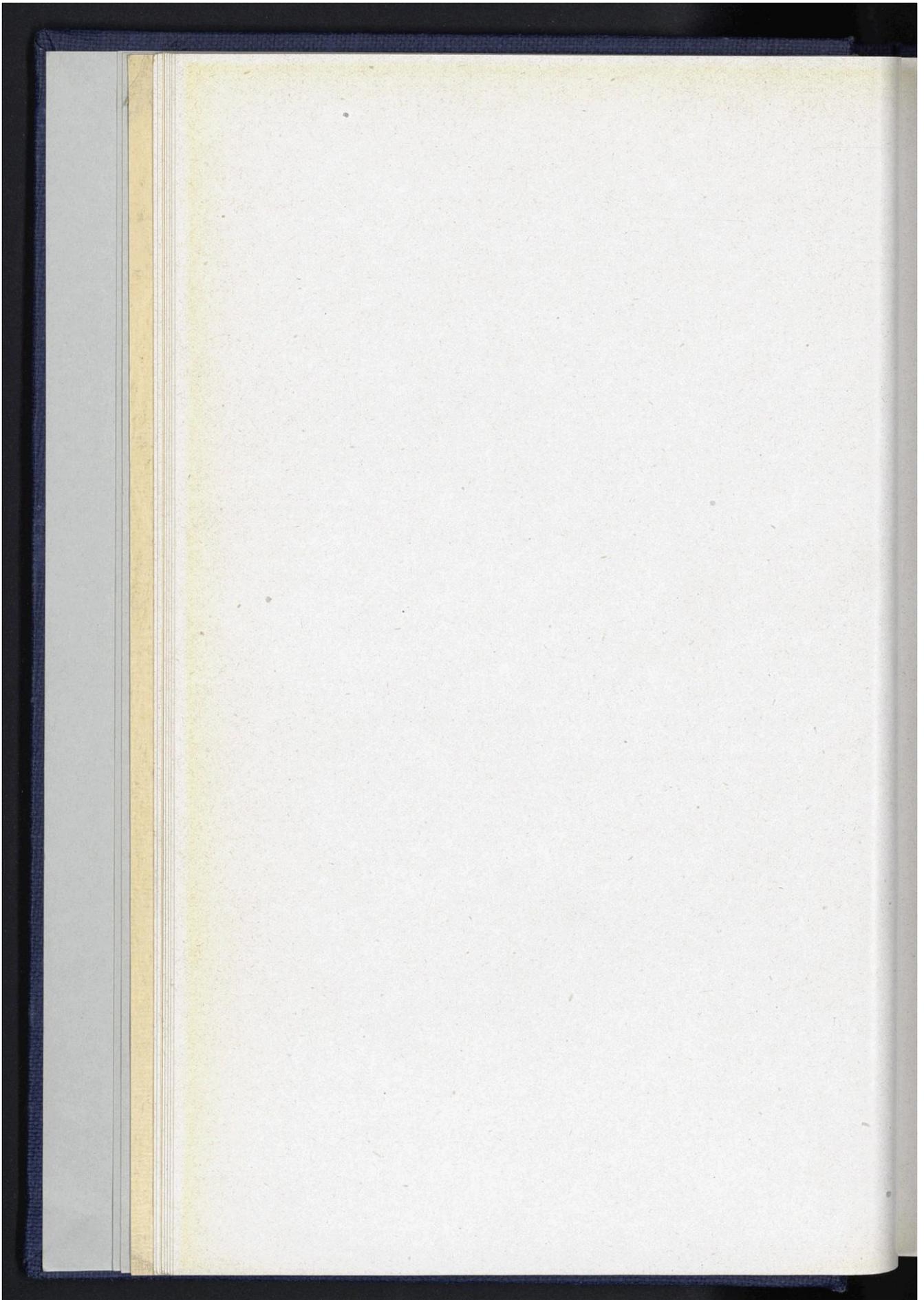


PRÉFACE

PAR

M. Fernand CHAPSAL,

Commissaire Général de la République Française





La Section Française à l'Exposition de Liège

Lorsque la Belgique demanda aux Puissances étrangères de prendre part à l'Exposition de Liège, placée sous le haut patronage de Sa Majesté Léopold II, la France fut la première à adresser son adhésion et à promettre une importante participation.

Accordée alors que presque tout était à créer, cette confiance en la réussite de l'œuvre entreprise par un pays expert en l'art d'organiser des exhibitions intéressantes et artistiques, donna l'élan aux autres nations.

Et cependant l'abstention de la France aurait pu se comprendre : ses négociants et ses industriels ne venaient-ils pas de déployer des efforts considérables pour soutenir le renom de la production française à l'Exposition de Saint-Louis en Louisiane?

Quelle que fût la valeur de ces considérations, il n'y eut point d'hésitation grâce à l'énergie organisatrice du Commissariat général, grâce à la propagande active et persévérante du Comité d'organisation de la Section française dirigé par son éminent et sympathique président A. Pinard, grâce enfin à l'habile impulsion des Comités institués dans les départements; de tous côtés arrivèrent des demandes d'admission à l'Exposition Universelle et Internationale de Liège.

Bien des motifs justifiaient cette attitude : les liens historiques, la communauté de langue, les affinités de race, les sympathies

anciennes, la proximité, les rapports économiques, enfin la date même de l'Exposition qui, en coïncidant avec les fêtes du soixante-quinzième anniversaire de l'indépendance de la Belgique, rappelait le rôle joué alors par la nation française et donnait une nouvelle consécration à l'amitié des deux peuples.

Ce mouvement prit une telle ampleur que l'emplacement primitivement attribué à la France devint bientôt trop restreint et que, par trois fois, le Commissaire général fut obligé de demander des extensions.

Dans les cinquante mille mètres carrés qui furent ainsi concédés à notre pays pour l'organisation de sa participation, toutes les branches de son industrie et de son commerce, toutes ses productions régionales furent représentées.

Ce qui frappait tout d'abord dans la Section française, c'étaient ces industries où l'art tient réellement une place et qui dénotent chez le plus modeste collaborateur les prédispositions d'un goût toujours en éveil.

C'est ainsi que l'accord fut général pour reconnaître comme une des attractions de l'Exposition ce Salon de lumière où s'étaient, dans une séduisante harmonie, les dernières créations des grands couturiers et des premiers fourreurs parisiens.

Au sortir de cette lumineuse galerie, placée à l'entrée de la Section, le regard était charmé par les broderies, les dentelles, les soieries, les fleurs artificielles et tous les accessoires de la toilette ; on avait comme une vision de la Parisienne et la révélation des industries multiples qui concourent à lui donner cette grâce et cette élégance si particulières.

Quelques pas plus loin apparaissaient les compléments indispensables de la parure féminine : les bijoux.

A côté de ces superbes pierres aux montures classiques et de ces luxueuses pièces d'orfèvrerie qui ont de tout temps fait la réputation des joailliers parisiens, se rencontraient les tentatives les plus hardies de l'art moderne qui, par l'utilisation de nouvelles matières, par la nouveauté des assemblages, quelquefois par le retour approprié aux formes anciennes, ont fait surgir toute une gamme merveilleuse de bijoux.

Puis, c'était le cadre même que l'on se plaisait à imaginer pour cette vie élégante, et là encore l'admiration était partagée entre les reproductions de l'art ancien et les spécimens de la décoration moderne.

Le centre de la Section française avait été consacré à un Salon inspiré des hôtels de Soubise et de Rambouillet, et exécuté sous la direction de M. de Montarnal, architecte de la Section française, par M. Cruchet. Meublé de chefs-d'œuvre d'ébénisterie, il était décoré d'une admirable tapisserie des Gobelins : Don Quichotte guéri de sa folie par la sagesse, d'après Antoine Coyppel ; une riche savonnerie d'Aubusson couvrait le centre de la pièce.

Non loin de cette remarquable création inspirée d'une des époques les plus intéressantes de l'art français se trouvait un Salon moderne exécuté sur les dessins de M. Bellery-Desfontaines. Les murs étaient recouverts d'étoffes ornées de grands motifs décoratifs et de panneaux dus au même artiste qui symbolisaient les diverses industries d'art : l'orfèvrerie, la céramique, la couture, le vitrail, l'imprimerie, etc... L'ornementation était complétée par une cheminée et une fontaine en grès et par un lustre en fer forgé. Des vitrines renfermaient les créations les plus récentes de la Manufacture Nationale de Sèvres ; d'autres étaient consacrées aux cuirs d'art, aux chefs-d'œuvre d'édition de l'Imprimerie Nationale, aux médailles frappées par la Monnaie, à de remarquables objets d'orfèvrerie, de joaillerie et à des œuvres curieuses en pâte de verre.

Autour de ces Salons rayonnaient des galeries affectées aux industries de la décoration de l'habitation : celle de la verrerie et de la céramique, avec les objets les plus variés : vases, lampes, bonbonnières, etc..., révélant une utilisation extrêmement artistique et originale du verre et du grès ; celle du mobilier où chaque grand fabricant avait tenu à avoir son stand particulier pour l'orner des meubles les plus soignés de sa fabrication ; celle des bronzes où l'on pouvait admirer les chefs-d'œuvre de l'art français ; celle de l'imprimerie et de la typographie avec ses belles éditions modernes et ses riches reliures ; celle de la photographie où le visiteur était séduit par la ravissante exposition organisée par le « Photo Club de Paris ».

Mais si les arts décoratifs ont pris, depuis un certain nombre d'années, en France, un développement appréciable, d'autres industries plus sévères n'en continuent pas moins à occuper une place importante et à se signaler par leurs progrès ; c'est ainsi que dans les compartiments voisins on remarquait une série de coupes de verre donnant une vue d'ensemble extrêmement intéressante des principaux bassins houillers de France ; les derniers

modèles de voitures automobiles et de bicyclettes; les armes provenant des manufactures de Paris et de Saint-Etienne; les diverses utilisations des cuirs et peaux; les productions des arts chimiques et de la parfumerie; les applications de l'électricité; le matériel et les procédés du génie civil et de la petite métallurgie. Les pièces les plus lourdes de la grosse métallurgie ainsi que les derniers modèles de locomotives et de wagons des grandes Compagnies de Chemins de fer, étaient exposés dans la vaste galerie des machines.

Les questions d'ordre social, qui deviennent chaque jour davantage, en France, l'une des préoccupations principales des hommes d'Etat, occupaient un emplacement important. Des cartes et des tableaux graphiques indiquaient le mouvement des diverses institutions de prévoyance et d'assistance, des œuvres patronales, des syndicats ouvriers; par des photographies et des maquettes, on pouvait se rendre compte de toutes les mesures hygiéniques apportées dans l'organisation des hôpitaux, crèches, refuges ou dans la construction des habitations à bon marché.

En ce qui concerne l'enseignement, le ministère de l'Instruction publique avait renoncé à ces travaux d'élèves peu attrayants pour le public; des sommités dans l'ordre scientifique et littéraire firent, sous la haute et clairvoyante direction de M. de Monzie, délégué spécial de ce département ministériel, une série de conférences qui donnèrent une idée parfaite de l'état de notre enseignement national et de la culture française. La salle où se donnaient ces conférences, qui attirèrent un public d'élite et eurent un gros succès, était située presque au centre de notre Section; ornée de tableaux dus à des maîtres modernes et destinés à être reproduits dans nos écoles, elle se présentait comme un exemple de l'heureuse tentative qui se poursuit en faveur de l'éducation artistique de l'enfant.

La France qui, à toutes les époques, s'est consacrée largement à l'art et qui lui doit tant de sa gloire, occupait à l'Exposition de Liège, dans le Palais international des Beaux-Arts, un emplacement très étendu. Huit salles et un grand Salon d'honneur lui étaient consacrés. Décorées d'une façon à la fois originale et sobre, ces pièces étaient ornées de frises sur lesquelles d'éminents artistes avaient célébré les monuments, les paysages ou la flore de France.

Non seulement, M. Pol Neveux, commissaire de cette section, y avait groupé avec un art parfait les toiles les plus admirées aux Salons annuels de la Société des Artistes français et de la Société nationale des Beaux-Arts, mais aussi des tableaux caractéristiques empruntés aux Musées nationaux et à des collections particulières. Ainsi se trouvaient réunis un ensemble d'œuvres de peinture et de sculpture, donnant une synthèse remarquable de l'art français des vingt dernières années.

L'agriculture et l'alimentation avaient groupé un nombre si important d'exposants qu'il avait fallu construire un palais spécial pour chacune de ces collectivités. Le Palais de l'alimentation renfermait un choix remarquable de productions françaises; les crus les plus renommés des vignobles bordelais, champenois ou bourguignons étaient représentés à côté des eaux-de-vie de cognac et des liqueurs les plus réputées.

Dans le jardin d'honneur concédé aux horticulteurs français, au cœur même de l'Exposition, et en face de l'entrée centrale des halls industriels, se dressait le Palais de l'Agriculture où étaient présentés, suivant une classification établie par l'éminent président de ces groupes, M. le Sénateur Viger, l'outillage, les divers procédés agronomiques et les méthodes scientifiques appliquées à la culture.

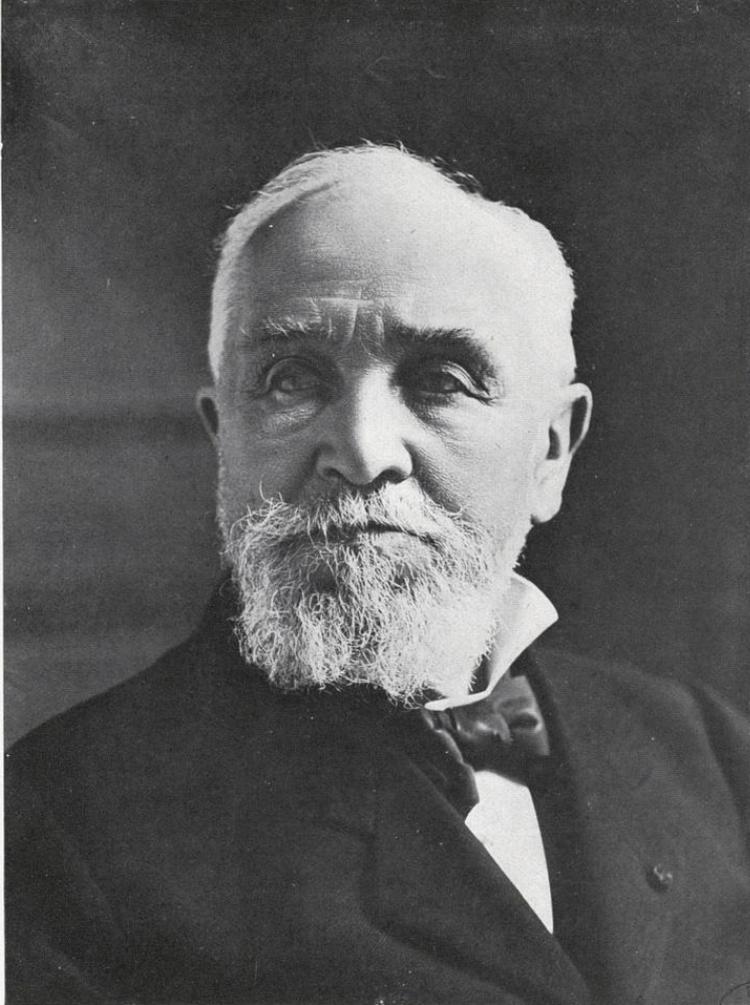
Enfin, pour que la vision synthétique de la France fût complète, les colonies et possessions, ces prolongements de la mère patrie, occupaient quatre pavillons dans le cadre merveilleux du parc de la Boverie et du jardin d'acclimatation sur les bords de la Meuse. C'étaient, d'abord, le Pavillon de l'Algérie, de style mauresque, inspiré de la mosquée de Mohamed-el-Kébir d'Oran, où l'on remarquait surtout les échantillons des gisements miniers et les produits vinicoles, puis celui de la Tunisie, dont l'ornementation permettait de juger l'art merveilleux du protectorat africain; le Palais des possessions africaines, dont l'éclatante blancheur et la masse imposante rappelait la grande mosquée et les remparts de Tombouctou, où figuraient les denrées et les productions tropicales présentées par les grandes Compagnies congolaises; enfin, les colonies asiatiques occupaient un pavillon affectant la forme d'une pagode annamite, dont la décoration multicolore et la silhouette indo-chinoise caractérisaient bien l'architecture de ces contrées lointaines.

Telle était la section française qui, avec son Palais aux archi-

tections diverses, l'excellence et la variété de ses produits, la richesse et l'harmonie de sa décoration, la beauté de ses œuvres d'art, évoquait la nature sous tous les climats, l'industrie dans toutes ses applications, l'art sous toutes ses inspirations, et constituait à elle seule une Exposition apparaissant, en sa séduisante unité, comme un harmonieux reflet du clair génie de la France.

F. CHAPSAL,

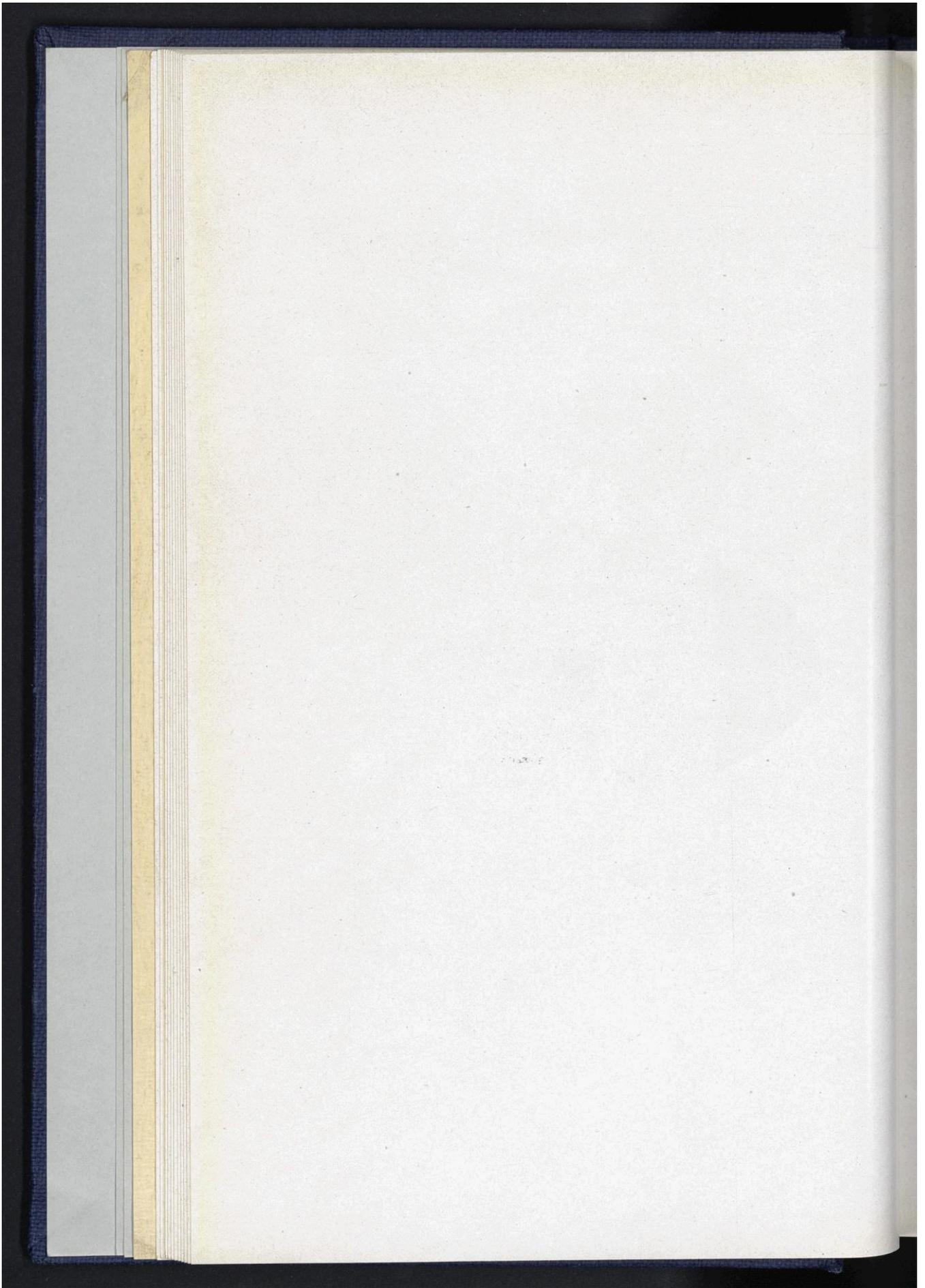
Commissaire général de la République Française.



bib.
CNAM

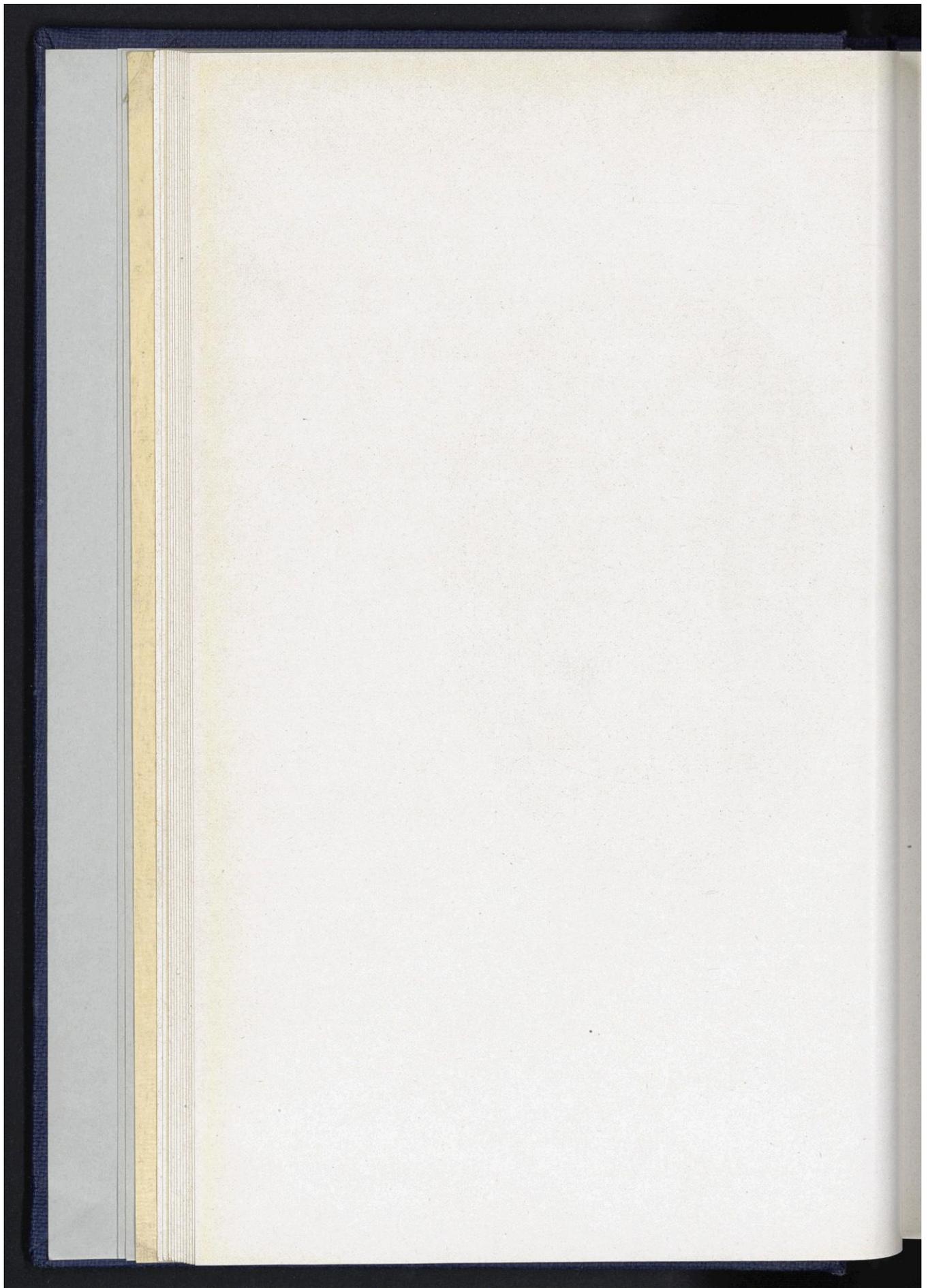
Photo Henri Manuel

M. LOUBET,
Président de la République Française.





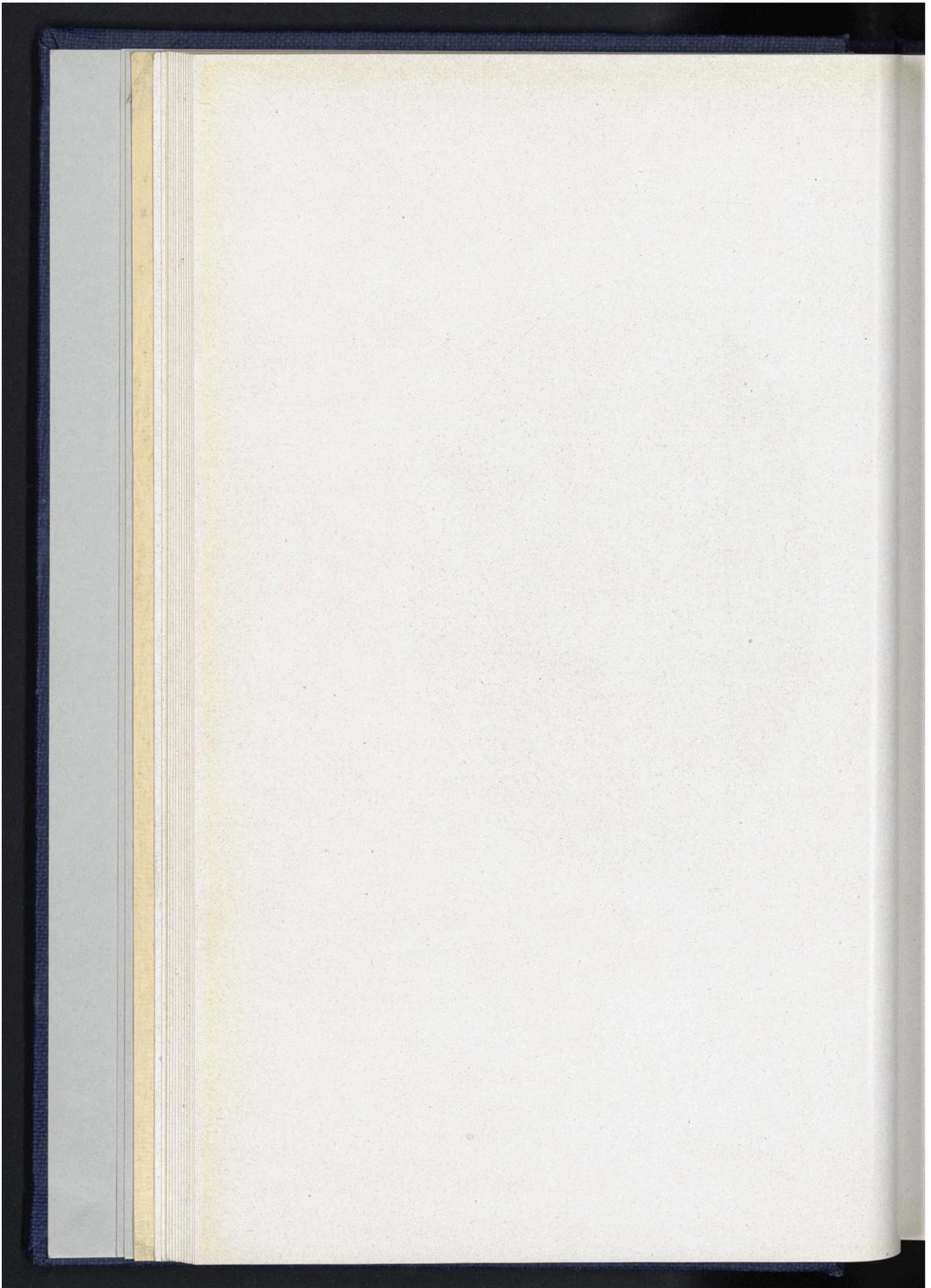
S. M. LÉOPOLD II,
Roi des Belges.





Bib.
CNAM

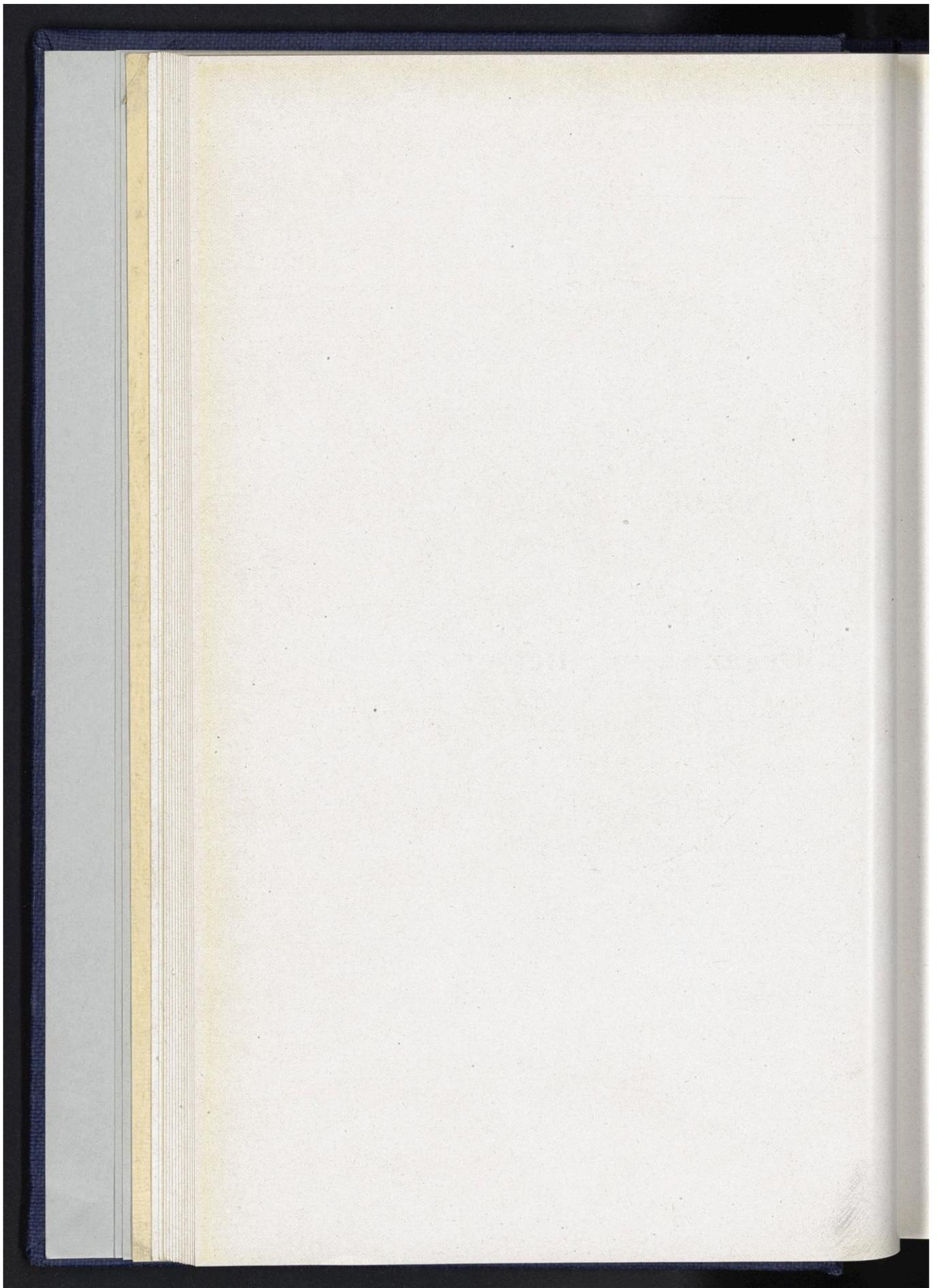
S. A. R. LE PRINCE ALBERT.





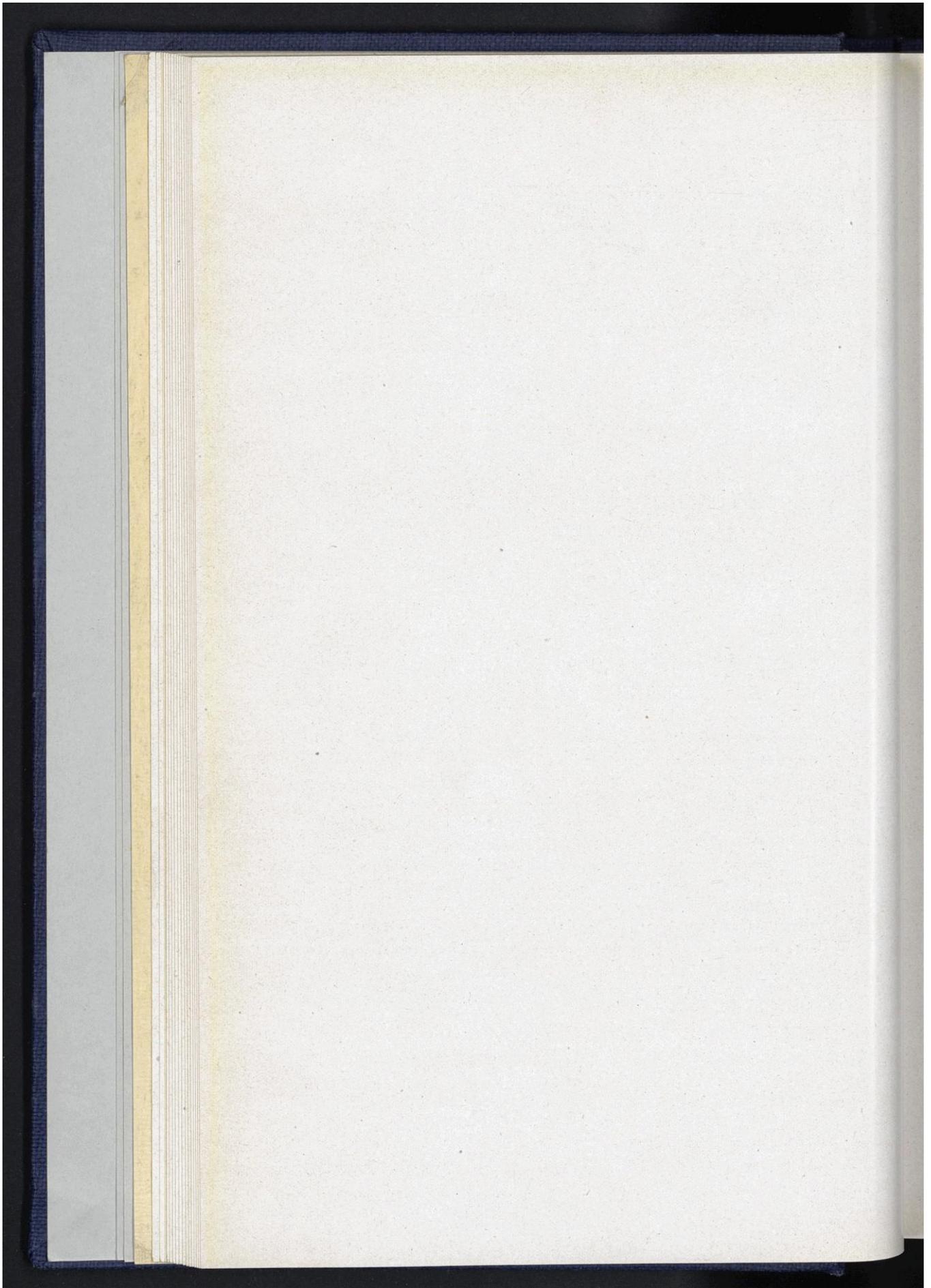
Bib.
CNAM

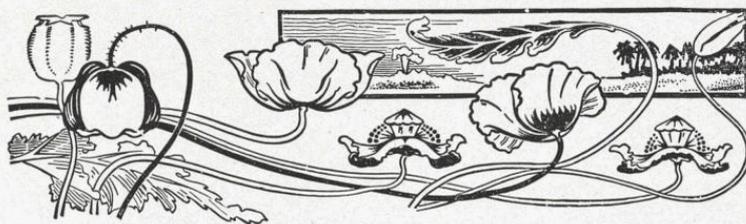
S. A. R. LA PRINCESSE ELISABETH



PREMIÈRE PARTIE

Organisation Belge





EN BELGIQUE

Préliminaires. — Projets Le Comité promoteur Organisation des Services

Projets d'Exposition à Liège

Depuis le succès des Expositions Universelles d'Anvers (1894) et de Bruxelles (1897), beaucoup de Liégeois désiraient que leur ville fût choisie à son tour comme siège d'une de ces grandes manifestations internationales.

Ils faisaient valoir que si Liège est, au point de vue de la population, une ville de second ordre — bien qu'avec les agglomérations qui l'entourent elle atteigne plus de 400.000 habitants — on ne doit pas oublier qu'elle constitue la vraie capitale d'une des régions industrielles les plus actives et les plus importantes de la Belgique, capable de lutter avec les bassins houillers les plus connus d'Allemagne et d'Angleterre.

D'autre part, sa situation sur les grandes voies de communication reliant la France et l'Espagne à l'Allemagne et à la Russie, favorise l'affluence chez elle des produits et des visiteurs étrangers.

Cependant, l'idée sommeilla longtemps: des considérations pécuniaires, la difficulté des travaux à entreprendre, il faut bien le dire la jalousie d'autres villes, en retardèrent l'exécution.

C'est en mai 1897 que le projet d'une exposition à Liège fut repris et présenté d'une façon pratique par deux membres du Cercle privé du commerce liégeois: MM. Florent Pholien et Auguste Dumoulin.

Presqu'aussitôt fut constitué un « Comité promoteur ». Celui-ci, le 19 novembre 1897, convoqua une Assemblée plénière des associations commerciales, artistiques et industrielles du bassin de Liège qui, pour la plupart, approuvèrent le projet.

Constitution de la Société anonyme de l'Exposition

Ces associations réunies de nouveau le 6 janvier 1898 constituèrent un Comité de progagande, une Société d'étude qui fonctionnèrent parallèlement.

La Société d'étude forma un Comité technique chargé d'étudier les emplacements proposés pour la future exposition.

Les travaux de la Société d'étude ayant donné des résultats satisfaisants, on constitua définitivement la Société anonyme de l'Exposition de Liège, 15 juillet 1899.

Le capital s'élevant à 7.688.500 francs, fut souscrit par 2.200 actionnaires environ.

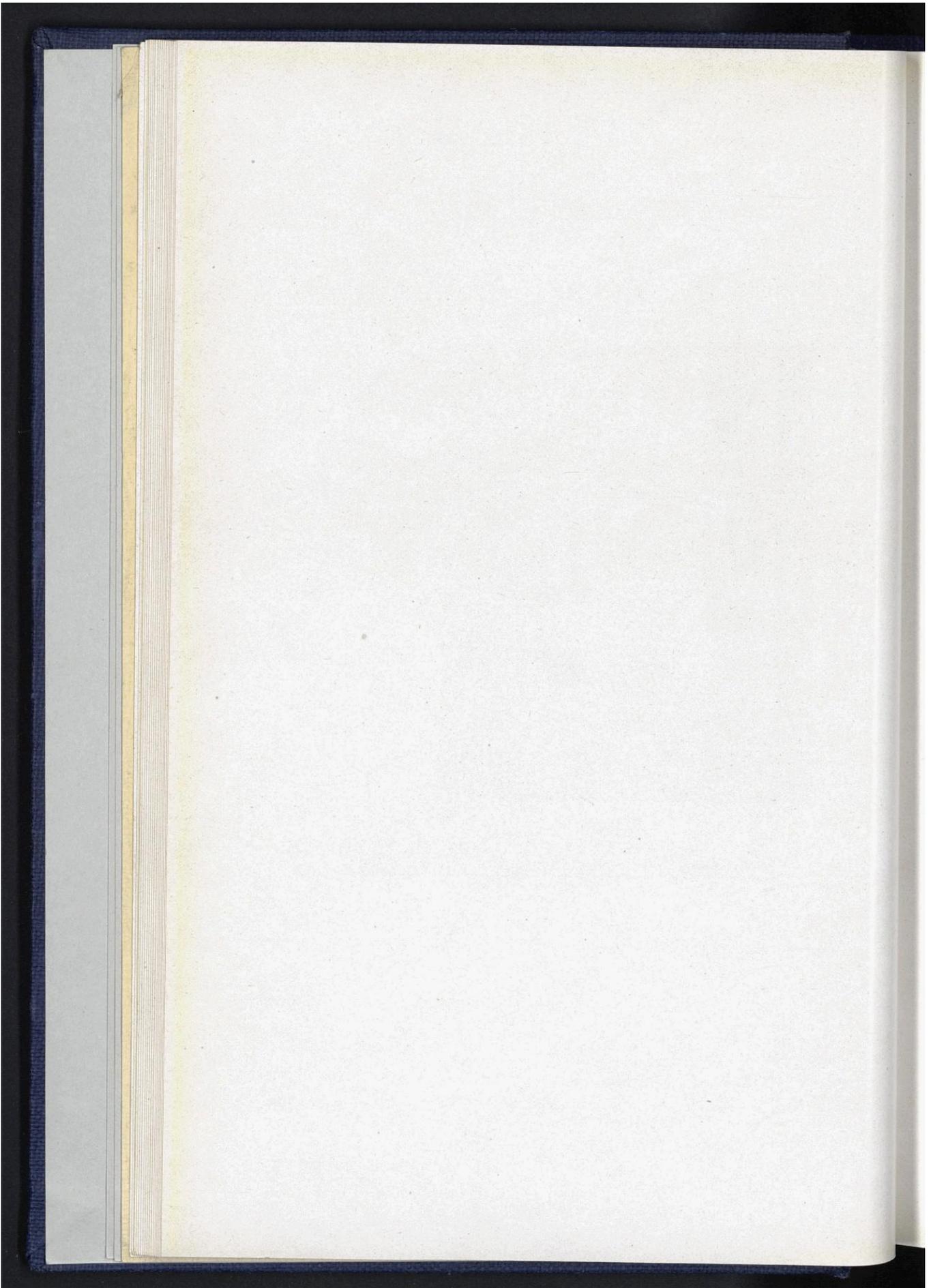
Le Conseil d'administration fut ainsi composé:

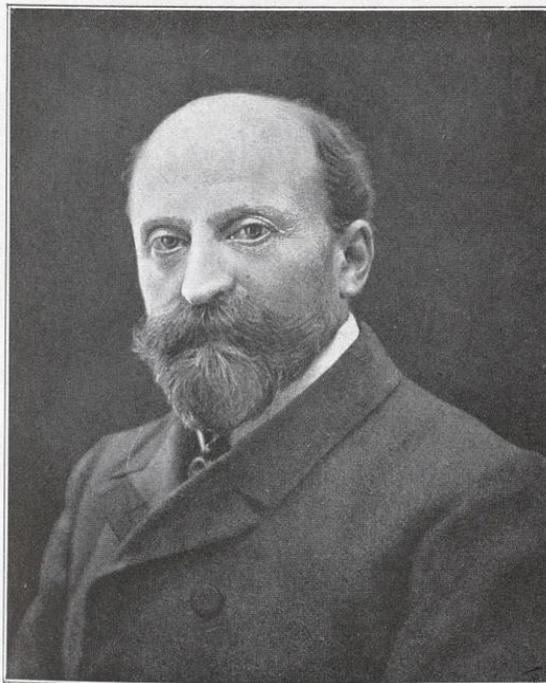
MM. Alfred BAAR, Ed. BAAR, BEER, BENOIT-FALAISE, BERRYER, BOMBOIR, CHANTAINÉ, DALIMIER, COUMANS, DALLEMAGNE, DELAITE, D'HEUR-FAVETTE, E. DE MARNEFFE, SAINT-PAUL DE SINCAY, G. DEWANDRE, E. DIGNEFFE, H. DOAT, M. DOREYE, A. DUMOULIN, V. DUMOULIN, Ch. FRANCOU, G. FRANCOU, P. FORGEUR, H. GERMAÏ, N. GOBLET, E. HARGOT, H. LAPERSONNE, J. MAGIS, V. MALLIEUX, E. NAGELMACKERS, F. NADRIN, J. NOIRFALISE, F. NYST, M. ORTMANS, A. PHILIPPE, F. PHOLIEN, H. PIEPER, SOUBRE-FLÉCHET, R. STOULS, F. TIMMERMANN, P. VAN HOEGAERDEN, BAFON ANCIEN, MOYANO-LHOEST, N. WISER.



M. FRANCOTTE,
Ministre de l'Industrie et du Travail de Belgique.

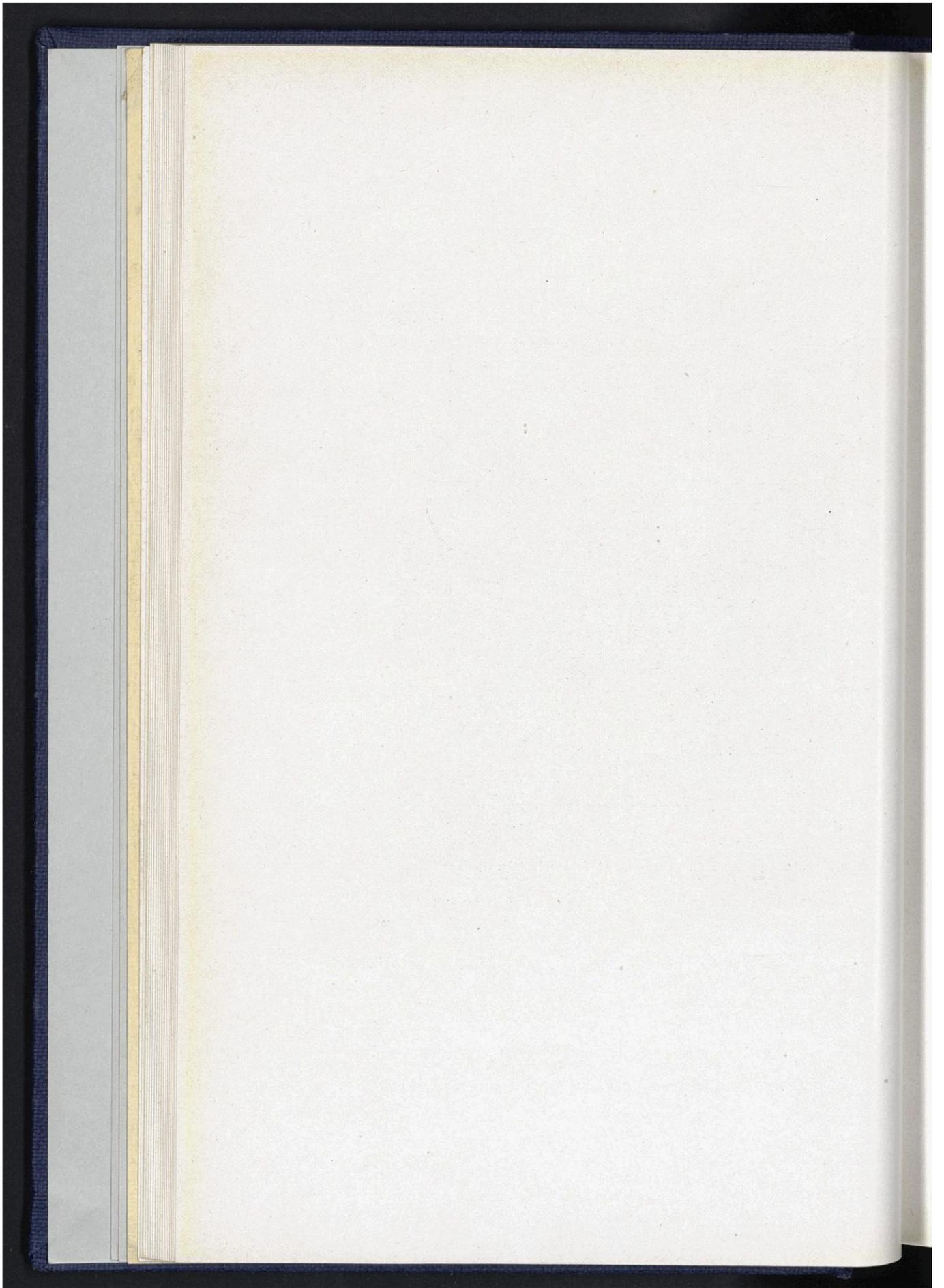
Bib
CNAM





CNAM

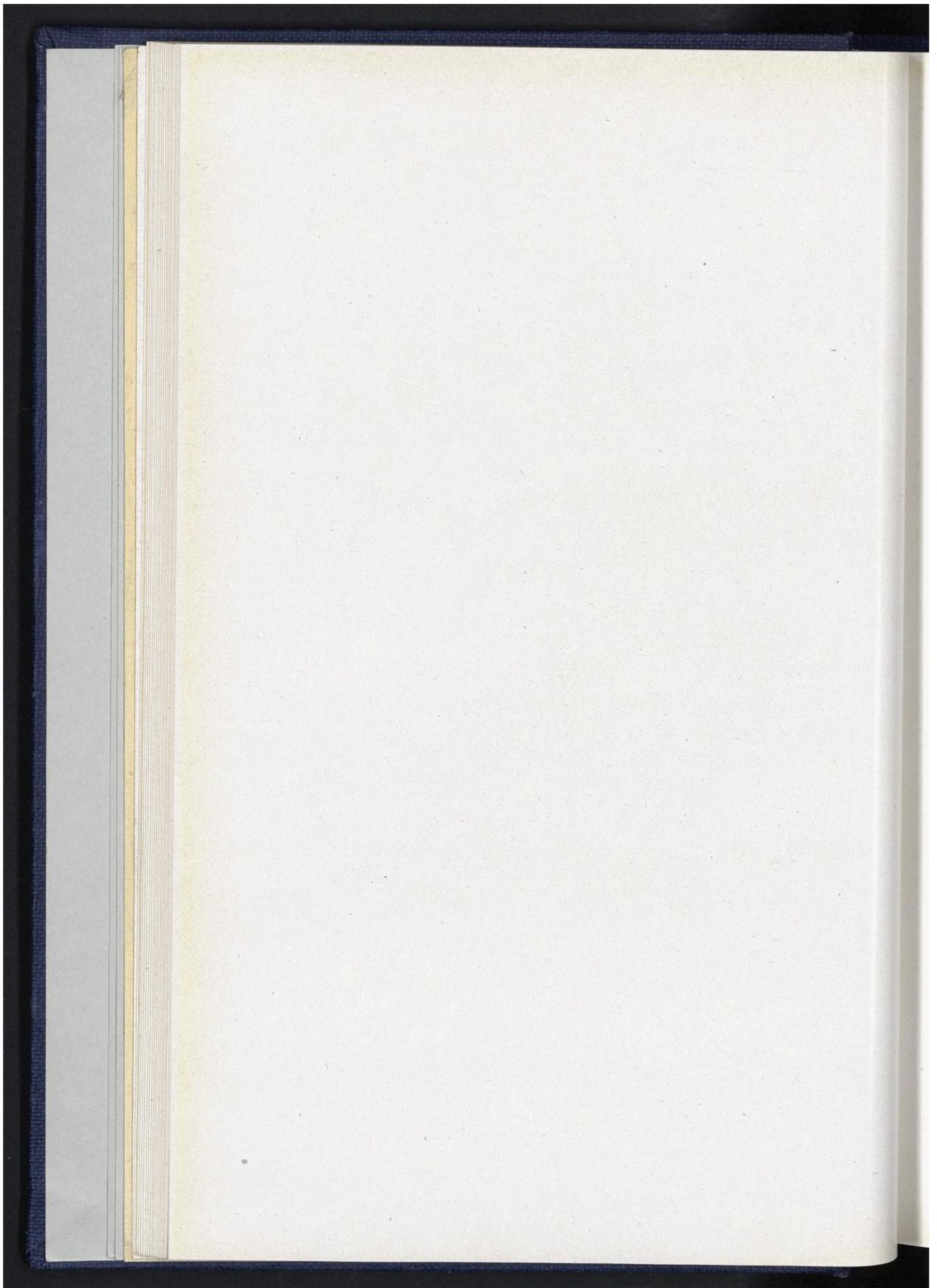
M. DUBIEF,
Ministre du Commerce et de l'Industrie.





M. Georges TROUILLOT,
Ministre du Commerce et de l'Industrie.

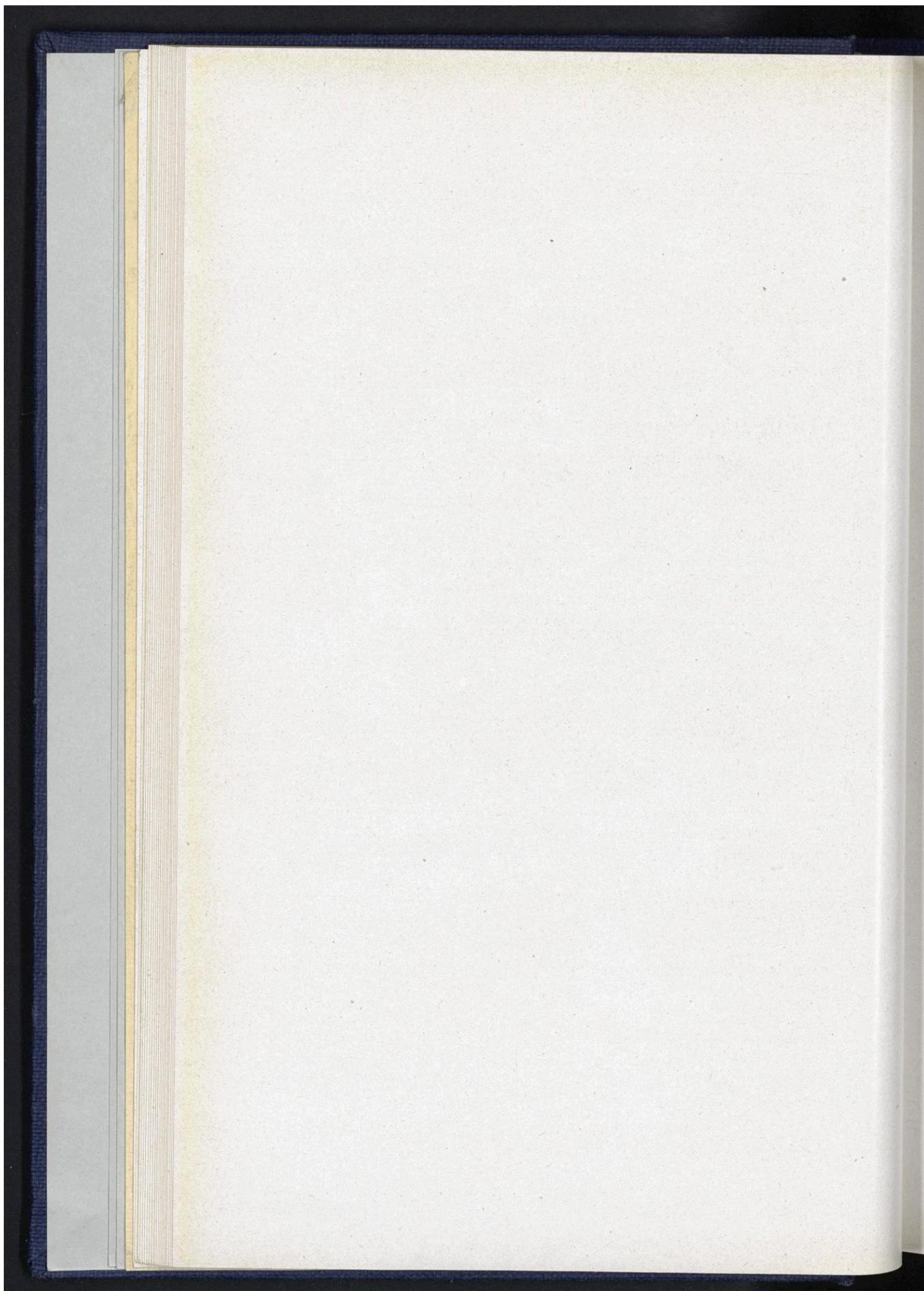
Bib.
CNAM





M. RUAU,
Ministre de l'Agriculture.

Bib
CAAM





Patronage Royal

16 Juillet 1899

Avantages concédés à l'Exposition

Poste, Armée, Tarifs, etc.

Le 16 juillet 1899, une délégation du Conseil d'administration de la Société était reçue en audience par le Roi, qui accepta d'accorder son patronage à l'Exposition.

Le 6 avril 1900, le Comte de SMET DE NAEYER, président du Conseil des Ministres, faisait connaître officiellement que l'Exposition de Liège jouirait des mêmes avantages que celles de Bruxelles et d'Anvers.

Ces avantages étaient principalement: la franchise postale pour la correspondance concernant l'Exposition;

La création, à l'intérieur de l'Exposition, d'un réseau de voies ferrées et d'un bureau de postes, télégraphe et téléphone;

L'exemption du droit de timbre pour les affiches concernant l'Exposition;

Le concours de l'armée pour le service de la manutention;

Des réductions de tarifs sur les chemins de fer;

La nomination des membres du Jury par le Gouvernement.

Le *Moniteur Belge* du 21 juin 1903 publia cette nouvelle:

Son Altesse Royale Monseigneur le Prince ALBERT de Belgique est nommé Président de la Commission supérieure de Patronage chargée d'encourager et de favoriser la participation des producteurs Belges à l'Exposition Universelle et Internationale de Liège, en 1905.

Son Altesse Royale Madame la Princesse ALBERT de Belgique est nommée Présidente du Groupe XVII (Enseignement pratique, Industries et Travail manuel de la Femme).

Son Altesse Royale Madame la Princesse CLÉMENTINE de Belgique est nommée Présidente du Groupe XII (Arts décoratifs).

Comité exécutif Belge

Le Comité Exécutif de l'Exposition fut ainsi constitué:

Président: M. Emile DIGNEFFE.

Vice-Présidents : MM. Ch. BERRYER, A. DUMOULIN, P. VAN HOEGAERDEN.

Secrétaire Général: M. Paul FORGEUR.

Secrétaire des Finances: M. Florent PHOLIEN.

Contrôleur Général des Finances: M. Jules NOIRFALISE.

Directeur Général des Travaux de l'Exposition: M. Frédéric NYST.

Directeur Général de l'Exploitation: M. A. DUMOULIN.

Secrétaires Généraux adjoints: MM. J. DESOER, G. SIMONIS.

Secrétaire adjoint, Secrétaire du Président du Comité: M. D. SCHÖEMANS.

Bien que ce rapport soit consacré à la Section Française, nous ne pouvons passer sous silence l'œuvre accomplie par les membres du Comité Exécutif et du Secrétariat Général belges.

Nous avons esquissé les difficultés sans nombre rencontrées pour l'organisation d'une Exposition à Liège: c'est dire l'énergie, l'inlassable activité que le Comité dut déployer non seulement pour rallier tout le monde à l'idée de l'Exposition, mais encore pour faire de celle-ci une des plus remarquables de ces dernières années.

Nous devons aussi mentionner les différentes directions et les nombreux Comités à la tête desquels se trouvaient des hommes dont le dévouement et la compétence contribuèrent grandement au succès de l'Exposition.

Les principaux services étaient répartis, en effet, entre les directions suivantes:

Direction des Finances: M. F. PHOLIEN, secrétaire-directeur.

Direction des Travaux: MM. F. NYST, directeur général; BADA,

ingénieur secrétaire; HASSE, architecte de l'Exposition; E. JACQUEMIN, ingénieur conseil; MAHIELS, ingénieur conseil; SOUBRE, architecte de l'Exposition; VAN DER SWAELMEN, architecte des Jardins de l'Exposition.

Direction de l'Exploitation: MM. A. DUMOULIN, directeur général; NEUMANN, secrétaire.

Direction du Contentieux: M. A. LOYENS.

Direction de la Presse: M. P. FORGEUR.

Direction des Fêtes: M. F. PHOLIEN.

Direction des Congrès: M. P. FORGEUR.

Direction des Concours temporaires: M. R. BRACONIER.

Parallèlement fonctionnaient les Comités suivants:

Le Comité de la Presse. *Président:* M. J. DEMARTEAU.

Le Comité technique consultatif. *Président d'honneur:* M. le Comte A. D'OUTREMONT; — *Président:* M. A. GREINER.

Le Comité du Contentieux. *Président:* M. CLOCHEREUX.

La Commission de propagande internationale. *Président:* M. GILLON.

Le Comité consultatif de l'Industrie et du Commerce. *Président:* M. H. LEPERSONNE.

Le Comité consultatif d'Horticulture. *Président:* M. le Baron A. DE ROSEN DE THOMASZ.

Le Comité général des Fêtes. *Président général:* M. Louis FRAIGNEUX.

Le Comité des Logements. *Président:* M. WISER.

Le Comité d'Hygiène. *Président:* M. le Docteur BARBIER.

La Commission consultative des Embellissements de la Ville.

La Commission des Incendies.

Le service militaire dirigé par le Commandant supérieur de la place de Liège.

Le service de la Croix-Rouge, dirigé par le Docteur SNYERS, médecin-chirurgien des Hospices.

Le service des Postes, dirigé par M. LIBOTTE.

Le service de la Douane, à la tête duquel se trouvait M. MEURICE, directeur spécial des Douanes au Ministère des Finances.

Les services mécanique et électrique et le service de la manutention, qui présentaient une importance exceptionnelle, furent organisés d'une façon remarquable, les deux premiers par M. DE LON-

NEUX, ingénieur principal à l'Administration centrale des Chemins de fer de l'Etat; le second, par M. HAMAIDE, chef de division au Ministère des Chemins de fer de l'Etat.

Enfin, on avait créé un bureau commercial qui, placé sous la direction de M. G. SIMONIS, centralisa tous les renseignements nécessaires à ceux qui désiraient faire des affaires et tirer de l'Exposition de Liège un enseignement pratique. Le bureau commercial rendit les plus grands services.



Commissariat Général Belge
Commissions de Patronage
Ressources Belges. — Emplacement
Fixation de la date

**Constitution du Commissariat général et des Commissions
de Patronage**

Des arrêtés royaux du 3 mars 1903 désignèrent MM. Richard LAMARCHE et GODY en qualité de Commissaire général et de Commissaire général adjoint du Gouvernement.

Des arrêtés du 15 juin 1903 complétèrent le Commissariat général et instituèrent une Commission supérieure de patronage dont S. A. R. LE PRINCE ALBERT était nommé Président effectif.

Un arrêté royal du 30 septembre 1903 instituait la Commission de patronage d'une Exposition de l'Art Ancien au pays de Liège.

Un arrêté du 22 septembre, la Commission de patronage de l'Exposition des Beaux-Arts.

Ressources de la Société

Concours de l'Etat et de la Ville de Liège

Outre les ressources que l'on peut appeler normales: location des emplacements aux exposants; entrées et abonnement; produit des taxes pour la manutention des produits et le remisage des caisses vides; concessions diverses; produit de ventes dans les galeries, la Société de l'Exposition avait obtenu divers avantages des Pouvoirs publics.

Un arrêté royal du 15 mai 1903 l'autorisait à organiser une tombola. Cet arrêté décidait que les lots devaient être choisis parmi les objets exposés dans les diverses sections.

Un arrêté ministériel de la même date réglait les opérations de

tirage au sort. La Société de l'Exposition s'engagea à donner à ses achats de lots en nature dans la section française une importance proportionnée à la surface occupée par cette section comparativement à l'ensemble de l'Exposition. (Voir art. 41 du Règlement de la section française.)

Enfin l'Etat et la Province donnaient divers subsides à la Société, en particulier pour la construction d'un palais des Beaux-Arts qui devait subsister après l'Exposition.

Emplacement et Plan général définitif

La Société d'étude avait choisi comme emplacement principal de l'Exposition les plaines des Aguerres et des Venués, situées au bord de la rive droite de l'Ourthe.

Mais, afin d'éviter les inondations fréquentes à cet endroit et pour augmenter les voies d'accès trop peu nombreuses, il fallait rectifier, sur un assez long parcours, le cours de l'Ourthe, construire de nombreux ponts et aménager de nouvelles routes.

D'autre part, des expropriations de terrains étaient nécessaires. Pour accomplir ces importants travaux, l'Etat et la Ville de Liège donnèrent leur concours à la Société de l'Exposition.

Le 23 avril 1900, le Conseil communal de Liège adopta le plan d'appropriation permettant à la Ville d'acquérir les terrains exigés par la rectification de l'Ourthe.

Les travaux commencèrent le 15 juillet 1902.

Bientôt d'autres terrains furent nécessaires et la Société de l'Exposition obtint de la Ville la mise à la disposition du parc de la Boverie et du Jardin d'Acclimatation, situés entre la Meuse et l'Ourthe.

On annexa aussi à l'Exposition un vaste emplacement situé sur la rive gauche de l'Ourthe dans le quartier de Fragnée, ce qui nécessita la construction d'un pont monumental.

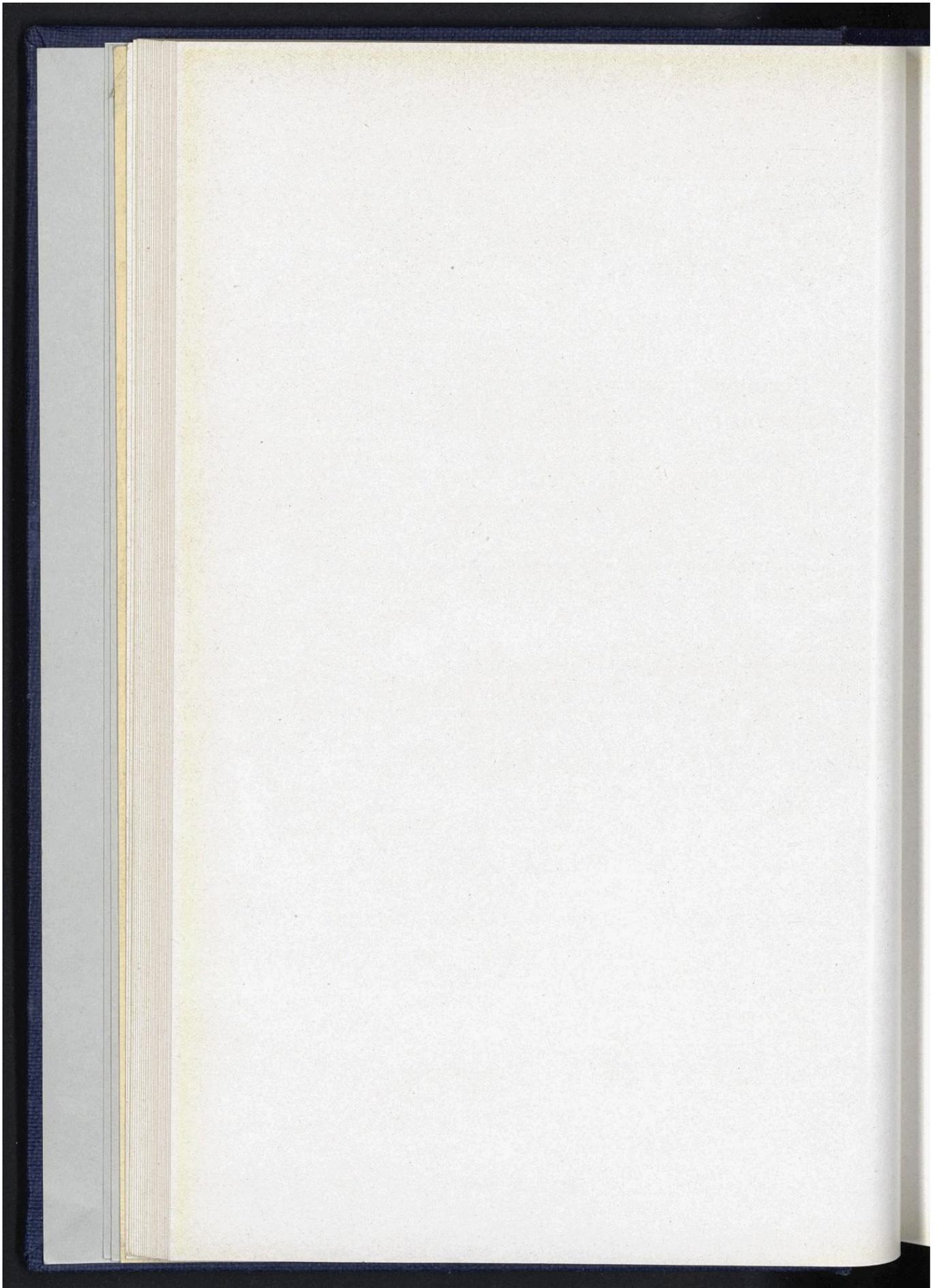
Enfin, une partie du plateau de Cointe qui s'élève en pente douce au-dessus de Fragnée fut aménagée pour y installer les expositions temporaires d'agriculture et d'horticulture et y organiser les Concours sportifs.

Le Comité avait d'abord fixé l'Exposition à la date de 1903.

Cette date de 1903 ne fut pas maintenue. On s'arrêta définitivement à celle de 1905; cette année-là, la Belgique célébrait le troisième Jubilé de son Indépendance.

DEUXIÈME PARTIE

Organisation de la Participation
Française





Premiers préliminaires Français
Commission provisoire du Comité Français
des Expositions à l'Etranger

14 Octobre 1903

Origines de la participation française à l'Exposition de Liège

L'Origine des rapports du Comité français des Expositions à l'Etranger avec les promoteurs de l'Exposition de Liège remonte au 12 novembre 1899. A cette date, en effet, l'Association française de bienfaisance de Liège, présidée par M. Larroque, fêtait le 25^e anniversaire de sa fondation. Un banquet réunissait, sous la présidence de M. Gérard, ministre de France à Bruxelles, le bourgmestre et les échevins de la ville de Liège, M. Crozier, consul de France, les membres de la Chambre de commerce française de Liège, les présidents de toutes les sociétés françaises de Belgique et les délégués du Comité français des Expositions à l'Etranger.

C'est dans une réunion qui eut lieu le jour même de cette solennité, à l'instigation de M. Larroque, que furent engagés les premiers pourparlers entre les délégués du Comité français des Expositions à l'Etranger, MM. Lucien Layus, vice-président et M. Geo Lamaille, secrétaire, et le Conseil d'administration de l'Exposition de Liège, en vue d'assurer l'organisation de la section française de cette Exposition.

Depuis cette époque, les deux comités restèrent en relations suivies et chaque année une importante délégation du Conseil d'administration de l'Exposition de Liège se rendit régulièrement à Paris pour assister au banquet annuel du Comité français des Expositions à l'Etranger.

Le 11 juin 1901, M. Layus fut envoyé à Liège pour se rendre compte de l'état d'avancement du travail d'organisation de l'Exposition.

M. Layus fut d'abord reçu par M. Nagelmackers, président du Conseil d'administration de la société et par M. Forgeur, secrétaire du Comité exécutif, lesquels se rendirent avec lui aux Vennes et à Cointe.

M. Layus fut ensuite reçu au siège de la société par M. Digneffe, entouré des membres du Comité et de M. Doreye, vice-président du Conseil d'administration.

Le 26 mars 1902, M. G.-Roger Sandoz, secrétaire général du Comité français des Expositions à l'Etranger, dans son rapport à l'assemblée générale annuelle, disait :

A Liège, l'origine des rapports du Comité français des Expositions à l'Etranger avec les promoteurs de l'Exposition qui doit commémorer le 75^e anniversaire de l'indépendance de la Belgique, remonte à la fête du 25^e anniversaire de l'Association française de bienfaisance, qui fut organisée, le 12 novembre 1899, par M. Larroque, notre sympathique compatriote et collègue. Depuis quatre ans, nos relations sont devenues de plus en plus cordiales, cimentées chaque année par l'envoi à nos banquets d'une importante délégation du Conseil d'administration de l'Exposition de Liège, qui est soutenue par S. M. le Roi Léopold et a pour président d'honneur S. A. R. le comte de Flandre et pour président effectif S. A. R. le prince Albert. Le succès en est dès maintenant assuré et nous ne saurions trop remercier le bourgmestre, M. Gustave Kleyer, MM. Ernest Nagelmackers, Emile Digneffe, Paul Forgeur, Florent Pholien, Auguste Dumoulin et leurs collègues du Conseil d'administration, de la délicate attention qu'ils ont eue de célébrer par un banquet intime la réussite de leurs projets et d'offrir, le 10 janvier dernier, cette première fête de l'Exposition à ceux qui avaient été leurs collaborateurs de la première heure : le bureau de l'Association française de bienfaisance de Liège et le Conseil de direction du Comité français des Expositions à l'Etranger, représenté par MM. Ancelot, Layus, Estieu, Debain, Morel, Henri Hénon et Rousselot.

Nos délégués ont pu se rendre compte sur place de l'importance de l'Exposition ; et, en attendant qu'il soit statué sur la question de la participation officielle de la France, le Gouvernement de la République a confié une mission provisoire à notre dévoué et sympathique consul de France, M. Crozier, qui a su conquérir l'estime et l'affection de la population liégeoise. En ce moment, d'ailleurs, votre Conseil de direction, par l'intermédiaire de M. Lucien Layus, président de la Commission d'initiative et d'enquête, étudie définitivement avec le Comité exécutif belge les bases de sa participation en vue d'assurer l'organisation de la Section française, à laquelle la meilleure place a été réservée au milieu des nations étrangères.

Les pourparlers se poursuivirent sans interruption pendant les années 1901 et 1902.

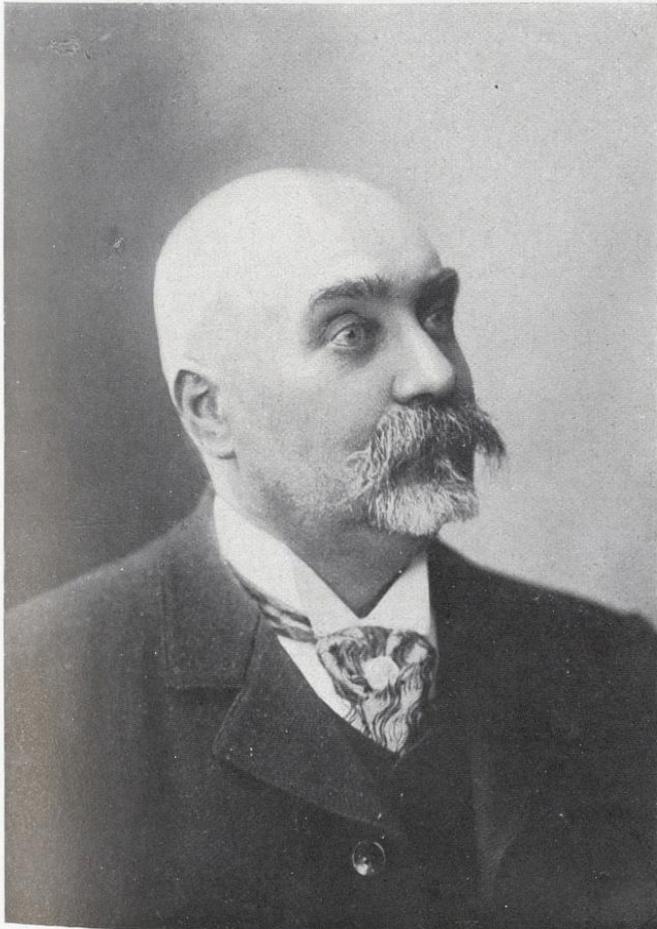
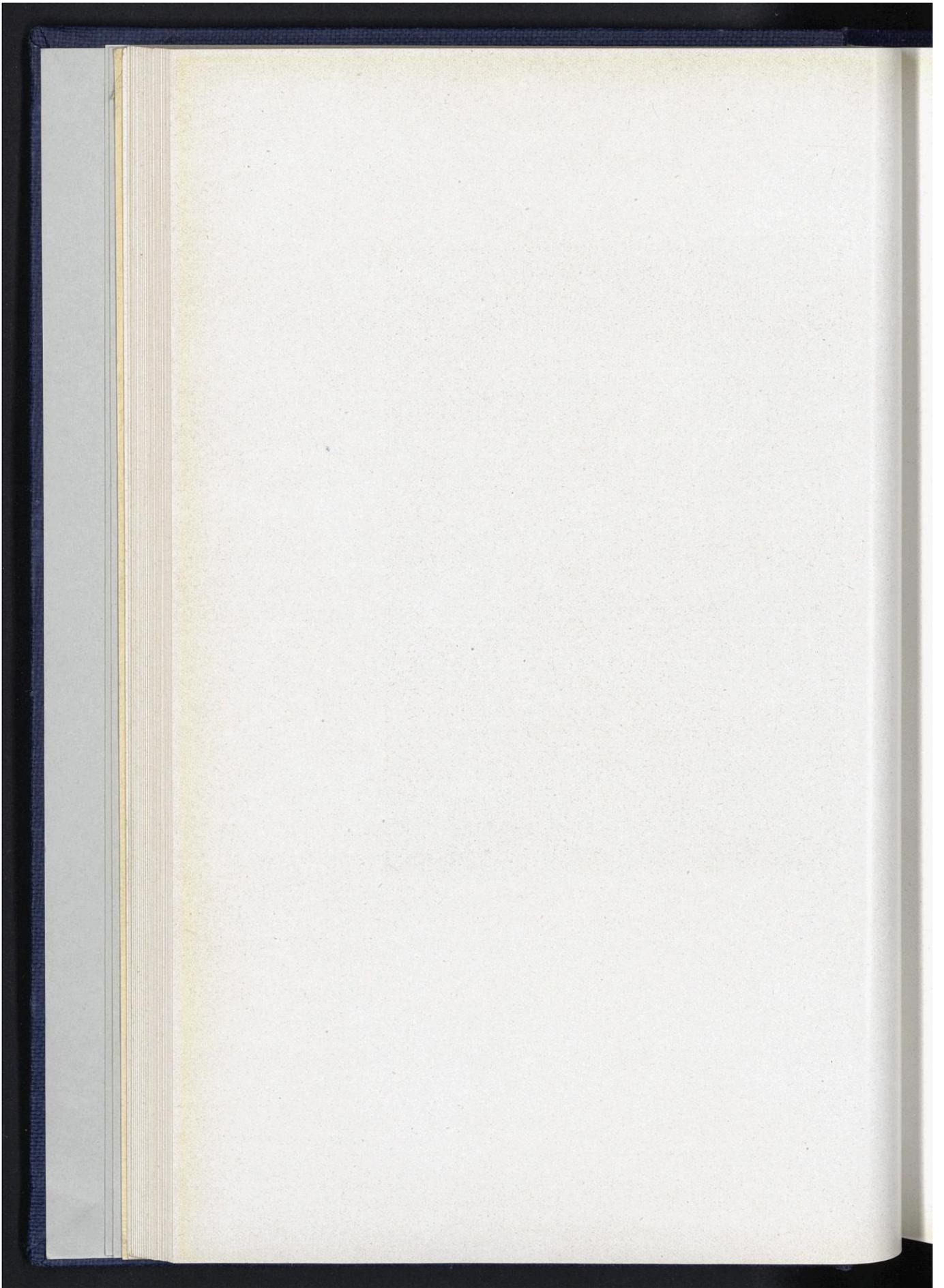


Photo Henri Manuel.

M. Alexandre BÉRARD,
Sous-Secrétaire d'Etat aux Postes et Télégraphes.



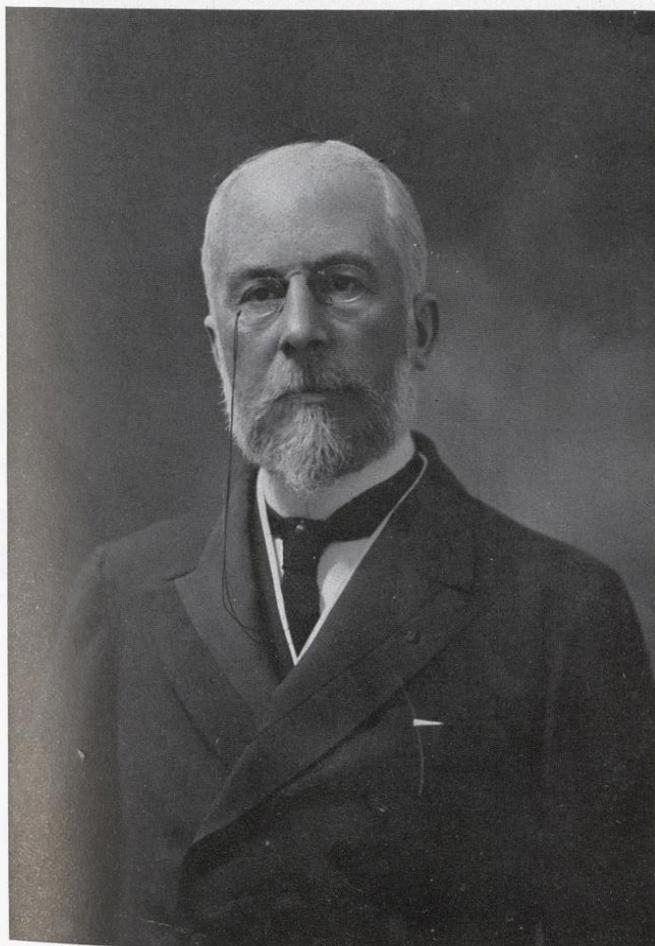
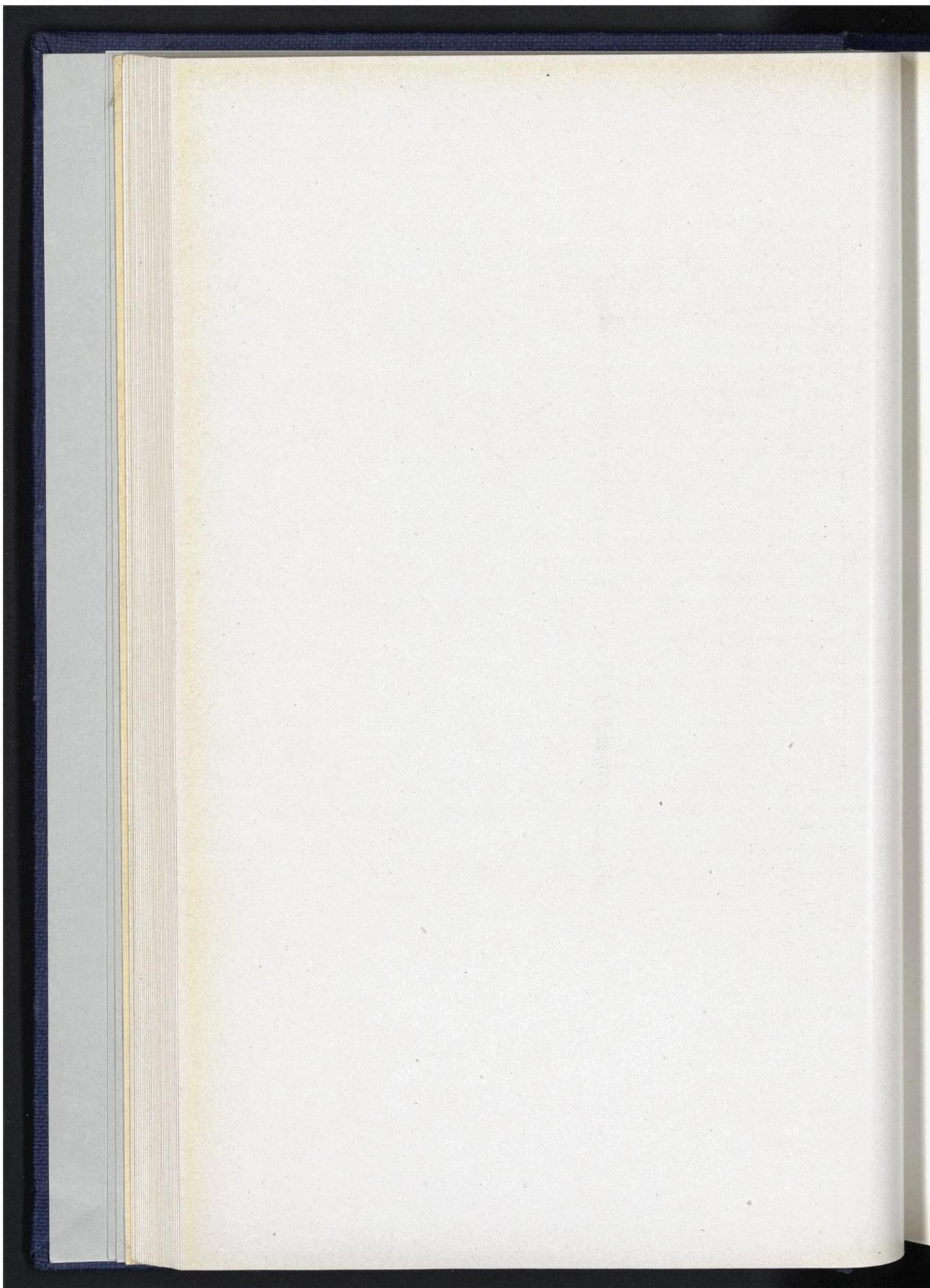


Photo Eug. Pirou.

Bib.
CNAM

M. GÉRARD,
Ministre plénipotentiaire de France à Bruxelles.



Le 11 janvier 1903, le Conseil d'administration de l'Exposition de Liège, désireux de remercier de leur concours les collaborateurs de la première heure, réunit, dans une fête qui eut lieu à Liège, les membres du Conseil de direction du Comité français, le Consul de France, le bureau de la Chambre de commerce française et de l'Association française de bienfaisance. Le Conseil de direction du Comité français fut représenté à cette solennité par son président, M. Ancelot, assisté de MM. Lucien Layus, Maurice Estieu, Debain, Morel, Hénon et Rousselot, et cette réunion fournit aux deux comités l'occasion de sanctionner à nouveau les engagements réciproques pris en 1899 et renouvelés à diverses reprises.

Le 28 mars 1903, M. Ancelot, président du Comité français des Expositions à l'Etranger, écrivit à M. le Ministre du Commerce pour lui faire part que le Comité était disposé à se charger, sous le contrôle du gouvernement, d'organiser une section française industrielle et commerciale à l'Exposition de Liège. Le 1^{er} avril 1903, le Comité délégua M. Lucien Layus, président de la Commission d'initiative et d'enquête pour étudier avec le Comité exécutif belge les bases de la participation française et préparer le texte d'une convention réglant les droits et obligations respectifs des deux Comités. La discussion des termes de cette convention commença, entre les deux Comités, au mois de mai 1903 et se prolongea assez longtemps. Entre temps, M. Richard Lamarche ayant été nommé par le gouvernement belge commissaire général de l'Exposition, M. Layus fut accrédité auprès de lui le 22 septembre 1903 pour continuer les négociations.

Le gouvernement français chargea M. Crozier, consul de France à Liège, de s'occuper des questions relatives à cette exposition. M. Layus, président de la Commission d'initiative, fut délégué par le Conseil de direction du Comité français des Expositions à l'Etranger à l'étude des premiers projets. Il se rendit à Liège pour conférer le 1^{er} octobre avec M. Richard Lamarche, commissaire général du gouvernement belge à l'Exposition, qui lui fit visiter les chantiers et mit à sa disposition, dès l'automne de 1904, les locaux nécessaires pour emmagasiner les caisses qui arriveraient en droite ligne de l'Exposition de Saint-Louis.

Le 14 octobre 1903, une commission provisoire fut nommée. Elle comprenait :

MM. L. Layus, président; Ancelot, E. Dupont, G.-Roger Sandoz, Bellan, P. Bourgeois, Debain, M. Estieu, Hetzel, Morel, P. Simon, G. Amson, L. Aucoc, Blondel, Damon, Dehaitre, Hartmann, Hollande,

Kester, G. Lefebvre, Ch. Legrand, Maguin, Manaut, Mascuraud, Noirot, Perdoux, Pinard, Poullain, Rousselot.

Le 23 novembre 1903, le banquet annuel du Comité français des Expositions à l'Etranger eut lieu et réunit 800 convives, sous la présidence de M. Georges Trouillot, ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes.

M. Ancelot, président du Comité français des Expositions à l'Etranger, y salua d'avance le succès certain de la future Exposition de Liège; M. Lourties, au nom des présidents d'honneur, s'associa à ces vœux; M. Francotte, ministre de l'Industrie et du Travail en Belgique, assura les Français du plus cordial accueil dans son pays. M. le Ministre Georges Trouillot assura le Comité français des Expositions à l'Etranger qu'il allait demander et obtenir du gouvernement français sa participation officielle à l'Exposition de Liège.

Le 24 novembre 1903, une réunion organisée par le Conseil de direction du Comité français des Expositions à l'Etranger, rapprochait les délégués des Expositions de Liège et de Milan sous la présidence de M. Georges Trouillot, ministre du Commerce et de l'Industrie.

M. Maguin, président du Comité provisoire français de l'Exposition de Milan, y prit la parole en son nom et au nom de M. Lucien Layus, président du Comité provisoire de l'Exposition de Liège.

Monsieur le Ministre du Commerce et de l'Industrie,
Monsieur le Ministre de l'Industrie et du Travail,
Monsieur l'Ambassadeur,
Messieurs,

Cette réunion est née de la pensée qu'avait eue le Président de la Commission provisoire de l'Exposition de Milan, de convier en un déjeuner intime les membres de la délégation italienne venus à Paris pour assister au banquet annuel du Comité français des Expositions à l'Etranger, et jeter les bases fondamentales et définitives de l'accord à intervenir entre les Comités Français et Italien au sujet de cette Exposition.

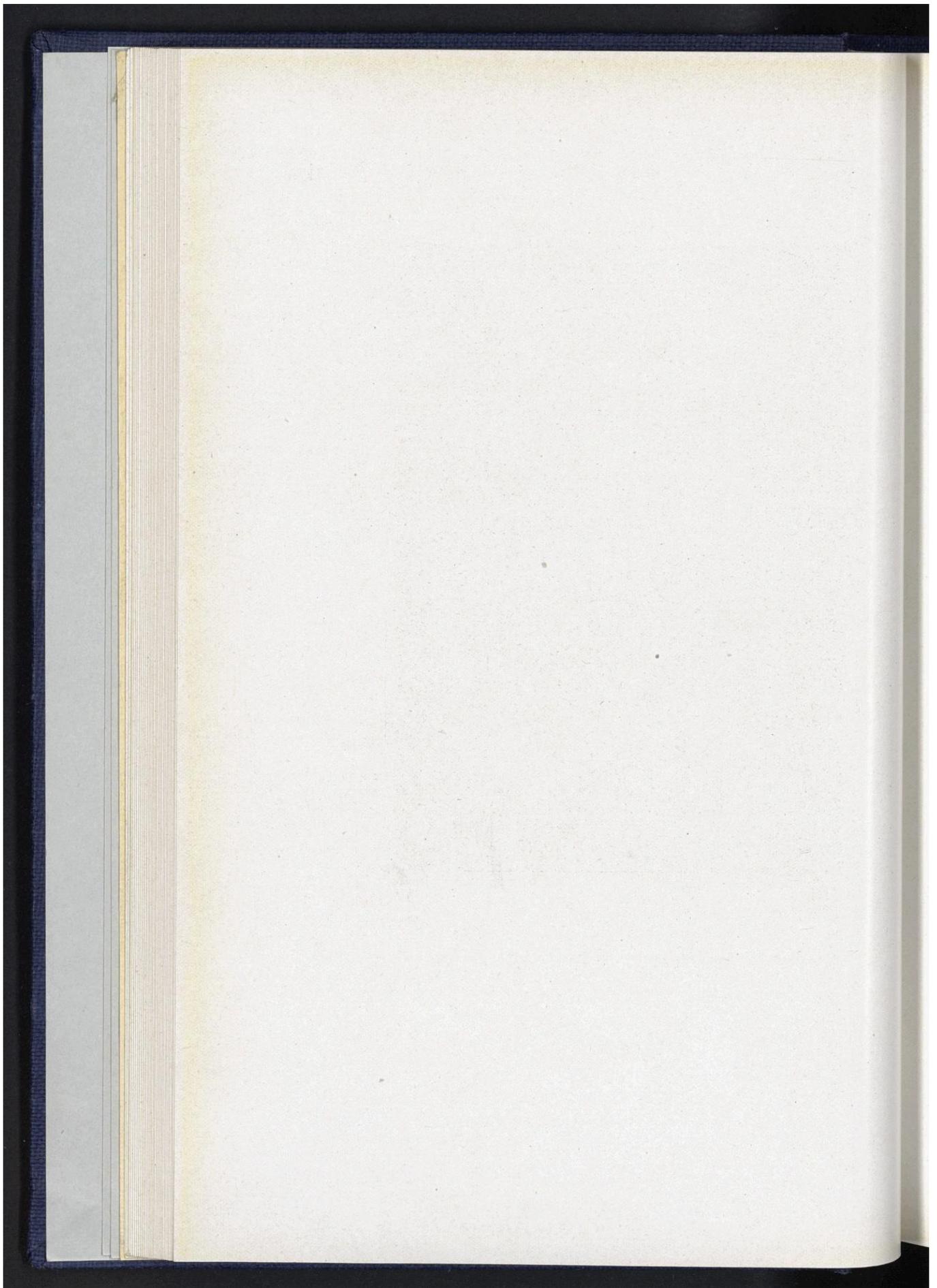
M. Francotte, ministre de l'Industrie et du Travail de Belgique, se trouvant à Paris pour des raisons analogues, accompagné de la délégation de l'Exposition de Liège, la Commission provisoire de Milan ne pouvait point laisser échapper cette bonne fortune et il s'entendit avec le Président de la Commission provisoire de Liège pour demander aux représentants si autorisés de l'Exposition Liégeoise, d'assister à cette amicale réunion.

M. Francotte, avec une bonne grâce et une amabilité auxquelles nous sommes heureux de rendre hommage et qui nous ont personnellement touché plus que nous ne saurions le dire, ayant accepté avec tous ses compatriotes de remettre leur départ et d'assister à notre déjeuner, celui-ci s'est trouvé trans-



Photo Ripp. 

M. Fernand CHAPSAL,
Commissaire général du Gouvernement Français
à l'Exposition de Liège.



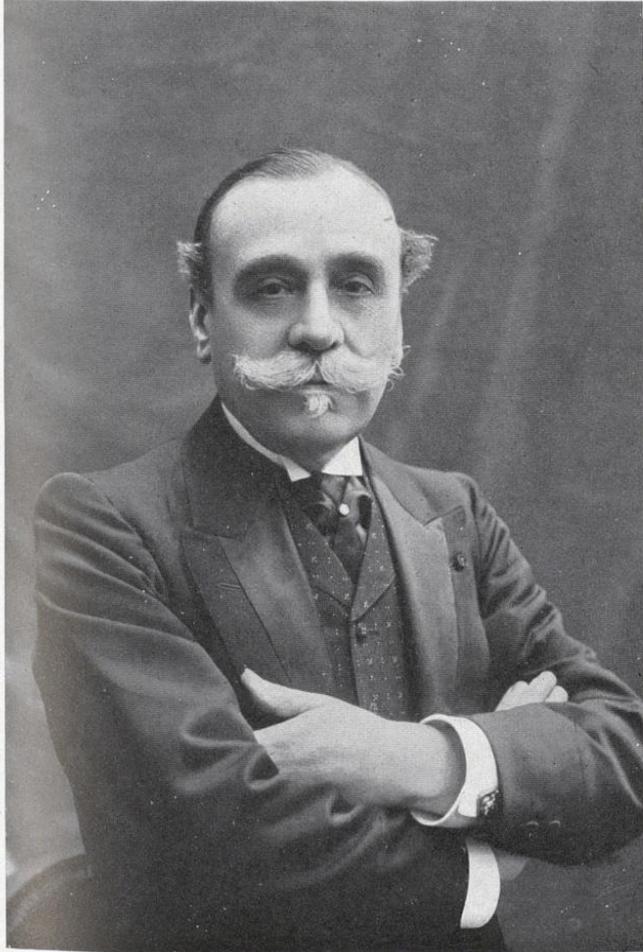
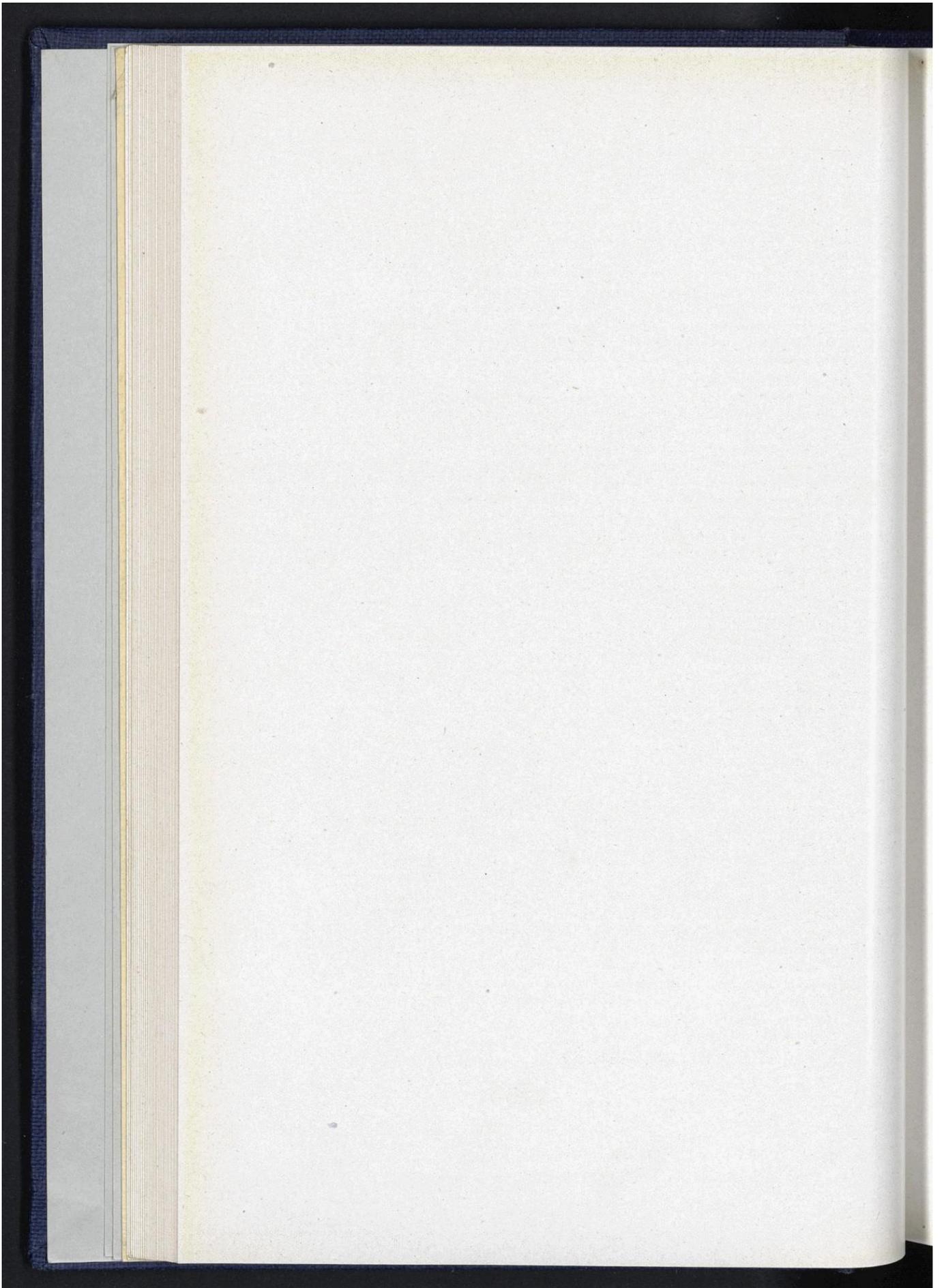


Photo Eug. Pirou. ^b CNAM

M. A. PINARD,
Président de la Section Française à l'Exposition de Liège.



formé du coup en un banquet qui n'en est pas moins intime et où nous avons le bonheur de voir à la tête de tous ceux qui s'intéressent le plus au Comité français des Expositions à l'Etranger et contribuent le mieux à son développement, M. le Ministre du Commerce, qui a bien voulu accepter de le présider, et que je dois tout d'abord remercier pour le grand honneur qu'il nous fait.

Je dois remercier également, et notre cher président, M. Ancelot, ne m'en voudra pas de le faire en son nom, S. E. le comte Tornielli, ambassadeur d'Italie, qui a accepté d'être encore des nôtres ce matin.

Je dois remercier enfin, et d'une manière collective, car je m'en voudrais de conserver trop longtemps la parole, les membres du Conseil de Direction du Comité Français et les amis de ce Comité qui ont bien voulu, avec tant d'empressement, répondre à notre invitation qui, je le répète, ne devait être faite tout d'abord qu'au nom de la Commission provisoire de l'Exposition de Milan et qui, à cause même du développement qu'a pris cette réunion, a été faite également au nom du Comité français des Expositions à l'Etranger et de la Commission provisoire de l'Exposition de Liège.

Vous ne sauriez croire, Messieurs, combien cette manifestation que l'on peut, à bon droit, qualifier de spontanée, réjouit les membres du Conseil de Direction du Comité français des Expositions à l'Etranger et plus particulièrement notre cher Président, M. Ancelot, notre cher collègue, M. Layus, président de la Commission provisoire de l'Exposition de Liège, dont je suis également l'interprète, et moi-même.

Elle est, en effet, un indice certain et comme la caractéristique de l'affec- tueuse camaraderie qui nous unit tous au Comité français.

Que nos efforts soient destinés à l'Exposition de Liège, à l'Exposition de Milan ou à toute autre manifestation internationale du Commerce et de l'Industrie, ils restent avant tout français et ne cherchant au contraire qu'à s'unir toujours en vue de l'intérêt primordial de notre chère Patrie et de son développement économique à l'Etranger.

Messieurs, laissant à notre Président, plus autorisé que moi en la circonstance, le soin de porter la santé de nos hôtes si éminents et si distingués, je vous demande de lever avec moi vos verres à l'union des efforts français en vue de la réussite des Expositions de Liège et de Milan.

M. Francotte, ministre de l'Industrie et du Travail de Belgique, répondit :

Messieurs,

Je viens remercier à mon tour M. Maguin de la bonne fortune que nous lui devons, puisqu'il nous a permis de nous rencontrer encore une fois avec les représentants autorisés du Comité français des Expositions à l'Etranger et avec les organisateurs de l'Exposition de Milan.

En l'écoutant, en savourant les aimables attentions qu'il a eues pour les Liégeois, je pensais, avec le vieil Horace, comme il est agréable d'entendre répéter les bonnes choses : on aime à les entendre répéter, surtout lorsqu'elles sont dites avec autant d'esprit et avec autant de cœur.

J'ai applaudi quand l'éminent Président du Comité d'organisation de

L'Exposition de Milan disait à l'instant que nous sommes tous un peu des Latins, il a été non moins heureusement inspiré en proclamant qu'il ne devait pas y avoir de haine entre les peuples. J'ajoute, Messieurs, qu'il ne doit pas même y avoir de jalousie entre eux, et, si je me lève, c'est pour dire bien haut qu'il n'y a pas l'ombre de ce mauvais sentiment de la part de l'Exposition de Liège à l'égard de l'Exposition de Milan.

La France est assez grande, la France est assez riche pour suffire à l'une et à l'autre.

Sur l'un de ces champs de bataille d'Italie, dont M. le président Salmoiraghi rappelait tout à l'heure le souvenir, le roi Victor-Emmanuel disait : « Il y a ici de la gloire pour tout le monde ! » On peut très bien dire, Messieurs : Dans ce pays de France, il y a de l'amabilité, du génie et de la beauté pour tout le monde !

On a bu tout à l'heure à l'union des efforts français en faveur des Expositions étrangères. Voulez-vous me permettre de boire à l'union des efforts étrangers, à l'union des efforts belges et des efforts italiens pour assurer à la France le complet retour de son empressement, de sa générosité, de son hospitalité et pour lui offrir, chacun dans notre pays, un cadre digne du spectacle qu'elle lui réserve.

Je bois, Messieurs, au Comité qui nous a fait l'honneur de nous recevoir, je bois à son succès, à Milan comme à Liège.

De retour à Bruxelles, M. Francotte écrivit à M. le Président du Comité français des Expositions à l'Etranger.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

ET DU TRAVAIL

—
CABINET DU MINISTRE
—

Monsieur le Président,

Vous avez eu pour moi un accueil que je ne puis oublier. Il a été si somptueusement offert et si amplement réalisé, que je m'en voudrais de ne pas vous redire ma gratitude.

Je sais tout ce que je dois au Comité français pour la belle journée du 23 novembre, pour l'imposante consécration qu'y a reçu l'Exposition de Liège ; je sais aussi tout ce que personnellement vous y avez apporté d'empressement et de générosité.

J'offre mes remerciements au Comité français ; je vous prie, Monsieur le Président, d'agréer l'assurance de mes meilleurs sentiments de sympathie et d'estime.

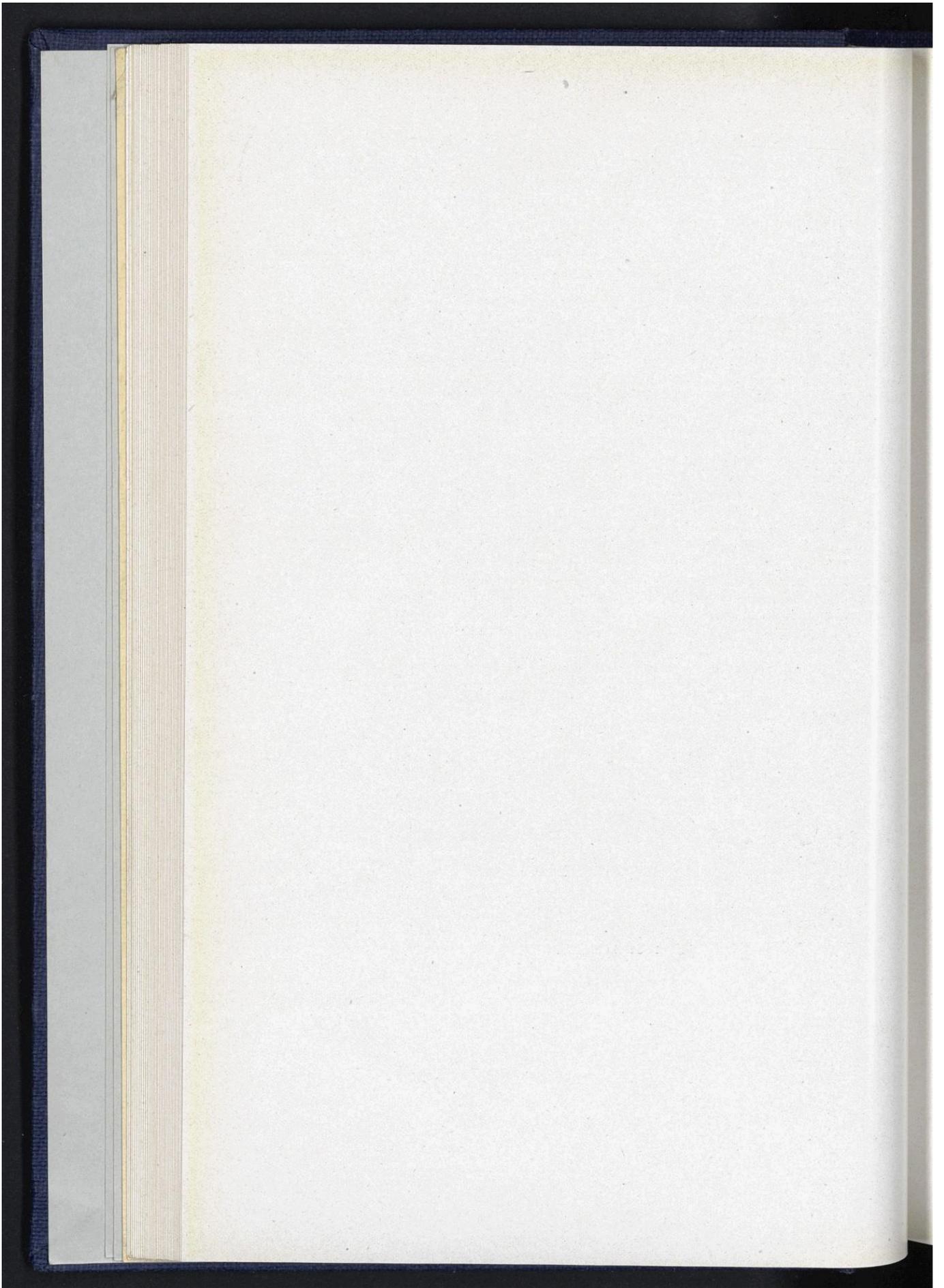
Signé : FRANCOTTE.



Photo Henri Manuel

Bib
CNAM

M. de SELVES,
Préfet de la Seine.



De Liège le Comité exécutif de l'Exposition envoya également cette lettre

EXPOSITION UNIVERSELLE
DE LIÈGE EN 1905

Liège, le 5 décembre 1903.

—
COMITÉ EXÉCUTIF

A Messieurs les Présidents et Membres du Comité Français
des Expositions à l'Étranger, à Paris.

Messieurs,

Ceux de nos collègues qui ont pu assister au banquet du 23 novembre nous ayant rendu compte de l'accueil si cordial et si empressé que vous avez eu l'amabilité de leur faire, nous tenons à vous en remercier vivement et à vous dire combien nous sommes heureux de la nature des relations qui se sont établies entre nous.

La présence au banquet de M. Trouillot, votre Ministre du Commerce, et de M. G. Francotte, notre Ministre de l'Industrie et du Travail, ainsi que de M. Richard Lamarche, Commissaire Général du Gouvernement près notre Exposition, donnait à cette manifestation une importance exceptionnelle et un caractère pour ainsi dire officiel. Aussi, les déclarations qui y ont été faites par les représentants de nos Gouvernements réciproques ont-elles une portée considérable. Elles ont, d'autre part, consacré définitivement, peut-on dire, les accords qui se sont établis entre nous et nous en sommes particulièrement heureux.

Veuillez agréer, Messieurs, avec nos remerciements réitérés, la nouvelle expression de nos meilleurs sentiments.

Pour le Conseil d'administration :

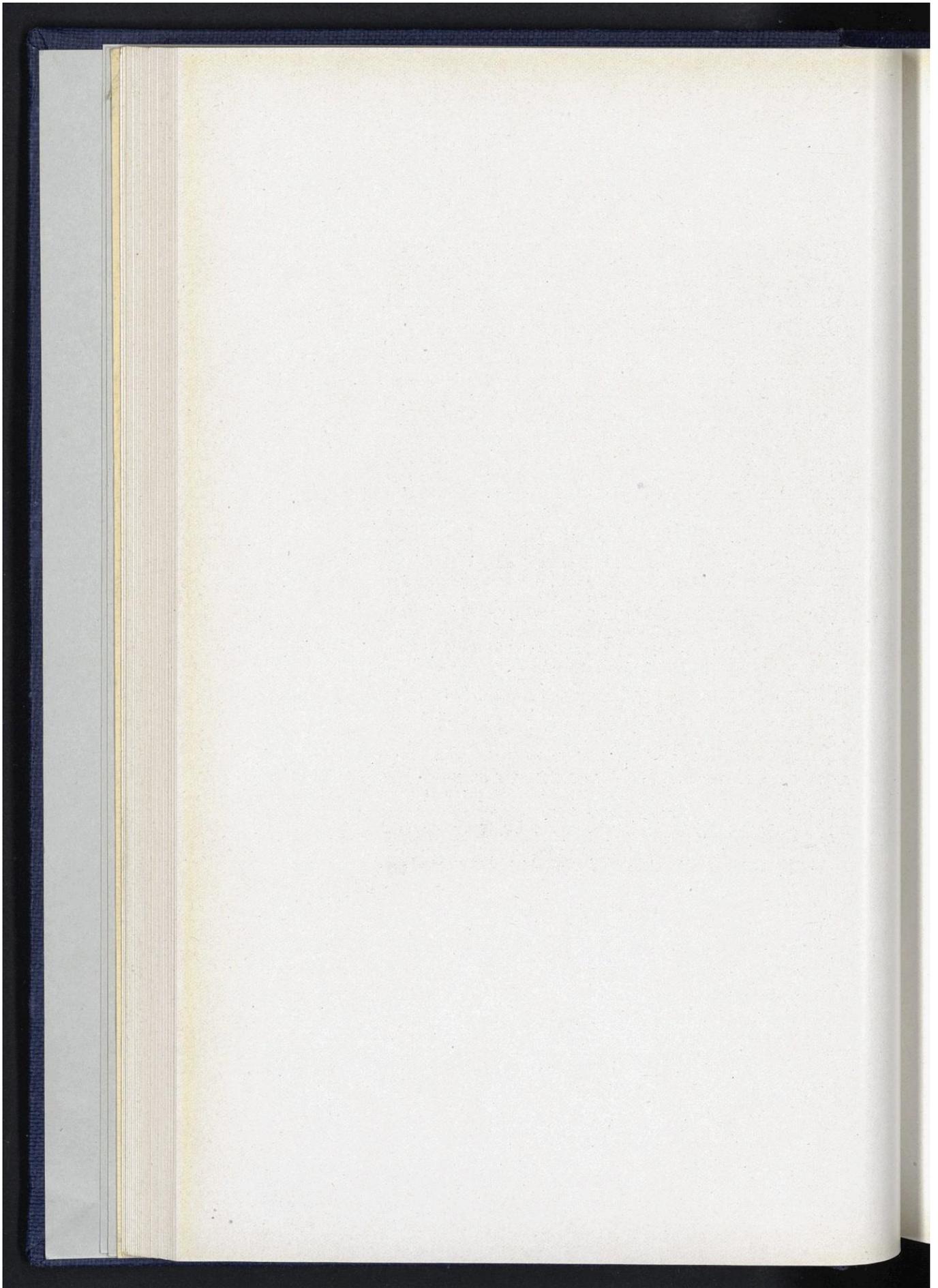
Le Secrétaire, F. PHOLIEN.

Le Président, ERNT. NAGELMACKERS.

Pour le Comité exécutif :

Le Secrétaire général,
Paul FORGEUR.

Pour le Président, un Vice-Président,
C. BERRYER.



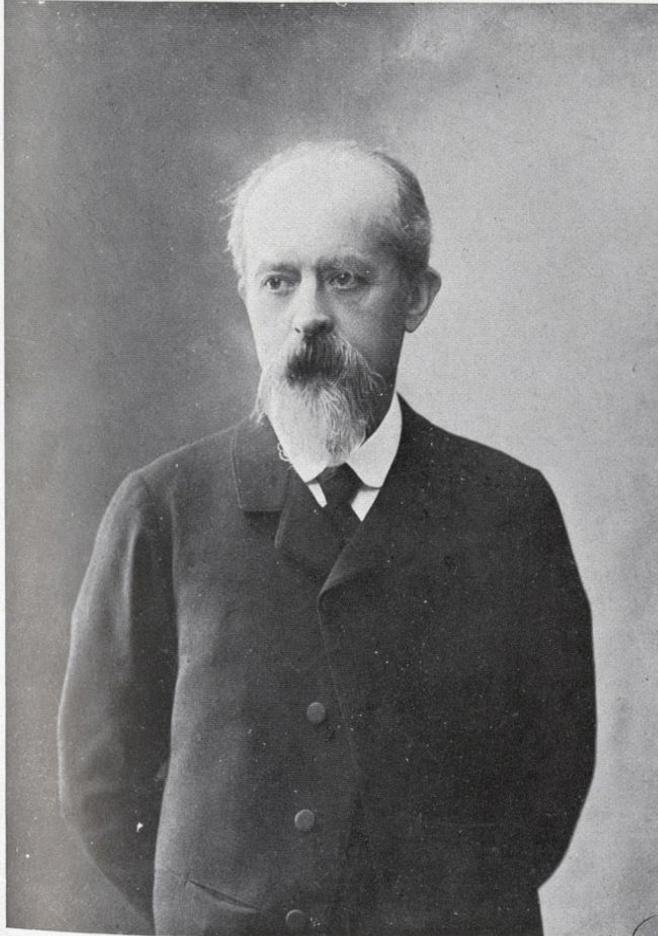
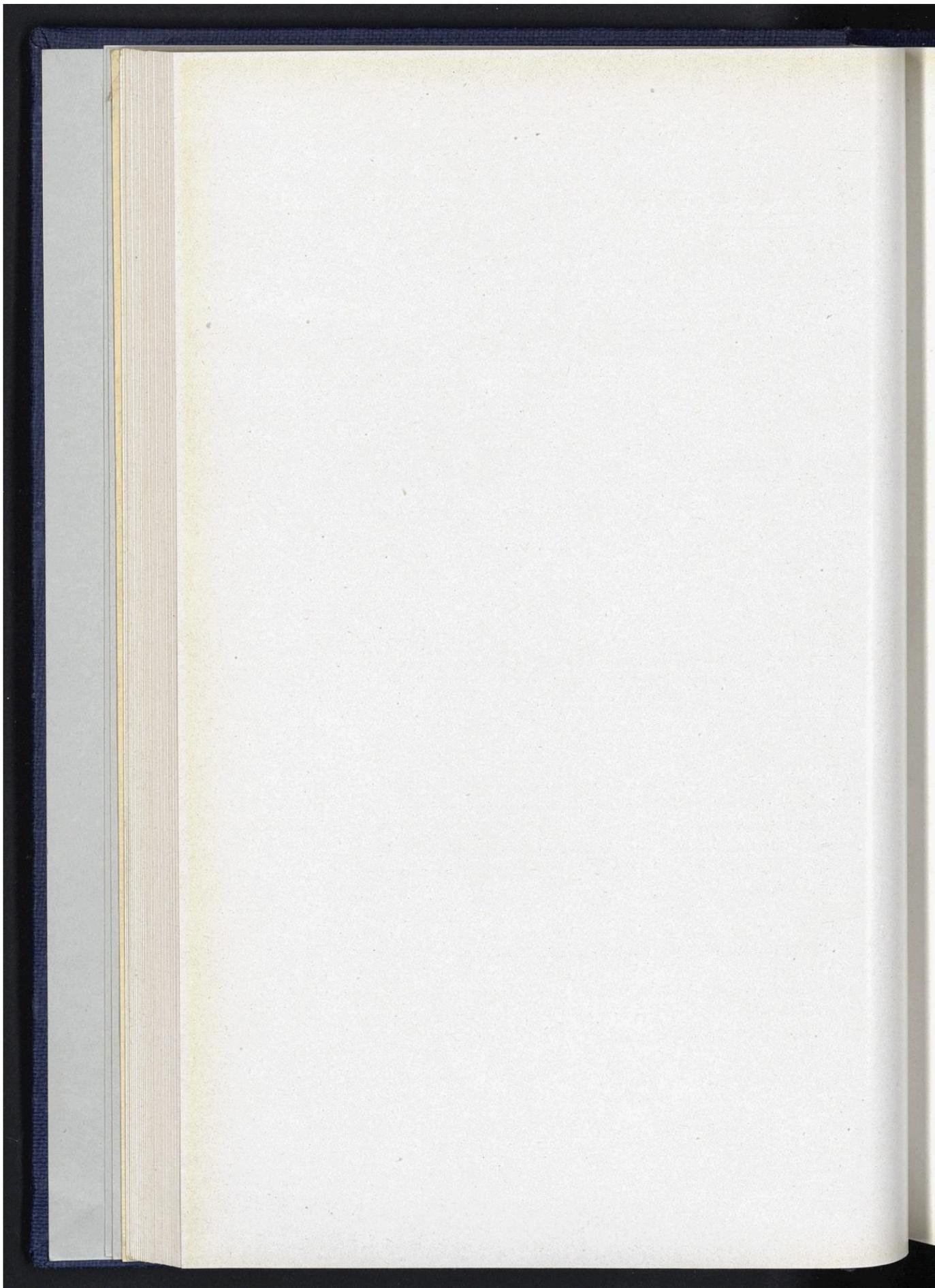


Photo Henri Manuel

M. LÉPINE,
Préfet de Police.





EN FRANCE

Nomination du Commissaire Général Constitution du Commissariat Général Commissaires Spéciaux

Un décret en date du 1^{er} avril 1904 (publié au *Journal officiel* du 7 avril), plaçait l'organisation de la section française sous l'autorité du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes (art. 1), et décidait que le commissaire général serait nommé par décret rendu sur la proposition du Ministre du Commerce.

Le Commissaire général était chargé, en ce qui concernait l'Exposition de Liège, des rapports entre le Gouvernement français et le Gouvernement belge; il avait la direction de tous les services et pouvait prendre toutes les mesures d'administration nécessaires à l'organisation de la section française.

Plusieurs questions concernant cette organisation étaient réglées par diverses dispositions du décret qui seront analysées dans des chapitres spéciaux.

Nomination du Commissaire général

Par un autre décret de la même date, M. Chapsal, maître des requêtes au Conseil d'Etat, directeur du cabinet du Ministre du Commerce, chargé des services du personnel et de la comptabilité, était

nommé Commissaire général du Gouvernement français en Belgique pour l'Exposition de Liège.

MINISTÈRE
DU COMMERCE DE L'INDUSTRIE
DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES

République Française

Le Président de la République française,

Sur le rapport du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, et du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes ;

Vu la loi en date du 25 mars 1904 relative à la participation de la France à l'Exposition internationale de Liège et à l'ouverture, sur l'exercice 1904, de crédits extraordinaires pour cet objet ;

Vu le décret en date du 1^{er} avril 1904 portant règlement de la participation de la France à l'Exposition internationale de Liège,

Décète :

ARTICLE PREMIER. — M. Chapsal, Maître des requêtes au Conseil d'Etat, Directeur du Cabinet chargé des services du personnel et de la comptabilité au Ministère du Commerce et de l'Industrie, est nommé Commissaire général du Gouvernement français en Belgique, à l'occasion de l'Exposition de Liège.

Il conserve ses fonctions actuelles.

ART. 2. — Le Garde des Sceaux Ministre de la Justice et le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au Bulletin des Lois et publié au *Journal Officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1^{er} avril 1904.

Par le Président de la République.

Le Garde des Sceaux
Ministre de la Justice,

VALLÉ.

Le Ministre du Commerce,
de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,

Georges TROUILLOT.

Premières opérations du Commissaire Général

Constitution du Commissariat Général

Adjoints au Commissaire général

Par arrêté en date du 16 avril 1904, M. Paul Dedet, sous-chef de bureau au Ministère du Commerce, fut nommé adjoint au Commissaire général du Gouvernement français.

Par arrêté en date du 1^{er} avril 1905, M. Louis Dop, secrétaire rapporteur attaché à la présidence des groupes VII et VIII (Agriculture et Horticulture), fut nommé adjoint au Commissaire général, chargé spécialement des groupes VII et VIII.

Attachés

Par arrêté en date du 12 octobre 1904, M. Charles du Bousquet fut nommé attaché au Commissariat général du Gouvernement français et, par arrêté en date du 1^{er} février 1905, secrétaire particulier du Commissaire général.

Par arrêté en date du 24 novembre 1904, M. Jacques-Louis Dumesnil fut nommé attaché au Commissariat général et détaché en cette qualité auprès du Commissaire de l'Instruction publique.

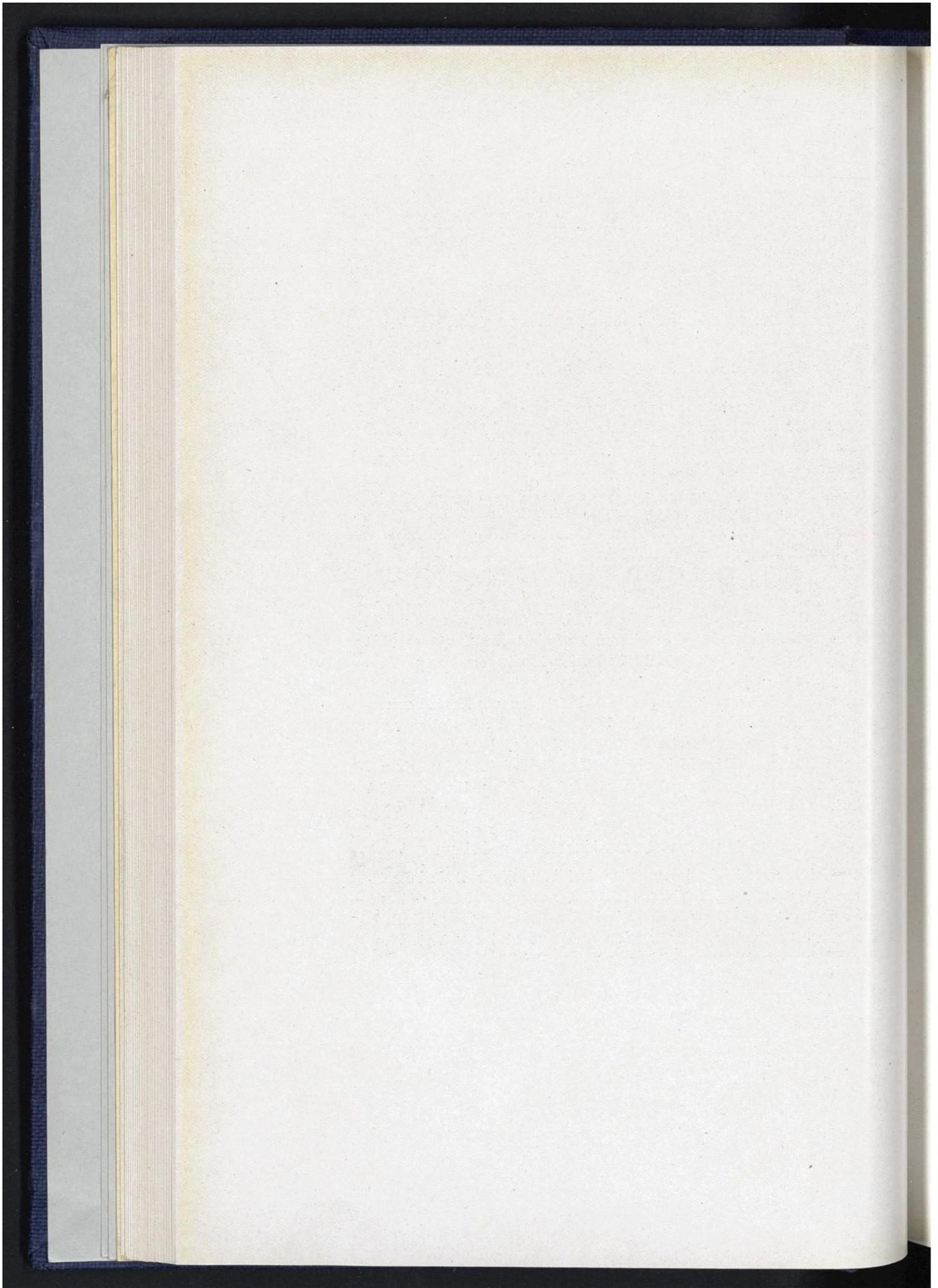
Par arrêtés en date des 17 février et 15 avril 1905, MM. Goudchaux, Douarche et Artonne furent nommés attachés au Commissariat général.

Constitution des Commissariats spéciaux

La présidence spéciale des groupes de l'Agriculture et de l'Horticulture fut donnée à M. Viger, sénateur, ancien ministre, qui eut pour collaborateur M. Louis Dop, adjoint au Commissaire général.

Pour les Beaux-Arts, l'Instruction publique et les Colonies, on nomma des commissaires spéciaux qui furent MM. Pol Neveux, de Monzie et Crozier, consul de France.

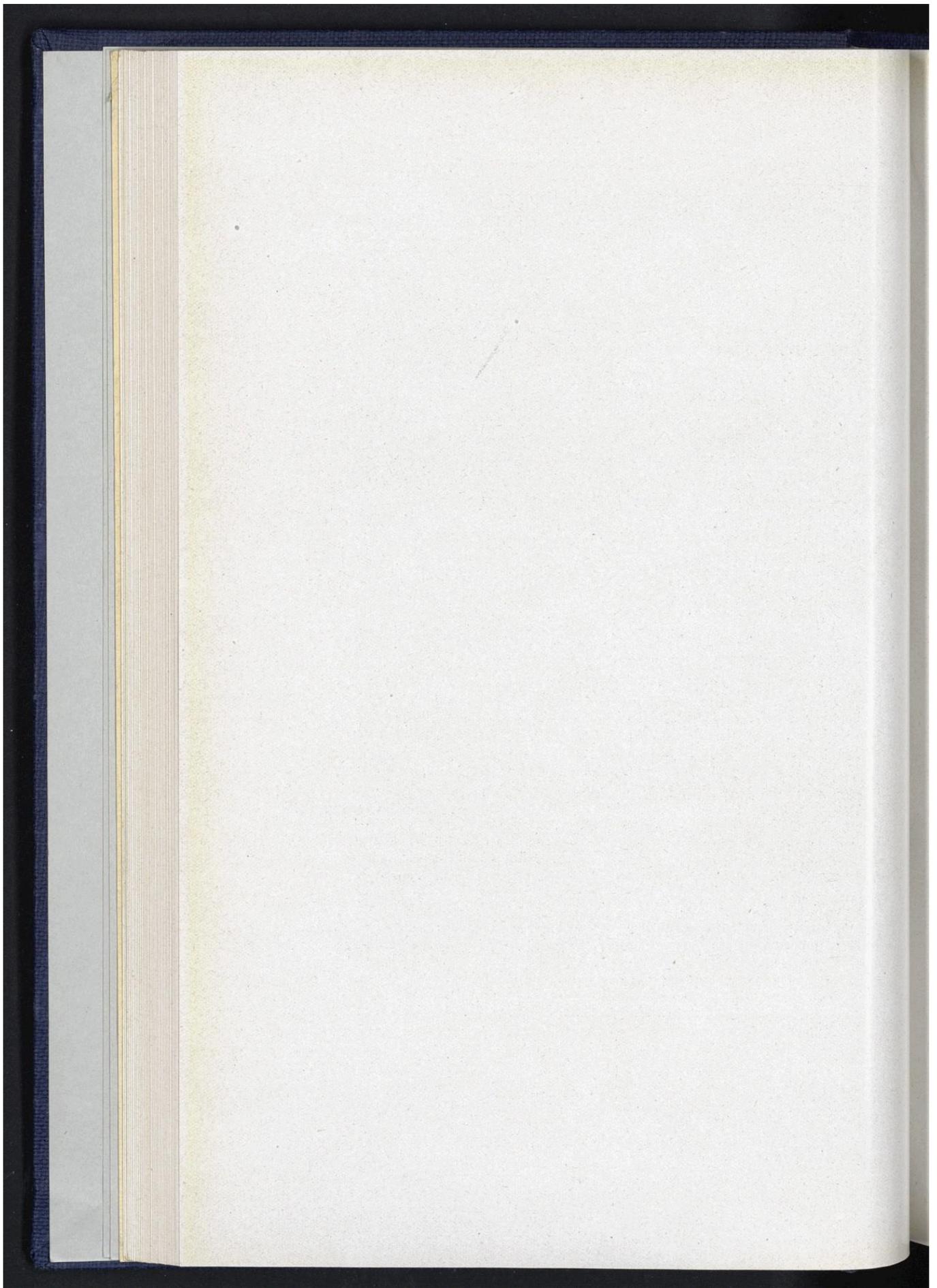
L'Algérie avait une organisation à part qui, par arrêté du 5 mars 1905, fut confiée à M. Gérard, directeur de l'Office de l'Algérie à Paris.





M. RICHARD LAMARCHE,
Commissaire général du Gouvernement Belge.

Dib.
CNAM



Investiture officielle du Comité Français des Expositions à l'Etranger

Le 1^{er} avril 1904, M. Georges Trouillot, ministre du Commerce, écrivit à M. le Président du Comité français des Expositions à l'Etranger cette lettre qui investissait le Comité du soin d'organiser la section française:

MINISTÈRE
DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE
DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES

République Française

Paris le 1^{er} avril 1904

CABINET DU MINISTRE

Monsieur le Président,

Le Gouvernement français vient d'accepter l'invitation qui lui a été adressée par le Gouvernement belge de prendre part officiellement à l'Exposition Universelle de Liège, au mois d'avril 1905, et, par décret en date de ce jour, M. Chapsal, Maître des requêtes au Conseil d'Etat, Directeur du Cabinet chargé des services du personnel et de la comptabilité au Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, a été nommé Commissaire général du Gouvernement français en Belgique, à l'occasion de cette Exposition.

Le Gouvernement a décidé en même temps, conformément aux déclarations qu'il avait faites lors du dépôt du projet de loi portant ouverture des crédits nécessaires à la participation de la France à cette manifestation internationale, que l'organisation matérielle de la section française serait confiée aux personnes les plus intéressées à sa réussite, c'est-à-dire aux industriels et aux commerçants qui exposeront à Liège.

Il a paru que le groupement le plus capable d'entreprendre une œuvre de cette importance était le Comité français des Expositions à l'Etranger, dont le Gouvernement a pu apprécier le précieux concours dans des occasions récentes et notamment à l'Exposition de Saint-Louis.

J'ai, en conséquence, l'honneur de vous prier de me faire connaître si le Comité que vous présidez accepterait de se charger, en ce qui concerne les groupes de la classification belge (numéros 3 à 15, 18 et 19), de recruter,



d'admettre et d'installer les exposants, sous le contrôle du Commissaire général du Gouvernement français et aux conditions énumérées ci-après :

Le Comité français représentant les intérêts des exposants, son concours ne devrait comporter pour lui aucun bénéfice matériel.

Le Comité pourrait, d'accord avec le Commissaire général, traiter avec l'Administration supérieure de l'Exposition de Liège les questions intéressant les exposants français, notamment celles relatives à la répartition des espaces, aux constructions ou aménagements spéciaux, à l'admission des produits et à leur installation.

Le Comité serait tenu d'installer un Salon d'honneur dit « Salon de France », d'assurer la décoration générale de la section française et de supporter les frais de gardiennage.

Il recevrait une subvention de 108,000 francs du Gouvernement pour l'aider à cet effet et serait autorisé à solliciter le concours des Municipalités, des Chambres de Commerce et des Associations.

Les membres du Comité d'admission et d'installation des groupes ci-dessus mentionnés seraient nommés par le Commissaire général sur la présentation du Comité français des Expositions à l'Étranger.

Les membres du jury de ces groupes seraient désignés dans les mêmes conditions sur une liste établie par le Comité français et comprenant un nombre de présentations double des jurés à nommer.

Les membres du Comité d'admission, d'installation et du jury ne pourraient être choisis que parmi les exposants.

Je viens donc vous prier, Monsieur le Président, de me communiquer la réponse définitive du Comité français des Expositions à l'Étranger sur ces divers points.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

*Le Ministre du Commerce,
de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,
Georges TROUILLOT.*

Le décret qui consacrait cette investiture parut au *Journal officiel* du 7 avril 1904 :

Le Président de la République française,

Sur la proposition des Ministres du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, de l'Instruction publique et des Beaux-Arts et des Colonies ;

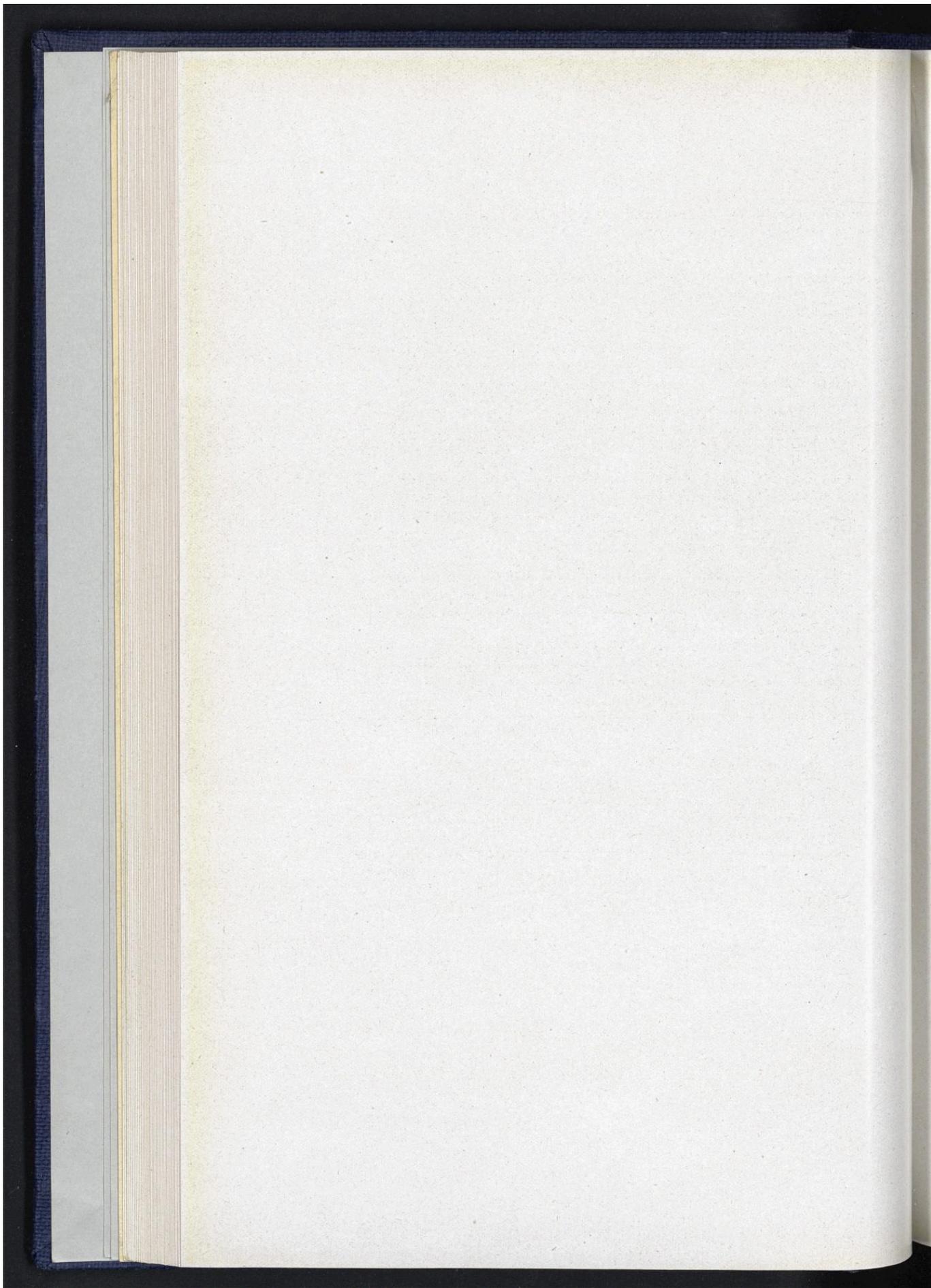
Vu la loi du 25 mars 1904 relative à la participation de la France à l'Exposition internationale de Liège (Belgique) et à l'ouverture, sur l'exercice 1904, de crédits extraordinaires pour cet objet,

Décète :

ARTICLE PREMIER. — L'organisation de la participation française à l'Exposition internationale de Liège est spécialement placée sous l'autorité du



M. DIGNEFFE,
Président du Comité Exécutif Belge.



Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes et dirigée par un Commissaire général.

ART. 2. — Le Commissaire général est nommé par décret rendu sur la proposition du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes. Le service du Commissariat général est compatible avec des fonctions publiques.

Le Commissaire général est chargé, en ce qui concerne l'Exposition de Liège, des rapports entre le Gouvernement français et le Gouvernement belge ; il a la haute direction de tous les services et prend toutes les mesures d'administration nécessaires à l'organisation de la participation française.

ART. 3. — Le Comité français des Expositions à l'étranger est chargé, en ce qui concerne les groupes de la classification belge (numéros 3 à 15, 18 et 19), de recruter, d'admettre et d'installer les exposants sous le contrôle du Commissaire général.

Il est en outre chargé d'assurer la décoration générale de la section française et de supporter les frais de gardiennage.

Il recevra une subvention de Gouvernement pour l'aider à cet effet et sera autorisé à solliciter le concours des Municipalités, des Chambres de Commerce et des Associations.

ART. 4. — Les Comités d'admission et d'installation correspondant aux groupes mentionnés à l'article précédent seront composés de membres nommés par le Commissaire général, sur la présentation du Comité français des Expositions à l'étranger.

Les membres du jury de ces groupes seront désignés dans les mêmes conditions sur une liste établie par le Comité français des Expositions à l'étranger et comprenant un nombre de présentations double des jurés à nommer.

Les membres de ces comités et du jury ne pourront être choisis que parmi les exposants.

ART. 5. — Les comités d'admission et d'installation, les membres du jury seront nommés :

En ce qui concerne les Beaux-Arts (groupe 2 de la classification belge), après avis du Commissaire général et du Directeur des Beaux-Arts, par le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts ;

En ce qui concerne le groupe de la section coloniale, après avis du Commissaire général et du Directeur de l'Office colonial, par le Ministre des Colonies ;

Enfin, en ce qui concerne les groupes 1, 16 et 17, 20 et 21, après avis du Commissaire général, par le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes.

ART. 6. — La correspondance relative au service de l'Exposition de Liège bénéficiera des dispositions des décrets des 24 octobre 1893 et 20 avril 1899, concernant la circulation en franchise de la correspondance de l'Exposition internationale de 1900.

ART. 7. — Les Ministres du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des

Télégraphes, de l'Instruction publique et des Beaux-Arts et des Colonies sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 1^{er} avril 1904.

Emile LOUBET.

*Le Ministre du Commerce,
de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,*

Georges TROUILLOT.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

J. CHAUMIÉ.

Le Ministre des Colonies,

Gaston DOUMERGUE.

A l'assemblée générale du 16 mars 1904, M. Roger Sandoz, secrétaire général, put dire :

L'Exposition de Liège s'annonce dans les meilleures conditions, organisée par un important Comité local que dirigent plus spécialement MM. Ernest Nagelmackers, Emile Digneffe, Paul Forgeur, Paul van Hoegaerden, Auguste Dumoulin, Florent Pholien, G. Dailemagne, F. Nyst, Noïrfalise. Le Gouvernement belge a nommé un Commissaire général, M. Richard Lamarche, et un Commissaire général adjoint, M. Gody. Ils ont bien voulu assister à notre dernier banquet, conduits par l'éminent M. Francotte, ministre du Travail et de l'Industrie, qui a tenu depuis à inviter votre Président à Bruxelles, et nous sommes particulièrement heureux que M. Trouillot, notre ministre du Commerce, ait bien voulu proposer ces jours-ci, au Parlement français, de participer officiellement à l'Exposition de Liège. Nul doute que cette demande ne soit votée et nous sommes tous prêts à continuer, d'accord avec le Gouvernement, l'œuvre que nous avons commencée à Liège et que suivent actuellement MM. Pinard, Layus et Morel, président, 1^{er} vice-président et secrétaire général définitifs, assistés d'une Commission provisoire composée de MM. Ancelot, Dupont, Bellan, Hetzel, Roger Sandoz, Estieu, Bourgeois, Debain, Paul Simon, Maguin, Kester, G. Amson, Louis Aucoc, Blondel, Damon, Dehaitre, Hartmann, Jean Hollande, Lefebvre, Ch. Legrand, Manaut, Mascuraud, Noïrot, Perdoux, Poullain, Rousselot. Et nous ne voulons pas clore ce qui concerne cette Exposition sans remercier encore, au nom de tout notre Conseil de direction, notre ami Layus, président de la Commission d'Initiative et d'Enquête, des nouvelles marques de dévouement et d'intelligente initiative qu'il vient de nous donner à Liège, à le féliciter aussi de sa modestie qui l'a fait rentrer dans le rang et désigner lui-même à nos suffrages M. Pinard, président de l'Alliance syndicale, comme président de la Commission de Direction du Comité d'organisation de la Section française de l'Exposition de Liège.



L'Exposition de Liège devant le Parlement Français

Invitation officielle et Participation officielle du Gouvernement Français

C'est au mois de mars 1903 que le Ministre de Belgique à Paris avait notifié, au nom de son gouvernement, au Ministre des Affaires étrangères, l'organisation de l'Exposition de Liège. Au mois d'août, il fit une nouvelle démarche auprès du Ministre des Affaires étrangères pour lui faire part du prix qu'attacherait son gouvernement à voir celui de la République française officiellement représenté à l'Exposition de 1905. Des assurances lui furent alors données que la France accepterait cette invitation officielle.

Par la loi du 25 mars 1904, votant ouverture de crédits extraordinaires, la participation officielle de la France fut consacrée.

Projet de Loi du 22 Mars 1904

L'Exposition de Liège à la Chambre des Députés

Nous donnons ici le rapport fait à la Chambre des députés, à la séance du 22 mars 1904, au nom de la Commission du Budget (1)

1. — Cette Commission fut composée de MM. Paul Doumer, *président* ; Baudin, Caillaux, Dubief, Guillaïn, *vice-présidents* ; Massé, Messimy, Ruau, Clémentel, *secrétaires* ; Bourrat, Lhopitaux, Trannoy, de La Batut, Dulau, Denys Cochin (Seine), Gervais, Simyan, Hubbard, Meriou, Salis, de Pressensé, Cruppi, Thomson, Codet, J. Thierry (Bouches-du-Rhône), Lockroy, Lechevallier, Sembat, Augé, Puech, Astier, Maujan, Chastenet.

chargée d'examiner le projet de loi relatif à la participation de la France à l'Exposition internationale de Liège et à l'ouverture, sur l'exercice 1904, de crédits extraordinaires pour cet objet, par M. Astier, député :

Messieurs,

Le Gouvernement demande l'autorisation d'engager, pour la participation officielle de la France à l'Exposition internationale de Liège qui doit s'ouvrir en avril 1905, des dépenses dont le total ne pourra excéder la somme de 350,000 francs et qui seront imputables :

143,000 francs par voie de crédits extraordinaires sur les fonds du budget de l'année courante ;

207,000 francs sur les fonds du budget de 1905.

La France a, en effet, été invitée par le Gouvernement belge à participer officiellement à l'Exposition qui doit avoir lieu en 1905, à Liège, pour célébrer le soixante-quinzième anniversaire de la proclamation de l'indépendance de la Belgique et inaugurer les grands travaux entrepris sur l'Ourthe et sur la Meuse

Avant de se prononcer sur la quotité des crédits demandés par le projet de loi, votre Commission avait d'abord à se prononcer sur le principe de leur allocation.

L'Exposition de Liège, qui est placée sous le haut patronage de S. M. le Roi des Belges, comprendra vingt-un groupes englobant les productions industrielles et commerciales et les branches les plus importantes de l'activité humaine.

Sa classification est, en effet, ainsi établie :

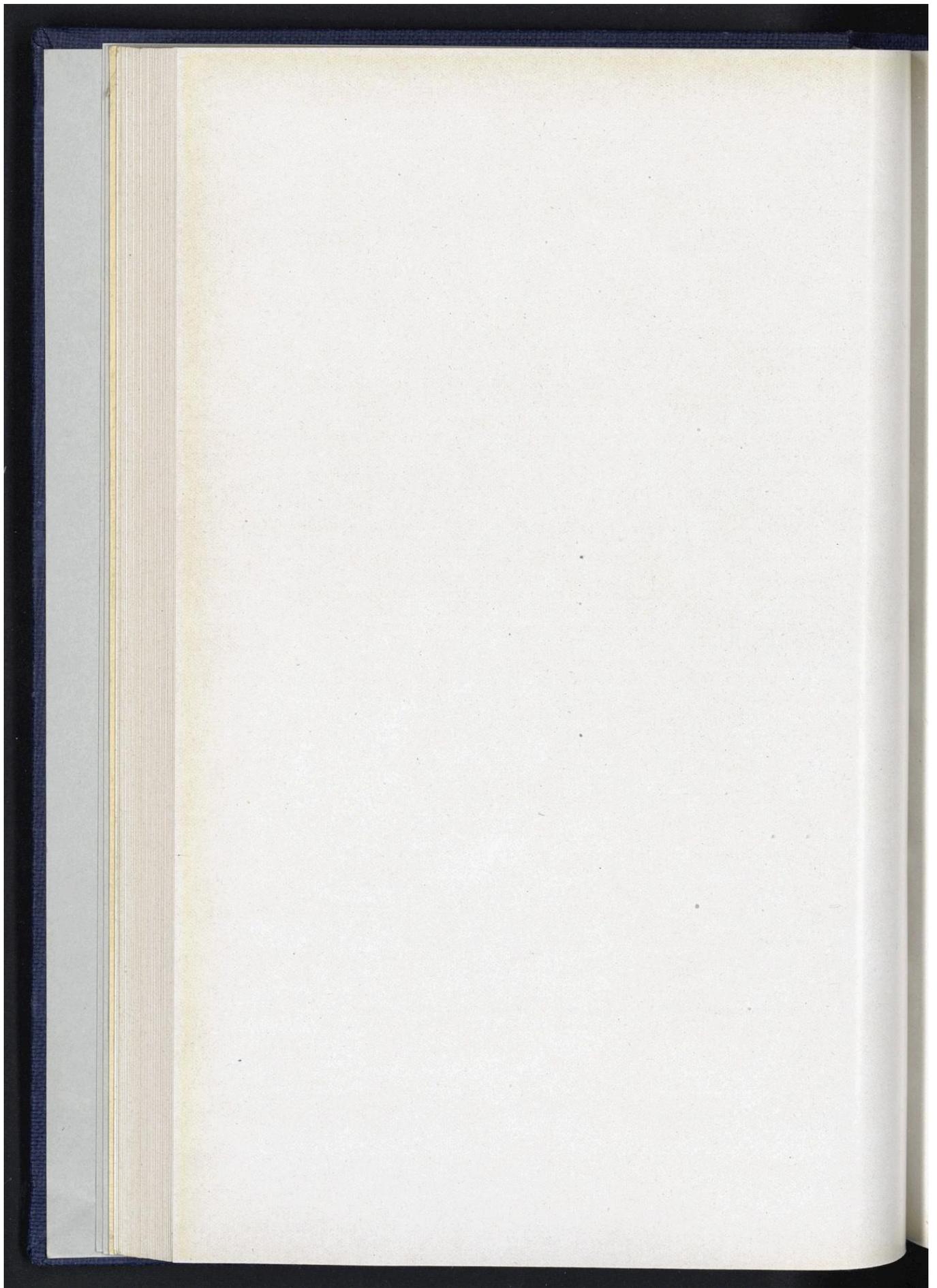
GRUPE 1. — Education et enseignement.

- 2. — Œuvres d'art.
- 3. — Instruments et procédés généraux des lettres, des sciences et des arts.
- 4. — Matériel et procédés généraux de la mécanique.
- 5. — Electricité.
- 6. — Génie civil. — Moyens de transports.
- 7. — Agriculture.
- 8. — Horticulture et arboriculture.
- 9. — Forêts. — Chasse. — Pêche. — Cueillettes.
- 10. — Aliments.
- 11. — Mines. — Métallurgie.
- 12. — Décoration et mobilier des édifices publics et des habitations.
- 13. — Fils, tissus, vêtements.
- 14. — Industrie chimique.
- 15. — Industries diverses.
- 16. — Economie sociale. — Hygiène, assistance publique.
- 17. — Enseignement pratique. — Institutions économiques. — Travail manuel de la femme.
- 18. — Commerce. — Colonisation.



Bib
CNAM

M. GODY,
Commissaire général adjoint du Gouvernement Belge.



Groupe 19. — Armées de terre et de mer.

— 20. — Sports.

— 21. — Congrès et conférences.

Il a paru au Gouvernement français qu'il ne pouvait décliner l'invitation qui lui était faite et sa décision a été dictée en cette circonstance tant par nos relations amicales avec la Belgique que par l'importance considérable de notre commerce avec ce pays.

La Belgique est, après l'Angleterre, la nation avec laquelle nous avons les relations d'affaires les plus actives. Les documents statistiques douaniers indiquent que nous avons, en 1893, importé 332 millions de produits belges, tandis que nous exportons en Belgique plus de 631 millions de nos produits. Cet argument est digne de retenir notre attention, il est assurément de nature à nous engager à accueillir favorablement la proposition du Gouvernement belge.

Non seulement, dit l'exposé des motifs, il importe de conserver les positions acquises en ne laissant pas le champ libre à la concurrence de nos rivaux, mais encore il est de notre devoir d'élargir nos débouchés et d'accroître notre sphère d'action dans un pays où nos compatriotes sont assurés de rencontrer de vives sympathies.

C'est en invoquant ces considérations que le Gouvernement vous a demandé les moyens d'assurer la participation officielle de la République française à l'Exposition de Liège, et que votre Commission du budget, les invoquant également, vous propose de voter les crédits nécessaires à cette participation.

Votre rapporteur s'est d'ailleurs assuré qu'aucun engagement formel n'avait été pris avant que le Parlement ait été appelé à se prononcer.

Le Ministre de Belgique à Paris a notifié, en effet, au nom de son Gouvernement, à notre Ministre des Affaires étrangères, en mars 1903, l'organisation de l'Exposition de Liège. Il fut décidé à cette époque, sans préjuger de la participation de la France à l'Exposition, et d'accord entre les deux Départements du Commerce et des Affaires étrangères, que le Consul de France à Liège serait chargé, dès ce moment, de *préparer* l'organisation de la Section française à l'Exposition. Il fut en même temps autorisé par le Ministre des Affaires étrangères à accepter la première vice-présidence du Comité directeur de patronage et de propagande à l'étranger.

Au mois d'août 1903, le Ministre de Belgique à Paris fit une nouvelle démarche auprès du Ministre des Affaires étrangères pour lui faire part du prix qu'attacherait le Gouvernement belge à voir le Gouvernement de la République française officiellement représenté à l'Exposition de 1905. Les assurances lui furent alors données que la France accepterait l'invitation officielle qui lui était faite et qu'il en serait avisé dès le vote des crédits par le Parlement.

Comme on le voit, la question est donc restée entière et, si l'acceptation du Parlement a été prévue, elle n'a pas été préjugée.

D'autres pays ont d'ailleurs adhéré officiellement à l'Exposition de Liège. Il résulte d'une communication faite par M. J. Gody, commissaire belge, au « Comité de propagande internationale », dans sa séance du 24 octobre 1903, que l'on considérait à cette époque posséder la participation officielle de l'Au-

triche, de l'Italie, de Mexique et de Cuba et que l'on escomptait à ce moment les adhésions déjà promises des pays suivants : Etats-Unis, Amérique Centrale, Haïti, Hollande, Espagne, Russie, Grèce, Japon, Danemark, Perse, Suède et Norvège.

Le principe une fois admis des crédits destinés à la participation officielle de la France à l'Exposition de Liège, restait à en déterminer la quotité.

Afin de ne pas entraîner une charge trop onéreuse pour le budget de l'Etat, le gouvernement a pensé qu'il y avait lieu de suivre le même mode de procéder que pour la participation officielle du Ministère du Commerce à l'Exposition de Saint-Louis.

Pour cette Exposition, le soin d'organiser la Section française a été confié au « Comité français des Expositions à l'Etranger et Réunion des Jurys et Comités des Expositions universelles », association reconnue d'utilité publique. D'après les règlements adoptés, le Comité français doit couvrir la plus grande partie des dépenses de la section industrielle, l'Etat n'ayant gardé à sa charge que les frais du Commissariat général.

Tel est le système économique qui est proposé et que nous vous proposons d'adopter pour l'Exposition de Liège. Le Comité français des Expositions à l'Etranger, qui a fait déjà ses preuves dans plusieurs manifestations importantes, nous semble remplir toutes les conditions requises pour mener à bonne fin cette tâche délicate. Ses rapports avec les promoteurs de l'Exposition de Liège remontent au mois de novembre 1899. Depuis cette époque, les deux Comités sont restés en relations suivies, et chaque année, une importante délégation du Conseil d'administration de l'Exposition de Liège s'est rendue à Paris pour assister au banquet du Comité français. Les engagements réciproques pris depuis 1899 ont enfin été sanctionnés en janvier 1903, dans une réunion qui s'est tenue à Liège. En février 1904, le Comité français a constitué définitivement la Commission de direction du Comité d'organisation de la Section française ; enfin un traité provisoire a été passé entre les représentants de l'Exposition de Liège et le Conseil de direction du Comité français.

Les crédits nécessaires pour les Ministères intéressés peuvent être évalués à 350,000 francs répartis de la manière suivante :

Ministère du Commerce.....	208.000 fr
(dont 108.000 fr. sur l'exercice 1904 et 100.000 fr. sur l'exercice 1905).	
Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts (Service des Beaux-Arts).....	92.000 »
(dont 10.000 fr. sur l'exercice 1904 et 82.000 fr. sur l'exercice 1905).	
Ministère des Colonies.....	50.000 »
(dont 25.000 fr. sur l'exercice 1904 et 25.000 fr. sur l'exercice 1905).	
Total.....	<u>350.000 fr.</u>

La plus grosse part des dépenses, comme on le voit, incombe au Ministère du Commerce. C'est en effet, à ce Ministère qu'appartiendront la désignation et l'organisation du Commissariat général ; par suite, toutes les dépenses de



Photo E Pirou.



M. Paul DEDET,
Adjoint au Commissaire général du Gouvernement Français.

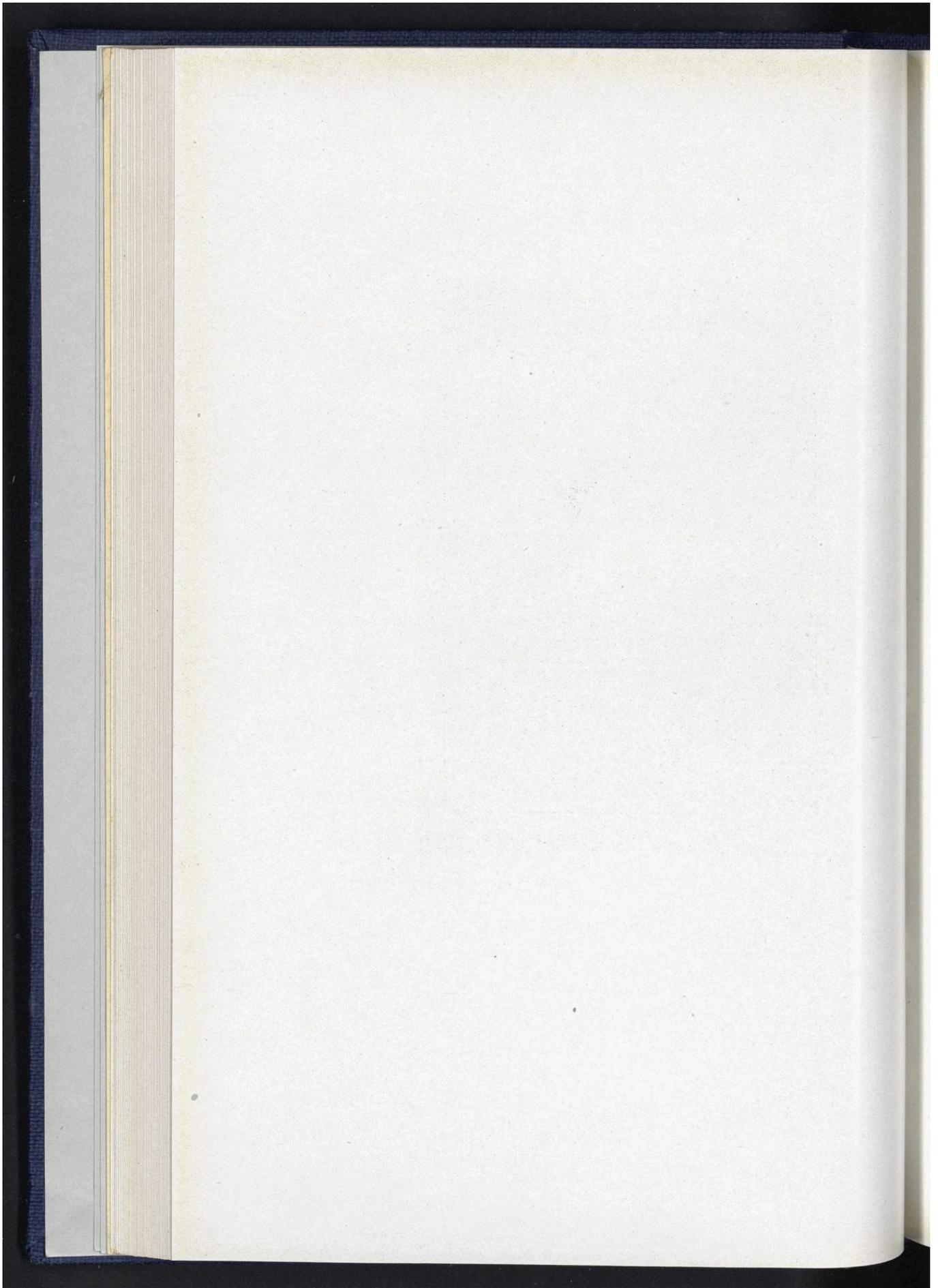
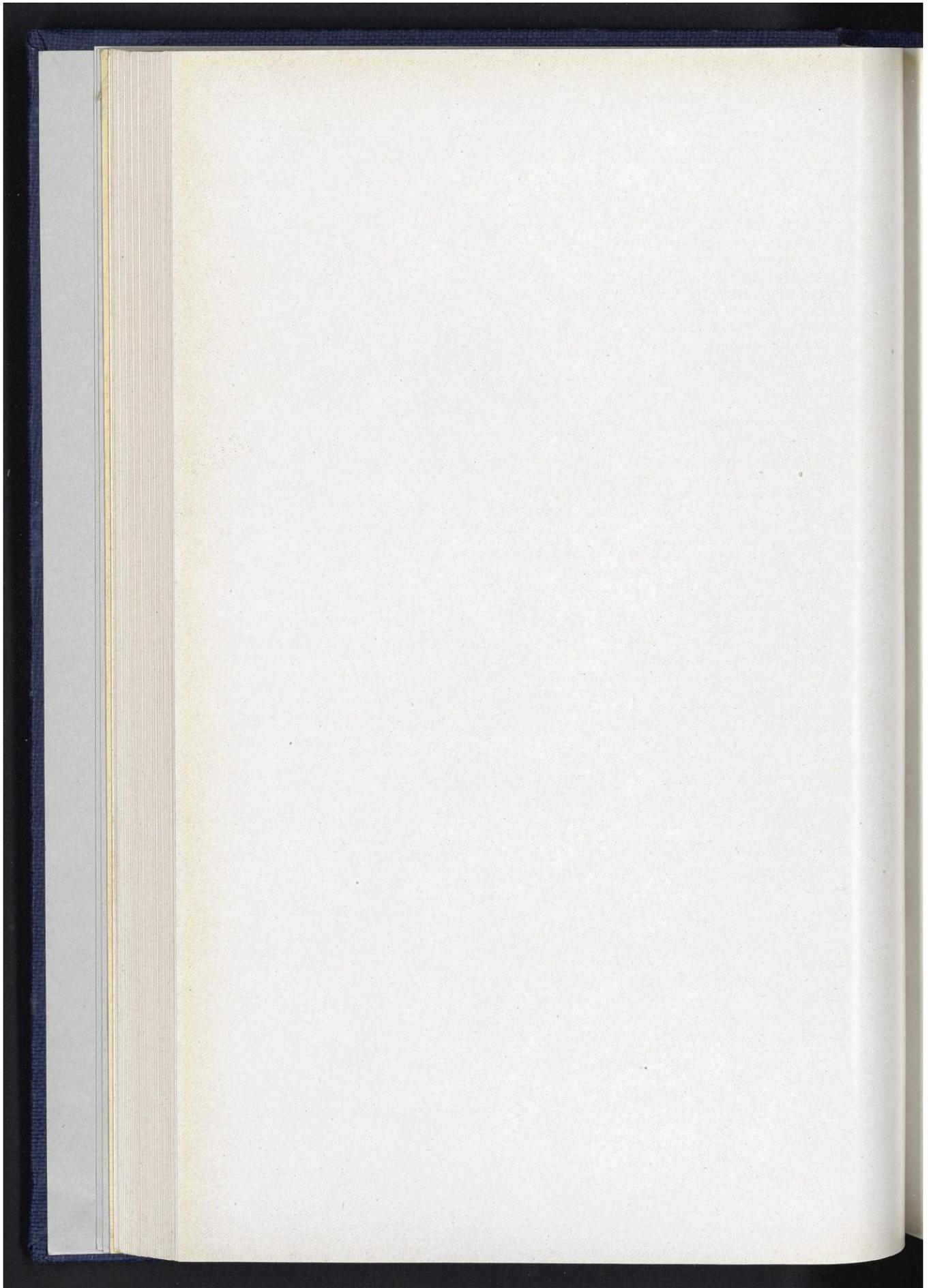




Photo Manuel. 

M. JONNART,
Gouverneur général de l'Algérie.



ce chef, telles qu'indemnités au Commissaire général et au personnel placé sous ses ordres, frais de représentation, services de douane et de police, impressions et rapport général, seront supportées par ce Département.

C'est également ce Ministère qui devra subventionner le Comité français des Expositions à l'Etranger pour la décoration d'ensemble de la section et l'installation d'un salon d'honneur dit « Salon de France », ainsi que pour la surveillance et la manutention des objets exposés.

Le détail de l'emploi des crédits demandés, d'après les renseignements qui ont été fournis à votre rapporteur, serait d'ailleurs le suivant :

A. — MINISTÈRE DU COMMERCE

a) Dépenses du Commissariat général pour :

1° Indemnités du Commissaire général et du personnel, frais de voyage et de séjour..	63.000 fr.	} 100.000 fr.
2° Frais de représentation, frais de bureau....	15.000 »	
3° Services de douane et de police.....	15.000 »	
4° Impressions, rapport général, affranchissements	7.000 »	

b) Subvention pour l'organisation de la Section française par le Comité français des Expositions à l'Etranger :

1° Décoration générale de la Section et installation d'un salon d'honneur, dit « Salon de France », y compris le transport et l'assurance des objets devant y figurer ; garantie d'emplacement.....	85.000 fr.	} 108.000 fr.
2° Gardiennage, surveillance, entretien, manutention	15.000 »	
3° Publicité et frais divers.....	8.000 »	
Total.....		<u>208.000 fr.</u>

B. — MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

(Section des Beaux-Arts)

Transport et emballage.....	30.000 fr.
Installation	25.000 »
Assurance, impressions, voyages, membres du jury.....	16.000 »
Personnel, gardiens, travaux supplémentaires et divers.....	21.000 »
Total.....	<u>92.000 fr.</u>

C. — MINISTÈRE DES COLONIES

L'emplacement nécessaire à la Section coloniale française de l'Exposition de Liège sera mis gratuitement à la disposition du Gouvernement français. Mais toutes les dépenses, y compris celles de la construction des bâtiments destinés à contenir nos produits coloniaux, seront couvertes par le crédit de 50.000 francs demandé, joint aux subventions consenties par les colonies.

Voici le devis approximatif des dépenses à prévoir, la surface couverte étant d'environ de 1,000 mètres carrés :

Construction d'un pavillon spécial pour la Section coloniale française ; aménagement et décoration de ce pavillon.....	40.000 fr.
Fournitures de vitrines et frais d'installation des produits exposés	5.000 »
Manutention, surveillance et assurance ; personnel.....	5.000 »
Total.....	<u>50.000 fr.</u>

Le surplus des dépenses sera couvert par les subventions des colonies.

Ces crédits de 208.000 francs, 92.000 francs et 50.000 francs formant un total de 350.000 francs, sont inférieurs à ceux accordés pour les Expositions analogues qui ont eu lieu à Anvers, en 1885, et à Bruxelles, en 1897. Le crédit total accordé pour l'Exposition d'Anvers, en 1885, a été de 705.000 francs. Le crédit total accordé pour celle de Bruxelles, en 1897, a été de 881.000 francs. Il est vrai que pour l'Exposition d'Anvers, en 1894, le crédit accordé au Ministère du Commerce n'a été que de 120.000 francs, mais il faut noter qu'il n'y eut pas de participation officielle du Gouvernement de la République à cette Exposition.

Le crédit demandé nous paraît donc à la fois nécessaire et suffisant pour permettre de faire face aux dépenses qui incomberont, du chef de l'Exposition de Liège, au Gouvernement, sans qu'on soit amené, comme cela a eu lieu trop souvent, à recourir à de nouvelles demandes de crédit.

Ajoutons, à titre de renseignements, que le Comité français des Expositions à l'Étranger, aux termes de la convention provisoire passée avec la Société de l'Exposition de Liège, s'est assuré, dans les galeries affectées aux sections étrangères et dans la Galerie des Machines, un espace clos et couvert mesurant 13,260 mètres carrés, sous réserve de prendre une partie de ces terrains au cas où il ne pourrait les utiliser. Du plan de l'Exposition, il ressort que le Comité français a obtenu les meilleurs emplacements dans les galeries de l'Exposition, c'est-à-dire la partie gauche en entrant dans les galeries. Les Colonies seront placées dans une autre partie de l'Exposition et les Beaux-Arts figureront dans le palais que l'on construit spécialement à cet effet.

Des mesures intéressantes ont été obtenues au profit des exposants, notamment en ce qui concerne le transport des colis, la protection des inventions, la formation du jury des récompenses.

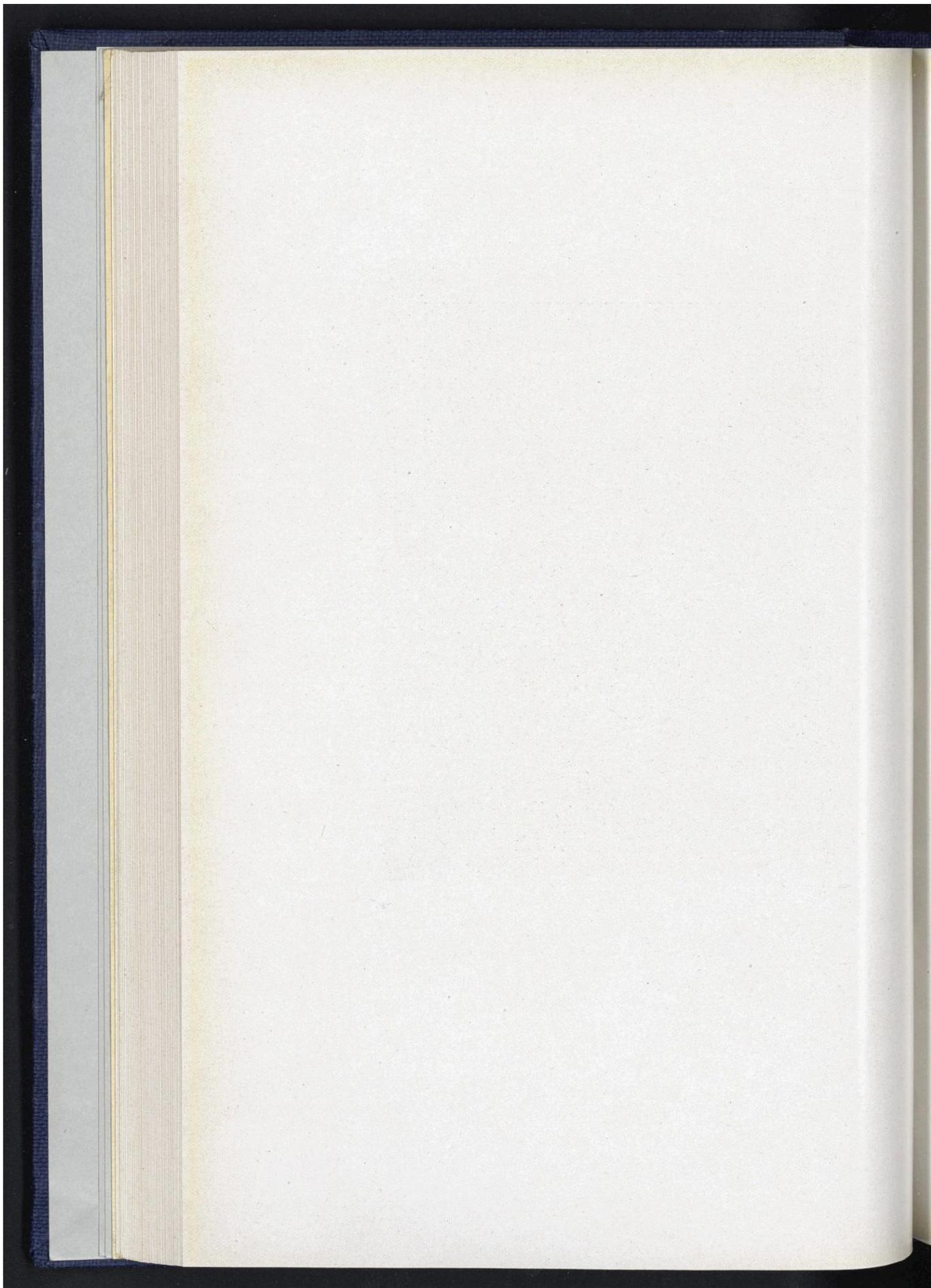
Sur le premier point, il a été stipulé que, conformément au contrat intervenu entre le Gouvernement belge et la Société de l'Exposition, les colis destinés à l'Exposition bénéficieront du tarif belge n° 10, qui consacre la perception de la taxe pleine à l'aller et la gratuité du transport au retour sur les lignes de l'État belge.

Il va sans dire que l'Exposition étant constituée en entrepôt réel de douanes et d'octroi, les produits français y seront introduits en franchise, à condition d'être réexportés après la clôture de l'Exposition.

En ce qui concerne la protection des inventions brevetées, ainsi que des marques de fabrique ou de commerce qui figureront à l'Exposition, le Gouvernement belge a pris l'engagement de prescrire toutes les mesures nécessaires pour garantir les droits de propriété des industriels.



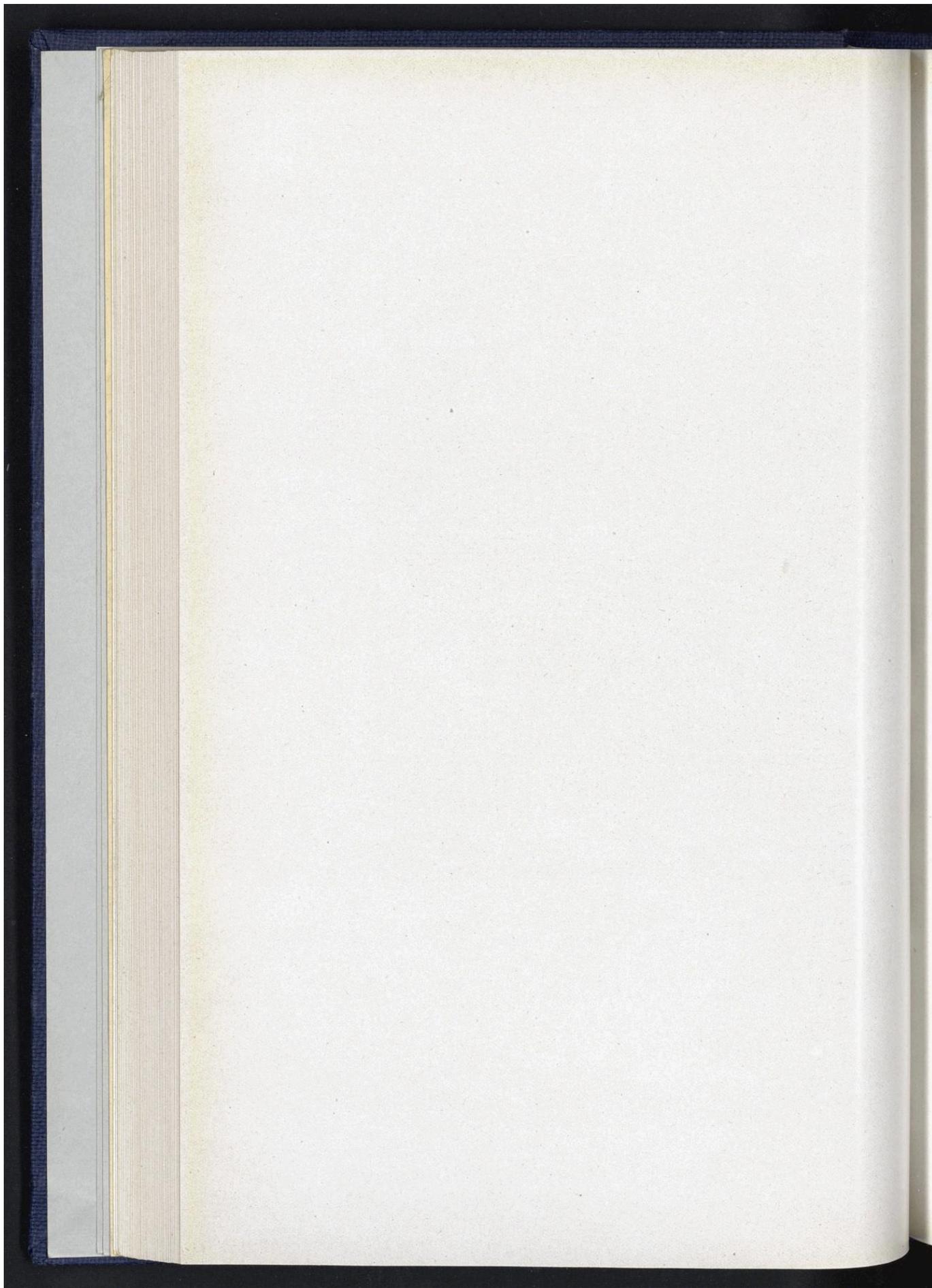
M. A. ANCELOT,
Président du Comité Français des Expositions à l'Etranger.





Dir.
CNAM

M. Emile DUPONT,
Sénateur,
Président du Comité Français des Expositions à l'Etranger (1906).

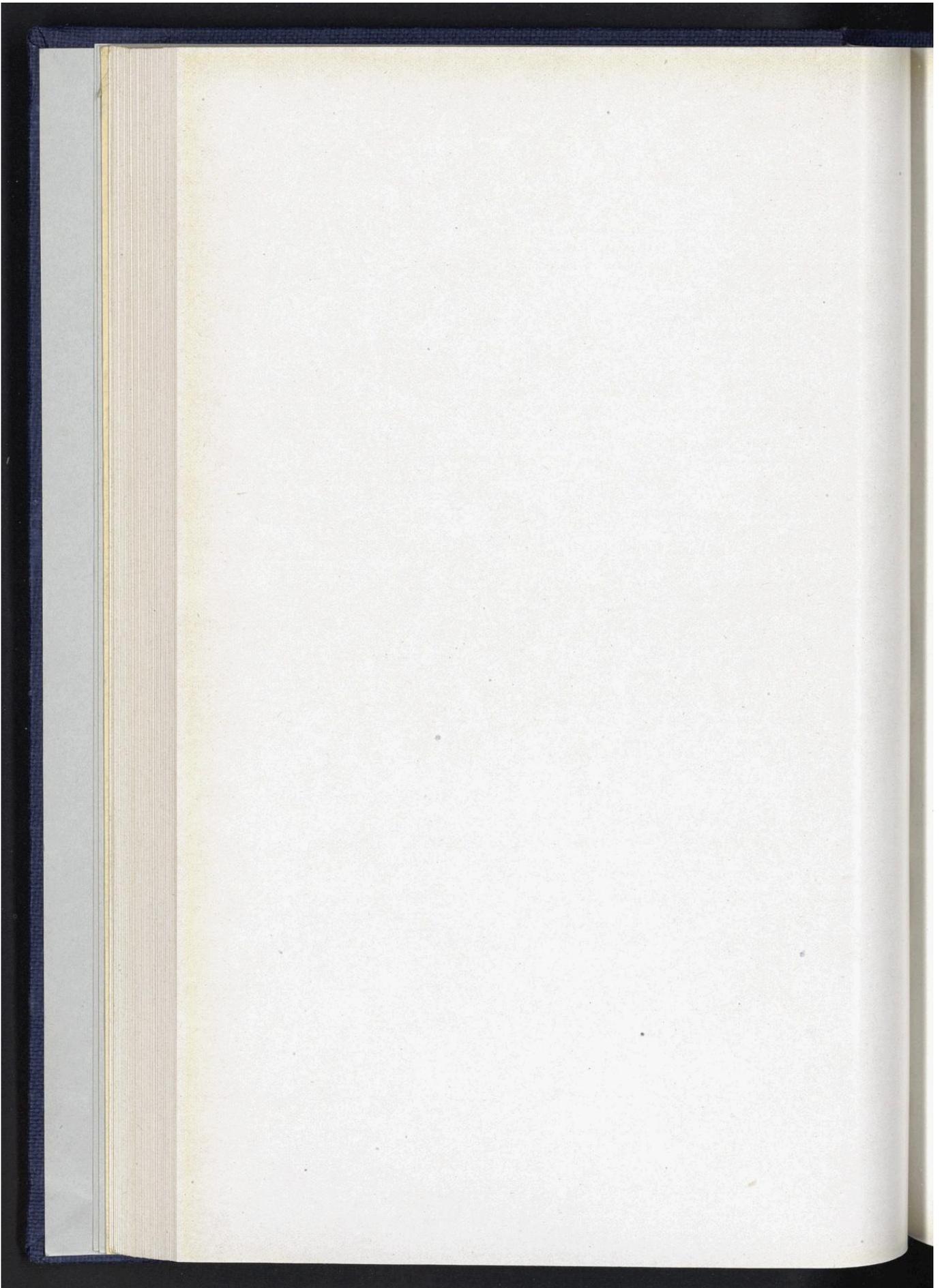




B.B.
CNAM

Photo Otto.

M. Lucien LAÏUS,
Premier Vice-Président du Comité d'organisation
de la Section Française de Liège.



Les intérêts des exposants seront enfin, au point de vue des récompenses, complètement sauvegardés. La Section française sera représentée dans le jury international par un nombre de membres proportionnel à celui fixé pour la Section belge. La même représentation proportionnelle sera appliquée dans les attributions des différentes fonctions des bureaux des jurys de classes et de groupes et dans le Jury supérieur de révision.

Nous avons l'honneur, en conséquence, de vous demander de donner votre sanction au projet de loi ci-après.

PROJET DE LOI

ARTICLE PREMIER

Les Ministres du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, et des Colonies, sont autorisés à engager pour la participation de la France à l'Exposition internationale de Liège des dépenses qui ne pourront excéder la somme totale de trois cent cinquante mille francs (350.000 fr.), ainsi répartie :

Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes (1 ^{re} section)	208.000 fr.
Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.....	92.000 »
Ministère des Colonies.....	50.000 »
Total égal.....	<u>350.000 fr.</u>

ARTICLE 2

Il est ouvert aux Ministres, en addition aux crédits alloués par la loi de finances du 30 décembre 1903, des crédits extraordinaires montant à la somme de cent quarante-trois mille francs (143.000 fr.) pour les dépenses de la participation de la France à l'Exposition internationale de Liège.

Ces crédits sont répartis, par ministères et par chapitres, ainsi qu'il suit :

MINISTÈRE DU COMMERCE,

DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES

1^{re} SECTION. — COMMERCE ET INDUSTRIE

CHAP. 39 bis. — *Exposition internationale de Liège*..... 108.000 fr.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

2^e SECTION. — BEAUX-ARTS

CHAP. 64 bis. — *Exposition internationale de Liège*..... 10.000 fr.

MINISTÈRE DES COLONIES

CHAP. 14 bis. — *Exposition internationale de Liège*..... 25.000 fr.

Il sera pourvu aux crédits extraordinaires ci-dessus au moyen des ressources générales du budget de l'exercice 1904.

Ce projet fut voté par la Chambre des députés dans sa séance du 25 mars 1904.

M. LE PRÉSIDENT. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la participation de la France à l'Exposition internationale de Liège et à l'ouverture, sur l'exercice 1904, de crédits extraordinaires pour cet objet.

La commission et le Gouvernement prient la Chambre de déclarer l'urgence. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la déclaration d'urgence.

(L'urgence est déclarée.)

M. LE PRÉSIDENT. — Personne ne demande la parole pour la discussion générale ?...

Je consulte la Chambre sur la question de savoir si elle entend passer à la discussion des articles

(La Chambre décide de passer à la discussion des articles.)

M. LE PRÉSIDENT. — « Article premier. — Les Ministres du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, et des Colonies, sont autorisés à engager pour la participation de la France à l'Exposition internationale de Liège des dépenses qui ne pourront excéder la somme totale de 350,000 francs, ainsi répartie :

« Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes (1 ^{re} section)	208.000 fr.
« Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts....	92.000 »
« Ministère des Colonies.....	50.000 »
Total égal.....	<u>350.000 fr.</u>

Personne ne demande la parole sur l'article 1^{er} ?...

Je le mets aux voix.

(L'article 1^{er}, mis aux voix, est adopté.)

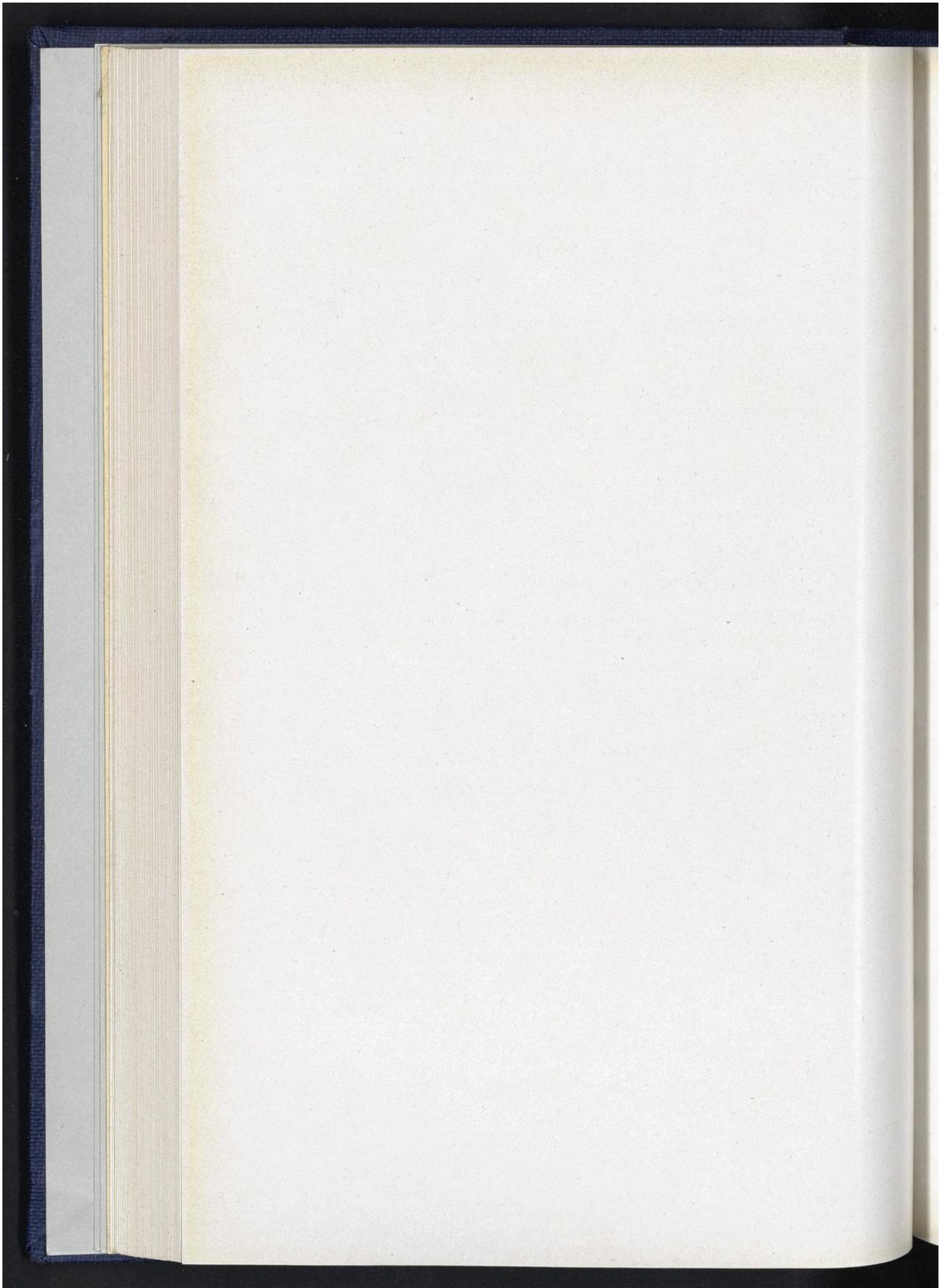
M. LE PRÉSIDENT. — « Art 2. — Il est ouvert aux ministres, en addition aux crédits alloués par la loi de finances du 30 décembre 1903, des crédits extraordinaires montant à la somme de 143,000 francs pour les dépenses de la participation de la France à l'Exposition internationale de Liège.

« Ces crédits sont répartis par ministères et par chapitres, ainsi qu'il suit :



Bib.
CNAM

M. G.-Roger SANDOZ,
Secrétaire général du Comité Français des Expositions à l'Etranger.



MINISTÈRE DU COMMERCE
DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES

1^{re} SECTION. — COMMERCE ET INDUSTRIE

« Chap. 39 bis. — Exposition internationale de Liège..... 108.000 fr.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

2^e SECTION. — BEAUX-ARTS

« Chap. 64 bis. — Exposition internationale de Liège..... 10.000 fr.

MINISTÈRE DES COLONIES

« Chap. 14 bis. — Exposition internationale de Liège..... 25.000 fr.

« Il sera pourvu aux crédits extraordinaires ci-dessus au moyen des ressources générales du budget de l'exercice 1904. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets l'article 2 aux voix.

(L'article 2, mis aux voix, est adopté.)

M. LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix, par scrutin, l'ensemble du projet de loi.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement.)

M. LE PRÉSIDENT. — Voici le résultat du dépouillement du scrutin.

Nombre des votants.....	501
Majorité absolue.....	251
Pour l'adoption.....	498
Contre	3

La Chambre des députés a adopté.

L'Exposition de Liège devant le Sénat

Le Sénat ratifia le vote de la Chambre dans sa séance du 25 mars 1904.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Lourties.

M. VICTOR LOURTIES. — J'ai l'honneur de déposer sur le bureau du Sénat un rapport fait au nom de la Commission des finances, chargée d'examiner le projet de loi adopté par la Chambre des députés relatif à la participation de la France à l'Exposition internationale de Liège et à l'ouverture, sur l'exercice 1904, de crédits extraordinaires pour cet objet.

J'ai l'honneur de demander au Sénat, d'accord avec le Gouvernement, de vouloir bien déclarer l'extrême urgence qui a déjà été votée par la Chambre des députés.

M. LE PRÉSIDENT. — Je consulte le Sénat sur l'urgence qui est demandée par la Commission, d'accord avec le Gouvernement.

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'extrême urgence est déclarée.

Je consulte le Sénat sur la discussion immédiate, qui est demandée par vingt de nos collègues, dont voici les noms : MM. Lourties, Francoz, Barbey, Rolland, le général Billot, Leydet, Méric, Poirrier, Bouffier, le général Grévy, Baillol, Thézard, Denoix, Thorel, Obissier Saint-Martin, César Duval, Gassier, plus trois signatures illisibles.

(La discussion immédiate est ordonnée.)

M. ERNEST BOULANGER. — Je demande, monsieur le Président, que l'on n'interrompe pas l'ordre du jour.

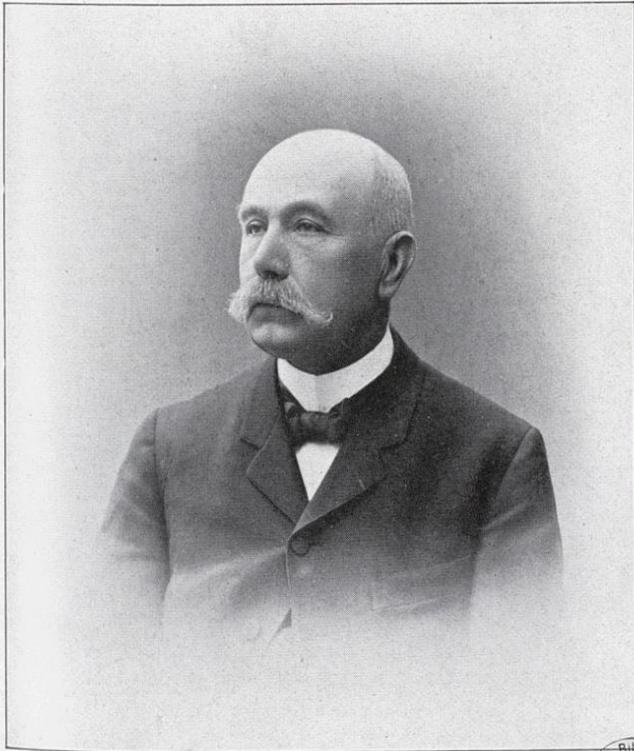
M. LE PRÉSIDENT. — C'est entendu ; la discussion du projet de loi relatif à l'Exposition de Liège aura lieu après celle du projet de loi destiné à remplacer l'arrêté des consuls du 3 germinal an IX, relatif à la détention d'appareils susceptibles d'être utilisés dans la fabrication des monnaies, qui est inscrit à l'ordre du jour.

Lecture du Rapport sur le projet de loi relatif à la participation de la France à l'Exposition Internationale de Liège et adoption du projet de loi

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Lourties, pour la lecture de son rapport relatif à la participation de la France à l'Exposition internationale de Liège et à l'ouverture, sur l'exercice 1904, de crédits extraordinaires pour cet objet.

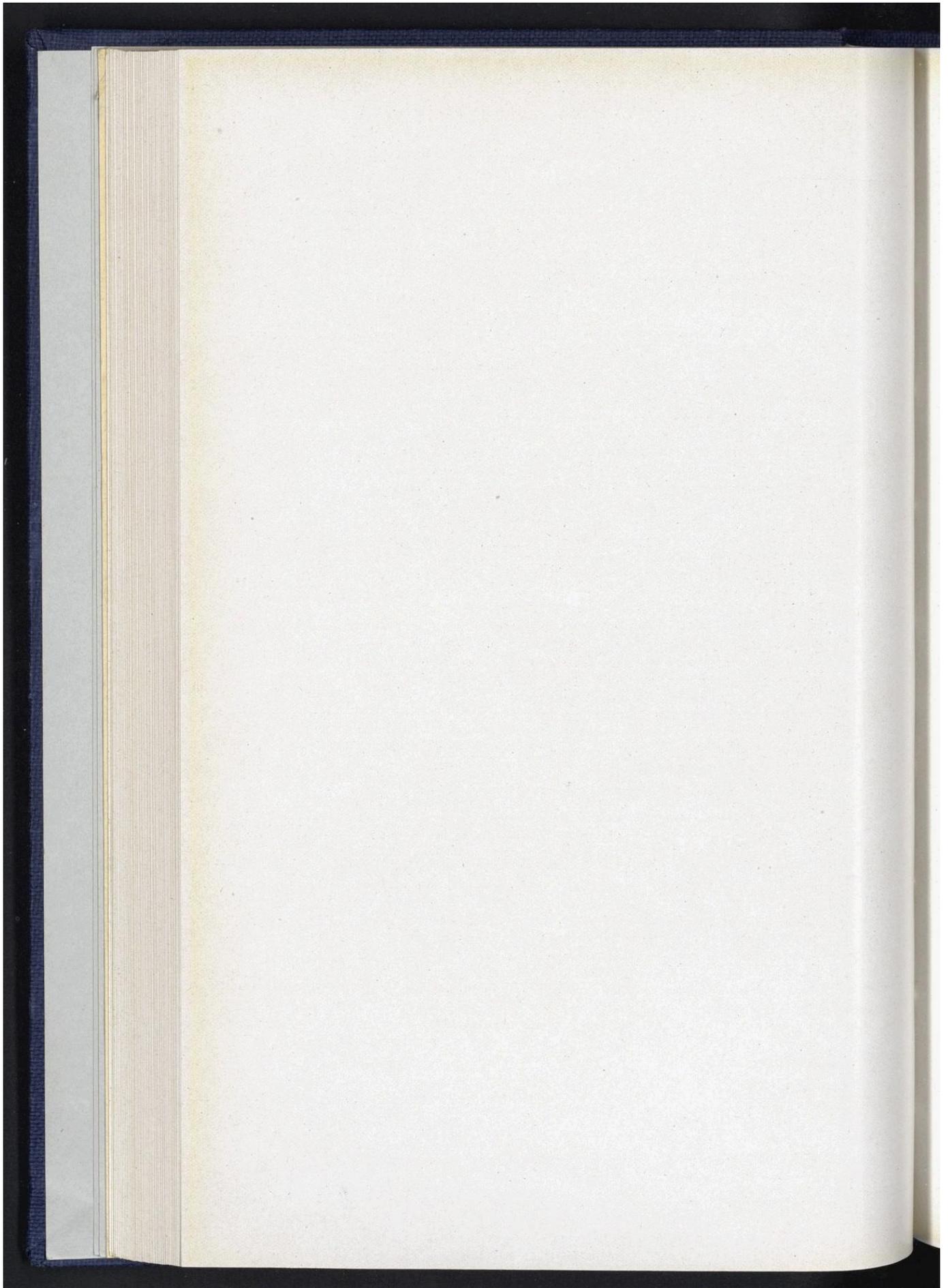
M. LOURTIES, rapporteur. — Messieurs, le Gouvernement a déposé sur le bureau de la Chambre des députés, dans la séance du 4 mars 1904, un projet de loi relatif à la participation de la France à l'Exposition internationale de Liège et à l'ouverture, sur l'exercice 1904, d'un crédit extraordinaire de 350,000 francs, à répartir entre les Ministères du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, et des Colonies, qui doivent concourir à l'organisation de la Section française à cette Exposition.

La Chambre des députés, dans sa séance du 25 mars, a sanctionné par son vote le projet de loi qui est aujourd'hui soumis à vos délibérations.



BIB
CNAM

M. KESTER,
Trésorier du Comité Français des Expositions à l'Etranger.



Messieurs, il y a déjà plusieurs années que la France a été pressentie au sujet de l'éventualité de sa participation à l'Exposition internationale qui doit avoir lieu à Liège en 1905, et l'industrie et le commerce de notre pays ont envisagé cette perspective avant même l'ouverture de notre grande manifestation pacifique de la fin du siècle.

On savait déjà, depuis cette époque, que la ville de Liège avait formé le projet de célébrer, à cette date, le soixante-quinzième anniversaire de la proclamation de l'indépendance de la Belgique et d'inaugurer, à cette occasion, les grands travaux projetés sur l'Ourthe et sur la Meuse.

Aujourd'hui, on peut affirmer que le succès de cette grande tentative de la ville de Liège est désormais certain.

Les travaux de l'Ourthe et de l'Exposition sont en pleine activité ; le Comité exécutif de l'Exposition poursuit son œuvre d'organisation avec une ardeur et une vigilance telles qu'on peut affirmer que tout sera prêt pour la date prévue pour l'ouverture ; l'industrie belge tout entière a déjà solennellement affirmé sa résolution de participer dans la plus large mesure à cette manifestation de la production et du travail ; l'élan est donné partout. Depuis six mois, — octobre 1903 — le Comité de propagande internationale, qui a à sa tête M. Gody, commissaire belge, était déjà assuré de la participation officielle de l'Autriche, de l'Italie, du Mexique, de Cuba et avait la promesse que le Gouvernement français proposerait au Parlement celle de la France. C'est, en effet, en mars 1903, que le Ministre de Belgique à Paris a notifié, au nom de son gouvernement, au Ministre des Affaires étrangères, l'organisation de l'Exposition de Liège, placée sous le patronage du roi des Belges.

Il fut décidé à cette époque, sans préjuger de la participation de la France à l'Exposition, et d'accord entre les deux Départements du Commerce et des Affaires étrangères, que M. Crozier, consul de France à Liège, serait chargé, dès ce moment, de préparer l'organisation de la Section française. Il fut, à cet effet, autorisé à accepter la première vice-présidence du Comité directeur de patronage et de propagande à l'étranger.

Au mois d'août suivant, le Ministre de Belgique à Paris fit une nouvelle démarche auprès du Ministre des Affaires étrangères, pour lui faire part du prix qu'attacherait son Gouvernement à voir celui de la République française officiellement représenté à l'Exposition de 1905. Des assurances lui furent alors données que la France accepterait l'invitation officielle qui lui était faite, et qu'il en serait avisé dès le vote des crédits par le Parlement.

On a recueilli depuis les adhésions officielles des Etats-Unis, de l'Amérique centrale, de Haïti, de la Hollande, de l'Espagne, de la Russie, de la Grèce, du Japon, du Danemark, de la Perse, de la Sicile, de la Norvège et on peut, de plus, considérer comme certaine la participation, tout au moins officieuse, de l'Allemagne.

Enfin, S. M. Léopold II, roi des Belges, a donné à cette Exposition la consécration officielle définitive par sa visite du mois de novembre 1903, et c'est là une garantie certaine du succès de l'entreprise.

Était-il possible, dans ces conditions, de décliner l'invitation qui nous était faite ? Le Gouvernement français ne l'a pas pensé, et nous ne pouvons qu'applaudir à cette résolution.

Nous ne pouvons pas oublier quelle part brillante a pris notre chère voisine

à notre grande Exposition internationale et universelle de 1900, pas plus que les relations amicales que nous entretenons avec la Belgique.

Nous ne pouvions pas oublier davantage que la ville de Liège est de celles qui ont toujours témoigné à nos compatriotes, en toute occasion, les plus cordiales sympathies, et nous aurions eu vraiment mauvaise grâce à refuser son invitation, après avoir officiellement participé aux Expositions d'Anvers, en 1885, de Bruxelles, en 1897, et d'avoir pris, en 1894, une part si considérable à l'Exposition d'Anvers.

A la vérité, messieurs, notre intérêt même nous commandait de répondre à l'appel de la charmante cité wallonne, qui est à deux pas de la France, et d'une nation voisine et amie avec laquelle nos relations économiques sont des plus importantes. Il était nécessaire que la France figurât à Liège à côté des nations étrangères qui lui disputent, avec plus de persévérance que de succès jusqu'à ce jour, le marché de la Belgique. Nous ne pouvions pas perdre de vue dans cette circonstance, moins encore que dans toute autre, que le mouvement de nos échanges avec ce pays ami a atteint en 1902 404 millions d'importations et 722 millions d'exportations, soit au total 1,127 millions, chiffre supérieur de 390 millions à celui de 1897.

Non seulement il importait de conserver les positions acquises en ne laissant pas le champ libre à la concurrence des nations rivales, mais encore il était de notre devoir d'y affirmer une fois de plus la supériorité de notre production et d'y élargir nos débouchés.

C'est là, au surplus, ce qui explique la faveur avec laquelle le commerce et l'industrie de notre pays ont accueilli l'annonce de cette Exposition et l'empressement qu'ils ont mis à seconder les efforts officiels lors des expositions précédentes.

Messieurs, ce sont ces considérations qui ont aussi déterminé le Gouvernement à demander aux Chambres les moyens d'assurer dans des conditions dignes de la République française, sa participation officielle à l'Exposition de Liège.

Disons tout de suite qu'il a choisi le meilleur moyen de réduire à sa plus simple expression la charge qui en devait résulter pour le budget, en procédant, pour l'organisation de la Section française à l'Exposition de Liège, comme il l'a fait à l'Exposition de Saint-Louis.

C'est ainsi qu'il se propose de confier l'organisation matérielle au Comité français des Expositions à l'Étranger, dont le concours a été particulièrement apprécié dans des circonstances analogues.

Le Comité fonctionnera sous la haute direction d'un Commissaire général, qui aura la direction effective de l'ensemble des services. Le Commissariat général sera organisé par le Ministère du Commerce.

Ce Ministère devra, par conséquent, supporter toutes les dépenses entraînées par cette Exposition : indemnités au Commissaire général et au personnel placé sous ses ordres, frais de représentations, services de douane et de police, impressions et rapport général.

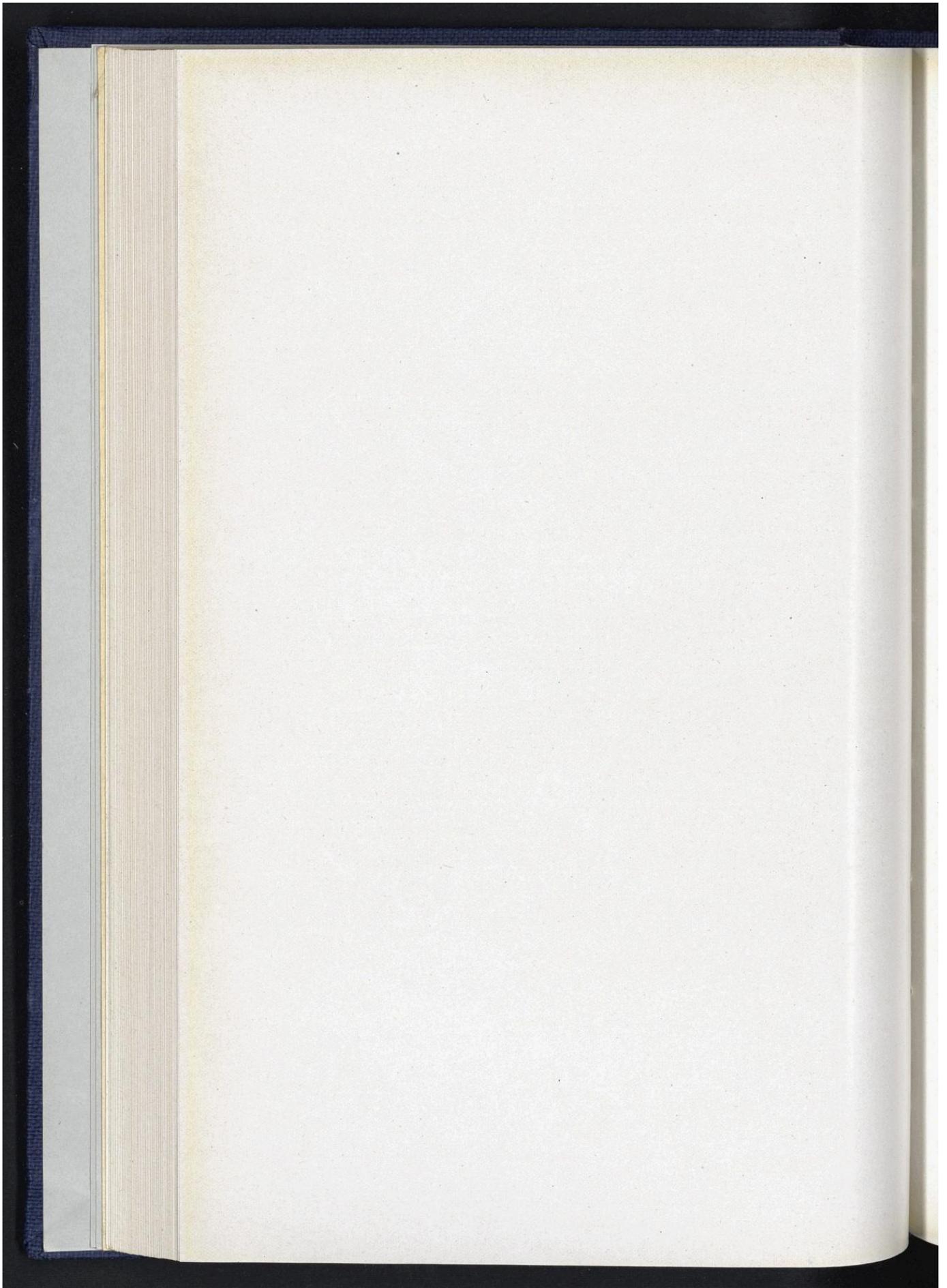
Il prélèvera également sur son budget la subvention accordée au Comité français pour la décoration d'ensemble de la section et l'installation d'un salon d'honneur, le gardiennage, la surveillance et la manutention des objets exposés.

Les Ministres de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, section des beaux-



Bib.
Cnam

M. de MONTARNAL,
Architecte en chef de la Section Française de l'Exposition de Liège.



arts, et des Colonies, n'auront à subvenir qu'aux dépenses de leurs expositions respectives, et c'est pourquoi les crédits qui leur sont attribués sont sensiblement inférieurs.

Messieurs, c'est grâce à cette méthode que la France n'aura à dépenser que 1.465.000 francs pour sa participation à l'Exposition de Saint-Louis, avec plus de 7.000 exposants et une superficie couverte de 76.000 mètres carrés, tandis qu'elle avait consacré 4 millions et demi à l'Exposition de Chicago, pour une superficie couverte de 42.000 mètres seulement et un chiffre d'exposants de 2.500.

C'est ce même système qui permet au Gouvernement de ne vous demander qu'un crédit global de 350.000 francs, chiffre sensiblement inférieur à celui de l'Exposition d'Anvers, en 1885 (705.000 francs), et à celui de l'Exposition de Bruxelles, en 1897 (881.000 francs), où l'Etat a pris à sa charge la participation française.

Le concours du Comité français a déjà produit des résultats très appréciables, depuis ses premiers rapports avec les promoteurs de l'Exposition de Liège, qui remontent au 12 novembre 1899.

Depuis cette époque, les deux Comités sont restés en relations suivies. Les engagements réciproquement pris entre temps ont été sanctionnés en janvier 1903, dans une réunion qui s'est tenue à Liège. D'autre part, en janvier 1904, le Comité français a constitué définitivement la Commission de direction du Comité d'organisation de la Section française, sous la présidence de M. Layus.

Enfin, un traité a été passé récemment entre les représentants de l'Exposition de Liège et le conseil de direction du Comité français, aux termes duquel un emplacement clos et couvert de 13.260 mètres carrés est assuré à la Section française, sous réserve de reprendre les espaces non effectivement utilisés.

Le Comité s'est également assuré que les droits des exposants seraient protégés le plus efficacement possible et s'est préoccupé de leur assurer le traitement le plus favorable.

L'Exposition étant constituée en entrepôt réel de douane et d'octroi, les marchandises, sous condition de réexportation après la clôture, y entreront en franchise et bénéficieront, pour le transport, du tarif belge n° 10, qui stipule taxe pleine à l'aller et gratuité au retour sur les lignes de l'Etat belge.

Les droits des industriels sur les marques de fabrique ou de commerce et les inventions brevetées qui sont leur propriété seront garantis par le Gouvernement belge, qui s'est engagé à ne négliger aucune mesure propre à protéger les droits des intéressés.

Enfin, en ce qui concerne les récompenses, il a été décidé qu'il y aurait, dans le jury international, de même que dans les fonctions des bureaux des jurys de classes et de groupes et dans le jury supérieur de révision, un nombre de représentants de la Section française proportionnel à celui qui sera fixé pour la Section belge elle-même. Cette proportion est une sérieuse garantie pour la protection des intérêts de nos exposants.

Comme on le voit toutes les dispositions sont prises pour que la participation française s'effectue à tous les points de vue dans des conditions irréprochables.

L'Exposition de Liège comporte un certain nombre de classes qui visent principalement les matières suivantes :

Pour le Ministère du Commerce et de l'Industrie, l'enseignement technique,

le matériel et les procédés généraux de la mécanique, l'électricité, les industries des tissus et vêtements, l'industrie chimique, le commerce, l'économie sociale, le travail manuel de la femme ;

Pour le Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, les œuvres d'art ;

Pour le Ministère des Colonies, les procédés de colonisation et les produits utilisés dans les colonies.

Les crédits demandés pour ces différentes sections s'élèvent, comme nous l'avons dit, à 350,000 fr., répartis de la manière suivante :

1^o Ministère du Commerce, 208,000 fr., dont 108,000 fr. sur l'exercice 1904 et 100,000 fr. sur l'exercice 1905. En voici le détail :

a) Dépenses du Commissariat général pour :

1 ^o Indemnités du Commissaire général et du personnel, frais de voyage et de séjour.....	63.000 fr.
2 ^o Frais de représentation, frais de bureau.....	15.000 »
3 ^o Service de douane et de police.....	15.000 »
4 ^o Impressions, rapport général, affranchissements.....	7.000 »

Total..... 100.000 fr.

b) Subvention pour l'organisation de la Section française par le Comité français des Expositions à l'Étranger :

1^o Décoration générale de la Section et installation d'un salon d'honneur, dit « Salon de France », y compris le transport et l'assurance des objets devant y figurer ; garantie d'emplacement..... 85.000 fr.

2^o Gardiennage, surveillance, entretien, manutention, frais divers 23.000 »

Total..... 108.000 fr.

soit 100,000 + 108,000 = 208,000 fr.

2^o Ministère de l'Instruction publique, Section des Beaux-Arts, 92,000 fr., se décomposant ainsi :

Transport et emballage.....	30.000 fr.
Installation	25.000 »
Assurance, impressions, voyages.....	16.000 »
Personnel, gardiens, travaux supplémentaires et divers.....	21.000 »

Total..... 92.000 fr.

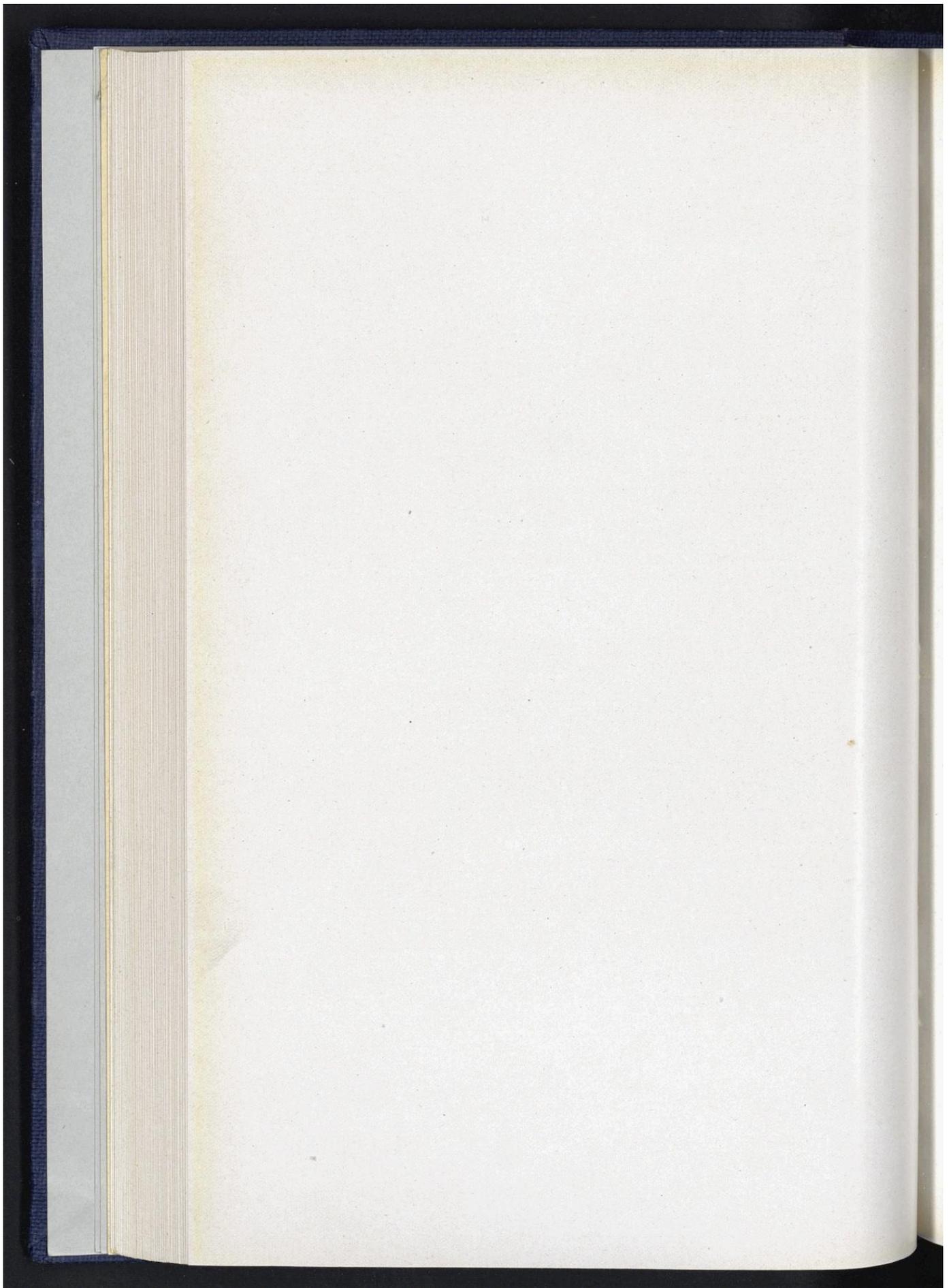
3^o Ministère des Colonies, 50,000 fr.

L'emplacement nécessaire à la Section française de l'Exposition de Liège sera mis gratuitement à la disposition du Gouvernement français. Mais toutes les dépenses, y compris celle de la construction des bâtiments destinés à contenir nos produits coloniaux, seront couvertes par le crédit de 50,000 fr. demandé, auquel s'ajouteront les subventions consenties par les colonies.



id.
CHAM

M. Paul FORGEUR,
Secrétaire général du Comité Exécutif Belge.



La surface couverte sera d'environ 1,000 mètres carrés et la dépense à prévoir se décomposera approximativement de la manière suivante :

1° Construction d'un pavillon spécial pour la Section coloniale française ; aménagement et décoration du pavillon. Fourniture de vitrines et frais d'installation des produits exposés.....	45.000 fr.
2° Manutention, surveillance et assurance, personnel.....	5.000 »
Total.....	<u>50.000 fr.</u>

Le surplus des dépenses sera couvert par les subventions des colonies.

Tel est, Messieurs, le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, que votre Commission des finances vous demande de sanctionner d'urgence par votre vote, car la plupart des nations qui participeront à l'Exposition de Liège ont déjà voté les crédits nécessaires et nommé leur Commissaire général.

Le temps presse, l'Exposition devant s'ouvrir au printemps de 1905.

Nous avons confiance que les considérations que nous avons développées dans ce rapport, la sollicitude que vous avez toujours témoignée pour ce qui intéresse notre commerce extérieur et les sentiments d'étroite amitié qui unissent la France et la Belgique, vous détermineront à réserver un accueil favorable au projet qui vous est soumis.

M. LE PRÉSIDENT. — Quelqu'un demande-t-il la parole pour la discussion générale ?...

Je consulte le Sénat sur la question de savoir s'il entend passer à la discussion des articles du projet de loi.

(Le Sénat décide qu'il passe à la discussion des articles.)

M. LE PRÉSIDENT. — Je donne lecture de l'article 1^{er} :

« ARTICLE PREMIER. — Les Ministres du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, et des Colonies, sont autorisés à engager pour la participation de la France à l'Exposition internationale de Liège des dépenses qui ne pourront excéder la somme totale de 350,000 fr., ainsi répartie :

« Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes (1 ^{re} section)	208.000 fr.
« Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts....	92.000 »
« Ministère des Colonies	50.000 »
« Total égal.....	<u>350.000 fr.</u>

Je mets aux voix l'article 1^{er}.

(L'article 1^{er} est adopté.)

M. LE PRÉSIDENT. — « ART. 2. — Il est ouvert aux Ministres, en addition aux crédits alloués par la loi de finances du 30 décembre 1903, des crédits extraordinaires montant à la somme de 143,000 fr. pour les dépenses de la participation de la France à l'Exposition internationale de Liège.

« Ces crédits sont répartis, par ministères et par chapitres, ainsi qu'il suit :

MINISTÈRE DU COMMERCE,
DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES

1^{re} SECTION. — COMMERCE ET INDUSTRIE

« Chap. 39 bis. — Exposition internationale de Liège..... 108.000 fr.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

3^e SECTION. — BEAUX-ARTS

« Chap. 64 bis. — Exposition internationale de Liège..... 10.000 fr.

MINISTÈRE DES COLONIES

« Chap. 14 bis. — Exposition internationale de Liège..... 25.000 fr.

« Il sera pourvu aux crédits extraordinaires ci-dessus au moyen des ressources générales du budget de l'exercice 1904. » — (Adopté.)

Je consulte le Sénat sur l'ensemble du projet de loi.

Il va être procédé au scrutin.

(Les votes sont recueillis. — MM. les Secrétaires en opèrent le dépouillement.)

M. LE PRÉSIDENT. — Voici, Messieurs, le résultat du scrutin :

Nombre des votants..... 227

Majorité absolue..... 114

Pour l'adoption..... 227

Le Sénat a adopté.

Le 7 avril 1904 parut au *Journal officiel* le décret d'organisation du 1^{er} avril 1904, comme on l'a vu plus haut (1).

La Chambre des députés, le 27 février 1905, adopta le projet de loi suivant relatif à un second crédit :

ADOPTION D'UN PROJET DE LOI RELATIF A L'EXPOSITION DE LIÈGE

M. LE PRÉSIDENT. — L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi autorisant l'engagement d'une dépense de 346.000 francs pour dépenses de participation de services publics à l'Exposition de Liège.

M. PIERRE BAUDIN, *rapporteur*. — La Commission, d'accord avec le gouvernement, demande l'urgence.

M. LE PRÉSIDENT. — Il n'y a pas d'opposition à la déclaration d'urgence ?... L'urgence est déclarée.

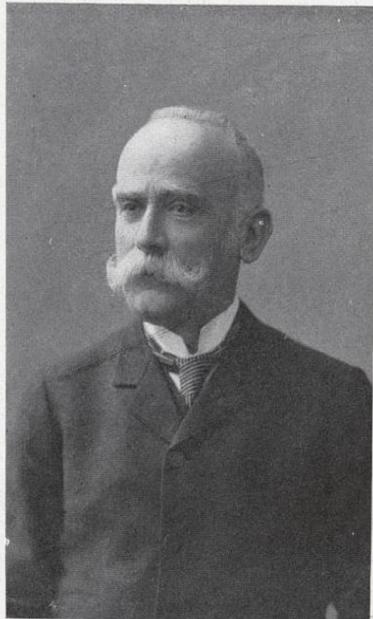
Personne ne demande la parole pour la discussion générale ?...

Je consulte la Chambre sur la question de savoir si elle entend passer à la discussion des articles.

(La Chambre, consultée, décide de passer à la discussion des articles.)

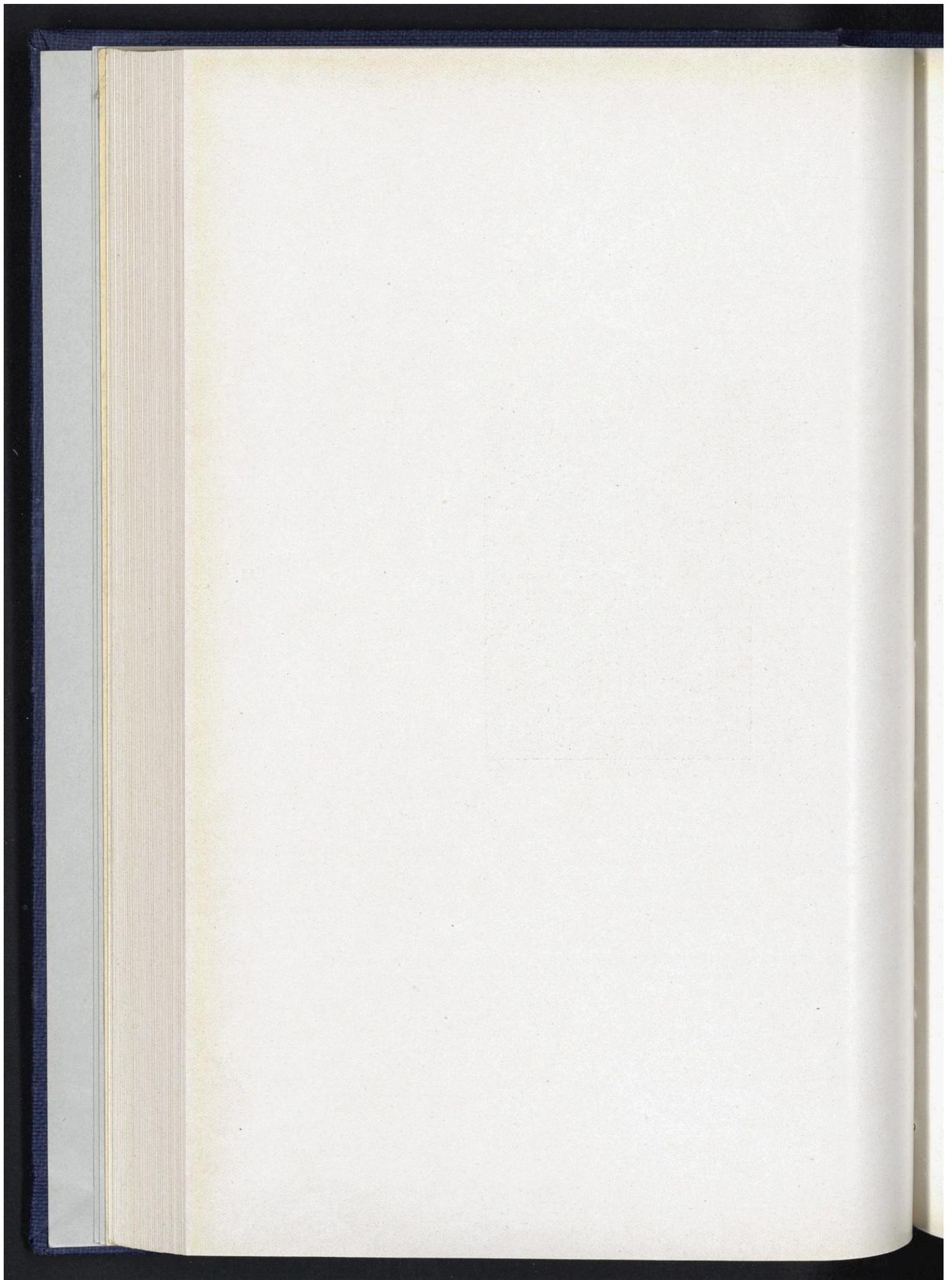
M. LE PRÉSIDENT. — « Article premier. — Les Ministres de l'Instruction

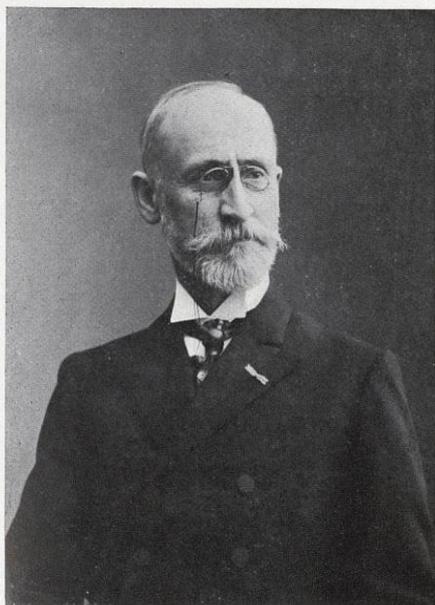
1. — Page 56.



M. Auguste DUMOULIN,
Vice-Président du Comité Exécutif
et Directeur Général de l'Exploitation Belge.

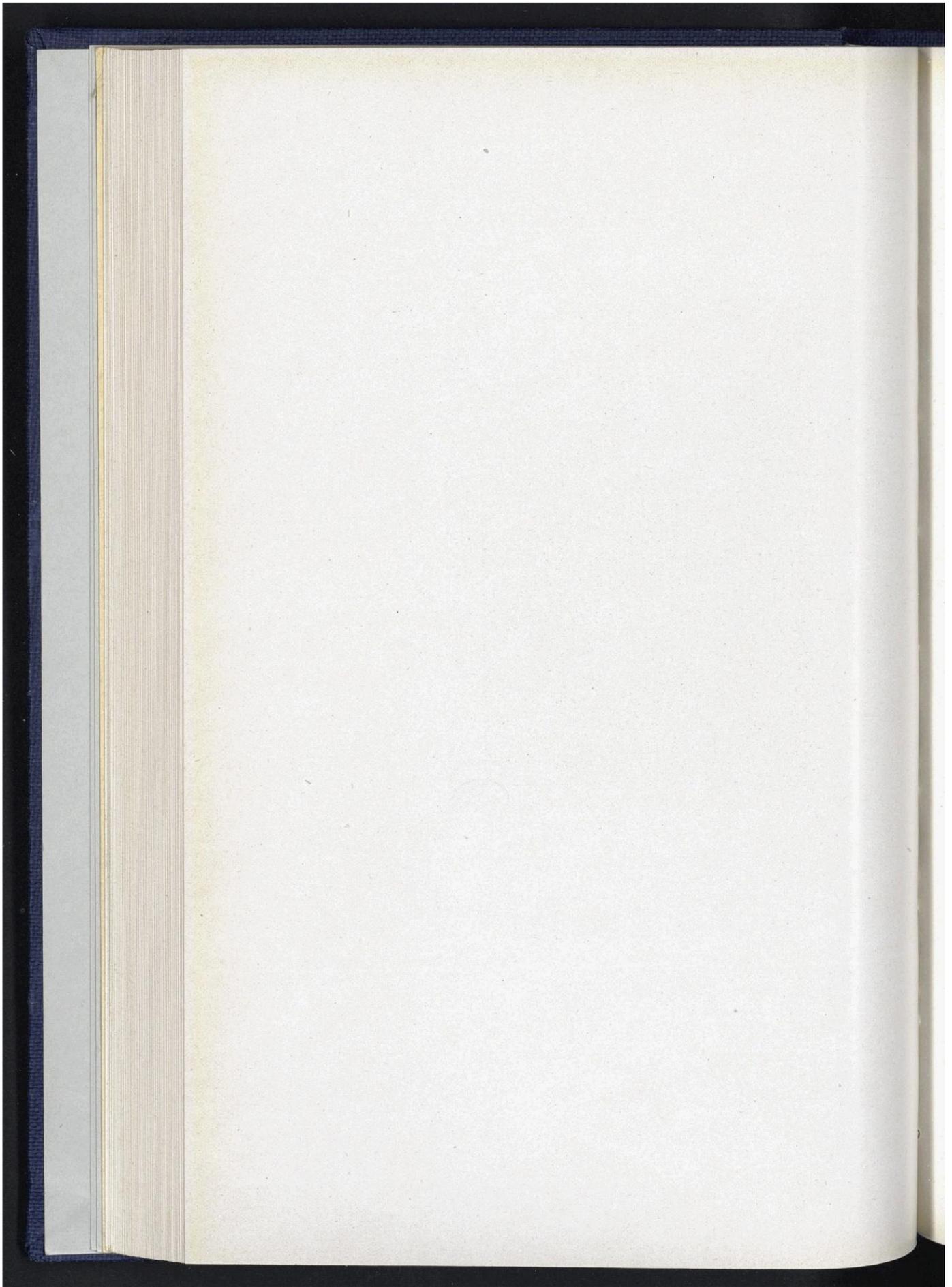






M. Victor DUMOULIN,
Secrétaire du Conseil d'Administration Belge.

bib
CNAM





Bib.
Cnam

M. Florent PHOLIEN,
Secrétaire, Délégué aux Finances,
Trésorier général du Comité Exécutif Belge.

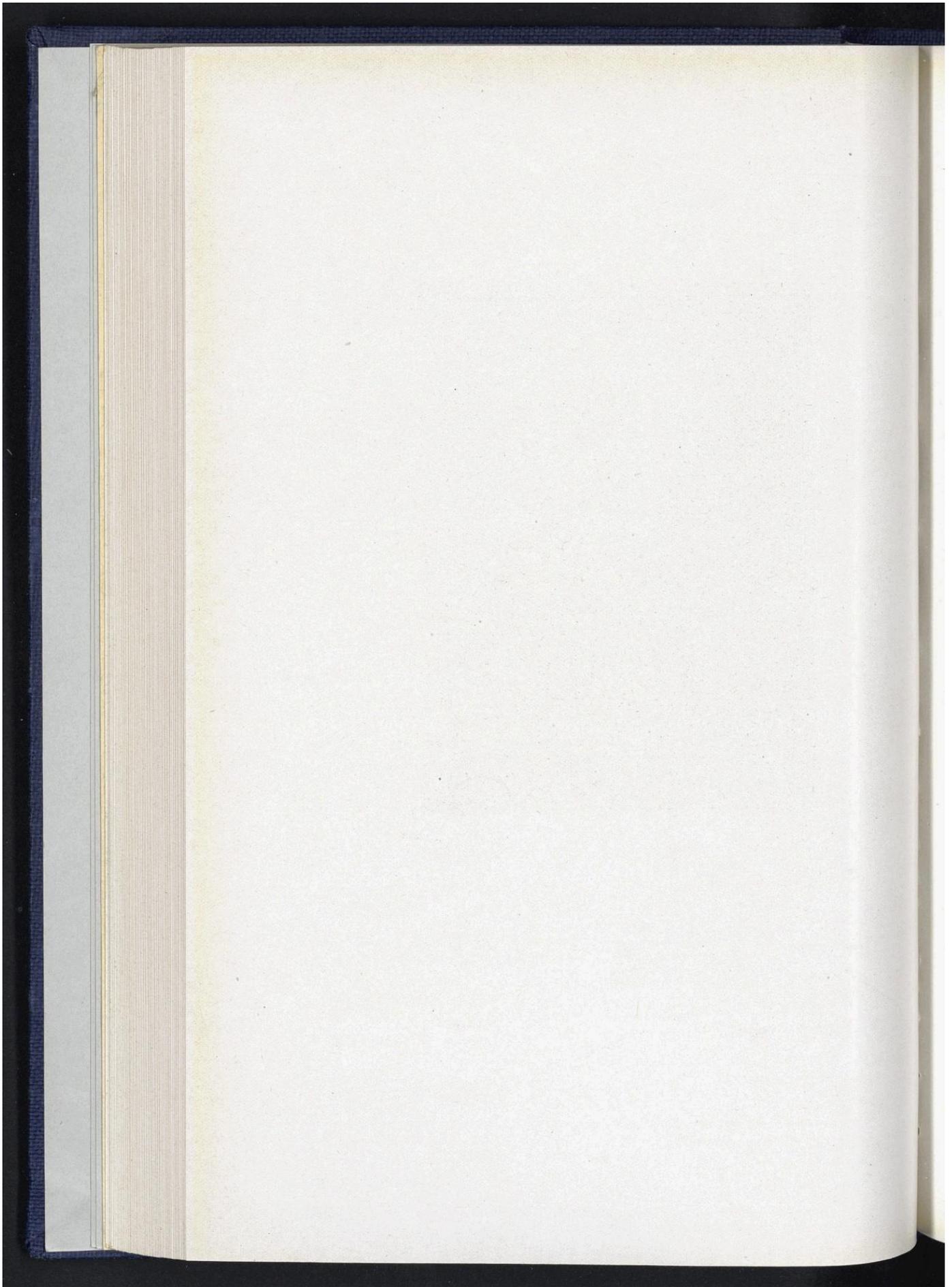
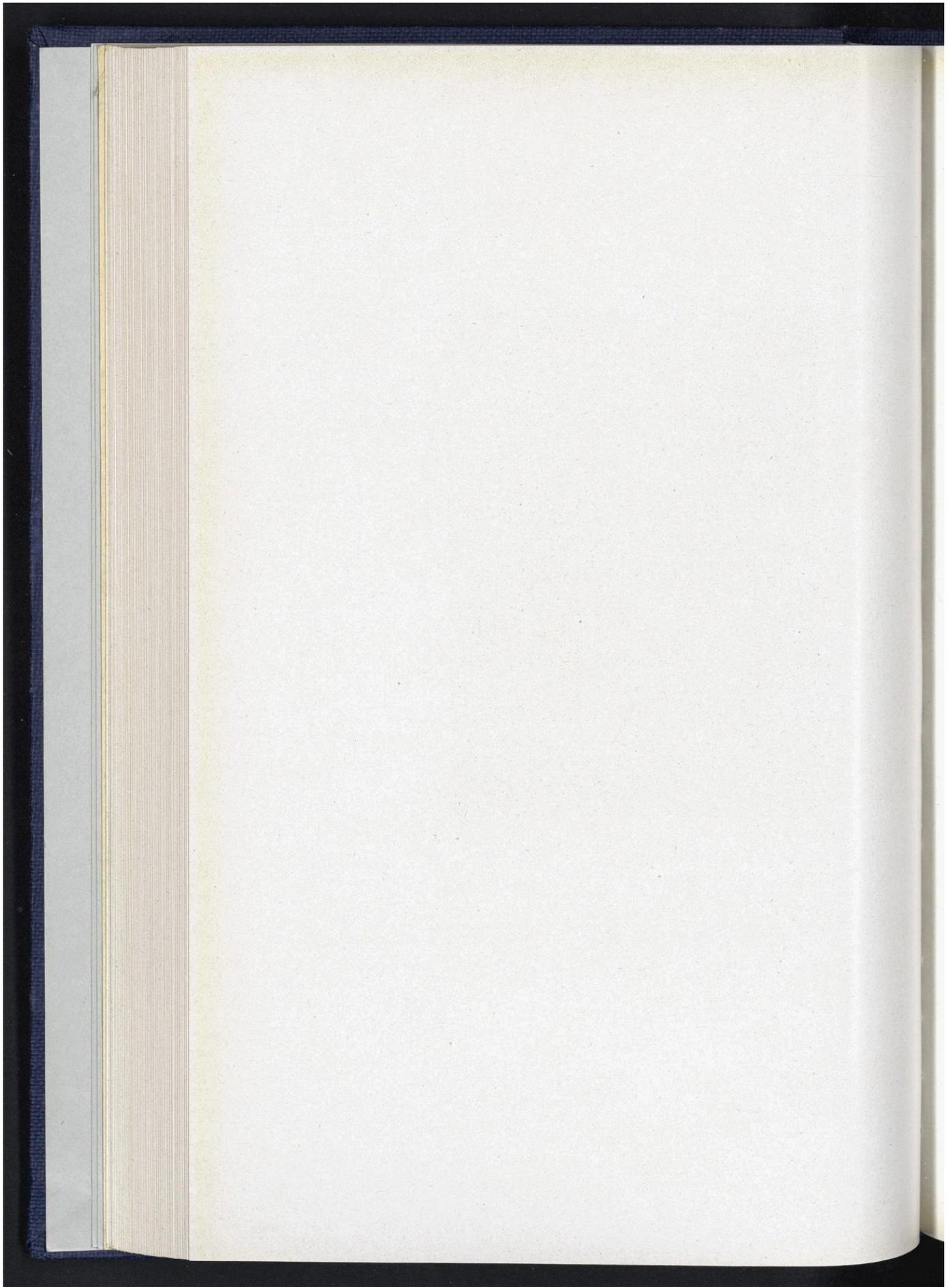




Photo Manuel. ^{Bib} CNAM

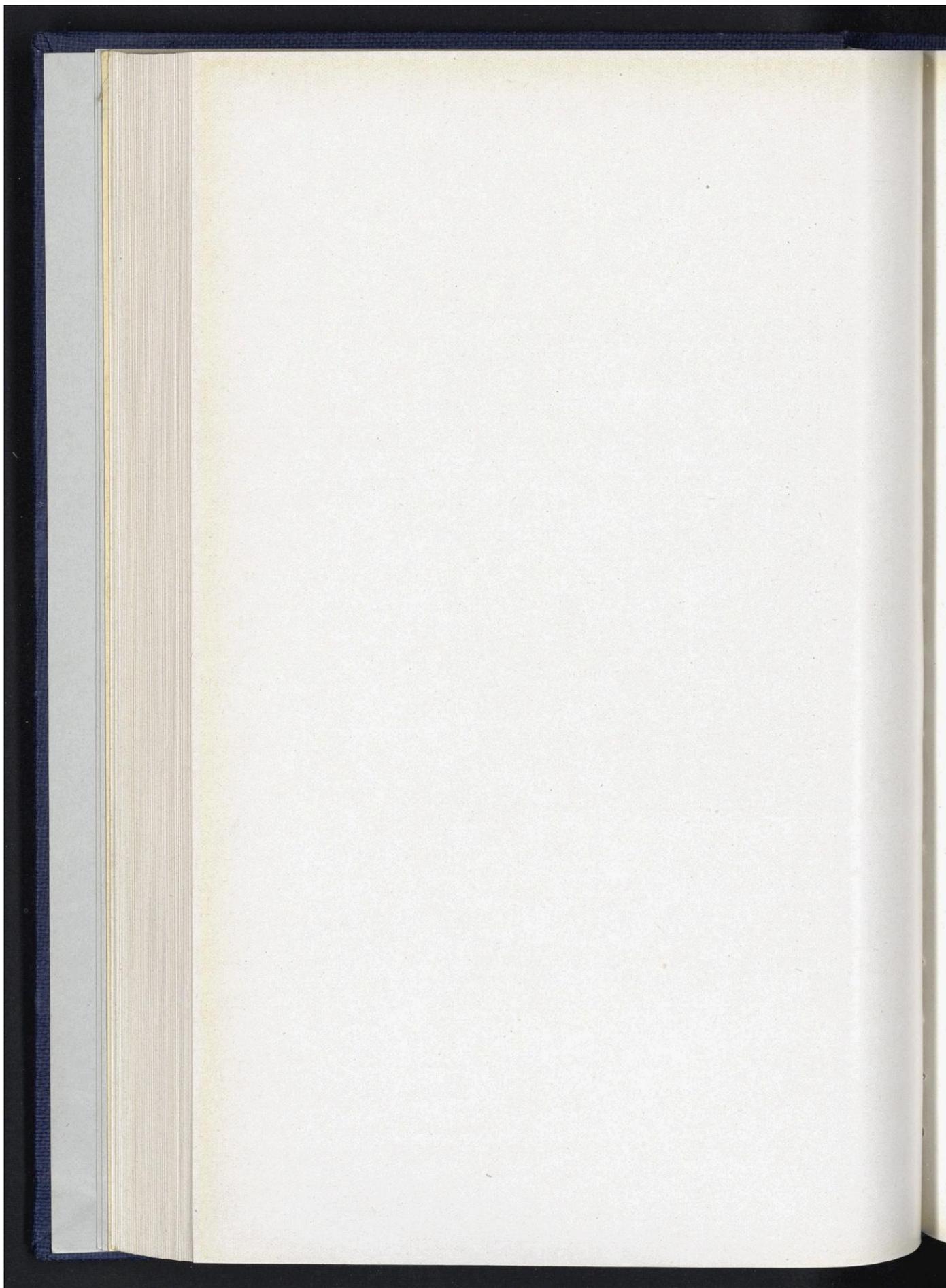
M. VIGER,
Sénateur,
Président des Groupes de l'Agriculture et de l'Horticulture.





CNAM

M. Louis Dor,
Commissaire spécial de l'Agriculture et de l'Horticulture.



publique, des Beaux-Arts et des Cultes, des Travaux publics, de l'Agriculture, des Colonies, de l'Intérieur, du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes sont autorisés à engager, pour la participation de la France à l'Exposition de Liège, des dépenses qui ne pourront excéder la somme totale de 306,000 fr., ainsi répartie :

« Ministère de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes (1 ^{re} section)	29.000 fr.
« Ministère des Travaux publics.....	35.000 » ¹
« Ministère de l'Agriculture.....	110.000 » ¹
« Ministère des Colonies.....	32.000 » ¹
« Ministère de l'Intérieur.....	10.000 » ¹
« Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes	90.000 »
« Total.....	<u>306.000 fr.</u>

Personne ne demande la parole sur l'article 1^{er} ?...

Je le mets aux voix.

(L'article 1^{er}, mis aux voix, est adopté.)

« Art. 2. — Les crédits nécessaires seront ouverts en temps opportun aux Ministres intéressés et feront l'objet de chapitres spéciaux intitulés : « Exposition internationale de Liège ». — (Adopté.)

(L'ensemble du projet de loi est mis aux voix et adopté.)

Dans sa séance du 16 mars 1905, le Sénat adopta le projet de loi relatif aux dépenses pour participation de services publics à l'Exposition.

Adoption d'un projet de loi portant autorisation de dépenses pour participation de services publics à l'Exposition de Liège.

M. LE PRÉSIDENT. — L'ordre du jour appelle, sous la réserve qu'il n'y aura pas de discussion, la première délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, autorisant l'engagement des dépenses pour la participation de services publics à l'Exposition de Liège.

M. ALBERT GÉRARD, rapporteur. — J'ai l'honneur de demander au Sénat, d'accord avec le Gouvernement, de vouloir bien déclarer l'urgence.

M. LE PRÉSIDENT. — Je consulte le Sénat sur l'urgence, qui est demandée par la Commission, d'accord avec le Gouvernement.

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'urgence est déclarée.

Quelqu'un demande-t-il la parole pour la discussion générale ?...

Je consulte le Sénat sur la question de savoir s'il entend passer à la discussion des articles du projet de loi.

(Le Sénat décide qu'il passe à la discussion des articles.)

M. LE PRÉSIDENT. — Je donne lecture de l'article 1^{er} :

« Article premier. — Les Ministres de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, des Travaux publics, de l'Agriculture, des Colonies, de l'Intérieur, du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes sont autorisés à engager, pour la participation de la France à l'Exposition internationale de Liège, des dépenses qui ne pourront excéder la somme totale de 242,500 fr., ainsi répartie :

Je réserve le vote de ce paragraphe 1^{er}, qui comprend l'ensemble des crédits demandés, et je passe à la répartition des crédits par départements ministériels :

« Ministère de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes (1^{re} section), 22,000 fr. »

La Chambre des députés avait voté 29,000 fr., c'est-à-dire 7,000 fr. de plus.

Je consulte le Sénat sur le chiffre le plus élevé, c'est-à-dire sur celui qui a été voté par la Chambre des députés et dont la Commission demande le rejet.

(Le chiffre de 29,000 fr. n'est pas adopté. — Le chiffre proposé par la Commission, soit 22,000 fr., est adopté.)

M. LE PRÉSIDENT. — « Ministère des Travaux publics, 28,500 fr. »

Ce chiffre est inférieur de 6,500 fr. à celui de 35,000 fr. adopté par la Chambre des députés.

Je mets aux voix le chiffre le plus élevé, c'est-à-dire celui de la Chambre des députés.

(Ce chiffre n'est pas adopté. — Le chiffre proposé par la Commission, soit 28,500 fr., est adopté.)

M. LE PRÉSIDENT. — « Ministère de l'Agriculture, 90,000 fr. »

Ce chiffre est inférieur de 20,000 fr. à celui de 110,000 fr. adopté par la Chambre des députés.

Je mets aux voix ce dernier chiffre comme étant le plus élevé.

(Ce chiffre n'est pas adopté. — Le chiffre proposé par la Commission, soit 90,000 fr., est adopté.)

M. LE PRÉSIDENT. — « Ministère des Colonies, 25,000 fr. »

Ce chiffre est inférieur de 7,000 fr. à celui de 32,000 fr. voté par la Chambre des députés.

Je mets aux voix ce dernier chiffre qui est le plus élevé.

(Ce chiffre n'est pas adopté. — Le chiffre proposé par la Commission, soit 25,000 fr., est adopté.)

M. LE PRÉSIDENT. — « Ministère de l'Intérieur, 7,000 fr. »

Ce chiffre est inférieur de 3,000 fr. à celui de 10,000 fr. voté par la Chambre des députés.

Je mets aux voix ce dernier chiffre comme étant le plus élevé.

(Ce chiffre n'est pas adopté. — Le chiffre proposé par la Commission, soit 7,000 fr., est adopté.)

M. LE PRÉSIDENT. — « Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes (1^{re} section), 70,000 fr. »

Ce chiffre est inférieur de 20,000 fr. à celui qui a été voté par la Chambre des députés.

Je mets aux voix le chiffre le plus élevé, celui de 90,000 fr., voté par la Chambre des députés.

(Ce chiffre n'est pas adopté.)



Photo Eug. Piro.
Bib. Cnam

M. François CROZIER,
Consul de France, Commissaire des Colonies,

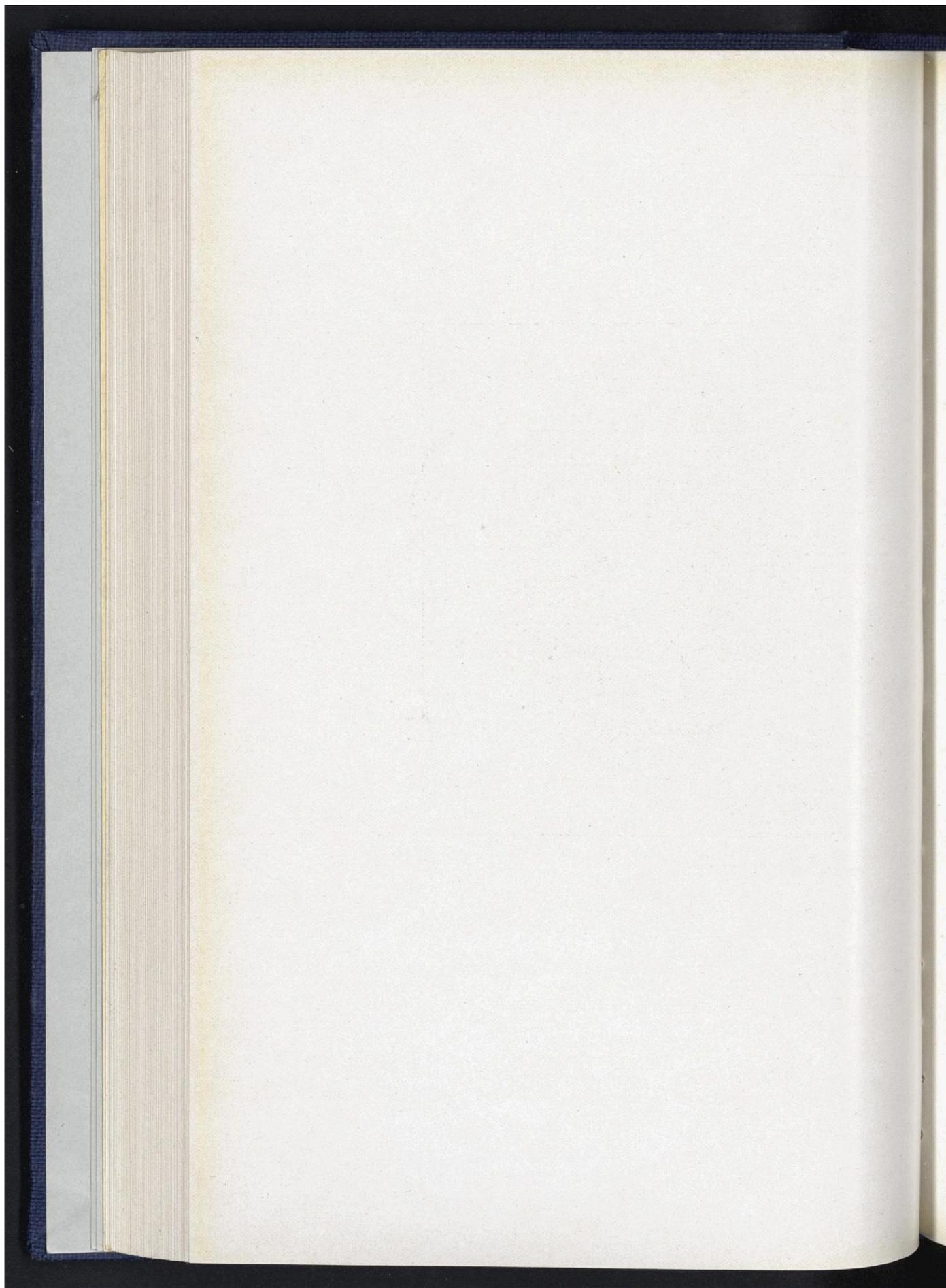
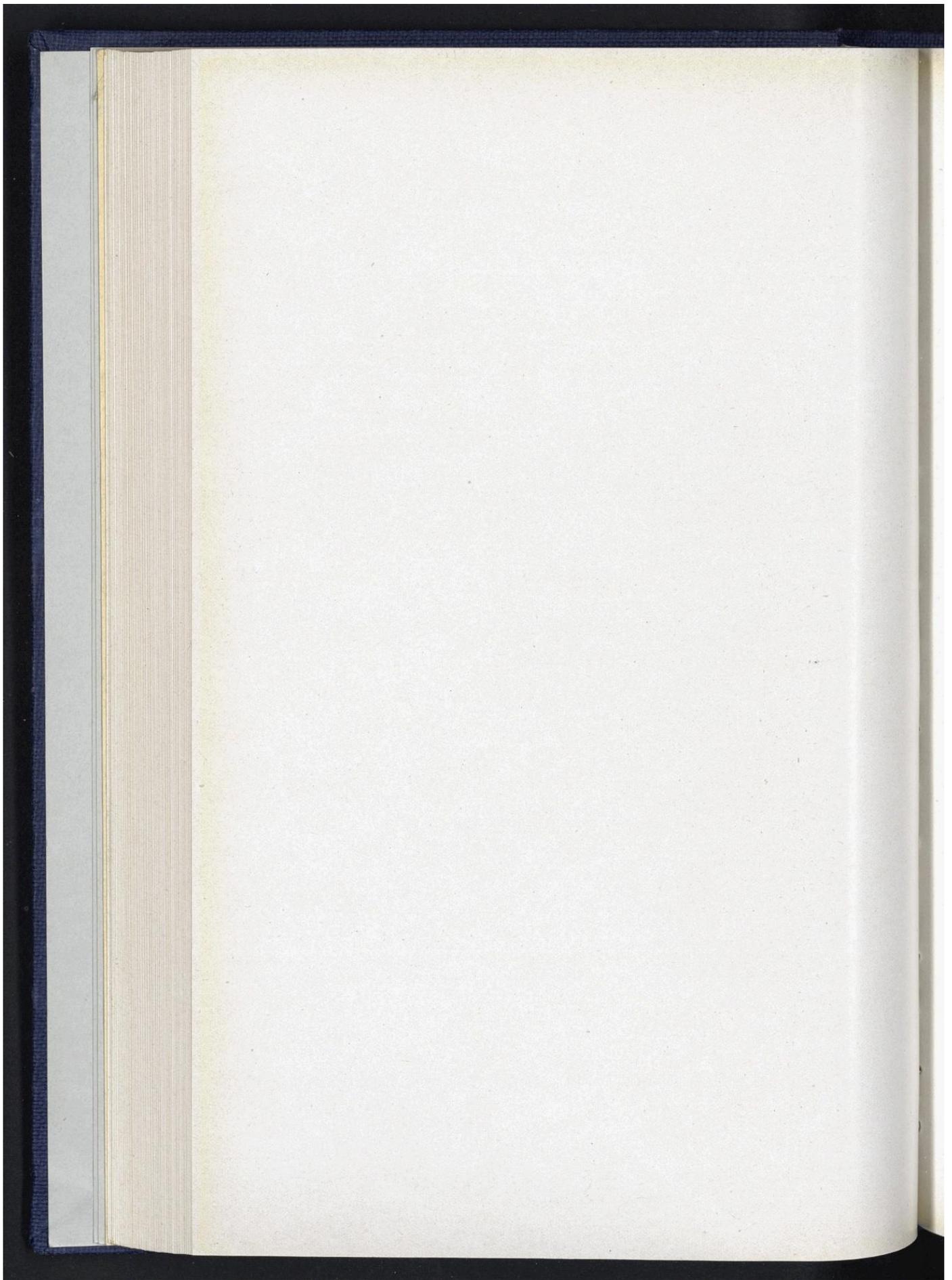




Photo Chéri-Rousscau.

M. SCHWOB,
Président du Groupe de la Colonisation.



M. LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix le chiffre de 70,000 fr. proposé par la Commission.

(Ce chiffre est adopté.)

M. LE PRÉSIDENT. — Je consulte le Sénat sur le premier paragraphe de l'article 1^{er}, dont je donne une nouvelle lecture :

« Article premier. — Les Ministres de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, des Travaux publics, de l'Agriculture, des Colonies, de l'Intérieur, du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes sont autorisés à engager, pour la participation de la France à l'Exposition internationale de Liège, des dépenses qui ne pourront excéder la somme totale de 242,500 fr., ainsi répartie » :

(Ce paragraphe est adopté.)

M. LE PRÉSIDENT. — Je consulte le Sénat sur l'ensemble de l'article 1^{er}.

(L'article 1^{er} est adopté.)

M. LE PRÉSIDENT. — « Art. 2. — Les crédits nécessaires seront ouverts en temps opportun aux Ministres intéressés et feront l'objet de chapitres spéciaux intitulés : « Exposition internationale de Liège. » — (Adopté.)

Je consulte le Sénat sur l'ensemble du projet de loi.

(Le projet de loi est adopté.)

Le *Journal officiel* promulgua, le 1^{er} avril 1905, la loi autorisant l'engagement d'une dépense de 242.500 fr. pour dépenses de participation de services publics à l'Exposition de Liège :

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

ARTICLE PREMIER. — Les Ministres de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, des Travaux publics, de l'Agriculture, des Colonies, de l'Intérieur, du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes sont autorisés à engager, pour la participation de la France à l'Exposition internationale de Liège, des dépenses qui ne pourront excéder la somme de deux cent quarante-deux mille cinq cents francs (242,500 fr.) ainsi répartie :

Ministère de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes (1 ^{re} section).....	22.000 fr.
Ministère des Travaux publics.....	28.500 »
Ministère de l'Agriculture.....	90.000 »
Ministère des Colonies.....	25.000 »
Ministère de l'Intérieur.....	7.000 »
Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes (1 ^{re} section).....	70.000 »
Total.....	<u>242.500 fr.</u>

ART. 2. — Les crédits nécessaires seront ouverts en temps opportun aux ministres intéressés et feront l'objet de chapitres spéciaux intitulés : « Exposition internationale de Liège. »

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 31 mars 1905.

Par le Président de la République :

Emile LOUBET.

Le Président du Conseil, Ministre des Finances,

ROUVIER.

*Le Ministre du Commerce,
de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,*

F. DUBIEF.

Le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes,

BIENVENU-MARTIN.

Le Ministre de l'Agriculture,

J. RUAU.

Le Ministre des Travaux publics,

GAUTHIER.

Le Ministre de l'Intérieur,

Eug. ETIENNE.

Le Ministre des Colonies,

CLÉMENTEL.

Le 1^{er} juillet 1905 parut au *Journal officiel* le décret relatif aux crédits officiels alloués à l'Exposition.

Loi portant annulation sur l'exercice 1904 et ouverture sur l'exercice 1905 de crédits relatifs à l'exposition de Liège.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

ARTICLE PREMIER. — Sur les crédits ouverts au Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes pour l'exercice 1904, par la loi de finances du 30 décembre 1903 et par des lois spéciales, une somme de 9,782 fr. 25 est et demeure définitivement annulée au titre du chapitre 64 bis de la 2^e section (Beaux-Arts) : « Exposition internationale de Liège. »

ART. 2. — Il est ouvert aux ministres, en addition aux crédits alloués par la loi de finances du 22 avril 1905, des crédits supplémentaires et extraordinaires montant à la somme de deux cent soixante-dix-sept mille deux cent quatre-vingt-deux francs vingt-cinq centimes (277,282 fr. 25) pour dépense de la participation de la France à l'Exposition internationale de Liège.

Ces crédits sont répartis, par ministère et par chapitre, ainsi qu'il suit :

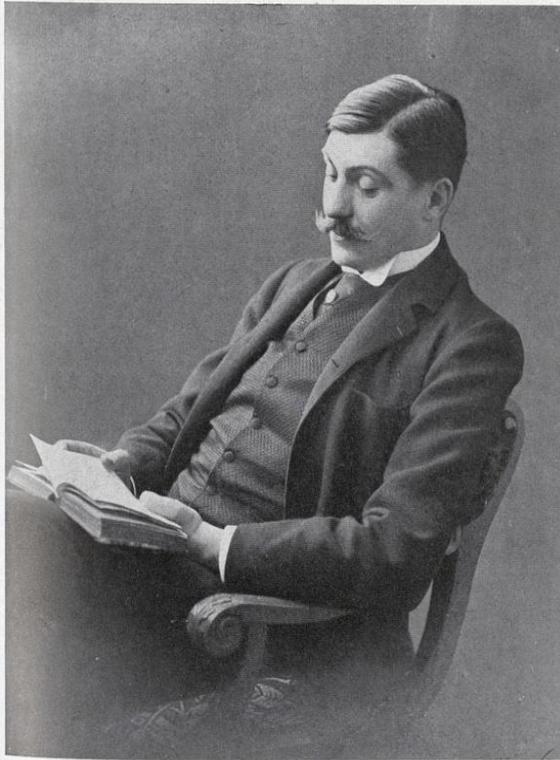
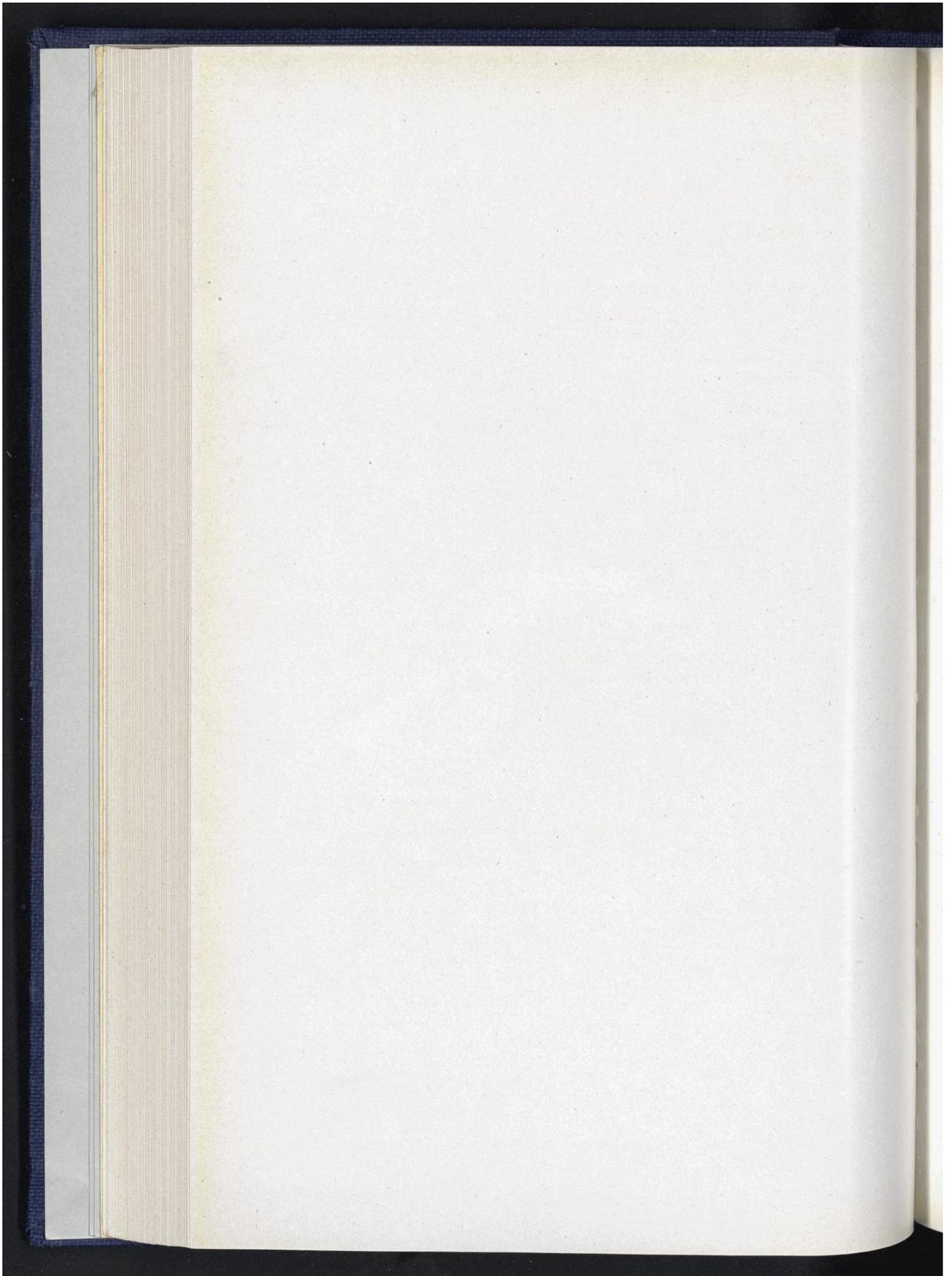


Photo Boissonnas, Reims



M. POL NEVEUX,
Commissaire des Beaux-Arts.



MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DES BEAUX-ARTS
ET DES CULTES

1^{re} SECTION. — INSTRUCTION PUBLIQUE

Chap. 106 bis. — Exposition internationale de Liège..... 22.000 fr.

2^e SECTION. — BEAUX-ARTS

Chap. 65. — Participation des services des Beaux-Arts à
l'Exposition universelle et internationale de Liège..... 9.782 25

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Chap. 11 bis. — Exposition internationale de Liège..... 90.000 »

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

Chap. 40 ter. — Exposition internationale de Liège..... 28.500 »

MINISTÈRE DES COLONIES

Chap. 14 bis. — Exposition internationale de Liège..... 50.000 »

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Chap. 85. — Exposition internationale de Liège..... 7.000 »

MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES
ET DES TÉLÉGRAPHES

1^{re} SECTION. — COMMERCE ET INDUSTRIE

Chap. 38. — Participation de la France à l'Exposition inter-
nationale de Liège..... 70.000 »

Total..... 277.282 25

Il sera pourvu au crédit ci-dessus au moyen des ressources générales du budget de l'exercice 1905.

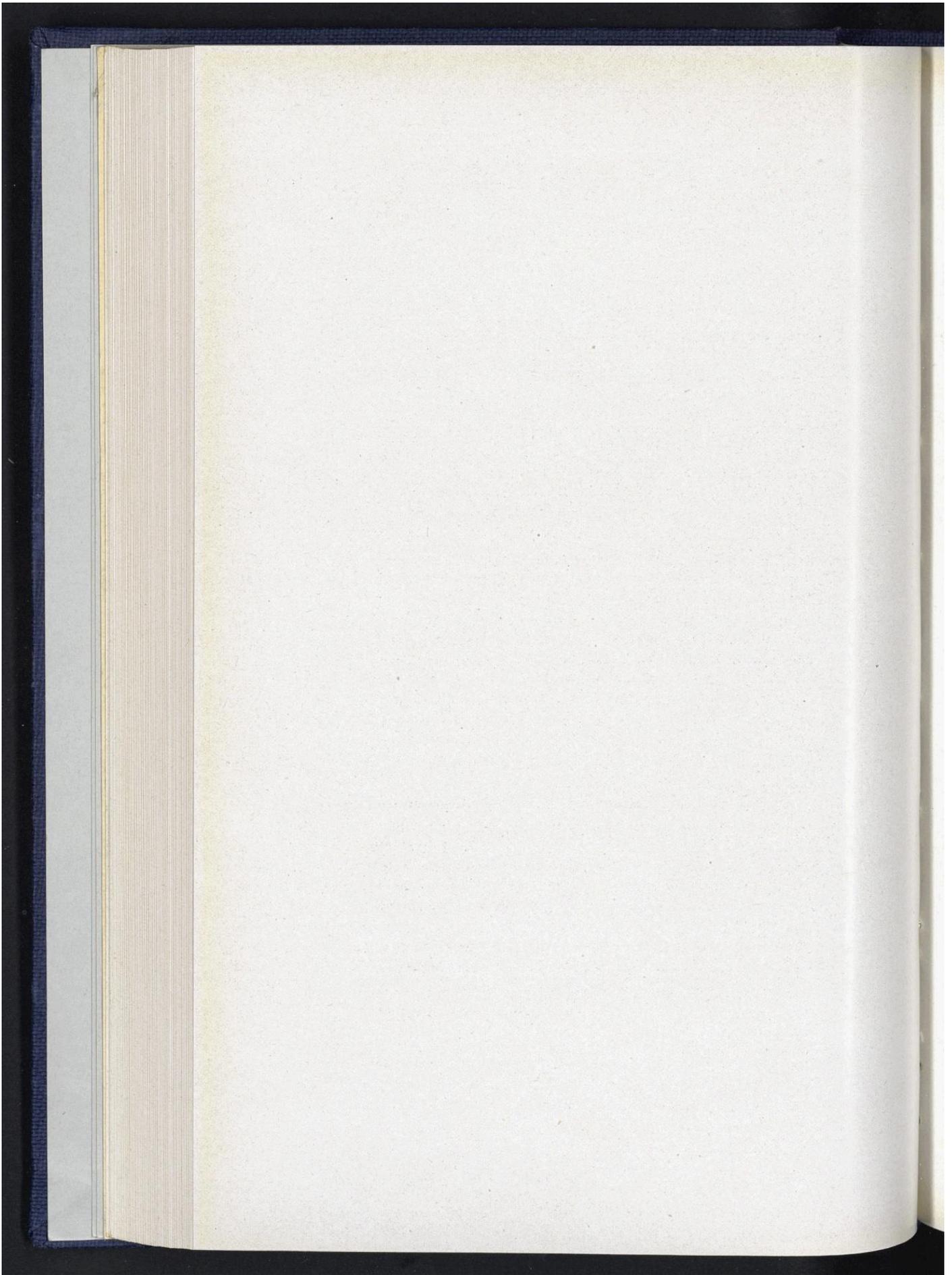
La présente loi délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 30 juin 1905.

Emile LOUBET.

Par le Président de la République :

Le Ministre des Finances,
P. MERLOU.





Signature et texte de la Convention du 9 Avril 1904

Le Comité français tint à prendre contact avec les diverses autorités belges et à constater par lui-même les progrès de l'importante manifestation internationale dont nos voisins de Belgique avaient pris l'initiative. Nulle occasion ne pouvait être plus propice que le premier voyage à Liège du très distingué Commissaire général français à la future exposition, M. Fernand Chapsal, maître des requêtes au Conseil d'Etat, directeur du cabinet du Ministre du Commerce. En faisant coïncider leur déplacement avec la première démarche officielle faite à l'étranger par le représentant du Gouvernement, les délégués du Comité d'organisation, MM. Ancelot, président du Comité français, Estieu, trésorier du même comité et Pinard, président du Comité d'organisation, marquaient de la façon la plus claire quel vif désir ils avaient, ainsi que leurs mandants, de seconder dans la plus large mesure le Commissaire général français et quels heureux résultats ils attendaient d'une entente étroite avec le premier collaborateur du Ministre du Commerce.

A son arrivée à Liège, le vendredi 8 avril, la délégation française était attendue sur le quai de la gare des Guillemins par notre sympathique consul, M. François Crozier, appelé à jouer un rôle important à l'Exposition, puisque, en dehors de ses fonctions consulaires, il fut chargé de la section spéciale des colonies et pays de protectorat et qu'il dut en outre prêter son concours à M. Chapsal pour l'organisation générale de la participation française.

Grâce à M. Crozier, presque à leur descente du train, MM. Chapsal, Ancelot, Pinard et Estieu — auxquels MM. Layus, 1^{er} vice-président, alors en Tunisie, G.-Roger Sandoz et Morel, secrétaire général, empêchés, avaient eu le regret de ne pouvoir se joindre — trouvèrent

réunies la plupart des hautes personnalités qui avaient assumé la lourde tâche d'organiser l'Exposition.

Au banquet, offert par le représentant de la France dans les magnifiques salons de l'hôtel Vénitien, assistèrent notamment MM. Petit de Thozée, gouverneur de la province, Kleyer, bourgmestre de la ville de Liège ; Fraigneux, échevin ; Richard Lamarche et J. Gody, commissaire général et commissaire général adjoint du Gouvernement ; Ernest Nagelmackers, président du Conseil d'administration de la Société de l'Exposition ; Emile Digneffe, président du Comité exécutif ; Auguste Dumoulin, Paul Forgeur, vice-président et secrétaire général du même comité ; Doat, président de la Chambre de commerce française ; Larroque, Greiner, Saint-Pol de Sinçay, Jules Polain, Plainchand, etc.

Les hôtes de la délégation française lui avaient préparé, pour la journée de samedi, un programme extrêmement complet. Tout d'abord, grande promenade matinale. M. le gouverneur Petit de Thozée ayant eu la délicate attention de mettre son équipage à la disposition du Commissaire général français ; de bonne heure, M. Chapsal et ses compagnons de voyage quittent l'hôtel d'Angleterre et traversent la ville pour se rendre à la fabrique nationale d'armes de guerre.

Entre toutes les visites intéressantes que Liège tient en réserve pour les étrangers, on ne pouvait vraiment mieux choisir. L'usine d'Herstal n'est pas seulement remarquable par son étendue, par l'importance et la variété de ses produits, par le nombre de ses ouvriers qui dépasse 2.000 ; c'est encore et surtout une merveille d'organisation. Ses immenses halls renferment une série de machines qui réalisent les derniers progrès de la mécanique et toutes ces machines sont combinées de telle manière qu'avec un effort restreint on obtient un rendement considérable. C'est le triomphe de la division du travail et nulle part, peut-être, il n'est donné de constater d'une manière plus tangible combien l'intelligence joue un rôle même dans les résultats qui semblent uniquement dépendre de l'énergie mécanique employée. La délégation française a pris à la visite de la Fabrique nationale d'armes un plaisir des plus vifs.

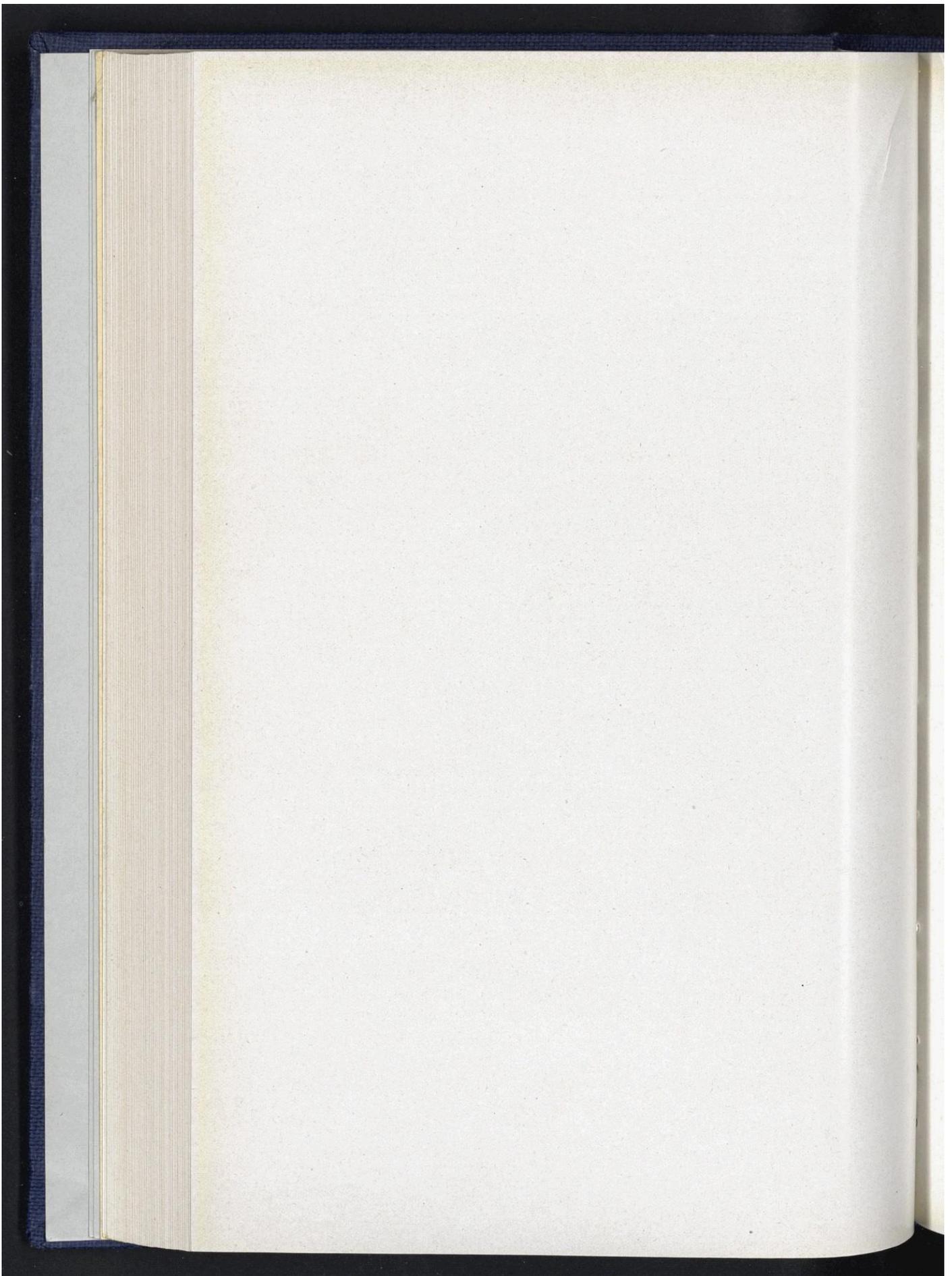
Dans la promenade très longue mais encore trop courte à son gré qu'elle a faite dans les ateliers sous la conduite de l'aimable et distingué cicérone, M. Frenay, directeur général, celui-ci a dû répondre à une foule de questions. Si son obligeance a été longuement mise à contribution, du moins peut-il être assuré que ses hôtes



Photo Henri Manuel.



M. DE MONZIE,
Commissaire de l'Instruction Publique.



ont emporté de lui le plus charmant souvenir et que sa cordialité comme sa profonde science ont été hautement appréciées.

Aussitôt après la visite à l'usine d'Herstal, la délégation française est revenue en ville, au siège de la Société de l'Exposition. Là, autour d'une vaste table chargée de plans et de dessins, s'effectue en quelques instants une véritable exploration avant la lettre des palais en construction. C'est M. Frédéric Nyst, directeur général des travaux de



Photo Chamberlin

M. MÉHILLON,

Président du Comité des Sports de France aux Expositions à l'Etranger,
Président du Groupe des Sports.

l'Exposition, qui retrace les différentes phases de l'installation actuellement en cours. Il fournit à ce sujet de nombreux détails techniques, signale les difficultés vaincues ou à vaincre et de ses explications circonstanciées se dégage pour nos compatriotes l'impression très nette que rien ne sera laissé à l'imprévu.

Mais déjà la matinée s'est enfuie, le moment du déjeuner est arrivé. Belges et Français restent inséparables grâce à l'amabilité de M. Emile Digneffe, président du Comité exécutif. Il est leur commun amphitryon, en son hôtel de l'Île de Commerce, dont on

admire en passant les demeures artistiques et somptueuses et les magnifiques terrasses.

Le déjeuner terminé, on remonte dans les landaus afin de se rendre compte sur place de l'état d'avancement des travaux de l'Exposition.

Cointe est le premier objectif de la promenade. En longue file, les voitures gravissent les pentes pittoresques qui dominent la Meuse et, quand elles arrivent au point le plus haut de la route, les délégués ont à leurs pieds un site merveilleux. Comme un large ruban, le fleuve se déroule à travers les vergers et les bois dont l'alternance donne lieu à de curieux effets d'ombre et de lumière. Dans la plaine, au premier plan, le pont de Fragnée, celui de Val-Benoît, le chemin de fer du Nord-Belge et la vieille église de Fétinne. A l'horizon, une série de collines aux fines dentelures qui s'entrecroisent laissant entre elles des lointains, des échappées telles que le gracieux évase-ment où apparaît la célèbre abbaye de Chèvremont. Enfin, sur le côté et dans le fond, Liège placée au centre d'un vaste entonnoir et nettement séparée par la Meuse en deux parties, l'une très calme, peuplée de riches et brillants hôtels, l'autre d'aspect assez sombre, mais pleine de vie et de mouvement. Longtemps M. Chapsal admire le panorama et il complimente à maintes reprises les organisateurs de l'Exposition d'avoir choisi un emplacement qui, par lui-même, ne peut manquer d'attirer le public.

De Cointe, le cortège officiel se rend aux Vennes. Il y a là d'immenses chantiers où travaille une armée d'ouvriers de toutes sortes chargée de l'édification des futurs palais. Sans aucun doute rien n'aurait été plus intéressant que d'assister à certaines opérations hardies, telles que le montage de fermes métalliques. Par malheur, une ondée torrentielle abrégée la visite. Ce fut un contre-temps très fâcheux et les délégués français ne pourront s'en dédommager qu'en revenant à Liège un peu plus tôt qu'ils ne l'avaient prévu, de manière à ce qu'aucune phase de la grande entreprise qui s'achève n'échappe à leur attention curieuse.

La soirée du samedi s'est terminée chez le Commissaire général belge, M. Richard Lamarche, qui a donné un superbe dîner en l'honneur de la délégation, forte d'unité de plus à la suite de l'arrivée de M. Maguin, membre du Conseil de direction du Comité français et président de la Section française à la future Exposition de Milan. Au dessert, M. Lamarche a dit quel plaisir il éprouvait d'avoir en France de si nombreux et si actifs collaborateurs, et il a félicité tout particulièrement MM. Chapsal et Ancelot d'avoir su les réunir.

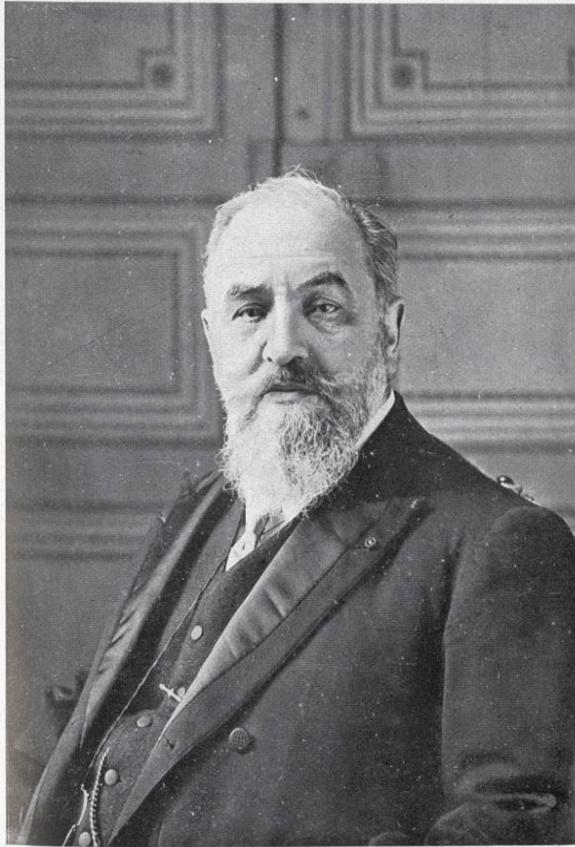
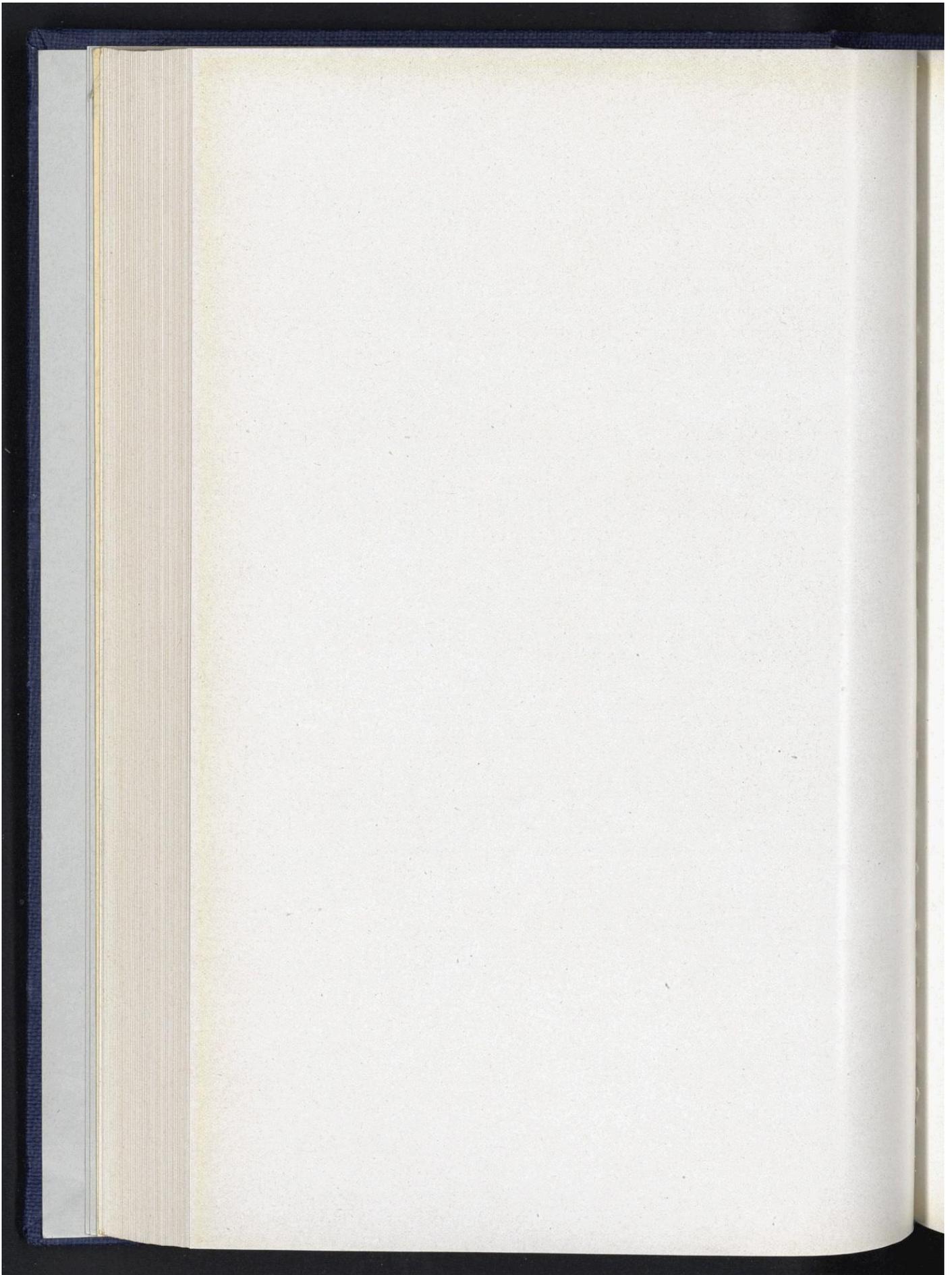


Photo Henri Manuel.



M. Léon BOUGEIS,
Président du Groupe de l'Economie Sociale.



M. Chapsal, à son tour, prit la parole pour remercier les autorités belges et les organisateurs de l'Exposition de l'accueil si courtois réservé à la délégation française, et, en terminant, porta la santé du roi Léopold, qui soutint fortement et encouragea les efforts des Liégeois et dont la soixante-dixième année était fêtée le jour même dans toute la Belgique. Pendant plusieurs heures, dans le cadre luxueux et artistique qu'offraient les salons du Commissaire général, les délégués français s'entretenaient cordialement avec les diverses notabilités de la ville où ils avaient ainsi, en quelque sorte, acquis droit de cité.

C'est avec un vif sentiment de reconnaissance pour leurs gracieux hôtes, c'est avec une admiration profonde pour ce qu'ils virent et avec le regret d'avoir dû partir si vite, que les membres de la délégation reprirent le dimanche matin le chemin de Paris. Ils nouèrent en Belgique des liens solides et durables destinés, sans aucun doute, à se multiplier et à se resserrer encore.

La Convention

Le 9 avril 1904, la convention suivante fut conclue entre la Société de l'Exposition de Liège et le Comité français des Expositions à l'Etranger :

*Convention entre la Société Anonyme de l'Exposition de Liège,
et le Comité Français des Expositions à l'Etranger.*

Entre la Société Anonyme de l'Exposition de Liège, représentée par MM. Emile Digneffe et Paul Forgeur, respectivement Président et Secrétaire général du Comité exécutif de ladite Société,

d'une part ;

Et M. Alfred-Charles Ancelot, président du Comité français des Expositions à l'Etranger, agissant au nom du Conseil de direction du Comité français des Expositions à l'Etranger, en vertu d'une délibération en date du 20 mai 1903,

d'autre part ;

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

MANDAT DU COMITÉ FRANÇAIS. — La Société anonyme de l'Exposition de Liège charge exclusivement le Comité français des Expositions à l'Etranger, qui l'accepte, de l'organisation de la Section française à l'Exposition universelle et internationale qui sera ouverte à Liège, au printemps de l'année 1905, pour une durée d'environ six mois. Cette mission est donnée et acceptée aux conditions fixées par la présente convention, dont certaines clauses particulières comportent dérogation au Règlement général et aux règlements spéciaux de l'Exposition.

Le Comité français des Expositions délèguera, si bon lui semble, ses pouvoirs à un Comité spécial, pris dans son sein, et qui sera dénommé « Comité d'organisation de la Section française à l'Exposition de Liège. » Le Comité français des Expositions ou, à son défaut, le Comité ainsi constitué, aura seul qualité pour recruter, admettre et installer les exposants français, sous réserve d'une participation officielle du Gouvernement français qui, conformément à l'article 2 des Statuts, pourrait seul mettre un terme à son intervention.

ACTION DU COMITÉ DE LA SECTION FRANÇAISE. — SECTIONS SPÉCIALES. — L'action du Comité s'exercera de plein droit sur tous les groupes de la classification générale comportant des expositions agricoles, industrielles et commerciales, c'est-à-dire les groupes 3 à 15 inclusivement et le groupe 19.

Les questions relatives à l'organisation des autres groupes sont réservées jusqu'à la décision à prendre par le Gouvernement français au sujet de son intervention officielle.

L'action du Comité ne s'exercera pas sur l'Exposition de l'Art ancien.

Il sera statué ultérieurement sur l'opportunité de l'organisation de l'Exposition des Colonies françaises au parc de Cointe.

ADMISSIONS. — Le Comité aura seul qualité, à l'exclusion de tout autre groupement ou de toute personnalité, pour recruter, admettre et installer les produits présentés par les exposants de la France, de l'Algérie, des colonies françaises et des pays de protectorat.

La Société de l'Exposition s'engage à lui transmettre toutes les demandes de renseignements ou d'admission qui lui seront adressées par des exposants ou par des collectivités d'exposants français.

Aucun produit de la fabrication étrangère ne pourra être exposé dans la Section française ou ses annexes. Aucun produit français ne pourra être exposé en dehors de la Section française ou de ses annexes.

Les certificats d'admission délivrés aux exposants de la Section française seront revêtus de la signature du Président ou d'un délégué de la Section française. Nul ne sera admis à exposer s'il n'est en possession d'un certificat d'admission régulier.

Les exposants seront tenus d'exposer leurs produits sous leur nom ou leur raison sociale.

Nul ne peut exposer sous son nom des produits dont il n'est pas producteur ou éditeur.

Toute exposition de produits français sous le nom d'un agent ou représentant est rigoureusement interdite.

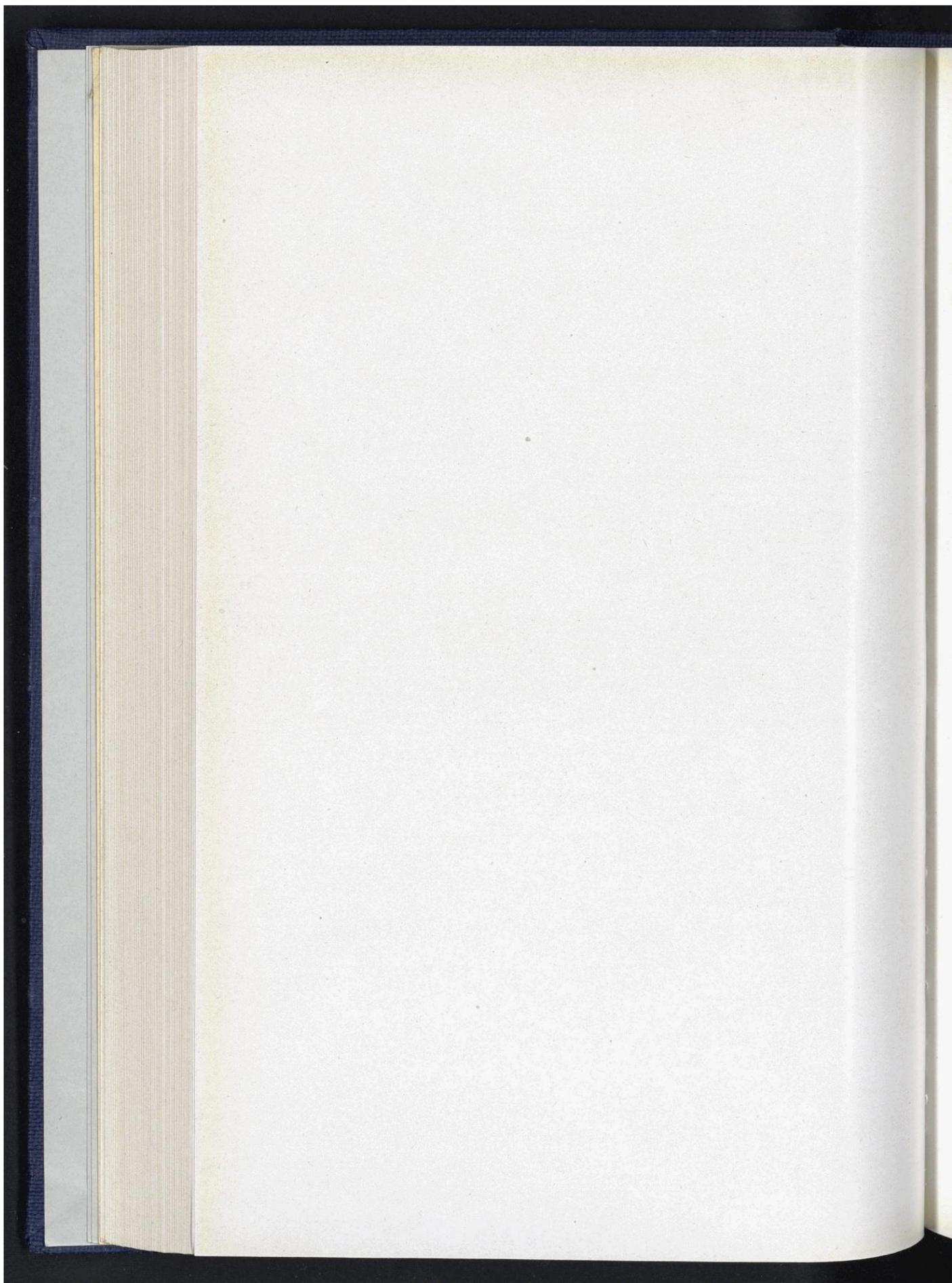
CLASSIFICATION DES PRODUITS. — Tout en se conformant à la classification générale établie par les soins du Comité exécutif, le comité de la Section française se réserve néanmoins de modifier cette classification pour les besoins de l'admission et de l'installation. Mais la classification générale sera appliquée intégralement pour les opérations du jury international des récompenses.

PRODUITS EXCLUS. — Seront exclues de l'Exposition : les matières explosives, détonnantes, fulminantes et, en général, toute matière dangereuse ou nuisible. Ne seront reçus que dans des vases solides, appropriés et de dimensions



Photo Henri Manuel.  CNAM

M. LOURTIES,
Sénateur,
Ancien Ministre du Commerce,
Vice-Président du Jury supérieur.



restreintes, les alcools ou esprits, les huiles et essences, les matières corrosives et généralement les corps qui peuvent altérer les autres produits ou incommoder le public.

Les amorces, pièces d'artifice, les allumettes chimiques et d'autres objets analogues ne pourront être reçus qu'à l'état d'imitation sans aucune addition de matières inflammables. Les exposants de produits incommodes ou insalubres devront se conformer en tous temps aux mesures de sûreté qui leur seront prescrites. Le Comité exécutif se réserve le droit absolu de faire retirer les produits de toutes provenances qui, par leur nature ou leur aspect, lui paraîtront dangereux, incommodes ou incompatibles, soit avec le but, soit avec les convenances de l'Exposition.

EMPLACEMENTS. — Il est mis à la disposition du Comité, tant dans les galeries affectées aux sections étrangères, que dans la Galerie des Machines, un espace mesurant 13,260 mètres carrés, à prendre dans les espaces indiqués aux parties des plans ci-annexés (A B C).

Le Comité déclare prendre ferme dès ce jour un espace de 6,000 mètres. Pour le restant, soit 7,260 mètres carrés, le Comité devra indiquer à la Société de l'Exposition, au plus tard le 31 octobre 1904, s'il entend utiliser la totalité de cet espace. Si l'option du Comité ne se réalise que sur une partie de cet espace, la partie abandonnée reviendra à la Société de l'Exposition, qui pourra l'attribuer à une autre nation.

L'emplacement sera fourni clos et couvert.

Le sol sera recouvert de planchers.

En raison de l'importance de l'emplacement pris par le Comité de la Section française, les prix des emplacements ont été fixés comme suit :

1^o Les quatre mille quatre cent vingt premiers mètres à vingt-trois francs ;

2^o Les quatre mille quatre cent vingt mètres suivants à quinze francs ;

3^o Les quatre mille quatre cent vingt derniers mètres à sept francs.

La moitié de cette taxe sera payable le 1^{er} mars 1905 et l'autre moitié, lors de l'ouverture de l'Exposition.

Le Comité sera seul juge du lotissement de l'emplacement retenu, à charge de respecter les chemins de circulation générale.

DÉCORATION GÉNÉRALE. — La décoration générale de la Section française sera établie par les soins et aux frais du Comité.

PLANCHERS. — Les planchers fournis par la Société de l'Exposition devront supporter 500 kilogr. par mètre carré, dans les galeries ordinaires, et 1,500 kilogrammes dans les parties destinées aux machines et à la métallurgie. Ils ne pourront être modifiés, déplacés ou consolidés pour les besoins des installations, que d'accord avec la Société de l'Exposition et aux frais des exposants.

CLOISONS. — Les cloisons intérieures de la Section française seront établies par les soins et aux frais du Comité, qui sera juge de leur hauteur.

Le Comité se réserve le droit de s'isoler, s'il le juge utile, des sections voisines, en élevant des cloisons mitoyennes. Si les sections voisines désirent utiliser le revers de ces cloisons, soit comme surfaces murales, soit pour y adosser des vitrines ou installations, elles devront rembourser au Comité la moitié des frais d'établissement de ces cloisons.

Des portes seront, en tout cas, réservées dans l'axe des chemins de circulation générale.

GALERIE DES MACHINES ET DE L'ÉLECTRICITÉ. — Tout exposant français qui utilisera dans son installation la force motrice sous forme de vapeur, électricité, gaz ou eau, traitera avec la Société de l'Exposition par l'intermédiaire du Comité d'organisation de la Section française.

Cet exposant sera soumis aux mêmes formalités et tarifs que les exposants de la section belge de la même catégorie ; il en partagera les avantages. L'éclairage électrique sera fourni par la Société de l'Exposition aux exposants français qui en feront la demande, aux prix et conditions qui seront fixés pour les exposants de la section belge.

JARDINS, PAVILLONS, AUVENTS DANS LES JARDINS. — En dehors de la réglementation spéciale visée au chapitre « Concessions », il sera traité de gré à gré entre la Société de l'Exposition et le Comité d'organisation de la Section française pour les exposants français ou groupes de la Section française qui demanderont des emplacements dans les Jardins de l'Exposition.

TRANSPORT DES COLIS. — Conformément au contrat passé entre le Gouvernement belge et la Société de l'Exposition, les colis destinés à l'Exposition bénéficieront du tarif belge n° 10, qui consacre la perception de la taxe pleine à l'aller et la gratuité du transport au retour sur les lignes de l'Etat belge.

La Société de l'Exposition fera toutes les démarches pour obtenir des réductions de tarifs des chemins de fer français et des Compagnies de navigation.

MANUTENTION DES COLIS. — La manutention des colis comprend :

- a) La réception dans l'enceinte de l'Exposition ;
- b) La mise à pied d'œuvre ;
- c) L'enlèvement des caisses vides et emballages ;
- d) La remise à pied d'œuvre des caisses vides et emballages ;
- e) L'enlèvement des colis réemballés.

Pour les colis encombrants ou dépassant 1,500 kilogr., il sera payé une taxe à fixer de gré à gré.

EMMAGASINAGE DES CAISSES. — Il sera établi ultérieurement, d'accord avec la Société de l'Exposition et le Comité, un tarif spécial pour l'emménagement des caisses vides et emballages de la Section française. En tout cas la taxe d'emménagement ne pourra être supérieure à 2 fr. 50 par mètre carré d'assise de colis, ou par mètre cube de volume, avec minimum de perception de 2 fr. 50 pour tout emballage qui ne comportera pas un mètre carré d'assise ou un mètre cube de volume.

La taxe d'emménagement, ainsi que la gratuité de la manutention, sera applicable aux caisses contenant des vitrines ou du matériel d'installation aussi bien qu'à celles contenant les produits destinés à être exposés.

Les exposants resteront libres d'assurer à leurs frais, risques et périls l'emménagement de leurs caisses, à charge de se conformer aux instructions données par la Société de l'Exposition.

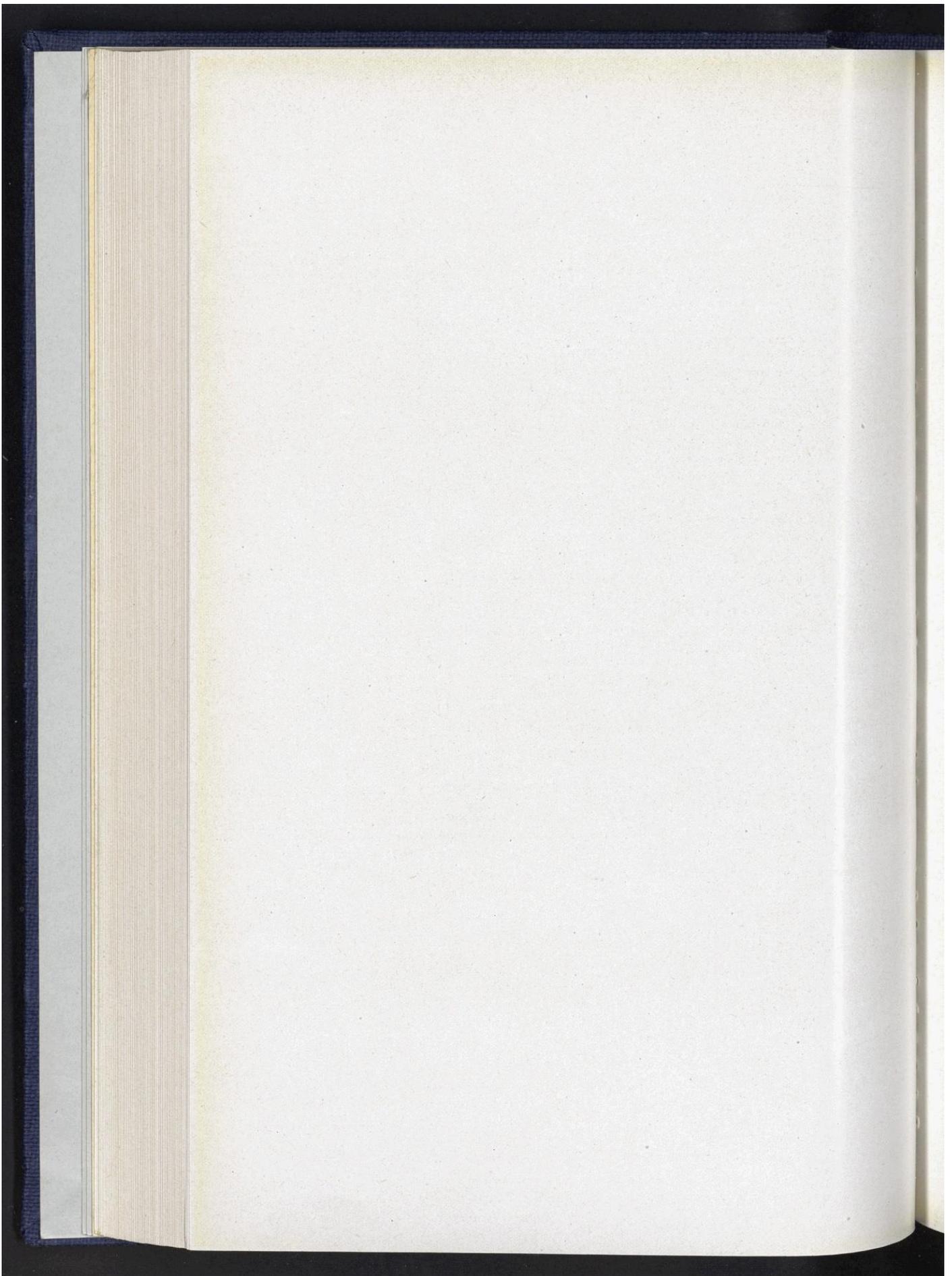
La Société de l'Exposition fera l'emménagement des caisses et s'engage à les restituer en bon état.



Photo Pirou



M. TURPIN,
Membre du Jury supérieur,
Président du Groupe de l'Alimentation.



ENLÈVEMENT DES PRODUITS OU DES CAISSES A LA CLOTURE DE L'EXPOSITION. — Aucun produit exposé dans la Section française ne pourra être retiré avant la clôture de l'Exposition sans l'autorisation écrite du Comité.

Un mois après la clôture de l'Exposition, les produits non emballés ou non démontés et les caisses pleines ou vides non réexpédiées le 15 janvier 1906, pourront être enlevés d'office et emmagasinés d'office aux frais, risques et périls des exposants.

Les caisses ou produits non retirés le 1^{er} février 1906 seront vendus aux enchères six mois après, à la requête de la Société de l'Exposition ou du Comité de la Section française. Néanmoins, la vente ne pourra avoir lieu qu'un mois après que l'intéressé aura été mis en demeure par un acte judiciaire, signifié également au Président du Comité. Le produit de la vente, déduction faite des frais judiciaires et autres, sera tenu à la disposition de l'intéressé ou déposé à Paris, à la Caisse des Dépôts et Consignations.

La surveillance générale sera assurée par les soins de l'Administration de l'Exposition jusqu'au 31 décembre 1905.

ENTREPÔTS RÉELS DE DOUANE. — L'Exposition sera constituée en entrepôts réels de douane et d'octroi. Les produits français y seront introduits en franchise provisoire, à condition d'être réexportés après la clôture de l'Exposition.

CATALOGUE DE LA SECTION FRANÇAISE. — En dehors du catalogue officiel général publié par la Société de l'Exposition, le Comité se réserve le droit de publier, s'il le juge utile, un Catalogue spécial de la Section française, qui pourra être mis en vente dans cette section et ses annexes. Ce catalogue spécial pourra contenir de la publicité. 20 % du produit net de la publicité non française seront mis à la disposition de la Société de l'Exposition.

PROTECTION DES INVENTIONS. — La Société de l'Exposition déclare qu'elle a obtenu du Gouvernement belge l'engagement de prendre les mesures tendant à protéger les inventions brevetées, ou susceptibles de l'être, les dessins ou modèles industriels, ainsi que les marques de fabrique ou de commerce qui figureront à l'Exposition.

INTERDICTION DE REPRODUCTIONS. — Il sera rigoureusement interdit de dessiner, copier, mesurer, photographier, de reproduire par modelage ou moulage, etc., les objets exposés dans la Section française ou ses annexes, sans l'autorisation écrite de l'exposant. Toutefois, la Société de l'Exposition n'entend assumer aucune responsabilité du chef des infractions à cette interdiction.

La Société de l'Exposition et le Comité de la Section française se réservent le droit d'autoriser la reproduction et la vente des vues d'ensemble, sans que les exposants puissent s'opposer à ces reproductions et à leur vente.

PUBLICITÉ. — Les frais de publicité par voie d'affiches, dans la Presse française ou par d'autres moyens, que la Société de l'Exposition fera en France, dans l'intérêt de l'Exposition, seront supportés par elle.

DROIT DE VENTE. — La vente avec livraison immédiate des objets exposés ne pourra avoir lieu qu'avec l'autorisation écrite du Comité. Cette autorisation pourra être retirée à l'exposant, même sans préavis et sans que le Comité soit astreint à faire connaître les motifs du retrait.

Le retrait aura lieu de plein droit si les vendeurs ou vendeuses se livrent à un racolage de nature à compromettre la bonne tenue de la Section ou s'ils vendent soit des objets de fabrication étrangère, soit des objets de fabrication française autres que les produits de l'exposant titulaire du certificat d'admission.

En tous cas, les objets vendus devront être immédiatement remplacés par des produits similaires.

Dans les cas spéciaux où le Comité d'organisation de la Section française croirait devoir accorder à certains exposants le droit de vente avec livraison immédiate, ces exposants seraient tenus de se conformer au règlement spécial relatif à la vente et de payer à la Société de l'Exposition la redevance de 300 francs fixés par l'article 4 de ce règlement.

CONCESSIONS ACCORDÉES A DES FRANÇAIS. — Aucune concession, de quelque nature que ce soit, ne pourra, sans l'autorisation écrite du Président du Comité, être accordée dans l'Exposition française à un Français ou à une Société française, à moins qu'ils n'aient leur domicile ou siège social ou une succursale en Belgique depuis au moins un an. L'autorisation ci-dessus ne pourra être subordonnée à aucune taxe.

Les établissements divers, théâtres, spectacles, attractions, concerts, restaurants, cafés, bars, etc., installés dans l'Exposition, ne pourront faire figurer dans leurs titres, annonces ou enseignes, ou désignation de produits, les mots « France » ou « Français », ou un substantif ou adjectif se rapportant à une ville ou région de France, sans l'autorisation écrite du Président du Comité.

Le Comité français, de son côté, s'interdit, sous les mêmes conditions, l'emploi de dénominations étrangères sans l'autorisation du Commissaire général ou du Comité compétent. Les concessions des bars de dégustation de produits français dans les jardins ou annexes ne peuvent être accordées qu'avec l'assentiment du Comité d'organisation de la Section française.

MESURES D'ORDRE. — La Société de l'Exposition prend à sa charge la surveillance générale de jour et de nuit, les services de la police et celui d'incendie dans l'enceinte de toute l'Exposition.

Le gardiennage ordinaire des galeries de la Section française restera à la charge du Comité.

La Société de l'Exposition prendra toutes les précautions nécessaires pour éviter les vols, détournements, dégradations, incendies, explosions, inondations, etc., sans que sa responsabilité soit engagée de ce fait, pas plus que celle du Comité de la Section française.

La Société de l'Exposition ne sera responsable que des dégâts occasionnés par suite de la malfaçon ou du mauvais état d'entretien des bâtiments, de leur couverture ou de leurs vitrages.

Les exposants auront à faire assurer leurs produits et leurs emballages, directement et à leurs frais, si toutefois ils le jugent utile.

CARTES D'ENTRÉE. — Il sera mis à la disposition de chaque exposant et représentant de la Section française une carte d'entrée gratuite permanente, revêtue de la photographie du titulaire, ainsi que des jetons de service, dans les conditions fixées par le règlement spécial sur le service des entrées.

Il est toutefois entendu que les représentants d'exposants, quel que soit le nombre des exposants qu'ils représentent, n'auront droit qu'à une seule carte.

TOMBOLA. — Si la Société de l'Exposition organise une tombola comportant parmi les lots en nature, des objets choisis parmi les objets exposés, elle s'engage à acheter dans la Section française des lots pour une somme propor-



Photo A. Fine, Briançon.

M. F. VUILLAUME,
Chef du Service des Douanes à l'Exposition de Liège.

tionnellement égale à la surface occupée par la Section française à l'égard de l'ensemble de l'Exposition.

Un représentant désigné par la Section française fera partie de la commission d'achat, tout au moins pour l'acquisition des lots dans la Section française.

JURY INTERNATIONAL DES RÉCOMPENSES. — Les exposants de la Section française seront représentés dans le jury international des récompenses dans une pro-

portion identique à celle qui sera fixée par M. le Commissaire général de l'Exposition pour les exposants de la Section belge. La même représentation proportionnelle sera appliquée dans les attributions des différentes fonctions des bureaux des jurys de classes et de groupes et dans le jury supérieur de révision.

Les membres du jury français seront désignés par le Comité de la Section française et pris exclusivement parmi les exposants.

DISPOSITION ADDITIONNELLE. — Il y a lieu d'envisager l'éventualité d'une participation officielle du Gouvernement et, par suite, la nomination d'un Commissaire général de la Section française. Dans ce cas, le décret réglant les conditions de la participation française délimiterait les attributions et les pouvoirs respectifs du Commissaire général et du Comité de la Section française. Il en résulterait que certaines attributions conférées par la présente convention au Comité de la Section française se trouveraient *ipso facto* transférées en la personne du Commissaire général de la Section française, sans que les clauses générales de la convention se trouvent modifiées à l'égard de la Société de l'Exposition.

Signé :

DIGNEFFE.

ANCELOT.

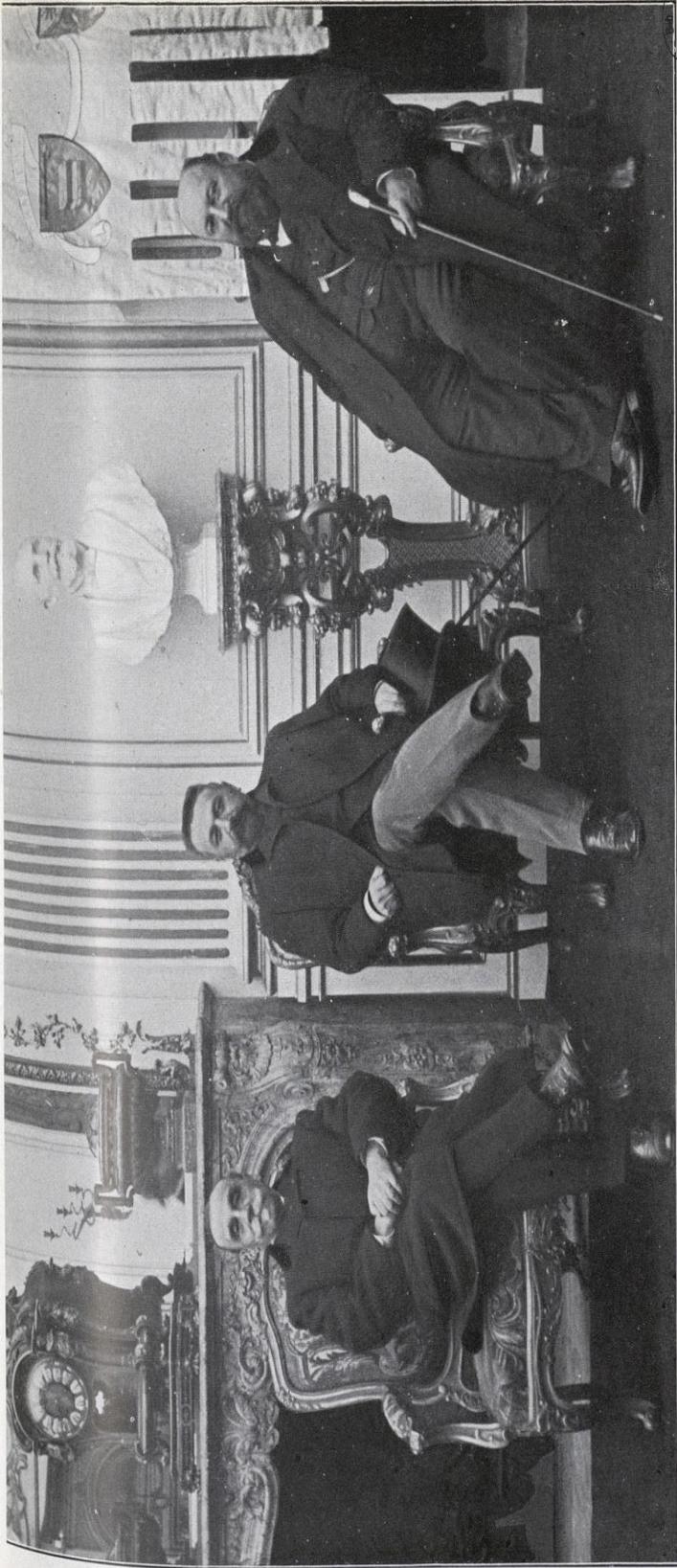
Vu et approuvé :

Le Commissaire général du Gouvernement belge,
RICHARD LAMARCHE.

Vu et approuvé :

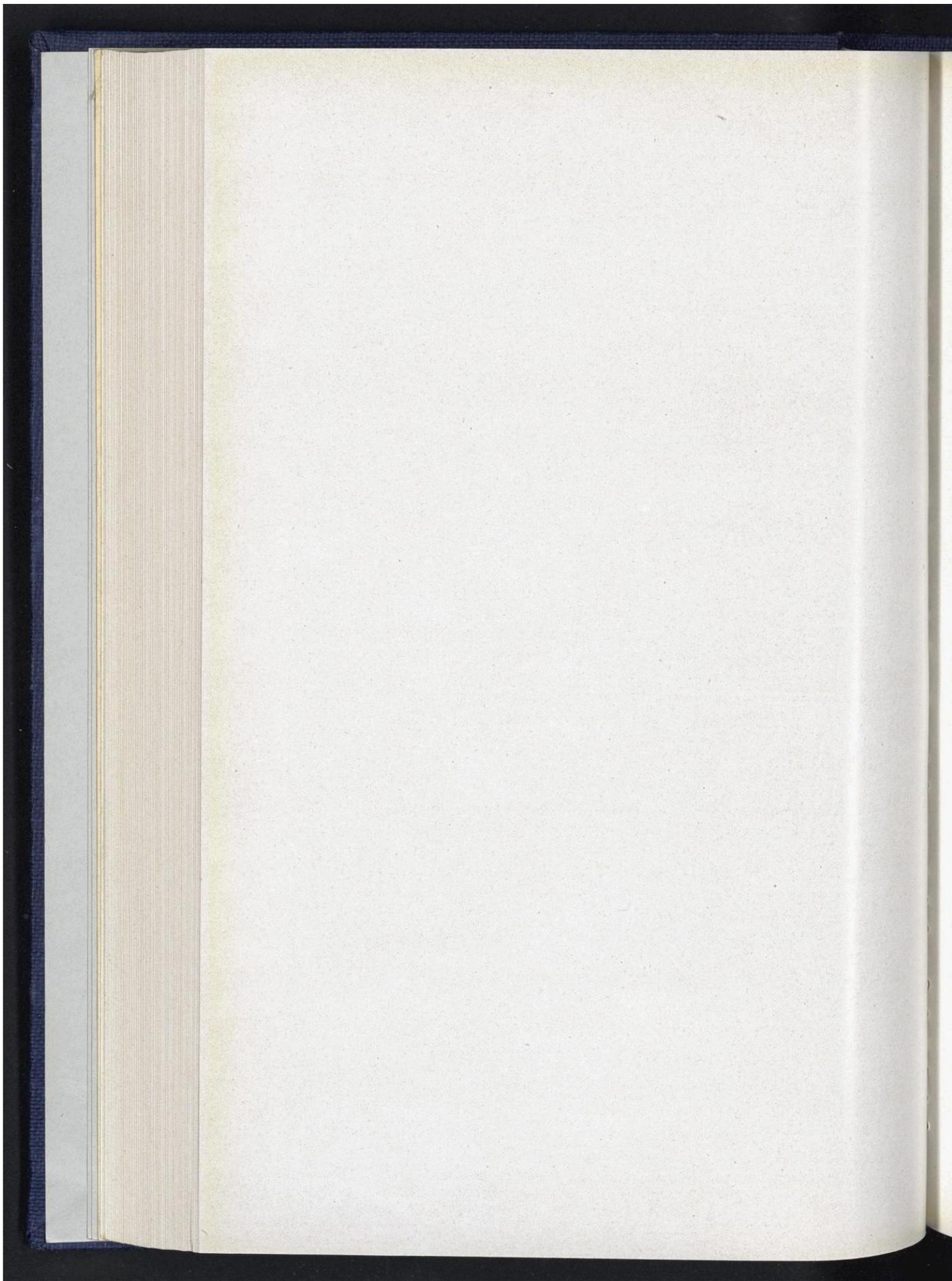
Le Commissaire général du Gouvernement français,
F. CHAPSAL.

Cette dernière clause était caduque à la signature, le Commissaire général venant d'être nommé.



CNAM

Groupe: MM. PINARD, CHAPSAL, ANGELOT.





Constitution du Comité de la Section Française

Comité d'organisation de la Section Française

Le Comité d'organisation de la Section française prévue au § 1 de la convention du 9 avril fut ainsi constitué :

Président :

M. PINARD (Alphonse), O. ✱, président de l'Alliance syndicale du Commerce et de l'Industrie ; président du Syndicat général des Fondateurs en fer de France et de la Chambre syndicale du Chauffage ; président de la Société d'Economie industrielle et commerciale ; vice-président de l'Union métallurgique et minière ; vice-président du Comité français des Expositions à l'Etranger. — Membre de la Commission supérieure et des Comités, Bruxelles 1897 ; président des Comités et du Jury, Paris 1900.

Premier Vice-Président :

M. LAYUS (Lucien), O. ✱, I. ⚙, O. ⚙, président de la Commission d'initiative et d'enquête du Comité français des Expositions à l'étranger ; premier vice-président de la Société d'encouragement à l'Art et à l'Industrie ; vice-président de l'Association littéraire et artistique internationale. — Secrétaire de la Commission supérieure et secrétaire des Comités, Bruxelles 1897 ; membre du Comité supérieur de revision et du Jury supérieur, Paris 1900.

Vice-Présidents :

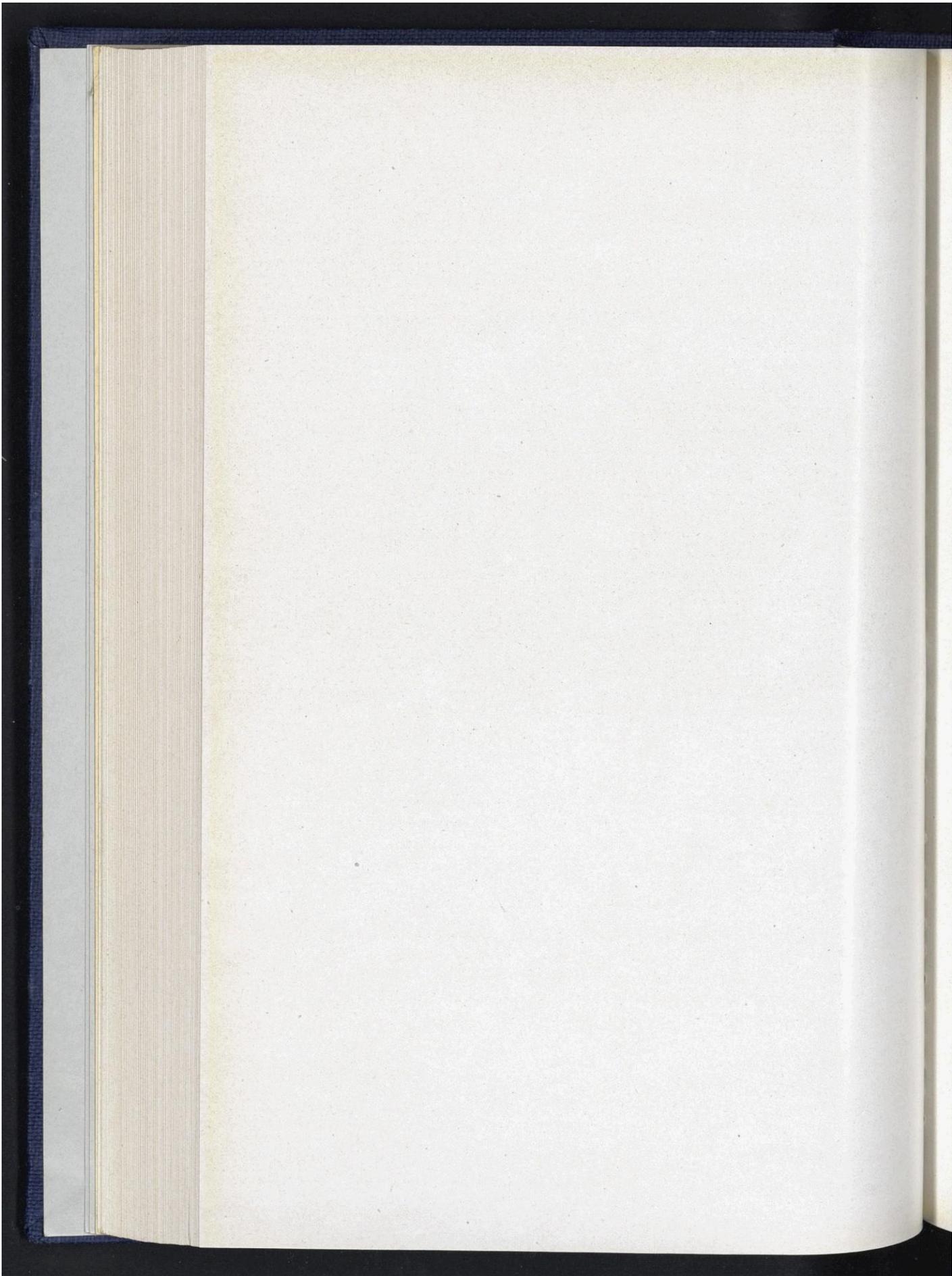
M. HETZEL (Louis-Jules), O. ✱, I. ⚙, ancien président du Cercle de la Librairie et de l'Imprimerie ; trésorier du Syndicat de la Presse

- périodique; vice-président du Comité français des Expositions à l'étranger. — Membre de la Commission supérieure et président des Comités et du Jury, Bruxelles 1897; membre des Comités et du Jury, Paris 1900. — *Président du Groupe 3.*
- M. DEHAITRE (Fernand), O. ✻, O. ⚙, président honoraire de la Chambre syndicale des Mécaniciens, chaudronniers et fondeurs; membre du Conseil de direction du Comité français des Expositions à l'étranger. — Membre du Comité technique des Machines et membre du Jury, Paris 1900. — *Président du Groupe 4.*
- M. SARTIAUX (Eugène), O. ✻, président du Syndicat des Industries électriques et de l'Association des Ingénieurs-électriciens; trésorier de l'Union métallurgique et minière. — Membre de la Commission supérieure et des Comités, Grand Prix, Bruxelles 1897; membre des Comités et du Jury, Paris 1900. — *Président du Groupe 5.*
- M. RIVES (Gustave), O. ✻, ⚙, ⚙, président des Comités d'organisation des Expositions d'automobiles, de cycles et de sports à Paris; membre du Conseil de direction du Comité français des Expositions à l'étranger. — Membre du Jury, Paris 1900; commissaire général du Gouvernement français à l'Exposition de Vienne 1904. — *Président du Groupe 6.*
- M. POUPINEL (Paul), O. ✻, ⚙, ⚙, président de la Chambre syndicale des Bois de sciage et d'industrie; vice-président du Syndicat général du Commerce et de l'Industrie. — Vice-Président des Comités et du Jury, Paris 1900. — *Président du Groupe 9.*
- M. TURPIN (Henry), ✻, président honoraire du Syndicat national du Commerce en gros des Vins, Spiritueux et Liqueurs de France; vice-président de la Chambre de Commerce de Rouen. — Membre des Comités et du Jury, Bruxelles 1897; membre des Comités et Médaille d'or, Paris 1900. — *Président du Groupe 10.*
- M. GRUNER (Edouard), O. ✻, ingénieur civil des Mines; secrétaire général du Comité central des Houillères de France et de l'Union métallurgique et minière. — Secrétaire des Comités et Diplôme d'honneur, Bruxelles 1897; membre du Jury, Paris 1900. — *Président du Groupe 11.*
- M. LEGRAND (Charles), O. ✻, I. ⚙, ancien président de l'Association générale des Tissus et Matières textiles; membre de la Chambre de Commerce de Paris; membre du Conseil de direction du Comité français des Expositions à l'étranger. — Président des Comités et du Jury, Bruxelles 1897; président des Comités et du Jury, Paris 1900. — *Président du Groupe 12.*



Bib
CNAM

Salon d'Honneur. — M. F. CHAPSAL, Commissaire général de la France
et ses principaux Collaborateurs du Commissariat.



- M. PERDOUX (Léon), ✱, président honoraire de la Chambre syndicale de la Confection et de la Couture; vice-président de l'Association générale des Tissus et Matières textiles; membre du Conseil de direction du Comité français des Expositions à l'étranger. — Vice-président des Comités et du Jury, Bruxelles 1897; membre des Comités et du Jury, Paris 1900. — *Président du Groupe 13.*
- M. LEFEBVRE (Georges), ✱, ancien président du Syndicat des Produits chimiques; membre de la Chambre de Commerce de Paris; membre du Conseil de direction du Comité français des Expositions à l'étranger. — Secrétaire-trésorier des Comités et secrétaire rapporteur du Jury, Bruxelles 1897; secrétaire des Comités et du Jury, Paris 1900. — *Président du Groupe 14.*
- M. BOIN (Georges), O. ✱, ✱, ancien président de la Chambre syndicale de la Bijouterie, Joaillerie, Orfèvrerie; membre de la Chambre de Commerce de Paris. — Membre des Comités et du Jury, Bruxelles 1897; président des Comités et Grand Prix, Paris 1900. — *Président du Groupe 15.*
- M. RICQ (Gustave-Olivier-Julien), C. ✱, général de brigade de la Section de réserve. — *Président du Groupe 19.*

Secrétaire général:

- M. MOREL (François), I. ✱, ✱, propriétaire-exploitant de carrières; fabricant de plâtre et de briques; docteur en droit; inspecteur régional de l'Enseignement technique; secrétaire du Comité français des Expositions à l'étranger. — Hors concours, Paris 1900.

Trésorier:

- M. GRODET (Emile), I. ✱, président de la Chambre syndicale de la Chaudronnerie; trésorier de l'Alliance syndicale du Commerce et de l'Industrie. — Trésorier des Comités et membre du Jury, Paris 1900.

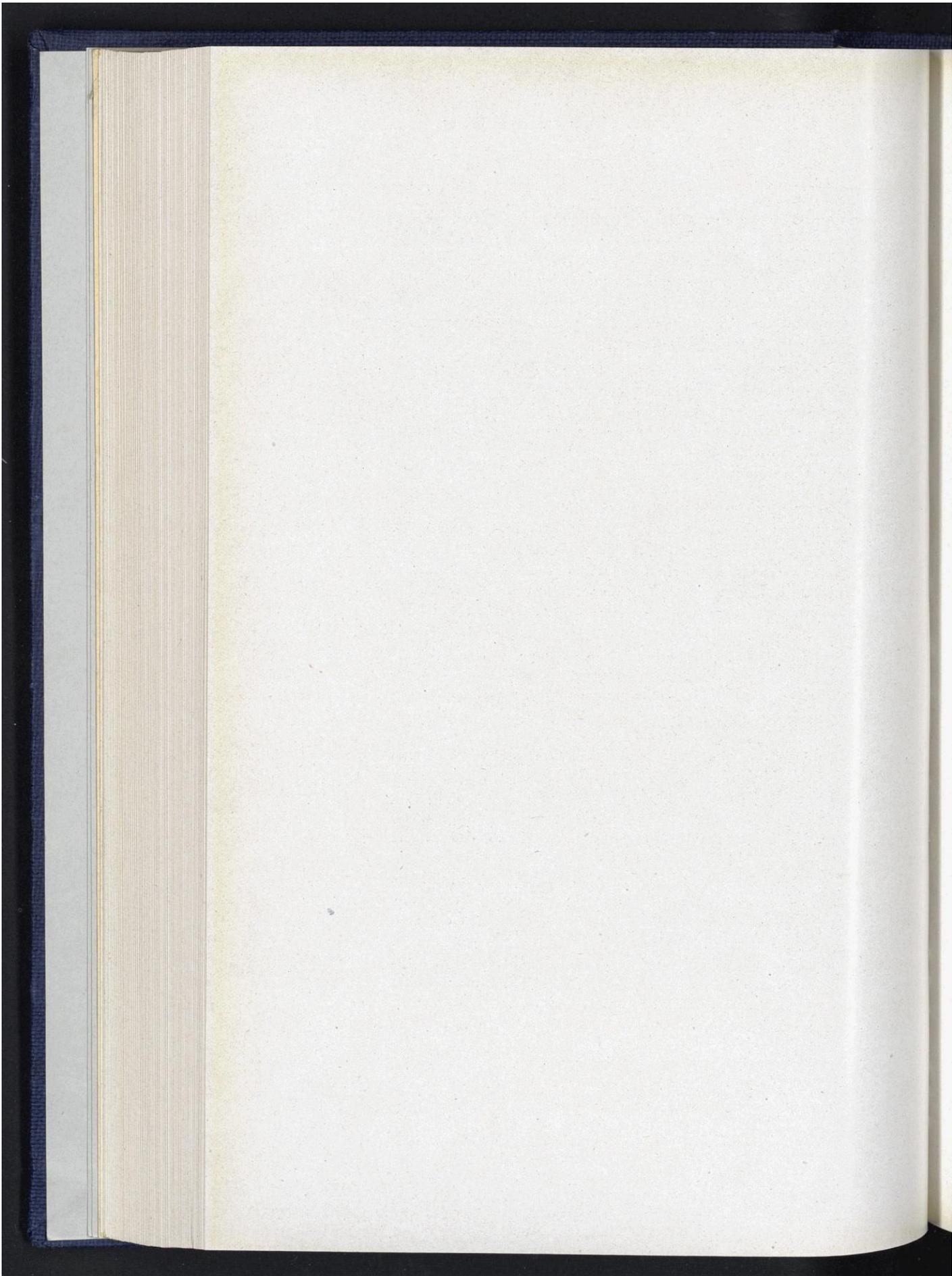
Secrétaires:

- M. REYMOND (Henri), vice-président de la Chambre syndicale de la Photogravure. — Grand Prix, Paris 1900. — *Secrétaire du Groupe 3.*
- M. COMPÈRE (Charles), ✱, ingénieur-directeur de l'Association parisienne des propriétaires d'appareils à vapeur. — Vice-président du

- Jury, Bruxelles 1897; secrétaire des Comités et membre du Jury supérieur, Paris 1900. — *Secrétaire du Groupe 4.*
- M. ROBARD (René), administrateur-délégué de la Société « L'éclairage électrique »; administrateur-délégué de la Compagnie des Tréfileries du Havre. — Grand Prix, Paris 1900. — *Secrétaire du Groupe 5.*
- M. RICHARD (Max), ⚙, ⚙, ingénieur-constructeur; président de la Chambre syndicale de l'Automobile. — Médaille d'or, Paris 1900. — *Secrétaire du Groupe 6.*
- M. ROUSSELOT (Edouard), ⚙, secrétaire de la Chambre syndicale des Fabricants de Colles et Gélatines de France; membre du Conseil de direction du Comité français des Expositions à l'Étranger. — Médaille d'or, Paris 1900. — *Secrétaire du Groupe 9.*
- M. CAHEN (Jules), ⚙, ⚙, O. ⚙, secrétaire de la Chambre syndicale de l'Industrie des Conserves alimentaires en France. — Secrétaire des Comités et du Jury, Paris 1900. — *Secrétaire du Groupe 10.*
- M. EISSEN-PIAT (Maurice), ⚙, de la Maison A. Piat et ses Fils; secrétaire général du Syndicat des Fondeurs en fer de France; membre du Comité de l'Union métallurgique et minière. — Trésorier des Comités et Hors concours, Paris 1900. — *Secrétaire du Groupe 11.*
- M. MALESSET (Joseph), ⚙, ⚙, ⚙, juge au Tribunal de commerce de la Seine; fondeur en cuivre; membre du Conseil supérieur des Colonies. — Médaille d'or, Bruxelles 1897; membre du Jury, Paris 1900. — *Secrétaire du Groupe 11.*
- M. HARANT (Louis), ⚙, I. ⚙, président de la Chambre syndicale de la Céramique et de la Verrerie, membre du Jury, Bruxelles 1897; secrétaire des Comités et du Jury et membre du Jury supérieur, Paris 1900. — *Secrétaire du Groupe 12.*
- M. VILLEMINOT (Lucien), Tissage et Manufacture de bonneterie (de la Maison Blais-Mousseron et Villeminot). — Médaille d'or, Bruxelles 1897; Grand Prix, Paris 1900. — *Secrétaire du Groupe 13.*
- M. BÉQUET (Henri), ⚙, président de la Chambre syndicale des Dentelles et Broderies. — Grand Prix, Bruxelles 1897; Médaille d'or, Paris 1900. — *Secrétaire du Groupe 13.*
- M. PLASSARD (Louis), ⚙, parfumeur. — Membre du Jury, Bruxelles 1897; membre des Comités et Médaille d'or, Paris 1900. — *Secrétaire du Groupe 14.*
- M. JABGEUF (Robert-Albert), I. ⚙, président de la Chambre syndicale des Fondeurs en cuivre et en bronze d'art de Paris; vice-président



© C.N.A.M.
Groupe autour de MM. F. CHAPSAL, ANCELOT, PINARD,



- honoraire de la Réunion des Fabricants de bronze. — Membre des Comités et Médaille d'or, Paris 1900. — *Secrétaire du Groupe 15.*
- M. AMSON (Arthur), ✱, fabricant de maroquinerie. — Hors concours, Bruxelles 1897; Hors concours, Paris 1900. — *Secrétaire du Groupe 15.*
- M. ALOMBERT-GOGET, ✱, contrôleur de 2^e classe de l'Administration de l'Armée. — *Secrétaire du Groupe 19.*

Il fut entendu que chaque Vice-Président prendrait la présidence d'un des groupes de la classification générale.

La Commission de direction comprit: le Président, le Secrétaire général et le Trésorier, ainsi que les membres du Conseil de direction du « Comité français des Expositions à l'Etranger » qui se sont fait inscrire à cet effet.

Commission de Direction:

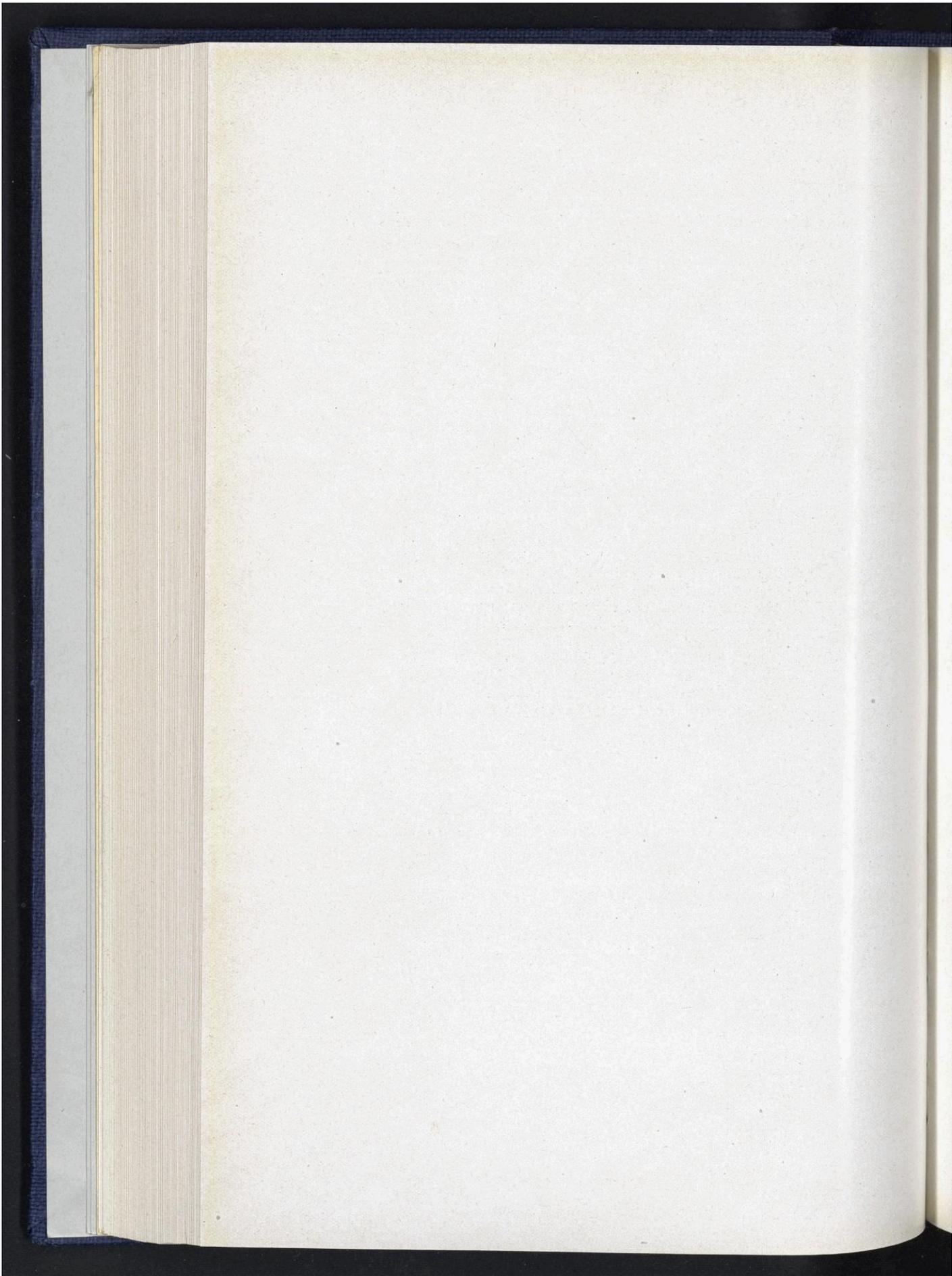
- M. ANCELOT (Alfred), O. ✱, I. 🏆, président du Comité français des Expositions à l'Etranger; membre de la Chambre de Commerce de Paris; membre de la Commission supérieure des Expositions.
- M. SANDOZ (G.-Roger), ✱, I. 🏆, secrétaire général du Comité français des Expositions à l'Etranger; secrétaire général de la Société d'encouragement à l'Art et à l'Industrie; vice-président de la Société d'Economie industrielle et commerciale.
- M. ESTIEU (Maurice), ✱, 🏆, I. 🏆, trésorier du Comité français des Expositions à l'Etranger; ancien président du Syndicat des Produits alimentaires en gros; trésorier de la Société d'Economie industrielle et commerciale.
- M. DUPONT (Emile), O. ✱, I. 🏆, président d'honneur de la Chambre syndicale de la Brosserie; président honoraire de l'Union des Fabricants; conseiller général de l'Oise; vice-président du Comité français des Expositions à l'Etranger; président de la Section française de l'Exposition de Glasgow 1902; président de la Section française de l'Exposition de Saint-Louis 1904.
- M. AMSON (Georges), O. ✱, président d'honneur de la Chambre syndicale de la Maroquinerie, Gainerie et Articles de voyage; membre du Conseil de direction du Comité français des Expositions à l'Etranger.
- M. BELLAN (Léopold), O. ✱, I. 🏆, O. 🏆, membre du Conseil supérieur de l'Enseignement technique; membre de la Commission supérieure des Expositions; syndic du Conseil municipal de Paris; vice-président du Comité français des Expositions à l'Etranger.

- M. BLIN (Eugène), ✱, I. ⚙, de la Maison Blin et Blin; Industrie lainière d'Elbeuf.
- M. BLONDEL (Albert), O. ✱, de la Maison Erard; délégué général de la Section française à l'Exposition universelle de 1900; membre du Conseil de direction du Comité français des Expositions à l'Etranger.
- M. DEBAIN (Alphonse), ✱, président du Syndicat des Fabricants d'Orfèvrerie-argent; vice-président de la Chambre syndicale de la Bijouterie; membre du Conseil de direction du Comité français des Expositions à l'Etranger.
- M. DESPRET (Georges), ✱, ⚙, administrateur-délégué de la Compagnie des Glaces et Verres spéciaux du Nord.
- M. DREYFUS-BING (Paul), ✱, I. ⚙, ⚙, bibliothécaire du Comité français des Expositions à l'Etranger.
- M. HARTMANN (Georges), O. ✱, ⚙, président honoraire de l'Union des Syndicats de l'Alimentation en gros, de la Chambre syndicale des Distillateurs en gros, du Syndicat des Produits alimentaires et du Syndicat général des Vins, Spiritueux et Liqueurs de France; président de la Commission de propagande du Comité français des Expositions à l'Etranger.
- M. HOLLANDE (Jean), ⚙, importateur de bois exotiques; membre du Conseil de direction du Comité français des Expositions à l'Etranger.
- M. KESTER (Gustave), ✱, ⚙, ⚙, président honoraire de la Chambre syndicale des Vins et Spiritueux en gros de la Seine; membre de la Chambre de Commerce de Paris; Président de la Commission des Comptes et Publications du Comité français des Expositions à l'Etranger.
- M. LAMAILLE (Geo), ✱, ⚙, ancien vice-président de la Chambre syndicale des Négociants-Commissionnaires et du Commerce extérieur; vice-président de la Société d'Economie industrielle et commerciale; membre du Conseil de direction du Comité français des Expositions à l'Etranger.
- M. MAGUIN (Alfred), O. ✱, C. ⚙, conseiller général de l'Aisne; membre de la Chambre de commerce de Saint-Quentin et de l'Aisne; président de la Commission des Fêtes et Réceptions du Comité français des Expositions à l'Etranger; président du Comité central officiel d'organisation de l'Exposition de Hanoï 1902; président du Comité d'organisation de la Section française pour l'Exposition de Milan (1906).



PHOTO.
MOB. 3114
CNAM

Groupe des Commissaires généraux.



M. MANAUT (Frédéric), ✱, ☼, directeur de la Société « L'Electrique » ; conseiller général des Pyrénées-Orientales; membre du Conseil de direction du Comité français des Expositions à l'Etranger.

M. MASCURAUD (Alfred), O. ✱, I. ☼, vice-président honoraire du Syndicat général du Commerce et de l'Industrie; Président honoraire de la Chambre syndicale de la Bijouterie fantaisie en tous genres; Membre de la Commission supérieure des Expositions; Membre du



Groupe de Commissaires généraux.

Conseil de direction du Comité français des Expositions à l'Etranger.

M. POUILLAIN (Charles), O. ✱, I. ☼, président du Syndicat général de l'Industrie des cuirs et peaux de France; ancien membre de la Chambre de Commerce de Paris; membre du Conseil de direction du Comité français des Expositions à l'Etranger.

M. SEYNES (Louis de), vice-président de la Chambre syndicale de l'Acétylène et des Industries qui s'y rattachent; président du Conseil d'administration de la Société « L'Electrique » ; administrateur de la Société commerciale de Carbone de Calcium.

M. SIMON (Paul), ✱, vice-président de la Chambre syndicale des Tissus et Nouveautés de France; secrétaire-archiviste du Comité français des Expositions à l'Etranger.

Le 14 avril 1905, à l'assemblée générale du Comité Français des Expositions à l'Etranger, le secrétaire général, M. G. Roger Sandoz, disait dans son rapport:

Pendant qu'avait lieu et que s'achevait l'Exposition de Saint-Louis, le Comité préparait la participation de la France à l'Exposition de Liège, qui ouvre ses portes dans quelques jours et doit commémorer le 75^e anniversaire de l'indépendance de la Belgique. C'est depuis le 12 novembre 1899 que nous sommes en rapport, par l'intermédiaire de nos amis MM. François Crozier, consul de France; Larroque, président de la Société française de bienfaisance de Liège, et Layus, président de la Commission provisoire, avec les promoteurs de cette Exposition: MM. Ernest Nagelmackers, Emile Digneffe, Paul Forgeur, Paul van Hoegarden, Auguste Dumoulin, Florent Pholien, Jules Dallemagne, F. Nyst, Noïrfalise, etc., que dirigent maintenant, au nom du Gouvernement belge, MM. Richard Lamarche, commissaire général, et M. Gody, commissaire général adjoint. Le Gouvernement français a tenu lui aussi à donner son adhésion officielle; une organisation semblable à celle qui avait fait ses preuves à Saint-Louis a été adoptée et, sur la proposition de MM. Trouillot, Chaumié et Doumergue, ministres du Commerce, des Beaux-Arts et des Colonies, deux décrets ont été rendus les 1^{er} et 8 avril 1904, chargeant le Comité français des Expositions à l'Etranger de l'organisation générale des groupes 3 à 15, 18 et 19 de la Section française, sous le contrôle du Commissaire général, M. Fernand Chapsal, maître des Requêtes honoraire au Conseil d'Etat, directeur du Cabinet, chargé des services du personnel et de la comptabilité au Ministère du Commerce, dont nous avons pu apprécier, à maintes reprises, depuis plusieurs années, l'intelligence, la force de travail et le dévouement à la chose publique. M. Fernand Chapsal est secondé par MM. François Crozier, consul de France, commissaire des Colonies, et Dedet, adjoint au Commissaire général.

Quant au Comité spécial issu du Comité français des Expositions à l'Etranger il est présidé par notre ami Pinard, assisté de MM. Lucien Layus, premier vice-président; Hetzel, Dehaitre, Eugène Sartiaux, Rives, Poupinel, Turpin, Gruner, Charles Legrand, Perdoux, Georges Lefebvre, Boin, Général Ricq, vice-présidents; François Morel, secrétaire général; Grodet, trésorier; Henry Reymond, Compère, Robard, Max Richard, Rousselot, Jules Cahen, Eissen-Piat, Malesset, Harant, Villeminot, Béquet, Plassard, Jabœuf, Arthur Amson, Alombert-Gogct, secrétaires; Ancelot, G.-Roger Sandoz, Kester, Georges Amson, Bellan, Blin, Albert Blondel, Debain, Georges Despret, Paul Dreyfus-Bing, Emile Dupont, Maurice Estieu, G. Hartmann, Jean Hollande, G. Kester, Lamaille, Maguin, Manaut, Mascuraud, Poullain, Louis de Seynes, Paul Simon, membres de la Commission de direction; Eugène de Montarnal, architecte en chef; Bliault, Roger Bouvard, Lucien Gillet, Guillaume Hennequin, Lemarié-

Didot, Jean de Montarnal, Lefebvre, Decron, architectes ; de Brevans, secrétaire administratif ; Marcel Estieu, secrétaire de la présidence de la Section française.

Notre pays ne devait pas oublier que la Belgique occupe le second rang dans nos échanges commerciaux et que les provinces wallonnes se font particulièrement remarquer par la façon toute spéciale dont elles apprécient nos



Groupe d'invités: M. F. CHAPSAL, M. PINARD, etc.,
chez M. CROZIER, Consul de France.

produits. Le Parlement ne pouvait donc qu'approuver les propositions de participation financière qui lui ont été faites par le Gouvernement et étaient soutenues par nos éminents collègues et Président d'honneur, MM. Astier et Lourties, rapporteurs du projet à la Chambre et au Sénat.

L'Exposition de Liège ouvrira ses portes le 23 avril et durera six mois ; elle est universelle et internationale et sa classification a été établie sur les mêmes bases que celle de Paris, en 1900. Elle comprendra en outre une Exposition de l'art ancien au pays de Liège, une reconstitution du Vieux-Liège, des concours spéciaux, des congrès, une importante section coloniale à laquelle notre participation sera très importante. La Société liégeoise d'organisation n'avait sollicité tout d'abord que le terrain des Vennes, situé dans le cadre pittoresque du confluent de la Meuse et de l'Ourthe, avec le parc de Cointe pour annexe sur les vertes collines qui entourent la ville ; il a dû peu à peu

s'agrandir et envahir le parc de la Boverie et le Jardin d'acclimatation, profitant de l'occasion pour construire un beau Palais des Beaux-Arts à la Boverie et embellir la ville en décorant le pont de Fragnée, reconstruisant les ponts de la Boverie et du Commerce, créant ou améliorant voies, promenades et communications.

Il faut bien vous l'avouer, mes chers collègues, grandes étaient, il y a quelques mois, nos préoccupations : que répondraient notre commerce et notre industrie à notre nouvel appel ? Ne seraient-ils pas quelque peu fatigués du patriotique effort fait à Saint-Louis ? Le Commissaire général, le Président, les divers Comités se sont donc mis à la besogne avec ardeur : le travail a été acharné, des visites ont été faites dans tous les grands centres et voici que toutes les craintes se sont évanouies et que les complications viennent, au contraire, du trop grand nombre des exposants. Il a fallu que le Comité portât de 14,000 à 28,000 mètres carrés l'espace réservé à la Section française et qu'il construisît un Palais spécial de l'Alimentation au quai Mativa, pour pouvoir loger toutes les classes et encore trop étroitement.

Ce superbe afflux n'a pas été sans déranger toutes les combinaisons et compliquer sérieusement notre situation financière, car si le terrain était gratuit à Saint-Louis, il n'en était pas de même à Liège, et il nous a fallu, quels que fussent les avantages obtenus, porter à plus de 400,000 francs la redevance due à l'Administration belge et faire face à un budget qui dépasse de plus de moitié le budget correspondant de la Section française de Saint-Louis.

Le Parlement a bien voté des crédits qui s'élèvent à 350,000 francs, mais cette somme est pour 242,000 francs consacrée, aux Beaux-Arts, à l'Agriculture, aux Colonies, au Commissariat général ; quant à la subvention de 108,000 francs donnée à notre Comité, elle est entièrement réservée au Salon d'honneur et au Salon moderne auxquels travaillent MM. Cruchet et Bellery-Desfontaines et un groupe d'artistes-décorateurs, ainsi qu'à la décoration spéciale et au gardiennage général de la Section.

Mais toutes les difficultés sont aujourd'hui vaincues et nous vous invitons à venir, dans quelques semaines, admirer la Section française de l'Exposition de Liège et constater que tous ceux qui ont collaboré à cette œuvre, grands et petits, ont bien mérité de notre cher pays.

DU
DU
ET D
EXPOSITI
COMMI
GOUVER



**Circulaire du Commissariat Général
Circulaire du Comité Français
des Expositions à l'Étranger**

La circulaire suivante fut adressée par le Commissaire général aux
Chambres Syndicales Patronales :

MINISTÈRE
DU COMMERCE
DE L'INDUSTRIE
DES POSTES
ET DES TÉLÉGRAPHES
—
EXPOSITION INTERNATIONALE
de Liège
—
COMMISSARIAT GÉNÉRAL
DU
GOUVERNEMENT FRANÇAIS
—

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris le 25 avril 1904
401, rue de Grenelle

Monsieur le Président,

Le Gouvernement belge a décidé qu'une Exposition universelle et internationale aurait lieu à Liège, en 1905, pour célébrer le 75^e anniversaire de la proclamation de l'Indépendance nationale et pour inaugurer les grands travaux entrepris sur l'Ourthe et la Meuse.

En faisant connaître ces intentions à notre Gouvernement, il a insisté sur le réel intérêt qu'il attachait à voir la France participer officiellement à cette manifestation pacifique qui doit englober à peu près toutes les branches de

l'activité humaine, et que S. M. le Roi des Belges a bien voulu honorer de son haut patronage.

La France ne pouvait rester indifférente à une invitation qui lui était adressée, en des termes particulièrement cordiaux et pressants, par une nation voisine et amie à laquelle elle est liée par d'anciennes traditions, des affinités de race, de langue et de coutumes.

Elle ne pouvait pas non plus oublier que la Belgique occupe le second rang dans nos échanges commerciaux et qu'entre les diverses provinces, le pays wallon se distingue par l'accueil bienveillant qu'il ne cesse de réserver à nos nationaux et par la façon toute spéciale dont il apprécie les produits de l'industrie et du commerce français.

C'est donc avec la plus entière confiance que le Gouvernement s'est adressé aux Chambres pour leur demander de mettre à sa disposition les crédits nécessaires à l'effet d'assurer la participation officielle de la République française à l'Exposition de Liège. Ses sollicitations ont été complètement acceptées, et la loi du 25 mars 1904 a consacré définitivement cette participation.

J'ai immédiatement pris les mesures préparatoires pour organiser, dans des conditions dignes de notre pays, la manifestation de notre activité nationale, tout en ne perdant pas de vue que les circonstances faisaient un devoir d'agir avec économie.

Me fondant sur l'expérience acquise au cours d'expositions antérieures, et notamment de l'Exposition qui vient de s'ouvrir à Saint-Louis, j'ai pensé que la façon la plus profitable aux divers intérêts en cause était de charger le Comité français des Expositions à l'Etranger du soin de recruter et d'admettre les exposants et de pourvoir à leur installation, réservant au Gouvernement la haute direction de tous les services et les mesures d'administration nécessitées par la participation française.

Dans cet ordre d'idées, M. le Président de la République a revêtu de son approbation deux décrets en date du 1^{er} avril 1904.

Aux termes du premier de ces documents, M. Chapsal, maître des requêtes au Conseil d'Etat, directeur du Cabinet, chargé des services du personnel et de la comptabilité au Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, a été nommé Commissaire général du Gouvernement français en Belgique à l'occasion de l'Exposition de Liège.

Le second décret, contresigné par M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts et par M. le Ministre des Colonies, décide que l'organisation matérielle de la Section française est confiée au Comité français des Expositions à l'Etranger, qui, en conséquence, devra spécialement provoquer, sous le contrôle du Commissaire général, l'adhésion des exposants appartenant aux groupes 3 à 15, 18 et 19 de la classification belge ;

GRUPE 3. — Instruments et procédés généraux des lettres, des sciences et des arts.

- 4. — Matériel et procédés généraux de la mécanique.
- 5. — Electricité.
- 6. — Génie civil. — Moyens de transports.
- 7. — Agriculture.
- 8. — Horticulture et Arboriculture.
- 9. — Forêts. — Chasse. — Pêche. — Cueillettes.

Groupe 10. — Aliments

- 11. — Mines. — Métallurgie.
- 12. — Décoration et Mobilier des édifices publics et des habitations.
- 13. — Fils, Tissus, Vêtements.
- 14. — Industrie chimique.
- 15. — Industries diverses.
- 18. — Commerce. — Colonisation.
- 19. — Armées de terre et de mer.

S'il appartient au Comité de représenter les intérêts des exposants, son concours ne doit comporter pour lui aucun bénéfice matériel.

Le Comité est en outre chargé d'assurer la décoration générale de la Section française et de supporter les frais de gardiennage ; il recevra, à cet effet, une subvention du Gouvernement et il est autorisé à solliciter le concours financier des Municipalités, des Chambres de commerce et des Associations.

En ce qui concerne les autres groupes de la classification belge :

GRUPE 1. — Education et Enseignement.

- 2. — Œuvres d'art.
- 16. — Economie sociale. — Hygiène, Assistance publique.
- 17. — Enseignement pratique. — Institutions économiques. — Travail manuel de la femme.
- 20. — Sports.
- 21. — Congrès et Conférences.

les Comités d'admission et d'installation, les membres du jury seront nommés :

En ce qui concerne le groupe 2, après avis du Commissaire général et du Directeur des Beaux-Arts, par le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts ;

En ce qui concerne les groupes 1, 16, 17, 20 et 21, après avis du Commissaire général, par le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes.

Enfin, en ce qui concerne le groupe correspondant aux colonies, après avis du Commissaire général et du Directeur de l'Office colonial, par le Ministre des Colonies

Une année à peine nous sépare de l'inauguration de cette fête du travail ; il importe donc de se mettre à l'œuvre avec une patriotique ardeur et de venir en aide au Comité français dans la mission qui lui a été confiée.

J'ai fait connaître à MM. les Préfets que je comptais sur leur concours le plus complet pour seconder cette œuvre de paix et favoriser la participation de nos industriels et commerçants à l'Exposition de Liège.

Mais afin que l'action de MM. les Préfets aboutisse à des résultats satisfaisants, il m'a paru bon qu'ils soient aidés dans cette propagande par les intéressés eux-mêmes. Aussi ai-je décidé que, dans chaque département, serait institué un Comité dont les membres seraient nommés par le Commissaire général, sur la proposition des préfets.

Ce Comité aurait pour mission :

De faire connaître dans toute l'étendue du département les actes officiels concernant l'organisation de l'Exposition et de distribuer les formules d'admission ;

De signaler le plus tôt possible les principaux commerçants, industriels et

artistes dont l'admission à l'Exposition semblerait particulièrement utile à l'éclat de cette solennité ;

De provoquer l'envoi de nos produits naturels ou fabriqués, soit en les groupant dans des expositions collectives, soit en caractérisant les traits saillants de notre production par un petit nombre de spécimens soigneusement choisis.

J'ai recommandé aux représentants du Gouvernement de se concerter avec vous et je vous prie de leur faire connaître les personnes aptes à faire partie de ces comités, afin de nous préparer à cette lutte pacifique dans les conditions dignes du renom de notre commerce et de notre industrie.

Je vous remercie par avance du concours que vous voudrez bien prêter en cette circonstance au Gouvernement de la République.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes,
Georges TROUILLOT.

La circulaire suivante fut adressée aux Membres du Comité français des Expositions à l'Étranger par le Président du Comité français des Expositions à l'Étranger :

Paris, le 15 avril 1904.

Monsieur et cher Collègue,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, par décret en date du 1^{er} avril 1904, le Gouvernement de la République française a bien voulu charger le « Comité français des Expositions à l'Étranger » de procéder, sous le contrôle du Commissaire général, au recrutement, à l'admission et à l'installation des exposants à l'Exposition universelle de Liège, qui doit avoir lieu en 1905.

Par décret en date du même jour, M. Chapsal, maître des Requêtes au Conseil d'État, directeur du Cabinet du Ministre du Commerce, a été nommé Commissaire général du Gouvernement français en Belgique, à l'occasion de cette Exposition.

Aux termes de l'article IV du décret précité, les Comités d'admission et d'installation seront composés de membres du « Comité français des Expositions à l'Étranger », présentés par nous à l'agrément du Commissaire général : or il importe de procéder dès les premiers jours de mai à la constitution de ces Comités.

Nous vous serions donc très obligés de nous informer, avant le 30 du mois courant, dernier délai, si vous désirez poser votre candidature. Il reste entendu que, conformément aux usages de notre Association, tout membre qui accepte de faire partie des divers Comités d'organisation d'une Exposition s'engage, par cela même, à y exposer.

Vous serez, comme votre Conseil de direction, particulièrement heureux de la haute marque d'estime et de confiance qu'a bien voulu nous accorder le Gouvernement de la République, et nous sommes convaincus que vous n'hésitez pas à nous seconder en vue d'assurer d'une façon brillante la participation de la France à cette nouvelle manifestation industrielle et commerciale dans un pays ami, auquel nous rattachent à la fois tant d'affinités et des intérêts si considérables.

Veillez agréer, Monsieur et cher Collègue, l'assurance de nos bien dévoués sentiments.

Pour le Conseil de direction :

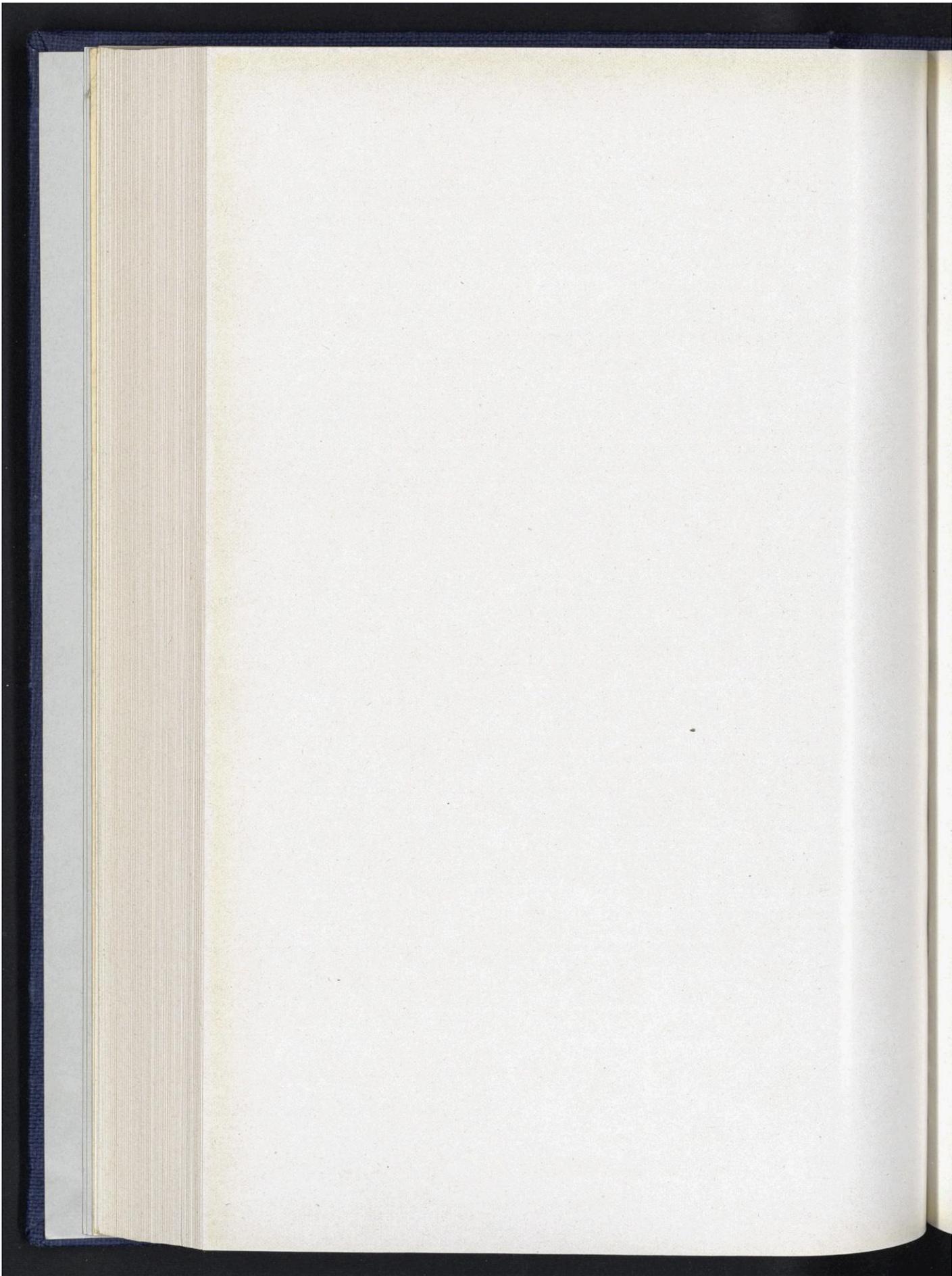
Le Secrétaire-Général,

G.-Roger SANDOZ.

Le Président,

A. ANCELOT.

Paris, le 25 avril 1904.





Comités départementaux

Le système des Comités départementaux destinés à faire connaître l'Exposition et à recueillir les adhésions, qui avait donné d'excellents résultats au moment de l'organisation de l'Exposition de 1900, fut repris pour l'Exposition de Liège.

Par des circulaires en date du 25 avril 1904, publiées au *Journal Officiel* du 8 mai et adressées :

- aux Préfets,
- aux Chambres de Commerce,
- aux Chambres consultatives des Arts et Manufactures,
- aux Conseillers du Commerce extérieur,
- aux principales Chambres syndicales patronales,

le Ministre du Commerce annonçait que dans chaque département, il serait constitué, sous la présidence d'honneur du Préfet, un Comité dont les membres devaient être nommés par le Commissaire général sur la proposition du Préfet.

M. le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes adressa à MM. les Préfets la circulaire suivante :

Le Gouvernement belge a décidé qu'une Exposition universelle et internationale aurait lieu à Liège, en 1905, pour célébrer le 75^e anniversaire de la proclamation de l'indépendance nationale et pour inaugurer les grands travaux entrepris sur l'Ourthe et la Meuse.

En faisant connaître ses intentions à notre Gouvernement, il a insisté sur le réel intérêt qui s'attachait à voir la France participer officiellement à cette manifestation pacifique, qui doit englober à peu près toutes les branches de l'activité humaine, et que S. M. le Roi des Belges a bien voulu honorer de son haut patronage.

La France ne pouvait rester indifférente à une invitation qui lui était adressée, en des termes particulièrement cordiaux et pressants, par une voisine et amie à laquelle elle est liée par d'anciennes traditions, des affinités de race, de langue et de coutumes.

Elle ne pouvait pas non plus oublier que la Belgique occupe le second rang

dans nos échanges commerciaux, et qu'entre les diverses provinces, le pays wallon se distingue par l'accueil bienveillant qu'il ne cesse de réserver à nos nationaux et par la façon toute spéciale dont il apprécie les produits de l'industrie et du commerce français.

C'est donc avec la plus entière confiance que le Gouvernement s'est adressé aux Chambres pour leur demander de mettre à sa disposition les crédits nécessaires à l'effet d'assurer la participation officielle de la République française à l'Exposition de Liège. Ses sollicitations ont été complètement acceptées, et la loi du 25 mars 1904 a consacré définitivement cette participation.

J'ai immédiatement pris les mesures préparatoires pour organiser, dans des conditions dignes de notre pays, la manifestation de notre activité nationale, tout en ne perdant pas de vue que les circonstances faisaient un devoir d'agir avec économie.

Me fondant sur l'expérience acquise au cours d'Expositions antérieures, et notamment de l'Exposition qui vient de s'ouvrir à Saint-Louis, j'ai pensé que la manière la plus profitable aux divers intérêts en cause était de charger le Comité français des Expositions à l'Etranger du soin de recruter et d'admettre les exposants et de pourvoir à leur installation, réservant au Gouvernement la haute direction de tous les services et les mesures d'administration nécessitées par la participation française.

Dans cet ordre d'idées, M. le Président de la République a revêtu de son approbation deux décrets en date du 1^{er} avril 1904.

Aux termes du premier de ces documents, M. Chapsal, maître des Requêtes au Conseil d'Etat, directeur du Cabinet, chargé des services du Personnel et de la Comptabilité au Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, a été nommé Commissaire général du Gouvernement français en Belgique à l'occasion de l'Exposition de Liège.

Le second décret, contresigné par M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts et par M. le Ministre des Colonies, décide que l'organisation matérielle de la Section française est confiée au Comité français des Expositions à l'Etranger qui, en conséquence, devra spécialement provoquer, sous le contrôle du Commissaire général, l'adhésion des exposants appartenant aux Groupes 3 à 15, 18 et 19 de la classification belge :

Groupe 3. — Instruments et procédés généraux des Lettres, des Sciences et des Arts.

Groupe 4. — Matériel et procédés généraux de la Mécanique.

Groupe 5. — Electricité.

Groupe 6. — Génie civil. — Moyens de Transport

Groupe 7. — Agriculture.

Groupe 8. — Horticulture et Arboriculture.

Groupe 9. — Forêts. — Chasse. — Pêche. — Cueillettes.

Groupe 10. — Aliments.

Groupe 11. — Mines. — Métallurgie.

Groupe 12. — Décoration et Mobilier des édifices publics et des habitations.

Groupe 13. — Fils, Tissus, Vêtements.

Groupe 14. — Industrie chimique.

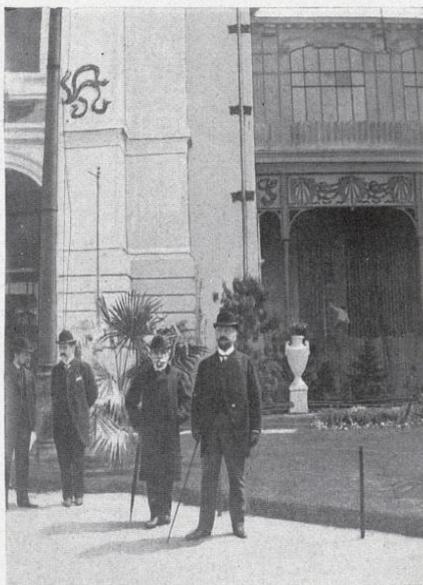
Groupe 15. — Industries diverses.

Groupe 18. — Commerce. — Colonisation.

Groupe 19. — Armées de terre et de mer.

S'il appartient au Comité de représenter les intérêts de ces exposants, son concours ne doit comporter pour lui aucun bénéfice matériel.

Le Comité est en outre chargé d'assurer la décoration générale de la Section française et de supporter les frais de gardiennage ; il recevra, à cet effet, une subvention du Gouvernement ; il est autorisé à solliciter le concours financier des Municipalités, des Chambres et des Associations.



M. F. CHAPSAL et M. A. PINARD devant la Section Française.

En ce qui concerne les autres groupes de la classification belge :

Groupe 1^{er}. — Education et Enseignement.

Groupe 2. — Oeuvres d'art.

Groupe 16. — Economie sociale. — Hygiène, Assistance publique.

Groupe 17. — Enseignement pratique. — Institutions économiques. — Travail manuel de la femme.

Groupe 20. — Sports.

Groupe 21. — Congrès et Conférences.

Les Comités d'admission et d'installation, les membres du jury, seront nommés :

En ce qui concerne le groupe 2, après avis du Commissaire général, par le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts ;

En ce qui concerne les groupes 1, 16, 17, 20 et 21, après avis du Commissaire général, par le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes ;

Enfin, en ce qui concerne le groupe correspondant aux Colonies, après avis du Commissaire général et du Directeur de l'Office colonial, par le Ministre des Colonies.

Une année à peine nous sépare de l'inauguration de cette fête du travail ; il importe donc de se mettre à l'œuvre avec une patriotique ardeur et d'aider de toute son activité le Comité français dans la mission qui lui a été confiée.

Représentant du Gouvernement de la République, il vous appartient de favoriser cette œuvre de paix en facilitant au Comité français les moyens d'obtenir des concours et des subventions et en engageant, par une publicité judicieuse, les industriels et les commerçants de votre département à prendre part à l'Exposition de Liège.

Afin que votre action aboutisse à des résultats satisfaisants, il m'a paru bon que vous soyez secondé dans cette propagande par les intéressés eux-mêmes. Aussi ai-je décidé que, dans chaque département serait institué, sous votre présidence d'honneur, un Comité dont les membres seraient nommés par le Commissaire général, sur votre proposition.

Ce Comité aurait pour mission :

De faire connaître, dans toute l'étendue du département, les actes officiels concernant l'organisation de l'Exposition et de distribuer les formules d'admission ;

De signaler, le plus tôt possible, les principaux commerçants, industriels et artistes dont l'admission à l'Exposition semblerait particulièrement utile à l'éclat de cette solennité.

De provoquer l'envoi de nos produits naturels ou fabriqués, soit en les groupant dans les Expositions collectives, soit en caractérisant les traits saillants de notre production par un petit nombre de spécimens soigneusement choisis.

Le texte de l'arrêté ministériel instituant les dits Comités se joint à la présente circulaire.

En raison du court délai qui nous reste pour notre organisation, je vous invite à me faire parvenir, avant le 1^{er} juin prochain, les noms des personnes que vous estimez devoir faire partie de ces Comités.

Vous vous consulterez dans ce but avec les Chambres de Commerce et les Chambres consultatives des Arts et Manufactures de votre département, auxquelles j'adresse des instructions à ce sujet, en leur recommandant de ne rien négliger pour vous éclairer dans les choix que vous aurez à me soumettre. Je serais également très désireux que vous fassiez appel, en cette circonstance, au concours des Conseillers du Commerce extérieur.

S'il vous paraissait avantageux de faire entrer certaines personnalités de votre département dans les Comités d'admission et d'installation ou les jurys, je vous prie de me signaler leur candidature qui serait, de la part du Commissaire général, l'objet d'un examen attentif.

Votre choix devra se porter uniquement sur des exposants et, autant que

possible, sur ceux qui auront été l'objet, dans des Expositions antérieures, de récompenses importantes ou qui auront fait partie d'un jury.

En même temps que la présente circulaire, dont vous voudrez bien m'accuser réception et que je vous prie d'insérer dans le *Bulletin des actes administratifs* de votre préfecture, je vous adresse :

1° Le programme général, règlement, classification de l'Exposition de Liège ;

2° L'arrêté instituant les Comités départementaux.

Je compte vous faire parvenir ultérieurement les formules de demandes d'admission.

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes,

Georges TROUILLOT.

Par un arrêté de la même date, publié au *Journal Officiel* du 10 mai 1904, le Ministre décidait l'institution de ces Comités et définissait leur mission :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRÊTÉ

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,
Sur la proposition du Commissaire général du Gouvernement français en Belgique à l'occasion de l'Exposition de Liège.

Arrête :

ARTICLE PREMIER. — Il sera institué, dans chaque département, un Comité départemental dont les membres seront nommés par le Commissaire général du Gouvernement français en Belgique pour l'Exposition de Liège, sur la proposition du préfet, et qui aura pour mission :

1° De faire connaître, dans toute l'étendue du département, les actes officiels concernant l'organisation de l'Exposition et de distribuer les formules d'admission ;

2° De signaler, le plus tôt possible, les principaux commerçants, industriels et artistes dont l'admission à l'Exposition semblerait particulièrement utile à l'éclat de cette solennité ;

3° De provoquer l'envoi de nos produits naturels ou fabriqués, soit en les

groupant dans des Expositions collectives, soit en caractérisant les traits saillants de notre production par un petit nombre de spécimens soigneusement choisis ;

4° De préparer, s'il y a lieu, par voie de souscription ou par toutes autres mesures, la création d'un fonds spécial pour faciliter la visite et l'étude de l'Exposition à un certain nombre d'ouvriers.

ART. 2. — Le Comité départemental siégera au chef-lieu du département ; il sera divisé, s'il y a lieu, en un ou plusieurs sous-comités ayant leur siège dans les chefs-lieux d'arrondissement.

ART. 3. — Les Comités et sous-comités éliront leur bureau.

La présidence d'honneur du Comité départemental appartiendra au préfet.

ART. 4. — Le Comité départemental et les sous-comités correspondront, par l'intermédiaire du Commissaire général, avec le Comité d'organisation de la Section française de l'Exposition universelle et internationale de Liège, qui a son siège à la Bourse de Commerce de Paris.

Paris, le 10 mai 1904.

En vertu de cet arrêté, des Comités durent être constitués dans les départements suivants. Dans les centres les plus importants, ils étaient divisés en Sous-Comités :

Présidents des Comités et Sous-Comités départementaux

AISNE

1^{er} *Sous-Comité* (Laon, Château-Thierry, Soissons et Vervins) : M. MAZURIEZ, conseiller général, fabricant de sucre à Pouilly-sur-Serre.

2^e *Sous-Comité* (Saint-Quentin) : M. Emile HUGUES, fabricant de tissus, président de la Chambre de commerce de Saint-Quentin.

ALLIER

M. SORREL, tanneur à Moulins.

HAUTES-ALPES

1^{er} *Sous-Comité* (Gap) : M. Jean FERRÉOL, président du Tribunal de commerce de Gap.

2^e *Sous-Comité* (Embrun) : M. BONNIARD Louis, membre de la Chambre de commerce à Embrun.

3^e *Sous-Comité* (Briançon) : M. AUDOYER, membre de la Chambre de commerce à Briançon.

ALPES-MARITIMES

M. Augustin MERLE, président de la Société d'Agriculture, parfumeur à Grasse.

ARDÈCHE

M. MEYZONNIER Eugène, tanneur, président de la Chambre de commerce d'Annonay.

ARDENNES

M. DEVILLE, industriel, président de la Chambre de commerce de Charleville.

AUBE

M. LANGE, fabricant de bonneterie à Troyes, membre de la Chambre de commerce de Troyes.

AUDE

M. DURAND, président de la Chambre de commerce de Carcassonne.

BOUCHES-DU-RHONE

M. Paul DESBIEF, vice-président de la Chambre de commerce de Marseille.

CALVADOS

1^{er} Sous-Comité (Caen, Bayeux, Falaise et Vire).

2^e Sous-Comité (Lisieux et Pont-l'Evêque).

CHARENTE

M. DÉBOUCHAUD, président de la Chambre de commerce d'Angoulême.

CHARENTE-INFÉRIEURE

1^{er} Sous-Comité (La Rochelle et Rochefort): M. MÖRCH, président du Tribunal de commerce de La Rochelle.

2^e Sous-Comité (Saintes et Saint-Jean-d'Angély).

3^e Sous-Comité (Jonzac): M. DESBORDES, industriel, président du Comité Agricole à Montguyon.

4^e Sous-Comité (Marennes): M. GARNIER, sénateur, 46, rue Spontini, Paris.

CHER

M. DUPUIS, président de la Chambre de commerce de Bourges.

COTE-D'OR

1^{er} Sous-Comité (Dijon, Châtillon-sur-Seine et Semur): M. DUMONT, industriel, président de la Chambre de commerce de Dijon.

2^e Sous-Comité (Beaune): M. Claude CHARTON, conseiller du Commerce extérieur, négociant à Beaune.

COTES-DU-NORD

M. HINAULT Victor, pépiniériste à Saint-Brieuc.

DORDOGNE

M. AUBARBIER, président de la Chambre de commerce de Périgueux.

DOUBS

M. JOUVANCEAU, président de la Chambre de commerce.

DROME

M. MOSSANT, président de la Chambre de commerce à Valence.

EURE

M. DUCHESNE, industriel à Gisors.

EURE-ET-LOIR

M. GILBERT, pharmacien, président de la Chambre de commerce de Chartres.

GARD

M. BERTRAND, président du Tribunal de commerce de Nîmes.

HAUTE-GARONNE

M. SIRVEN Joseph, membre de la Chambre de commerce de Toulouse.

GERS

M. LARNAUDE, maire de Condom.

GIRONDE

M. Etienne HUYARD.

HÉRAULT

1^{er} *Sous-Comité* (Montpellier et Lodève): M. LEENHARDT-POMMIER, propriétaire-viticulteur à Montpellier.

2^e *Sous-Comité* (Béziers et Saint-Pons): M. Cyprien de CROZAI, président de la Chambre de commerce de Béziers.

ILLE-ET-VILAINE

M. BEAUFILS, président de la Chambre de commerce de Rennes.

INDRE

M. HIDIEN, président de la Chambre de commerce.

ISÈRE

M. BRENIER, président de la Chambre de commerce de Grenoble.

JURA

M. DROZ, président de la Chambre de commerce de Lons-le-Saulnier.

LANDES

M. GALOP, maire de Mont-de-Marsan.

LOIR-ET-CHER

M. POULAIN, président de la Chambre de commerce de Blois.

LOIRE

M. de MONTGOLFIER, président de la Chambre de commerce de Saint-Etienne.

HAUTE-LOIRE

M. Auguste CANARD, membre de la Chambre de commerce du Puy.

LOIRE-INFÉRIEURE

M. BENOIT, fabricant de conserves à Chantenay.

LOIRET

M. Georges DESSAUX, président de la Chambre de commerce d'Orléans et du Loiret.

LOT

1^{re} *Sous-Comité* (Cahors) : M. RELHIÉ, membre de la Chambre consultative d'Agriculture, à Cahors.

2^e *Sous-Comité* (Figeac) : M. VIVAL, député, 3, rue des Arènes, Paris.

3^e *Sous-Comité* (Gourdon) : M. MALVY-MARTIN, vice-président de la Chambre de commerce.

LOT-ET-GARONNE

M. THOMAS, industriel, président de la Chambre de commerce d'Agen.

MAINE-ET-LOIRE

M. COINTREAU, distillateur à Angers.

MANCHE

M. BRETON, président de la Chambre consultative des Arts et Manufactures de Saint-Lô.

MARNE

M. PORTEVIN, ingénieur-architecte, rue de la Belle-Image, à Reims.

HAUTE-MARNE

M. BRESSAND, vice-président de la Chambre de commerce de Saint-Dizier.

MAYENNE

M. DENIS, sénateur, 72, rue Cardinet, Paris.

MEURTHE-ET-MOSELLE

M. Louis VILGRAIN, minotier à Nancy.

MEUSE

Comité départemental: M. VARIN-BERNIER, banquier, président de la Chambre de commerce à Bar-le-Duc.

1^{er} Sous-Comité (Bar-le-Duc): M. PERNET, négociant, ancien maire de Bar-le-Duc.

2^e Sous-Comité (Commercy): M. PHASMAN Augustin, maire de la ville de Saint-Mihiel.

3^e Sous-Comité (Montmédy): M. Jules DRAPIER, maire de la ville de Stenay.

4^e Sous-Comité (Verdun): M. BRAQUIER Léon, membre de la Chambre de commerce de Verdun.

NIÈVRE

M. MAGNARD, maître de forges à Fourchambault.

NORD

1^{er} Sous-Comité (Lille): M. BIGOT-DANEL, président de la Société industrielle, imprimeur à Lille.

2^e Sous-Comité (Roubaix): M. Eugène MOTTE, député, 31, avenue Henri-Martin, Paris.

3^e Sous-Comité (Tourcoing): M. JOURDAIN, président de la Chambre de commerce de Tourcoing.

4^e Sous-Comité (Dunkerque): M. Jean TRYSTRAM, président de la Chambre de commerce de Dunkerque.

5^e Sous-Comité (Valenciennes): M. Anatole DEBIÈVE, député, 35, rue Gay-Lussac, Paris.

6^e *Sous-Comité* (Cambrai): M. CORNAILLE, président de la Chambre de commerce de Cambrai.

OISE

M. Emile DUPONT, conseiller général, manufacturier à Beauvais.

PUY-DE-DOME

1^{er} *Sous-Comité* (Clermont, Issoire, Riom): M. BERGOUGNAN, juge au Tribunal de commerce de Clermont-Ferrand.

2^e *Sous-Comité* (Thiers et Ambert): M. DUVERT, industriel, maire à Thiers.

BASSES-PYRÉNÉES

M. Paul ROUSSILLE, président du Tribunal de commerce, industriel à Pau.

RHONE

M. Jean COIGNET, vice-président de la Chambre de commerce.

HAUTE-SAONE

M. PEUREUX, député, 9, quai d'Orsay, Paris.

SAONE-ET-LOIRE

1^{er} *Sous-Comité* (Mâcon et Charolles): M. PIGUET, vice-président de la Chambre de commerce de Mâcon.

2^e *Sous-Comité* (Chalon, Autun et Louhans): M. Charles Gros, président de la Chambre de commerce de Chalon.

SARTHE

M. HÉDIN, président de la Chambre de Commerce du Mans.

SAVOIE

M. Gravin, sénateur, minotier à Albertville.

HAUTE-SAVOIE

M. FERRERO, négociant, maire d'Annecy.

SEINE-ET-MARNE

1^{er} *Sous-Comité* (Melun et Provins): M. AUSSEUR-SERTIER, ancien pépiniériste-horticulteur à Lieusaint.

2^e *Sous-Comité* (Meaux et Coulommiers).

3^e *Sous-Comité* (Fontainebleau) : M. GIROD, député, 13 bis, rue Hédelin, à Nemours.

SEINE-ET-OISE

Comité départemental : M. BAILLET-REVIRON, entrepreneur de charpente, maire de Versailles.

1^{er} *Sous-Comité* (Versailles, Mantes, Pontoise et Rambouillet) : M. SIMONETON, industriel au Raincy.

2^e *Sous-Comité* (Corbeil et Etampes).

SEINE-INFÉRIEURE

1^{er} *Sous-Comité* (Rouen) : M. Henry TURPIN, vice-président de la Chambre de Commerce de Rouen.

2^e *Sous-Comité* (Le Havre et Yvetot) : M. COULON, négociant importateur au Havre.

3^e *Sous-Comité* (Dieppe et Neufchâtel) : M. LE MAGNEN, président de la Chambre de commerce de Dieppe.

DEUX-SÈVRES

M. E. MAROT, maire de Niort, président de la Chambre de commerce de Niort.

SOMME

M. BOUTMY (Alphonse), président de la Chambre de commerce d'Amiens.

TARN

M. GALIBERT-FERRET, à Mazamet.

TARN-ET-GARONNE

M. Jean DOUMERC, président de la Chambre de commerce de Montauban.

VAR

1^{er} *Sous-Comité* (Draguignan).

2^e *Sous-Comité* (Toulon) : M. AUBERT, président du Tribunal de commerce.

3^e *Sous-Comité* (Brignoles) : M. GOURDON, président du Tribunal de commerce.

VAUCLUSE

M. Gabriel RUAT, président de la Chambre de commerce d'Avignon.

VENDÉE

M. Raoul GANDRIAU, vice-président de la Chambre de commerce de Fontenay-le-Comte.

VIENNE

M. DESHOULLIÈRES, manufacturier à Chauvigny.

HAUTE-VIENNE

M. CHADAL, 12, rue Cruveilhaer, à Limoges.

VOSGES

M. KELSCH, conseiller général, domicilié à Gérardmer.

YONNE

M. Jules FOLLIOU, président du Conseil général de l'Yonne.

*
**

Les Présidents de ces Comités et Sous-Comités se tenaient en relations constantes avec le Commissaire général du Gouvernement français qui, par la circulaire suivante, en date du 15 juin 1905, leur communiqua la classification générale des produits exposés et précisa leur mission :

LE MAÎTRE DES REQUÊTES AU CONSEIL D'ÉTAT, COMMISSAIRE GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS.

A Messieurs les Présidents des comités et sous-comités départementaux de l'Exposition de Liège.

Le Gouvernement belge organise une Exposition universelle et internationale à Liège, en 1905, pour célébrer le 75^e anniversaire de la proclamation de l'indépendance nationale et pour inaugurer les grands travaux entrepris sur l'Ourthe et la Meuse.

En faisant connaître ce projet à notre Gouvernement, il a insisté sur le réel intérêt qu'il attachait à voir la France participer officiellement à cette manifestation pacifique qui doit englober à peu près toutes les branches de l'activité humaine, et que S. M. le Roi des Belges a bien voulu honorer de son haut patronage.

La République française ne pouvait rester indifférente à une invitation qui lui était adressée, en des termes particulièrement cordiaux et pressants, par une nation voisine et amie à laquelle elle est liée par d'anciennes traditions, des affinités de race, de langue et de coutumes.

Elle ne pouvait pas oublier non plus que la Belgique occupe le second rang dans nos échanges commerciaux, et qu'entre les diverses provinces le pays wallon se distingue par l'accueil bienveillant qu'il ne cesse de réserver à nos nationaux et par la façon toute spéciale dont il apprécie les produits de l'industrie et du commerce français.

C'est donc avec la plus entière confiance que le Gouvernement s'est adressé aux Chambres pour leur demander de mettre à sa disposition les crédits nécessaires à l'effet d'assurer la participation officielle de la République française à l'Exposition de Liège. Ses sollicitations ont été complètement acceptées, et la loi du 25 mars 1904 a consacré définitivement cette participation.

L'Exposition s'ouvrira au mois d'avril 1905 et durera environ six mois ; elle comprendra les œuvres d'art (peinture, sculpture, gravure et architecture), les travaux scientifiques, l'outillage ainsi que les produits de l'industrie et de l'agriculture de toutes les nations.

En outre, il y aura une Exposition de l'art ancien, de l'art militaire et une Section coloniale.

Des concours de machines agricoles, d'animaux vivants, de plantes, de fruits compléteront le programme.

Des Expositions spéciales et temporaires, des congrès et conférences, des représentations et fêtes, des concours de musique seront organisés pendant la durée de l'Exposition.

La Section artistique comporte un salon des beaux-arts et une exposition de l'art ancien au pays de Liège. Les richesses inestimables que renferment les musées, les monuments publics et les collections privées de l'antique principauté de Liège permettront de faire de cette dernière Section un ensemble remarquable, qui sera complété par un compartiment de reproductions photographiques des anciens monuments de la Belgique.

La Section coloniale comprendra notamment une Exposition de l'Etat indépendant du Congo.

Enfin les organisateurs réservent un emplacement spécial à la reconstitution du Vieux-Liège, où seront reproduits plusieurs monuments de la ville des Princes-Evêques.

Tout d'abord, il n'avait été question, pour l'emplacement de l'Exposition, que du terrain « des Vennes », situé dans le cadre pittoresque que forme la vallée de la Meuse au confluent de l'Ourthe, avec, pour annexe, le parc de Gointe déroulant ses verdoyantes perspectives sur les collines qui entourent la ville.

Mais l'importance des participations annoncées a démontré la nécessité de s'assurer la disponibilité d'autres terrains, tels que le parc de la Boverie et le Jardin d'Acclimatation.

En ce qui concerne le parc de la Boverie, on y érige un palais conçu dans le style classique français de la plus belle période du XVIII^e siècle, qui s'harmonisera admirablement avec les ensembles de verdure dans lesquels il sera encadré.

D'autre part, profitant de l'occasion pour embellir la ville de Liège et améliorer ses voies de communication, on a entrepris la décoration du nouveau pont de Fragnée, la reconstruction des ponts de la Boverie et du Commerce,

l'unification des lignes de tramways de l'agglomération liégeoise, et enfin la création d'un boulevard circulaire.

Malgré l'importance des travaux entrepris, leur marche s'effectue avec une régularité parfaite, et tout permet de prévoir, d'après les résultats déjà obtenus, que les installations seront prêtes en temps utile.

Aussitôt après le vote par le Parlement des crédits destinés à assurer la participation française à l'Exposition de Liège, M. le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, auquel est plus spécialement dévolue la mission d'organiser cette participation, a immédiatement pris les mesures préparatoires pour assurer, dans des conditions dignes de notre pays, la manifestation de notre activité nationale.

Se fondant sur l'expérience acquise au cours d'Expositions antérieures, M. le Ministre a pensé que la manière la plus profitable aux intérêts en cause était de charger le Comité français des Expositions à l'Etranger du soin de recruter et d'installer les exposants des groupes de l'industrie et du commerce, réservant au Gouvernement la haute direction de tous les services et les mesures d'administration nécessitées par la participation française.

A cet effet, un décret de M. le Président de la République, contresigné le 1^{er} avril 1904 par les Ministres du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, et des Colonies, a décidé de confier l'organisation matérielle de la Section française au Comité français des Expositions à l'Etranger en ce qui touche les groupes suivants :

- Groupe 3. — Instruments et procédés généraux des Lettres, des Sciences et des Arts.
- Groupe 4. — Matériel et procédés généraux de la Mécanique.
- Groupe 5. — Electricité.
- Groupe 6. — Génie civil. — Moyens de transport.
- Groupe 9. — Forêts. — Chasse. — Pêche. — Cueillettes.
- Groupe 10. — Aliments.
- Groupe 11. — Mines. — Métallurgie.
- Groupe 12. — Décoration et Mobilier des édifices publics et des habitations.
- Groupe 13. — Fils, Tissus et Vêtements.
- Groupe 14. — Industrie chimique.
- Groupe 15. — Industries diverses.
- Groupe 19. — Armées de terre et de mer.

En ce qui concerne les groupes ci-après :

- Groupe 1^{er}. — Education et Enseignement.
- Groupe 2. — Oeuvres d'art.
- Groupe 7. — Agriculture.
- Groupe 8. — Horticulture et Arboriculture.
- Groupe 16. — Economie sociale. — Hygiène. — Assistance publique.
- Groupe 17. — Enseignement pratique. — Institutions économiques. — Travail manuel de la femme.
- Groupe 18. — Colonisation.
- Groupe 20. — Sports.

Leur organisation est directement assumée par le Commissaire général, qui est secondé par des Commissaires spéciaux ou par des Présidents de groupe.

M. le Ministre a fait connaître à MM. les Préfets qu'il comptait sur leur concours le plus complet pour aider le Comité français dans sa mission et favoriser l'adhésion de nos industriels et commerçants à l'Exposition de Liège. Mais afin que l'action administrative aboutisse à des résultats satisfaisants, il a paru bon de faire appel pour cette propagande aux intéressés eux-mêmes. C'est dans ce but que, dans les départements, ont été constitués des Comités et sous-comités.

Aux termes de l'arrêté du 25 avril 1904, ces Comités et sous-Comités ont pour mission :

De faire connaître, dans toute l'étendue du département, les actes officiels concernant l'organisation de l'Exposition et de distribuer les formules d'admission ;

De signaler, le plus tôt possible, les principaux commerçants, industriels et artistes dont l'admission à l'Exposition semblerait particulièrement utile à l'éclat de cette solennité ;

De provoquer l'envoi de produits naturels et fabriqués, soit en les groupant dans des expositions collectives, soit en caractérisant les traits saillants de notre production par un petit nombre de spécimens soigneusement choisis ;

De préparer, s'il y a lieu, par voie de souscription ou par toutes autres mesures, la création d'un fonds spécial pour faciliter la visite et l'étude de l'Exposition à un certain nombre d'ouvriers.

L'Exposition de Liège devant s'ouvrir le 25 avril 1905, il importe de se mettre immédiatement à l'œuvre avec une patriotique ardeur, afin que la Section française soit prête en temps voulu et constitue un ensemble digne de nos succès passés.

Permettez-moi donc, Monsieur le Président, de compter sur votre active collaboration et sur celle de tous vos collègues pour mener à bien l'œuvre à laquelle le Gouvernement vous a associé. Si des renseignements vous étaient utiles pour faciliter votre tâche, vous pouvez être assuré que je m'efforcerai de vous les fournir.

Je vous signale qu'aux termes du décret du 1^{er} avril 1904, la correspondance qui m'est adressée par les membres des Comités ou sous-comités départementaux bénéficie de la franchise postale. Quant aux formules de demandes d'admission et au règlement applicable aux exposants de la Section française, dans le cas où les exemplaires que j'ai fait parvenir à M. le Préfet seraient insuffisants, je vous en ferai un nouvel envoi.

*Le Maître des Requêtes au Conseil d'Etat,
Commissaire général du Gouvernement français,*

F. CHAPSAL.



Comité Franco-Belge

Un arrêté ministériel du 30 juillet 1904 institua un premier Comité franco-belge de propagande en faveur de l'Exposition. Il fut composé de MM. WOLFERS, membre du Comité de la Chambre de commerce belge de Paris ; le baron T'KINT DE ROODENBEKE, à Lille ; VERSPREUWEN, consul belge au Havre.

Ce Comité fut complété par les arrêtés des 22 octobre et 7 novembre 1904, de personnalités belges et françaises appartenant au monde financier et industriel.

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, sous l'autorité duquel est placée l'organisation de la participation française à l'Exposition de Liège, a décidé l'institution d'un Comité franco-belge de propagande composé ainsi qu'il suit :

M. BORNICHE (Edm.), directeur d'assurances, président de la Chambre de commerce d'Anvers, conseiller du commerce extérieur de la France, président de la Société de bienfaisance d'Anvers, chevalier de la Légion d'honneur.

M. BÉNARD (Auguste), imprimeur-éditeur, membre du Comité d'administration de la Chambre de commerce française des provinces de Liège, Namur et Luxembourg, membre du Comité de l'Association française de bienfaisance de Liège.

M. BARRE (A.), ingénieur civil, vice-président de la Chambre de commerce française de Bruxelles, sous-directeur de la Société d'Etudes du Chemin de fer de Chine, chevalier de la Légion d'honneur.

M. CARRETTE, industriel, président de la Société française de bienfaisance de Tournai.

M. CHAUBET (Léon), président de la Société française de bienfaisance de Gand, directeur de la grande Fabrique d'allumettes Roche et C^{ie}.

M. DU TOICT, industriel, président de la Chambre de commerce française de Bruxelles.

- M. DOAT, industriel, ancien président de la Chambre de commerce française des provinces de Liège, Namur et Luxembourg; administrateur-directeur de la Compagnie générale des Conduites d'eau; conseiller du Commerce extérieur de la France à Liège; chevalier de Léopold.
- M. DUCHÈNE (Léon), président de l'Union française de Bruxelles; membre du Comité de la Chambre de commerce française de Bruxelles; directeur des usines de Lost, chevalier de la Légion d'honneur, officier de Léopold.
- HALOT (Emile), industriel, ancien président de la Chambre de commerce française de Bruxelles; conseiller du Commerce extérieur de la France; chevalier de la Légion d'honneur, officier de Léopold.
- M. LARROQUE (Ernest), ancien négociant; attaché au Comité de la Section française à l'Exposition de Liège; président de l'Association française de bienfaisance de Liège; vice-président de la Chambre de commerce française des provinces de Liège, Namur et Luxembourg, chevalier de la Légion d'honneur, chevalier de Léopold.
- M. LABBÉ (P.), industriel; président pour Verviers du Sous-Comité de la Chambre de commerce française de Liège; conseiller du Commerce extérieur de la France à Verviers.
- M. LAPEYRE, industriel; président pour Namur du Sous-Comité de la Chambre de commerce française de Liège, président de la Société française de bienfaisance de Namur.
- M. LARROCHE, industriel; vice-président de la Société française de Gand, chef de la Maison industrielle Larroche-Lechat; membre de la Chambre de commerce française d'Anvers; conseiller du Commerce extérieur de la France.
- M. NAGELMAKERS (Georges), président de la Chambre de commerce belge à Paris.
- M. MABILLE (Valère), maître de forges; président de la Chambre de commerce française de Charleroi; président de l'Association française de bienfaisance de Charleroi; officier de la Légion d'honneur, commandeur de Léopold.
- M. ROBERT, président de la Société belge de bienfaisance; vice-président de la Chambre de commerce belge à Paris.
- M. SAINT-PAUL-DE-SINÇAY, directeur-administrateur général des usines de la Société de la Vieille-Montagne; vice-président de la Société française de bienfaisance de Liège; chevalier de la Légion d'honneur, officier de Léopold.
- M. VAXELAERE-CLAES, président honoraire de la Société française de

bienfaisance; ancien vice-président de la Chambre de commerce française de Bruxelles; chevalier de la Légion d'honneur, officier de Léopold.

M. MONTAUDON, directeur du Crédit Lyonnais à Bruxelles.

M. LEROUX (J.), président de la Société française de bienfaisance de Bruxelles.

M. MOREL (J.), président de la Société française de Secours mutuels de Bruxelles.

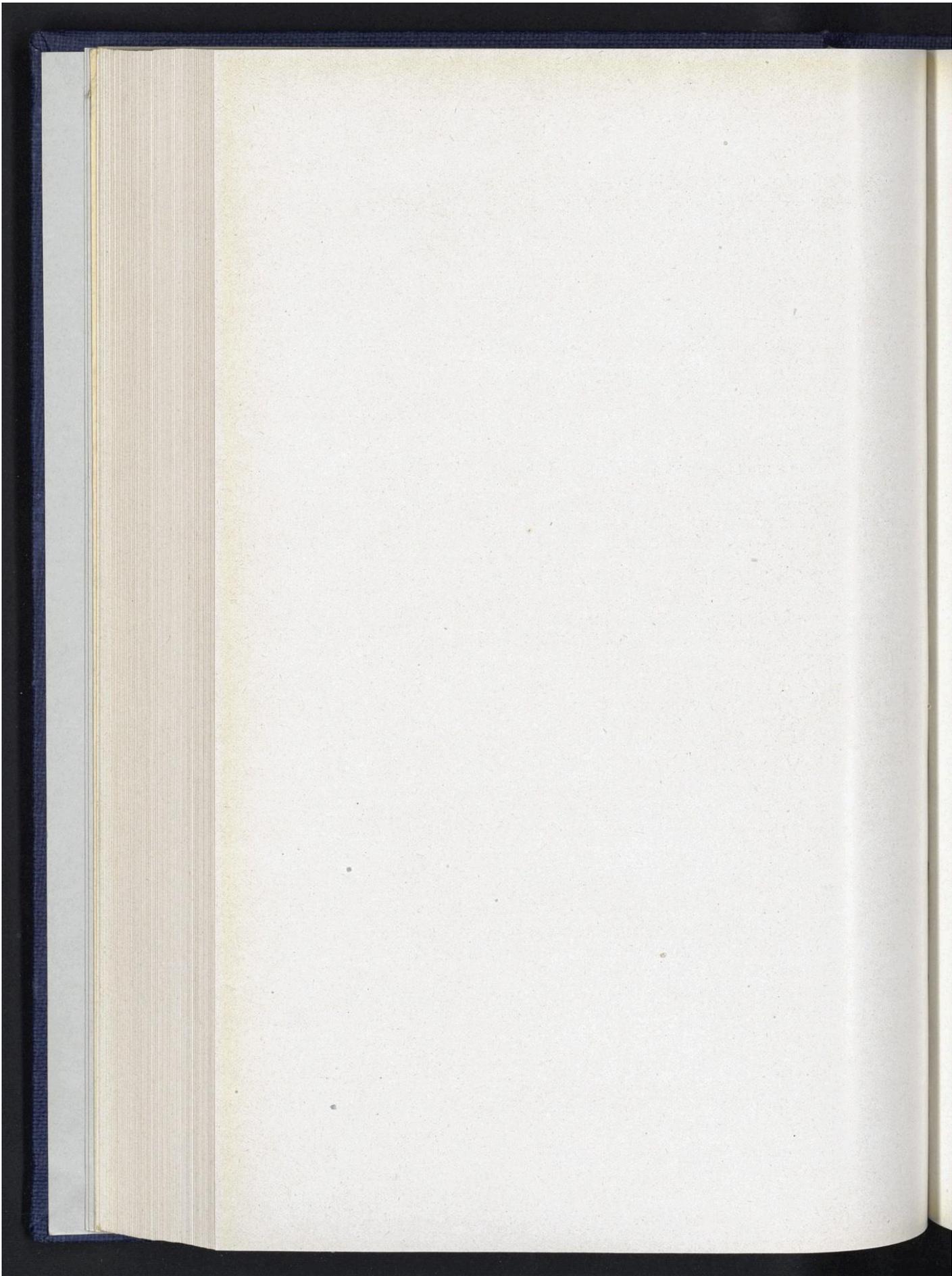
M. GÉRARD (E.), président de la Société de bienfaisance de Mores.

M. FACQ, président de la Société française de bienfaisance de Verviers.

M. QUANTIN (F.), vice-président de la Chambre française de commerce et d'industrie de Bruxelles.

M. MURY, directeur de la Société française de Banque et de Dépôts à Bruxelles.

M. HENRIOT, directeur du Comptoir National d'Escompte à Bruxelles.





Propagande. — Affiches Loterie

Propagande en faveur de l'Exécution

Après entente avec le Comité exécutif belge, le Comité français, d'accord avec le Commissaire général du Gouvernement, fut chargé de la publicité par voie d'affiches.

Affiches

L'exécution de cette affiche annonçant la participation officielle de la France à l'Exposition de Liège, fut confiée à M. Bellery-Desfontaines.

Cette affiche fut apposée par les soins du Comité d'organisation de la Section française et également dans les départements par les soins des Comités départementaux.

Des exemplaires spéciaux avec un horaire des trains de Paris à Liège furent affichés dans les principales gares de France par l'intermédiaire des Compagnies de chemins de fer.

Ces affiches, selon le principe confirmé par lettre du Directeur général de l'Enregistrement en date du 7 juillet 1904, étaient dispensées du timbre.

Le modèle de l'affiche fut réduit en cartes postales et en timbres-vignettes.

En même temps, le Comité de l'Exposition de Liège en 1905, désireux de reconnaître l'effort fait par le Comité français des Expositions à l'Etranger pour organiser la participation de la France à cette Exposition, achetait à Paris un des premiers lots de 100.000 fr. de la Tombola qu'il organisait.

Dans ce but, M. Digneffe, président du Comité exécutif, se rendit

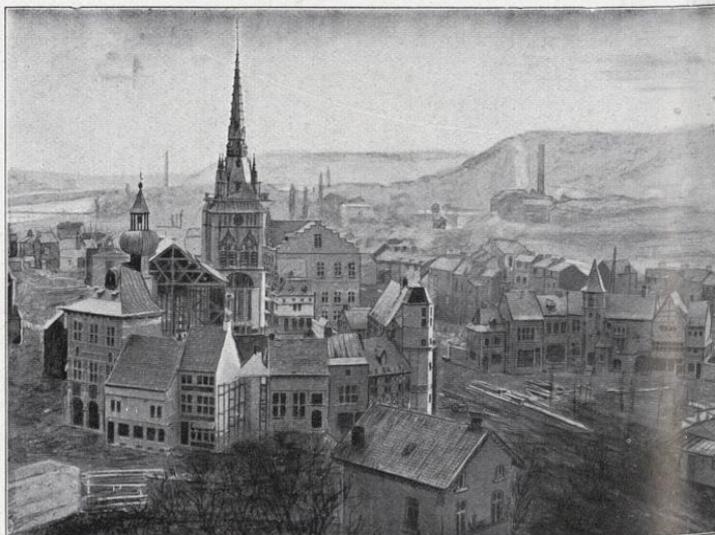
spécialement à Paris et choisit pour former ce gros lot de 100.000 fr. les bijoux suivants :

Un collier en brillants de la Maison Louis Aucoc fils.

Un diadème Louis XVI en brillants de la Maison Chaumet.

Un devant de corsage en brillants de la Maison Léon Vagner.

Un collier de 12 rangs de perles avec plaque en brillants et émeraudes de la Maison G.-Roger Sandoz.



Vue générale de Liège.



Règlement pour l'admission
Règlement des Comités d'admission
Règlement des Exposants

Admission — Dispositions générales

Le Comité français des Expositions à l'Etranger fut chargé de recruter, d'admettre et d'installer sous le contrôle du Commissaire général les exposants des groupes 3 à 15, 18 et 19 de la classification générale belge (Commerce et Industrie, art. 1 du Règlement).

Les demandes d'admission relatives à ces groupes rédigées sur la formule suivante établie par le Commissariat général et répandue par les soins du Comité d'organisation de la section française et des Comités départementaux devaient être adressées soit au Commissaire général, soit au Président du Comité d'organisation de la section française.

MINISTÈRE
DU COMMERCE
DE L'INDUSTRIE
DES POSTES
ET DES TÉLÉGRAPHES
—
Exposition
INTERNATIONALE DE LIÈGE
(1905)
—
COMITÉ FRANÇAIS
DES
Expositions à l'Étranger
—
COMITÉ
D'ORGANISATION
DE
La Section Française
—
BOURSE DE COMMERCE
Rue du Louvre, à Paris.

Groupe

Classe

DEMANDE D'ADMISSION

Je soussigné (1) _____
demeurant à (2) _____
demande à exposer les produits ci-dessous désignés (3) _____

pour l'installation desquels j'aurai besoin d'un emplacement correspondant
aux dimensions suivantes (4) :

	<i>Largeur</i>	<i>Hauteur</i>	<i>Profondeur</i>
Surface en vitrine	_____	_____	_____
Surface murale (5)	_____	_____	_____
Surface sur sol	_____	_____	_____

Je me soumetts aux décisions des Comités et des Jurys ainsi qu'aux dispositions du règlement général et à celles des règlements spéciaux et de police qui pourraient être ultérieurement promulgués.

Signature :

- (1) Nom, prénoms ; raison sociale.
(2) Indiquer le domicile spécial dans les villes ; spécifier soigneusement la commune, le canton, l'arrondissement dont dépendent les usines ou établissements isolés.
(3) Donner la nature et le détail aussi complet que possible des produits exposés. Indiquer si l'on veut exposer des machines ou autres objets exigeant des fondations des constructions spéciales et fournir autant que possible un croquis de ces fondations ou constructions avec leurs cotes. Dans le cas où l'on voudrait exposer des appareils exigeant l'emploi de l'eau, du gaz, de la vapeur ou de l'électricité, on est prié d'indiquer la quantité nécessaire. Si l'on veut mettre des machines en mouvement, il est essentiel de savoir quelle sera la vitesse propre de chacune d'elles et la force motrice dont elle aura besoin. Indiquer autant que possible la charge par mètre carré de l'installation.
(4) Ces dimensions doivent comprendre celles des vitrines, meubles ou plates-formes nécessaires à l'installation des produits.
(5) Effacer la nature de surface qui n'est pas demandée.

Conformément au décret du 1^{er} avril 1904, l'organisation de la participation française est spécialement placée sous l'autorité du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes et dirigée par le Commissaire général du Gouvernement français.

Le Comité français des Expositions à l'Etranger est chargé de recruter, d'admettre et d'installer sous le contrôle du Commissaire général, les exposants des groupes 3 à 15, 18 et 19 de la classification belge (commerce et industrie).

En vue d'effectuer ces opérations, le Comité français des Expositions à l'Etranger a délégué ses pouvoirs à un Comité spécial dénommé Comité d'organisation de la Section française à l'Exposition de Liège.

Les demandes d'admission sont soumises, par classe, à l'examen des comités d'admission, nommés par le Commissaire général, sur la présentation du Comité français des Expositions à l'Etranger, pour les groupes ci-dessus désignés.

Pour chaque groupe, les présidents réunis des comités de classe forment un Comité de groupe sous la présidence d'un des vice-présidents du Comité d'organisation. Le Comité de groupe connaît des questions communes aux différentes classes du groupe et notamment des difficultés concernant la répartition des espaces ou l'attribution des objets à exposer.

Ces demandes doivent, en conséquence, être envoyées d'extrême urgence soit, en franchise, à M. le Commissaire général du Gouvernement français en Belgique pour l'Exposition de Liège, au Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, 101, rue de Grenelle, à Paris, soit affranchies à M. le Président du Comité d'organisation de la Section française à l'Exposition de Liège, Bourse du Commerce, rue du Louvre, à Paris.

Le bureau du Comité d'organisation de la Section française tranche les difficultés entre les groupes et est, en outre, chargé de dresser, sous le contrôle du Commissaire général, la liste définitive des exposants admis.

Il est institué pour chaque classe un Comité d'installation chargé :

- 1^o De répartir les espaces entre les exposants, conformément aux décisions du Comité d'admission ;
- 2^o De dresser et de soumettre au bureau du Comité d'organisation de la Section française les plans d'installation et de décoration de la classe ;
- 3^o D'en assurer l'exécution et de pourvoir à l'entretien ainsi qu'au gardiennage ;
- 4^o De répartir les dépenses entre les intéressés et de percevoir les cotisations, sans aucune intervention ni du Commissariat général, ni du Comité d'organisation de la Section française.

Les exposants étaient tenus d'exposer leurs produits sous leur nom ou raison sociale, mais ils pouvaient inscrire à la suite le nom de collaborateurs.

D'autre part les expositions collectives étaient autorisées.

Aucun produit étranger ne pouvait figurer dans la section française, aucun produit français ne pouvait être exposé en dehors de la section française.

Les matières dangereuses ou nuisibles étaient d'une façon générale exclues. Le Commissaire général se réservait en outre le droit de faire retirer les produits qui lui paraîtraient dangereux ou incompatibles avec la sécurité, la salubrité ou le bon ordre de l'Exposition.

Comités d'admission

Le décret du 1^{er} avril 1904 prévoyait, en ce qui concerne les groupes dont l'organisation était confiée au Comité français la formation de Comités d'admission et d'installation.

Il y avait pour chacune des classes un de ces Comités dont les membres étaient nommés par le Commissaire général sur la présentation du Comité français des Expositions à l'Étranger (Décret du 1^{er} avril 1904, art. 3).

Les demandes d'admission étaient soumises à l'examen de ces Comités (art. 7 du règlement).

Nul n'était admis à exposer s'il n'était muni d'un certificat délivré par le Président du Comité de la Section française (art. 10 du règlement).

Obligations des Exposants

Les cotisations à payer par chaque exposant comprenaient le loyer de l'emplacement, la quote part dans les frais de décoration, de gardiennage et d'installation spéciaux à chaque classe.

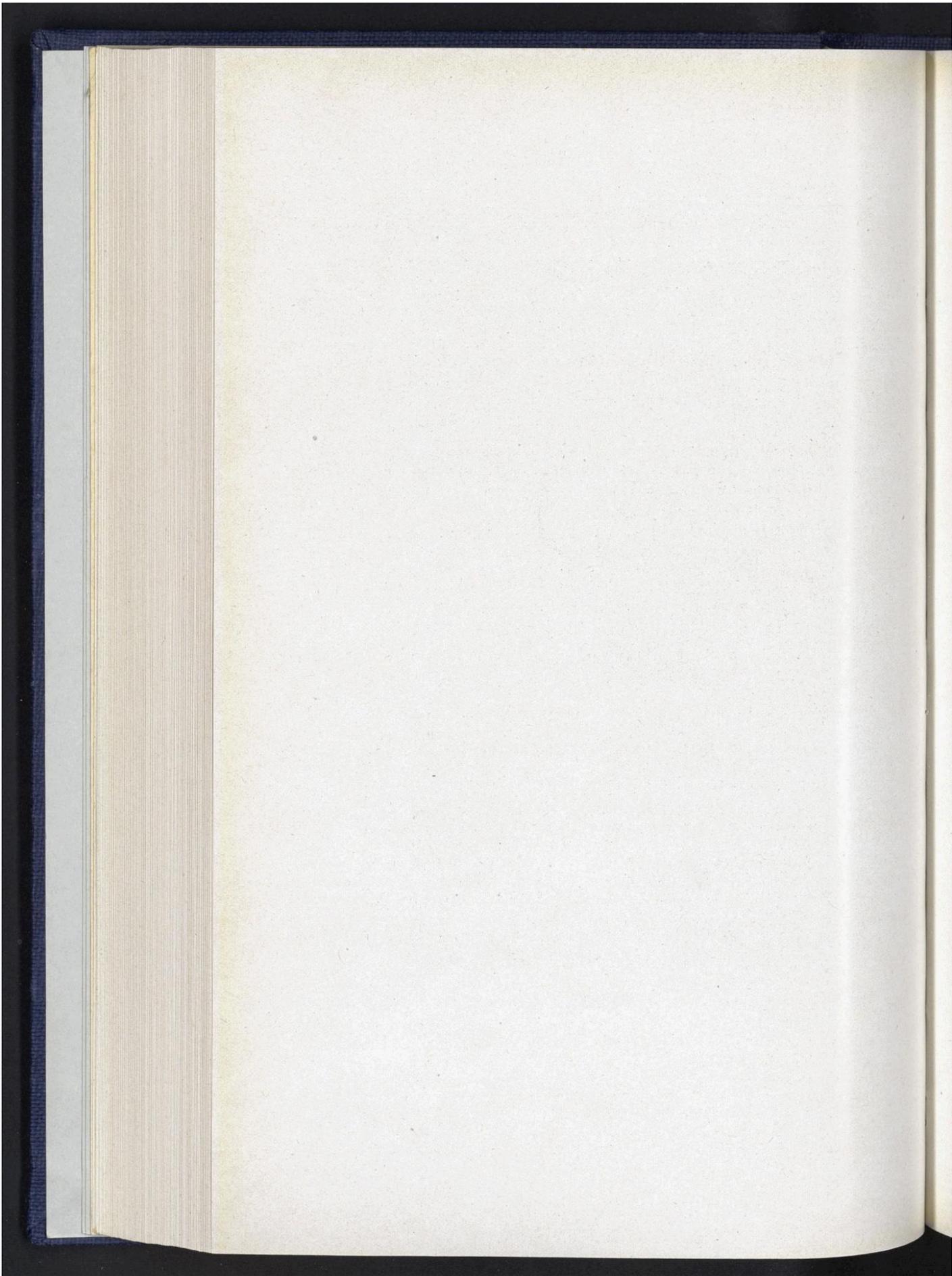
Elles étaient recouvrées par les Comités d'installation.

Les exposants devaient supporter les frais de leur installation particulière, de l'emballage, du transport à l'aller et au retour, du déballage, de l'étalage et du remballage de leurs produits, ainsi que les taxes établies par les autorités belges sur les objets mis en consommation (art. 31 du règlement).



Le général DARNY, aide de camp du roi, M. F. CHAUSSE
et les Membres du Comité Français des Expositions à l'Etranger (12 janvier 1905).

CNAM





Règlement de la Section Française

Le Commissaire général du Gouvernement français publia un règlement applicable à la section française qui reproduisait les principales dispositions du règlement belge complétées par la convention conclue entre le Comité français et la Société de l'Exposition.

Les principales dispositions de ce règlement concernaient: les admissions, le transport, la manutention, l'installation et l'enlèvement des produits, les droits de vente, les douanes, le jury, etc.

MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE
DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES

Exposition Universelle et Internationale de Liège (1905)

Règlement applicable aux Exposants de la Section Française

TITRE I^{er}. — DISPOSITIONS GÉNÉRALES

ARTICLE PREMIER. — L'Exposition recevra les œuvres d'art (peinture, sculpture, gravure et architecture), les travaux scientifiques, l'outillage ainsi que les produits de l'industrie et de l'agriculture de toutes les nations.

En outre, elle comprendra une Exposition de l'art ancien, de l'art militaire et une Exposition coloniale.

Les machines de toute nature seront mises, autant que possible, en action sous les yeux du public.

Des concours de machines agricoles, d'animaux vivants, de plantes, de fruits, etc., compléteront l'Exposition et feront l'objet de règlements particuliers.

Des expositions spéciales et temporaires, des congrès et conférences, des représentations et fêtes, des concours de chant et de musique, etc., seront organisés pendant la durée de l'Exposition.

ART. 2. — L'Exposition générale installée « aux Vennes » et dans les

terrains de Cointe, aura une superficie d'environ 50 hectares et sera raccordée aux lignes du Chemin de fer du Nord belge et de l'Etat belge.

La superficie bâtie sera d'environ 100,000 mètres carrés sur lesquels 14,000 mètres carrés environ à prendre tant dans la Galerie des Machines que dans les galeries affectées aux sections étrangères, sont réservés à la Section française (Commerce et Industrie).

ART. 3. — L'Exposition s'ouvrira fin avril 1905 ; elle aura une durée de six mois au moins et pourra être prolongée jusqu'au 15 novembre inclus.

ART. 4. — En exécution de la loi du 25 mars 1904 et conformément au décret du 1^{er} avril suivant, l'organisation de la participation française est spécialement placée sous l'autorité du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes et dirigée par le Commissaire général du Gouvernement français.

Les objets exposés seront répartis, suivant la classification belge, entre 21 groupes divisés en 128 classes.

Le Comité français des Expositions à l'Etranger est chargé de recruter, d'admettre et d'installer, sous le contrôle du Commissaire général, les exposants des groupes 3 à 15, 18 et 19 de la classification générale belge (Commerce et Industrie).

ART. 5. — En vue d'effectuer ces opérations, le Comité français des Expositions à l'Etranger a délégué ses pouvoirs à un délégué spécial dénommé Comité d'organisation de la Section française à l'Exposition de Liège.

TITRE II. — ADMISSION

ART. 6. — Les demandes d'admission relatives aux groupes désignés au § 3 de l'article 4 doivent être adressées au Commissaire général (Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, 101, rue de Grenelle) ou au Président du Comité d'organisation de la Section française (Bourse du Commerce, rue du Louvre), à Paris.

Les exposants des autres groupes doivent adresser leurs demandes au Commissaire général.

ART. 7. — Les demandes d'admission seront soumises, par classe, à l'examen des Comités d'admission nommés conformément aux articles 4 et 5 du décret du 1^{er} avril 1904.

ART. 8. — Les expositions collectives sont autorisées.

ART. 9. — Aucun produit de fabrication étrangère ne pourra être exposé dans la Section française ou ses annexes. Aucun produit français ne pourra être exposé en dehors de la Section française ou de ses annexes.

ART. 10. — Nul ne sera admis à exposer s'il n'est en possession d'un certificat d'admission régulier délivré soit par le Commissaire général, soit en ce qui concerne les groupes désignés à l'article 4 § 3 par le Président du Comité d'organisation de la Section française.

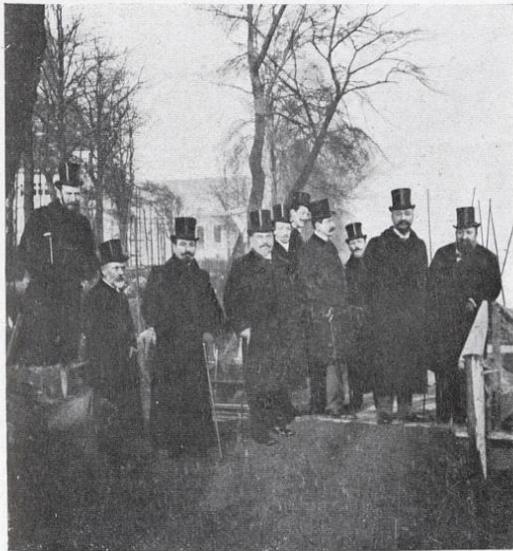
ART. 11. — Les exposants seront tenus d'exposer leurs produits sous leur nom ou leur raison sociale. Ils sont autorisés à inscrire à la suite de leur nom ou de leur raison sociale, les noms des collaborateurs qui ont contribué à donner aux objets leur mérite et leur valeur.

Arr. 12. — Nul ne peut exposer sous son nom des produits dont il n'est pas producteur ou éditeur.

Toute exposition de produits sous le nom d'un agent ou représentant est rigoureusement interdite.

Arr. 13. — Sont exclues les matières explosives, détonnantes, fulminantes et, en général, toutes matières dangereuses ou nuisibles.

Ne seront reçus que dans des vases solides appropriés et de dimensions



Visite aux Chantiers de l'Exposition.

restreintes, les alcools ou esprits, les huiles et essences, les matières corrosives et, généralement, les corps qui peuvent altérer les autres produits ou incommoder le public.

Les amorces, pièces d'artifice, les allumettes chimiques et autres objets analogues ne pourront être admis qu'à l'état d'imitation sans aucune addition de matières inflammables.

Les exposants de produits incommodes ou insalubres devront se conformer en tout temps aux mesures de sûreté qui leur seront prescrites.

Arr. 14. — Le Commissaire général se réserve le droit absolu de faire retirer les produits qui leur paraîtraient dangereux ou incompatibles avec la sécurité, la salubrité ou le bon ordre de l'Exposition.

ART. 15. — Dans l'intérêt des exposants des groupes désignés à l'article 4 § 3, et en vue de faciliter leur admission et leur installation, le Comité d'organisation se réserve le droit de modifier la classification générale belge. Toutefois, cette classification sera appliquée intégralement pour les opérations du Jury international des récompenses.

ART. 16. — Nul ne pourra être admis à exposer ses produits dans les groupes 1, 2, 16, 17 et 20, s'il n'a déjà une exposition principale dans les autres groupes de la classification générale.

Il pourra toutefois être fait exception à cette règle par décision du Commissaire général.

TITRE III. — CATALOGUE

ART. 17. — En dehors du Catalogue général officiel belge contenant le nom des exposants, le genre d'industrie et le lieu de production (ateliers, usines, fermes, etc...), il pourra être publié, par les soins du Comité d'organisation, après approbation du Commissaire général, un catalogue spécial de la Section française. Les renseignements nécessaires pour la rédaction de l'un ou l'autre de ces catalogues seront fournis par les exposants sous leur responsabilité.

TITRE IV. — PROTECTION DES OBJETS EXPOSÉS

ART. 18. — Les mesures nécessaires sont prises par le Gouvernement belge pour protéger en Belgique les inventions brevetées, ou susceptibles de l'être, les dessins ou modèles industriels, ainsi que les marques de fabrique ou de commerce qui figureront à l'Exposition.

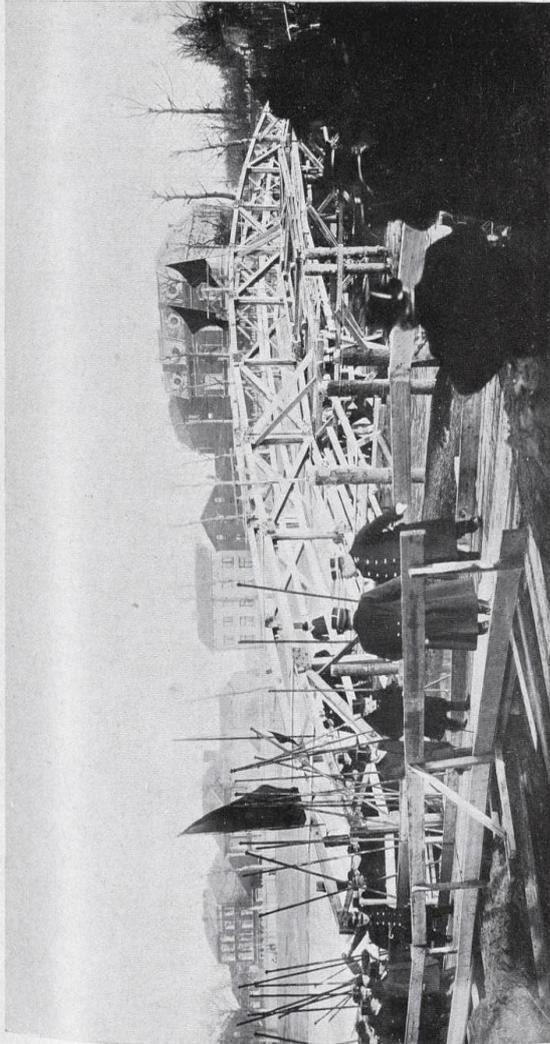
ART. 19. — Il est rigoureusement interdit de dessiner, copier, mesurer, photographier, de reproduire par modelage ou moulage ou sous une forme quelconque les objets exposés dans la Section française ou ses annexes, sans l'autorisation écrite de l'exposant. Toutefois, le Commissaire général se réserve le droit d'autoriser la reproduction et la vente des vues d'ensemble, sans que les exposants puissent s'opposer à ces reproductions ou à cette vente.

TITRE V. — DROIT DE VENTE

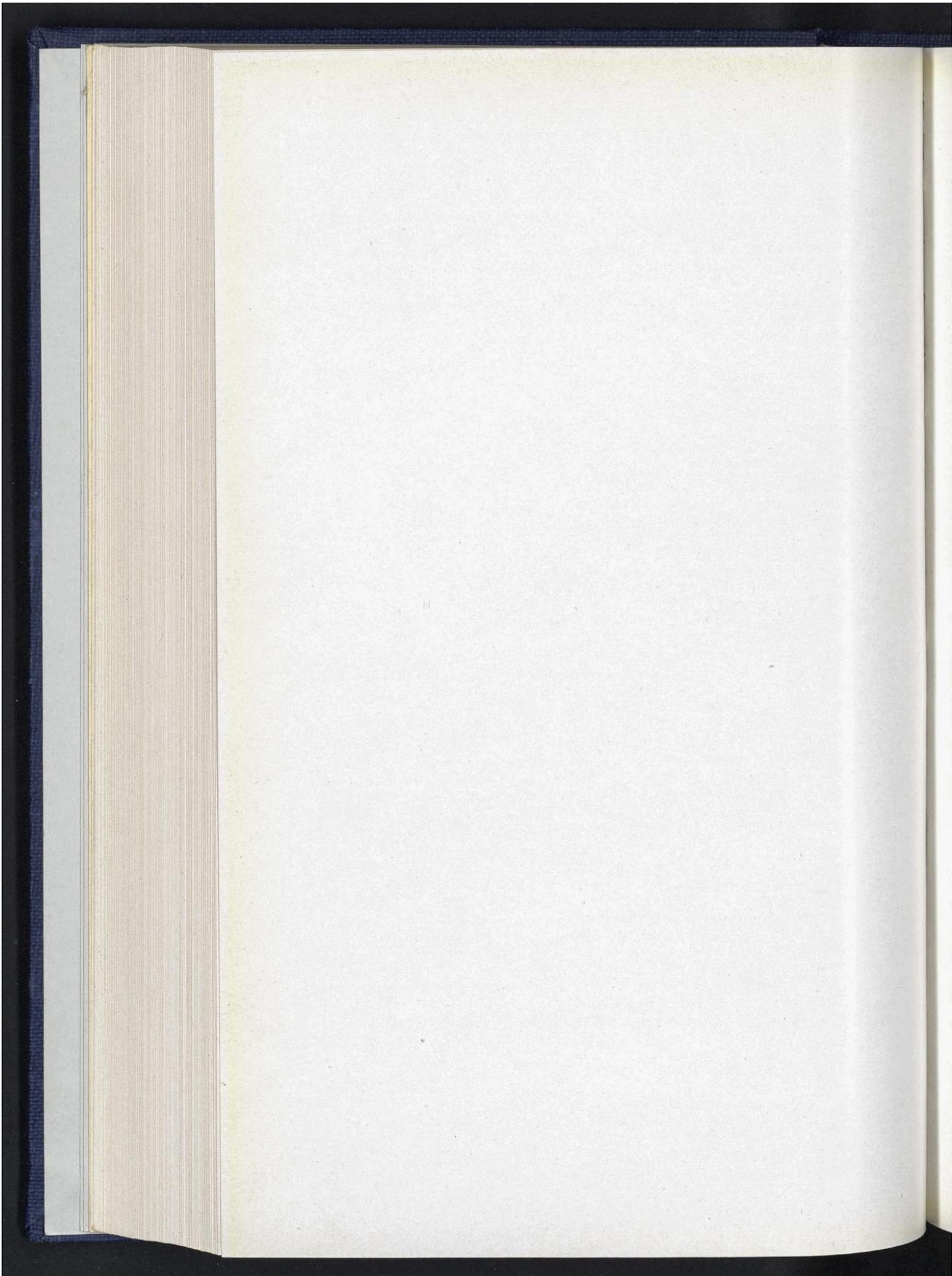
ART. 20. — La vente avec livraison immédiate des objets exposés ne pourra avoir lieu qu'avec l'autorisation écrite du Commissariat général, après avis, en ce qui concerne les groupes désignés à l'article 4, § 3, du Président du Comité d'organisation. Cette autorisation pourra être retirée à l'exposant, même sans préavis, et sans qu'il soit besoin d'en faire connaître les motifs.

Le retrait doit être prononcé sur le champ si les vendeurs ou vendeuses se livrent à des manifestations de nature à compromettre le bon ordre, ou s'ils vendent soit des objets de fabrication étrangère, soit des objets de fabrication française autres que les produits de l'exposition titulaire du certificat d'admission.

Dans les cas spéciaux où il sera accordé à certains exposants le droit de vente avec livraison immédiate, cette autorisation ne pourra être donnée qu'à la condition de se conformer au règlement spécial belge, et les objets vendus devront être immédiatement remplacés par des produits similaires.



Visite de S. A. R. le PRINCE ALBERT aux Travaux du Pont de l'Ourthe.



ART. 21. — Aucune dégustation de boissons quelconques ou de comestibles à l'intérieur de la partie des halles occupée par la Section française ne pourra se faire qu'avec l'autorisation du Commissaire général, après avis, en ce qui concerne les groupes désignés à l'article 4, § 3, du Président du Comité d'organisation.

ART. 22. — Les exposants sont invités à indiquer autant que possible le prix marchand des objets exposés, afin de faciliter les travaux du Jury et de renseigner la Commission des achats de la tombola.

TITRE VI. — PLANCHERS ET CLOISONS

ART. 23. — Les planchers ne devront pas recevoir une charge par mètre carré supérieure à 500 kilos dans les galeries ordinaires et à 1,500 kilos dans les parties destinées aux machines et à la métallurgie. Ils ne pourront être modifiés, déplacés ou consolidés pour les besoins des installations qu'aux frais des exposants et après accord avec le Comité d'organisation.

TITRE VII. — GALERIE DES MACHINES ET DE L'ÉLECTRICITÉ

ART. 24. — Tout exposant français qui utilisera dans son installation la force motrice sous forme de vapeur, électricité, gaz ou eau, traitera, d'accord avec le Comité d'organisation de la Section française, à charge de se conformer aux indications mentionnées sur sa demande d'admission.

Il sera soumis aux mêmes formalités et tarifs que les exposants de la Section belge de la même catégorie ; il en partagera les avantages.

ART. 25. — L'éclairage électrique sera fourni aux exposants qui en feront la demande, aux prix et conditions fixés pour les exposants de la Section belge.

ART. 26. — Les exposants qui voudraient mettre tout ou partie du travail de leurs machines, appareils ou installations à la disposition de l'Exposition pour la production, le transport ou la condensation de la vapeur, la production ou le transport de l'énergie motrice, la manutention, le service hydraulique, etc., devront en informer le Comité d'organisation.

TITRE VIII. — TRANSPORT ET MANUTENTION DES PRODUITS

ART. 27. — Les produits destinés à l'Exposition bénéficieront du tarif belge n° 10, qui consacre la perception de la taxe pleine à l'aller et la gratuité du transport au retour sur les lignes de l'Etat belge.

Des démarches sont faites auprès des Chemins de fer français et des Compagnies de navigation pour obtenir l'application de tarifs analogues.

ART. 28. — La manutention des colis comprend :

- a) La réception dans l'enceinte de l'Exposition ;
- b) La mise à pied d'œuvre ;
- c) L'enlèvement des caisses vides et emballages ;
- d) La remise à pied d'œuvre des caisses vides et emballages ;
- e) L'enlèvement des colis réemballés.

Cette manutention est gratuite pour tous les colis de dimensions normales

dont le poids n'excédera pas 1.500 kilogrammes et qui seront parvenus en gare de Liège (Exposition) le 15 avril 1905 au plus tard.

Pour les colis arrivés en retard, si les exposants, au lieu d'en faire la manutention eux-mêmes et sous leur propre responsabilité, recourent au Comité d'organisation, il sera payé une taxe fixée de gré à gré.

Il sera acquitté une taxe fixée dans les mêmes conditions pour les colis encombrants ou dépassant 1.500 kilos. Au surplus, pour ces derniers colis, il pourra être exigé que la manutention soit effectuée avec le concours ou par les soins exclusifs des exposants.

ART. 29. — Il sera établi pour l'emmagasinage des caisses vides et emballages une taxe qui ne pourra être supérieure à 2 fr. 50 par mètre carré d'assise de colis, ou par mètre cube de volume, avec minimum de perception de 2 fr. 50 pour tout emballage qui ne comportera pas un mètre carré d'assise ou un mètre cube de volume.

La taxe d'emmagasinage, ainsi que la gratuité de la manutention, sera applicable aux caisses contenant des vitrines ou du matériel d'installation aussi bien qu'à celles contenant les produits destinés à être exposés.

Les exposants resteront libres d'assurer à leurs frais, risques et périls, l'emmagasinage de leurs caisses, à charge de se conformer aux instructions réglementaires.

ART. 30. — Chaque exposant ou son délégué pourvoit à la réception de ses colis, ainsi qu'à la reconnaissance de leur contenu. Si les exposants ou leurs agents ne sont pas présents pour recevoir leurs colis dans l'enceinte de l'Exposition, le Comité d'organisation pourra, en ce qui concerne les groupes désignés à l'article 4, § 3, faire réexpédier à ceux-ci ou les déballer d'office aux frais, risques et périls des intéressés.

Toute introduction de matériaux destinés aux installations des groupes désignés à l'article 4, § 3, est subordonnée à l'autorisation du Président du Comité d'organisation ou de son délégué.

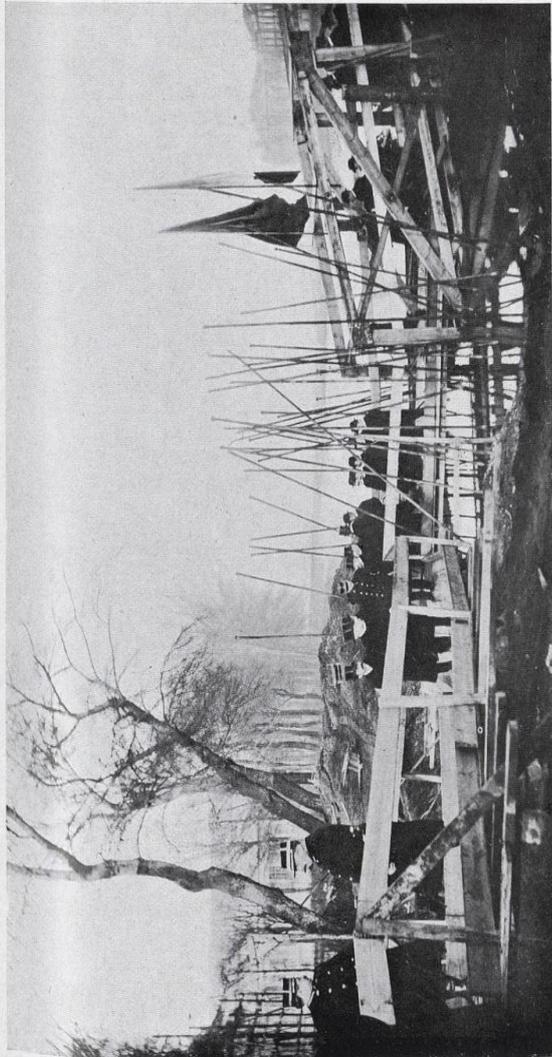
TITRE IX. — DECORATION GÉNÉRALE — INSTALLATION DES PRODUITS

ART. 31. — § 1. — Les plans d'installation et de décoration des exposants dans chacune des classes appartenant aux groupes désignés à l'article 4, § 3, sont soumis par les Comités d'installation ou Comité d'organisation qui statue, sous le contrôle du Commissaire général.

§ 2. — Le Comité d'organisation assure la décoration générale de la Section française et supporte les frais de gardiennage correspondant à la surveillance générale de cette Section.

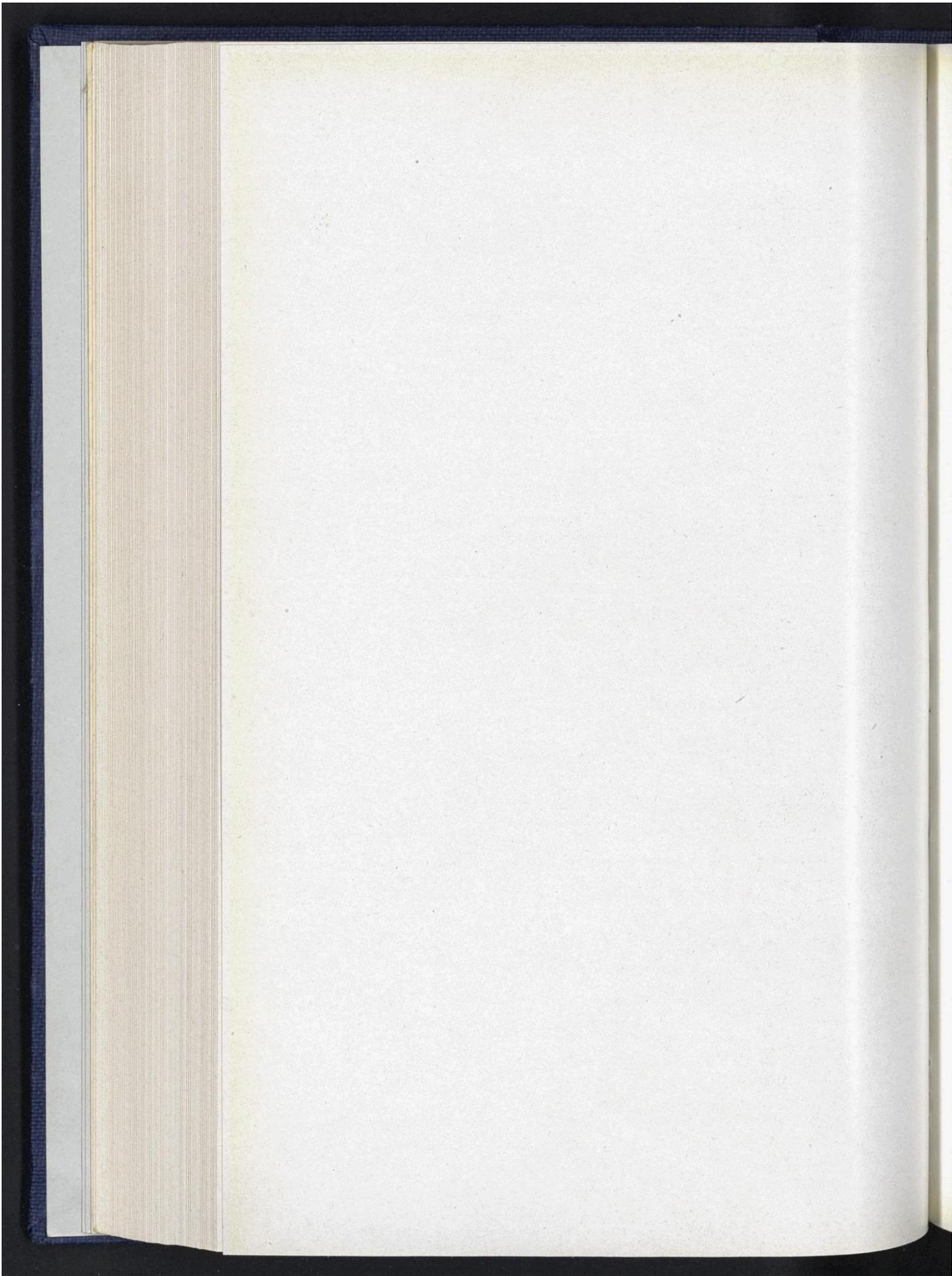
§ 3. — Les cotisations à payer par chaque exposant des groupes ci-dessus désignés comprennent : le loyer de l'emplacement, la quote-part dans les frais de décoration, de gardiennage et d'installation spéciaux à chaque classe et sont recouvrées par les Comités d'installation.

§ 4. — Si des exposants désirent un complément à la décoration d'une classe, les frais supplémentaires en résultant sont entièrement à leur charge. De même, ils supportent les frais de leur installation particulière, de l'emballage, du transport à l'aller et au retour, du déballage, de l'étalage et du



CNAM

Visite de S. A. R. le Prince Albert aux Chantiers.



réemballage de leurs produits, ainsi que les taxes établies par les autorités belges sur les objets mis en consommation.

ART. 32. — Les exposants seront responsables des dommages que leurs installations apporteront aux planchers, cloisons, etc., ainsi que des dégradations provenant d'un usage abusif.

Aucun exposant ne pourra disposer son installation de manière à priver de lumière, à incommoder ou à frapper d'un préjudice quelconque l'installation d'un autre exposant.

ART. 33. — Conformément au règlement belge, les délais ci-après devront être observés :

« Le placement des œuvres ou produits et l'exécution des travaux d'installation y relatifs devront être terminés avant le 15 mars 1905.

« L'installation des machines et appareils qui ne peuvent être mis en place ou montés qu'en empruntant l'emplacement des autres exposants devra être terminée six mois avant l'ouverture de l'Exposition.

« Tous les travaux de fondations de machines devront être achevés au plus tard quatre mois avant l'ouverture de l'Exposition.

« L'exposant qui n'aura pas observé ces délais perdra, par le fait même, tout droit à son emplacement, son certificat d'admission sera considéré comme non avenu et les taxes d'emplacement perçues resteront acquises, le tout sans aucune formalité judiciaire ou extrajudiciaire. Dans ce cas, les installations non terminées seront enlevées ou achevées d'office aux frais, risques et périls de l'exposant.

TITRE X. — ENLÈVEMENT DES PRODUITS

ART. 34. — Aucun produit exposé dans la Section française ne pourra être retiré avant la clôture de l'Exposition sans l'autorisation écrite du Commissaire général, et après avis du Président du Comité d'organisation ou de son délégué en ce qui concerne les groupes désignés à l'article 4, § 3.

Le réemballage se fera dans l'ordre prescrit par le Comité d'organisation en ce qui concerne les groupes ci-après désignés.

ART. 35. — Un mois après la clôture de l'Exposition les produits non emballés ou non démontés et les caisses pleines ou vides non réexpédiées le 15 janvier 1906 pourront être enlevées et emmagasinées d'office aux frais, risques et périls des exposants.

Les caisses ou produits non retirés le 1^{er} février 1906 seront vendus aux enchères six mois après, à la requête de la Société belge de l'Exposition. Néanmoins, la vente ne pourra avoir lieu qu'un mois après que l'intéressé aura été mis en demeure par un acte judiciaire. Le produit de la vente, déduction faite des frais judiciaires et autres, sera tenu à la disposition de l'intéressé ou déposé à Paris à la Caisse des Dépôts et Consignations.

La surveillance générale de l'Exposition sera assurée par les soins de la Société belge jusqu'au 31 décembre 1905.

TITRE IX. — DOUANES

ART. 36. — L'Exposition sera constituée en entrepôts réels de douane et d'octroi.

Les produits français y seront introduits en franchise provisoire, à charge d'être réexportés moyennant les conditions et formalités déterminées par l'arrêté ministériel belge du 10 avril 1904.

TITRE XII. — MESURES D'ORDRE

ART. 37. — La Société belge de l'Exposition prend à sa charge la surveillance générale de jour et de nuit, le service de la police et celui d'incendie dans l'enceinte de l'Exposition.

Elle prendra toutes les précautions nécessaires pour éviter les vols, détournements, dégradations, incendies, explosions, inondations, etc., sans que sa responsabilité soit engagée de ce fait.

Elle ne sera responsable que des dégâts occasionnés par suite de la malfaçon ou du mauvais état d'entretien des bâtiments, de leur couverture ou de leurs vitrages.

ART. 38. — Bien que repoussant toute responsabilité pour les vols et détournements qui pourraient être commis, le Comité d'organisation de la Section française instituera une surveillance générale destinée à prévenir ces délits. En dehors de cette surveillance générale, les comités d'installation auront à pourvoir au gardiennage spécial à leurs classes.

ART. 39. — Les exposants ont la faculté de faire assurer leurs produits et leurs emballages, directement à leurs frais.

TITRE XIII. — CARTES D'ENTRÉE

ART. 40. — Il sera remis à la disposition de chaque exposant ou représentant de la Section française une carte d'entrée gratuite permanente, revêtue de la photographie du titulaire, ainsi que des jetons de service, le tout dans les conditions fixées dans le règlement spécial belge sur le service des entrées.

Il est toutefois entendu que les représentants d'exposants, quel que soit le nombre des exposants qu'ils représentent, n'auront droit qu'à une seule carte.

TITRE XIV. — TOMBOLA

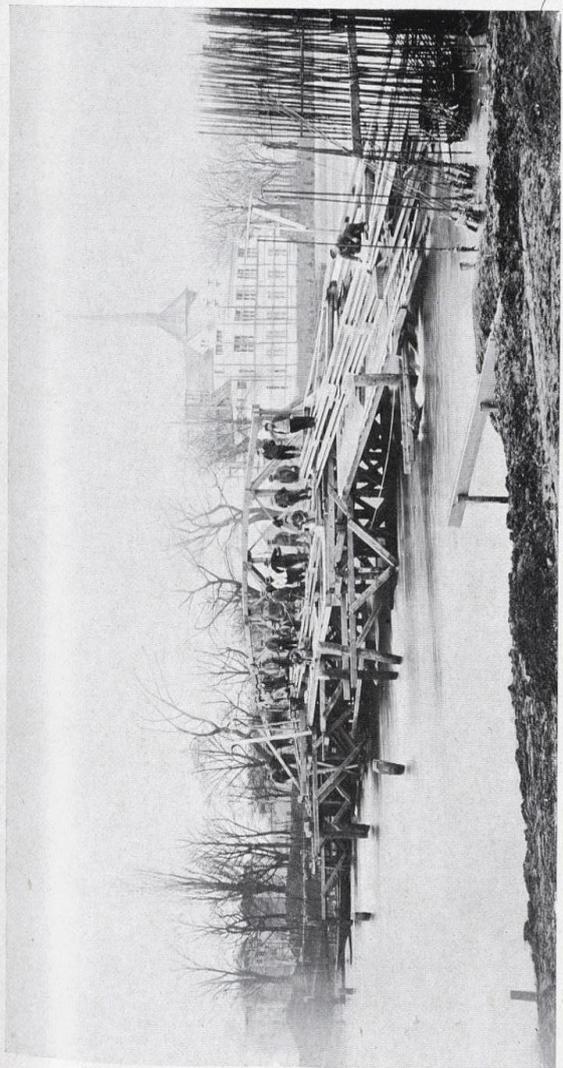
ART. 41. — Une tombola est organisée par la Société belge de l'Exposition.

En ce qui concerne les lots en nature, la Société s'est engagée à donner à ses achats dans la Section française une importance proportionnée à la surface occupée par cette Section comparativement à l'ensemble de l'Exposition.

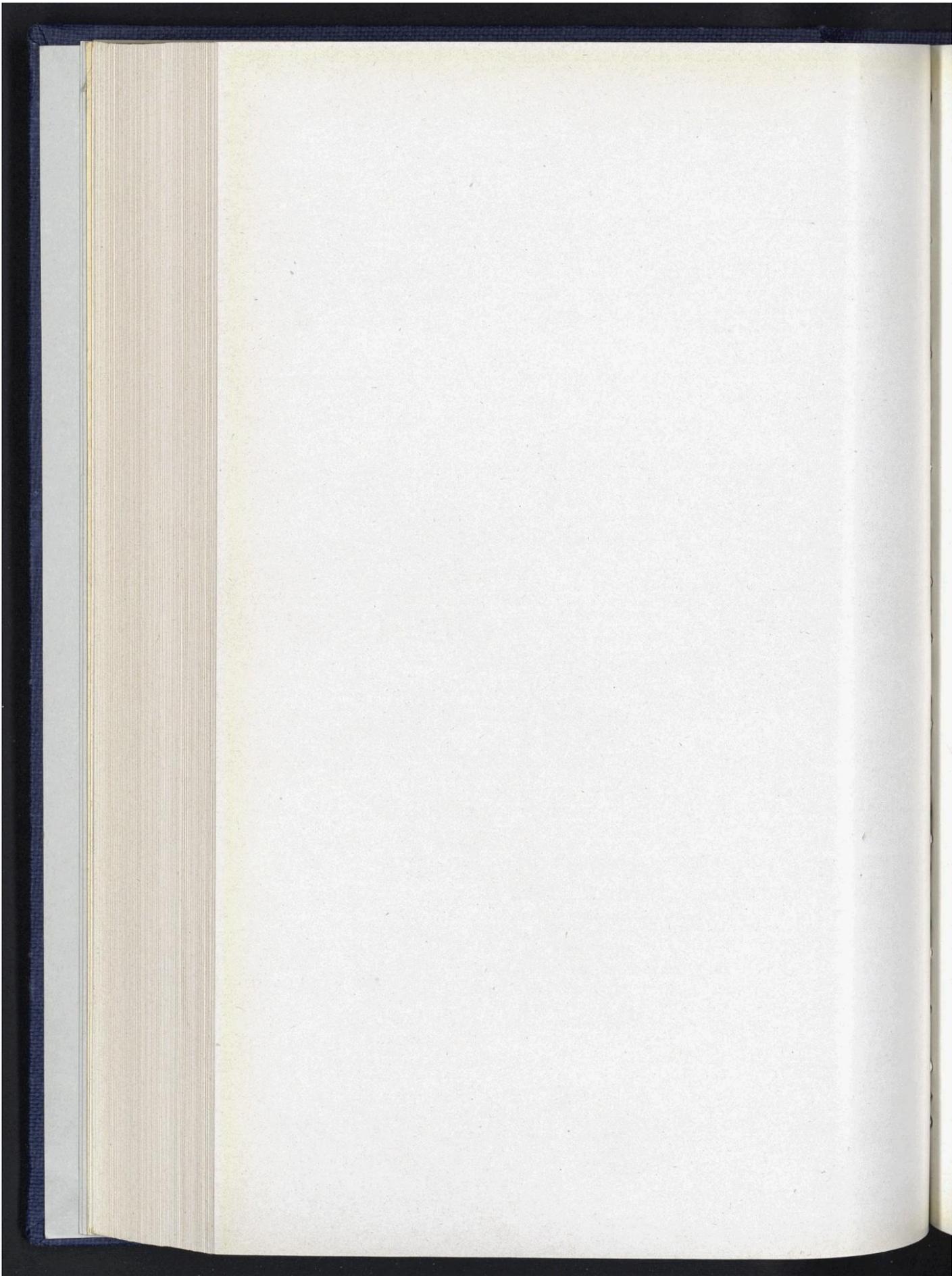
Un représentant délégué de la Section française fera partie de la Commission d'achat, tout au moins pour l'acquisition des lots dans la Section française.

TITRE XV. — JURY INTERNATIONAL ; RÉCOMPENSES

ART. 42. — Les exposants de la Section française seront représentés au sein du Jury international des récompenses dans une proportion identique à celle qui sera fixée par M. le Commissaire général belge pour les exposants de la Section belge. La même proportionnalité sera observée dans l'attribution des



Le Pont de l'Ourthe en construction.



différentes fonctions des bureaux des jurys de classes et de groupes et dans le jury supérieur de révision.

Conformément au décret du 1^{er} avril 1904, les membres français du jury sont désignés par le Gouvernement français, et ceux des groupes 3 à 15, 18 et 19, sont exclusivement choisis parmi les exposants sur la présentation du Comité français des Expositions à l'Étranger.

ART. 43. — Les récompenses consisteront en diplômes de grand prix, diplômes d'honneur, diplômes de médaille d'or, d'argent, de bronze, et diplômes de mention honorable. Ces diplômes pourront être accompagnés d'une médaille.

La proclamation des récompenses aura lieu avant la clôture de l'Exposition. Le plus grand éclat sera donné à cette solennité et la plus grande publicité à la liste des récompenses.

TITRE XVI. — DISPOSITIONS DIVERSES

ART. 44. — Un cahier des charges spécial, établi par les autorités belges, réglera le mode de concession pour chaque exposition payante, chaque établissement de consommation ou de spectacle, restaurant, buvette, débit de comestibles, de tabacs, etc., établis dans les parcs de l'Exposition.

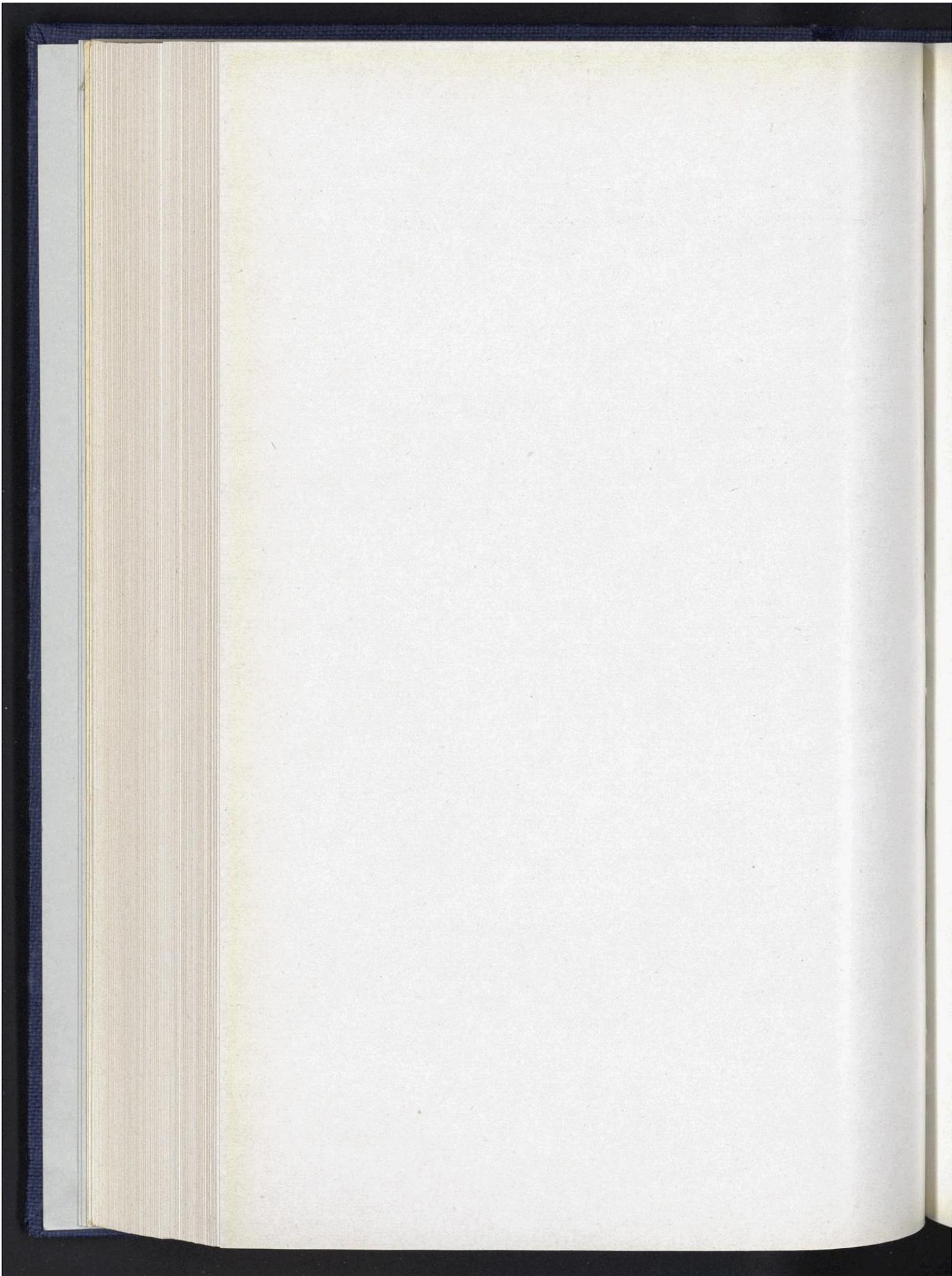
ART. 45. — Aucune concession, de quelque nature que ce soit, soit dans les parcs, soit dans les annexes, ne pourra être accordée à un Français ou à une société française, sans l'autorisation du Commissaire général de Gouvernement français, à moins qu'ils n'aient leur domicile ou siège social ou une succursale en Belgique depuis au moins un an.

ART. 46. — Toutes les annonces ou pièces imprimées émanant d'exposant français et destinés à être affichées ou distribuées dans l'enceinte de l'Exposition devront, au préalable, être approuvées par le Commissaire général et après avis, en ce qui concerne les groupes désignés à l'article 4 § 3, du Président du Comité d'organisation.

ART. 47. — Les théâtres, spectacles, attractions, concerts, restaurants, cafés, bars ou autres établissements installés dans l'Exposition ne pourront faire figurer dans leurs titres, annonces ou enseignes, ou désignation de produits, les mots « France » ou « Français » ou un substantif ou un adjectif se rapportant à une ville ou région de France, sans l'autorisation écrite du Commissaire général du Gouvernement français.

D'autre part, est interdit l'emploi de dénominations se rapportant à un pays étranger sans l'autorisation du représentant compétent de ce pays.

ART. 48. — La qualité d'exposant comporte soumission aux dispositions ci-dessus, à celle du règlement général et des règlements spéciaux, ainsi qu'aux mesures d'ordre et de police qui seront prescrites tant par les autorités belges que par le Commissaire général français.





Concessions

Il pouvait être concédé, en dehors des sections proprement dites, des terrains destinés à l'établissement de constructions devant servir à l'exploitation d'industrie, de commerce ou d'attractions.

Ces concessions étaient faites directement aux intéressés suivant les conditions fixées par un règlement spécial; mais les Français devaient se munir préalablement d'une autorisation du Commissaire général du Gouvernement français (1).

Concessions et Droits de vente

D'autre part les exposants dans les halls dont les produits étaient facilement transportables pouvaient être autorisés à vendre ceux-ci moyennant une redevance de 300 francs pour toute la durée de l'Exposition.

Les diverses formalités à accomplir pour obtenir des concessions et droits de vente étaient déterminées par un règlement spécial élaboré par le Comité exécutif d'accord avec le Commissariat général belge et qui était ainsi conçu:

EXPOSITION UNIVERSELLE ET INTERNATIONALE DE LIÈGE EN 1905

Règlement relatif à la vente, à la livraison d'échantillons et à la dégustation des produits exposés

ARTICLE PREMIER. — Tous les produits exposés pourront être vendus livrables après la clôture de l'Exposition et porter la mention VENDU pendant toute la durée de celle-ci.

Aucune redevance n'est due du chef de ces ventes; le Comité exécutif les favorisera par tous les moyens en son pouvoir.

1. — Voir aux *Annexes*

ART. 2. — Les exposants pourront, sans être soumis à aucune redevance spéciale, délivrer gratuitement des échantillons de leurs produits ou les faire déguster à titre gratuit ; ils doivent toutefois solliciter une autorisation spéciale écrite pour chaque produit et se conformer rigoureusement aux prescriptions du présent règlement.

ART. 3. — Les exposants admis à transformer la matière première en produits fabriqués sous les yeux du public pourront vendre et livrer sur-le-champ les objets de petit volume ainsi fabriqués, moyennant une taxe à payer pour chaque cas spécial.

ART. 4. — Les exposants qui, dans les halles, ne fabriquent que partiellement leurs produits sous les yeux du public et ceux qui exposent de menus objets facilement transportables, pourront être autorisés à les vendre sur-le-champ, moyennant une redevance de trois cents francs pour toute la durée de l'Exposition ; cette redevance est payable au moment de l'octroi de l'autorisation.

ART. 5. — Le droit de vente sera accordé directement aux exposants par le Comité exécutif à la demande des délégués des pays représentés à l'Exposition. Ceux-ci transmettront, dans le plus bref délai, au Comité exécutif, la liste de leurs nationaux exposants pour lesquels ce droit est demandé, avec indication des produits destinés à la vente. Les exposants des pays non représentés par un délégué spécial adresseront directement leur demande au Comité exécutif.

ART. 6. — La Société pourra exiger le dépôt préalable d'un tarif des objets que l'exposant est autorisé à vendre et elle aura le droit d'exiger l'application des conditions de ce tarif.

ART. 7. — La redevance fixée aux termes de l'article 3 ci-dessus est payable en deux termes égaux, échéant la moitié au moment de l'octroi de l'autorisation de vente et remise de celle-ci, et le solde au plus tard le 15 août 1905.

Le brevet de vente devra, si le Comité exécutif l'exige, être affiché par les exposants en un endroit bien visible de leur installation, sinon être toujours à la disposition des agents de la Société dans leur installation même.

ART. 8. — Les exposants de boissons ou de comestibles qui feront déguster leurs produits pourront aussi, mais à titre gratuit, délivrer de petits échantillons de leurs produits, destinés à être dégustés en dehors du périmètre de l'Exposition ; ces échantillons devront être enveloppés, cachetés et ficelés.

Aucune rémunération, soit comme pourboire, soit sous toute autre forme qu'elle puisse être représentée, ne pourra être acceptée en échange des échantillons ou des produits à déguster.

ART. 9. — Il est strictement défendu aux exposants qui laisseront déguster leurs produits dans les halles de transformer leurs installations en buvettes ou buffets ; en cas de contravention à cette clause formelle, le Comité exécutif retirera immédiatement aux contrevenants le droit de faire déguster leurs produits.

Des dispositions spéciales régissent l'exploitation, dans les parcs des Vennes et de Cointe, des restaurants, des tavernes, des buffets, buvettes et autres établissements concédés par la Société de l'Exposition.

ART. 10. — Les exposants admis dans les parcs pourront être autorisés à donner des proportions plus considérables à la vente de leurs produits, même à l'état préparé, dans les pavillons élevés à leurs frais et réservés exclusivement à leur industrie spéciale.

Les surfaces de terrains concédés pour l'ensemble de chaque installation seront taxées en conformité des dispositions de l'article 3 du règlement relatif à l'exploitation des terrains et emplacements couverts concédés dans les parcs des Vennes et de Cointe.

ART. 11. — Toutes les impositions, contributions, patentes et taxes de quelque nature ou de quelque nom que ce soit, auxquelles les établissements concédés pourraient donner lieu de la part de l'Etat, de la province ou de la commune, seront à la charge des concessionnaires des établissements soumis à ces taxes, patentes ou impositions.

ART. 12. — Le droit d'établir des pavillons de vente dans les parcs est accordé par le Comité exécutif, auquel les demandes devront être adressées, soit directement par les exposants, soit par l'intermédiaire des délégués de leurs pays respectifs, suivant les distinctions établies ci-dessus à l'article 5. Toute demande d'emplacement dans les parcs devra être accompagnée d'un plan terrier et d'un plan d'élévation avec façade dûment cotés.

La notification des surfaces attribuées dans les parcs aux exposants leur sera faite par le Comité exécutif, soit directement, soit par l'intermédiaire des délégués précités. Il leur sera adressé, à cet effet, deux formules de contrat ; ces formules seront renvoyées immédiatement par l'exposant, revêtues de sa signature et formeront contrat entre les parties.

Un exemplaire du règlement spécial pour la location et l'exploitation des terrains et bâtiments dans les parcs de l'Exposition est annexé à ces formules de contrat. Cet exemplaire doit être approuvé et signé par les contractants.

ART. 13. — Des dispositions spéciales seront prises pour réglementer toute vente ou toute exploitation auxquelles les dispositions du présent règlement, des divers cahiers des charges ou autres règlements existants ne pourraient être appliqués.

ART. 14. — Le droit de vente dans les halles ou dans les parcs est strictement personnel et limité aux seuls produits portés sur l'autorisation de vendre délivrée à l'exposant.

Les exposants devront vendre soit par eux-mêmes, soit par des représentants agissant en leur nom, lieu et place et sous leur responsabilité ; ceux-ci devront être agréés par les délégués des pays respectifs des exposants et par le Comité exécutif, qui se réserve le droit de retirer en tout temps l'agrément donné. Cette agrément n'entraîne pour le Comité exécutif aucune responsabilité et ne constitue qu'une simple mesure d'ordre.

ART. 15. — Les annonces bruyantes, les appels aux acheteurs et, en général, toutes manifestations de nature à troubler l'ordre ou contraires aux convenances sont interdits.

Le colportage, tant dans les halles que dans les jardins, ne sera toléré que moyennant une autorisation spéciale du Comité exécutif.

ART. 16. — Les exposants qui livreront leurs produits aux termes du présent règlement auront soin de ne pas dégarnir leurs étalages, de façon à ne pas dénaturer le but de l'Exposition, ni l'aspect de leurs installations ; ils auront à cet effet une réserve suffisante de marchandises destinées à remplacer au fur et à mesure les produits écoulés.

ART. 17. — Le règlement spécial des entrées déterminera les heures aux-

quelles les exposants pourront procéder à l'approvisionnement et au renouvellement des produits livrés ou à consommer.

Ce règlement spécial fixera également les heures auxquelles les objets vendus d'un certain poids et d'un certain volume pourront être retirés de l'Exposition avec l'autorisation spéciale du Commissaire général du Gouvernement et sous la réserve formelle de remplacer immédiatement les objets vendus par des objets semblables.

ART. 18. — Un arrêté ministériel déterminera les conditions à remplir vis-à-vis de l'Administration des douanes par les exposants autorisés à vendre leurs produits ; ils seront personnellement et directement responsables envers cette administration et la Société de l'Exposition de LIEGE des infractions commises par eux ou par leurs mandataires aux prescriptions du dit arrêté.

ART. 19. — Les exposants qui se croiraient lésés par le fait d'autres exposants ou de tiers auront à exercer directement leur recours contre ceux-ci ; le Comité exécutif décline toute responsabilité du chef de ces faits de quelque nature qu'ils puissent être.

ART. 20. — Les dispositions du présent règlement ne sont pas limitatives, mais simplement énonciatives, les exposants étant soumis à toutes dispositions du règlement général, des règlements spéciaux et des mesures d'ordre qui pourraient être ultérieurement édictées.

ART. 21. — Aux fins d'exécution des clauses et conditions du présent règlement ainsi que du contrat spécial à passer entre la Société et le concessionnaire, celui-ci fera élection de domicile dans l'installation à établir par lui dans l'enceinte de l'Exposition ; il devra, en outre, faire une seconde élection de domicile dans l'agglomération liégeoise, la Société ayant la faculté de faire toute communication ou toute signification à l'un ou à l'autre de ces domiciles.

Adopté par le Comité exécutif de la Société anonyme de l'Exposition de Liège, en séance du 5 décembre 1903.

Le Secrétaire général,
PAUL FORGEUR.

Le Président,
EMILE DIGNEFFE.

Vu et accepté :

Le Secrétaire général du Commissariat général du Gouvernement,
J. GODY.

Le Commissaire général du Gouvernement
RICHARD LAMARCHE.

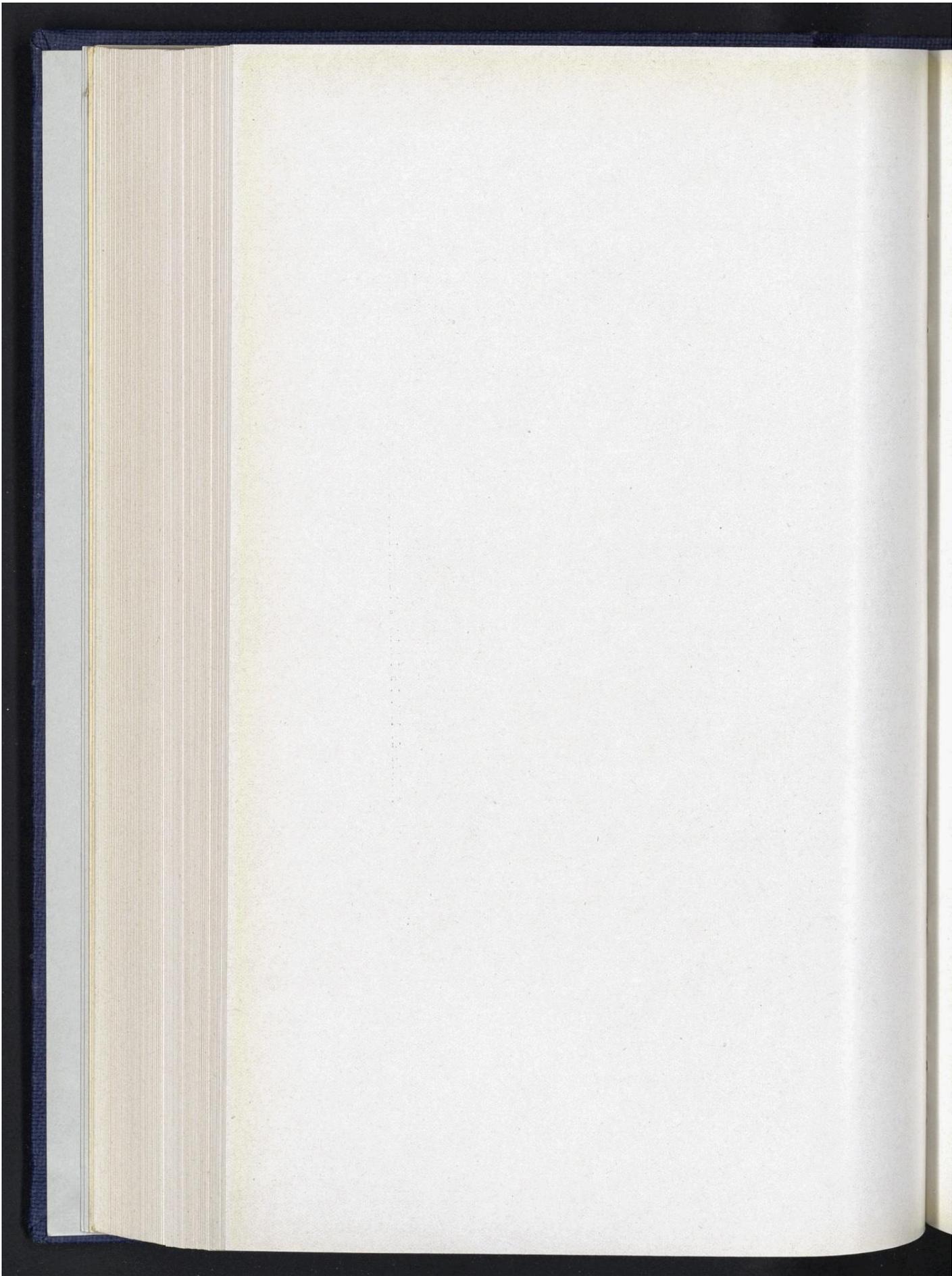
Ces règlements étaient applicables aux Français avec certaines dérogations ou formalités complémentaires prévues par la convention citée plus haut (chapitre D).

Les concessions étaient faites directement aux intéressés, mais les



CNAM

Arrivée de MM. les Ministres DUBIEF, RUAU et CLÉMENTEL.



Français devaient se munir préalablement d'une autorisation écrite du Commissaire général de leur pays.

Trois concessions furent ainsi autorisées à des Français :

M. ROUQUETTE (Pavillon vins); M. DU PRAT (Pavillon vins).

On peut ranger aussi dans ces concessions un village sénégalais qui avait été établi dans les jardins de Fragnée.

Le droit de vente en ce qui concerne la section française était accordé directement par le Commissaire général du Gouvernement français sur avis du Président du Comité d'organisation et sous certaines conditions générales telles que le dépôt des prix courants et le remplacement (Annexes, lettres du 15 juin 1905 au Directeur général de l'exploitation de l'Exposition de Liège).

Les exposants admis à transformer les matières premières en produits fabriqués sous les yeux du public pouvaient vendre et livrer sur le champ les objets ainsi fabriqués moyennant une taxe spéciale.

Les exposants pouvaient, sans être soumis à aucune redevance spéciale, délivrer des échantillons de leurs produits ou les faire déguster à condition que ce soit à titre gratuit. Certains exposants désireux de faire connaître leurs produits, et arrêtés par cette condition qui entraînait des frais importants, demandèrent l'autorisation de percevoir pour les échantillons remis au public ou dégustés sur place, un prix qui puisse les indemniser au moins en partie de leurs dépenses.

Le Comité exécutif saisi de la question décida que « par dérogation aux art. 2 et 9 du règlement relatif à la vente, à la livraison d'échantillons et à la dégustation des produits exposés, les exposants français pourraient faire déguster leurs produits et en délivrer des échantillons en percevant un prix les indemnisant en partie du moins, de leurs dépenses, la taxe à acquitter par ces exposants sera celle de 300 francs fixée par l'art. 4 du même règlement ».

Les autres dispositions de ce règlement devaient rester applicables, en particulier celles interdisant de faire, au moyen de ces échantillons, une concurrence quelconque aux restaurants, tavernes et buffets concédés par la Société de l'Exposition.

Cinq exposants de la classe 60 furent admis au bénéfice de cette dérogation (Voir ci-dessous).

Certaines difficultés soulevées par l'extension trop grande au gré de la Société de l'Exposition, donnée à ces dégustations, furent résolues en faveur des exposants français (Lettre du 15 juin 1905, Annexes).

LISTE DES EXPOSANTS AUXQUELS M. LE COMMISSAIRE GÉNÉRAL
A ACCORDÉ LE DROIT DE VENTE

CLASSE 22

FR. BANGERTER et Cie, Sainte-Suzanne, près Montbéliard (Doubs).
— Chaînes fabriquées sur une machine spéciale sur place.
Société des Plaques et Poudres à souder J. LAFFITTE, 102, avenue
Parmentier, Paris.

CLASSE 59

Société anonyme du Chocolat Lombard, 75, avenue de Choisy,
Paris. — Chocolat.
Sel Cérébos, 17, rue Danton, Levallois-Perret. — Sel.

CLASSE 60

MERCIER et Cie, Epernay (Marne). — Champagne.
H. VITOU, Paris. — Vin blanc et rouge, cuvée Vitou.
Marquis de TRAYNEL, Chablis. — Chablis de ses propriétés.
Union des Propriétaires d'Indre-et-Loire, Tours. — Vins des pro-
priétaires adhérents au Syndicat.
LARRONDE, Bordeaux. — Vins des propriétaires adhérents au Syn-
dicat.

CLASSE 61

COINTREAU, Angers (Maine-et-Loire): Distributeurs automatiques
soumis à la taxe.

CLASSE 72

DAMOUR (E.) et LEROY, Vallauris (Alpes-Maritimes). — Petits pots
céramiques.
GREBER, Beauvais. — Objets céramiques.

CLASSE 73

Cristallerie de Pantin, 66, rue d'Hauteville, Paris. — Cristallerie.
DAUM FRÈRES, Nancy (Meurthe-et-Moselle). — Cristallerie.

CLASSE 91

TINCHANT (Edouard), Anvers (Belgique). — Tabac de la Régie française.

CLASSE 100

BOURNAY, Paris. — Toupies Giroscopes.

MARTIN.

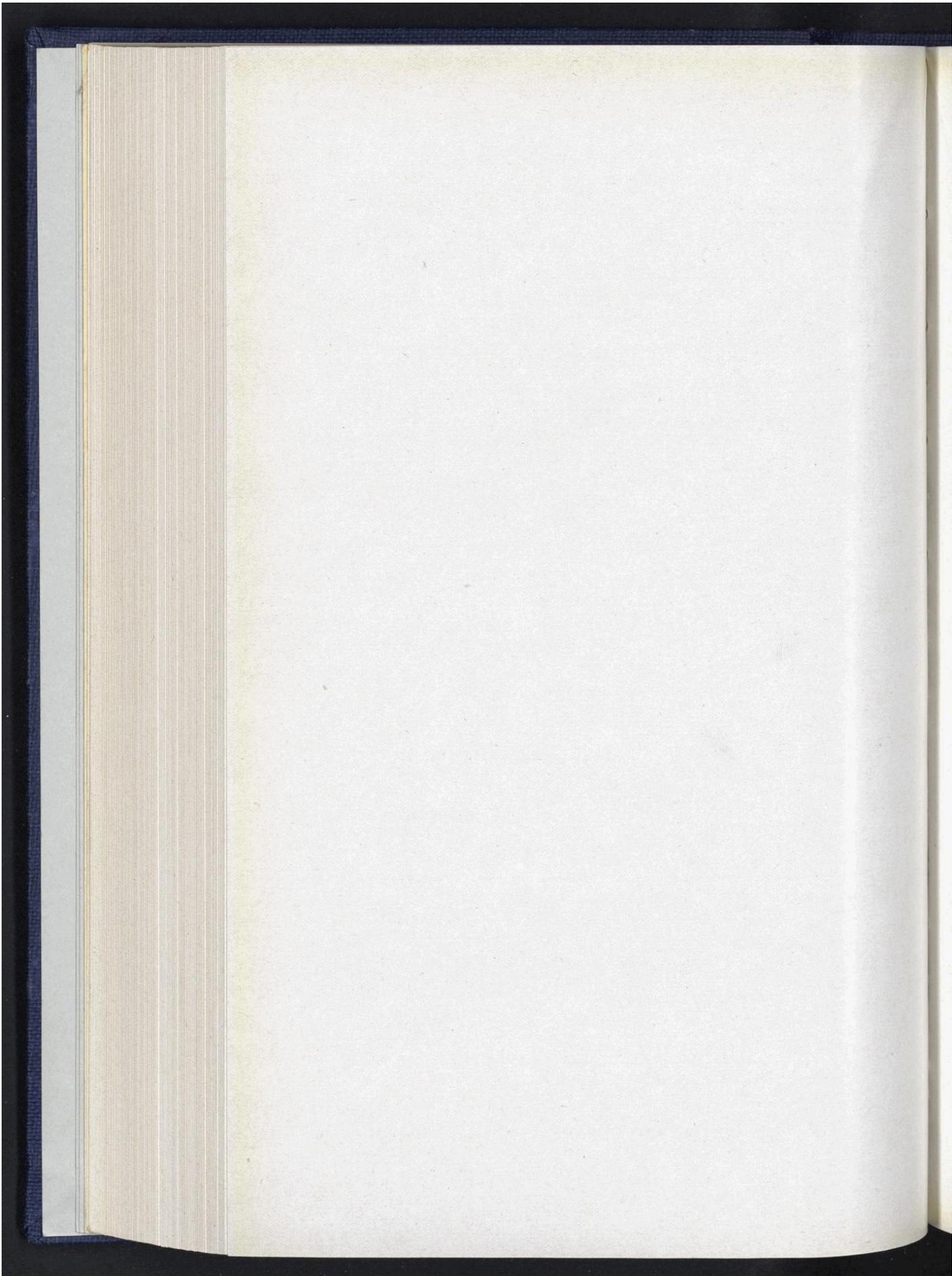
FALK.

Droits de Vente et Dégustation

Les exposants dans les halles dont les produits étaient facilement transportables pouvaient être autorisés à vendre ceux-ci moyennant une redevance de 300 francs, pour toute la durée de l'Exposition.

Le Règlement porta bien ce chiffre. En réalité, il fut procédé à des forfaits suivant la nature des industries.

La *Dégustation* fut l'objet de mesures particulières.





Expédition des Produits Chemins de Fer Réception et Manutention

Expédition des Produits

RÉDUCTION SUR LES CHEMINS DE FER

Des démarches furent faites auprès des Compagnies de chemin de fer afin d'obtenir des conditions de faveur pour le transport des produits destinés à l'Exposition de Liège, négociations qui aboutirent aux résultats suivants:

Chemins de fer français (marchandises). — Les produits français et le matériel d'installation étaient transportés à tarifs réduits par les Compagnies françaises de chemin de fer.

La Compagnie du Nord accordait à titre exceptionnel aux expéditions à destination de l'Exposition une réduction de 50 0/0 à l'aller et de 50 0/0 au retour sur les prix de ses tarifs ordinaires. Cette réduction s'appliquait également aux matériaux destinés à l'édification des pavillons qui, par eux-mêmes, constituent des expositions, comme, par exemple, les pavillons coloniaux.

Les autres Compagnies faisaient application des tarifs spéciaux P. V. n° 29 et G. V. n° 19, qui prévoient la perception de la taxe pleine à l'aller et la gratuité au retour.

A l'aller, les exposants, pour jouir de ces tarifs de faveur devaient présenter leur certificat d'admission à la gare d'expédition.

Au retour, la réduction de 50 0/0 consentie par la Compagnie du Nord ou la gratuité du transport des produits par les autres Compagnies était accordé sur la présentation:

1° Du récépissé constatant qu'ils ont payé à l'aller le tarif plein;

2° Du certificat d'admission à l'Exposition des produits à réexpédier.

Conformément aux règles générales d'application des tarifs spéciaux, les Compagnies étaient exonérées de toutes responsabilités au sujet des retards, pertes, avaries et accidents en cours de route, chargement et déplacement.

Il va sans dire que les exposants étaient libres de réclamer l'application de tarifs qui leur paraîtraient plus favorables, tels que les tarifs d'exportation pour les produits ne devant pas faire retour en France après l'Exposition.

Chemins de fer belges (marchandises). — Sur les réseaux de l'Etat belge et des Compagnies concédées en Belgique, il était fait application aux produits et matériel destinés à l'Exposition du tarif spécial n° 10 qui consacre la perception de la taxe pleine à l'aller et la gratuité au retour.

Il était perçu une taxe de 1 franc par tonne et par expédition (aller et retour) pour frais de traction des wagons dans l'enceinte de l'Exposition. La perception avait lieu par fraction indivisible de 100 kilogrammes, avec minimum de perception de 0 fr. 50.

Cette taxe, ainsi que tous les frais de transport devaient être payés au départ.

FORMALITÉS ET DÉLAIS D'EXPÉDITION

Marques et étiquettes. — Les colis étaient adressés au Commissaire général du Gouvernement français, en gare de Liège-Exposition. A cet effet, les exposants devaient coller sur deux faces extérieures (non opposées autant que possible) des colis, des étiquettes tricolores indiquant l'emplacement que doivent occuper les produits exposés (Halle des machines, Halles de l'industrie, Section coloniale, Jardins, Section des beaux-arts, Pavillon de l'alimentation-agriculture), le nom de l'exposant et de son représentant, son domicile, les numéros du Groupe et de la Classe auxquels il appartient, les marques et les numéros de colis.

Indépendamment de cette étiquette, les colis devront porter intérieurement et extérieurement, sur deux faces, à l'encre grasse, en gros caractères, les indications suivantes :

- 1° Le nom de l'exposant ;
- 2° Les numéros du Groupe, de la Classe et du Certificat d'admission.

Aux termes du Règlement, le placement des œuvres ou produits et

l'exécution des travaux d'installation y relatifs devaient être terminés avant le 15 avril. L'installation des machines et appareils qui ne pouvaient être mis en place ou montés qu'en empruntant l'emplacement des autres exposants devaient être terminés six mois avant l'ouverture de l'Exposition.

Les colis étaient admis du 10 mars au 15 avril dans l'enceinte de l'Exposition.

Pour les matériaux destinés aux constructions, formant elles-mêmes objets d'exposition, ainsi que pour les machines et appareils démontés, les objets lourds et encombrants, pour ceux qui exigent des massifs ou constructions spéciales, l'époque de leur admission était déterminée dans chaque cas particulier.

Les exposants, avant de procéder à l'expédition de leurs colis, devaient être munis de leur certificat d'admission.

RÉCEPTION ET MANUTENTION DES COLIS

Réception des colis. — Les exposants ou leurs représentants devaient pourvoir à la réception de leurs colis, ainsi qu'à la reconnaissance de leur contenu. S'ils n'étaient pas présents pour recevoir leurs colis dans l'enceinte de l'Exposition, le Comité d'organisation de la Section française pouvait faire réexpédier ceux-ci ou les débiller d'office aux frais, risques et périls des intéressés.

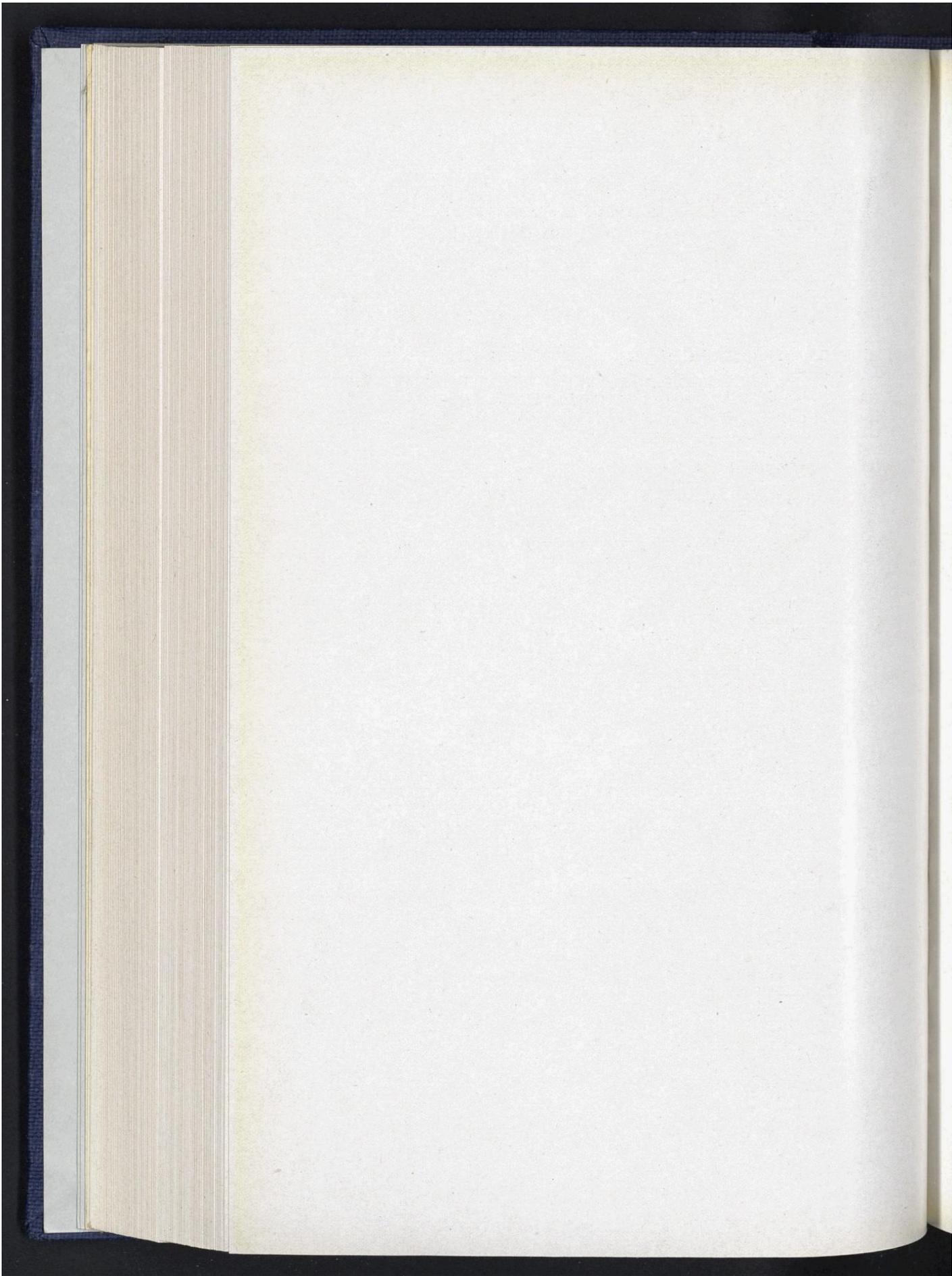
Manutention des colis. — La manutention des colis comprenait :

- a) La réception dans l'enceinte de l'Exposition;
- b) La mise à pied d'œuvre;
- c) L'enlèvement des caisses vides et emballages;
- d) La remise à pied d'œuvre des caisses vides et emballages;
- e) L'enlèvement des colis réemballés.

Cette manutention était gratuite pour tous les colis de dimensions normales dont le poids n'excédait pas 1.500 kilogrammes et qui étaient parvenus en gare de Liège-Exposition le 15 avril 1905 au plus tard.

Pour les colis arrivés en retard, si les exposants, au lieu d'en faire la manutention eux-mêmes et sous leur propre responsabilité, recouraient au Comité d'organisation, il était payé une taxe fixée de gré à gré.

Il était acquitté une taxe fixée dans les mêmes conditions pour les colis encombrants ou dépassant 1.500 kilogrammes. Au surplus, pour ces derniers colis, il pouvait être exigé que la manutention fût effectuée avec le concours ou par les soins exclusifs des exposants.





Régime Douanier. — Réexpédition Régime Belge

Régime et formalités de Douane

L'Exposition était constituée en entrepôts réels de douane et d'octroi (art. 36 du règlement).

L'arrêté royal du 9 avril 1904 décidait que les produits étrangers destinés à l'Exposition de Liège pouvaient être importés en franchise provisoire des droits d'entrée moyennant certaines conditions et formalités qui furent indiquées par l'arrêté ministériel du 10 avril.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE LIEGE EN 1905

Léopold II, Roi des Belges,
A tous présents et à venir, Salut.

Revu la loi du 4 mars 1846 sur les entrepôts et la loi du 6 août 1849, modifiée par celles du 3 mars 1851 et du 1^{er} mai 1858, sur le transit ;

Considérant qu'il y a lieu de faciliter l'envoi des produits qui seront expédiés de l'étranger pour figurer à l'Exposition universelle de Liège, en 1905 ;

Sur la proposition de notre Ministre des Finances et des Travaux publics,

Nous avons arrêté et arrêtons :

ARTICLE UNIQUE. — Les produits étrangers destinés à l'Exposition universelle de Liège pourront être importés en franchise provisoire des droits d'entrée, à charge de réexportation, moyennant les conditions et formalités que déterminera Notre Ministre des Finances et des Travaux publics.

Notre Ministre des Finances et des Travaux publics est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 9 avril 1904.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Finances et des Travaux publics,
Comte DE SMET DE NAEYER.

**Régime de douane applicable aux produits qui seront envoyés
de l'étranger pour figurer à l'Exposition universelle
de Liège en 1905.**

Le Ministre des Finances et des Travaux publics,

Vu l'arrêté royal du 9 avril 1904, ainsi conçu :

« Les produits étrangers destinés à l'Exposition universelle de Liège pourront être importés en franchise provisoire des droits d'entrée, à charge de réexportation, moyennant les conditions et formalités que déterminera Notre Ministre des Finances et des Travaux publics. »

Arrête :

ARTICLE PREMIER. — Les produits importés par mer ou par chemin de fer et expédiés à l'adresse des commissaires étrangers auprès de l'Exposition universelle de Liège, seront dirigés sur le local de l'Exposition avec affranchissement et déclaration en détail et de vérification au bureau d'entrée.

ART. 2. — Préalablement, ou au plus tard au fur et à mesure de l'arrivée des colis dans les locaux de l'Exposition, le Commissaire de chaque section étrangère remettra à la douane, pour chaque exposant, une liste conforme au modèle ci-annexé.

Cette liste devra être signée par l'exposant et visée par le dit Commissaire. Pour permettre le récolement par les employés au moment du déballage ou ultérieurement, elle devra contenir, indépendamment de l'indication du poids des colis, le détail des marchandises, c'est-à-dire la spécification exacte de l'espèce et du nombre des objets y contenus, ainsi que toutes les indications nécessaires à la perception éventuelle des droits d'entrée (poids net, valeur, volume des liquides, degré alcoolique des spiritueux, etc...). Dans tous les cas où cette condition ne serait pas remplie, il devra être sursis au déballage jusqu'à ce que l'exposant, son délégué ou le Commissaire de la Section ait fourni les renseignements exigés. Les employés des douanes, après avoir procédé au récolement des marchandises, apposeront sur les listes mentionnées ci-dessus une annotation constatant le résultat de cette vérification.

Les listes, qui tiennent également lieu de déclaration pour le transit, resteront ensuite entre les mains de la douane pour être attachées, lors de la clôture de l'Exposition, aux documents destinés à couvrir la réexpédition des marchandises.

ART. 3. — Les marchandises étrangères admises en franchise temporaire des droits dans les sections étrangères de l'Exposition universelle de Liège se trouveront, au point de vue de la redevabilité des droits, placées sous le même régime que les marchandises déposées en entrepôt public. En conséquence, elles ne pourront en être enlevées que pour être dirigées sur un des entrepôts du royaume, à moins que les intéressés ne les déclarent en consommation, moyennant paiement des droits, conformément à l'article 5 ci-après.

ART. 4. — La douane exercera sa surveillance pour la garantie des intérêts du Trésor sur les marchandises étrangères déposées dans les locaux de l'Exposition universelle, mais elle n'en prendra pas la garde et n'assumera de ce chef aucune responsabilité.

Le Commissaire de chaque section est responsable des droits pour le cas de

vol ou d'enlèvement irrégulier des marchandises. A défaut par ledit Commissaire de s'acquitter éventuellement de cette obligation, la même responsabilité incombera à la Société anonyme de l'Exposition de Liège.

ART. 5. — Les produits admis en franchise temporaire pourront être déclarés en consommation par renonciation au transit et moyennant paiement des droits, mais seulement lors de la clôture de l'Exposition.

La renonciation au transit pourra être faite pour la totalité ou pour une partie des objets appartenant à un même exposant.

ART. 6. — Les vitrines et les autres objets devant servir à l'installation des produits exposés seront admis au même régime d'exemption temporaire que ces derniers.

ART. 7. — Le bénéfice des dispositions qui précèdent ne s'appliquera pas aux objets importés dans un but de spéculation commerciale, tel que l'exploitation d'un restaurant, d'un café, etc..., ni aux objets et denrées destinés à être consommés, débités ou délivrés au public, à titre d'échantillon ou autrement, pendant la durée de l'Exposition.

Ces objets et denrées devront, au moment du déballage, être déclarés en consommation aux agents de la douane et soumis immédiatement au paiement des droits, sauf toutefois en ce qui concerne les liquides destinés à la dégustation par les membres du jury pour lesquels la déclaration en consommation et le paiement des droits pourront être différés jusqu'au moment où les intéressés seront à même d'établir le décompte des quantités employées de cette manière et de celles qui devront être réexportées.

Les exposants devront installer leurs produits de manière à éviter toute confusion entre les dits objets et denrées et les produits similaires admis en franchise temporaire des droits ; ils devront observer à cet égard les mesures qui leur seront prescrites par les agents de la douane.

ART. 8. — Pour les produits originaires de pays qui ne seront pas représentés à l'Exposition par un Commissaire spécial, accrédité officiellement, les obligations que le présent règlement impose aux Commissaires des sections étrangères seront remplies par le président de la Société anonyme de l'Exposition de Liège, ou par son délégué. Dans ce cas, les listes dont la remise est exigée par l'article 2 du présent arrêté, devront être visées par le délégué des exposants de la section, s'il en existe un, ou par l'exposant lui-même, et par le président de la Société anonyme de l'Exposition de Liège ou, pour lui, par son délégué.

ART. 9. — La réexportation, l'expédition sur l'entrepôt ou l'acquiescement des droits par renonciation au transit pour les produits admis en franchise temporaire devra se faire endéans les trois mois qui suivront la clôture de l'Exposition. Ce délai pourra, dans des cas particuliers, être prolongé pour des machines de forte dimension dont le démontage présenterait des difficultés.

A l'expiration du délai fixé ci-dessus, il sera disposé des objets laissés en souffrance de la manière indiquée au chapitre XII de la loi générale du 26 août 1822.

Bruxelles, le 10 avril 1904.

Le Ministre des Finances et des Travaux publics,
Comte DE SMET DE NAEYER.

Déclarations

Pour bénéficier de ce régime, chaque exposant devait remplir, en trois exemplaires, une déclaration conforme au modèle ci-après (1); dans le cas où la déclaration n'était pas régulièrement établie, il pouvait être sursis au déballage des produits.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE LIÈGE EN 1905

Annex · A. **Déclaration pour la Douane belge**

Commissariat général du Gouvernement français

Nom, prénoms ou raison sociale de l'exposant :

Résidence ou siège de l'établissement :

Date d'expédition des colis :

Gare d'expédition :

NUMÉRO D'ORDRE	NOMBRE de COLIS	MARQUES et numéro de chacun des colis composant l'envoi	POIDS Brut des colis	DÉTAIL DES MARCHANDISES	VALEUR	EMPLACEMENT où se trouvent déposées les marchandises dans les locaux de l'Exposition (2)
				renfermées dans chaque colis Nombre, espèce et poids nets des objets. — Métrage des tissus. — Volume des liquides. — Degré de force des liquides alcooliques, etc. Nota. — L'exposant est prié de réunir par une accolade les objets renfermés dans le même colis.		
1	2	3	4	5	6	7

Le Commissaire général du Gouvernement français.

Signature de l'exposant,

Visa de la douane

La vérification des marchandises mentionnées à la présente liste a fait reconnaître :

N. B Cette déclaration doit être remplie en trois exemplaires, qui seront remis au Commissariat général du Gouvernement français, trois jours au moins avant l'expédition des colis.

1. — Ces imprimés étaient mis à la disposition des exposants par les soins des présidents de classe.
2. — La septième colonne doit être remplie au moment du chargement des colis dans les locaux de l'Exposition.

Annexe B.

Étiquette Tricolore

FRANCE

MINISTÈRE DU COMMERCE

A M. LE COMMISSAIRE GÉNÉRAL
DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS

en gare de

LIÈGE-EXPOSITION

SECTION FRANÇAISE

Nom de l'Exposant:

Nom du Représentant:

Adresse:

Marques et numéros des colis:

.....

.....

Groupe:

Classe:

HALL DE L'INDUSTRIE

EXPOSITION DE LIÈGE 1905

Trois jours au moins avant l'expédition des colis, l'exposant devait remettre lesdites déclarations, en trois exemplaires, au Commissaire général du Gouvernement français, qui se chargeait de les faire parvenir à destination.

Deux exemplaires étaient remis au commissariat belge, l'un destiné au service de la manutention, l'autre à la douane belge. Un dernier exemplaire était conservé par la douane française.

En outre, pour faciliter la reconnaissance des objets, chaque caisse devait être accompagnée de la liste des objets qui y étaient contenus.

Les produits admis en franchise temporaire pouvaient être déclarés en consommation par renonciation au transit et moyennant paiement des droits, mais seulement lors de la clôture de l'Exposition.

La renonciation au transit pouvait être faite pour la totalité ou pour une partie des objets appartenant à un même exposant.

Les vitrines et les autres objets devant servir à l'installation des produits exposés étaient admis au même régime d'exemption temporaire que ces derniers.

Le bénéfice des dispositions qui précèdent ne s'appliquait pas aux objets importés dans un but de spéculation commerciale, tel que l'exploitation d'un restaurant, d'un café, etc., ni aux objets et denrées destinés à être consommés, débités ou livrés au public, à titre d'échantillon ou autrement, pendant la durée de l'Exposition.

Ces objets et denrées devaient, au moment du déballage, être déclarés en consommation aux agents de la douane et soumis immédiatement au paiement des droits, sauf, toutefois, en ce qui concerne les liquides destinés à la dégustation par les membres du Jury, pour lesquels la déclaration en consommation et le paiement des droits pouvaient être différés jusqu'au moment où les intéressés étaient à même d'établir le décompte des quantités employées de cette manière et de celles qui devaient être réexportées.

Les exposants devaient installer leurs produits de manière à éviter toute confusion entre lesdits objets et denrées et les produits similaires admis en franchise temporaire des droits; ils devaient observer à cet égard les mesures prescrites par les agents de la douane,

La réexportation, l'expédition sur entrepôt ou l'acquiescement des droits par renonciation au transit, pour les produits admis en franchise temporaire, devait se faire dans les trois mois qui suivront la clôture de l'Exposition. Ce délai pouvait, dans des cas particuliers,

être prolongé pour des machines de forte dimension, dont le démontage présenterait des difficultés.

A l'expiration du délai ci-dessus, il était disposé des objets laissés en souffrance de la manière indiquée au chapitre XII de la loi générale belge, du 26 août 1822.

L'exposant était responsable des droits pour les cas de vol, fraudes ou enlèvement irrégulier des marchandises.



Visite de MM. DUBIEF, Ministre du Commerce et de l'Industrie;
CLÉMENTEL, Ministre des Colonies; RUAU, Ministre de l'Agriculture.
Le cortège est à la Porte Centrale des Galeries de l'Industrie.

Ainsi qu'il résulte de la dépêche ci-après, les prospectus et catalogues destinés à l'Exposition de Liège étaient exemptés de droits de douane.

**Administration des Contributions directes. — Douanes et accises
Direction de Liège N° 29.302**

Monsieur le Ministre des Affaires étrangères, Bruxelles.

Vous m'avez adressé avec votre dépêche du 3 avril courant, n° 3.510 (direction E), copie de la lettre par laquelle le Consul de Belgique à Chartres demande si les prospectus et les catalogues destinés à l'Exposition de Liège seront exempts des droits de douane.

Comme il est d'usage dans les Expositions internationales que les exposants mettent à la disposition du public les brochures, réclames, prospectus et cartes d'adresse et que, d'autre part, des catalogues y sont distribués par les Commissaires des Sections étrangères et dont la plupart représentent officiellement le Gouvernement de leur pays, j'ai décidé qu'on pourrait admettre librement à l'entrée les imprimés dont il s'agit.

La déclaration en consommation devra avoir lieu au bureau de la douane établie à l'Exposition et le bénéfice de la libre entrée sera uniquement réservé à ceux de ces imprimés qui concernent les produits qui figureront à l'Exposition.

Le Ministre,

Signé : Comte SMET DE MAEYER.

N° 3733. Copie de la dépêche qui précède est adressée à M. le Commissaire général du Gouvernement près l'Exposition universelle de Liège, place Saint-Paul, 12, à Liège.

Liège, le 12 avril 1905.

Le Directeur,

Signé : GOSSERIES.

En ce qui concerne les douanes françaises, les colis étaient dispensés de toute vérification au moment de leur sortie de France. A leur arrivée à l'Exposition, le Service français des douanes les reconnaissait et établissait le compte courant de chaque exposant au moyen de la déclaration faite pour la douane belge et remise au Commissaire général du Gouvernement français.

Après la clôture de l'Exposition, les exposants ou leurs représentants devaient produire une note de détail indiquant la marque, le poids brut, le poids net et l'espèce du contenu pour chaque colis à réexpédier en France. Cette note, établie en double exemplaire, servait de déclaration pour la vérification des marchandises ; l'opération effectuée, les colis étaient plombés et le service délivrait un passavant destiné à assurer la libre réadmission du contenu. A ce passavant était annexé un exemplaire de la note de détail.

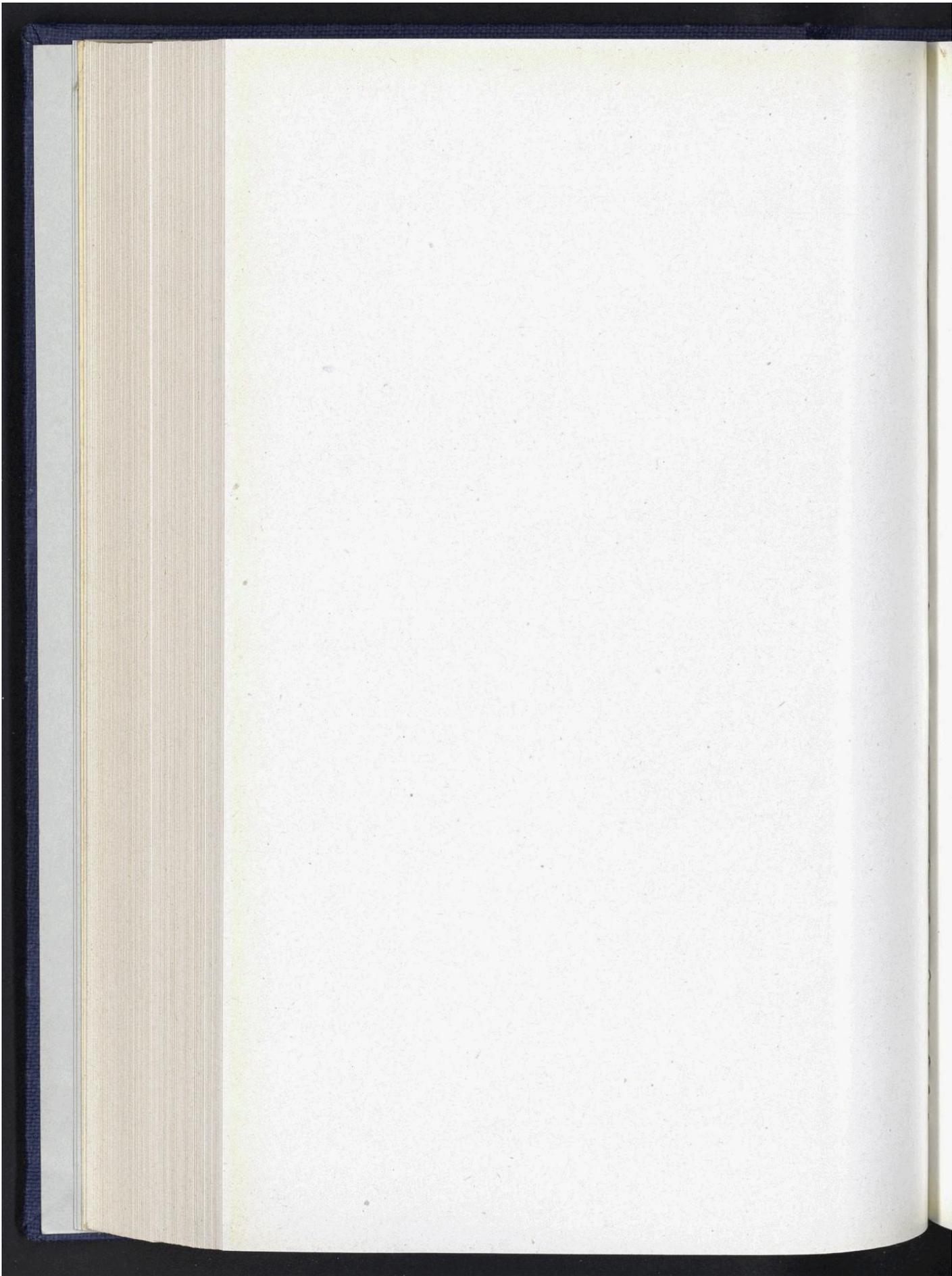
Enlèvement et réexpédition des produits

Aucun produit exposé dans la section française ne pouvait être retiré avant la clôture de l'Exposition sans l'autorisation écrite du Commissaire général et après avis du Président du Comité d'orga-

nisation ou de son délégué, en ce qui concerne les groupes du commerce et de l'industrie.

Un mois après la clôture de l'Exposition, les produits non emballés ou non démontés et les caisses pleines ou vides non réexpédiées le 15 janvier 1906, pouvaient être enlevés et emmagasinés d'office aux frais, risques et périls des exposants.

Les caisses ou produits non retirés le 1^{er} février 1906 devaient être vendus aux enchères six mois après la requête de la Société belge de l'Exposition. Néanmoins, la vente ne pouvait avoir lieu qu'un mois après que l'intéressé aura été mis en demeure par un acte judiciaire. Le produit de la vente, déduction faite des frais de justice et autres devait être tenu à la disposition de l'intéressé ou déposé à Paris, à la Caisse des dépôts et consignations.



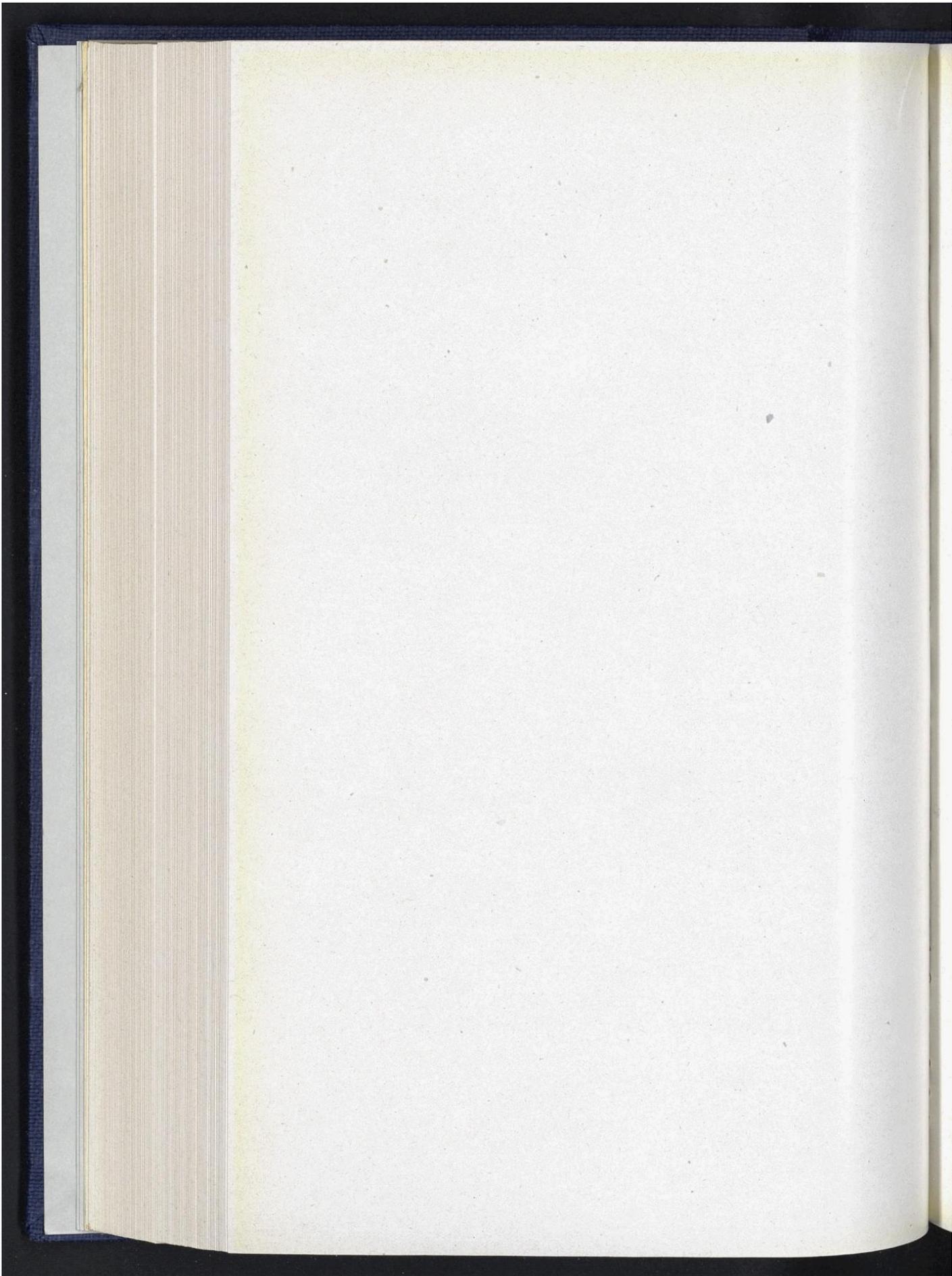


Régime de l'Enseignement Technique et de l'Économie Sociale

Régime spécial appliqué aux groupes de l'enseignement technique et de l'économie sociale

En ce qui concerne ces deux groupes, le Commissariat général français s'était chargé de rassembler les objets devant y figurer et d'en faire l'expédition. La réexpédition fut faite aussi par ses soins.

D'accord avec le Président de la Section française, des emplacements furent réservés à des conditions spéciales pour ces deux groupes et les redevances de ces emplacements furent directement versées par le Commissaire général au Comité d'organisation.





Franchise Postale Logements

Franchise postale. — Comme il est d'usage en pareil cas, des mesures de faveur furent prises pour les correspondances concernant l'Exposition.

L'art. 6 du décret du 1^{er} avril 1904 décidait que la correspondance relative au service de l'Exposition de Liège bénéficiait des dispositions des décrets des 24 octobre 1853 et 20 avril 1899, concernant la circulation en franchise de la correspondance de l'Exposition internationale de 1900.

Des instructions concernant l'application de cette mesure furent données au personnel des postes par la voie du *Bulletin mensuel des Postes et Télégraphes* (mai 1904).

Par décret en date du 8 janvier, publié à l'*Officiel* du 22, la franchise postale fut aussi accordée à la correspondance concernant la section des Beaux-Arts de l'Exposition de Liège.

Journal Officiel du 7 janvier 1905.

Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes

Le Président de la République française,

Vu les articles 1^{er} et 2 de l'ordonnance du 17 novembre 1844 sur les franchises postales ;

Sur le rapport du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,

Décète :

ARTICLE PREMIER. — Est admise à circuler en franchise par la poste sous bandes ou sous plis fermés et sous le contreseing du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, la correspondance relative à l'Exposition interna-

tionale de Liège et échangée avec les fonctionnaires et personnes désignées ci-après :

- Le Commissaire des Expositions des Beaux-Arts en France et à l'étranger ;
- Le Commissaire des Beaux-Arts à l'Exposition internationale de Liège ;
- Le directeur des Beaux-Arts ;
- Les exposants ;
- Les membres des Comités et Commissions nommés par le Ministre ;
- Les membres du jury d'admission ;
- Les présidents des Sociétés des Beaux-Arts ;
- Les secrétaires du jury d'admission ;
- Les secrétaires des Comités et Commissions nommés par le Ministre ;
- Les vice-présidents des Commissions et Comités nommés par le Ministre ;

ART. 2. — La correspondance adressée à ceux des fonctionnaires ou personnes désignés ci-dessus et résidant à l'étranger devra être déposée au bureau de poste, inscrite sur un bordereau spécial, pour être affranchie gratuitement en timbres-poste, ainsi que le prescrit le règlement du 10 décembre 1875 concernant les dépêches officielles provenant ou à destination de l'étranger.

ART. 3. — Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des Lois*.

Fait à Paris, le 8 janvier 1905.

Emile LOUBET.

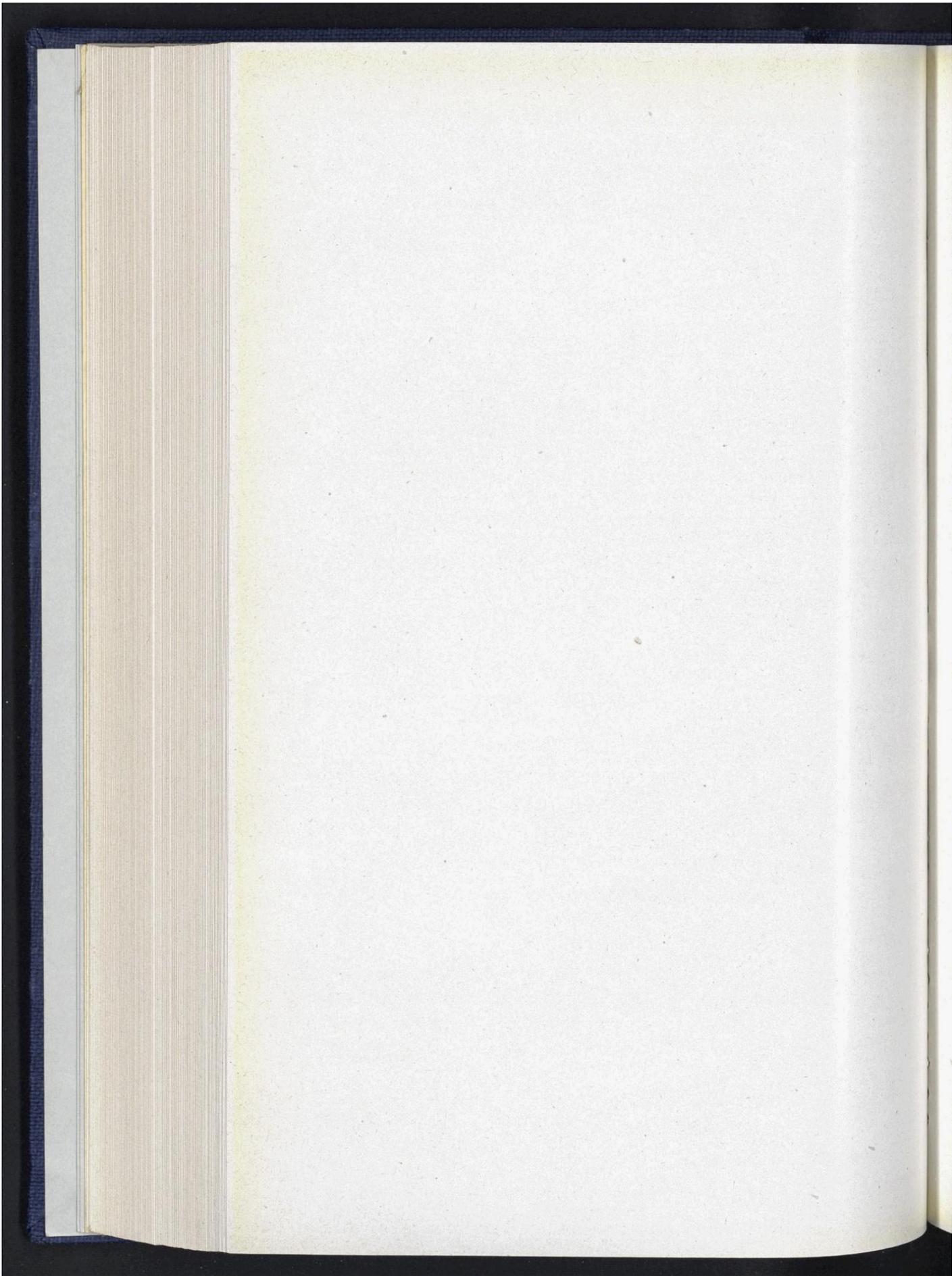
Par le Président de la République :

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,
Georges TROUILLOT.

Le 1^{er} juillet 1904, fut constitué à Liège, par les soins du Comité Exécutif, un Comité officiel des Logements, dans le but de suppléer à l'insuffisance éventuelle des logements pendant la durée de l'Exposition. Il rendit de signalés services grâce à son intelligente organisation.



Visite de M. RUAU, Ministre de l'Agriculture.





Classification Organisation de la Section Française

Classification des produits exposés. — Le Comité exécutif de l'Exposition avait dès l'origine publié une classification et un règlement. Si ce dernier reçut quelques modifications en ce qui concerne son application à la section française par suite de la convention intervenue entre ce Comité et le Comité d'organisation de la section française, la classification, qui d'ailleurs reproduisait celle de l'Exposition de 1900, fut adoptée sans changement.

Elle était la suivante :

CLASSIFICATION SOMMAIRE

- GRUPE 1. — Education et Enseignement.
- 2. — OEuvres d'art.
 - 3. — Instruments et procédés généraux des Lettres, des Sciences et des Arts.
 - 4. — Matériel et procédés généraux de la Mécanique.
 - 5. — Electricité.
 - 6. — Génie civil. — Moyens de transport.
 - 7. — Agriculture.
 - 8. — Horticulture et Arboriculture.
 - 9. — Forêts. — Chasse. — Pêche. — Cueillettes.
 - 10. — Aliments.
 - 11. — Mines. — Métallurgie.
 - 12. — Décoration et Mobilier des édifices publics et des habitations.
 - 13. — Fils, tissus, vêtements.
 - 14. — Industrie chimique.
 - 15. — Industries diverses.
 - 16. — Economie sociale. — Hygiène. Assistance publique.
 - 17. — Enseignement pratique. — Institutions économiques. — Travail manuel de la femme.

- Groupe 18. — Commerce. — Colonisation.
— 19. — Armées de terre et de mer.
— 20. — Sports.
— 21. — Congrès et Conférences.

CLASSIFICATION GÉNÉRALE

Premier Groupe.

EDUCATION ET ENSEIGNEMENT

CLASSE 1

Education de l'enfant. — Enseignement primaire. Enseignement des adultes.

Législation, organisation, statistique générale.
Locaux : plans et modèles ; distribution ; agencement.
Mobilier scolaire.
Matériel d'enseignement.
Formation, recrutement et perfectionnement du personnel professoral.
Régime des établissements : plans d'études, règlements, programmes, méthodes, distribution des heures de travail, etc.
Résultats obtenus.

CLASSE 2

Enseignement secondaire.

(Enseignement secondaire des garçons : Enseignement classique ;
Enseignement moderne. — Enseignement des jeunes filles.)

Législation, organisation, statistique générale.
Locaux : plans et modèles ; distribution ; agencement.
Mobilier scolaire.
Matériel d'enseignement.
Formation, recrutement et perfectionnement du personnel professoral.
Régime des établissements : plans d'études, règlements, programmes, méthodes, distribution des heures de travail ; enseignements spéciaux, chant, gymnastique, escrime ; jeux scolaires.
Résultats obtenus.

CLASSE 3

Enseignement supérieur. — Institutions scientifiques.

I. Législation, organisation, statistique générale de l'enseignement supérieur.

Institutions diverses et établissements pour l'enseignement supérieur.
Locaux : plans et modèles ; distribution ; agencement.
Mobilier.
Matériel d'enseignement.
Formation et recrutement du personnel professoral.
Régime des établissements : plans d'études, règlements, programmes, méthodes, etc.
Résultats obtenus.

II. Grands établissements scientifiques.
Sociétés savantes.
Travaux et publications.
Missions.

CLASSE 4

Enseignement spécial artistique.

(Institutions diverses et établissements pour l'enseignement des arts du dessin et des arts de la musique.)

Législation, organisation, statistique générale.
Locaux : plans et modèles ; distribution ; agencement.
Mobilier.
Matériel d'enseignement.
Personnel enseignant.
Régime des établissements : plans d'études, règlements, programmes, méthodes.
Résultats obtenus.

CLASSE 5

Enseignement spécial agricole (1).

(Enseignement supérieur ou scientifique, agricole, vétérinaire et forestier ; enseignement du 2^e degré avec prédominance de la théorie sur la pratique ; enseignement du 3^e degré avec prédominance de la pratique sur la théorie ; enseignement purement pratique des écoles d'apprentissage ; écoles spéciales de technologie ou d'industries annexées à la ferme ; enseignement spécial agricole dans les écoles normales d'instituteurs, les lycées, les collèges et les écoles primaires ; enseignement par les professeurs conférenciers ou professeurs ambulants ; enseignement par les faits.)

Législation, organisation, statistique générale.
Locaux : plans et modèles ; distribution ; agencement.
Mobilier scolaire.
Matériel d'enseignement.
Formation et recrutement du personnel administratif et enseignant. Origine des élèves.
Régime des établissements : plans d'études, règlements, programmes, méthodes, emploi du temps (cours théoriques ; exercices et travaux pratiques).
Résultats obtenus.

1. — Dans la distribution matérielle des classes l'enseignement agricole pourra être joint au groupe de l'agriculture.

CLASSE 6

Enseignement spécial industriel et commercial.

Législation, organisation, statistique générale.
Etablissements : plans et modèles ; distribution ; agencement
Mobilier.
Matériel d'enseignement.
Personnel enseignant.
Régime des établissements : plans d'études, règlements, programmes, méthodes, distribution des heures de travail.
Résultats obtenus.

Deuxième Groupe.

OEUVRES D'ART (1)

CLASSE 7

Peintures. — Cartons. — Dessins.

Peintures sur toile, sur bois, sur métal, sur émail, sur porcelaine, sur faïence et sur enduits divers, par tous les procédés directs, à l'huile, à la cire, à la colle, etc.

Aquarelles. Pastels. Cartons de fresques, de tapisseries, de vitraux. Dessins de tous genres.

CLASSE 8

Gravure et lithographie.

Eaux fortes et gravures monochromes et polychromes. Lithographies au crayon ou au pinceau ; chromolithographie.

CLASSE 9

Sculpture et gravure en médailles et sur pierres fines.

Sculpture en ronde bosse ou en bas-reliefs de figures et d'animaux. Modèles en plâtre, en terre ou en cire ; originaux et reproductions en pierre, marbre, bronze, bois, ivoire, métal, etc.

1. — Ce groupe ne comprend que les beaux-arts. Une place spéciale est réservée aux arts décoratifs dans les groupes ; la liste des exposants à récompenser dans les classes d'industries d'art sera d'ailleurs divisée en deux sections, l'une pour les auteurs de dessins, cartons, maquettes, etc., et l'autre pour les industriels.

CLASSE 10

Architecture.

Dessins, photographies et modèles de travaux exécutés (édifices publics et constructions privées). Projets de constructions. Restaurations d'après les ruines ou les documents.

Troisième Groupe.

INSTRUMENTS ET PROCÉDÉS GÉNÉRAUX DES LETTRES,
DES SCIENCES ET DES ARTS

CLASSE 11

Typographie. — Impressions diverses.

(Matériel, procédés et produits.)

I. Machines et appareils employés dans la typographie, la lithographie, l'impression en taille-douce, l'autographie, la chalcographie, la paniconographie, etc. Machines propres aux tirages photomécaniques.

Matériel, appareils et produits des fonderies en caractères, du clichage, etc. Machines à composer et à trier les caractères.

Matériel spécial d'impression des billets de banque, des timbres-poste, etc. Machines à écrire.

II. Spécimens en noir et en couleurs, de typographie, de lithographie, de taille-douce et d'impressions diverses.

Epreuves de gravures et de dessins obtenus, reproduits, agrandis ou réduits par procédés mécaniques ou photographiques.

CLASSE 12

Photographie.

(Matériel, procédés et produits.)

I. Matières premières, instruments et appareils de la photographie. Matériel des ateliers de photographie.

II (1). Photographie négative et positive sur verre, sur papier, sur bois, sur étoffe, sur émail, etc. Photogravure en creux et en relief ; photocollographie ; photolithographie. Epreuves stéréoscopiques. Agrandissements et micrographie photographiques. Photochromographie. Photochromie directe ou indirecte. Applications scientifiques et autres de la photographie.

1. — Pour le jugement et l'attribution des récompenses, les exposants seront répartis en deux catégories comprenant l'une les savants et amateurs, l'autre les professionnels.

CLASSE 13

**Librairie; éditions musicales. — Reliure (matériel et produits).
Journaux. — Affiches.**

Livres nouveaux et éditions nouvelles de livres déjà connus.
Collections d'ouvrages formant des bibliothèques spéciales.
Revue et autres publications périodiques. Journaux. Affiches.
Dessins, atlas, albums.
Éditions musicales.
Matériel, procédés et produits de la brochure et de la reliure.

CLASSE 14

**Cartes et appareils de géographie et de cosmographie.
Topographie.**

Cartes et atlas géographiques, géologiques, hydrographiques, astronomiques, etc.
Cartes physiques de toutes sortes. Cartes topographiques planes ou en relief.
Globes et sphères terrestres ou célestes. Ouvrages et tableaux de statistique.
Tables et éphémérides à l'usage des astronomes et des marins.

CLASSE 15

Instruments de précision. — Monnaies et médailles.

(Matériel, procédés et produits.)

Appareils et instruments des arts de précision.
Appareils et instruments de géométrie pratique, d'arpentage, de topographie et de géodésie; compas; machines à calculer; niveaux; boussoles; baromètres, etc.
Appareils et instruments de mesure: verniers, vis micrométriques, machines à diviser, balances de précision, etc.
Instruments de l'optique usuelle. Instruments d'astronomie. Instruments de physique, de météorologie, etc. Instruments et appareils destinés aux laboratoires et aux observatoires.
Appareils de pointage télescopique pour artillerie et autres armes portatives.
Lunettes d'approche militaires.
Graphophones et phonographes.
Mesures et poids des divers pays
Matériel de fabrication des monnaies et médailles. (Outillage pour les pesées du métal, la vérification du titre des alliages, la fonte et la coulée, le laminage, le découpage des flans, leur cordonnage et leur blanchiment, la vérification de leur poids, leur comptage, la vérification des monnaies avant délivrance. Outillage pour la préparation des poinçons et des coins.) Monnaies et médailles.
Études diverses, économiques, statistiques ou autres sur les monnaies.

CLASSE 16

Médecine et chirurgie.

Matériel, instruments et appareils des travaux anatomiques, histologiques et bactériologiques.

Pièces d'anatomie normale et pathologique ; préparations histologiques et bactériologiques.

Appareils à stériliser les instruments et objets de pansement.

Instruments d'exploration médicale, générale et spéciale.

Instruments et appareils de chirurgie générale, locale et spéciale.

Appareils de pansement.

Appareils de prothèse plastique et mécanique ; appareils d'orthopédie, appareils de chirurgie herniaire ; appareils de gymnastique médicale ; matériel, instruments et appareils de thérapeutiques spéciales.

Instruments destinés à la pratique de l'art dentaire.

Appareils divers destinés aux infirmes, aux malades et aux aliénés.

Trousses et caisses d'instruments et de médicaments destinés aux chirurgiens de l'armée et de la marine. Matériel de secours aux blessés sur les champs de bataille.

Appareils de secours aux noyés et aux asphyxiés.

Instruments et appareils pour la chirurgie vétérinaire.

CLASSE 17

Instruments de musique.

(Matériel, procédés et produits.)

I. Matériel et procédés de fabrication des instruments de musique : instruments à vent, en cuivre ; instruments à vent, en bois ; lutherie à cordes ; pianos, etc.

II. Instruments à vent, métalliques et en bois, à trous avec ou sans clefs, à embouchure simple, à bec de sifflet, à anche avec ou sans réservoir d'air.

Instruments à vent métalliques, simples, à rallonges, à coulisses, à pistons, à clefs, à anches.

Instruments à vent, à clavier : orgues, accordéons, etc.

Instruments à cordes pincées ou à archet sans clavier.

Instruments à cordes, à clavier : pianos, etc.

Instruments à percussion ou à frottement : batteries.

Instruments automatiques : orgues de Barbarie, serinettes, boîtes à musique, etc.

Pièces détachées et objets du matériel des orchestres.

Cordes pour instruments de musique.

Instruments exotiques.

CLASSE 18

Matériel de l'art théâtral.

Aménagement intérieur des théâtres. Mobilier spécial.

Dispositions pour éviter les incendies et pour les combattre.

Décors : toiles, toiles métalliques, gazes, filets ; couleurs, brosses, palettes ; corderie ; ferrures spéciales ; éclairage, appareils électriques, herses, écrans colorés ; appareils d'imitation pour flammes, fumées, éclairs, artifices ; projections ; spectres ; phosphorescence.

Machines : treuils, tambours, cassettes, âmes, chariots, portants, trappes, contrepoids ; chemins de vols.

Costumes : étoffes spéciales, impressions sur étoffes ; armures, bijouterie ; chaussures, chaussons de danse ; perruques, postiches, grimage, fards.

Accessoires : reproduction de divers phénomènes, tels que tonnerre, grêle, vent, neige, fusillade ; cartonages de toutes sortes ; meubles construits en perspective.

Quatrième Groupe.

MATÉRIEL ET PROCÉDÉS GÉNÉRAUX DE LA MÉCANIQUE

CLASSE 19

Machines à vapeur.

Foyers, fourneaux, cheminées pour chaudières. Fumivores.

Générateurs de vapeur fixes, mi-fixes ou portatifs. Garnitures et accessoires de chaudières. Appareils d'alimentation. Calorifuges ; tartrifuges ; décanteurs ; purification des eaux. Réchauffeurs alimentaires ; sécheurs ; surchauffeurs ; extracteurs d'huile.

Canalisation de vapeur ; joints ; robinetterie, tuyauterie.

Machines à vapeur fixes, mi-fixes et locomobiles. Machines à vapeur militaires. Distribution. Condensation. Régulateurs et modérateurs. Appareils de graissage et accessoires.

Machines à vapeur autres que la vapeur d'eau.

Procédés d'essai et de contrôle des appareils à vapeur.

Associations de propriétaires d'appareils à vapeur.

CLASSE 20

Machines motrices diverses.

Machines à air chaud, à gaz, à pétrole, à alcool, à air comprimé ou raréfié, à ammoniac, à acide carbonique. Parties constitutives et accessoires de ces machines.

Récepteurs hydrauliques : roues, turbines, machines à colonnè d'eau, etc.

Moulins à vent et appareils mus par le vent.

Manèges, tambours à chevilles, moteurs à ressorts, à poids, à pédale, etc.

CLASSE 21

Appareils divers de la mécanique générale.

Organes de transmission mécanique : arbres, supports, guidages, systèmes articulés. Engrenages. Embayages, décliés.

Poulies, courroies et câbles de transmission. Systèmes funiculaires.
Régulateurs et modérateurs de mouvement.
Appareils de graissage.
Appareils de mesure des quantités mécaniques : compteurs, enregistreurs, vélocimètres, dynamomètres, manomètres.
Appareils de pesage. Machines pour l'essai des matériaux. Compteurs à eau et à gaz.
Machines servant à la manœuvre des fardeaux : grues, ascenseurs, etc.
Machines hydrauliques élévatoires : pompes à bras ou à vapeur, norias, béliers, etc.
Pompes à incendie et matériel à l'usage des sapeurs-pompiers.
Presses hydrauliques et accumulateurs.
Canalisations d'eau et accessoires.
Compresseurs et canalisation d'air.
Ventilateurs.
Transmission à distance et distribution de la puissance par l'eau, la vapeur, l'air ou le vide.
Appareils et dispositions pour prévenir les accidents de machines.
Machines sous-marines : cloches de scaphandriers ; appareils de scaphandriers.

CLASSE 22

Machines-outils.

I. Usinage des métaux.

Machines agissant par choc, pression ou traction ; marteaux-pilons, moutons, presses à forger, forgeuses ; découpoirs, cisailles, poinçonneuses, balanciers ; laminoirs, banes à tirer, machines à tréfiler ; machines et presses à étirer, emboutir, etc. ; machines à cintrer, à refouler, à souder ; machines à river ; machines à travailler les tôles (découper, plier, rouler, border, mouler, etc.). Procédés de chauffage, de recuit, de trempe, de cémentation, de soudage et de brasage, mis en œuvre au cours de l'usinage. Outillage de forge et des machines précédentes : enclumes, bigornes, étaux, marteaux, tranches, poinçons, matrices, étampes, etc.

Machines à outils coupants : tours ; machines à percer, à aléser, à tarauder, à fraiser ; scies à métaux ; machines à raboter, à mortaiser, à rainer, etc. Outils spéciaux à ces machines. Etaux, appareils, porte-outils et accessoires des machines.

Machines utilisant des matières telles que le grès, l'émeri, le diamant. Machines à meuler, à polir, à affûter, à rectifier. Meules de grès, meules en émeri ; outils en corindon, en diamant. Accessoires de ces machines. Pierres à meules.

Matériel et outillage pour le travail à la main : étaux, limes, burins, tarauds, filières, etc.

Procédés et matériel de traçage, d'ajustage, de contrôle et de vérification, marbres, trusquins, règles, équerres, compas, etc. ; calibres, jauges, pieds à

coulisse, palmers, comparateurs, vérificateurs de la régularité des formes et des dimensions.

II. *Usinage du bois.*

Scies à tronçonner, à débiter le bois en grume, à profiler, etc. Machines à équarrir. Machines à raboter, tours, machines à percer, machines à mortaiser ; machines à faire les rainures et languettes, les tenons et les mortaises ; toupies, machines à dresser, à reproduire, etc.

Accessoires des machines.

Outils des machines et outils à main, spéciaux pour le travail du bois.

III. Machines-outils diverses ne se rattachant pas à d'autres classes.

Cinquième Groupe.

ÉLECTRICITÉ

CLASSE 23

Production et utilisation mécanique de l'électricité.

Appareils générateurs de courants. Dynamos à courants continus, à courants alternatifs, à courants polyphasés.

Transmission de l'énergie à distance. Moteurs à courants continus, à courants alternatifs, à champs tournants.

Tableaux électriques à haute tension.

Modifications des courants. Dynamos de transformation. Transformateurs de courants alternatifs.

Application aux transports : locomotives électriques ; tramways électriques. Méthodes de contrôle des wagons et des trains.

Applications mécaniques diverses : ascenseurs, treuils, grues, cabestans, ponts roulants, machines-outils, touage électrique.

Canalisations spéciales.

Appareils de sûreté et de réglage.

CLASSE 24

Electrochimie.

Piles.

Accumulateurs.

Matériel et procédés généraux de la galvanoplastie. Dépôts métalliques.

Production et affinage des métaux ou alliage.

Application à la chimie industrielle : blanchiment ; désinfection des eaux d'égout ; traitement des jus sucrés ; fabrication de la soude, du chlore, du chlorate de potasse, etc.

CLASSE 25

Eclairage électrique.

Emploi des courants continus ou alternatifs.

Lampes à arc. Régulateurs. Charbons pour lumière.

Lampes à incandescence. Autres formes de lampes.
Installations particulières : ateliers, administrations publiques et habitations privées.
Stations centrales.
Applications aux phares, aux mines, à la navigation, à l'art militaire, aux travaux publics.
Appareil de sûreté et de réglage. Compteurs.
Photométrie. Appareils pour déterminer la puissance des foyers, la distribution de lumière et l'éclairément.
Appareillage électrique spécial : lustres, candélabres, appliques, supports, etc.

CLASSE 26

Télégraphie et téléphonie.

Appareils télégraphiques, expéditeurs et récepteurs.
Appareils multiples.
Transmissions simultanées.
Organes divers. Relais, rappels, paratonnerres.
Télégraphie sans fil.
Transmission de la parole. Téléphones et microphones.
Bureaux centraux, appels, annonceurs et tableaux.
Télégraphie et téléphonie simultanées.
Canalisations pour télégraphes et téléphones. Fils aériens, câbles souterrains et sous-marins.

CLASSE 27

Applications diverses de l'électricité.

Appareils scientifiques ; indicateurs et enregistreurs des phénomènes naturels.
Electricité médicale pour la thérapeutique, la chirurgie et l'art dentaire.
Horlogerie électrique.
Applications aux chemins de fer, aux mines et aux travaux publics. Signaux.
Exploseurs.
Méthodes de distribution, de mesure et de contrôle. Instruments d'indication, d'enregistrement et de vérification. Tableaux électriques complets.
Interrupteurs et autres appareils de sûreté.
Fours électriques.
Soudure électrique.
Appareils de chauffage par l'électricité.

Sixième Groupe.

GÉNIE CIVIL. — MOYENS DE TRANSPORT

CLASSE 28

Matériaux, matériel et procédés du génie civil.

Matériaux de construction (autres que les bois, les matériaux extraits des carrières, les métaux et les produits céramiques : chaux, ciments, plâtres, pierres factices, etc. Matériel et méthodes de production de ces matériaux.

Méthodes d'essai des matériaux de construction.

Travail des matériaux de construction : outillage et procédés de l'appareilleur, du tailleur de pierre, du maçon, du charpentier, du couvreur, du menuisier, du serrurier, du plombier, du vitrier, du peintre en bâtiments, etc.

Matériel et procédés des travaux de terrassements : outils à main, excavateurs, dragues, brouettes, tombereaux, voies de services, wagonnets ou wagons, etc.

Matériel de défense militaire et accessoires. — Matériel du génie employé dans les opérations d'une armée.

Matériel et procédés des travaux de fondations (autres que les pompes) : sonnettes, pilotis, pieux à vis, pneumatiques, etc.

Matériel et procédés pour le transport et le bardage des matériaux.

Matériel et procédés de l'entretien des routes, rues, promenades publiques, etc.

Matériel de l'éclairage des côtes, passes, champs de mines et du balisage. Matériel militaire et naval.

Matériel et procédé des distributions d'eau et de gaz (sauf les compteurs à eau et à gaz).

Matériel et procédés de la télégraphie pneumatique.

CLASSE 29

Modèles, plans et dessins de travaux publics.

Routes et autres voies publiques de terre. Ponts et viaducs.

Navigation intérieure : amélioration des rivières ; construction des canaux ; barrages, écluses, ascenseurs, ponts fixes ou mobiles, ponts-canaux, réservoirs et rigoles d'alimentation, usines élévatoires, touage et halage mécanique, outillage d'exploitation des ports fluviaux.

Ports maritimes : dispositions générales : jetées, bassins, écluses, ponts mobiles ; outillage d'exploitation (sauf le matériel flottant).

Canaux maritimes. Canaux et systèmes d'irrigation.

Travaux d'éclairage et de balisage des côtes.

Travaux de défense contre les eaux fluviales ou contre les eaux de la mer.

Chemins de fer, au point de vue spécial du tracé et des ouvrages d'art

Travaux divers de voirie des villes.

Travaux d'alimentation en eau, d'assainissement et d'éclairage au gaz des villes.

Réseaux de télégraphie à l'air comprimé.

Statistiques, cartes spéciales et publications diverses relatives aux travaux publics.

Travaux de l'Exposition universelle de 1905.

CLASSE 30

Carrosserie, charronnage, automobiles et cycles.

(Véhicules autres que ceux des voies ferrées.)

Voitures de luxe, traîneaux, chaises à porteurs.

Voitures de services publics ; voitures d'ambulance. Voitures de malades et d'enfants.

Voitures de charronnage pour tous usages ; voitures de commerce.

Voitures à moteurs mécaniques. Motocycles, automobiles.

Bicycles et vélocipèdes.

Pièces détachées, produits et inventions se rattachant à la carrosserie, au charronnage, aux automobiles et à la vélocipédie.

CLASSE 31

Sellerie et bourrellerie.

Harnachements pour chevaux et autres animaux attelés, montés, ou à l'écurie. Harnais de luxe, selles, brides ; harnais de services publics et de trait.

Pièces détachées, produits et inventions se rattachant à la sellerie et à la bourrellerie.

Harnachements militaires.

CLASSE 32

Matériel des chemins de fer et tramways.

I. Chemins de fer à voie normale ou à voie étroite.

Superstructure : plate-forme, ballast, ponts, tunnels, etc. ; traverses, rails, coussinets, éclisses, et autres parties constitutives de la voie ; changements de voie ; gares ; chariots roulants, plaques et ponts tournants ; bascules, gabarits et accessoires divers ; signaux fixes, systèmes et appareils destinés à assurer la sécurité de la circulation ; alimentation d'eau ; appareils fixes de protection contre la neige ; outillage de la voie.

Matériel et traction : locomotives, tenders ; voitures à voyageurs ; sleeping cars, wagons parloirs et wagons buffets, fourgons à marchandises, trains blindés ; fourgons et wagons à marchandises ; organes et pièces détachées ; éclairage et chauffage de wagons, freins automatiques, freins continus, intercommunication ; dépôt de machines ; ateliers de construction et de réparation ;

chasse-neige ; appareils de mesure, dynamomètres, enregistreurs divers ; laboratoires.

Exploitation : tracés des trains ; répartition du matériel roulant ; nettoyage et désinfection ; signaux divers et mobiles pour assurer la sécurité de la circulation ; service des voyageurs, billets, casiers à billets, affiches, tarifs ; service des marchandises, tarifs, dispositifs et outillage pour le remisage et la manutention.

II. *Chemins de fer de systèmes divers.*

Chemins de fer à crémaillère, funiculaires, aériens, glissants ; plates-formes mobiles, etc. — Voie, matériel de traction ou matériel moteur, matériel de transport.

III. *Chemins de fer et tramways intra-muros, de banlieue, industriels, etc.*

Types divers de voies sur chaussées de différentes natures ; changements de voie, plaques tournantes, triangles et boucles de tournage ; appareils pour la pose, le nettoyage, etc., de la voie.

Voitures à traction animale ; locomotives et voitures automobiles ; matériel roulant pour tramways à traction mécanique ; appareils de freinage ; appareils producteurs de travail emmagasiné (eau chaude, air comprimé, électricité, etc.)

IV. *Modes de transports spéciaux assimilables aux chemins de fer.*

Transports de navires sur voies ferrées, etc.

V. *Bibliographie.*

Statistiques, cartes spéciales et publications diverses relatives aux chemins de fer.

CLASSE 33

Matériel de la navigation de commerce.

I. Matériaux et matières premières spécialement appropriés à la construction ou à l'armement des navires et bateaux.

II. Outillage spécial pour chantiers de constructions navales et pour ateliers de construction des machines marines.

III. Dessins et modèles de bâtiments et bateaux en tous genres usités pour les transports maritimes ou fluviaux. Spécimens d'aménagement de ces bâtiments et bateaux.

Canots et embarcations de service à moteur mécanique, à voile ou à aviron.

Dessins et modèles de remorqueurs et de toueurs.

Appareils moteurs des navires et bateaux, et leurs accessoires (dessins, modèles et spécimens) : générateurs, bouilleurs, évaporateurs, récupérateurs, filtres pour eaux alimentaires ; machines motrices ; appareils de condensation ; propulseurs ; machines auxiliaires des moteurs principaux ; pompes diverses ; régulateurs du mouvement ; indicateurs du sens de la marche et de la vitesse, compteurs de tours, etc. Dispositions préventives des incendies dans les soutes, les cales de chargement et les emménagements. Machines à bord pour la manœuvre et pour la manutention des marchandises.

Armement : treuils, palans, chaînes, ancres, aussières, grelins, etc. ; appareils à gouverner ; transmetteurs d'ordre ; mécanisme pour la manœuvre de voiles ; feux de position, de signaux ; distillateurs ; appareils d'éclairage, de chauffage, d'aéragé, de ventilation ; appareils spéciaux pour la production et l'emploi de l'électricité ; appareils frigorifiques ; instruments spéciaux de précision et horlogerie ; pavillons et signaux ; mobilier spécial, etc.

Navigation de plaisance : yachts et embarcations à voile ou à vapeur, embarcations à aviron, outriggers, skiffs, etc., et leurs accessoires (dessins, modèles et spécimens).

Navigation sous-marine.

Matériel pour le sauvetage des navires et des personnes : bateaux, porte-amarres, lignes, va-et-vient, ceintures et gilets de sauvetage, etc. Sociétés de sauvetage. Filage de l'huile à la mer. Matériel pour le renflouement des épaves et pour les opérations sous-marines de sauvetage du matériel naval.

Natation.

Statistiques, cartes spéciales et publications diverses relatives à la navigation de commerce ou à la navigation de plaisance.

CLASSE 34

Navigation aérienne.

Construction des ballons : tissus, vernis, nacelles, soupapes ; filets, corderie ; engins d'arrêt, ancres, grappins. Fabrication de l'hydrogène et des gaz légers. Ballons captifs.

Voyages aériens. Application des ballons à l'étude de l'atmosphère : courants aériens, nuages, température des hautes régions ; phénomènes d'optique, etc. Dessins, cartes de voyage, diagrammes, photographies.

Aérostation militaire : ballons captifs militaires et leurs accessoires ; treuils d'ascension, voitures de transport ; appareil de gonflement.

Navigation aérienne. Ballons dirigeables et appareils d'aviation. Appareils de vol mécanique ; hélicoptères ; avions et parachutes.

Septième Groupe.

AGRICULTURE

CLASSE 35

Matériel et procédés des exploitations rurales.

Spécimens des divers types d'exploitation rurale.

Plans et modèles de bâtiments ruraux : dispositions générales ; écuries, bergeries, étables, porcheries, parcs d'élevage ; dispositions spéciales en vue de l'élevage et de l'engraissement. Mobilier des écuries, étables, chenils, etc.

Harnachement. Ferrure.

Matériel et procédés de la médecine vétérinaire.

Matériaux et travaux du génie rural : dessèchements, drainage, irrigations.
Outils, instruments, machines et appareils servant à la préparation de la terre, à l'ensemencement, aux plantations, au nettoyage des terres, à la récolte à la préparation et à la conservation des produits de la culture ou de l'exploitation des animaux. Machines agricoles mues par des attelages, par le vent, l'eau, la vapeur ou l'électricité. Machines locomobiles agricoles et manèges. Moulins à vent. Pompes. Appareils de pesage. Matériel des charrois et des transports ruraux.

Greniers ; silos. Rouloirs.
Appareils pour préparer la nourriture des animaux.
Préparation et conservation des fumiers. Matières fertilisantes. Engrais commerciaux. Emploi des eaux d'égout.

CLASSE 36

Matériel et procédés de la viticulture.

Types et bâtiments d'exploitation pour la viticulture.
Matériel de culture de la vigne : appareils de défoncement ; charrues vigneronnes ; houes ; outils divers pour la greffe, la taille, la cueillette, etc.
Collections de cépages.
Matériel des vendanges, des chais et des caves, etc. Véhicules ; égrappoirs ; pressoirs, etc.
Méthodes de vinification.
Procédés, matériel et substances pour conserver les vins. Ferments.
Maladies des vins et moyens de les combattre.

CLASSE 37

Matériel et procédés des industries agricoles.

Types d'usines agricoles annexées à la ferme : laiteries, beurreries, fromageries, distilleries agricoles, féculeries agricoles, etc.
Huileries. Fabriques de margarine.
Ateliers pour la préparation des matières textiles.
Etablissements d'aviculture. Appareils d'éclosion artificielle et d'engraissement des volailles.
Industrie des maraîchers. Bâtiments et appareils pour la culture, la cueillette, l'emballage et la mise en vente des légumes.

CLASSE 38

Agronomie. — Statistique agricole.

Etude du sol et des eaux au point de vue agricole.
Cartes agrologiques ; cartes agronomiques ; cartes climatériques ; cartes agricoles diverses. Cadastre.
Population agricole. Division du territoire cultivé. Rendement. Dénombrement des animaux de ferme.

Progrès réalisés. Histoire de l'agriculture, ses transformations successives. Histoire des variations de prix subies par la terre, les fermages, la main-d'œuvre, les animaux, les principaux produits du sol et des bestiaux.

Institutions ayant pour objet le développement et les progrès de l'agriculture. Stations agronomiques et laboratoires agricoles : plans et modèles, organisation, personnel, outillage, budget, travaux. Sociétés ; comices ; syndicats. Crédit foncier. Crédit agricole. Institutions de bienfaisance. Assurances agricoles.

Mesures législatives et administratives.

Livres, mémoires, statistiques, diagrammes, publications périodiques.

CLASSE 39

Produits agricoles alimentaires d'origine végétale.

Céréales : froment, seigle, orge, riz, maïs, millet et autres céréales en gerbes ou en grains.

Plantes légumineuses : fèves et féveroles, haricots, pois, lentilles, etc.

Tubercules et racines : pommes de terre, betteraves, carottes, navets, turneps, etc.

Plantes saccharifères : betteraves, canne, sorgho sucré, etc.

Plantes diverses : café en grains, cacao, etc.

Plantes oléagineuses en tiges ou en graines. Olives. Huiles comestibles d'origine végétale.

Fourrages conservés ou ensilés et matières propres à la nourriture des bestiaux.

CLASSE 40

Produits agricoles alimentaires d'origine animale.

Graisses et huiles comestibles d'origine animale.

Lait frais ou condensé, lait stérilisé.

Beurre frais, salé ou demi-sel.

Fromage et sa fabrication.

Œufs.

Appareils et accessoires de laiterie et de fromagerie : barattes, pots, seaux, presses à fromage, cuves, séparateurs, appareils à essais, pasteurisateurs, etc.

CLASSE 41

Produits agricoles non alimentaires.

Plantes textiles : coton ; lin et chanvre en gerbes, en graines et en filasse, ramie ; phormium tenax ; fibres végétales diverses.

Plantes oléagineuses en tiges ou en graines.

Graisses et huiles non comestibles.

Plantes à tanin.

Plantes tinctoriales, médicinales, pharmaceutiques.

Tabacs en tiges, en feuilles et graines de tabac.
Houblon. Cardères, etc.
Plantes et graines des prairies naturelles et artificielles.
Laines brutes, lavées ou non lavées.
Crins et soies d'animaux domestiques.
Plumes ; duvets ; poils, etc.

CLASSE 42

Insectes utiles et leurs produits. — Insectes nuisibles et végétaux parasitaires.

Collections systématiques d'insectes utiles et d'insectes nuisibles.
Abeilles. Vers à soie et bombyx divers. Cochenilles.
Collections systématiques de végétaux parasites de plantes et d'animaux.
Matériel de l'élevage et de la conservation des abeilles et des vers à soie.
Leurs produits : miel, cire ; cocons.
Matériel et procédés de la destruction des cryptogames et des insectes nuisibles.

Huitième Groupe.

HORTICULTURE ET ARBORICULTURE

CLASSE 43

Matériel et procédés de l'horticulture et de l'arboriculture.

Outils de culture du jardinier et du pépiniériste : bêches, pioches, houes, tondeuses de gazons, rouleaux. Outils pour la taille, la greffe, la cueillette, l'emballage et le transport des produits : serpettes, greffoirs, échelles, etc. Tuteurs. Appareils d'arrosage.
Appareils et objets pour l'ornementation des jardins : vases, pots, chaises, bancs, jets d'eau, étiquettes, etc.
Serres avec leurs accessoires ; appareils de chauffage ; paillasons, etc.
Serres d'appartement.
Aquariums pour plantes aquatiques.
Architecture des jardins : plans, dessins, modèles, livres, tableaux, etc.

CLASSE 44

Plantes potagères

Plantes potagères de grande culture, légumes des jardins maraîchers ; pommes de terre, choux, carottes, raves, radis, piments, artichauts, champignons de couche, cresson, etc. Spécimens à l'état frais.

CLASSE 45

Arbres fruitiers et fruits.

Espèces et variétés. Arbres de plein vent ; arbres en espalier.
Spécimens des produits de la grande culture (vergers, orangeries) : pommes et poires à cidre ; cerises ; prunes ; oranges ; citrons ; amandes ; noix, etc.
Spécimens des produits de la culture des jardins, fruits de plein vent ; fruits d'espalier. Espèces et variétés nouvelles.

CLASSE 46

Arbres, arbustes, plantes et fleurs d'ornement.

Arbres d'ornement en tiges, élevés francs de pied. Arbres d'ornement en tiges, greffés.
Arbustes et arbrisseaux d'ornement à feuilles caduques ou à feuilles persistantes.
Plantes de parc ; plantes de jardin.
Végétaux herbacés de pleine terre : dahlias, chrysanthèmes, etc.
Massifs et corbeilles de fleurs. Bouquets de fleurs naturelles.

CLASSE 47

Plantes de serre.

Spécimens de culture usités par les divers pays en vue de l'utilité ou de l'agrément.
Cultures forcées de légumes et de fruits : spécimens de produits obtenus.
Espèces et variétés cultivées pour l'ornement : plantes de serre tempérée ; plantes de serre chaude.

CLASSE 48

Graines, semences et plants de l'horticulture et des pépinières.

Collection de graines et semences de légumes.
Plants d'arbres francs ou greffés.

Neuvième Groupe.

FORETS — CHASSE — PÊCHE — CUEILLETES

CLASSE 49

Matériels et procédés des exploitations et des industries forestières.

Collections de graines. Plants et spécimens d'essences forestières indigènes ou exotiques. Collections de plantes
Outillage spécial pour la récolte, la préparation, l'essai et la conservation

des graines ; sécheries. Outillage des pépinières. Matériel des exploitations, des industries et des travaux forestiers.

Procédés de cultures en pépinières ; procédés de culture et d'aménagement des forêts.

Topographie forestière.

Travaux forestiers, maisons de garde, scieries, voies de vidange. assainissements, repeuplements.

Restauration des terrains en montagne : reboisement, gazonnement, etc. Fixation des dunes.

CLASSE 50

Produits des exploitations et des industries forestières.

Echantillons d'essences forestières. Troncs, sections transversales et longitudinales.

Bois d'œuvre, de construction et de chauffage ; bois ouvrés ; merrains ; bois de fente ; déchets de bois. Bois de teinture, écorces, etc.

Lièges ; écorces textiles. Matières tannantes, odorantes, résineuses, etc.

Produits des industries forestières : boissellerie, vannerie, sparterie, sabots, laine de bois, bouchons, bois torréfiés, charbon, potasses brutes, etc.

CLASSE 51

Matériel de chasse.

I. Matériel et outillage spéciaux pour la fabrication des armes : machines à dresser les canons ; tours spéciaux à reproductions instantanées ; machines à rectifier l'alésage intérieur des canons, alésoirs ; machines à percer les canons ; machines spéciales pour faire la monture en bois ; machines à fraiser et à reproduire pour les diverses pièces d'armes en fer ; machines à polir et à redresser les pièces trempées.

Matériel et outillage de fabrication des cartouches et munitions.

II. Armes blanches.

Armes pour panoplies ; reproduction d'armes anciennes.

Armes de jet : arcs, arbalètes, etc.

Armes à feu : fusils, carabines, pistolets, etc.

Objets accessoires d'arqueuserie.

Projectiles pleins ou creux, explosibles. Capsules, amorces, cartouches.

Equipements de chasse ; engins de dressage pour les chiens.

Matériel des salles d'escrime.

CLASSE 52

Produits de la chasse.

Collections et dessins d'animaux terrestres ou amphibies, d'oiseaux et d'œufs.

Pelleteries et fourrures non présentées au point de vue de la confection. Peaux apprêtées pour la fourrure et la pelleterie. Naturalisations.

Poils, crins et soies. Plumes brutes et dépouilles d'oiseaux.
Coracs ; ivoire ; os ; écaille.
Musc, castoréum, civette, etc.

CLASSE 53

Engins, instruments et produits de la pêche. — Aquiculture.

I. Matériel flottant spécial à la pêche. Filets et engins ou instruments divers pour la pêche maritime. Filets, nasses, pièces et engins ou instruments divers pour la pêche fluviale.

II. Aquiculture maritime : poissons, crustacés, mollusques et rayonnés.

Aquiculture des eaux douces : établissements, matériel et procédés de la pisciculture ; échelles à poissons ; hîrudiniculture.

III. Aquariums.

IV. Collections et dessins de poissons, de cétacés, de crustacés, de mollusques, etc.

Perles ; coquilles ; nacre. Corail. Eponges. Ecailles de tortues. Baleines. Blanc de baleine. Ambre gris. Huiles et graisses de poissons.

CLASSE 54

Engins, instruments et produits des cueillettes.

I. Appareils et instruments pour la récolte des produits de la terre obtenus sans culture.

II. Champignons. Truffes. Fruits sauvages propres à l'alimentation de l'homme.

Plantes, racines, écorces, feuilles, fruits obtenus sans culture et utilisés pour l'herboristerie, la pharmacie, la teinture, la fabrication du papier, la fabrication de l'huile ou d'autres usages.

Caoutchouc ; gutta-percha. Gommés et résines.

Dixième Groupe.

ALIMENTS

CLASSE 55

Matériel et procédés des industries alimentaires.

Minoteries. Féculeries industrielles ; glucoseries ; amidonneries.

Fabriques de pâtes alimentaires.

Boulangeries ; pétrisseurs et fours mécaniques. Fabriques de biscuit de mer.

Pâtisseries.

Fabrication et conservation de la glace. Machines et appareils frigorifiques.

Matériel et procédés de la conservation des viandes fraîches, du gibier frais, du poisson frais, etc.

Fabriques de conserves de viandes, poissons, légumes et fruits.
Sucrieries, raffineries.
Chocolateries, confiseries.
Préparation des glaces et des sorbets.
Décortication et torréfaction du café.
Vinaigreries.
Distilleries industrielles.
Brasseries.
Malteries.
Fabriques d'eaux gazeuses.
Industries alimentaires diverses.

CLASSE 56

Produits farineux et leurs dérivés.

Farines de céréales ; grains mondés et gruaux ; fécule de pomme de terre ; farine de riz ; farine de lentilles ou de fèves ; gluten ; malt.
Tapioca ; sagou ; arrow-root ; féculés diverses. Amidons. Produits farineux mixtes.
Pâtes d'Italie ; semoules ; vermicelles ; macaronis ; nouilles ; bouillies ; pâtes de fabrication domestique.

CLASSE 57

Produits de la boulangerie et de la pâtisserie.

Pains divers avec ou sans levain ; pains de fantaisie et pains façonnés, pains comprimés pour voyages, campagnes militaires, etc. ; biscuit de mer.
Produits divers de pâtisserie propres à chaque nation. Pains d'épice et gâteaux secs susceptibles de se conserver.

CLASSE 58

Conserve de viandes, de poissons, de légumes et de fruits.

Viandes conservées par le froid ou par tous autres procédés ; viandes salées ; conserves de viandes en boîtes. Tablettes de viande et de bouillon. Extraits de viande. Produits divers de la charcuterie.
Poissons conservés par le froid. Poissons salés, encaqués ; morues, harengs, etc. Poissons conservés dans l'huile : thon mariné, sardines ; anchois.
Conserves de homards. Conserves d'huîtres.
Légumes conservés par divers procédés.
Fruits secs et préparés : prunes, figues, raisins, dattes. Fruits conservés sans le secours du sucre.
Matériel et magasins alimentaires des armées de terre et de mer.

CLASSE 59

Sucres et produits de la confiserie; condiments et stimulants.

Sucres destinés aux usages domestiques et autres. Glucoses.
Chocolats.
Produits divers de la confiserie : dragées, bonbons de sucre, fondants, nougats, angélique, anis, confitures, gelées, etc. Fruits confits, Fruits à l'eau-de-vie.
Cafés, thés et boissons aromatiques ; chicorée et glands doux.
Vinaigres.
Sel de table.
Epices : poivres, cannelles, piments, etc.
Condiments et stimulants composés : moutarde, karis, sauces, etc.

CLASSE 60

Vins et eaux-de-vie de vin.

Vins ordinaires rouges et blancs.
Vins de liqueurs et vins cuits.
Vins mousseux.
Eaux-de-vie de vin.

CLASSE 61

Sirops et liqueurs; spiritueux divers, alcools d'industrie.

Sirops et liqueurs sucrées, anisette, curaçao, cassis, etc.
Apéritifs à base d'alcool : absinthe, amer, etc.
Apéritifs à base de vin : vermouth, byrrh, etc.
Alcools d'industrie : alcools de betteraves, de mélasses, de grains, de pommes de terre, etc.
Spiritueux divers : whiskey, genièvre, rhum, tafia, vodka, kirsch, etc.

CLASSE 62

Boissons diverses.

Cidres et poirés.
Bières et autres boissons tirées des céréales.
Boissons fermentées de toute nature.
Eaux gazeuses artificielles.

Onzième Groupe.

MINES — MÉTALLURGIE

CLASSE 63

Exploitation des mines, minières et carrières.

(Matériel, procédés et produits.)

I. Matériel et procédés de la topographie souterraine.

Reconnaissance des gîtes minéraux. Matériel de sondage pour recherches ou puits artésiens

Travaux de captage des eaux minérales:

Matériel et procédés pour le fonçage et le cuvelage des puits de mine.

Matériel et procédés pour le percement des galeries. Matériel et procédés d'excavation et d'abatage dans les mines et carrières; outils à main; engins mécaniques; installations pour la compression de l'air; explosifs et procédés d'inflammation.

Matériel et procédés des transports souterrains.

Machines pour l'extraction des produits de la mine et pour la descente des remblais.

Machines et appareils pour la descente et la remonte des ouvriers.

Machines et pompes d'épuisement.

Appareils et procédés d'aérage; ventilateurs.

Appareils d'éclairage: lampes de sûreté.

Appareils de sécurité: parachutes, signaux, etc. Appareils de sauvetage.

Matériel et procédés pour la manutention des produits extraits et pour leurs transports extérieurs: chemins de fer, plans inclinés, chaînes flottantes, câbles et tramways aériens; installations de chargement des wagons ou bateaux, etc.

Outillage spécial et procédés d'exploitation des mines de sel, des gîtes pétrolifères, des sables et graviers aurifères, etc.

Appareils de lavage et de préparation mécanique des minerais et des combustibles minéraux.

Appareils à agglomérer les combustibles.

Appareils de carbonisation; fours à coke.

II. Roches d'ornement, roches dures et pierres de construction, dégrossies, sciées ou polies.

Pierres à chaux et à ciment.

Meules, pierres à aiguiser, pierres ponce, matières pour polir.

Sable de moulage; sables réfractaires.

Argiles, kaolin, silex et autres matières employées pour la céramique.

Roches naturelles et argiles réfractaires.

Bauxite. Spath fluor. Asbeste. Ecume de mer. Graphites et plombagine.

Ardoises.

Gemmes et pierres précieuses.

Sel gemme; sel des sources salées. Nitre et nitrates, sulfates, aluns et autres sels naturels. Acide borique et borax.

Soufre brut et pyrites.
Couleurs minérales naturelles.
Engrais minéraux naturels (phosphates, coprolithes, etc.).
Combustibles minéraux : tourbes, lignites, houilles, anthracites ; résidus et agglomérés ; pétroles et asphaltes bruts ; gaz naturel. Asphaltes et roches asphaltiques ; cires et bitumes minéraux ; ambre jaune et jayet bruts.
Minerais métalliques de toute nature. Métaux natifs.
Collections systématiques. Cristallographie.

III. Cartes géologiques ; cartes de topographie souterraine. Plans en relief. Plans d'exploitation de mines.
Statistiques et publications diverses relatives à la géologie, à la topographie souterraine, à la minéralogie, à l'exploitation des mines, etc.

CLASSE 64

Grosse métallurgie.

(Matériel, procédés et produits.)

Matériel, procédés et produits des fabriques de matériaux réfractaires pour la métallurgie (briques, blocs, creusets, cornues, pisés, etc.).

Gazogènes et fours à gaz pour la métallurgie.

Modes d'application des combustibles liquides à la métallurgie.

Traitement des minerais de fer, de manganèse, de chrome. Matériel des usines à fonte : hauts fourneaux, souffleries, appareils de chauffage du vent, etc.

Matériel des fonderies de fer : cubilots, souffleries et appareils divers. Fontes de fer brutes et fontes moulées. Ferromanganèses et fontes de manganèse.

Alliages à base de fer. Coins et poinçons, tôles, etc.

Matériel, procédés et produits de la fabrication des fers et aciers en lingots, en barres, et en feuilles ou plaques finies, ainsi que des moulages d'acier. Fours de puddlage, de réchauffage, de fusion ; marteaux, presses, laminoirs ; dispositions générales et matériel pour le procédé Bessemer acide ou basique, pour la fusion des aciers sur sole ou au creuset. Procédés divers de fabrication directe des fers et aciers avec les minerais, l'affinage des fontes, la carburation des fers.

Matériel, procédés et produits de la fabrication des fers marchands, feuillets et rubans, verges de tréfilerie, fils de fer et d'acier, fers profilés spéciaux, plaques de blindage, tôles de commerce et de construction, tôles ondulées, essieux, bandages, roues, grosses pièces de forge, tubes à canons, projectiles, tubes soudés ou sans soudure.

Armes de guerre autres que marines.

Industries des tôles zinguées, plombées, nickelées, des fers-blancs (fers-blancs brillants, ternes, moirés, décorés, imprimés ; boîtes de conserves et de cirage).

Traitement des minerais de cuivre par voie sèche et par voie humide ; matériel et procédés des usines à cuivre. Cuivre et alliages à base de cuivre en lingots.

Traitement des minerais de métaux divers ; matériel et procédés d'obtention et de raffinage : fours de calcination, de grillage, de fusion, de distillation, de

coupeflation, etc. ; appareils d'amalgamation et accessoires. Etain en saumons. Zinc en saumons et en feuilles, blanc de zinc. Plomb en saumons, en feuilles, en tubes. Mercure, antimoine et ses oxydes. Nickel en lingots, battu, étiré ou laminé. Arsenic métallique. Aluminium et ses alliages. Métaux précieux ou rares. Extraction des métaux par l'aluminothermie. Alliages divers.

Matériel, procédés et produits de l'électrometallurgie pour l'obtention des métaux bruts.

Matériel et procédés du laveur de cendres d'orfèvre, de l'affineur de métaux précieux, etc.

CLASSE 65

Petite métallurgie.

(Matériel, procédés et produits.)

I. Matériel et procédés de la fonderie en bronze, laiton, zinc, étain, fonte malléable, etc.

Outillage spécial non compris à la classe des Machines-Outils pour la forge, la maréchalerie, la boulonnerie, la visserie, la tréfilerie, la clouterie, la bouclerie, la chaînerie, la chaudronnerie, la tôlerie, la casserie, la ferblanterie, la taillanderie, la ferronnerie, la quincaillerie, la serrurerie, la petite construction métallique, etc.

Matériel et procédés pour l'émaillage des objets et pièces métalliques.

Matériel du laminage de précision et du battage de l'or, de l'argent, de l'étain ; matériel du travail du platine.

Matériel et procédés (électrometallurgiques ou autres) pour revêtir les métaux d'une couche ou couverte d'un autre métal plus précieux, plus malléable ou plus résistant. Galvanoplastie.

II. Cloches et timbres ; robinetterie et bronzes de construction mécanique.

Pièces de forge diverses. Objets de maréchalerie : fers à cheval, fers à bœuf, etc.

Boulons et écrous. Vis à bois et à métaux.

Produits de la tréfilerie et de la clouterie. Pointes, clous, bécquets, épingles, aiguilles. Câbles métalliques. Ronces artificielles. Treillages, toiles et tissus métalliques. Produits de la tréfilerie de précision.

Produits de la bouclerie : boucles, agrafes, crochets, charnières.

Produits de la chaînerie. Chaînes sans soudure.

Chaudronnerie et ferblanterie de ménage.

Tôles embouties, estampées, découpées, décorées, perforées, etc.

Tôles et fontes émaillées de construction, de ménage et d'ornement.

Poterie de métal brute, polie, vernie, émaillée, granitée, doublée de porcelaine, etc.

Tubes et tuyaux étirés en fer, acier, cuivre, laiton, plomb, etc.

Capsules métalliques. Boutons. Oeillets.

Plumes métalliques. Montures de lunettes. Ressorts.

Produits de la taillanderie : faux, faucilles, serpes, machètes ou sabres d'abatis, haches, hachettes, outils tranchants divers, limes, etc.

Poulies et mouffles. Fers à repasser.

Ferrures de bâtiments : paumelles, espagnolettes, crémones, boutons de porte, marteaux et heurtoirs.
Serrures, cadenas, verrous, clefs ; serrurerie de précision et de sûreté.
Coffres-forts et caves blindées ou chambres de sûreté.
Meubles et vases de jardin en fer ou en fonte.
Rampes d'escaliers ; grilles et balcons en fer forgé et ouvré.
Lits de fer et ustensiles divers peints, émaillés ou vernis.
Pavillons et kiosques en fer ou en acier ; volières ; auvents ; marquises et châssis.
Fermetures de magasins ; volets, persiennes et jalousies en tôle ; supports métalliques, etc.
Produits divers de laminage de précision et du battage de l'or, de l'argent, de l'étain ; paillon, etc.
Produits divers de la dorure, de l'argenture, du cuivrage, du bronzage, du zingage, du nickelage, de la galvanoplastie.
Tôles zinguées ou plombées.
Plomberie de bâtiment et zinguerie.

Douzième Groupe.

DÉCORATION ET MOBILIER DES ÉDIFICES PUBLICS ET DES HABITATIONS

CLASSE 66

Décoration fixe des édifices publics et des habitations.

- I. Plans, dessins et modèles d'exécution de décoration fixe.
- II. Charpenterie : plans en relief de charpentes, charpentes apparentes des voûtes, pans de bois, etc.
Menuiserie décorée : portes, fenêtres, panneaux, parquets, buffets d'orgue, stalles d'église, etc.
- III. Décoration fixes en marbre, pierre, plâtre, carton-pâte, carton-pierre, etc.
Sculpture ornementale.
- IV. Ferronnerie et serrurerie appliquées à la décoration fixe : grilles et portes en fonte ou en fer forgé ; portes et balustrades en bronze. Décoration des toitures en plomb, cuivre, zinc : lucarnes, épis, poinçons, girouettes, crêtes et faitages divers.
- V. Peintures décoratives sur pierres, sur bois, sur métal, sur toile, sur enduits divers, etc.
- VI. Mosaïques de pierre ou marbre en revêtement du sol ; mosaïques d'émail pour les murs et les voûtes.
Applications diverses de la céramique à la décoration fixe des édifices publics et des habitations.

CLASSE 67

Vitraux.

Vitraux pour édifices religieux, pour monuments civils et pour habitations. Spécimens des divers genres de verre employés pour l'exécution des vitraux. Emaux spéciaux. Modèles d'armatures.

CLASSE 68

Papiers peints.

(Matières premières, matériel, procédés et produits.)

I. Matières premières spéciales à la fabrication des papiers peints.

II. Matériel de l'impression du papier peint et du papier de fantaisie. Machines à graver les rouleaux d'impression. Planches plates en bois ou en cuivre, gravées à la main. Tire-lignes. Machines à vernir, à satiner, à calandrer, à gaufrer, à dorer, à velouter, à rouler et à couper.

Brosserie et draps spéciaux pour papiers peints.

III. Papiers foncés, imprimés. Papiers veloutés, marbrés, veinés, dorés, etc. Papiers pour cartonnages, reliures, etc. Papiers artistiques. Papiers émaillés et vernissés. Imitations de bois et cuirs. Stores peints et imprimés.

CLASSE 69

Meubles à bon marché et meubles de luxe.

Buffets, bibliothèques, tables, lits, bureaux, toilettes, armoires, sièges, billards, chiffonniers, canapés, chaises longues, divans, etc.

CLASSE 70

Tapis, tapisseries et autres tissus d'ameublement.

(Matériel, procédés et produits.)

I. Matériel spécial de fabrication des tapis et tapisseries : métiers de haute lice, métiers de basse lice, etc. Procédés d'espoulinage.

II. Tapis, moquettes, tapisseries, épinglés ou veloutés. Tapis de feutre, nattes, etc.

Tissus d'ameublement en soie, laine, coton, lin, jute, ramie, unis, mélangés, brochés, imprimés, brodés. Tissus de crin, cuirs, végétaux, moleskine, etc. Cuirs de tenture et d'ameublement. Toiles cirées, linoléums.

CLASSE 71

Décoration mobile et ouvrages du tapissier.

Décoration pour fêtes publiques et privées, pour services religieux, etc.

Objets de literie, sièges garnis, baldaquins, rideaux, tentures d'étoffes et de tapisseries, cadres, glaces encadrées, etc.

CLASSE 72

Céramique.

(Matières premières, matériel, procédés et produits.)

I. Matières premières et notamment produits chimiques spéciaux à la céramique.

II. Matériel et procédés de fabriques de produits céramiques ; machines à étirer, à comprimer et à façonner les produits céramiques, machines à fabriquer les briques, tuiles, tuyaux et poteries de bâtiment ; fours, mouffes et matériel de cuisson ; appareils à préparer et à broyer les émaux, etc.

III. Porcelaines diverses.

Biscuits de porcelaine et de faïence.

Faïences à pâte blanche ou de couleur, à émaux translucides ou stannifères.

Faïences et terres cuites architecturales, carrelages, laves émaillées.

Grès cérames, grès artistiques.

Tuiles, briques, carreaux, tuyaux.

Produits réfractaires non compris dans les classes de la Métallurgie et du Chauffage.

Statuettes, groupes, ornements en terre cuite.

Emaux appliqués à la céramique.

Mosaïques d'argile ou d'émail.

Décorations murales en céramique, bordures et manteaux de cheminées.

CLASSE 73

Cristaux, verrerie.

(Matières premières, matériel, procédés et produits.)

I. Matières premières et notamment produits chimiques spéciaux à la verrerie.

II. Matériel et procédés des fabriques de verres et cristaux : matériel de préparation des matières premières ; fours ; appareils de soufflage ; moules ; tours à graver et à tailler ; appareils de coupage ; appareils de coulage ; etc.

III. Verres à vitres blancs ou de couleurs, cannelés, émaillés, etc. Verres pour la photographie. Verres bombés.

Glaces brutes ou polies. Glaces argentées. Glaces pour dallages. Miroirs à projections. Verres à reliefs.

Gobletterie ; verres et cristaux blancs ou de couleur, taillés ou gravés ; verrerie et appareils en verre à l'usage des sciences.

Verrerie artistique.

Bouteilles.

Emaux ; leurs applications sur verre.

Mosaïques de verre.

Pierres fines artificielles.

Verres de montre ; verres à lunettes.

Verres d'optique.

Appareils et procédés du chauffage et de la ventilation.

I. Systèmes de chauffage et de ventilation.

Chauffage par la vapeur, chauffage par l'eau chaude, chauffage par l'air chaud, et leurs combinaisons.

Procédés de distribution et de répartition de la vapeur, de l'eau chaude et de l'air, appliqués séparément ou conjointement.

Ventilation naturelle, ventilation par appel, ventilation par moyens mécaniques, et leurs combinaisons.

Plans et modèles d'édifices chauffés et ventilés : établissements publics, usines, habitations.

II. Appareils.

Foyers et générateurs spéciaux aux divers systèmes de chauffage.

Surfaces de transmission de la chaleur, de tous systèmes et de toutes dimensions. Poêles à vapeur ou à eau chaude. Batteries à vapeur ou à eau chaude. Tuyaux de chauffage. Calorifères à air chaud.

Ventilateurs et déplaceurs d'air. Cheminées d'appel. Procédés pour le renouvellement direct de l'air dans les locaux chauffés et ventilés.

III. Appareils de chauffage domestique. Préparation et cuisson des aliments.

Poêles et cheminées fixes ou mobiles.

Appareils de chauffage aux huiles minérales ou au gaz.

Cuisines à vapeur. Fourneaux de cuisine de tous systèmes. Fourneaux mixtes appliqués, à la fois, à la cuisson des aliments et au chauffage des habitations. Fourneaux spéciaux à certaines industries alimentaires. Fourneaux et appareils fixes ou mobiles employés à la préparation de grandes quantités d'aliments et de boissons.

Ventilateurs actionnés par le vent ou par différence de température.

Assainissement et ventilation des cuisines et des petits logements.

IV. Accessoires du chauffage et de la ventilation.

Instruments de mesure et de contrôle : thermomètres, thermomètres enregistreurs ; thermomètres scrutateurs à distance ; pyromètres ; anémomètres ; manomètres pour la mesure des faibles pressions gazeuses et pour celle du niveau de l'eau dans les tuyaux ; appareils pour la mesure du débit des conduites de vapeur ; appareils enregistreurs de toute nature.

Thermostats, appareils de réglage et de distribution ; régulateurs de température ; régulateurs de tirage ; régulateurs de pression ; purgeurs automatiques d'eau de condensation et d'air ; robinetterie spéciale aux appareils de chauffage.

V. Accessoires de la fumisterie.

Rideaux de cheminées. Rétrécissements. Bouches de chaleur et de ventilation. Grilles et plaques. Enveloppes métalliques pour appareils de chauffage. Têlerie spéciale. Mitres et fumivores.

VI. Produits céramiques.

Poêles et cheminées en faïence. Pièces décorées. Faïences de toute nature pour la fumisterie. Produits réfractaires pour foyers, calorifères, poêles et cheminées.

VII. Matériel du chauffage.

Articles de foyers. Allume-feux. Séparateurs de cendres. Outils de nettoyage et d'entretien.

CLASSE 75

Appareils et procédés d'éclairage non électrique.

Eclairage à l'huile végétale ou à l'huile minérale (pétrole, schiste, huile lourde pulvérisée, essence) : lampes, brûleurs, mèches, cheminées, etc. ; appareils pour éclairage domestique, pour éclairage industriel et pour éclairage public.

Eclairage au gaz : lampes, brûleurs, verres de lampe ; becs à flamme plate, becs d'Argand, becs à récupération, à carburation, à incandescence ; appareils pour éclairage domestique, pour éclairage industriel et pour éclairage public.

Accessoires de l'éclairage : allumeurs ; verres, globes, abat-jour, réflecteurs, écrans, fumivores, etc.

Treizième Groupe.

FILS, TISSUS, VÊTEMENTS

CLASSE 76

Matériel et procédés de la filature et de la corderie.

Machines et appareils servant à la préparation et à la filature des matières textiles.

Appareils et procédés pour les opérations complémentaires : bobinage, dévidage, retordage, moulinage ; apprêts mécaniques.

Pièces détachées appartenant au matériel des filatures et machines spéciales servant à leur fabrication.

Appareils de tirage, d'épreuves et de contrôle ; appareils de conditionnement.

Matériel des ateliers de corderie.

CLASSE 77

Matériel et procédés de la fabrication des tissus.

Appareils destinés aux opérations préparatoires du tissage : machines à ourdir, à bobiner. Métiers de lisages.

Métiers à main et mécaniques pour la fabrication des tissus unis. Métiers pour la fabrication des étoffes façonnées et brodées ; battants-brocheurs.

Métiers à mailles pour la fabrication de la bonneterie. Matériel pour la fabrication de la dentelle et des tulle. Matériel des fabriques de passementerie.

CLASSE 78

Matériel et procédés du blanchiment, de la teinture, de l'impression et de l'apprêt des matières textiles à leurs divers états.

- I. Appareils à griller, à flamber, à broser, à raser les tissus.
Appareils à lessiver, à dégorgier, à laver, à essorer, à sécher, à humecter les diverses matières textiles, à l'état de mèches, de peignés, de fils, de tissus.
Appareils à cuire et à tamiser les épaississants et les couleurs.
Matériel de la gravure en relief ou en creux pour l'impression des tissus.
Machines à foularder, à teindre, à imprimer. Appareils à vaporiser
Machines à apprêter de toutes sortes : machines à fouler, à lainer, rames ; machines à calandrer, à glacer, à moirer, à gaufrer, à beetler. Machines à métrer, à plier, etc.
Matériel pour le traitement des soies teintées : machines à battre, à secouer, à cheviller, à lustrer, etc.
Etuves d'épaillage. Appareils de chinage. Appareils pour blanchir à l'électricité.
Matériel et procédés pour le blanchissage du linge : lessivage, lavage et rinçage ; séchage, repassage et apprêts.
Industrie des teinturiers-dégraisseurs : nettoyage à sec par la benzine et ses dérivés ; nettoyage par les procédés humides ; teinture ; apprêt.
- II. Spécimens des matières textiles blanchies ou teintées avant filature.
Spécimens de fil de coton, lin, laine, soie, etc., purs ou mélangés, blanchis, teints ou chinés.
Spécimens de tissus blanchis, teints ou imprimés.
Spécimens de fils ou tissus apprêtés.
Spécimens d'épaillage chimique des matières textiles avant filature ou à l'état des tissus.

CLASSE 79

Matériel et procédés de la couture et de la confection de l'habillement

- Outils ordinaires des industries s'occupant de couture.
Machines à couper les étoffes, les peaux, les cuirs.
Machines à coudre, à piquer, à surjeter, à broder, etc., les tissus. Machines à faire les boutonnères, à coudre les gants, les tresses de chapeaux de paille, les cuirs, les chaussures, etc.
Carreaux et fers à repasser.
Bustes et mannequins pour l'essayage.
Machines à préparer les pièces de chaussure détachées (estampage, cambrage, etc.). Machines à monter, à cheviller, à visser, à clouer, à déformer, etc., la chaussure.
Machines pour la fabrication des chapeaux de paille, de feutre, etc.

CLASSE 80

Fils et tissus de coton (1).

Cotons préparés et filés.
Tissus de coton pur, tissus de coton mélangé, unis ou façonnés, écrus teints
ou imprimés.
Velours de coton.
Rubanerie de coton.
Couvertures.

CLASSE 81

Fils et tissus de lin, de chanvre, etc. — Produits de la corderie.

Fils de lin, de chanvre, de jute, de ramie et d'autres fibres végétales.
Toiles unies et ouvrées. Coutils. Linge damassé. Batistes et linons. Mou-
choirs unis et de fantaisie.
Tissus de lin ou de chanvre avec mélange de coton ou de soie.
Tissus de fibres végétales, autres que celles de coton, de lin, du chanvre, du
jute et de la ramie.
Produits de la corderie : câbles, cordes, ficelles, etc.
Produits d'amiante.

CLASSE 82

Fils et tissus de laine.

Laine peignée. Fils de laine peignée.
Laine cardée. Effilochés écrus ou teints. Fils de laine cardée.
Draps en laine peignée ou en laine cardée.
Tissus pour confections de dames.
Etoffes pour robes en laine peignée ou cardée, en laine mélangée de coton
ou de soie.
Mousselines, cachemires d'Ecosse, mérinos, satins de Chine, sergés, etc.
Tissus de laine cardée, non foulée ou légèrement foulée : flanelles, tartans,
molletons, etc.
Etoffes tricotées en laine peignée ou cardée.
Châles de laine pure ou mélangée. Châles dits *de Cachemire*.
Rubans et galons de laine pure ou mélangée de coton ou de lin, de soie ou
de bourre de soie.
Tissus de poils purs ou mélangés.
Couvertures.
Feutres de laine ou poils pour tapis, chapeaux, chaussures, etc.

1. — Cette classe et les trois suivantes comprennent indifféremment les fils écrus, blanchis ou teints, et les tissus écrus, blanchis, teints, imprimés, apprêtés.

CLASSE 83

Soies et tissus de soie.

Soies grèges, soies moulinées, soies retorses.

Bourre et déchets de soie.

Fils de bourre ou de déchets de soie.

Soies artificielles.

Tissus de soie pure, tissus de bourre ou de déchets de soie, tissus de soie ou de bourre de soie avec mélange d'or, d'argent, de laine, de coton, de fil, etc., unis, façonnés ou brochés, écrus, teints ou imprimés.

Velours et peluches.

Rubans de soie ou de bourre de soie pure ou mélangée.

Châles de soie ou de bourre de soie pure ou mélangée.

CLASSE 84

Dentelles, broderies et passementeries.

Dentelles faites à la main : dentelles, blondes et guipures aux fuseaux, à l'aiguille ou au crochet, en fils de lin, coton, soie, laine, or, argent, ou tous autres filaments.

Dentelles faites au métier mécanique : tulles unis, tulles brochés, imitations de dentelles, blondes et guipures, en fils de toute nature.

Broderies à la main : broderies à l'aiguille ou au crochet en fil de toute nature et sur toutes espèces de fonds (tissu, filet, tulle, peau, etc.), y compris les tapisseries au point sur canevas, ainsi que les broderies avec appliques découpées et mélange de pierreries, perles, jais, paillettes de métal ou autres, plumes, coquilles, etc.

Broderies faites au métier à broder mécanique, ou couseur-brodeur ou à l'aide de machines analogues, soit avec fond conservé, soit avec fond découpé ou brûlé.

Passementeries : galons, lacets ou tresses, franges, glands, appliques et ornements de toutes formes, exécutés soit à la main, soit au métier, pour modes et confections, vêtements civils ou religieux, uniformes militaires ou d'administration, ameublement, sellerie, carrosserie, etc. ; filés et lamés métal or et argent, vrais ou faux, paillettes, chenilles et tous articles spéciaux employés par la passementerie.

Chasublerie : ornements et lingerie d'église, nappes d'autel, bannières et autres objets du culte en tissus garnis de dentelles, broderies et passementeries.

Rideaux en dentelle, guipure, broderies sur tulle ou sur tissus ; stores, paravents, portières, lambrequins et tous objets de tenture ornés de dentelles, broderies et passementeries.

CLASSE 85

Industries de la confection et de la couture pour hommes, femmes et enfants.

Vêtements sur mesure pour hommes et pour garçons ; habits de ville ; cos-

tumes de chasse et de cheval, culottes de peau, articles similaires ; costumes appropriés aux exercices du corps ; uniformes militaires et civils ; robes et costumes pour magistrats, membres du barreau, membres du corps enseignant, ecclésiastiques, etc. ; livrées, costumes divers pour enfants.

Vêtements confectionnés pour hommes et pour garçons.

Vêtements sur mesure pour femmes et fillettes : robes, vestes, jaquettes, manteaux (industries du tailleur pour dames, du couturier, de la couturière, du fabricant de manteaux) ; amazones ; costumes de sport.

Vêtements confectionnés pour femmes et pour fillettes. Modèles pour confection.

CLASSE 86

Industries diverses du vêtement.

Chapellerie : chapeaux de feutre ; chapeaux de laine ; chapeaux de paille ; chapeaux de soie ; casquettes ; fournitures pour chapellerie.

Fleurs artificielles pour la coiffure, pour la toilette et pour tous autres usages. Plumes. Modes. Faux cheveux.

Chemiserie et lingerie pour hommes, pour femmes et pour enfants. Bonneterie de coton, de laine, de soie et de bourre de soie, etc. ; bonneterie tricotée. Cravates et cols-cravates.

Corsets et fournitures pour corsets.

Tissus élastiques, bretelles, jarrettières et ceintures.

Ganterie.

Chaussures pour hommes, pour femmes et pour enfants ; bottes, bottines, souliers, pantoufles, chaussons, galoches, semelles, accessoires, etc. Guêtres.

Cordonnerie navale et militaire.

Cannes, fouets, cravaches, ombrelles, parasols, parapluies.

Boutons : boutons céramiques, boutons en métal, boutons de passementerie, boutons en nacre et coquillages divers, boutons en corozo, boutons en corne et en os, boutons en papier mâché, etc. Boucles, œillets.

Eventails ; écrans à main.

Quatorzième Groupe.

CLASSE 87

Arts chimiques et pharmacie (1).

(Matériel, procédés et produits.)

I. Ustensiles et appareils de laboratoire. Lampes d'écaillleurs, chalumeaux, presses, étuves, filtres, fours électriques.

1. — Tout produit fabriqué avec les matières premières exposées devra être exposé dans la classe compétente, 87

Dans beaucoup de cas, il est impossible de discerner si certains produits naturels sont cultivés ou non ; le doute doit bénéficier à la culture.

En 1900, sur avis de M. Guignard, membre de l'Institut, tous les *produits naturels médicaux* ont été rattachés à la classe 54, question tranchée au profit du commerce contre l'agriculture.

Appareils et instruments destinés aux essais industriels et commerciaux.
Matériel, appareils et procédés des fabriques de produits chimiques, de superphosphates, de savons, de bougies, de glycérine.

Appareils et procédés pour la fabrication électrolytique de l'eau oxygénée, du chlore, des hypochlorites, des chlorates, de la soude et de divers produits chimiques.

Matériel et procédés de la fabrication des essences végétales, des vernis, des caoutchoucs pour l'industrie, des succédanés du caoutchouc et des objets de gutta-percha.

Matériel et procédés du traitement des matières minérales utiles pour l'éclairage, le chauffage et le graissage : houille, schistes, pétrole, ozokérite, etc.

Matériel et procédés du traitement des eaux industrielles en vue de permettre leur rejet dans les cours d'eau (méthodes chimiques ou électriques).

Matériel des usines de carbonisation du bois en vase clos et de fabrication des procédés dérivés : alcool méthylique, acétone, acide acétique, goudron.

Appareils et procédés pour la compression et la liquéfaction des gaz.

Appareils et procédés pour la fabrication des textiles artificiels.

Matériel et procédés de la fabrication des produits pharmaceutiques.

II. Acides, alcalis, sels de toutes sortes.

Soufres raffinés et dérivés du soufre.

Phosphore.

Eau oxygénée ; ozone.

Sels marins et produits du traitement des eaux mères.

Produits divers des industries chimiques : cire et corps gras ; savons, bougies et glycérine ; résines, goudrons et corps dérivés ; colles et gélatines, essences, vernis, enduits divers, encres d'imprimerie, cirages.

Caoutchouc pour industrie ; gutta-percha.

Substances tinctoriales et couleurs.

Produits dérivés du traitement des matières minérales utilisées pour l'éclairage, le chauffage et le graissage. Pétroles raffinés, paraffine

Produits de la carbonisation du bois en vase clos.

Alcools dénaturés pour les usages industriels.

Gaz liquéfiés.

Textiles artificiels.

Matières premières de la pharmacie ; médicaments simples et composés.

Pyrotechnie, bombes, pétards, munitions de toutes formes et de tous types.

Allumettes chimiques.

CLASSE 88

Fabrication du papier.

(Matières premières, matériels, procédés et produits.)

I. Collections de matières premières employées à la fabrication du papier et du carton.

Matériel et procédés de la fabrication du papier à la main.

Matériel et procédés de la fabrication mécanique du papier. Outillage et procédés de la fabrication des pâtes : pâtes de chiffon (triage ; défilages et cou-

page ; blutage ; lavage ; lessivage, rinçage et égouttage ; défilage ; blanchiment et lavage ; raffinage, collage, coloration, charge, etc.) ; pâte de paille, pâte d'alfa (trilage ; écrasage, hachage ; lessivage et lavage ; broyage ; blanchiment ; lavage et égouttage, etc.) ; pâte mécanique de bois (râpage, épuration et séchage) ; pâte chimique de bois, pâte demi-chimique (division ; lessivage ; lavage ; réduction en pulpe ; blanchiment ; etc.) ; etc.

Machines à papier continu.

Appareils à couper le papier. Lisses ; calandres ; frictionneuses.

Outillages et procédés pour la fabrication des papiers spéciaux.

Matériel et procédés de la fabrication du carton.

III. Papiers de luxe et à bon marché pour livres ; papiers de Chine, du Japon, simili-japon, vélin, papiers à la colle animale, etc. Papiers pour journaux, pour affiches. Papiers pour les arts graphiques, pour la photographie, pour la cartographie. Papiers pour la fabrication des billets de banque. Parchemins. Papiers pour les articles de papeterie ; papiers à lettres, à enveloppes, etc. Papiers à cigarettes. Papiers de soie. Papiers pour confiserie, pour fleurs artificielles. Papiers d'emballage, à envelopper, à emballer ; papiers cirés, papiers huilés. Papiers employés dans la construction des machines et engins mécaniques. Papiers servant aux usages de la pyrotechnie et à l'industrie des explosifs. Papiers pour la télégraphie. Papiers mâchés, comprimés, cartons-pâtes, imitations de laques. Papiers couchés. Papiers bitumés. Papiers parcheminés pour enveloppes et pour endosmose. Papier-filtre pour la fabrication de la bière, etc.

Cartons de toutes espèces.

CLASSE 89

Cuirs et peaux.

(Matières premières, matériel, procédés et produits.)

I. Peaux en poil.

Tanins et extraits tanniques.

Matières premières diverses employées dans la préparation des cuirs et peaux.

II. Matériel et procédés de la tannerie, de la corroirie, de la mégisserie, de la chamoiserie, et en général des diverses préparations auxquelles sont soumis les cuirs et peaux.

III. Cuirs tannés. Cuirs tannés et corroyés. Cuirs vernis. Maroquins et cuirs maroquinés. Cuirs mégissés. Cuirs chamoisés. Cuirs parcheminés.

CLASSE 90

Parfumerie.

(Matières premières, matériel, procédés et produits.)

I. Matière première telles qu'essences, infusions de fleurs dans les corps gras, parfums concentrés obtenus par des dissolvants, eaux distillées, etc. ; matières premières, brutes ou préparées.

II. Matériel de fabrication : machines à concasser ou à pulvériser, appareils à infusion, presses, agitateurs à extraits, mélangeurs à pommades et à savon, broyeuses, peloteuses, récipients et appareils divers, etc.

III. Produits fabriqués : savons, eaux de toilette, huiles parfumées, pommades, essences parfumées, sachets, extraits et eaux de senteur, poudres parfumées ; dentifrices ; vinaigres de toilette ; poudre à poudrer, fards ; teintures pour les cheveux, etc.

CLASSE 91

Tabacs.

(Matériel, procédés et produits.)

Cultures et matières premières.

Matériel et fabrication. Architecture industrielle.

Appareils de laboratoire.

Produits fabriqués.

Quinzième Groupe.

INDUSTRIES DIVERSES

CLASSE 92

Papeterie.

(Matériel, procédés et produits.)

I. Outillage spécial et procédés pour la fabrication ou la préparation des articles de papeterie, registres, cahiers, enveloppes, sacs, cartonnages, etc.

II. Papier et carton transformés : papiers réglés, bordés, façonnés ; enveloppes, pochettes, sacs ; cahiers d'écoliers, agendas, carnets, copies de lettres, registres, biblorhaptés, classeurs ; cartes-menus, cartes à jouer, cartonnages, étuis ; cahiers de papier à cigarettes, etc.

Articles de fournitures pour bureaux : encres, plumes, porte-plume, porte-crayons, cires et pains à cacheter, presse-papiers, encriers, etc.

Matériels des arts de la peinture, de l'architecture, de la sculpture et du dessin : toiles, panneaux, crayons, brosses, pinceaux ; instruments pour architectes, aquafortistes, graveurs, sculpteurs ; papiers et toiles à calquer ; parchemins ; couleurs, vernis, fusains, pastels, estompes, mannequins, chevalets ; boîtes de couleurs et autres objets non dénommés à l'usage des artistes.

CLASSE 93

Coutellerie.

(Matériel, procédés et produits.)

I. Matériel spécial de fabrication de la coutellerie, notamment matériel de l'émouillage et du polissage.

II. Coutellerie de table ; coutellerie fermante et à lames fixes.
Coutellerie horticole, viticole et pour diverses industries.
Cisellerie, petits nécessaires.
Rasoirs en tous genres.
Quincaillerie fine en acier poli.
Petite orfèvrerie.
Armes blanches de tous genres.

CLASSE 94

Orfèvrerie.

(Matériel, procédés et produits.)

I. Matériel spécial de production : petit outillage ; matériel pour la fonte des métaux ; outillage mécanique (tours, balanciers, etc.) ; outillage de la galvanoplastie, etc. Procédés de travail.

II. Orfèvrerie religieuse ou civile : orfèvrerie d'or, d'argent, de bronze ou d'autres métaux ; orfèvrerie plaquée ; orfèvrerie dorée ou argentée par tous procédés.

Emaillerie : émaux d'orfèvres ; émaux peints sur métal.

CLASSE 95

Joaillerie et bijouterie.

(Matériel, procédés et produits.)

I. Matériel spécial de production. Procédés de travail

II. Joaillerie fine.

Lapidairerie : taillerie du diamant ; taillerie des pierres précieuses : gravure sur pierres fines ; gravure sur camées durs et sur coquilles.

Bijouterie d'or ; bijouterie d'exportation en or à bas titres. Bijouterie d'argent, de platine, d'aluminium, etc. Bijouterie ornée de pierres fines.

Lapidairerie d'imitation. Imitation des pierres fines, des perles, etc.

Bijouterie en doublé d'or ; bijouterie d'imitation en cuivre et autres métaux ; bijouterie d'acier ; bijouterie de deuil en jayet et en verre ; bijouterie en corail, en ambre, en nacre, etc.

CLASSE 96

Horlogerie.

(Matériel, procédés et produits.)

I. Matériel spécial de fabrication de l'horlogerie : petit outillage ; outillage mécanique (tours et autres machines-outils) ; appareils de mesure.

II. Préparation de métaux divers employés dans l'horlogerie.

Pièces détachées et fournitures d'horlogerie : ressorts ; boîtes de montre en métal précieux ou en métal commun ; trous et assortiments en rubis et autres : cadrans en émail et autres, etc.

Horlogerie monumentale.
Horloges astronomiques ; chronomètres pour la marine.
Horlogerie électrique, à air, à eau.
Pendules et horloges ; régulateurs ; réveils.
Montres, chronomètres.
Métronomes ; podomètres ; compteurs divers.
Clepsydras et sabliers.
Carillons liés à un mouvement d'horlogerie.

CLASSE 97

Bronze, fonte et ferronnerie d'art. — Métaux repoussés.

(Matériel, procédés et produits.)

I. Matériel spécial de fabrication : types de fonderies ; modèles et moules ; outillage de la ciselure et du travail des métaux repoussés ; réduction mécanique, d'après le procédé Collas ; etc.

II. Bronzes, fontes et ferronnerie d'art. (A l'exception des objets compris dans la classe 65.)

Zincs d'art.

Métaux repoussés, estampés, damasquinés.

CLASSE 98

Brosserie, maroquinerie, tabletterie et vannerie.

(Matériel, procédés et produits.)

I. Matériel et procédés de la fabrication des objets de brosse, de maroquinerie, de tabletterie et de vannerie.

II. Brosse : brosse de toilette, dite *brosse fine* ; brosse de ménage, de sellerie, d'écurie, etc., dite *grosse brosse* ; brosse pour artistes et pour bâtiment, dite *brosse à peindre* ; plumeaux.

Maroquinerie : trousse, sacs de voyage, gainerie ; porte-monnaie, portefeuilles, serviettes, carnets, porte-cigares ; petits meubles et objets de fantaisie en peau ; fermoirs pour sacs et porte-monnaie.

Tabletterie : nécessaires et petits meubles de fantaisie ; caves à liqueurs ; boîtes à gants ; coffrets ; objets tournés, guillochés, sculptés, gravés, de bois, d'ivoire, d'écaille, de nacre, etc. ; pipes et objets pour fumeurs ; tabatières ; peignes de toilette et pour tous usages, en ivoire, écaille, corne, celluloïd, buis, etc. ; objets divers de laque ; petits bronzes.

Vannerie : corbeilles et paniers à usage journalier ; vannerie de fantaisie pour confiseurs, pour appartement, pour voyage, etc. Objets de sparterie.

CLASSE 99

Industrie du caoutchouc et de la gutta-percha.

(Matériel, procédés et produits.)

Objets de voyage et de campement.

I. Matériel et procédés de la fabrication des objets de caoutchouc et de gutta-percha.

II. Produits généraux de l'industrie du caoutchouc et de la gutta-percha.

Malles, valises, sacs, sacoches, nécessaires et troussees de voyage ; caisses et boîtes pour emballage. Serrurerie et autres accessoires des malles, valises, etc. Coussins. Vêtements et chaussures imperméables. Bâtons ferrés ; grappins ; parasols. Objets divers à l'usage des voyageurs.

Matériel portatif spécialement destiné aux voyages et expéditions scientifiques ; nécessaire et bagage du géologue, du minéralogiste, du naturaliste, du colon, du pionnier, etc.

Tentes et leurs accessoires. Lits, hamacs, sièges, pliants, autres objets de mobilier pour campement.

Tentes et mobilier de campement militaire.

CLASSE 100

Bimbeloterie.

I. Matériel et procédés de la fabrication des objets de bimbeloterie.

II. Jouets ; poupées, bébés et accessoires ; jouets en métal ; ménages montres d'enfants ; jouets mécaniques, oiseaux chantants ; armes et équipements pour enfants ; instruments de musique ; petits meubles ; chevaux, animaux, voitures ; jouets en caoutchouc, en baudruche, etc., etc. ; jouets scientifiques et jouets instructifs, etc.

Jeux pour enfants ou pour adultes : croquet, tonneaux, passe-boules, quilles.

Seizième Groupe.

ECONOMIE SOCIALE — HYGIÈNE, ASSISTANCE PUBLIQUE

CLASSE 101

Apprentissage. — Protection de l'enfance ouvrière.

Apprentissage dans l'atelier : régimes divers ; contrats ; rapports entre le patron et l'apprenti ; méthodes d'apprentissage ; résultats.

Enseignement technique donné aux enfants dans les écoles ou cours libres fondés soit par les chefs d'industrie, soit par les ouvriers.

Enseignement professionnel dans les orphelinats industriels ou agricoles, dans les ouvriers, dans les écoles ménagères et dans les établissements similaires.

Protection de l'enfance ouvrière : législation sur le travail des enfants ; sociétés de patronage.

CLASSE 102

Rémunération du travail. — Participation aux bénéfices.

Recrutement des ouvriers industriels ou agricoles.

Mode de fixation et taux des salaires : travail à la journée ; travail à la tâche ou à la pièce ; marchandage. Primes ou sursalaires ; subventions en nature. Régime du travail. Encouragement au travail et à la durée des services. Paiement des salaires. Contestations sur la fixation ou le règlement des salaires. Rapports entre les salaires et le prix des vivres.

Participation aux bénéfices : formes de la participation ; proportion et bases de l'attribution d'une part de bénéfices aux employés et ouvriers ; pouvoirs du patron pour la gestion de l'entreprise et pour le recrutement ou le congédiement du personnel ; contrôle des comptes ; mode d'emploi du produit de la participation ; résultats matériels et moraux. Métayage.

CLASSE 103

Grande et petite industrie. — Associations coopératives, de production ou de crédit. — Syndicats professionnels.

Statistiques et documents relatifs à la concentration de l'industrie dans de grands établissements ; petits ateliers ; industries domestiques. Résultats comparés au point de vue matériel et au point de vue moral. Mortes-saisons et chômages. Alliance des travaux industriels et des travaux agricoles. Mode d'existence et budget de la famille ouvrière.

Associations coopératives ouvrières de production : mode de formation du capital ; constitution de la gérance ; répartition des bénéfices ; rémunération des auxiliaires ; avantages réservés par l'Etat, les départements, les provinces ou les communes.

Associations coopératives de crédit : objet et forme des sociétés ; constitution du capital ; nombre et situation des associés ; étendue de leur responsabilité ; gestion ; opérations ; comptabilité ; répartition des bénéfices ; rapports avec les autres établissements de crédit ; subsides de l'Etat ; résultats matériels et moraux. Banques populaires.

Syndicats professionnels : syndicats de patrons, syndicats d'employés ou d'ouvriers, syndicats mixtes ; législation ; organisation et rôle des syndicats. Rapports entre les syndicats d'ouvriers, les patrons ou syndicats de patrons et les ouvriers non syndiqués. Grèves ; leurs causes, leurs effets. Arbitrage obligatoire ou facultatif.

CLASSE 104

Grande et petite culture. — Syndicats agricoles. — Crédit agricole.

Division de la propriété et de l'exploitation du sol. Mobilité de la propriété. Intervention de la loi dans la distribution, la disposition ou la transmission du

sol. Particularités coutumières dans la constitution de la propriété ou de l'exploitation. Condition du personnel de la grande culture, de la moyenne culture et de la petite culture ; condition du métayer ; condition de l'ouvrier agricole. Mode d'existence et budget de la famille ouvrière.

Emigration des campagnes dans les villes et à l'étranger.

Syndicats agricoles ; services rendus par ces syndicats pour l'achat des instruments de culture, des engrais, des semences, des animaux, pour la vulgarisation des bonnes méthodes de culture, pour la vente des produits, etc.

Crédit agricole ; crédit hypothécaire ; crédit réel sur gages, sur récoltes emmagasinées dans des entrepôts ; crédit personnel. Banques de crédit foncier et de crédit agricole ; associations de crédit mutuel, etc.

CLASSE 105

Sécurité des ateliers. — Réglementation du travail.

Risques inhérents aux diverses professions industrielles. Statistique des accidents.

Responsabilité civile du patron en cas d'accident.

Assurances individuelles ou collectives au profit des ouvriers contre les accidents du travail ; primes ; retenues opérées d'office sur les salaires pour l'acquittement de ces primes ; prélèvements opérés dans le même but sur les frais généraux ou les bénéfices ; règlement des sinistres. Assurances obligatoires, assurances facultatives. Caisses d'Etat ; sociétés d'assurances.

Assurances au profit des patrons contre leur responsabilité civile en cas d'accidents.

Législation sur la durée du travail.

Lois et règlements sur l'hygiène et la sécurité des travailleurs dans les établissements industriels.

Influence de ces lois et règlements sur la santé et la sécurité des travailleurs, sur leur rémunération, sur la condition de leur famille, sur le prix de revient des produits industriels.

Inspection du travail dans les manufactures et ateliers.

CLASSE 106

Habitations ouvrières.

Plans et spécimens d'habitations salubres et à bon marché.

Maisons individuelles construites par les patrons, par des sociétés commerciales ou philanthropiques, par les ouvriers. Fourniture gratuite du logement ; location à prix réduit ; location avec amortissement pour conférer la propriété après un certain délai ; prêts aux ouvriers qui construisent eux-mêmes, etc.

Maisons collectives.

Logements garnis pour ouvriers célibataires.

Concours de l'Etat, des communes des Caisses d'épargne, etc.

Résultats matériels et moraux.

CLASSE 107

Sociétés coopératives de consommation.

Sociétés coopératives de consommation, et spécialement sociétés coopératives d'alimentation (boulangeries, boucheries, restaurants, fourneaux, etc.) : origine, objets et formes des sociétés ; constitution du capital ; nombre et situation des associés ; gestion ; achats ; fabrication ; vente aux seuls associés ou au public ; vente au prix coûtant, au prix courant du gros, au prix courant du détail ou à un prix intermédiaire ; conditions de paiement ; service des magasins ; comptabilité ; répartition des bénéfices, résultats matériels et moraux.

Economats institués par les patrons.

Régime des sociétés coopératives de consommation et des économats au point de vue des impôts.

Cas particulier des associations et des économats créés par les agents de chemins de fer ou à leur profit.

Concurrence avec le commerce local ; ses effets.

CLASSE 108

Institutions pour le développement intellectuel et moral des ouvriers

Institutions d'enseignement créées par les patrons pour leurs ouvriers. Conférences. Sociétés d'enseignement mutuel. Bibliothèques. Musées, collections.

Cercles d'ouvriers : personnel ; administration ; régime financier ; consommations et jeux ; admission des familles de sociétaires et du public.

Sociétés de musique, de tir, de sport, etc., créées soit par les patrons, soit par les ouvriers. Institutions diverses de récréation.

Sociétés de tempérance.

CLASSE 109

Institutions de prévoyance.

Epargne ; caisses d'épargne nationales, postales, scolaires, etc. ; caisses d'épargne placées sous la surveillance de l'Etat ; sociétés d'épargne pour l'achat en commun de valeurs à lots, systèmes divers d'encouragement à l'épargne ; systèmes pour la conservation provisoire ou le placement définitif de l'épargne individuelle ou collective des ouvriers et employés ; constitution du patrimoine de l'ouvrier pendant son séjour à l'usine.

Sociétés de secours mutuels : législation ; avantages réservés aux sociétés suivant leur situation légale ; formation, organisation et administration ; rapports avec d'autres institutions ; secours en cas de maladie, soins et médicaments ; secours en cas de chômage ; secours à la vieillesse, pensions de retraite, assurances en cas de décès ; admission des femmes, secours à l'occasion de la naissance des enfants ; recettes et dépenses. Tableaux statistiques des maladies.

Caisses de retraites : caisses d'Etat, de départements, de provinces, de

villes, etc. ; caisses patronales ; caisses instituées par les ouvriers ou employés. Versements obligatoires ou facultatifs des patrons et des ouvriers ou employés ; prélèvements d'office sur les salaires. Conditions de jouissance et quotité des pensions. Réversibilité sur les veuves et sur les enfants.

Assurances sur la vie : en cas de décès, mixtes, à terme fixe, différées, par l'Etat, les syndicats ou les compagnies d'assurances. Primes payées par les patrons, par les ouvriers ou par des sociétés créées dans ce but. Tables de mortalité.

Institutions diverses de prévoyance. Secours donnés par les patrons, en cas de maladie ou de chômage.

CLASSE IIO

Initiative publique ou privée en vue du bien-être des citoyens.

Lois dites *moralisatrices* (assurance obligatoire, constitution obligatoire de pensions de retraite ; repos hebdomadaire, etc.).

Lois et règlements édictés par les pouvoirs publics, institutions fondées ou subventionnées par eux dans le but de compléter l'initiative privée, de la régler, de se substituer à elle ; intervention de ces pouvoirs dans le contrat d'échange et dans le contrat de travail ; socialisme d'Etat, socialisme municipal. Réglementation du travail et des salaires ; crédit et subventions aux ouvriers ou aux associations ouvrières ; habitations économiques faites par les municipalités ou avec leur concours ; intervention dans les conflits entre patrons et ouvriers, subsides aux grévistes ; chantiers nationaux ; construction et exploitation des voies de transport ; distribution d'eau ou de lumière ; taxe du pain, de la viande ; boulangeries, boucheries et autres établissements du même genre créés et gérés par les communes, dispositions propres à favoriser ou à restreindre l'émigration ou l'immigration, etc.

Offices du travail : leur objet et leurs résultats.

Musée d'économie sociale.

Secrétariats ouvriers.

Bureaux de placement avec ou sans monopole ; bourses du travail.

Etat social comparatif des nations.

CLASSE III

Hygiène.

I. Science de l'hygiène.

Historique. Exposé des progrès de l'hygiène.

Application des découvertes de M. Pasteur à la prophylaxie des maladies infectieuses. Laboratoires ; chimie et bactériologie appliquées à l'hygiène. Recherches sur la transmissibilité des maladies infectieuses. Procédés et appareils de désinfection. Procédés de captage et d'aménée des eaux potables, destinés à en prévenir la contamination.

II. Hygiène individuelle et hygiène des habitations.

Mesures de précaution contre les maladies transmissibles. Immunité ; vacci-

nations antivariolique, antirabique, etc. Application des règles de l'hygiène au choix des matériaux de construction, aux procédés de chauffage, de ventilation, d'aération, d'éclairage, d'éclairage. Usage de l'eau. Appareils balnéatoires et hydrothérapeutiques. Evacuation des matières usées. (Poterie sanitaire ; installation de water-closets ; lessiveuses ; bassines ; robinets, etc. ; appareils et accessoires de plomberie.)

III. *Hygiène dans les édifices publics et dans les établissements collectifs.*

Ecoles ; manufactures et ateliers ; hôpitaux ; asiles ; refuges ; salles de réunion ; théâtres, etc.

IV. *Hygiène dans les communes rurales.*

Conditions indispensables à la salubrité des habitations rurales. Règlement municipal sanitaire. Police de la voirie ; dépôt, enlèvement, transport, utilisation des fumiers. Protection des eaux d'alimentation.

V. *Hygiène et assainissement des villes.*

Voirie : propreté de la voie publique ; écoulement des eaux ; balayage ; dimensions des maisons (hauteur ; nombre et hauteur des étages ; dimensions et aération des pièces habitées ; dimensions des cours et courtes) ; vidange des fosses d'aisances ; travaux d'aménage d'eau dans les villes (1) ; procédés de filtration et de stérilisation ; évacuation des matières usées ; désinfection des eaux d'égout, champs d'irrigation ; utilisation des matières usées et des immondices des villes.

Services sanitaires municipaux : bureaux d'hygiène ; procédés de défense collective contre les maladies transmissibles ; transport des contagieux, isolement ; désinfection des effets et des logements contaminés ; inspection des substances alimentaires ; tenue des abattoirs et des tueries particulières ; laboratoires municipaux ; cimetières, appareils crématoires.

VI. *Défense des frontières contre les maladies pestilentielles.*

Voies de terre : inspection médicale à la frontière ; infirmeries et désinfection aux gares frontières.

Voies de mer : assainissement des ports ; services sanitaires dans les ports, anciens lazarets, stations sanitaires ; service médical et désinfection à bord des navires.

VII. *Dénrées alimentaires et objets usuels.*

Contrôle des denrées alimentaires, recherche des falsifications ; procédés de conservation des denrées alimentaires. Inspection des eaux minérales naturelles et artificielles. Objets usuels : progrès réalisés au point de vue de l'hygiène.

VIII. *Eaux minérales et sanatoria.*

Analyse des eaux minérales ; procédés de captage (1) et appropriations des sources. Divers modes de médication par les eaux minérales et appareils destinés à les appliquer : piscines, salles d'inhalation, pulvérisation, etc.

Sanatoria, stations thermales : dispositions générales des lieux : orientation ; promenoirs couverts.

1. — Pour la partie technique, voir la classe 28.

Etablissements thermaux : cabines, bains, douches ; antiseptic préventive, notamment dans les stations fréquentées par les tuberculeux ; procédés d'em-bouteillage et de conservation des eaux.

IX. *Statistiques sanitaires et législation.*

Morti-natalité. Relevé des causes de décès. Mortalité par maladies épidémi-ques. Législations sanitaires.

CLASSE 112

Assistance publique.

I. *Généralités.*

Documents historiques : législation ; organisation matérielle, etc.

Modes actuels d'assistance ; par l'Etat ; par les régions, provinces, départe-ments, cantons, etc. ; par les paroisses ; par les communes ; par des œuvres privées. Législation. Voies et moyens ; régime financier

II. *Protection et assistance de l'enfance.*

Organisation générale de la protection et de l'assistance de l'enfance.

Protection et assistance de l'enfant avant la naissance (par la protection et l'assistance de la mère) : asiles-ouvroirs ; mutualité maternelle ; maternités secrètes ; maternités ordinaires ; maisons de convalescence.

Protection et assistance de l'enfant après la naissance : crèches, institutions pour les enfants du premier âge, les enfants trouvés, les enfants abandonnés, les enfants moralement abandonnés, les orphelins.

Assistance des enfants malades ou infirmes : dispensaires, hôpitaux, hos-pices, etc.

III. *Assistance des adultes.*

Assistance des valides : assistance mutuelle ; bureaux de bienfaisance ; assis-tance par le travail ; hospitalité de nuit ; dépôts de mendicité.

Assistance des malades : assistance à domicile, médecine gratuite : hôpitaux (législation, organisation matérielle, services de médecine, services de chirurgie, services spéciaux des contagieux).

Assistance des vieillards : assistance familiale ; asiles et fermes rurales ; hospices.

IV. *Assistance des aliénés.*

Asiles publics et privés ; quartiers d'hospice ; maisons de santé.

Assistance dans les colonies agricoles.

Institutions spéciales pour les enfants idiots et les épileptiques. Moyens d'éducation.

V. *Assistance des aveugles.*

Assistance par l'instruction (écoles).

Assistance par le travail (ateliers d'aveugles).

VI. *Assistance des sourds-muets.*

Assistance par l'instruction (écoles).

Assistance par le travail (ateliers de sourds-muets).

VII. *Monts-de-piété.*

Législation et organisation matérielle.

VIII. *Personnel des établissements de bienfaisance. Ecoles d'infirmiers et d'infirmières.*

Dix-septième Groupe.

ENSEIGNEMENT PRATIQUE, INSTITUTIONS ECONOMIQUES
ET TRAVAIL MANUEL DE LA FEMME (1)

CLASSE 113

Enseignement.

Crèches. Ecoles gardiennes. Jardins d'enfants. Ecoles ménagères. Ecoles professionnelles. Ecoles de laiterie et de fromagerie : programmes et matières d'enseignement, matériel spécial.

CLASSE 114

Sciences, arts, institutions économiques. — Bienfaisance.

I. Ouvrages relatifs aux sciences, aux arts ou aux lettres écrits par des femmes. Exposé des divers systèmes qui se sont produits dans ces derniers temps au sujet de l'admissibilité de la femme aux emplois publics et aux professions libérales. Travail des femmes. Organisation. Publications. Institutions économiques, mutualités, coopératives, etc.

II. Divers services rendus dans la bienfaisance.

CLASSE 115

Travail manuel.

I. Dentelles. Broderies. Ornaments d'église. Passementeries et perles. Fleurs artificielles. Plumes. Lingerie et confections. Coupe, vêtements confectionnés. Robes, manteaux. Corsets. Modes. Couture de gants. Bonneterie. Tissage des étoffes et de la soie. Tapis. Vannerie fine. Travail de la paille. Industries diverses. Peinture sur faïence, sur porcelaine, sur soie, sur ivoire, sur émaux, etc.

II. Outillage spécial aux professions énumérées dans le groupe. Matières premières, produits et fournitures utilisés dans ces professions.

1. — La nomenclature de ce groupe est exclusivement établie au point de vue du groupement matériel de produits ressortissant de la Section belge. Un grand nombre d'objets qui y sont dénommés seront joints aux classes correspondantes pour les opérations du jury.

Dix-huitième Groupe.

COMMERCE — COLONISATION

CLASSE 116

Commerce.

I. Législation commerciale. Tarifs douaniers. Lois sur les sociétés commerciales. Jurisprudence. Statistiques commerciales. Bibliographie commerciale. Enseignement commercial (méthodes, livres matériel, etc.). Musées commerciaux.

II. Etudes, projets et travaux concernant : 1° l'importation, l'exportation et le transit ; 2° la banque et le change ; 3° les assurances, les transports intérieurs et internationaux et les expéditions en douane ; 4° les ports envisagés aux divers points de vue : a) des taxes du fret et des moyens de transport maritime ; b) des installations, des lignes de navigation régulières, de l'aménagement, des quais et des hangars, des entrepôts, de l'outillage, etc. c) des moyens et des prix de transport vers l'intérieur et les zones d'action de ces ports. Objets concernant l'aménagement, l'armement et l'outillage des ports de commerce. Matériel de transport par terre et par mer pour passagers et marchandises. Armement et aménagement des paquebots.

III. Produits du sol et de l'industrie destinés au commerce d'exportation ; prix, débouchés divers produits. Produits étrangers importés, prix, provenances. Emballages.

CLASSE 117

Procédés de colonisation.

I. Monographies et statistiques politiques, administratives, industrielles, agricoles et commerciales.

Produits du sol, produits du sous-sol, produits du règne animal.

Documents relatifs à la production, à l'importation, à l'exportation. Commerce d'importation, échanges, sociétés commerciales.

Emploi pour la colonisation de la main-d'œuvre indigène, de l'immigration, de la transportation.

Industries existantes, industries à introduire, industrie des transports.

Sociétés de propagande et d'encouragement pour la colonisation.

II. Le pays (géographie, climatologie, météorologie, géologie, minéralogie, faune, flore).

Les habitants (anthropologie, ethnographie, linguistique).

Evolution politique et morale. Histoire, organisation et administration.

Organisation de la propriété. Moyens de transmission.

Enseignement indigène. Enseignement donné aux indigènes en vue de répandre parmi eux les connaissances des peuples civilisés et de faciliter les relations commerciales.

Enseignement donné dans les pays colonisateurs en vue de développer les affaires coloniales et d'assurer le fonctionnement des divers services.

Missions. Explorations. Collections commerciales et scientifiques rapportées par les voyageurs.

CLASSE 118

Matériel colonial.

Matériaux et systèmes de constructions spéciaux aux colonies.
Habitations des indigènes : palais, édifices publics ou religieux ; bazars ; cases ; paillottes.
Constructions commerciales ; factoreries.
Habitations des colons ; pavillons ; maisons ; hôtels ; sanatoria.
Constructions défensives.
Outillages divers et moyens de transport par terre et par eau spéciaux aux pays en voie de colonisation.

CLASSE 119

Produits spéciaux destinés à l'exportation dans les colonies.

Types des marchandises spéciales à la consommation dans les pays à coloniser. Marchandises d'exportation, de traite et de troc.
Manutention et manipulation de ces marchandises. Procédés d'expédition.
Poids, mesures, monnaies en usage dans les colonies.
Documents sur les valeurs d'échange.

Dix-neuvième Groupe.

ARMÉES DE TERRE ET DE MER (1)

CLASSE 120

Armement et matériel de l'artillerie.

Matériel et procédés des arsenaux et des fabriques d'armes de guerre.
Bouches à feu et projectiles de l'armée de terre.
Bouches à feu et projectiles de l'armée de mer.
Armes à feu.
Munitions et explosifs.
Poudres. Poudreries.
Armes blanches.
Matériel d'artillerie et matériel roulant de l'armée de terre.
Matériel d'artillerie et matériel roulant de l'armée de mer.

1. — La nomenclature de ce groupe est exclusivement établie au point de vue du groupement matériel. Un grand nombre d'objets qui y sont dénommés seront joints aux classes correspondantes pour les opérations du jury.

CLASSE 121

Génie militaire et services y ressortissant.

Matériel du génie.
Construction des voies ferrées.
Etudes de tracés et construction de voies ferrées dans les colonies.
Casernement dans les pays et aux colonies. Forteresses, casernes, magasins, manèges, hôpitaux, etc.
Electricité et application de l'électricité.
Aérostation militaire.
Télégraphie et téléphonie.
Ponts.
Vélocipédie militaire. — Colombiers.

CLASSE 122

Génie maritime. — Travaux hydrauliques. — Torpilles.

Navires de guerre : coques et accessoires ; appareils moteurs et évaporatoires ; appareils auxiliaires ; matériel d'armement.
Outillage et produits des arsenaux.
Applications de l'électricité.
Travaux hydrauliques.
Torpilles offensives ou défensives.
Ecoles. Dessin. Photographie.
Sauvetage maritime.

CLASSE 123

Cartographie, hydrographie, instruments divers.

Service géographique de l'armée : géodésie, topographie, cartographie et plans reliefs ; instruments d'optique, instruments de précision ; appareils de photographie ; bibliographie militaire.
Service hydrographique de la marine ; cartes ; instruments scientifiques, instruments de navigation ; bibliographie maritime.

CLASSE 124

Services administratifs.

Habillement, équipement, couchage, campement et baraquement de troupes de la guerre, des équipages et des troupes de la marine.
Appareils et outils divers destinés aux services administratifs.
Alimentation : boulangeries de campagne ; conserves alimentaires ; appareils pour la conservation des substances alimentaires.
Instruments de musique.

Maréchalcrie ; harnachement des chevaux.
Pêches maritimes.

CLASSE 125

Hygiène et matériel sanitaire.

Service de santé de l'armée de terre en temps de paix et en campagne.
Matériel et procédés d'évacuation des blessés.
Service de santé de la marine. Matériel et procédés d'évacuation des blessés.
Sociétés de secours aux blessés.
Filtres et autres appareils d'épuration des eaux.

Vingtième Groupe.

SPORTS

CLASSE 126

Exercices des enfants et des adultes. — Théorie et pratique.

I. Simples exercices physiques. Manœuvres, exercices scolaires. Appareils spéciaux pour gymnase scolaire. Exercices en plein air.

II. Gymnase. — Appareils pour divers modes de développement physique ; exercices athlétiques : marche, course à pied, aviron, natation, voltige, escrime, etc.

III. Anthropométrie : méthodes diverses, leurs relations avec la culture physique ; statistiques, cartes, applications et instruments.

CLASSE 127

Jeux et sports pour les enfants et les adultes.

Boules, lawn-tennis, quilles, croquets, cerceaux, disques, golf, jeux de paume, curling.

II. Football, baseball, aviron, cricket, la crosse, polo, pistes athlétiques.

III. Tirs à la cible, au fusil et au pistolet, tirs à l'arc et à l'arbalète, tirs aux pigeons.

CLASSE 128

Equipement pour jeux et sports.

Matériel, vêtements et équipements pour jeux et sports. Fournitures et accessoires pour sports ; appareils de pistes.

Vingt-unième Groupe.

CONGRÈS ET CONFÉRENCES

*
**

Les présidents des groupes VII et VIII (Agriculture et Horticulture), XVI (Economie sociale) et XX (Sports) avaient été nommés par arrêtés du Commissaire général.

En ce qui concerne le groupe XVI, tous les frais furent supportés par le budget du Commissariat général. Chaque exposant n'était tenu obligatoirement qu'à un droit fixe de dix francs.

Toutefois, les sociétés importantes n'hésitèrent pas à s'astreindre à une contribution volontaire en rapport avec leurs ressources.

L'Agriculture et l'Horticulture eurent une subvention particulière du Ministère (voir budget de l'Exposition).

Enfin, comme il est dit ci-dessus, l'Exposition de la Ville de Paris et celle de l'Algérie étaient soumises à des régimes spéciaux.

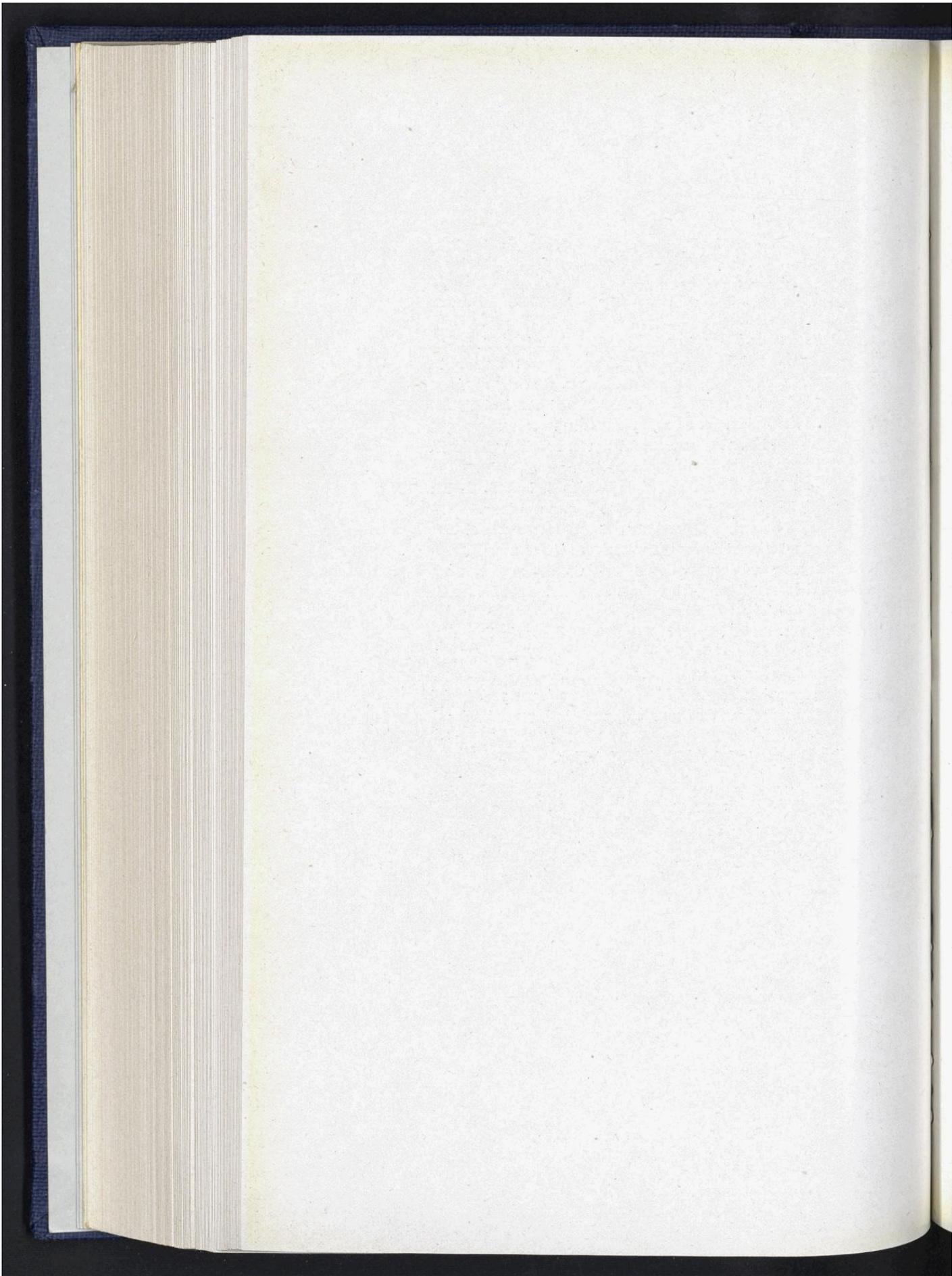
Les groupes I (Instruction publique), II (Œuvres d'art) et XVIII (Colonies) avaient à leur tête des commissaires spéciaux.

En ce qui concerne la section des Beaux-Arts, il y avait une organisation spéciale résultant de l'arrêté ministériel du 17 décembre 1904 (*Journal officiel* du 23 décembre).

Une entente avec le Musée social assura l'organisation d'une Exposition d'économie sociale. L'administration des Beaux-Arts prépara dès cette date l'envoi de 4.000 œuvres d'art.

M. Crozier, consul de France à Liège, fut nommé, par arrêté ministériel et sur la proposition du Commissaire général, commissaire des colonies.

La section des sports fut confiée à M. Mérillon.



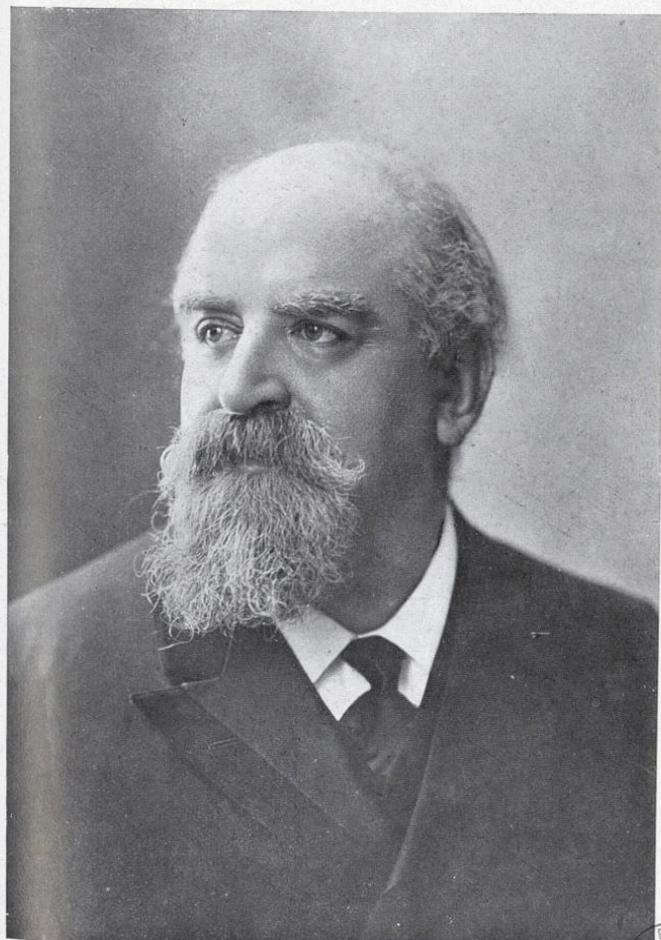
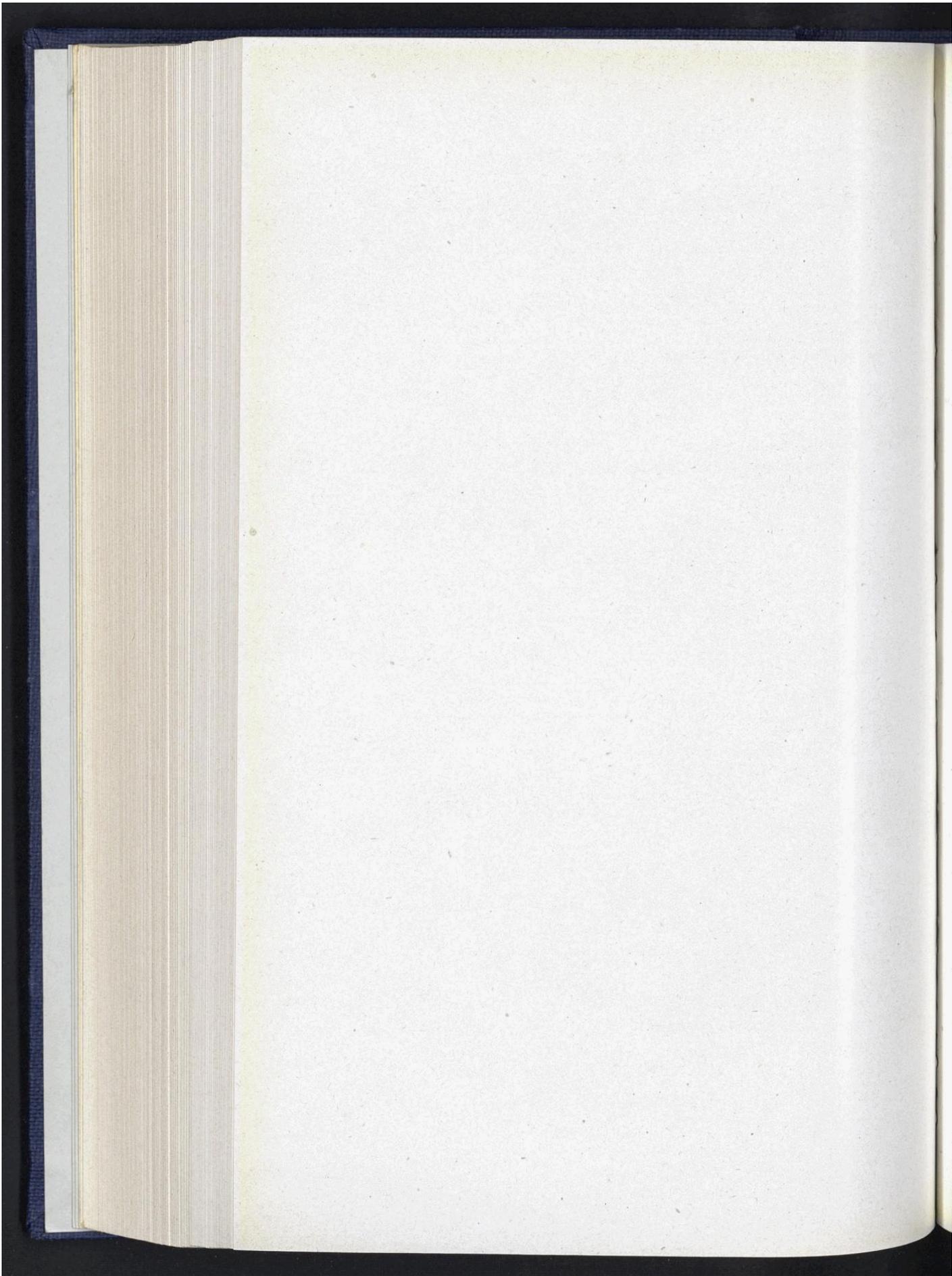


Photo Henri Manuel.

Bib.
CNAM

M. DUJARDIN-BEAUMETZ,
Sous-Secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts.





Beaux-Arts

La section française des Beaux-Arts eut son régime particulier.
Elle fut recrutée par un jury d'admission.
Ce jury, prévu par l'art. 9, fut constitué et organisé par les arrêtés
du 22 décembre 1904 et 5 février 1905.

Arrêté du 22 Décembre 1904

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,
Vu le règlement général de l'Exposition universelle qui doit s'ouvrir à Liège,
en 1905.
Vu le règlement particulier de la section des Beaux-Arts à cette Exposition,

Arrête :

ARTICLE PREMIER. — La Section française de l'Exposition internationale de Liège sera ouverte fin avril 1905 et close en novembre de la même année. Elle comprendra les œuvres des artistes vivants au 1^{er} janvier 1898.

ART. 2. — Seront admis à cette Exposition les ouvrages rentrant dans les quatre classes suivantes :

Classe I. — Peintures, aquarelles, pastels, cartons, dessins et miniatures.

Classe II. — Sculptures, bas-reliefs, gravures en médailles et sur pierres fines.

Classe III. — Gravures, lithographies.

Classe IV. — Architecture, plans, dessins et modèles d'architecture, photographies annexées à des plans, maquettes.

ART. 3. — Sont exclues :

Les copies, sauf celles qui reproduisent une œuvre d'art dans un genre différent de celui de l'œuvre originale ;

Les œuvres d'art envoyées par des personnes autres que leurs auteurs, sans l'autorisation de ces derniers ou de leurs ayants droit ;

Les œuvres d'art de la première et de la troisième classe qui ne seraient pas encadrées ou dont les cadres ne seraient pas rectangulaires ; les ornements et les cadres en peluche sont prohibés.

ART. 4. — Les emplacements concédés étant limités et restreints, l'adminis-

tration des Beaux-Arts, visant le double but de prévenir l'encombrement et d'assurer la représentation de toutes les tendances comme la participation du plus grand nombre, se voit contrainte de réglementer ainsi qu'il suit la contribution de chaque classe :

a) La classe I ne pourra compter plus de 250 tableaux et 50 dessins, aquarelles, pastels, etc.

Le nombre des envois pour chaque artiste est limité à deux.

La dimension maxima des toiles en largeur est fixée à 1^m 70, cadre compris.

b) Les sculptures devant être réunies dans une salle unique internationale, le jury d'admission de la classe II ne pourra retenir plus de 50 statues.

Chaque artiste ne pourra exposer plus de deux œuvres.

Toutefois, le jury pourra admettre, en outre, un certain nombre de statuettes de bronze ou de matières précieuses susceptibles d'être placées dans les salles de peinture. Dans cette dernière catégorie, le jury aura la faculté d'admettre plusieurs envois du même artiste. Il en sera de même, bien entendu, pour la gravure en médailles et en pierres fines.

c) La classe III comportera 120 gravures. Le nombre maximum des envois est fixé à quatre pour chaque artiste.

d) La classe IV comportera 40 cadres d'architecture.

La dimension maxima de ces cadres, en largeur comme en hauteur, est fixée à 1^m 70.

ARR. 5. — L'Exposition de Liège ne comporte pas de classe réservée aux objets d'art. Néanmoins, pour donner aux visiteurs une vision d'ensemble de l'art français, l'Administration française fera contribuer à la décoration des salles de la Section un petit nombre de spécimens choisis de notre art décoratif.

Ces objets (bijoux, ivoire, bois, métal, émaux, céramique, cuir, etc...) seront réunis dans des vitrines collectives. Ils devront avoir un caractère précieux et constituer des œuvres strictement originales. Chaque artiste ne pourra produire plus de quatre objets. Il devra pouvoir justifier, le cas échéant, qu'il a tout au moins dessiné lui-même les œuvres envoyées sous son nom.

ARR. 6. — Les ouvrages destinés à l'Exposition devront être expédiés franco de port au commissariat des expositions (Grand-Palais, avenue d'Antin, porte C), du 6 au 11 février 1905, de dix heures à quatre heures.

ARR. 7. — En même temps que ses ouvrages, chaque artiste devra déposer une notice signée contenant : ses nom et prénoms, son adresse, le lieu de sa naissance, la mention de ses récompenses, le sujet des ouvrages, les dimensions cadre compris, l'indication des propriétaires, les prix de vente spécifiés en toutes lettres.

Chacun des genres devra faire l'objet d'une notice spéciale.

Des modèles de notice seront délivrés à la direction des Beaux-Arts, 3, rue de Valois, et au Commissariat des Expositions, au Grand-Palais, avenue d'Antin.

ARR. 8. — L'administration prend à sa charge les frais d'emballage et de transport de Paris à Liège et *vice versa*.

ARR. 9. — Toutes les œuvres sans exception, y compris les œuvres d'art, seront soumises à un jury constitué par le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

ARR. 10. — L'installation de la Section française sera faite par les soins du Commissaire des Beaux-Arts à l'Exposition de Liège.

L'administration belge aura la surveillance et la garde des salles et prendra les mesures nécessaires pour garantir du vol ou de tout autre dommage les objets exposés. Une surveillance sera exercée d'autre part par les agents du Commissariat français.

De même que le Gouvernement belge et la Société anonyme de l'Exposition (art. 23 du règlement général), l'administration française ne saurait, en aucun cas, être rendue responsable des préjudices qui résulteraient pour les exposants des incendies, détournements, avaries ou accidents de toute nature dont les œuvres pourraient avoir à souffrir. Il est d'ailleurs loisible aux exposants de faire assurer leurs œuvres directement et à leurs frais.

ART. 11. — Le prix des œuvres à vendre sera communiqué par le Commissaire général français à tous les visiteurs qui en feraient la demande.

ART. 12. — Aucun ouvrage ne sera reproduit sans autorisation écrite de l'auteur, contre-signée par le Commissaire des Beaux-Arts, délégué.

ART. 13. — Le directeur des Beaux-Arts et le Commissaire des Beaux-Arts à l'Exposition universelle de Liège sont chargés de l'exécution du présent règlement.

Paris, le 17 décembre 1904.

J. CHAUMIÉ.

**Arrêté portant nomination des Membres du Jury
d'admission pour la Section des Beaux-Arts**

MINISTÈRE
DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE
DES BEAUX-ARTS
ET
DES CULTES
—
BEAUX-ARTS
—

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes,
Vu les arrêtés en date du 22 décembre 1904 et du 9 février 1905 portant constitution du jury d'admission pour la Section française des Beaux-Arts à l'Exposition de Liège ;

Sur la proposition du Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts ;

Arrête :

ARTICLE PREMIER. — Le jury d'admission pour la Section française des Beaux-Arts à l'Exposition de Liège est subdivisée en cinq sections et délibérera par classe.

ART. 2. — Ces cinq Sections sont ainsi composées :

I. *Peinture*. — MM. Joseph Bail, artiste-peintre ; Béraud, artiste-peintre ; Besnard, artiste-peintre ; Bonnat, artiste-peintre ; J. Blanche, artiste-peintre ; R. Colin, artiste-peintre ; Carolus Duran, artiste-peintre, membre de l'Institut ; Cormon, artiste-peintre, membre de l'Institut ; Dagnan-Bouveret, artiste-peintre, membre de l'Institut ; Carrière, artiste-peintre ; Detaille, artiste-peintre, membre de l'Institut ; F. Flameng, artiste-peintre ; Gervex, artiste-peintre ; Guillemet, artiste-peintre ; Humbert, artiste-peintre, membre de l'Institut ; L'Hermitte, artiste-peintre ; H. Martin, artiste-peintre ; Claude Monet, artiste-peintre ; Robert-Fleury, artiste-peintre ; Roll, artiste-peintre ; Geffroy, critique d'art ; Frantz-Jourdain, président du Syndicat de la Presse artistique ; Bénédite, conservateur du Musée du Luxembourg.

II. *Sculpture*. — MM. Bartholomé, statuaire ; Carlès, statuaire ; Chaplain, statuaire, membre de l'Institut ; P. Dubois, statuaire, membre de l'Institut ; Gardet, statuaire ; Lenoir, statuaire ; Rodin, statuaire ; Saint-Marceaux (de), statuaire ; Verlet, statuaire ; Vernon, statuaire ; Havard, inspecteur général des Beaux-Arts ; Saglio, commissaire des Expositions des Beaux-Arts.

III. *Architecture*. — MM. Baudot (de), architecte ; Lalou, architecte ; Vaudremer, architecte, membre de l'Institut ; Bigard-Fabre, chef du Bureau des Travaux d'art, des Musées et des Expositions au Sous-Secrétariat des Beaux-Arts.

IV. *Gravure*. — MM. L. Flameng, graveur, membre de l'Institut ; Lepère, graveur ; Maurou, graveur ; Patricot, graveur ; Waltner, graveur ; M. Hamel, critique d'art ; A. Dayot, inspecteur des Beaux-Arts.

V. *Objets d'art*. — MM. G. Hoentschel, industriel d'art ; Lalique, orfèvre-joaillier ; Roger-Marx, inspecteur général des Musées des départements ; E. Morand, membre de la Commission des Travaux d'art.

ART. 3. — Le Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts et le Commissaire des Beaux-Arts à l'Exposition de Liège prendront part aux délibérations de toutes les Sections.

ART. 4. — Les opérations des jurys de Sections seront soumises à l'approbation du jury réuni dans son ensemble.

Paris, le 9 février 1905.

Signé : BIENVENU-MARTIN.

Pour ampliation :

Vu : DUJARDIN-BEAUMETZ.

**Arrêté nommant le Sous-Secrétaire d'État aux Beaux-Arts
Président du Jury d'admission à la Section des Beaux-Arts**

MINISTÈRE
DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE
DES BEAUX-ARTS
ET
DES CULTES

REPUBLIQUE FRANÇAISE

BEAUX-ARTS

Travaux d'Art
Musées
Expositions

Le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes,
Vu le décret du 1^{er} avril 1904 relatif à l'organisation de la participation française à l'Exposition de Liège ;

Vu l'article 9 de l'arrêté du 17 décembre 1904 portant règlement de cette Exposition pour la Section française des Beaux-Arts, aux termes duquel tous les ouvrages d'art seront soumis à un jury constitué par le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts ;

Arrête :

Le Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts est Président du jury d'admission pour la Section française des Beaux-Arts à l'Exposition de Liège.

Paris, le 9 février 1905.

Signé : BIENVENU-MARTIN.

Pour ampliation :

Le Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts,

DUJARDIN-BEAUMETZ.

MINISTÈRE
DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE
DES BEAUX-ARTS
ET
DES CULTES

—
BEAUX-ARTS
—

Travaux d'Art
Musées
Expositions
—

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,
Vu l'arrêté du 1^{er} avril 1904 relatif à l'organisation de la participation française à l'Exposition de Liège ;
Vu l'article 9 de l'arrêté du 17 décembre 1904 portant règlement de cette Exposition pour la Section française des Beaux-Arts, aux termes duquel tous les ouvrages d'art seront soumis à un jury constitué par le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts ;
Sur le rapport du Directeur des Beaux-Arts ;
Vu l'avis du Commissaire général du Gouvernement français près l'Exposition de Liège ;

Arrête :

Le jury d'admission pour la Section française des Beaux-Arts à l'Exposition de Liège est constitué ainsi qu'il suit :

Président d'honneur : M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Président : M. Henry Marcel, directeur des Beaux-Arts.

Vice-Présidents : MM. Pol Neveux, commissaire de la Section française des Beaux-Arts à l'Exposition de Liège ; Le Président de la Société des Artistes français ; Le Président de la Société nationale des Beaux-Arts

Membres : MM. Besnard, artiste-peintre ; J.-E. Blanche, artiste-peintre ; Bonnat, artiste-peintre, membre de l'Institut ; Carrière, artiste-peintre ; Cormon, artiste-peintre, membre de l'Institut ; Detaille, artiste-peintre, membre de l'Institut ; Humbert, artiste-peintre, membre de l'Institut ; L'Hermitte, artiste-peintre ; H. Martin, artiste-peintre ; Claude Monet, artiste-peintre ; Roll, artiste-peintre ; Barrias, statuaire, membre de l'Institut ; Bartholomé, statuaire ; Gardet, statuaire ; A. Lenoir, statuaire ; De Saint-Marceaux, statuaire ; Verlet, statuaire ; de Baudot, architecte ; Vaudremer, architecte, membre de l'Institut ; Flameng, graveur, membre de l'Institut ; Lepère, graveur ; Patricot, graveur ; Chaplain, médailleur, membre de l'Institut ; Vernon, médailleur ; Hoentschel, industriel d'art ; Lalique, orfèvre joaillier ; G. Geffroy, critique d'art ; Maurice Hamel, critique d'art ; Frantz-Jourdain, président du Syndicat de la Presse artistique ; Havaré, inspecteur général des Beaux-Arts ; Roger Marx, inspecteur

général des Musées départementaux ; L. Bénédite, conservateur du Musée du Luxembourg ; Bigard-Fabre, chef du bureau des Travaux d'art, Musées et des Expositions, à la direction des Beaux-Arts ; Dayot, inspecteur des Beaux-Arts ; Morand, membre de la Commission des Travaux d'art ; Saglio, commissaire des Expositions des Beaux-Arts.

Secrétaires du jury : MM. Louis Vauxcelles ; Louis Lumet.

Paris, le 22 décembre 1904.

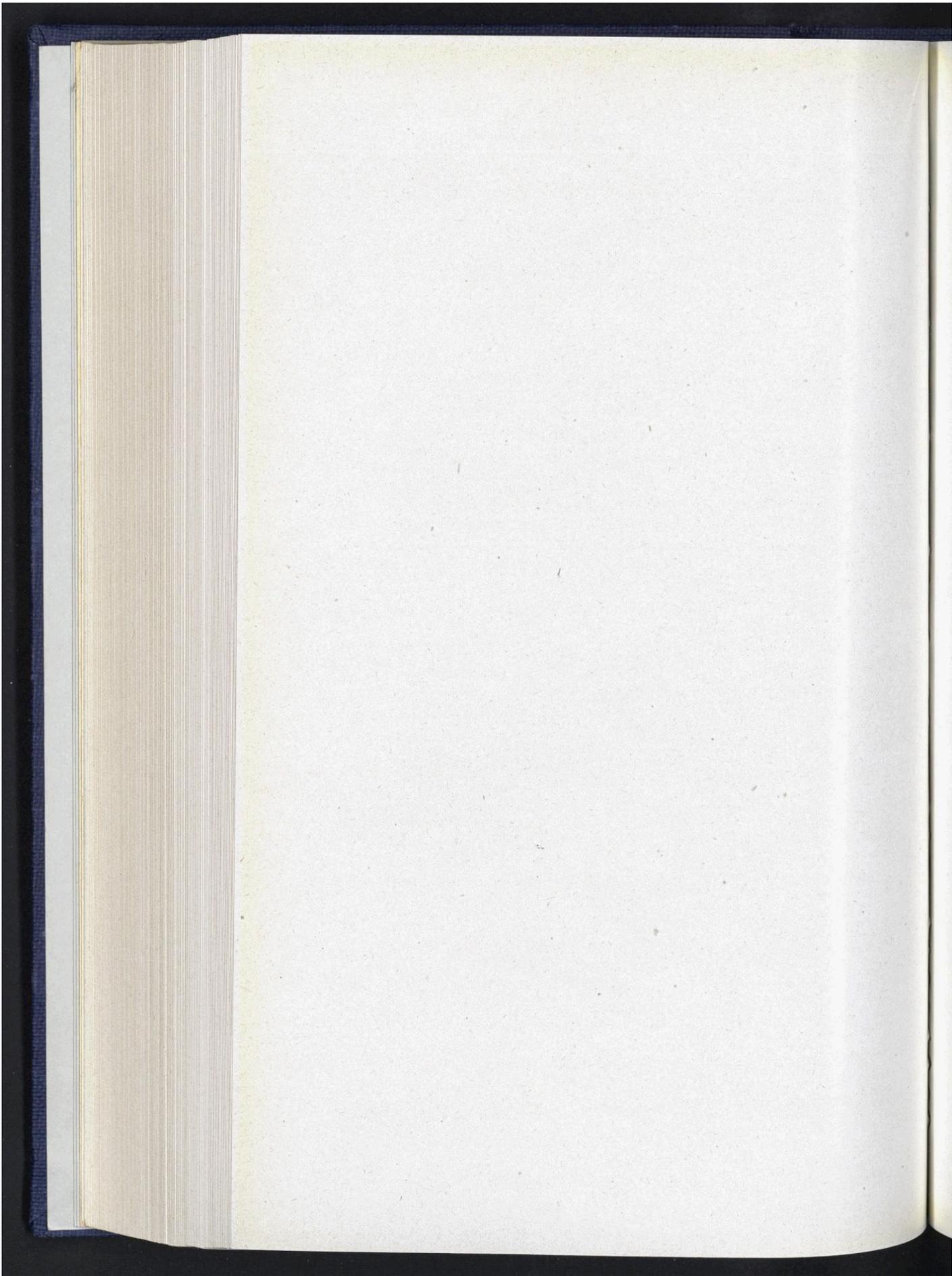
Signé : J. CHAUMIÉ.

Pour copie conforme :

Le Directeur des Beaux-Arts,
Henry MARCEL.

Liste Complémentaire

MM. J. Bail, artiste-peintre ; Béraud, artiste-peintre ; R. Collin, artiste-peintre ; Dagnan-Bouveret, artiste-peintre, membre de l'Institut ; F. Flameng, artiste-peintre ; Gervex, artiste-peintre ; Guillemet, artiste-peintre ; A. Carlès, statuaire ; F. Dubois, statuaire, membre de l'Institut ; Rodin, statuaire ; Laloux, architecte ; P. Maurou, graveur ; Waltner, graveur.





Protection de la Propriété Industrielle

Protection des brevets des produits exposés

Dans la convention conclue entre la Société de l'Exposition et le Comité français, la Société déclarait qu'elle avait obtenu du Gouvernement belge l'engagement de prendre des mesures tendant à protéger les inventions brevetées, les dessins ou modèles industriels, les marques de fabrique ou de commerce.

Un des premiers soins du Commissaire général du Gouvernement français fut de poursuivre la réalisation de ces mesures et, par arrêté royal en date du 14 mars 1904, publié au *Moniteur officiel du Commerce belge* du 19 mai 1904, la protection la plus complète était assurée.

En outre, l'article 19 du règlement applicable à la section française interdisait de dessiner, copier, mesurer, photographier, de reproduire par modelage ou moulage ou sous forme quelconque les objets exposés dans la section française ou ses annexes sans l'autorisation écrite de l'exposant. Cependant, le Commissaire général se réservait le droit d'autoriser la reproduction et la vente des vues d'ensemble sans que les exposants puissent s'opposer à ces reproductions ou à cette vente.

Voici le décret royal :

ROYAUME DE BELGIQUE

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL

DIRECTION DE L'INDUSTRIE

Moniteur officiel du Commerce, 19 Mai 1904.

EXPOSITION UNIVERSELLE ET INTERNATIONALE DE LIÈGE 1905

*Exécution de l'article 11 de la convention conclue à Paris, le 20 mars 1883,
pour la protection de la propriété industrielle*

Léopold II, Roi des Belges,

A tous, présents et à venir, salut.

Vu l'article 11 de la convention internationale du 20 mars 1883, pour la protection de la propriété industrielle, modifié par l'acte additionnel du 14 décembre 1900, lequel article est ainsi conçu :

« Les hautes parties contractantes accorderont, conformément à la législation de chaque pays, une protection temporaire aux inventions brevetables, aux dessins ou modèles industriels, ainsi qu'aux marques de fabrique ou de commerce, pour les produits qui figureront aux expositions internationales officielles ou officiellement reconnues, organisées sur le territoire de l'une d'elles. »

Vu l'article 3 de la loi du 3 juillet 1884, qui dispose que des arrêtés royaux détermineront, le cas échéant, les mesures à prendre pour assurer l'exécution de ladite convention ;

Sur la proposition de notre Ministre de l'Industrie et du Travail,

Nous avons arrêté et arrêtons :

ARTICLE PREMIER. — Tout Belge ou étranger, auteur soit d'une découverte ou invention susceptible d'être brevetée aux termes de la loi du 24 mai 1854, soit d'un dessin ou modèle industriel qui doit être déposé conformément à la loi du 18 mars 1806, ou possesseur d'une marque de fabrique ou de commerce qui doit être déposée conformément à la loi du 1^{er} avril 1879, ou ses ayants droit, peut, s'il est admis à l'Exposition universelle et internationale qui s'ouvrira à Liège, au mois d'avril 1905, se faire délivrer, par le gouverneur de la province de Liège, un certificat descriptif de l'objet déposé.

ART. 2. — Ce certificat assure à celui qui l'obtient les mêmes droits que ceux que lui conférerait un brevet d'invention ou un dépôt légal d'un dessin ou modèle industriel ou d'une marque de fabrique ou de commerce, à dater du jour de l'admission jusqu'à la fin du troisième mois qui suivra la clôture de l'Exposition, sans préjudice du brevet que l'exposant peut prendre ou du dépôt qu'il peut opérer avant l'expiration de ce terme.

ART. 3. — La demande de ce certificat doit être faite dans le premier mois, au plus tard, de l'ouverture de l'Exposition.

Elle est adressée au gouverneur, accompagnée d'une description exacte de l'objet à garantir et, s'il y a lieu, d'un plan ou d'un dessin dudit objet.

Les demandes ainsi que les décisions prises par le gouverneur sont inscrites sur un registre spécial, qui est ultérieurement transmis au Ministère de l'Industrie et du Travail et communiqué, sans frais, à toute réquisition. La délivrance du certificat est gratuite.

ART. 4. — Notre Ministre de l'Industrie et du Travail est chargé de l'exécution du présent arrêté.

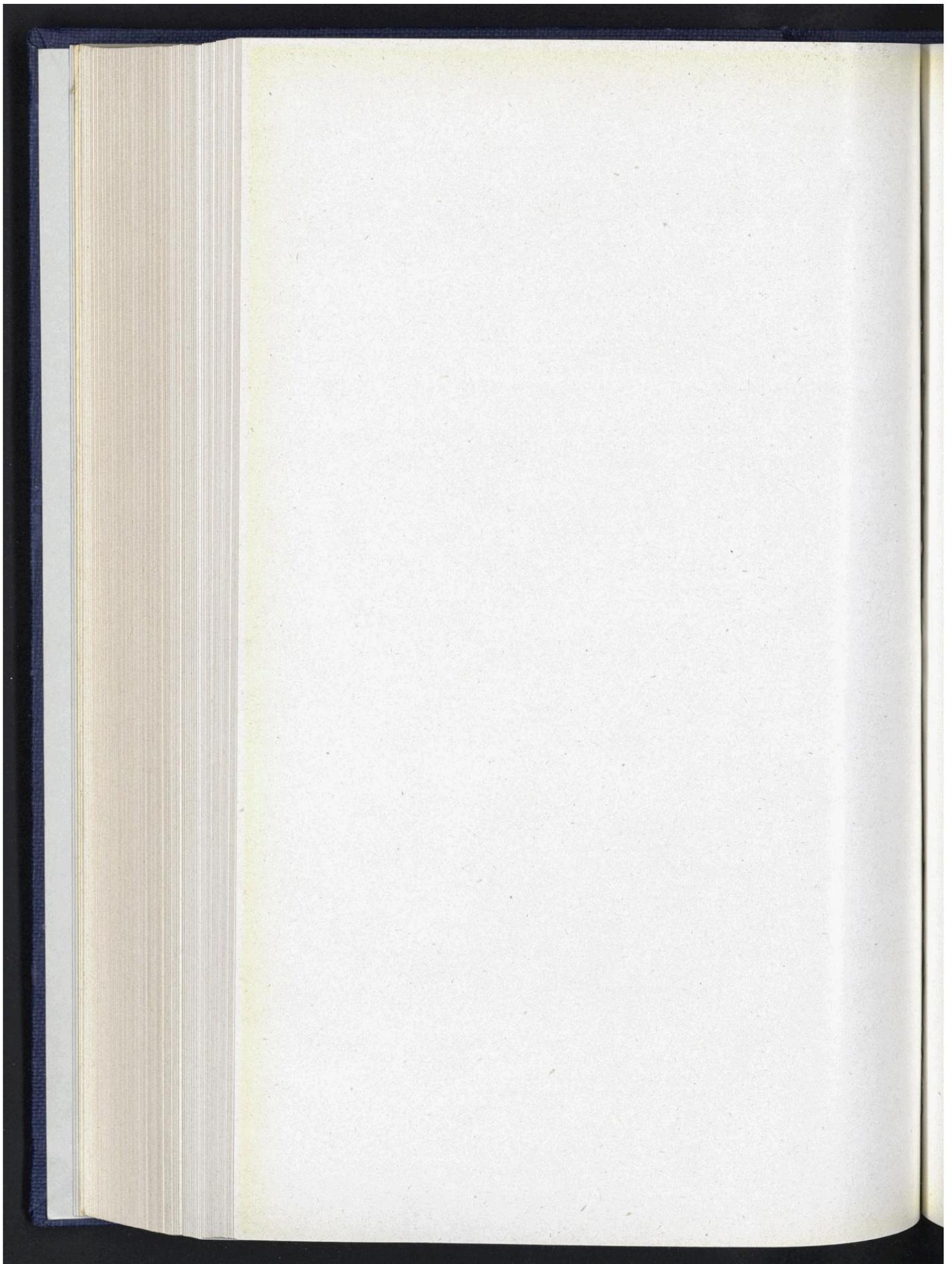
Donné à Laeken, le 14 mars 1904.

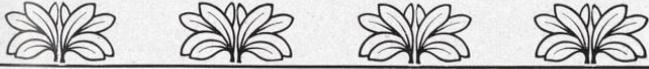
LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'Industrie et du Travail,

FRANCOIS.





Composition des Comités d'admission
et d'installation
Comités, Membres et Bureaux

Groupes Commerciaux et Industriels
Comités d'Admission et d'Installation

GROUPE III

INSTRUMENTS ET PROCÉDÉS GÉNÉRAUX DES LETTRES, DES SCIENCES
ET DES ARTS

CLASSE 11. — *Typographie. — Impressions diverses (matériel, procédés et produits).* — *Président:* Lahure (Alexis). — *Vice-présidents:* Dubouloz (José), Weill (Nathan). — *Secrétaire:* Pichot. — *Trésorier:* Voirin (Jules). — *Membres:* Alban Chaix, Chapon (Gustave), Bigo-Danel (Emile), Delmas (Gabriel), Dereix (Fernand), Mouillot (Ferdinand), Pech (François-Auguste), Perdreau (Julien), Erhard (Eugène), Hirsch (Salomon), Lambert (Edouard), Lortat-Jacob (Pierre), Michaud (Jules), Poyet (Louis), Prieur (Prosper), Renouard (Philippe), Rueff-Cremnitz (Gabriel).

CLASSE 12. — *Photographie (matériel, procédés et produits).* — *Président:* Bourgeois (Paul). — *Vice-président:* Gaumont (Léon). — *Secrétaire:* Demaria (Jules). — *Trésorier:* Mercier (Pierre). — *Membres:* Balagny (Georges), Bert (Auguste), Bœspflug (Emile), Boyer (Paul), Braun (Gaston), Bucquet (Maurice), Chêne (Pierre), Demachy (Robert), Demaria (Henri), Geisler (Louis), Gerschel (Charles), Grieshaber (E.), Guérin (Henri), Guilleminot (René), Jouglà (Joseph),

Lumière (Auguste), Manuel (Henri), Mendel (Charles), Mercier (Firmen), Nadar (Paul), Otto, Puyo (Constant), Reymond (René), Turillon (Louis), Wallon (Etienne).

CLASSE 13. — *Librairie, éditions musicales. — Reliure (matériel et produits). — Journaux, affiches.* — CLASSE 14. — *Cartes et appareils de Géographie et de Cosmographie, Topographie.* — *Président:* Mainguet (Pierre). — *Vice-présidents:* Durand (Auguste), Gruel (Léon), Baschet (René). — *Secrétaire:* Gauthier-Villars (Albert). — *Trésorier:* Hachette (Louis). — *Membres:* Barrère (Henry), Belin (Henry), Béranger (Charles), Carteret (Léopold), Delagrave (Max), Doin (Octave), Gheusi, Gillon (Paul), Gleize (Jules), Hetzel (Jules), Heugel (Henri), Jones (John), Laffitte (Pierre), Layus (Lucien), Leclerc (Max), Lemoine (Henry), Le Soudier (Henri), Le Vasseur (Armand), Masson (Pierre), Montprofit (Alfred), Picard (Alcide), Puel de Lobel (Gaston), Rouveyre (Edouard), Rueff (J.), Vermot (Maurice).

CLASSE 15. — *Instruments de précision. — Monnaies et médailles (matériel, procédés et produits).* — CLASSE 16. — *Médecine et chirurgie.* — *Président:* Baille (J.-B.). — *Vice-présidents:* Bellieni (Henri), Pellin (Philibert), Manson (Dr Albert). — *Secrétaire général:* Wickham (Henri). — *Secrétaires:* Boyelle-Morin, Chompret (Dr Joseph). — *Trésorier:* Collot (Armand). — *Secrétaire adjoint:* Baille-Lemaire (Jean-Louis). — *Membres:* Boix (Dr Emile), Giroux (Lucien), Lequeux (Paul), Pelletan (André), Perrin (Paul), Renault (Charles), Rondeau (Léon).

CLASSE 17. — *Instruments de musique (matériel, procédés et produits).* — *Président:* Lyon (Gustave). — *Vice-présidents:* Pinet (Léon), Burgasser (Lucien), Dutreih (Georges). — *Secrétaires:* Lantelme (Georges), Caressa (Albert), Jacquot (Albert). — *Trésorier:* Schaeffer (Ernest). — *Membres:* Beon (Alexandre), Blondel (Albert), Delfaux (Emile), Enaux (Louis), Evette (Paul), Gaveau (Gabriel), Gouttière (Edmond), Haëne (Georges d'), Lantelme (Auguste), Mustel (Alphonse), Mustel père (Auguste).

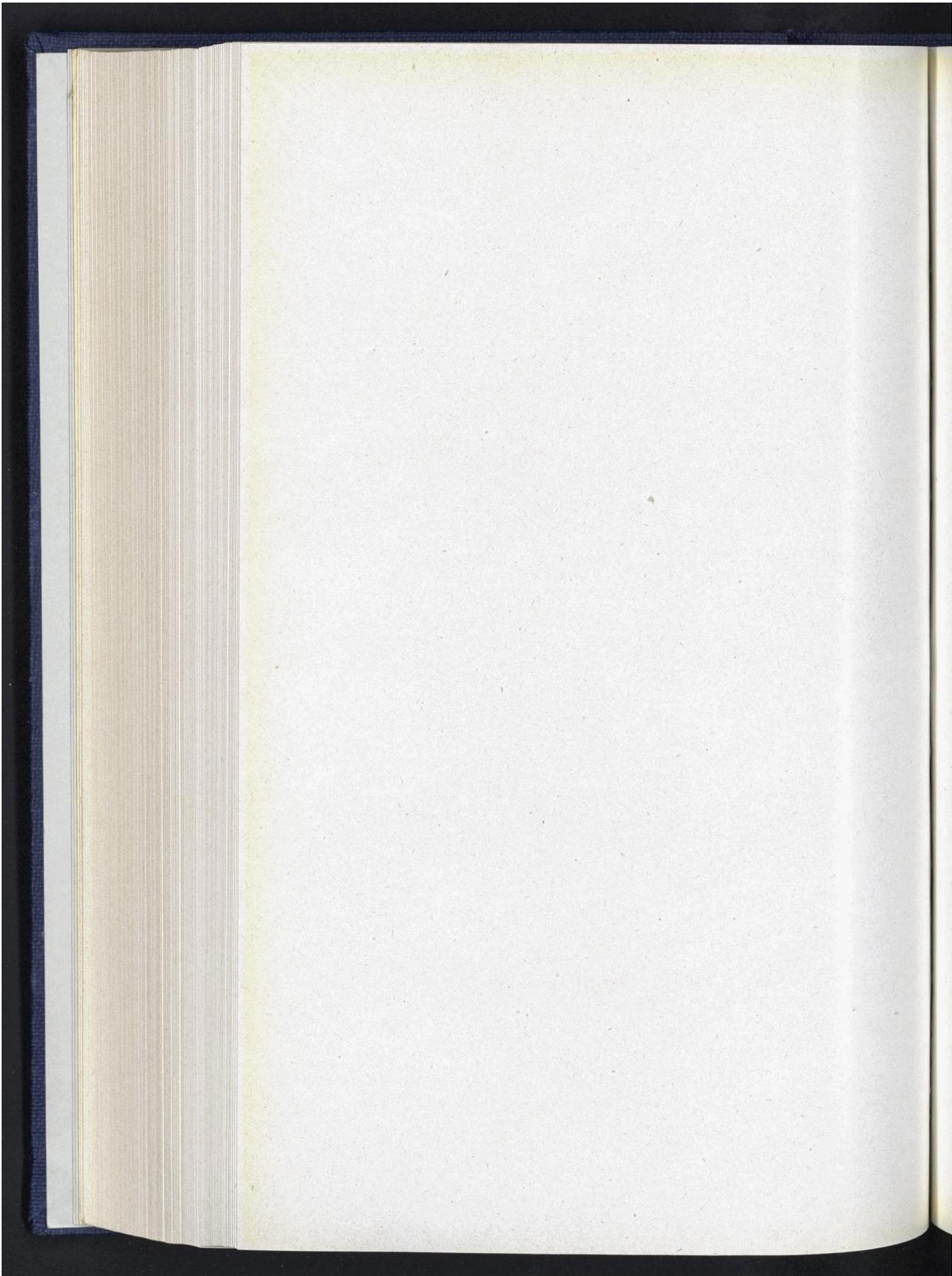
GROUPE IV

MATÉRIEL ET PROCÉDÉS GÉNÉRAUX DE LA MÉCANIQUE

CLASSE 19. — *Machines à vapeur.* — CLASSE 20. — *Machines motrices diverses.* — *Président:* Leblanc (Jules). — *Vice-président:* Niclausse (Jules). — *Secrétaire:* Richemond (Pierre). — *Membres:* Compère (Charles), Dehaitre (Fernand), Demarigny (Edmond), Fir-

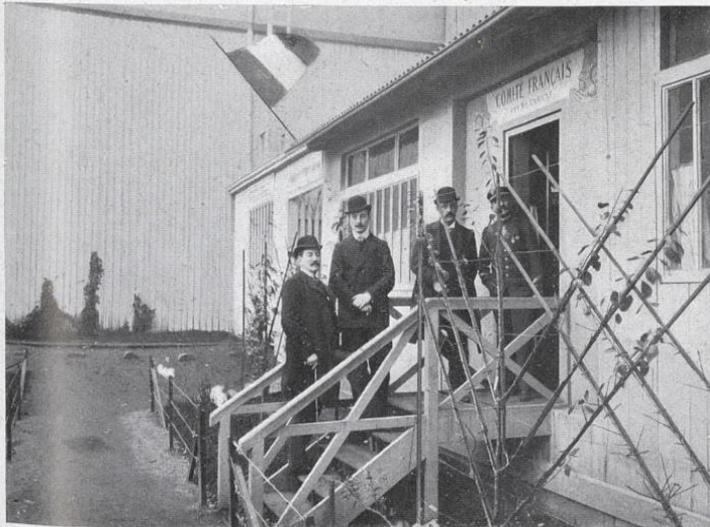


Siège Social du Commissariat Général et du Comité
de la Section Française, Quai de l'Industrie à Liège.



minhae (Eugène), Fouché (Frédéric), Grille (Antoine), Niclaussé (Albert), Sosnowski (Kasimir), Teisset (Jules).

CLASSE 21. — *Appareils divers de la mécanique générale.* —
Président: Frager (Alphonse). — Vice-présidents: Hamelle (Henry),



Devant le Pavillon du Secrétariat de la Section Française.

Domange (Albert). — Secrétaire: Périssé (Lucien). — Membres: Barbat (Charles), Decout-Lacour (Eugène), Domange (Eugène), Domange (Henri), Durey-Sohy (Camille), Lapointe (G.), Léauté (Henry), Masson (Léon), Michel (Charles), Piat (Robert), Rouget (Paul), Sebin (Charles).

CLASSE 22. — *Machines-outils.* — Président: Vautier (Antoine). — Vice-président: Gustin (Jules). — Secrétaire: Seyrig (William). — Membres: Dard (Louis-Denis), Haumont (C.), Lapipe (Henri).

GROUPE V

ÉLECTRICITÉ

CLASSE 23. — *Production et utilisation mécaniques de l'électricité.* — *Président:* Javaux (Emile). — *Vice-président:* Bernheim (Edmond). — *Secrétaire:* Guénée (Albert). — *Rapporteur:* Bachelier (Emile). — *Membres:* Harlé (Emile), Hillairet (André), Holzschuch (Jacques), Labour (Edouard), Leblanc (Maurice), Le Chatelier (Louis), Loménie (Charles de), Risler (Gustave), Robard (René), Simonet (Jules).

CLASSE 24. — *Electrochimie.* — *Président:* Bancelin (Edme). — *Vice-présidents:* Street (Charles), Bethmont (Daniel). — *Secrétaire:* Lavezzari (André). — *Rapporteur:* Dary (Georges). — *Membres:* Bergès fils, Comberousse (Denis), Gall (Henri), Geoffroy (Eugène), Getting (Edouard), Gin (Gustave), Grosjean (Albert), Keller, Leclanché (Maurice), Ville-le-Roulx (Pierre de La), Worms (Jacques).

CLASSE 25. — *Eclairage électrique.* — *Président:* Cance (Alexis). — *Vice-président:* Friésé (Paul). — *Secrétaire:* Zetter (Charles). — *Rapporteur:* Guinier (Edouard). — *Membres:* Bardon (Louis), Beau (Henri), Bénard (Henri), Cahen (Emile), Cance (Albert), Courtois (Gabriel), Nelson-Uhry, Roux (Gaston), Silva (André), Vedovelli (Edouard), Weissmann (Gustave).

CLASSE 26. — *Télégraphie et téléphonie.* — *Président:* Mildé (Charles). — *Vice-président:* Meyer-May (Albert). — *Secrétaire:* Darras (Alphonse). — *Rapporteur:* Dennery (Alfred). — *Membres:* Burgunder (Alfred), Conrad (Georges), Depeley, Laroze, Mambret (Georges), Parvillée (Achille), Pasquet, Viardot.

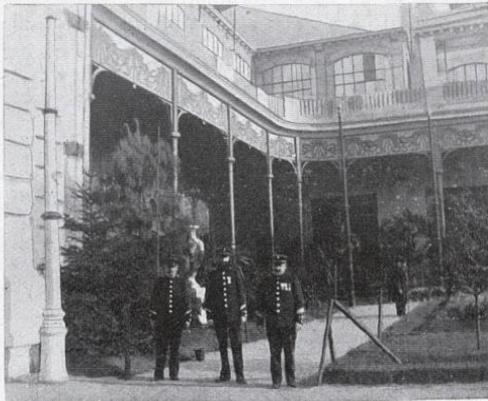
CLASSE 27. — *Applications diverses de l'électricité.* — *Président:* Dumont (Georges). — *Vice-président:* Richard (Jules). — *Secrétaire:* Gaiffe (Georges). — *Rapporteur:* Clerc (Louis). — *Membres:* Adnet (Emile), Arnoux (René), Baignères (François), Brocq, Charliat (Alexandre), Chateau (Cyprien), Ducretet (Eugène), Foveau de Courmelles (docteur), Mascart (Léon), Montpellier (Jules), Radiguet (Arthur), Sartiaux (Eugène), Schuhler (Paul).

GROUPE VI

CLASSE 28. — *Génie civil.* — CLASSE 29. — *Modèles, plans et dessins de travaux publics.* — *Président:* Marsaux (Anatole). — *Vice-président:* Candlot (Edouard). — *Secrétaire:* Bécard (André). — *Trésorier:* Hersent (Jean). — *Membres:* Aubry-Pachot (Eugène),

Baudet (Louis), Dubrujeaud (Léon), Grody (Edouard), Lévy (Paul-Elie), Mathis (Lucien), Millot (Lucien), Monnier-Ducastel, Sée (Edmond).

CLASSE 30. — *Carrosserie, Charronnage, Automobiles, Cycles.*
— CLASSE 31. — *Sellerie et Bourrellerie.* — *Président:* Loreau (Alfred). — *Vice-présidents:* Clément (Adolphe), Darracq (Alexandre), Chapelle (Charles). — *Secrétaires:* Vauzelle (Emile), Ducellier (Gabriel), Aüscher (Léon), Turgan. — *Trésorier:* Lehideux-Vernimmen (André). — *Trésorier adjoint:* Rodrigues-Elie (Camille). — *Membres:*



Gardiens de la Section Française.

Bergougnan (Raymond), Billy (Charles), Blin (Eugène), Dumontpallier (Louis), Haarbleicher (Paul), Hammond (John), Hannover (L.), Manaut (F.), Martin du Gard (Paul), Monard (Alfred), Petit (Hippolyte), Rheims (Edmond), Richard (Max), Rives (Gustave).

CLASSE 32. — *Matériel des chemins de fer et tramways.* — *Président:* Noblemaire (G.) — *Vice-président:* Sartiaux (Albert). — *Secrétaire:* Delaitre (Pierre). — *Secrétaire adjoint:* Noblemaire (Georges) fils. — *Trésorier:* Muller (Georges). — *Membres:* Barabant (Roger), Beaugéy (Raymond), Foucher (G.), Glasser (Georges), Godfernaux (Raymond), Gouin, Grièges (Henri de), Guary (Louis), Heurteau (Ch.-E.), Larminat (J. de), Mitjavile (Dominique), Rotival (Jules), Weyl-Michel.

CLASSE 33. — *Matériel de la navigation de commerce.* — *Président:* Bonnardel (Jean). — *Vice-président:* Tréfeu. — *Secrétaire-Trésorier:* Arman de Caillavet (Albert). — *Membres:* Dupard (René), Juilly (Maurice de), Petit (Charles), Regnauld (Edmond), Roux (Ch.), Tirribillot (Paul-Alexandre).

GROUPE IX

FORÊTS. — CHASSE. — PÊCHE. — CUEILLETES

CLASSE 50. — *Produits des exploitations et des industries forestières.* — *Président:* Vœlekel (Eugène). — *Vice-présidents:* Coré (Auguste), Meurice (Paul). — *Secrétaires:* Poisson (Eugène), Racht (Georges). — *Trésorier:* Panchèvre (Louis). — *Membres:* Bert, Boisée (Georges), Fender (Emile), Hollande (Jean), Huant-Hourdeaux (Albin), Labouré (Octave), Parent (Paul), Pingault (Paul), Poupinel (Paul), Salignat (Charles), Sauce.

CLASSE 51. — *Matériel de chasse (matériel de fabrication et produits).* — *Président:* Bruneau (Léon). — *Vice-présidents:* Mimard (Etienne), Riéger (Henry). — *Secrétaire:* Grivolat (Jean). — *Secrétaire-Trésorier:* Aurouze (Etienne). — *Membres:* Chevalier (Joseph), Lafosse, Lemaire (Félix).

CLASSE 52. — *Produits de la chasse.* — *Président:* Laurent (Georges). — *Vice-président:* Pfeiffer (Bernard). — *Secrétaire:* Jungmann (Félix). — *Trésorier:* Chapal (C.). — *Membres:* Chanel (Claude-Louis), Dolat (Auguste), Grebert (Emile), Lafrique (Gabriel), Recopé.

CLASSE 54. — *Engins, instruments et produits des cueillettes.* — *Président:* Fumouze (Victor). — *Vice-président:* Nitot (Edouard). — *Secrétaire:* Faure (Jean). — *Trésorier:* Bélières (Auguste). — *Rapporteur:* Radais (Maxime). — *Membres:* Bocquillon-Limousia (Henry), Famelart (Auguste), Fiant (G.), Grelou (Alfred), Henry, Lehucher (Léon), Gaillard, Sainte-Claire-Deville.

GROUPE X

ALIMENTS

CLASSE 55. — *Matériel et procédés des industries alimentaires.* —

CLASSE 56. — *Produits farineux et leurs dérivés.* — CLASSE 57. — *Produits de la boulangerie et de la pâtisserie.* — CLASSE 58. — *Conserves de viandes, de poissons, de légumes et de fruits.*

— CLASSE 59. — *Sucres et produits de la confiserie, condiments et stimulants.* — *Président:* Prevet (Jules). — *Vice-présidents:* Egrot (Alfred), Brusson, Richard (Lucien), Bayle (Charles), Garcet (Emile). — *Secrétaires:* Cusson (G.), Boudier (Louis), Chauveau (Gaston), Chevallier-Appert (Raymond), Teyssonneau (Jean). — *Trésorier:* Petitjean fils. — *Membres:* Amieux (Maurice) fils, Aubrespy (Paul), Beauvais (Auguste), Berr (Paul), Bloch (Eugène), Bocquin (Jules), Cahen (Jules), Chevallier-Appert (Alfred), Chouanard (Edmond), Cousin-Devos, Desbief (Maurice), Dessaux (Georges), Dreyfus (Léon), Estieu (Jean), Ferrand (Ferdinand), Grandière (Louis de la), Hervé (Samuel), Hottot (Eugène), Labbé (Ansbert), Lefèvre (Ernest), Lehu-cher (Auguste), Maguin (Alfred), Marge (Pierre), Mignot (Edouard), Olivari (Antoine), Pellet (Henri J.-B.), Pelletier (Auguste), Ringuet (E.), Roquelaure (Ernest), Rose (Georges), Savy (A.-H.), Simoneton (Emmanuel), Phellion-Breton (Ernest), Raynal (Hippolyte), Rebours (Emile), Richard (Georges), Silz (Eugène), Trébucien (Pierre), Troubat (Antonin), Verley (André), Waller (Jules), Walter (Léon).

CLASSE 60. — *Vins et eaux-de-vie de vin.* — *Président:* Piguët (Jean). — *Vice-présidents:* Werlé (comte Alfred de), Aubert (Paul), Robin (Armand), Gaden, Chanut (D^r), Michel (Félix), Malaquin (Antoine-Eugène), Charton (Claude), Savignon (Henri), Cuvillier (Albert). — *Secrétaires:* Belleau (Désiré), Dumas (Francisque), Girard-Amiot (Alexandre), Lopès-Diaz, Saillard (Paul), Soualle (L.), Thomas-Bassot (Claude-Auguste), Tricoche (Ernest). — *Trésorier:* Karrer (Emile). — *Membres:* Allain fils (Alfred), Besnard (Frédéric), Bessière-Ditely (Charles), Blonde (Jules), Boutelleau (Gustave), Bonvalet (Jules), Bryant (Louis), Buhan (Paul), Bulteaux (Louis), Calvet (Jean), Chevallier (Edouard-Emile), Colcombet (Yves), Courthial (Siméon), Curlier (Félix), Delcous (Louis), Delvaux (Alphonse), Dubosc (Jean-Georges), Duras (Eugène), Duvergey-Taboureau, Escande (Th.), Favraud (Jean), Flaugergues (Léon de), Forsans (Paul), Foucauld (Marc), Gaud (Joseph), Gès (Emmanuel), Girard (J.-B.), Grandmaison (baron Georges de), Guestier (Daniel), Guichard (Albert), Havy (Alfred), Huet (Stanislas), Huyard (Etienne), Janneau (Pierre), Alexandre Jossierand, Joué (Augustin), Kester (Gustave), Laneyrie (Paul), Larronde (Maurice), Larue (Auguste), Lequeux (Alfred), Le-maître (Georges), Luling (Albert), Maldant (Louis), Marguery (Jean-Nicolas), Martinet (Camille), Martinet (Jules), Maurin (Joseph-Edmond), Mauvigney (Jérôme), Mégret (Alexandre), Mercier (Eugène), Mestrezat (D.-G.), Mommessin (Jean), Monis, Monnet (J.-Gabriel),

Morinerie (Raymond de La), Pellisson (Marcel), Perdrier fils (Louis), Perrier (Gabriel), Polack (Maurice), Pollet (Emile), Pouilloux (René), Puisard (J.-A.), Raguin (Léon), Rouget (Paul), Sabot (Albert), Solères (Benoît-Joseph), Stern (Gustave), Taberne (Franck), Turpin (Henry), Vert (B.), Wursthorn (Pierre).

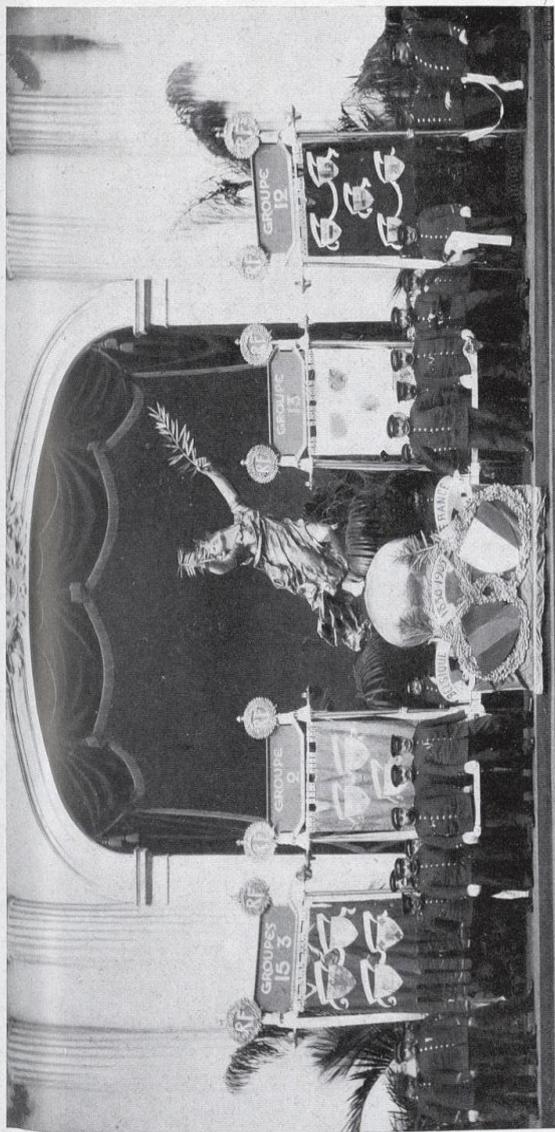
CLASSE 61. — *Sirops et liqueurs, spiritueux divers, alcools d'industrie.* — CLASSE 62. — *Boissons diverses.* — *Président:* Galland (Alexandre). — *Vice-présidents:* Aymard (Jules), Bardin (Louis), Cointreau (Edouard) fils, Colas (Albert), Dumesnil (Fernand), Mandeix (A.), Meyer jeune, Pelletier (Emile), Requier (Edouard), Violet (Lambert). — *Secrétaires:* Bertrand (Alfred), Brard (Alfred), Collette (René), Coulon (Charles), Dubonnet (Marius), Fourey (Paul), Gagé (Victor), Lemarié (Lucien), Vohlhuter (Jean-Jacques). — *Trésorier:* Clacquesin (Paul). — *Membres:* Bernard (Maurice), Bertrand (Louis-Victor), Bertrand-Oser, Blanchard (P.), Bourcier (Jules-Eugène), Boverat (Constant), Casteran (Cyrille), Cazalis (Gaston), Coulon (Anatole), Crémont-Mouquet, Cusenier (Elisée), Denuzière (Ch.), Desgroux-Charnay (Georges-Jules), Fillion (A.), Gabolde-Get (Louis), Goyet (Stéphane), Guéry (F.), Julien (V.), Lamiral (Henri), Lefebvre (Hippolyte), Le Gouey (Jules-Etienne), Lemétais (Em.), Marnier-Lapestolle, Mauprivez (O.), Mouchotte (Octave), Moulin (Louis), Pagès-Ribeyre (Victor), Peureux (Auguste), Picard (Jules), Premier fils (Charles), Querhoënt (Joseph de), Ricqlès (Armand de), Thomas (Martin).

GROUPE XI

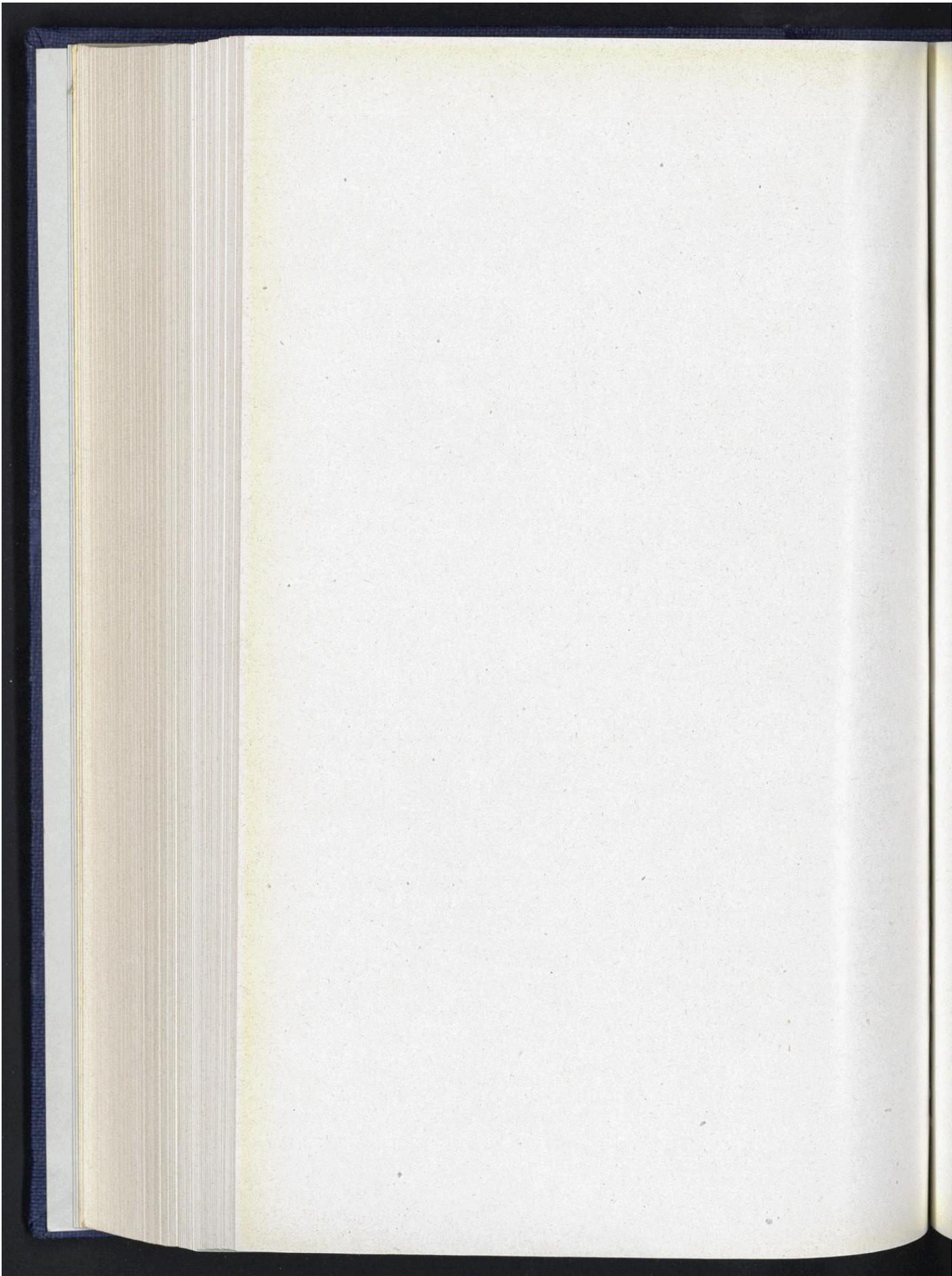
MINES ET MÉTALLURGIE

CLASSE 63. — *Exploitation des mines, minières et carrières.* — *Président d'honneur:* Carnot (A.). — *Vice-présidents d'honneur:* Nivoit, Tauzin. — *Président:* Boudenoot. — *Vice-présidents:* Couriot (Charles), Reumaux (E.). — *Secrétaire général:* Bel (Jean-Marc). — *Secrétaires:* Vicaire, Cuvelette. — *Trésorier:* Rouy (Georges). — *Membres:* Bergeron, Bruyer (E.), Delafond, Denis, De Lagarde, Desouches (Bernard), Dufour (Charles), Façot (E.) fils, Gilotiaux (Henri), Grüner (Edouard), Küss, Laur (Francis), Larivière (Pierre), Lebreton, Léon (G.), Malissard-Taza (Paul), Mercier (Louis), Rau (Louis), Schneider (Paul), Villain (F.).

CLASSE 64. — *Grosse métallurgie.* — *Président:* Arbel (Pierre). — *Vice-présidents:* Vesier (Georges), Cholât (Charles). — *Secrétaire:*



Bannières représentant les différents Groupes de la Section Française
et ayant figuré dans le Cortège de la France à la Fête des Récupérés.



Raty (Fernand). — *Secrétaire-Trésorier*: Barthe (Emile). — *Membres*: Baclé (Lucien), Boutmy (Charles), Boutmy (Lucien), Capitain-Gény (Edmond), Douvreur (Léon), Hugot (Adolphe), Joubert (Louis), Lavessière (Louis), Lodin (Arthur), Valère-Mabille.

CLASSE 65. — *Petite métallurgie (matériel, procédés et produits)*. — *Président*: Boas (Alfred). — *Vice-présidents*: Lefort (Jean-Baptiste), Crépel (Léon), Turbot (Jules). — *Secrétaire*: Poinat (Charles). — *Secrétaire-adjoint*: Fleury-Depoilly. — *Trésorier*: Pinot (Edouard). — *Membres*: David (Marcel), Despas (Emile), Dormoy (Albert), Dufrene (Armand), Dupuis (Léon), Eissen-Piat (Maurice), Grodet (Emile), Labbé (Paul), Lainé (Maurice), Lemaire (Honoré), Lemoine-Biès (Armand), Maison (L.), Nouvion (Maurice), Pailliette (Henri), Pinard (Alphonse), Regnard (P.), Thivet-Hanctin (M.), Wessbecher (Emile), Wittmann (Charles).

GROUPE XII

DÉCORATION ET MOBILIER DES ÉDIFICES PUBLICS ET DES HABITATIONS

CLASSE 66. — *Décoration fixe des édifices publics et des habitations*. — *Président*: Bonnier (Louis). — *Vice-présidents*: Monduit (Ph.), Bardin (Louis). — *Trésorier*: Bigaux (Louis). — *Membres*: Arnaud (Edouard), Besdel (A.), Cornil (Georges), Fontaine (Lucien), Gaïda (Marc), Laffillée (H.), Turck (Georges), Vinant (Georges).

CLASSE 67. — *Vitraux*. — CLASSE 68. — *Papiers peints*. — *Président*: Desfossé (Eugène). — *Vice-président*: Gaudin (Félix). — *Secrétaire-Trésorier*: Petitjean (Joseph). — *Membres*: Follot (Charles), Follot (Félix), Leroy (Isidore), Trézel (Louis).

CLASSE 69. — *Meubles à bon marché et meubles de luxe*. — *Président*: Linke (François). — *Vice-présidents*: Mercier (Henry), Jémont (Sylvain). — *Secrétaire*: Soubrier (François). — *Trésorier*: Clair (Maxime). — *Membres*: Arnavielhe (Paul), Chevrel (Georges), Terquem (Emile).

CLASSE 70. — *Tapis, tapisseries et autres tissus d'ameublement (matériel, procédés et produits)*. — *Président*: Parison (Henri). — *Vice-présidents*: Badin (Jules), Chanée (Léon). — *Secrétaire*: Braquenié (Louis). — *Trésorier*: Cornille (Paul). — *Membres*: Besse-lièvre fils, Hamot (Georges), Legrand (Charles), Piquée (Lucien).

CLASSE 71. — *Décoration mobile et ouvrages du tapissier*. — *Président*: Ternisien (Eugène). — *Vice-présidents*: Chausson (Louis),

Poteau (Edouard). — *Secrétaire-Trésorier* : Codoni (Gaston). — *Membres* : Dantant (Edmond), Rémond (Ph.).

CLASSE 72. — *Céramique (matières premières, matériel, procédés et produits)*. — *Président* : Metz (Arthur). — *Vice-présidents* : Altazin (Eugène), Lacroix (Adolphe), Méran (Georges). — *Secrétaire* : Sachot (René). — *Secrétaire-Trésorier* : Colas (Joseph). — *Membres* : Boulet (Alix), Brault (Alfred), Janin (Adolphe), Jeanneney (Paul), Lœbnitz (Jules), Morel (François).

CLASSE 73. — *Cristaux, verrerie (matières premières, matériel, procédés et produits)*. — *Président* : Appert (Léon). — *Vice-présidents* : Daum (Jean), Henrivaux (Jules). — *Secrétaire* : Viollet (Ch.). — *Trésorier* : Martin (René). — *Membres* : Appert (Léopold), Barrez (Charles), Despret (Georges), Harant (Louis), Houtard (Eugène), Stumpf (François).

CLASSE 74. — *Appareils et procédés du chauffage et de la ventilation*. — *Président* : Grouvelle (J.). — *Vice-président* : Alexis Godillot (Georges). — *Secrétaire* : Ganne (Jean-Maurice). — *Trésorier* : Leroy (André). — *Membres* : Arquembourg (Henry), Constant-Bernard (F.), Drouet (Georges).

CLASSE 75. — *Appareils et procédés d'éclairage non électrique*. — *Président* : Cornuault (Emile). — *Vice-président* : Mallet (Paul). — *Secrétaire* : Fourchette (Maurice). — *Trésorier* : Javal (E.-A.). — *Membres* : Monthiers (Jacques), Payet (Joseph), Seynes (Louis de).

CLASSE 78. — *Matériel et procédés du blanchiment, de la teinture, de l'impression et de l'apprêt des matières textiles à leurs divers états*. — CLASSE 79. — *Matériel et procédés de la couture et de la confection de l'habillement*. — *Président* : Guillaumet (Léon). — *Vice-président* : Ricbourg (Albert). — *Membres* : Guillaumet (Emile), Ribaucourt (Ed.).

CLASSE 80. — *Fils et tissus de coton*. — CLASSE 81. — *Fils et tissus de lin, de chanvre, etc.* — *Produits de la corderie*. — *Président* : Simonnot-Godard. — *Vice-présidents* : Jalla (Edouard), Chedville (Désiré). — *Secrétaire* : Carue (Georges). — *Secrétaire-Trésorier* : Mascreé (Etienne). — *Membres* : Cousin (Vincent), Guérin (Louis), Guillemaud (Claude), Schwob (André).

CLASSE 82. — *Fils et tissus de laine*. — *Président* : Levallois (Ernest). — *Vice-présidents* : Carissimo (Florent), Blin (Jules), Rousseau (Jules), Jourdain (Eugène). — *Secrétaires* : Bernheim (Gustave), Communeau (Georges). — *Trésorier* : Glorieux (Henry). — *Membres* :

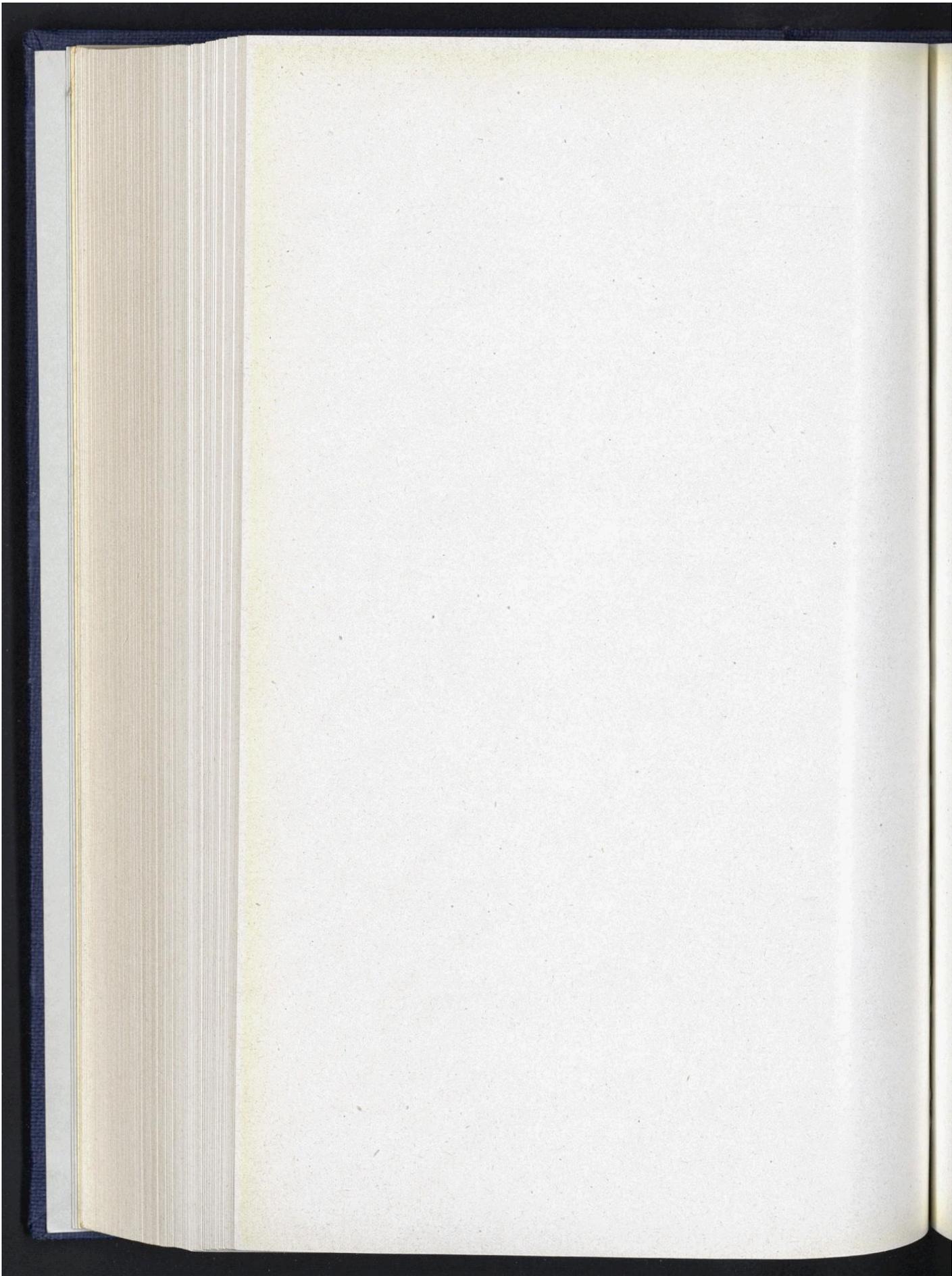


Service à Thé « Réticulé Chinois » offert à S. M. le Roi DES BELGES
par M. F. CHAPSAL au nom du Gouvernement de la République Française.
(Manufacture de Sèvres).



Coffret maroquin vieux bleu renfermant le Service à Thé « Réticulé Chinois »
de la Manufacture de Sèvres, offert à S. M. le Roi DES BELGES, par
M. le Commissaire général au nom du Gouvernement de la République Française.
Aux quatre coins les lettres R. F.; au centre le blason du roi LÉOPOLD II.

Bib.
CNAM



Alloend-Bessand (Gustave), Blin (Eugène), Bonnier (Francisque), Buirette (Léon), Fraenckel (Paul), Marteau (Charles), Masse (Paul), Prouvost (Albert), Simon (Paul).

CLASSE 83. — *Soies et tissus de soie.* — *Président* : Laguionie (Gustave). — *Vice-présidents* : Remond (Joseph), Brach (Achille), Cornille (Georges). — *Secrétaire* : Kahn (Herbert). — *Trésorier* : Raimon (Albert). — *Membres* : Anfric (Albert), Bloch-Pimentel (Léon-Emile), Hamot (René), Weill (Elie). — *Soierie lyonnaise.* — *Président* : Atuyer. — *Vice-présidents* : Quinson, Forest, Mandard. — *Secrétaire* : Tronel. — *Trésorier* : Richard. — *Membres* : Belinac (Albert), Bertrand (Henry), Charbin, Neyret.

CLASSE 84. — *Dentelles, broderies et passementeries.* — *Président* : Martin (Georges). — *Vice-présidents* : Davenière (E.), Goulette (Eugène), Béraud (Etienne). — *Secrétaires* : Marescot (Paul), Deltenre (Edmond). — *Trésorier* : Maigret (Henri). — *Rapporteur* : Sins (Emile). — *Membres* : Ancelot (Alfred), Bellan (Léopold), Béquet (Henri), Biais (Pierre), David (Arthur), David-Mennet (Arthur), Guyonnet (Marcel), Hamelin (Jules), Leré (Léon), Schiller (René), Selle (E.), Tronel (F.).

CLASSE 85. — *Industries de la confection et de la couture pour hommes, femmes et enfants.* — *Président* : Perdoux (Léon). — *Vice-présidents* : Kahn (Paul), Ricois (Ernest), Stasse (Edmond), Halimbourg (André), Paquin (Isidore), Morhange (Alfred), Storch (Léon), Vallée (Raoul), Aine (Eugène). — *Secrétaire général* : Carrette (Georges). — *Secrétaires* : Bonnair (Arsène), Dury (Adolphe). — *Secrétaire adjoint* : Luneau (Jean). — *Trésorier* : Cognacq (Ernest). — *Rapporteur* : Ducher (Hippolyte). — *Membres* : Brack (Georges), Braillon (Charles-Michel), Braillon (René), Gorse (Jean), Lamieussens (Gaston), Marix (Armand), Meyer (Joseph), Raudnitz (Ernest).

CLASSE 86. — *Industries diverses du vêtement.* — *Président* : Dehesdin (Emile). — *Vice-présidents* : Donckèle (Georges), Chabanne (Camille), Liaud (Emile), Savouré, Leprince (H.), Goguenheim (Emile), Anglade. — *Secrétaires* : Dehesdin (Georges), Blum (Lucien), Denis (Pierre), Boisselier (Alfred), Hellstern (Constant), Mirtill-Mayer, Peyrache (Henri). — *Trésorier* : Vimont (Léon). — *Rapporteur* : Mermilliod (Eugène). — *Membres* : Benoiston (Aurélien), Bertout, Biron (C.), Blais-Mousseron (Jean), Bonnet (J.), Brossard (Georges), Brun (Louis), Canuet, Choisy (Auguste), Claverie (Charles-Auguste), Coanet, Dalbignat (Jean), Daniel (J.-B.), Delion (Albert-Louis), Dheilly, Drossoir (Emile), Falcimaigne (Charles), Gandriau

(Raoul), Gibault (Auguste), Gingembre (Lucien), Guionvar (Paul), Hunebelle (Alfred), Imans (Pierre), Kahn (Aron), Léon (Joseph), Léon (Maurice), Leprince (Désiré), Liaud (Lucien), Libron (Fernand), Lucet (Ernest), Marchand-Hébert, Parent (Albert), Picard (Hubert), Plantevignes (C.), Schwob (Maurice), Silva (Ernest), Stockman (Arthur), Thierry (Jean-Paul), Villeminot (Lucien), Veil (Emile-Georges), Yver-Barreiros (M^{me} Berthe).

GROUPE XIV

INDUSTRIE CHIMIQUE

CLASSE 87. — *Arts chimiques et pharmacie (matériel, procédés et produits)*. — *Président* : Astier (Placide). — *Vice-présidents* : Pascalis (Georges), Leprince (D^r Maurice). — *Secrétaire* : Guary-Lorilleux (Gabriel). — *Secrétaire adjoint* : Chevrier (D^r Gaston). — *Trésorier* : Landrin (Edouard). — *Membres* : Albou (Raymond), Bloche (Albert), Borrel (Georges), Borrel (Maurice), Buchet (Charles), Byla (Pierre), Chabrié (C.), Comar (Léon), Detourbe (Maurice), Dibon (A.), Freund-Deschamps (Ch.), Gosse (Pierre), Haller (Albin), Halphen (Georges), Henry (Elie), Jousse (Henri), Lamy (Edouard), Lavenir (Alexandre), Lefebvre (Georges), Macquaire (Paul), Michaud (Edmond), Morel-Lautier (Alphonse), Moureu (Charles), Petit (Arthur), Pillet (Louis), Prunier (G.), Rambaud (Lucien), Rousselot (Edouard), Roussille (Jean), Stahl (Paul), Talvard.

CLASSE 88. — *Fabrication du papier (Matières premières, matériel, procédés et produits)*. — *Président* : Evette (Armand). — *Vice-présidents* : Chauvin (Henri), Navarre (André). — *Secrétaire* : Cahen (Jules). — *Trésorier* : Féron (Gontran). — *Membres* : Abadie (Michel), Bardou (Eugène), Braunstein (Jacques), Fredet (Henri), Germain (Gaston), Hatterer (Edmond).

CLASSE 89. — *Cuir et peaux (matières premières, matériel, procédés et produits)*. — *Président* : Placide-Peltreau. — *Vice-présidents* : Combe (Albert), Jossier (Gabriel), Rogie (Eugène). — *Secrétaires* : Aboucaya (Léon), Chauvris (Camille), Colas (Eugène), Marchand (Charles). — *Trésorier* : Caen (Gustave). — *Membres* : Boucher (Henri), Chollet (Paul), Floquet (Fernand), Hervé (J.), Poullain (Charles), Roy (Edouard), Tourin (Georges).

CLASSE 90. — *Parfumerie (matières premières, matériel, procédés et produits)*. — *Président* : Michaud (Ernest). — *Vice-présidents* : Chouet (Alexandre), Roure (Louis). — *Secrétaire-Trésorier* :

Klotz (Henry). — *Rapporteur*: Charabot (Eugène). — *Membres*: Amic (Jean), Chiris (Georges), Klotz (Georges), Piver (Lucien), Parquet (Paul), Plassard (Louis), Vaissier (Victor).

CLASSE 91. — *Tabacs (matériel, procédés et produits)*. — *Président*: Weil (Daniel). — *Vice-président*: Machiels (Jules de). — *Secrétaire*: Choveau (Gustave).

GROUPE XV

INDUSTRIES DIVERSES

CLASSE 92. — *Papeterie*. — *Président*: Putois (Georges). — *Vice-présidents*: Pinel (Georges), Sirven (Joseph). — *Secrétaire*: Bellamy (Edmond). — *Secrétaire-Trésorier*: Plisson (Henri). — *Membres*: Bachollet (Léopold), Baignol (Albert), Carel (Lucien-Adolphe), Coussot-Desbordes (Henry), Landrin (H.), Plateau (Jean), Séguin (Henri), Wolff (Louis).

CLASSE 94. — *Orfèvrerie*. — CLASSE 96. — *Horlogerie*. — *Président*: Aucoc (Louis). — *Vice-présidents*: Poussielgue-Rusand (Maurice), Leroy (L.), Lévy (Paul). — *Secrétaires*: Boulenger (Charles), Auricoste (Joseph). — *Trésorier*: Carré (Georges). — *Membres*: Boin (Georges), Carry (Othon), Château (Etienne), Hébert (Sidney), Henry (Georges), Lévy (Hector), Lipmann (Ernest), Rannaz (François), Risler (André).

CLASSE 95. — *Joallerie et bijouterie*. — *Président*: Aucoc (Louis). — *Vice-présidents*: Rouzé (Gustave), Piel (Léon). — *Secrétaire-Trésorier*: Vagner (Léon). — *Membres*: Beaudouin (Antony), Blum (Albert), Chalin (Léon), Chaumet (Joseph), Durand-Lerliche (Ernest), Fouquet (Georges), Henry (Léon), Hingue (Edmond), Langoulant (Alfred), Mascuraud (A.), Ruteau (L.), Sandoz (G.-Roger), Sordoillet, Soufflot (Paul), Teterger fils (Henri).

CLASSE 97. — *Bronze, fonte et ferronnerie d'art*. — *Métaux repoussés. (Matériel, procédés et produits.)* — *Président*: Louchet (Paul). — *Vice-présidents*: Raingo (Georges), Millet (Théodore). — *Secrétaire*: Lebrun-Tardieu (G.). — *Trésorier*: Jourdain (Auguste). — *Membres*: Baguès (Victor), Bricard (Alfred), Jabœuf (Robert-Albert), Leblanc-Barbedienne (Gustave), Pinedo (Emile), Siot-Decauville (Edmond), Soleau (Eugène), Susse (Albert).

CLASSE 98. — *Brosserie, maroquinerie, tabletterie, vannerie (matériel, procédés et produits)*. — *Président*: Leloir (Georges). — *Vice-présidents*: Genty (Louis), Quentin (Louis). — *Secrétaire*: Joan-

not fils (Emile). — *Trésorier*: Proffit (Emile). — *Membres*: Amson (Arthur), Amson (Georges), Baudry (Henri), Bertin, Bonnet (Claude), Dupont (Emile), Houlet (Eugène), Latouche (Gustave), Leloir (Albert), Ollivon (Henry), Prévost (Louis).

CLASSE 99. — *Industrie du caoutchouc et de la gutta-percha (matériel, procédés et produits)*. — *Objets de voyage et de campement*. — *Président*: Maurel (Fernand). — *Vice-présidents*: Vuitton (Georges), Hallam de Nittis (Georges). — *Secrétaire*: Falconnet (Henri). — *Secrétaire-Trésorier*: Porte (Léon). — *Membres*: Artus (Rémi), Hausser (William), Le Renard, Robert (E.).

CLASSE 100. — *Bimbeloterie*. — *Président*: Martin (Fernand). — *Vice-Président*: Chauvin (Alexis). — *Secrétaire*: Carrière (Ernest). — *Trésorier*: Allemagne (Henry d'). — *Membres*: Bortoli (Joseph), Claretie (Léo), Garnier (Charles-Adolphe), Serre-Telmon (Joseph du).

GROUPE XVIII

COMMERCE. — COLONISATION

CLASSE 116 bis. — *Chambres de Commerce. (Commerce)*. — *Président*: Derode (L.). — *Vice-président*: Desbief (Paul). — *Secrétaire*: Salmon (G.). — *Trésorier*: Gateclout (H.). — *Rapporteur*: Drouet. — *Membres*: *Chambre de Commerce de Paris*: Lesieur (G.), Hugot, Garnier (H.), Lacarrière (H.), Brunet (P.), Regnault-Desroziers (P.), Fauconnier, Jouanny (Georges), Tellièrre (Ange), Pirel (Louis), Sciamia (Gaston), Zebaume (Jules).

Chambres de Commerce de France:

Le Président de la Chambre de Commerce de Boulogne, le Président de la Chambre de Commerce de Calais, le Président de la Chambre de Commerce de Dieppe, le Président de la Chambre de Commerce de Nantes.

Chambres françaises de Commerce à l'étranger:

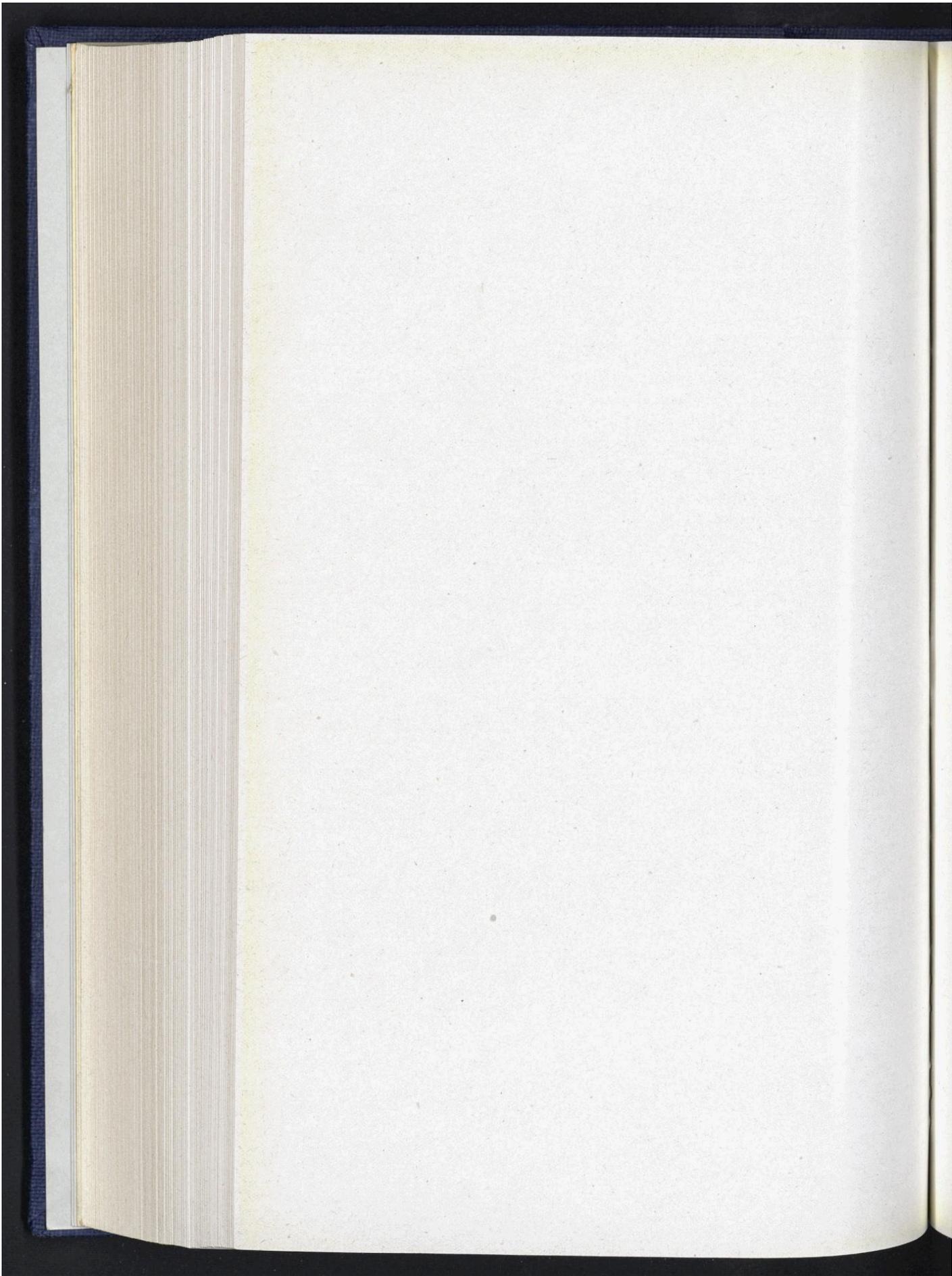
Le Président de la Chambre de Commerce de Bruxelles, Quantin (Ferdinand), vice-président de la Chambre française de Commerce et d'Industrie, à Bruxelles.

GROUPE XIX

ARMÉES DE TERRE ET DE MER

CLASSE 120. — *Armement et matériel de l'artillerie*. — CLASSE 121. — *Génie militaire et services y ressortissant*. — CLASSE

122. — *Génie maritime, travaux hydrauliques, torpilles.* —
CLASSE 123. — *Cartographie, hydrographie, instruments divers.*
— CLASSE 124. — *Services administratifs.* — CLASSE 125.
— *Hygiène et matériel sanitaire.* — *Président*: Ricq (Gustave-Olivier-
Julien). — *Secrétaire*: Alombert-Goget. — *Trésorier*: Hubert de
Vautier. — *Membres*: Calvet, Elwell (Charles), Plisson (Alfred),
Turenne (Paul).





Emplacements

Négociations concernant les emplacements et aménagements à l'intérieur de la Section Française Halls de l'Industrie et Galerie des Machines

La convention conclue entre la Société anonyme de l'Exposition et le Comité français mettait à la disposition de celui-ci un espace de 13.260 mètres carrés.

Le Comité prenait ferme un espace de 6.000 mètres et conservait un droit d'option pour le reste jusqu'au 31 octobre 1904.

L'emplacement devait être fourni clos, couvert et garni de planchers.

Les prix étaient ainsi fixés:

Les 4.420 premiers mètres à 23 francs;

Les 4.420 mètres suivants à 15 francs;

Les 4.420 derniers mètres à 7 francs.

Mais en cas d'option ferme pour les 13.260 mètres carrés, le prix était unifié à 15 francs.

Les planchers fournis devaient supporter 500 kilogr. par mètre carré dans les galeries ordinaires et 1.500 kilogr. dans les parties destinées aux machines et à la métallurgie.

La décoration générale et les cloisons intérieures étaient laissées aux soins du Comité français.

Par dépêche en date du 31 octobre 1904, le Commissaire général du Gouvernement français, après entente avec le Comité français, notifiait à la Société de l'Exposition de Liège l'acceptation de la totalité de la superficie proposée par la convention du 9 avril et envisageait l'éventualité de nouvelles extensions.

Les négociations furent immédiatement entreprises à ce sujet par

M. A. Pinard, président de la section française et la Société de l'Exposition offrit de nouveaux emplacements.

Par lettres en date du 7 novembre et 8 décembre 1904, le Commissaire général du Gouvernement français fit savoir à la Société de l'Exposition que, comme suite aux négociations entamées par son président, la Section Française acceptait la construction d'une nouvelle galerie de 1.460 mètres environ au prix ferme de 23 francs



Groupe lors de l'Inauguration du Pavillon des Chemins de Fer Français.

le mètre et d'une annexe d'environ 3.400 mètres qui devait être concédée au prix de revient sans que ce prix puisse dépasser 25 francs par mètre superficiel.

Une partie des premiers emplacements concédés était située dans la galerie des machines, là aussi l'espace fut bientôt reconnu insuffisant. D'autre part, certaines expositions nécessitaient des emplacements découverts. De nouvelles concessions furent encore demandées.

En résumé, les emplacements de la section française, tant dans les halls que dans la galerie des machines, s'établissaient ainsi :

Halls de l'industrie.
11.244.21 à 15 francs.
1.462.50 à 23 francs.
4.200 à 25 francs.

16.906.71

Galerie des Machines.

Machines	2.698.25 à 15 francs.
Chemins de fer.....	437.50 à 15 —
	1.352.83 à 24 —
Gazomètres	43.50 à 5 —
Générateur de vapeur....	34.78 à 10 —
Surfaces découvertes	251.15 à 5 —

4.818.01

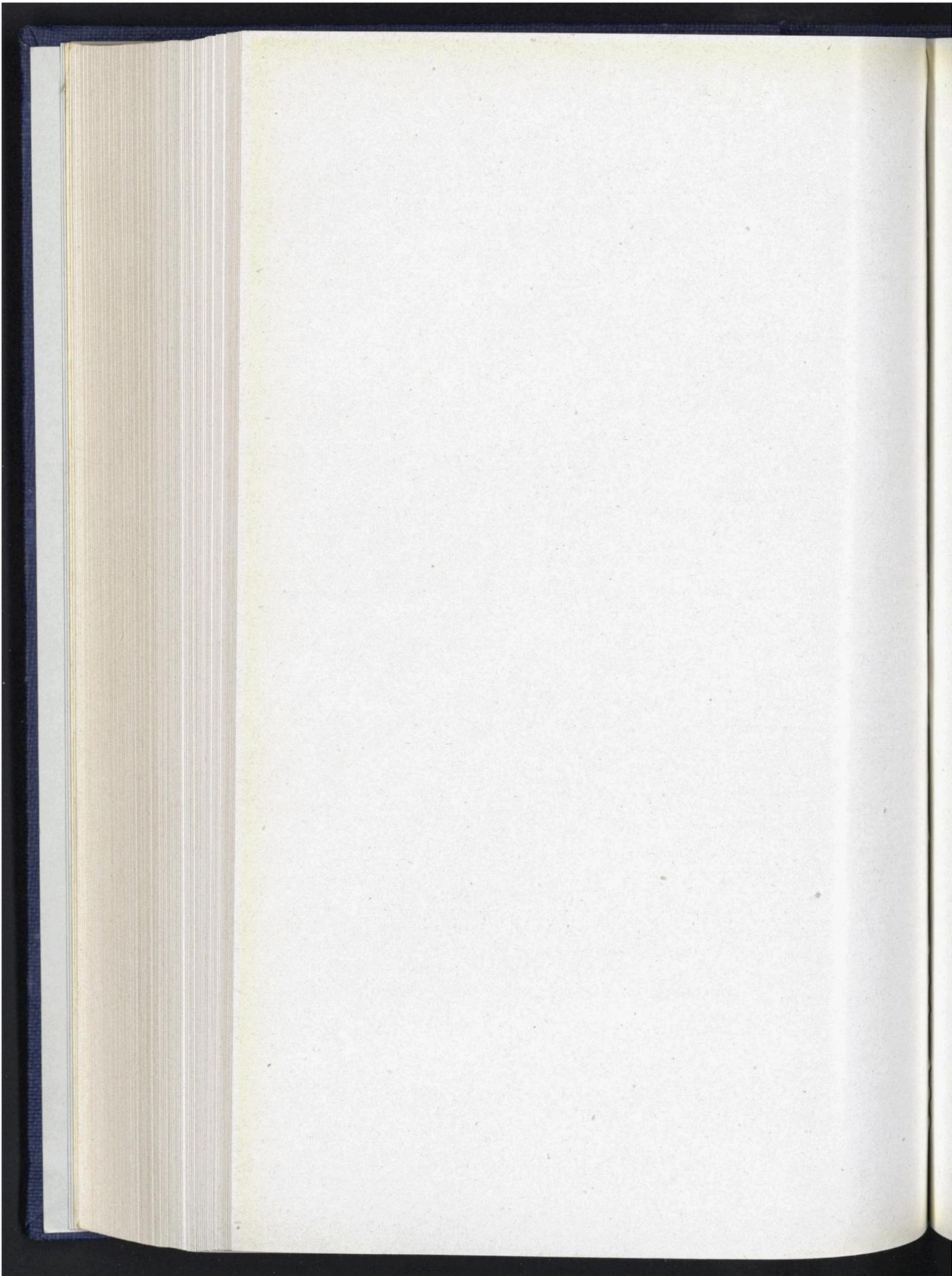
Palais de l'Alimentation et de l'Agriculture

Le palais de l'Alimentation a été construit par le Comité de la section française, et à ses frais, par son architecte, M. de Montarnal, sur un emplacement concédé quai Mativa par le Comité exécutif au prix de cinq francs le mètre.

Il s'étendait sur une superficie de 2.800 mètres, dont 200 réservés à la classe de la Navigation, qui n'avait pu trouver place dans les halls.

Coût: frs 80.000.

Le palais de l'Agriculture fut édifié par les soins de M. Guillaume, architecte du groupe et sur les sommes de budget afférent à la section agricole sur un terrain concédé également à cinq francs le mètre carré au Comité de la section française par le Comité exécutif. Le bâtiment comprenait 1.000 mètres carrés et un étage de 500 mètres carrés.





Architectes. — Travaux. — Bâtisses
Pose de la première pierre
Remise des Halls

Les divers architectes de la section française purent alors commencer leurs travaux.

Ces architectes étaient :

Classes industrielles.

MM. Eug.-J. DE MONTARNAL, architecte en chef de la section française ; GILLET, GUILLAUME, HENNEQUIN, LEMAIRE, J. DE MONTARNAL.

Education, Enseignement, Économie sociale et Sports

M. BLIAULT.

Agriculture.

M. GUILLAUME.

Horticulture.

M. VACHEROT.

Ville de Paris.

M. Roger BOUVARD.

Algérie et Colonies.

MM. BALLU, DECROU, LEFÈVRE.

Les plans d'installation et de décoration des exposants dans chacune des classes des groupes du Commerce et de l'Industrie devaient être soumis par les Comités d'installation au Président de la Section française qui statuait sous le contrôle du Commissaire général.

Le Comité d'organisation central assurait la décoration générale de la Section Française.

*
**

Le 31 janvier 1905, le Président, M. Pinard, adressa aux exposants les instructions suivantes :

MON CHER PRÉSIDENT,

Permettez-moi, au moment où vous allez procéder à la répartition de votre emplacement entre les exposants, de vous signaler quelques décisions d'ordre général adoptées par le Comité d'organisation.

Tout d'abord, les chemins dits obligatoires devront être intégralement respectés dans toutes leurs parties.

Les cloisons séparatives des groupes seront construites aux frais de la Section française. Elles seront en planches et auront 4^m 50 de hauteur. Leur recouvrement et leur décoration resteront entièrement à la charge des classes, de même que les motifs indicatifs qui les surmonteront ; ces motifs, d'un style uniforme, seront dressés par les soins de l'architecte de la Section française.

Les cloisons qui seraient établies entre les classes resteront également à la charge de celles-ci ; entièrement semblables à celles des groupes, elles seront exécutées par le Comité d'organisation et remboursées à frais commun par les classes miloyennes.

Notre architecte, M. de Montarnal, 213, rue de l'Université (Téléphone 730-38) est du reste à votre disposition pour tous renseignements.

Je signale à votre attention que les planchers des galeries de l'Industrie sont calculés sur une surcharge de 500 kilogs par mètre carré et ceux de la Galerie des Machines pour 1,500 kilogs.

Toute consolidation devant appartenir aux exposants ou à leurs groupes, il y a urgence à ce que votre plan de répartition soit rapidement étudié ; il est, en effet, nécessaire de faire procéder, avant l'arrivée des marchandises, à toutes les reprises en sous-œuvre qui troubleraient d'une façon grave l'installation générale.

Je vous serais obligé, mon cher Président, conformément à la décision du Comité d'organisation, de me transmettre aussitôt que possible vos projets de plans, pour que je puisse les viser et vous les retourner approuvés, avant que vous procédiez à leur exécution définitive.

Ces plans devront comprendre une élévation des vitrines ou des décorations que vous projetez.

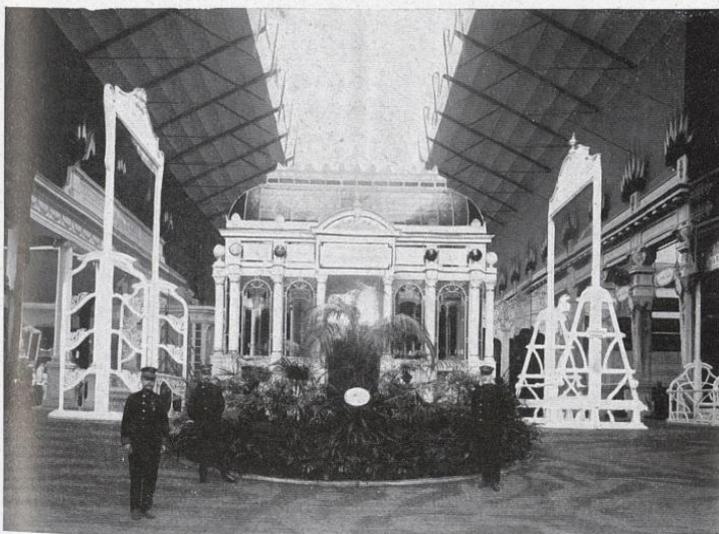
Veillez agréer, mon cher Président, l'assurance de mes bien dévoués sentiments.

Le Président : PINARD.

Période des Travaux. — Remise des Halls

L'accord entre les divers services publics qui devaient collaborer à l'appropriation des emplacements choisis pour l'Exposition nécessitèrent de longues négociations qui retardèrent l'exécution des travaux.

Ceux-ci commencés furent dès lors poursuivis sans interruption.



Section Française. — Vue intérieure.

En mars 1903 on procédait à l'adjudication des halls.

Le 23 juillet de la même année le prince Albert de Belgique venait visiter les chantiers de l'Exposition et posait la première pierre de la façade. Au mois de novembre c'est le Roi lui-même qui vient se rendre compte de l'état d'avancement des travaux.

Le 10 mars 1904 on commença le montage des halls de l'industrie et le 12 du même mois avait lieu la cérémonie de la première pierre du palais des Beaux-Arts.

A la même époque le pont de Fétinne était prêt et l'ossature du pont de Fragnée venait d'être terminée.

Au mois d'août avait lieu l'adjudication du palais des Fêtes situé en face des grands halls. Les travaux de toutes parts étaient poussés activement.

Le 3 novembre, des délégués de la participation française, MM. Crozier, consul de France à Liège, commissaire de la section des colonies françaises et pays de protectorat ; Pol Neveux, commissaire des Beaux-Arts ; de Monzie, commissaire de l'Instruction publique ; Dedet, adjoint au Commissaire général, et Larroque, président de la Société française de bienfaisance, vinrent visiter les chantiers de l'Exposition.

Enfin, le 12 janvier eut lieu, sous la présidence du prince Albert de Belgique, la cérémonie de la remise solennelle des halls aux Commissaires généraux étrangers.

A cette occasion on avait organisé, dans la salle du Conservatoire, un grand banquet sous la présidence du prince Albert de Belgique, et c'est là pour la première fois que M. Chapsal prit la parole au nom de tous les Commissaires généraux étrangers dans les termes suivants :

DISCOURS DE M. CHAPSAL

Commissaire général du Gouvernement français

MONSEIGNEUR,
MONSIEUR LE PRÉSIDENT,
MESSIEURS,

Mes premiers mots seront pour prier Son Altesse Royale d'agréer l'expression très respectueuses de mes remerciements pour m'avoir fait le grand honneur de me donner la parole, au nom de la participation étrangère, en cette première réunion solennelle de l'Exposition de Liège.

A toutes les époques où la Belgique a organisé une de ces fêtes internationales du travail, comme celle qui va se dérouler dans ce site pittoresque que nous venons de parcourir, les puissances étrangères, répondant à ses appels, se sont efforcées dans une noble émulation, d'y participer de la façon la plus brillante.

Ces manifestations ont apparu, surtout à nous, Français, comme un moyen de fortifier nos rapports économiques avec nos voisins, en même temps qu'une occasion d'apporter au peuple belge un témoignage de notre vieille et inaltérable amitié.

Ceux qui ont pris part aux Expositions de Bruxelles et d'Anvers, avec le souvenir de l'hospitalité la plus cordiale, ont, à la suite de chacune de ces

solennités, éprouvé pour vous, Messieurs, une estime plus raisonnée, une sympathie plus profonde ; les relations se sont multipliées et les liens d'affection resserrés.

C'est pourquoi la République française, dès qu'elle a été conviée à cette Exposition de Liège, placée sous le haut patronage de S. M. le roi Léopold, s'est empressée de donner son adhésion, heureuse d'être la première à offrir sa participation à tous ces valeureux Liégeois, qui, après avoir eu l'honneur de concevoir cette grande œuvre, en sont devenus, avec le concours éclairé et efficace de leur gouvernement, les persévérants réalisateurs.

En prenant cette résolution, le Gouvernement français ne faisait qu'être l'interprète fidèle des sentiments qui animent nos populations.

Ceux de mes compatriotes qui collaborent si utilement à l'organisation de notre Section, soit au Comité, soit dans les autres groupements, pourraient attester que, partout, nous n'avons rencontré que des sentiments de vif intérêt, d'enthousiaste attachement, pour votre Exposition, pour votre vieille cité de Liège, dont la renommée est faite autant par ses institutions scientifiques et sa célèbre Université que par son activité industrielle.

Grâce à cet élan de bonne volonté, grâce à ce désir de prouver que le temps ne peut rien contre une entente fondée sur des affinités de race, comme sur l'intérêt bien entendu des deux pays, nous avons pleine confiance que la participation française sera digne de ses devancières ; rivalisant de zèle et d'ardeur avec les sections étrangères, elle contribuera à côté d'elles à l'éclat de l'Exposition.

Mais ce qui est surtout destiné à provoquer les louanges de tous les étrangers dans ce merveilleux panorama des bords de la Meuse, ce sera la Section belge, à laquelle Votre Altesse a daigné accorder sa précieuse collaboration. Une fois de plus, il nous sera donné de constater que, sous l'égide de son souverain, la Belgique, tout en s'attachant à faire progresser ses institutions d'utilité sociale, se maintient au premier rang des puissances économiques. C'est l'œuvre féconde d'une paix ininterrompue pendant trois quarts de siècle que vous montrerez à l'admiration de vos rivaux.

Mais si l'Exposition de Liège doit marquer un progrès de l'activité matérielle et morale, elle sera aussi l'occasion entre les nations participantes d'utiles rapprochements. Ce n'est jamais en vain, en effet, que des hommes de nationalités diverses se réunissent, fût-ce même pendant quelques mois, pour poursuivre un commun idéal.

C'est ainsi que votre œuvre constituera une nouvelle affirmation de la fraternité internationale et en donnant satisfaction à nos aspirations pacifiques, laissera apercevoir le moment où il n'y aura plus que les luttes glorieuses du travail entre les peuples guidés par la foi vivace dans le progrès.

C'est sur cette pensée de concorde internationale que je veux terminer et souhaiter à tous les pays représentés de communs succès et à la nation belge plus de grandeur et plus de prospérité.

Ce discours suivait une éloquente allocution de M. Digneffe, président du Comité Exécutif, auquel S. A. R. le Prince Albert répondit en ces termes :

DISCOURS DU PRINCE ALBERT

Dans son discours, M. Digneffe a prononcé des paroles aimables auxquelles il me tarde de répondre, et je veux immédiatement lui dire combien j'y ai été sensible.

La réunion d'aujourd'hui est une première étape vers l'achèvement des travaux de votre Exposition. Elle témoigne du zèle mis par ses organisateurs à la réaliser : aussi, je veux tout d'abord présenter à ceux-ci mes félicitations.

L'Exposition de Liège sera une manifestation éclatante du développement national pendant une période de paix féconde.

Comment pourrions-nous mieux fêter le soixante-quinzième anniversaire de l'indépendance de la Belgique qu'en célébrant le travail intellectuel aussi bien que le travail manuel, en appelant à collaborer à cette entreprise les industriels, les commerçants, les littérateurs, les artistes, les agriculteurs et tous les travailleurs en général.

L'Exposition de Liège sera une leçon de choses, ce sera une synthèse de notre activité, une œuvre nationale.

On tiendra, en 1905, de nombreux Congrès à Liège, qui deviendra le grand rendez-vous des étrangers. Ils aideront à l'éveil puissant de la solidarité sociale.

J'applaudis spécialement aux réunions qui se tiendront chez nous et qui auront trait à la mutualité, à la prévoyance et à la philanthropie.

Vingt-quatre pays participeront à l'Exposition, a-t-on dit tantôt : c'est un grand honneur pour Liège, et pour votre entreprise un gage de succès. La présence des diverses nations suscitera chez les organisateurs une légitime fierté et doit les encourager à poursuivre leur tâche.

Je me fais leur interprète pour remercier les chefs de ces Etats de s'être intéressés à votre Exposition. Je souhaite à tous les étrangers la bienvenue la plus cordiale et j'espère qu'ils remporteront le meilleur souvenir de leur séjour en Belgique.

L'hospitalité y a toujours été comprise de la façon la plus large, elle ne vous fera pas défaut cette fois non plus.

La place, dès ce jour, est ouverte aux exposants ; ils mettront à s'installer le même entrain qui fut la caractéristique principale de l'entreprise.

L'Exposition de Liège fera apprécier la beauté de la cité liégeoise et ses embellissements. Elle sera l'occasion d'un renouveau d'activité pour Liège, où toujours furent en honneur des traditions de travail et de liberté.

En effet, le peuple belge est avant tout laborieux et il aspire à marcher dans la voie du progrès.

Je lève mon verre à la réussite de l'Exposition de Liège et je forme le vœu que votre activité se poursuive de façon que l'on soit prêt à la date fixée.



EN UNIFORME

Exposition Universelle et Internationale
DE LIÈGE

Couverture Solennelle

AU NOM DE SA MAJESTÉ LE ROI

par S. L. A. A. R. P. Monseigneur le Prince
et Madame la Princesse Albert de Belgique
le Jeudi 27 Avril 1905.

Monsieur Pinard.

Président du Comité d'organisation de la section française
est prié de bien vouloir honorer de sa présence la cérémonie solennelle d'inauguration
qui aura lieu à 8 heures dans la grande salle du Palais des Fêtes.

Le Commissaire Général du Gouvernement

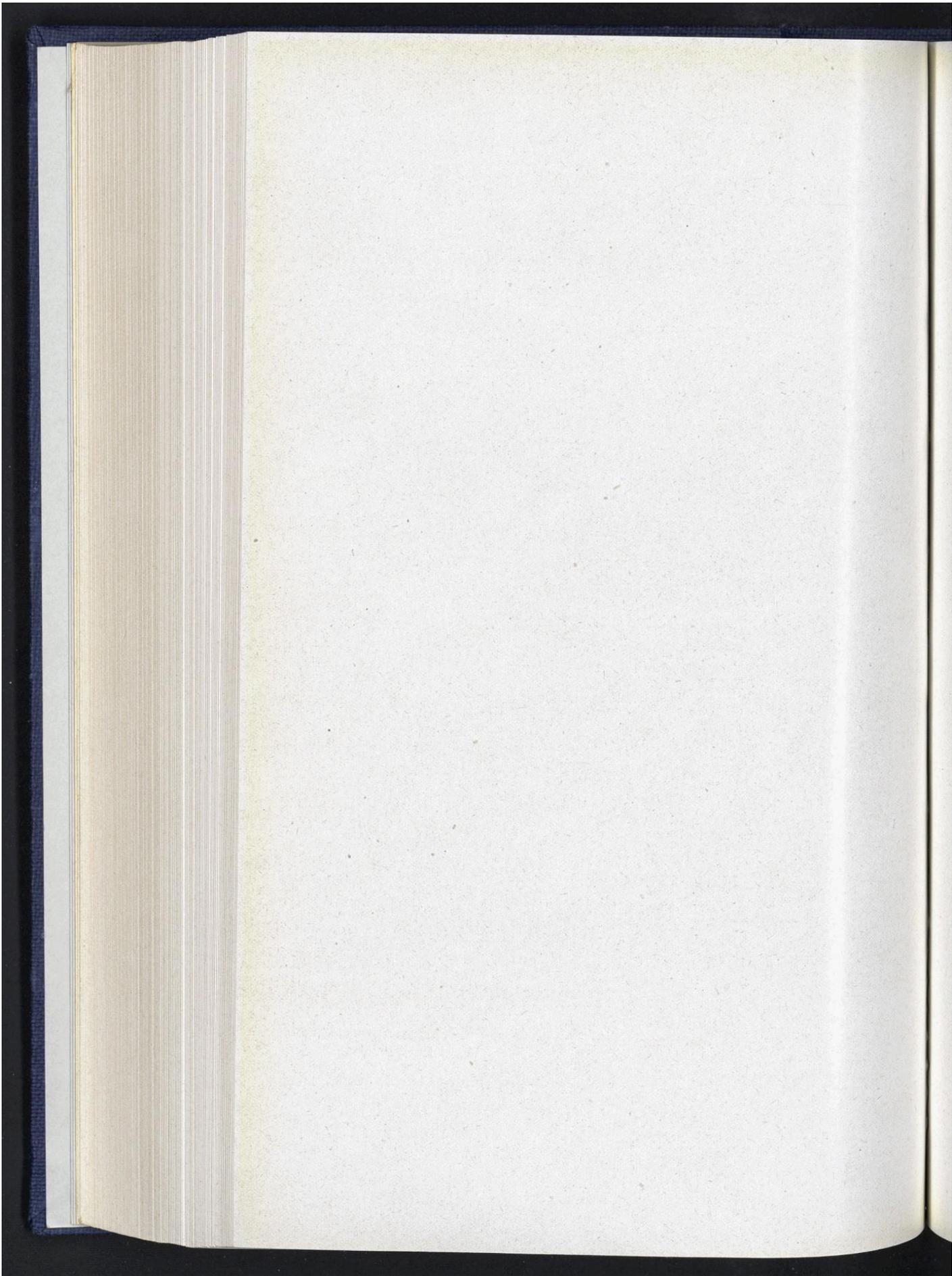
Richard Lamarche.

Le Président du Comité Exécutif

Emile Digneffe.

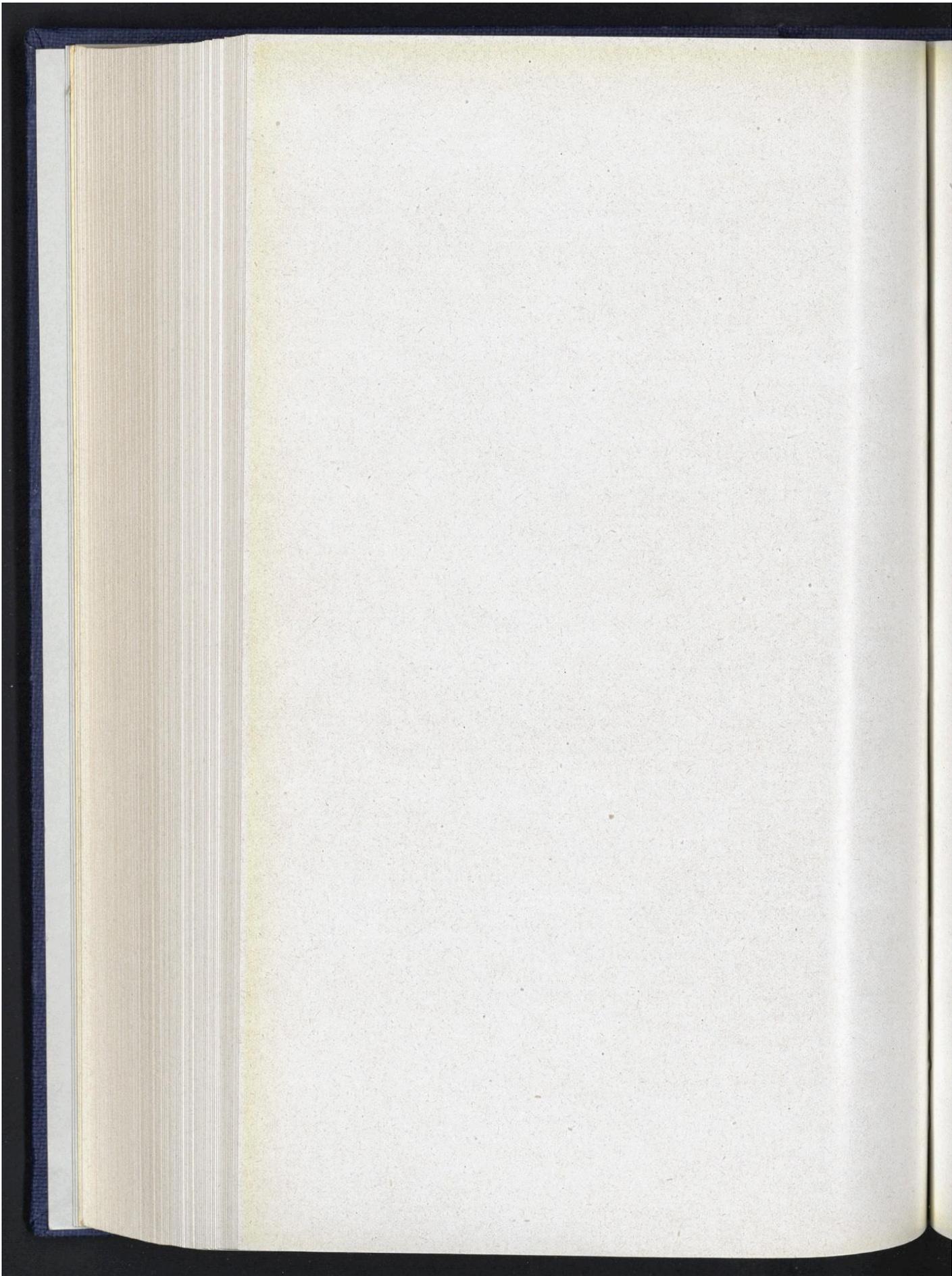
BIS
CNAM

Invitation à l'Inauguration solennelle de l'Exposition, le 27 avril 1905.



TROISIÈME PARTIE

Inauguration





Inauguration de l'Exposition

Inauguration spéciale du Pavillon de l'Algérie

Inauguration

Ce fut, comme nous l'avons vu, le prince Albert de Belgique qui posa, le 23 juillet 1903, la première pierre des fondations des halls de l'Exposition. Le prince était accompagné de MM. G. Francotte, ministre de l'Industrie et du Travail ; général Jungbluth, aide de camp de Son Altesse ; Van Høegaerden, vice-président du Comité exécutif de la Société de l'Exposition ; Gody, commissaire général adjoint du gouvernement ; Dubois, chef de cabinet de M. Francotte ; Stévens, directeur au Ministère de l'Industrie et du Travail.

L'inauguration avait lieu vingt et un mois après, le 27 avril 1905. La cérémonie inaugurale fut un véritable triomphe. Leurs Altesses Royales le Prince et la Princesse Albert de Belgique présidèrent, au nom du Roi, l'inauguration. La population en allégresse s'était, en rangs compacts, massée sur le parcours du cortège princier. Dans l'enceinte de l'Exposition, dans les jardins, à l'intérieur des halls des milliers de personnes étaient groupées et poussaient de chaleureuses acclamations. Et quand le couple princier s'en fut retourné, que les invités venus de divers points du pays, que les représentants des Gouvernements étrangers furent réunis, l'impression de la

journée se dégagea nette et précise. Chacun témoigna sa satisfaction, louant grandement les organisateurs, et de l'avis unanime l'Exposition de Liège n'a été dépassée par aucune de ses aînées.

Dans la salle des Fêtes, pouvant contenir 3.000 personnes, et où se pressaient toutes les notabilités locales et étrangères, M. Emile Digneffe, M. Francotte prononcèrent de belles paroles enthousiastes pour le succès de l'Exposition, paroles auxquelles, très aimablement et très chaleureusement, répondit le Prince Albert de Belgique.

Le soir, un banquet dans la salle du Conservatoire réunissait toutes les notabilités et fut suivi d'une réception à l'Hôtel de Ville.

La réception du Prince et de la Princesse de Belgique eut lieu pour la Section Française, dans la classe de la photographie, dont l'installation était de toutes la plus avancée, grâce au zèle et au dévouement de notre collègue M. Bourgeois.

Une organisation un peu spéciale avait été faite dans cette classe : un buste de M. le Président de la République, entouré de drapeaux et de plantes vertes prêtés par la ville de Paris, l'avait transformé en un salon en quelque sorte officiel.

M. Pinard, président de la Section française, autour duquel se groupaient ceux des membres du Comité qui avaient bien voulu l'accompagner, MM. Layus, vice-président, Morel, secrétaire général, G.-Roger Sandoz, Perdoux, Rousselot, Sartiaux, Hollande, Compère, Delaitre, de Montarnal, Guillaume, etc., a été présenté à Leurs Altesses Royales par M. Chapsal, commissaire général, entouré de ses adjoints, MM. Dedet, Dop, et des attachés du commissariat.

M. Pinard, président de la Section Française, a remis en souvenir au Prince Albert, qui s'en est montré très touché, la très artistique plaquette du Comité français des Expositions à l'Etranger, et M. Roger Bouvard a offert à la Princesse une magnifique gerbe de fleurs provenant des serres de la ville de Paris et apportée le matin même de Paris par un express.

Inauguration du Pavillon de l'Algérie

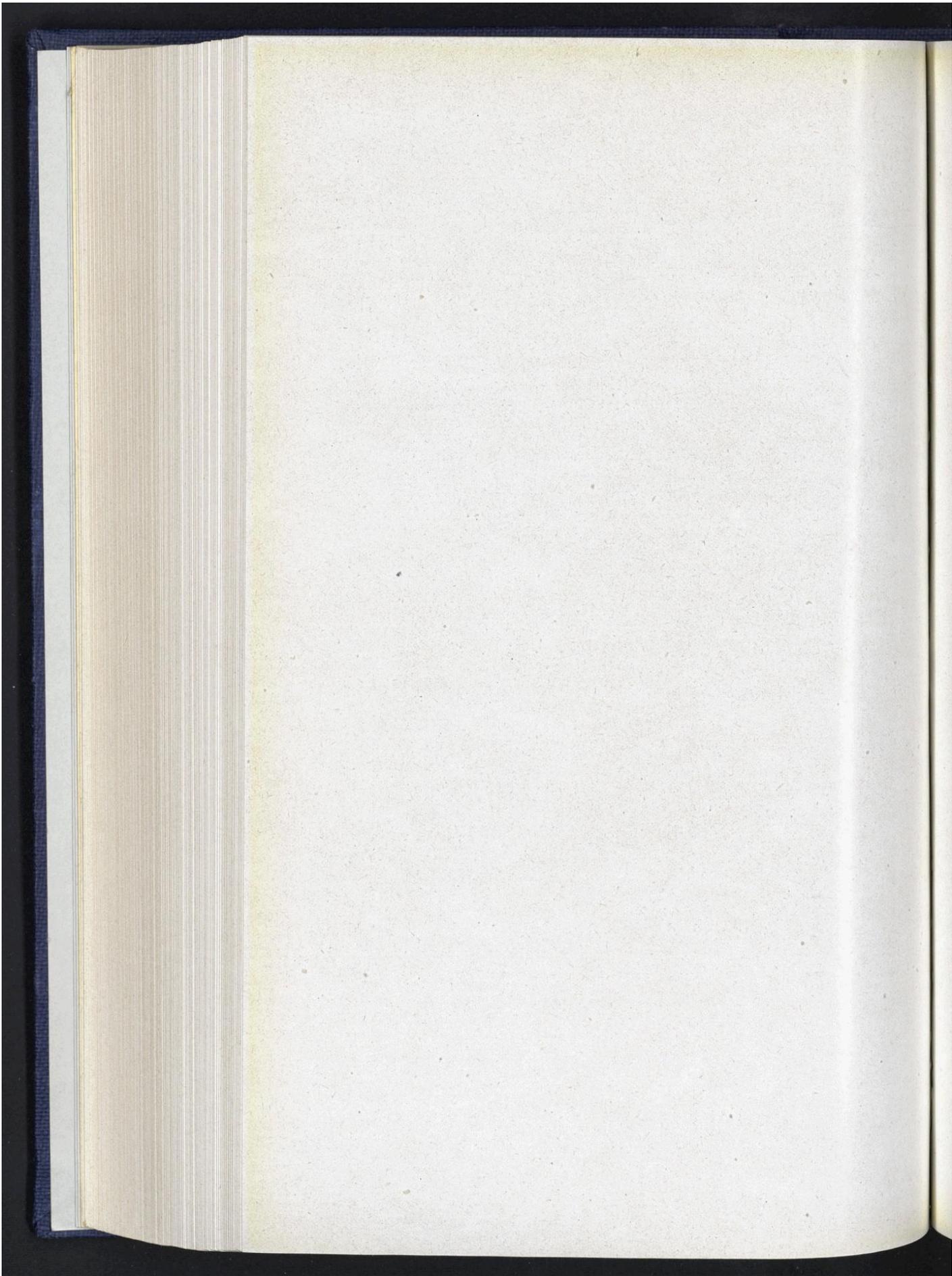
Le pavillon de l'Algérie fut l'objet, au mois de mai, d'une inauguration spéciale qui eut un éclat particulier.

Ce ravissant pavillon, du plus pur style mauresque, fut inauguré en présence de M. Chapsal, commissaire général français, par M. Gérard, délégué du Gouverneur général de l'Algérie, accompagné



CNAM

M. CLÉMENTEL,
Ministre des Colonies.



de MM. Martin-Dupont, administrateur colonial, délégué adjoint ; Alcaÿ, commissaire des vins, etc..

Afin de bien marquer tout l'intérêt qu'ils prenaient à cette manifestation de notre richesse coloniale, les Ministres de l'Intérieur et de la Marine s'étaient fait représenter par M. Dupeyrat, directeur



Inauguration du Pavillon de l'Algérie.

du cabinet du Ministre de l'Intérieur, et M. Robin, chef du cabinet du Ministre de la Marine.

Parmi la très nombreuse assistance ayant répondu à l'appel du Gouvernement algérien se trouvaient : MM. Larroque, Horteloup, Dedet, Dop et du Bousquet, représentant le Commissariat français ; Paul Forgeur, secrétaire général du Comité exécutif belge, et Daineff, directeur des services de la publicité, représentant le Comité exécutif, etc..

Une délégation marocaine assistait aussi à cette cérémonie.

M. Gérard, avec l'autorité que lui donne sa connaissance approfondie de l'Algérie, a fait les honneurs du pavillon.

Celui-ci était aménagé avec goût. Les objets fabriqués, comme les

tapis, les broderies, les tapisseries y étaient mis en valeur. Parmi ces dernières, il convient de mentionner celles envoyées par l'Œuvre des Dames belges, dirigée par Mme Terwagne-Wauters, et qui possède l'ouvrier Saint-Charles à Mustapha. Une très belle collection d'onix envoyés par le département d'Oran attirait particulièrement l'attention. Quant aux céréales et aux vins qui constituent les principales productions de la colonie, ils occupaient la place importante dans cette exposition.

M. Chapsal a tenu à remercier M. Gérard d'avoir si bien su réunir et grouper toutes les richesses agricoles, industrielles, artistiques et minérales de l'Algérie.

DISCOURS DE M. CHAPSAL

Je remercie M. Gérard de la visite tout à fait instructive que nous venons de faire à travers les salons du pavillon de l'Algérie. Intéressé par tous les renseignements qu'il nous a donnés, nous avons admiré les produits naturels, les richesses minérales, les objets fabriqués constituant cette exposition algérienne, et cette petite promenade ne peut manquer de nous inciter à aller visiter le pays lui-même et pour nous rendre compte par nous-mêmes des progrès de son organisation économique.

Chez nous, nous avons une affection particulière pour cette colonie qui est comme un prolongement de la France ; c'est peut-être parce que nous y avons dépensé beaucoup d'énergie et que nous y avons fait beaucoup de sacrifices, mais c'est aussi parce que nous avons confiance dans son avenir et dans sa prospérité.

Cette confiance nous est surtout donnée en voyant les résultats de la haute direction de son sympathique et éminent gouverneur général, M. Jonnart. C'est grâce à ses efforts que l'œuvre de la colonisation est entrée dans une voie nouvelle et que l'administration, par ses tendances vers la solidarité et la prévoyance, apporte une aide de plus en plus efficace aux besoins matériels et moraux des indigènes.

Mais ce que nous venons de voir, et particulièrement cette remarquable exposition des vins, n'est qu'un résumé imparfait des produits algériens ; il en est un que je veux vous signaler, à vous, messieurs les Belges, et à vous, messieurs les représentants des pays étrangers, ce sont les primeurs qui prennent une importance de plus en plus considérable dans le commerce extérieur de notre colonie algérienne.

M. Chapsal termina en remerciant les ministres de l'Intérieur et de la Marine d'avoir bien voulu se faire représenter par MM. Dupuyrat et Robin, prouvant ainsi, une fois de plus, l'intérêt qu'ils portent à la colonie qu'ils représentent au Parlement avec une si grande autorité et à la reconnaissance de laquelle ils se sont acquis tant

de titres. M. Chapsal, enfin, leva son verre au succès de l'exposition algérienne et de l'Exposition de Liège tout entière.

M. Gérard répondit à M. Chapsal et le remercia.

Nous voudrions, dit-il, faire de l'Algérie plus connue, un but d'excursion et surtout un centre commercial, en rapports constants avec l'industrie et le commerce belges.

Puis M. Gérard porta un toast au succès de l'Exposition et de la section française.

Le délégué du ministre de l'Intérieur clôtura en remerciant au nom du ministre.

Comme conclusion à cette journée, M. Chapsal adressa à M. Jonnart, gouverneur général de l'Algérie, le télégramme suivant :

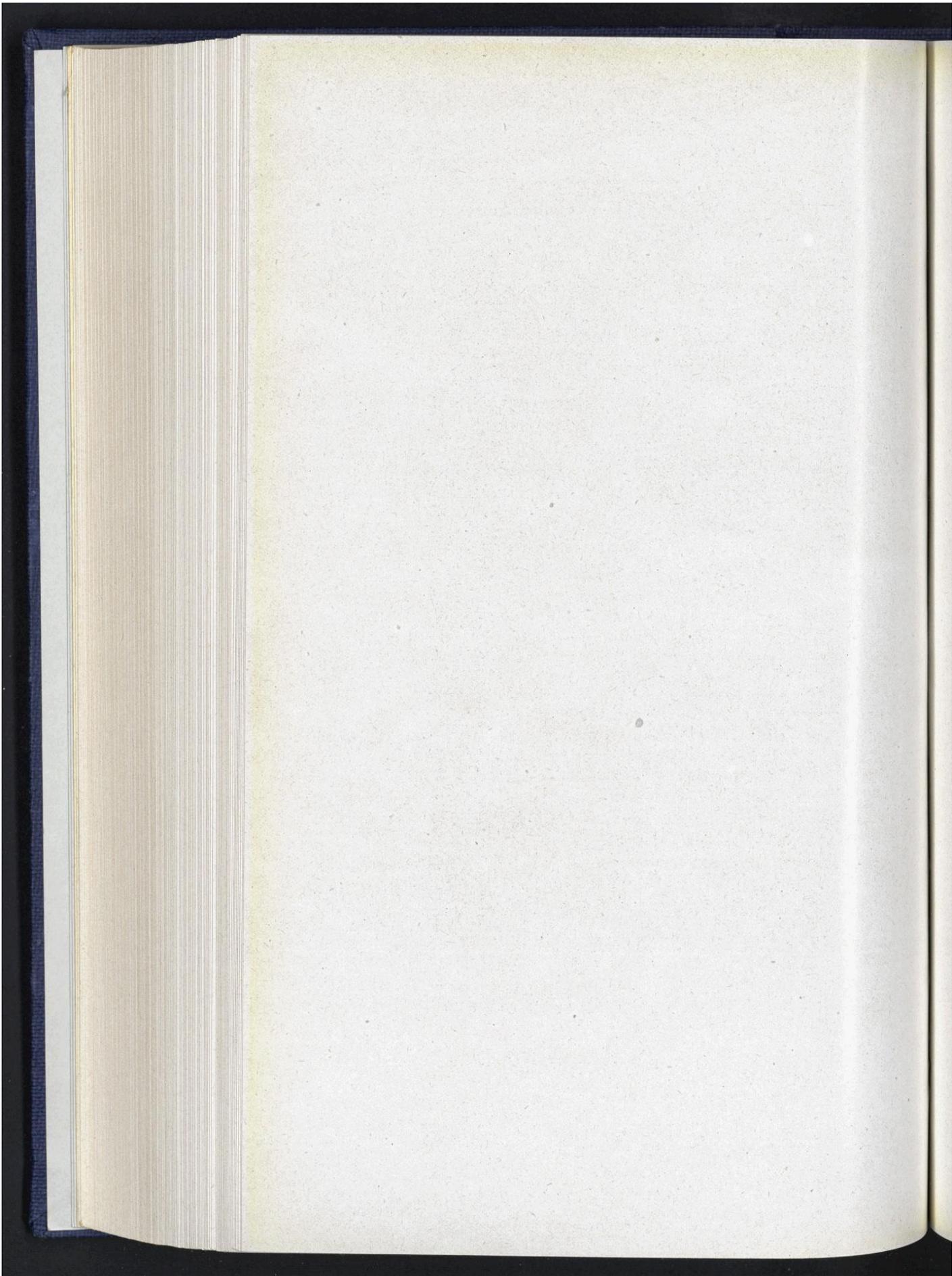
Le pavillon de l'Algérie vient d'être inauguré en présence de M. Dupeyrat, représentant le Ministre de l'Intérieur, et de M. Robin, chef adjoint du cabinet du Ministre de la Marine, entourés des notabilités de la ville de Liège et des représentants des pays étrangers. J'ai été heureux de constater l'excellente organisation de la section algérienne, qui permet de se rendre compte de toutes les richesses économiques de notre grande colonie ainsi que de l'impulsion donnée par le gouverneur général à l'œuvre de la colonisation et des progrès réalisés dans l'administration des indigènes.

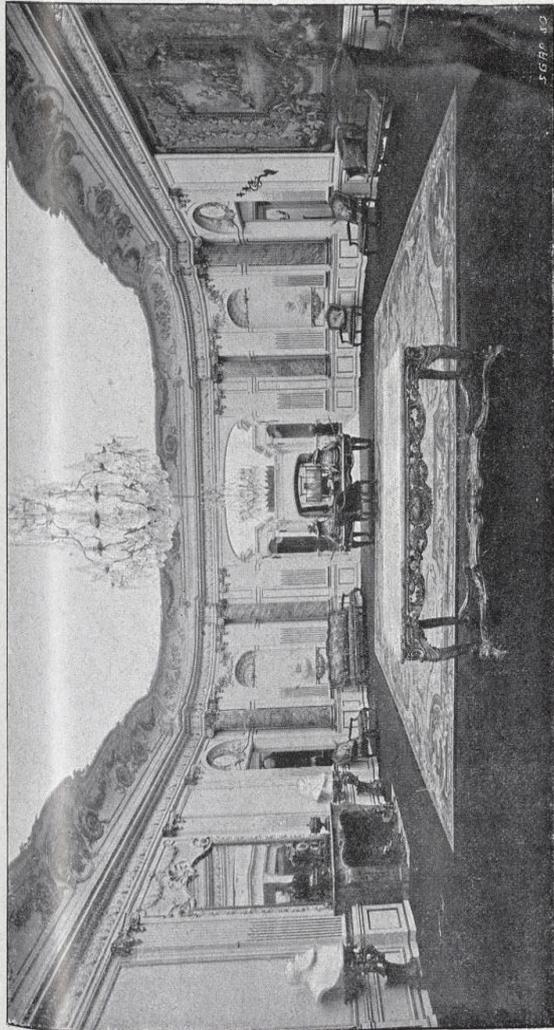
J'ai adressé mes vives félicitations à M. Gérard et à tous ses collaborateurs. Permettez-moi de vous exprimer à nouveau toute ma reconnaissance pour la part que vous avez prise dans l'organisation de la Section française.

M. Jonnart répondit par la dépêche que voici :

Je vous remercie du télégramme que vous aviez bien voulu m'adresser à l'occasion de l'inauguration de la section algérienne ; je suis extrêmement sensible aux sentiments que vous m'exprimez et au témoignage que vous rendez à l'Algérie.

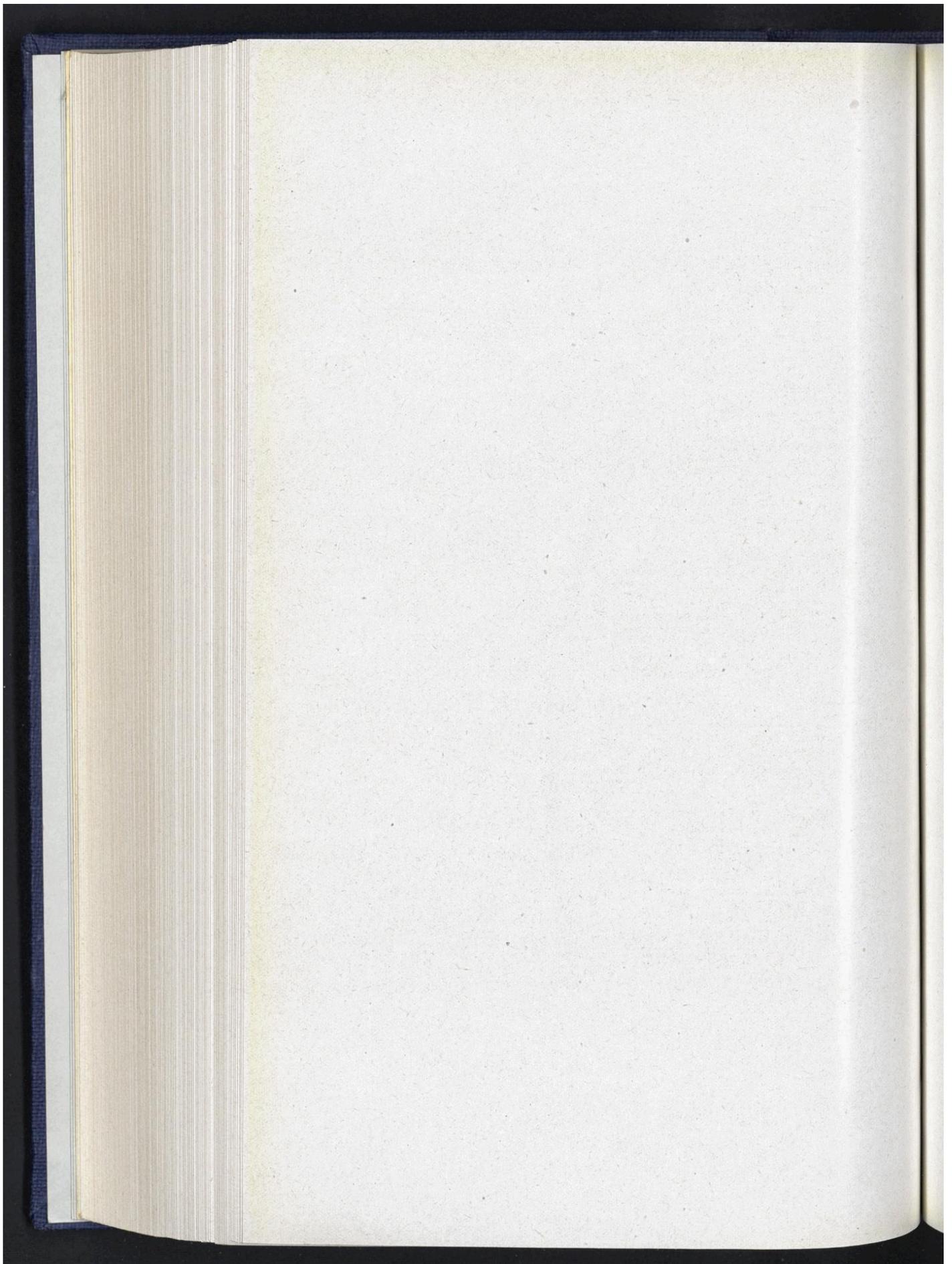
Je ne doute pas que sous votre haute direction et avec l'aide de vos précieux conseils, nos délégués n'aient réalisé la participation de l'Algérie à cette Exposition dans les conditions les plus satisfaisantes.





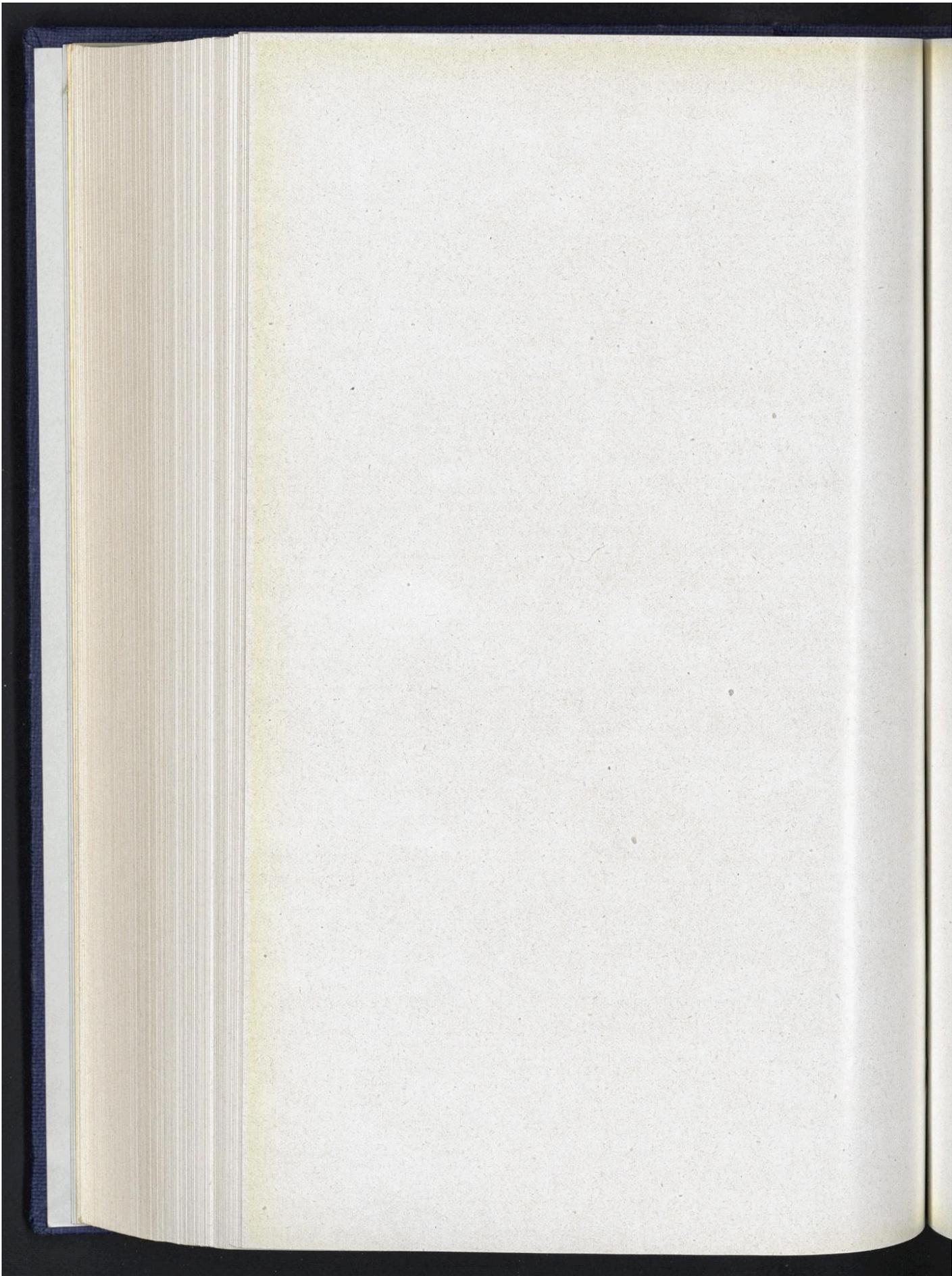
Le Salon d'Honneur de la France.

1889
Cnam



QUATRIÈME PARTIE

Description
de la Section Française





Notice Générale sur l'Exposition Description de la Section Française Résumé des Rapports de Classes

Description de l'Exposition

Liège est l'illustre « Cité des Princes-Evêques ». Construite sur les rives et au confluent de deux rivières, la Meuse et l'Ourthe, elle est entourée d'une série de chaînes de collines d'où le touriste découvre à chaque pas des panoramas toujours plus merveilleux.

De toutes parts les plus séduisantes localités l'entourent : Namur la Belle, Huy la Moyenâgeuse, Herstal et Jupille, berceaux de la famille carlovingienne, Argenteau, Cheratte, Visé, Maestricht, capitale du Limbourg hollandais. Puis Tilff, Esneux, Aywaille, Remouchamps, la superbe cascade de Coë, Spa, reine des villes balnéaires, Verviers l'industrielle et le Barrage de la Gileppe.

Liège n'est pas moins remarquable par son passé historique et le génie industriel de ses habitants. L'armurerie liégeoise, presque aussi vieille que la ville elle-même, est connue du monde entier. Les usines John Cockerill sont au premier rang des plus puissants établissements et ne sont égalés que par ceux de Krupp et du Creusot.

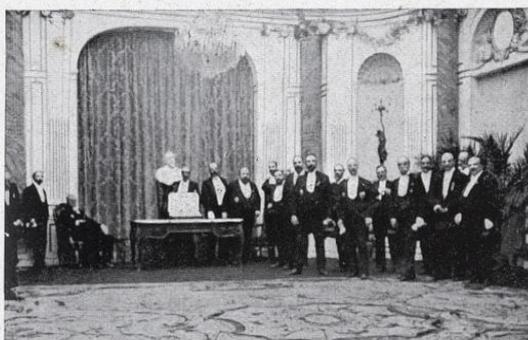
Au point de vue historique, Liège, durant des siècles, a formé en Europe une nation autonome, gouvernée par un prince qui lui-même devait respecter les lois populaires.

Vue Générale

L'enceinte globale de l'Exposition comprenait une étendue de terrain couvrant soixante-douze hectares. Jardins et galeries se divisaient en quatre parties distinctes. Il y avait d'abord Fragnée, quartier en quelque sorte créé pour les besoins de l'Exposition ; la deuxième partie était celle qui englobait les parcs de l'Acclimatation et de la Boverie. Un pont, merveille de grâce et de légèreté, construit par la Société Hennebique, aboutissait au quai Mativa qu'il fallait longer pour arriver à la troisième partie, la plaine de Vennes ; la quatrième partie était le superbe parc de Cointe.

Cointe était réservé à l'horticulture, l'agriculture, aux sports ; les Vennes étaient le domaine de l'industrie et du commerce ; l'Acclimatation et la Boverie formaient le quartier des palais et des colonies ; à l'intérieur de la belle porte qui s'ouvrait sur la place de l'Acclimatation, au bout du pont du Commerce, partaient de petits tramways chargés de voyageurs qui descendaient aux principales stations de l'Exposition ; Fragnée était la partie spécialement chargée de séduire le gros public. La décoration du pont de Fragnée retenait les regards. Cette décoration, confiée à l'architecte Demany, faisait du pont un véritable monument et le complétait admirablement par sa conception large, harmonieuse et parfaitement appropriée à la situation ; l'ensemble du travail était classique ; il rappelait le pont Alexandre III à Paris. La partie statuaire des projets de l'architecte Demany avait été exécutée par le sculpteur Victor Rousseau, sous la direction artistique de l'architecte lui-même. C'est ainsi que M. Rousseau avait modelé les deux figures adossées aux pylônes, l'une un *Vieux Fleuve*, l'autre une *Amphitrite*. Les pylônes étaient construits, ainsi que les socles et les terrasses, en petit granit belge avec couronnement en porphyre. Ils étaient surmontés de *Renommées* claironnantes en bronze doré, tandis que d'autres groupes en bronze complétaient le profil de leur base. Les becs de piles sur la rivière, depuis la retombée des arcs, et dont les couronnements, ornés de guirlandes à mollusques, dépassaient les hottoirs, étaient également en petit granit belge. La terminaison des becs de piles était formée par des Tritons en bronze vert. Les garde-corps étaient en fer forgé et en bronze doré. Les panneaux à double face se succédaient tantôt avec une tête d'homme et tantôt une tête de femme, tout en respectant l'ensemble des lignes.

A quelques centaines de mètres s'érigeaient les palais français de l'alimentation, près du parc de la Boverie, parc merveilleux à l'entrée monumentale. Sur de larges socles deux groupes s'élevaient, dus au ciseau de Jef Lambeaux : *le Meurtre* et *la Joie*. Ces deux groupes formaient un contraste vif et pourtant se complétaient bien l'un et l'autre, puisqu'ils évoquaient les deux sentiments les plus opposés de la vie. *La Joie* comptait trois figures : deux figures de femme (l'une d'elles, jeune et radieuse, portait sur la tête un amoncellement de fleurs et de fruits qui couvrait tout le groupe, l'enveloppait d'une splendide et heureuse fécondité) et un satyre soufflant dans une



Dans le Salon d'Honneur de la France.

conque. *Le Meurtre* montrait une superbe brute terrassant un homme qu'il allait poignarder. Ces deux figures donnaient une impression de violence frénétique inscrite dans la forme épique.

Plus loin, le Palais des Beaux-Arts, reconstitution de Bagatelle, construit dans le goût français, tels Saint-Cloud et Versailles, allait ouvrir une exposition internationale et universelle qui réunirait les signatures des plus grands noms d'artistes peintres et sculpteurs des trente-deux puissances représentées à Liège. Ce palais, de style éminemment français, contrastait avec le Panorama s'élevant sur la plaine des Venues, grande construction de style oriental, flanquée de deux minarets, et donnant des vues de l'entrée au Caire de la Caravane de la Mecque. Et, de chaque côté, la Meuse et l'Ourthe

épandaient leurs eaux tranquilles, tandis que des gondoles se balançaient.

Description de la Section Française

La Section française s'étendait à gauche de l'entrée des grands halls.

La façade de la Section française, qui avait 95 mètres de long, était composée de dix-neuf piliers réunis par des guirlandes et des médaillons dorés de style Louis XVI.

Des faisceaux de drapeaux complétaient la décoration.

Dès l'entrée de la Section française on trouvait la collectivité de la couture — on y avait reconstitué le salon lumineux qui figurait à l'Exposition de 1900.

Ce fut là une des parties les plus admirées de la Section française.

Tout autour se trouvaient les dentelles, les passementeries, la soierie avec les expositions de Lyon, de Saint-Etienne et de la Chambre syndicale de la Soierie parisienne, les industries diverses du vêtement, le matériel et les procédés de fabrication et de l'apprêt des tissus, les expositions concernant les industries du coton, du lin et du chanvre, la fabrication de la batiste, les procédés nouveaux d'utilisation de l'amiante ; l'industrie de la laine était très brillamment représentée par les collectivités de Roubaix, Elbeuf et Tourcoing.

Les fleurs et plumes, avec un salon diorama dû au décorateur Jambon, complétait le groupe XIII qui occupait 3.120 mètres carrés et réunissait 351 exposants.

Après ce groupe on trouvait en bordure de la façade principale la parfumerie qui, avec l'industrie chimique, le matériel et procédés de fabrication du papier, les cuirs et peaux et les tabacs, formaient le groupe XIV occupant un emplacement de 1.460 mètres carrés et comprenant 305 exposants.

On rencontrait ensuite, toujours en bordure de la façade, la classe de la photographie qui, en dehors des appareils et produits exposés par les principales maisons françaises, comprenait une très jolie exposition organisée par le Photo-Club de Paris.

L'emplacement occupé par la photographie formait le commen-

cement d'une galerie où se trouvaient toutes les autres expositions concernant le groupe III : la typographie, la topographie, la librairie, la reliure, la cartographie, les instruments de précision et de chirurgie, les instruments de musique.



Entrée des Salons de la Ville de Paris.

Ce groupe, qui réunissait 448 exposants, couvrait 1.475 mètres carrés dans les halls de l'Industrie.

Les grandes machines à imprimer avaient été installées dans la galerie des machines.

A la suite de la classe de la typographie, on voyait le matériel et les procédés des exploitations et des industries forestières, bois d'œuvre et de construction, bois de chauffage, bois des îles et d'ébénisterie, les lièges, les armes de chasse, les pelleteries, fourrures et autres produits de la chasse, les produits des cueillettes, la sparterie et la vannerie.

Ces diverses classes constituaient le groupe IX qui, dans un espace de 820 mètres carrés, réunissait 122 exposants.

En continuant à longer la façade de la Section française, on trouvait, après la photographie, les très importantes classes de la bijouterie, joaillerie et de l'orfèvrerie, où les principales maisons de Paris exposaient les plus beaux modèles classiques et les spécimens de l'art moderne. Ces classes formaient avec diverses industries : coutellerie, papeterie, horlogerie, ferronnerie d'art, maroquinerie, tabletterie, vannerie, bimbelerie, etc., le groupe XV qui occupait 2.213 mètres carrés avec 211 exposants.

A ce groupe appartenaient aussi les bronzes qui, par les principales reproductions des principaux chefs-d'œuvre de l'art français, formaient aussi une des classes les plus remarquées.

On passait de cette classe au salon d'honneur de la Section française, dit salon de France, où étaient reçus les visiteurs de marque.

Ce salon, de style Louis XV, occupait une superficie de 160 mètres carrés au centre de la section française.

Les angles arrondis étaient munis de niches et de pilastres et flanqués de colonnes ioniques sur socles.

L'un des panneaux était occupé par une des plus belles tapisseries du mobilier national : « Don Quichotte guéri de sa folie par la Sagesse ». Cette pièce de haute lisse a été exécutée aux Gobelins sur les dessins de Coypel par Cosette vers le milieu du XVIII^e siècle.

Le sol était recouvert d'une très belle savonnerie d'Aubusson.

Enfin des meubles exécutés d'après des modèles anciens par les premières maisons de Paris complétaient la décoration.

En avant du salon de France on avait placé la statue de la République de Granet.

A droite et à gauche de l'entrée à l'extérieur il y avait deux tapisseries modernes des Gobelins.

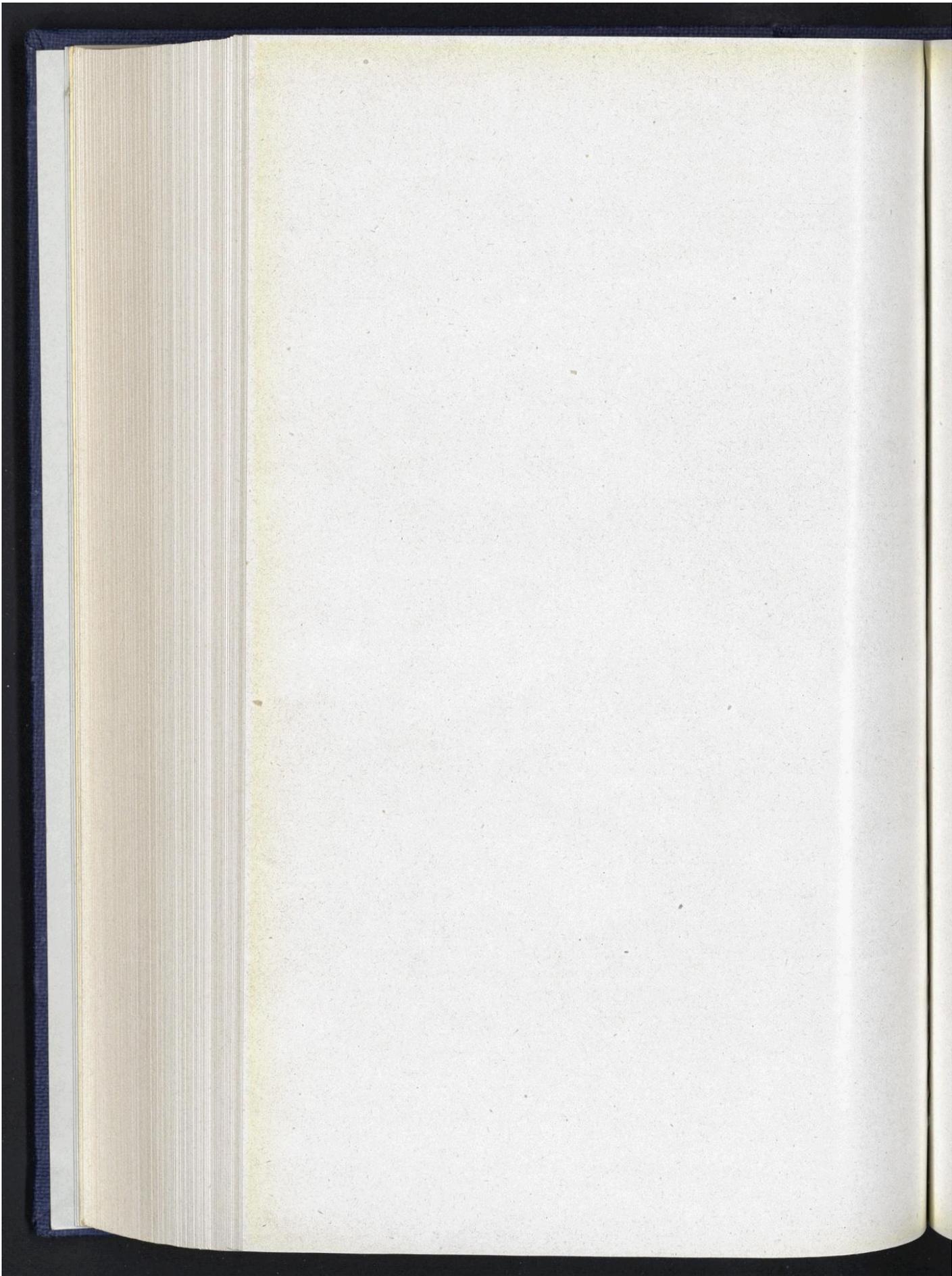
Ce salon, qui fut très admiré, avait été exécuté sous la direction de M. de Montarnal par M. Cruchet.

Au dehors des deux grandes arcades principales, quatre portes surmontées de tympans sculptés faisaient communiquer le salon de France avec les galeries de l'ameublement. On avait formé dans ces galeries comme des petits salons où des meubles modernes ou des reproductions de meubles anciens étaient remarquablement mis en valeur ; ce qui permettait de présenter au public des ensembles d'installations particulières : appartements, salons, salles à manger, chambres à coucher, etc...

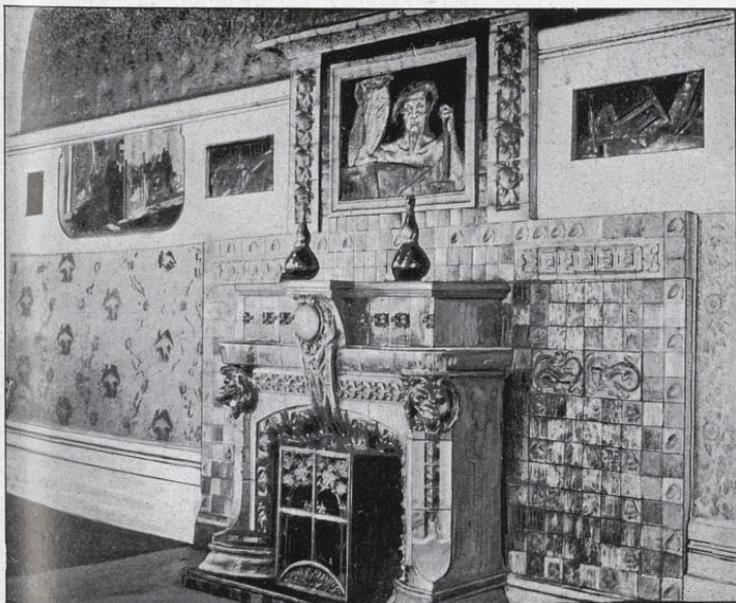


Le Salon d'Honneur

Bib.
CNAM



Les expositions concernant la décoration des habitations, décoration fixe en marbre, pierre, fer, mosaïque, vitraux, etc., et la décoration mobile : meubles, tapis, tapisseries, papiers peints, tentures, céramique, verrerie, etc., complétaient avec les appareils de chauffage et de ventilation le groupe XII qui comprenait 150 exposants et occupait 1.942 mètres carrés.



Salon Moderne.

Au centre du groupe se trouvait un salon des arts décoratifs, dit salon moderne. Ce salon occupait 100 mètres carrés. Il était haut de 6 mètres, voûté et éclairé artificiellement à l'électricité.

Au plafond, entouré de gros cabochons de verrerie, était suspendu un lustre en fer forgé. Tout ce soubassement formant lambris était fait en Lincrusta Walton à fond doré orné de motifs décoratifs. Au-dessus, sur un fond camaïeu jaune, blanc et or se détachant en brun, il y avait huit panneaux de Bellery-Desfontaines symbolisant les

industries du bois, du fer, du verre, du papier, des étoffes, de la céramique, des métaux précieux et de la couture.

Entre ces panneaux, huit cuivres repoussés dus à Schenck représentaient les outils de ces industries.

Au-dessus de cette frise, jusqu'à la voûte, les murs étaient tendus d'une étoffe de soie brochée en trois tons.

Deux tapis d'Aubusson couvraient le sol. La décoration était complétée par une cheminée et une fontaine en grès.

A l'intérieur du salon étaient placées les vitrines de la Manufacture de Sèvres, de l'Imprimerie nationale, de la Monnaie, de la Collectivité du Bronze d'art, de la Joaillerie et du Cuir artistique, etc...

La Section française se terminait par la classe des Automobiles, des mines où se trouvaient de très intéressantes coupes sur verre des principales houillères de France. A côté se trouvaient les produits des ardoisières du Nord-Est et de l'Ouest de la France. Avec la métallurgie, dont une partie se trouvait dans la galerie des machines, ces diverses classes formaient le groupe XI qui avec 111 exposants occupait 1.962 mètres carrés dans les halls.

A la suite de la métallurgie on avait réuni les expositions concernant le groupe XX : Sports.

Les grandes Fédérations de sports athlétiques, les Sociétés de gymnastique, de tir, de cyclisme, de tourisme, de chasse, d'instruction militaire étaient toutes représentées.

L'exposition du groupe I : Education et Enseignement, venait ensuite.

A part quelques photographies des plus récents bâtiments scolaires et un certain nombre de tableaux statistiques, le Ministère de l'Instruction publique avait, par une heureuse initiative, renoncé d'une manière générale à tous ces graphiques, devoirs d'élèves ou travaux de maîtres, qui, le plus souvent, laissent le public indifférent, et substitué à cette participation matérielle un nouveau mode d'organisation sous forme de leçons et de conférences qui, faites par les professeurs et les savants français les plus autorisés, avaient pour sujets l'organisation de notre enseignement et ses méthodes, œuvres de nos principaux écrivains, savants ou artistes.

La salle de Conférences occupait dans la Section française une superficie de 200 mètres carrés et contenait 350 personnes assises.

Autour de la salle de conférence où étaient aménagés de petits compartiments dans lesquels on avait disposé l'exposition concernant le groupe XVI : Economie sociale, il y avait là des tableaux et des

graphiques et des ouvrages extrêmement intéressants concernant le placement et l'apprentissage des ouvriers, la sécurité des ateliers, les assurances, la rémunération du travail, les syndicats, les logements hygiéniques, les sociétés coopératives, les questions de mutualité et de prévoyance, l'hygiène et l'assistance.

Tout près de la Salle de Conférences se trouvait un salon de 84 mètres carrés consacré à la première section du groupe XVIII : Commerce.

On y avait réuni les expositions des principales Chambres de Commerce de France, telles que Paris, Marseille, Nantes, le Havre, Dunkerque, Boulogne-sur-Mer, Calais, Nancy, ainsi que celle de la Chambre de Commerce française de Bruxelles et celle de l'Office National du Commerce extérieur.

Enfin trois salons situés près de l'une des entrées de la Section française, en bordure d'une terrasse donnant sur les jardins, étaient consacrés à l'exposition spéciale de la ville de Paris et du département de la Seine. On y voyait toute une collection de tableaux statistiques, de graphiques et de photographies concernant tous les services concernant l'organisme de la ville de Paris : Conseil municipal, cabinet du Préfet, service des Beaux-Arts, direction des affaires municipales, direction des services d'architecture et des promenades et plantations de la voirie et du plan de Paris, Mont-de-Piété, Préfecture de police, etc...

Il y avait aussi des spécimens très artistiques des travaux des élèves des écoles d'art industriel.

Galerie des Machines

La France occupait dans la galerie des machines un emplacement de près de 1.800 mètres carrés pour la section de la mécanique. Là se trouvait l'exposition du groupe IV et une partie de celle du groupe VI

On y voyait des machines de précision pour le travail des métaux, d'autres destinées à la fabrication des métaux, d'autres destinées à la fabrication des boutons, chaînes de montre, etc., des machines-outils pour le travail du fer, des machines et des outils pour le travail du bois, des machines à imprimer, des béliers hydrauliques, enfin les groupes électrogènes qui produisaient l'électricité nécessaire à la Section française — dans la galerie des machines ou à proximité se

trouvaient les générateurs à vapeur ou les gazogènes fournissant la force motrice à ces groupes.

Une partie du groupe XI : d'énormes tubes en cuivre exposés par la Société des Métaux, avaient dû être placés aussi à cause de leur dimension considérable dans la galerie des machines.

Là aussi se trouvait la remarquable exposition des chemins de fer français, où tous les types de locomotives à grande vitesse et des derniers modèles des wagons étaient représentés.

Dans le pavillon international militaire belge, situé dans les galeries précédant le hall des machines, la France était représentée par la Compagnie des Forges et Aciéries de la Marine et d'Homecourt, qui exposait dans cette section en sa qualité de fournisseur du Ministère de la Guerre belge.

Le reste du groupe XIX : armées de terre et de mer, qui comprenait les expositions des fournisseurs de l'armée et de la marine, se trouvait réparti dans les classes industrielles et dans le palais de l'Alimentation.

Les services hospitaliers et les services de secours aux blessés étaient exposés sous une tente dans les jardins.

Palais de l'Agriculture

Les groupes VII et VIII : Agriculture et Horticulture, occupaient un palais spécial situé dans une place d'honneur au centre même de l'Exposition, en face de l'entrée principale des grands halls. C'était d'ailleurs la première fois que dans une Exposition internationale l'agriculture occupait un pavillon spécial.

Tout autour d'admirables jardins avaient été tracés par M. Vacherot, jardinier en chef de la Section française, et ornés avec les produits des horticulteurs français.

La façade du palais, de lignes très simples, formait un portique élevé, surmonté de motifs décoratifs et de treillage. Le panneau central de la façade était orné de guirlandes de fleurs et de fruits.

Le pavillon occupait une surface de 1.000 mètres carrés au rez-de-chaussée et 500 mètres au premier.

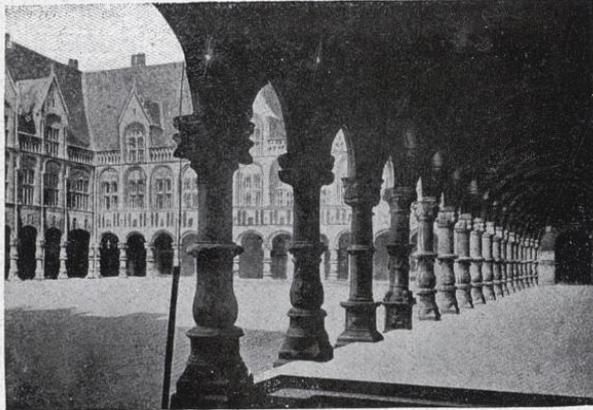
Le groupe VII se divisait en trois branches principales :

- 1° Le matériel et les procédés divers employés en agriculture ;
- 2° Les produits obtenus par l'application de ces procédés ;

3° L'agronomie et les méthodes scientifiques qui président à la culture.

Le groupe VIII comprenait l'horticulture et l'arboriculture.

Les expositions de ces groupes étaient complétées par tous les concours temporaires qui avaient lieu à Cointe.



Cour Intérieure du Palais de Justice de Liège

Palais de l'Alimentation

Le groupe de l'alimentation avait réuni un si grand nombre d'exposants qu'il nécessita la constitution d'un pavillon spécial quai Matisa, au bord de l'Ourthe, en face du parc de la Boverie.

Ce pavillon, édifié sur les plans de l'architecte en chef de la Section française, M. de Montarnal, avait 140 mètres de long sur 20 de large, soit 2.800 mètres carrés, et une hauteur de 14 mètres.

La façade, composée d'un grand pignon avec une vaste baie coupée de deux pylônes, était décorée de peintures figurant les divers attributs de l'alimentation.

En entrant on trouvait d'abord la classe 60, celle des vins et eaux-de-vie, qui, à elle seule, réunissait 2.270 exposants.

Toutes les régions horticoles de la France y sont représentées par leurs produits les plus remarquables.

Puis venaient le matériel, les procédés et produits divers des industries alimentaires, tels que : conserves, boulangerie, biscuiterie, chocolaterie, etc...

Enfin les liqueurs, sirops, eaux-de-vie de cidre, bières et eaux minérales.

Tout au fond du palais étaient installées les expositions des armées de terre et de mer, à droite et à gauche de la navigation de commerce.

Beaux-Arts

La section française des Beaux-Arts, malgré ses dimensions restreintes, présentait une remarquable synthèse de toutes les tendances de l'art français.

Non seulement on y avait groupé les œuvres des peintres qui font chaque année le succès des Salons, mais le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts et le Sous-Secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts avaient autorisé l'envoi à Liège d'œuvres célèbres appartenant à nos musées.

En outre, un certain nombre de toiles caractéristiques avaient été empruntées aux collectionneurs.

La Section française occupait dans le pavillon international des Beaux-Arts huit salles et un vaste salon d'honneur.

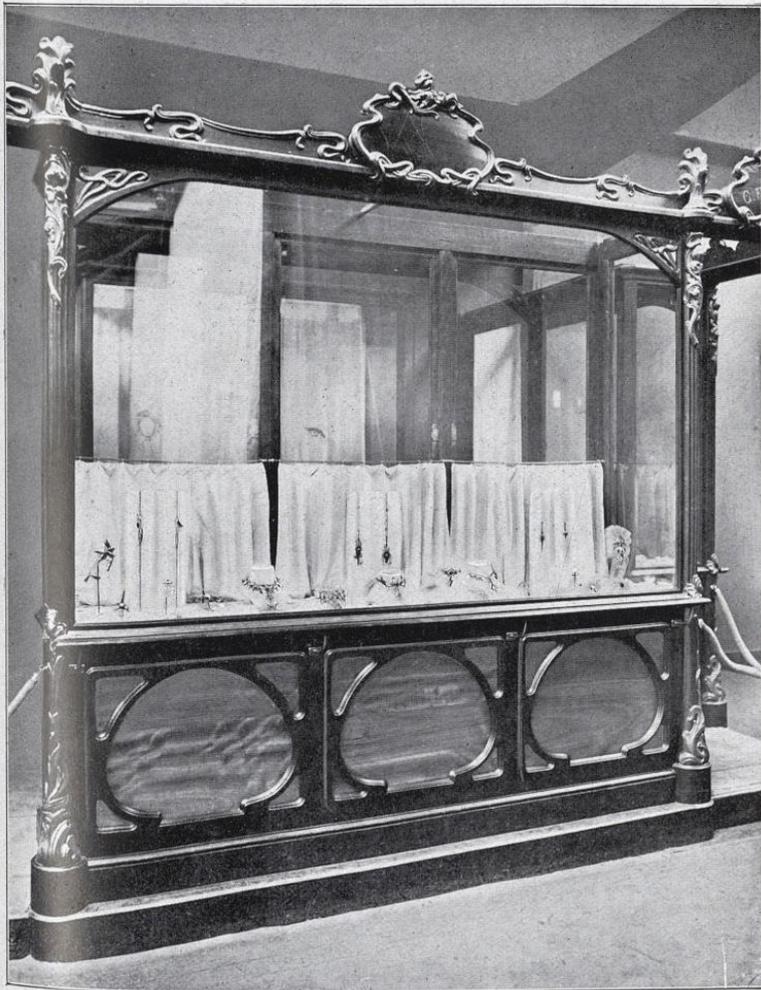
Des artistes éminents les avaient décorés de frises symbolisant les gloires, les monuments ou la flore de notre pays : les Fleurs françaises étaient l'œuvre de M. Lalique, M. Picard avait peint les Fêtes de Paris, M. Huel Bouton la France monumentale, Mlle A. Delasalle les Jardins de France, Mlle Dufau les Vergers de France, M. G. Latouche les Châteaux et Parcs de France, M. Lepère les Côtes et Rivières de France, M. Wery les Montagnes de France et M. J. Adler la France industrielle.

L'architecture et la gravure avaient des salles spéciales.

La grande sculpture était exposée dans une salle internationale.

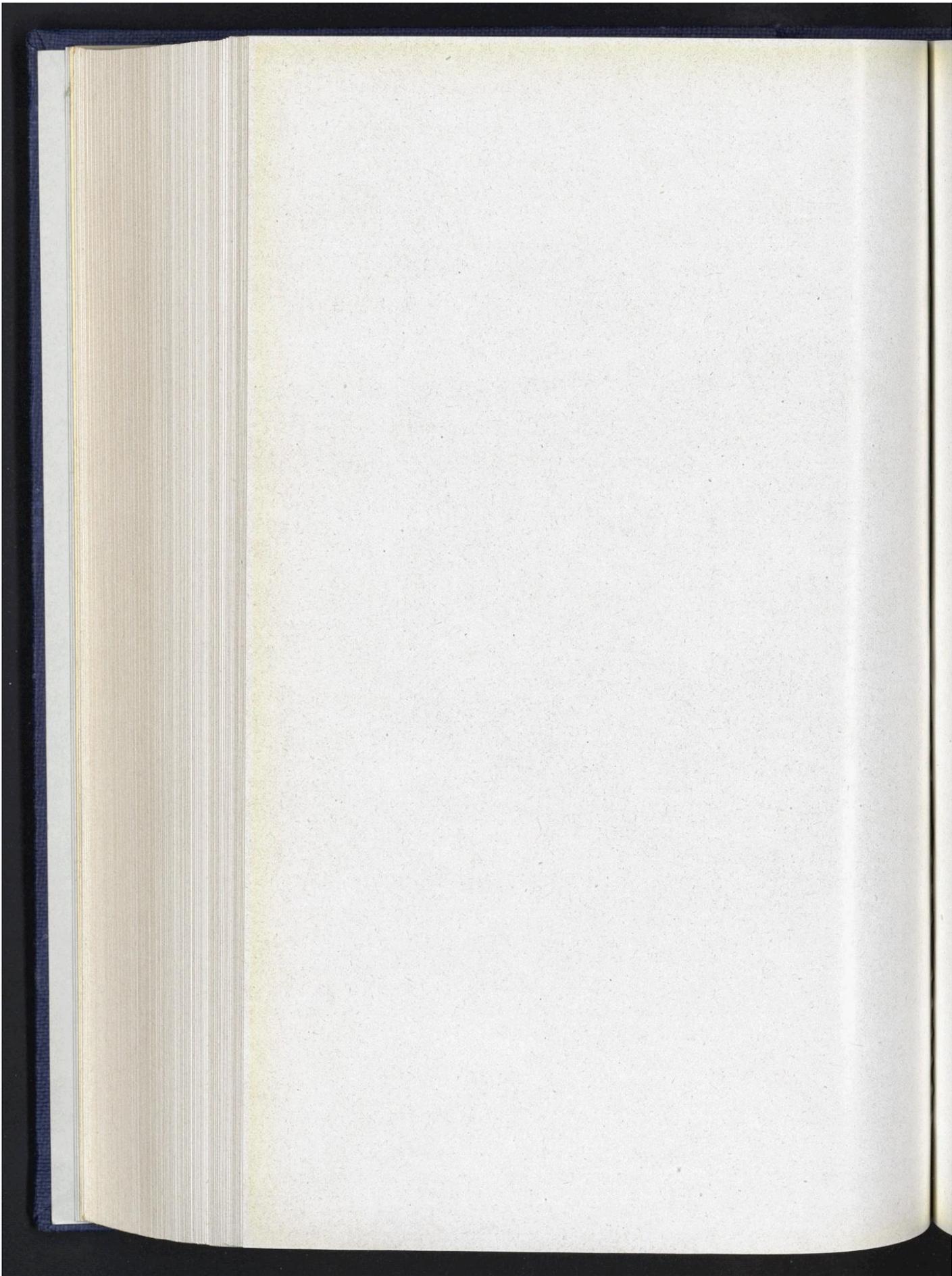
Colonies et Pays de Protectorats

La section des colonies françaises et pays de protectorat est située à l'entrée du jardin d'acclimatation, au milieu du parc de la Boverie, au bord de la Meuse.



Section Française de la Joaillerie-Bijouterie

Bib.
CNAM.



On rencontrait au commencement des jardins le pavillon de l'Office colonial où étaient de nombreux échantillons de produits d'exportation coloniale, des collections d'armes, des échantillons de tissus, etc. Une salle était réservée pour des conférences.

On trouvait ensuite le palais de la Tunisie qui était une reproduction exacte d'une maison tunisienne.

Les produits et documents de toutes sortes qui y étaient exposés avaient été remis par M. Hugon, directeur de l'agriculture et du commerce du gouvernement tunisien.

A gauche de l'entrée on avait groupé les produits relatifs aux forêts, au commerce, à la navigation, etc.: lièges, poteries, minerais, phosphates, alfa, etc...

En face, se trouvaient les industries d'art et l'archéologie: on y voyait des mosaïques, des moulages de statues dans les fouilles d'El-Djem et les photographies des principaux monuments anciens et arabes.

A droite se trouvaient les échantillons de produits de la viticulture, de l'agriculture et l'arboriculture. Une petite salle contenait les travaux indigènes (tapis, tissus) et tout ce qui concerne le tourisme et l'hivernage.

Tout à côté du palais de la Tunisie se trouvait le pavillon du Syndicat de la presse coloniale. Un peu plus loin était le Pavillon des possessions asiatiques qui ressemblait à une pagode annamite.

On y voyait les envois du gouvernement général de l'Indo-Chine qui exposait non seulement des produits indigènes mais aussi des objets d'art et des spécimens de l'industrie du pays (collections d'objets du culte et de masques de théâtre cambodgiens, broderies, ivoires, etc.)

On voyait encore dans ce pavillon de nombreuses collections particulières des producteurs coloniaux, des documents exposés par les Sociétés françaises de propagande et d'encouragement à la colonisation, des documents concernant les grands travaux publics entrepris en Indo-Chine, des cartes exposées par le service géographique du Ministère des Colonies, une collection de matières premières et de produits ouvrés exposée par le muséum d'histoire naturelle.

Un peu plus loin se trouvait une maison coloniale démontable où étaient installés les services du Commissariat des colonies.

Puis venait le palais des colonies d'Afrique. Outre les envois d'exposants particuliers on y voyait les intéressantes collections du gou-

vernement général de l'Afrique occidentale et du gouvernement général de Madagascar.

On y remarquait également les expositions de l'Inspection générale de l'Agriculture aux colonies et de l'Inspection générale des Travaux publics, ainsi que celles de différentes compagnies coloniales.

Dans ces jardins se trouvait aussi le pavillon de l'Algérie.

Ce pavillon couvrait une surface de 250 mètres carrés, il était de style mauresque algérien, le porche d'entrée accompagné d'un minaret rappelait la porte de la mosquée Mohammed-el-Kébir, à Oran.

Les exposants algériens se composaient en grande partie de viticulteurs et de fabricants d'huile.

Deux salles étaient réservées aux mines et aux carrières.

D'autres salles contenaient les autres produits de l'Algérie: céréales, tabacs, laines, cuirs tannés, lièges, etc... et l'intéressante exposition de la manufacture des tapis d'Orient d'Alger.

Le gouvernement général exposait des documents sur l'état actuel de la colonie.

Résumé des Rapports de Classes

Une visite à travers les classes, avec pour guides, les rapporteurs des groupes et classes, nous donnera une idée de ce que fut, pour la France et le Comité Français des Expositions à l'Etranger, cette grande manifestation industrielle et commerciale.

GROUPE I

Education et Enseignement.

CLASSE I

Enseignement primaire.

L'enseignement primaire était représenté par une collection de photographies et par des documents graphiques et des statistiques.

La Direction de l'enseignement primaire exposait quatre grands graphiques par M. Levasseur, professeur au Collège de France; le musée pédagogique était représenté par un cadre de photographies d'anciennes écoles et un graphique du service des vues; l'Association polytechnique pour le développement de l'Instruction populaire exposait un graphique représentant le développement de l'Association de 1830 à 1905.

CLASSE 2

Enseignement secondaire.

Un grand nombre de photographies de lycées et collèges, provenant des diverses inspections académiques, étaient exposées par la Direction de l'Enseignement secondaire qui avait envoyé en outre deux tableaux donnant le plan d'études de l'enseignement secondaire des garçons et le plan d'études de l'enseignement secondaire des filles.

CLASSE 3

Enseignement supérieur.

L'exposition de l'enseignement supérieur comprenait les envois de différents services de cette Direction et consistait surtout en photographies telles que des photographies du laboratoire de géographie physique, un tableau employé pour la lecture des cartes, un modèle des autographies employées pour les excursions, etc...

CLASSE 6

Enseignement spécial industriel et commercial.

Président: M. Bouquet, conseiller d'Etat.

L'exposition de l'enseignement technique occupait une surface de 280 mètres carrés et se subdivisait en deux parties. La première était affectée aux établissements d'enseignement technique relevant du Ministère du Commerce et de l'Industrie. La deuxième avait groupé les œuvres et les établissements dus à l'initiative privée.

GROUPE II

Œuvres d'Art.

CLASSE 7

Peintures.

Le groupe des Beaux-Arts, sous la présidence de M. Pol Neveux, commissaire des Beaux-Arts, résumait heureusement toutes les multiples tendances et toutes les visions caractéristiques qui assurent à l'art français son perpétuel rayonnement dans le monde.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts avait autorisé l'envoi d'œuvres célèbres appartenant à nos musées. Le groupe

comprenait huit salles, plus un vaste salon d'honneur; les frises qui les décoraient et qui toutes célébraient les paysages, les monuments ou la flore de notre patrie, avaient été exécutées par des artistes éminents. La grande sculpture avait été exposée dans la salle internationale.

CLASSE 8

Gravures et Lithographies.

Les envois étaient nombreux. A noter des eaux-fortes de MM. Alasnière, Annedouche, Bejot, Brunet-Debaines, etc.

CLASSE 9

Sculpture.

Des marbres de Barrias, Bartholomé, Dalou, Frémiet, Injalbert, Maillard, Puech, Rodin, de St-Marceaux, etc. furent particulièrement admirés.

CLASSE 10

Architecture.

Une quinzaine d'envois remarquables se signalaient à l'admiration des visiteurs; des envois d'architectes tels que MM. Arnaud, Boutron, Brunet, Chedanne, Chaussemiche, Chaumet, Collin, Delaporte, Foivert, Goubert, Guedy, Guilbert, Maishasse, Milvoy, Narjoux, Nodet, Paquet, Patouillard, Picq, Vincent.

GROUPE III

Instruments et procédés généraux des Lettres, des Sciences et des Arts.

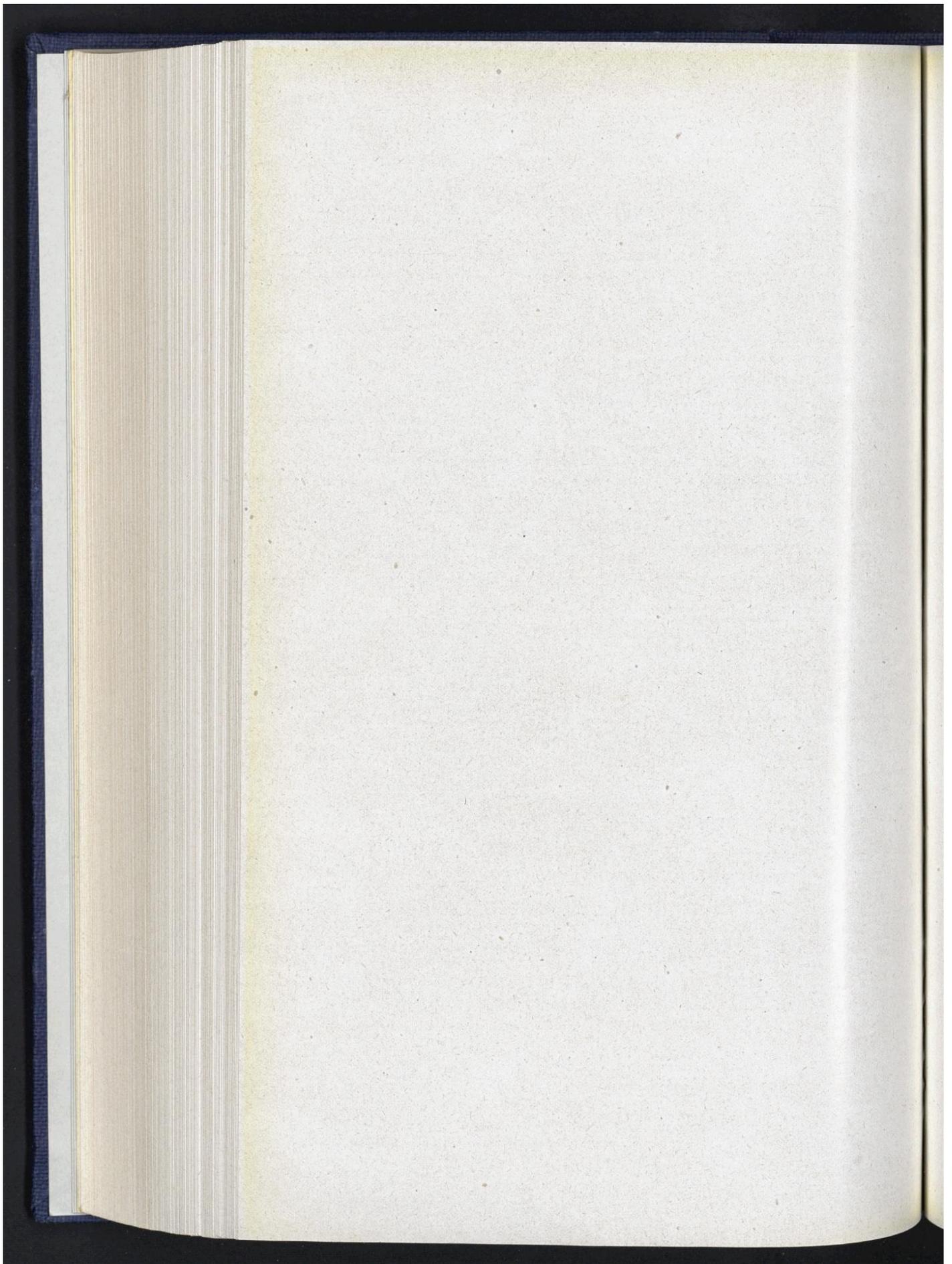
CLASSE 11

Typographie. Impressions diverses.

L'imprimerie française à Liège était installée dans un beau salon dont les murailles et les boiseries en vert, ton sur ton, donnaient une note gaie qui rehaussait une jolie frise décorative rappelant les principaux accessoires de l'imprimerie et de la gravure. La France était représentée par 44 imprimeries typographiques employant 10.700 ouvriers, avec une force motrice de 4.000 chevaux-vapeur. On admira une de ces énormes machines, de fabrication française, fonctionnant



Section Française (Exposition Fouquet).



avec du zinc, très curieuse dans le soulèvement de ses rouleaux, l'écartement des cylindres, la suppression du mouillage faits instantanément par des organes placés à portée de la main du margeur. Quant à l'Union syndicale des Maîtres-Imprimeurs de France, ses productions typographiques et lithographiques réunies en exposition collective, dans d'immenses vitrines plates, offraient un ensemble harmonieusement coloré.

Président: M. A. Lahure.

Rapporteur: M. H. Pichot.

CLASSE 12

Photographie.

La Section française de photographie, président: M. Paul Bourgeois, dut son succès à la participation de toutes nos premières maisons de productions industrielles et de nos ateliers les plus justement réputés. Jumelles de tous calibres, simples et stéréoscopiques, cinématographes, objectifs rectilignes, anastigmats, films, diaphragmes, viseurs, obturateurs, appareils photographiques contrôleurs de vitesse, vérasopes, plaques, papiers, produits chimiques, se confondaient avec une régularité des plus symétriques, dans les vitrines des différents halls.

Rapporteur: M. Charles Mendel.

CLASSE 13

Librairie. Editions musicales. Reliure. Journaux. Affiches.

Elle comprenait les éditions musicales, les reliures, les journaux, les affiches, sous la présidence de M. P. Mainguet.

CLASSE 14

Cartes et appareils de géographie et de cosmographie. Topographie.

Elle exposa les cartes et appareils de géographie et de cosmographie, la topographie, sous la présidence de M. P. Mainguet. Cartes, atlas, globes, livres, sphères, appareils de cosmographie, etc.

CLASSE 15

Instruments de précision. Monnaies et médailles.

Cette classe était réservée aux instruments de précision. On y voyait les télimètres du colonel Fouchier, construits en appliquant

aux appareils de Galilée le principe des prismes bi-réfringents de Rochon; les jumelles à réticule ayant la faculté de fixer l'axe optique dans un appareil de Galilée ordinaire à foyer visuel avec oculaire concave; des baromètres enregistreurs, hygromètres, pluviomètres, anémomètres, statoscopes; des niveaux à lunette; des balances de précision; des tachéomètres employés à l'origine pour l'étude des chemins de fer de la Compagnie d'Orléans et appliqués ensuite à l'étude des chemins de fer d'intérêt local, en particulier à tous les chemins de fer algériens; des télescopes.

Président : M. Baille-Lemaire père.

Rapporteur : M. H. Wickham.

CLASSE 16

Médecine et Chirurgie.

La France se surpasse dans l'exposition de ses instruments et appareils de médecine et de chirurgie. Cette classe comprenait des sections bien diverses : section de la stérilisation et du matériel sanitaire, avec des appareils destinés à stériliser l'eau dans les salles d'opérations; section des médecins non fabricants et de l'enseignement médical avec le docteur Roux et son appareil d'hygiène journalière; un hochet hygiénique; section des chirurgiens non fabricants, comprenant une trousse aseptique, un appareil d'hémato-aspiration, un curateur automatique, des instruments de chirurgie génito-urinaire; section des fabricants d'instruments de chirurgie; section des représentants de l'art dentaire, des moulages de dents, de lèvres, de langues, un larynx artificiel; section des appareils orthopédiques et des bandages herniaires, comprenant d'immenses vitrines où étaient alignés des corsets minerve, des jambes artificielles, des ceintures, des bandes élastiques, etc.

Président : M. Baille-Lemaire père.

Rapporteur : M. H. Wickham.

CLASSE 17

Instruments de musique.

La classe 17 comprenait les instruments de musique: des orgues, des anches libres métalliques pour harmoniums, des pianos, dont l'un avait été fabriqué pour le Sultan; un piano à cadre métallique coulé; des instruments à cordes se distinguant particulièrement par le choix et la vieillesse des bois, par les épaisseurs données à ces

instruments. Remarqué notamment un violoncelle orné de marqueteries et deux violons également en marqueteries d'une exécution tout à fait artistique. Puis des instruments à vent, en cuivre et en bois, des phonographes.

Président : M. Gustave Lyon.

Rapporteur : M. G. Dutreih.



Section Française (Stand de G.-Roger SANDOZ).

GROUPE IV

Matériel et procédés généraux de la mécanique.

CLASSE 19

Machines à vapeur.

La mécanique française (M. F. Dehaitre président du groupe) participa à l'Exposition internationale de Liège en réunissant dans un même emplacement les machines à vapeur, les machines motrices diverses, les appareils divers de la mécanique générale et les machines

outils, machines installées dans deux galeries, l'une de 15 mètres, l'autre de 25 mètres, et réparties en quatre classes : 19, 20, 21, 22.

La classe 19 comprenait les machines à vapeur. L'état actuel de la construction des machines à vapeur accouplées en groupes électrogènes se résume dans les trois types principaux suivants : machines à vitesse normale, machines à grande vitesse, turbines à vapeur.

Ce qui caractérisa la participation française à Liège c'est qu'elle y eut une représentation de chacun de ces types : machine à allure normale, machine verticale comme type à grande vitesse.

Président : M. Jules Le Blanc, ingénieur-constructeur.

Rapporteur : M. Compère.

CLASSE 20

Machines motrices diverses.

Elle comprenait tout d'abord les moteurs à gaz.

A remarquer un moteur qui participait tout spécialement à la fourniture de la force motrice en attaquant par courroie une dynamo à courant continu. Aux moteurs à gaz se rattachaient intimement comme objets exposés les gazogènes qui jouent, par rapport aux moteurs, le même rôle que les chaudières pour les machines à vapeur. Les gazogènes exposés fonctionnaient par aspiration et comportaient à la partie inférieure un chargeur automatique à vis sans fin amenant le combustible au centre du gazogène. On vit aussi deux gazogènes superposés, le supérieur étant de plus petit diamètre et recevant la charge de combustible par en haut; le gazogène inférieur à sole tournante sans grille, ayant pour fonction d'assurer la combustion des hydrocarbures.

Président : M. Jules Le Blanc, ingénieur-constructeur.

Rapporteur : M. Compère.

CLASSE 21

Appareils divers de la mécanique générale.

Elle comprenait principalement les organes de transmission mécanique, les appareils de mesure, de pesage, de manœuvre de fardeaux, de pompes, compresseurs, ventilateurs, etc.

Les Grands Prix furent particulièrement attribués aux ponts roulants qui contribuèrent au service de l'Exposition dans les galeries de 15 et de 25 mètres des halls des machines. Ces ponts étaient mus

électriquement. Ils étaient de 30 tonnes pour la galerie de 25 mètres et de 12 à 15 tonnes pour celle de 15 mètres.

Président : M. Alphonse Frager, ingénieur.

Rapporteur: M. Compère.

CLASSE 22

Machines-outils.

Elle tint une place prépondérante dans la mécanique générale à l'Exposition. Elle comprenait les machines-outils à travailler les métaux et celles à travailler le bois.

Président : M. Antoine Vautier, constructeur.

Rapporteur: M. Compère.

GROUPE V

Electricité.

CLASSE 23

Production et utilisation mécanique de l'électricité.

Le groupe de l'électricité comprenait tout ce qui a trait à l'électricité. Il était présidé par M. E. Sartiaux. La classe 23 était réservée à la production et à l'utilisation mécanique de l'électricité, électrochimie, éclairage électrique.

Télégraphie et téléphonie, applications diverses de l'électricité.

Président: M. E. Javaux.

Rapporteurs: MM. E. Sartiaux, Bachelier, Dary, Guinier, Dennery, qui avaient également établi le rapport des autres classes de ce groupe.

CLASSE 24

Electrochimie.

Elle concernait l'électrochimie et renfermait des piles et batteries électriques, des bacs et pièces en verre pour électricité, des accumulateurs, dévolteurs et rhéostats automatiques, etc.

Président: M. Ch. Bancelin.

CLASSE 25

Eclairage électrique.

Cette classe concernait l'éclairage électrique. Elle renfermait des phares et projecteurs, des lampes à arc pour courant continu et

alternatif, des électro-limitateurs, des jeux d'orgue pour théâtre, etc.
Président: M. A. Cance.

CLASSE 26

Télégraphie et Téléphonie.

Cette classe comporta la télégraphie et la téléphonie, avec des sonneries, des galvanomètres, des échelles, des câbles, des fils, des relais, des microphones, des tubes, des charbons pour téléphonie et microphonie, etc.

Président: M. Ch. Mildé.

CLASSE 27

Applications diverses de l'électricité.

Cette classe avait trait aux applications diverses de l'électricité. Elle montrait des ampèremètres, des mesures électriques, des instruments de précision, des toiles et papiers isolants, etc.

Président: M. Ch. Dumont.

GROUPE VI

Génie civil. Moyens de transport.

CLASSE 28

Matériaux, matériel et procédés du génie civil.

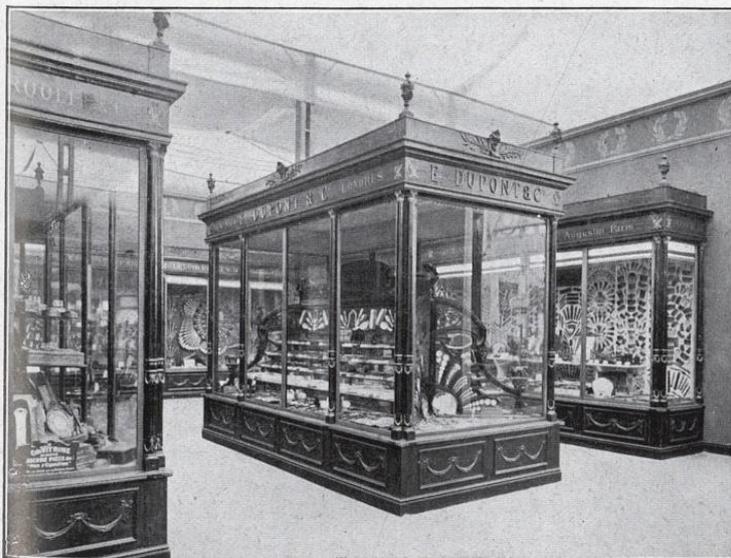
Elle était réservée aux matériaux, matériel et procédés du génie civil : plâtres et ciments.

A signaler l'ossature représentant une installation de tuyauterie et différentes sortes de joints, avec robinets d'arrêt, robinets-vannes et prises d'eau; quelques tableaux et une liste des principales villes canalisées résumaient l'exposition au point de vue distribution d'eau et travaux publics. La branche chauffage était représentée par une chaudière à lames d'eau munie de ses accessoires : niveau d'eau, chargeur, bouteille de distribution, etc.; en second lieu par les tuyaux de poêles à ailettes formant l'ossature du pavillon, enfin par la panoplie de robinets et un tableau résumant les principales installations. La branche de la marine était représentée par un torpilleur en réduction, indiquant les applications du

métal *roma* dans les constructions navales ; par les réductions d'hélices formant fronton, par les barres et tubes en bronze *roma* et les pièces de robinetterie servant aux conduites de vapeur des cuirassés.

Président: M. A. Marsaux.

Rapporteurs: MM. Marsaux et Candlot.



Section Française (Vitrine E. DUPONT).

CLASSE 29

Modèles, Plans et Dessins de Travaux publics

La Section française comprenait le plus grand nombre d'exposants, 22 sur un total de 50. Parmi ces 22 expositions, deux seulement étaient dues à des administrations publiques, le Ministère des Travaux publics, la Ville de Paris et le département de la Seine. L'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées avait envoyé les spécimens des principaux cours professés à l'Ecole et le programme général de l'enseignement donné aux élèves. Le Ministère des Travaux publics

exposait deux tableaux de dessins représentant un barrage mobile de l'Oise à pont supérieur et un ensemble d'écluses jumelles du canal de Saint-Quentin avec leurs abords. Il exposait en outre divers appareils et dessins du service des phares et balises, des panneaux de dessins donnant les travaux exécutés dans les ports de Marseille, le Havre et Saint-Nazaire. Quant à l'exposition spéciale de la Ville de Paris et du département de la Seine, elle occupait trois grandes salles de l'aile gauche du palais des sections étrangères et comprenait des médailles, des écharpes, des insignes, des statues, des gravures.

Président: M. A. Marsaux.

Rapporteurs: MM. Marsaux et Candlot.

CLASSE 30

Automobiles, Cycles et Industries qui s'y rattachent.

Sous la présidence de M. A. Loreau, une véritable sélection des maisons françaises de construction d'automobiles constituait le contingent des exposants. Neuf maisons étaient bien qualifiées pour représenter dignement la France.

Par l'industrie se rattachant à l'automobile ou au cycle on entendait toutes les industries qui, n'étant pas l'automobile proprement dite, entraient cependant dans sa fabrication ou étaient nécessaires à son exploitation pratique. Vingt maisons françaises représentaient ces industries. Six maisons exposaient des cycles et des motocyclettes, les motocyclettes qui peu à peu ont pris une place considérable comme moyens de transport et sont, somme toute, des bicyclettes à moteur, traits d'union naturels entre le cycle et l'automobile. Enfin, les associations sportives et syndicales étaient représentées par l'Automobile-Club de France, la Chambre syndicale du Cycle et de l'Automobile, la Chambre syndicale de l'Automobile, l'Association générale automobile. (Président d'honneur et président: M. le baron Van Zuylen de Nyevelt, M. le comte Albert de Dion.)

Rapporteur: M. Ch. Chapelle.

CLASSE 31

Sellerie.

Cette classe intéressait la sellerie.

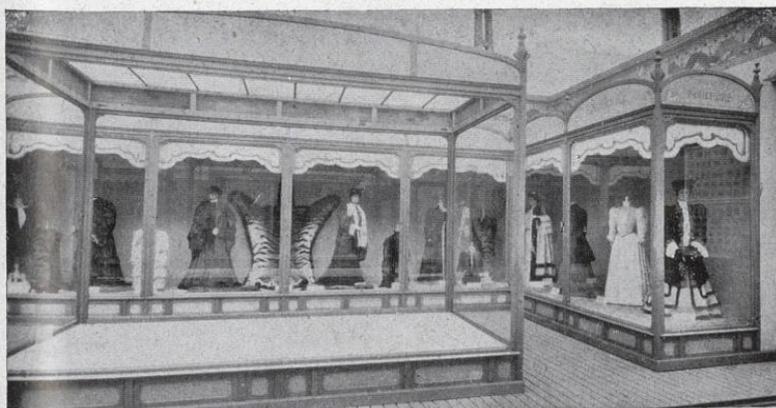
Président: M. A. Loreau.

CLASSE 32

Matériel de Chemins de fer et Tramways.

Président : M. Noblemaire.

La Compagnie du Nord exposa la locomotive-tender à deux bogies-



Collectivité de la Fourrure.

moteurs, composée de deux châssis de locomotive, avec leurs roues, leurs cylindres et leurs mécanismes, supportant une unique chaudière ; la locomotive Atlantic, Compound à quatre cylindres ; la Compagnie de l'Est: la locomotive Compound à quatre cylindres, à trois essieux accouplés et bogie; la Compagnie d'Orléans: le même système, ne différant que par la disposition des essieux et des dimensions plus fortes; la Compagnie de l'Ouest: même système avec quelques particularités en plus. La Compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée donnait la locomotive Compound à quatre cylindres et à six roues accouplées de deux mètres de diamètre; la Compagnie du Midi: la locomotive Compound à quatre cylindres et huit roues accouplées.

Rapporteur: M. J. Nadal.

CLASSE 33

Matériel de Navigation et de Commerce.

Président : M. Jean Bonnardel, président du Conseil d'administration de la Compagnie générale de navigation Havre-Paris-Lyon-Marseille.

L'emplacement dévolu à cette section était situé à la suite du palais de l'Alimentation, palais élégamment conçu. Le choix de l'abri destiné à la marine était judicieux. De cet endroit, on pouvait contempler un site merveilleux sur le quai Mativa, au confluent de la rivière de l'Ourthe et de la Meuse, face au parc de la Boverie, le plus vaste et le plus beau jardin de Liège. Ainsi placé, il permettait une mise à flot facile des embarcations exposées à l'intérieur pour les fêtes nautiques. Les parois murales étaient garnies de tentures vertes, arrêtées en bas par une cimaise ton acajou et en haut par une frise peinte, cernée entre moulures, représentant des attributs de marine enlacés avec, çà et là, des inscriptions mentionnant le nom des principaux ports marchands français. Au-dessus, un faisceau d'engins, cordages, feux de bord, formait un panneau d'un bel effet ; enfin, un pavois de signaux complétait l'ensemble de cette décoration.

Rapporteur : M. R. Dupard.

GROUPES VII ET VIII

Agriculture et Horticulture.

L'emplacement affecté au pavillon de l'Agriculture, dans la section française, occupait une surface de 1.000 mètres carrés, au rez-de-chaussée, et 500 mètres dans les galeries du premier étage. Le pavillon se trouvait au cœur même de l'Exposition, dans le jardin d'honneur concédé aux horticulteurs français et en face de l'entrée principale des halls industriels.

Président : M. Viger, sénateur, ancien ministre.

CLASSE 35

Matériel et Procédés des Exploitations rurales.

Président : M. Adrien Senet, ingénieur-constructeur, président de la Chambre syndicale des Constructeurs de machines agricoles.

L'édification du palais de l'Agriculture et de l'Horticulture eut lieu



Classe de la Bimbeloterie.

dans une des situations les plus favorables, en plein jardin français, aménagé par nos plus habiles horticulteurs et architectes paysagistes. La façade, fort décorative, atteignait environ 20 mètres de hauteur. Le hall comprenait un rez-de-chaussée où étaient installées les lourdes machines, et un étage en forme de galerie circulaire, réservée surtout aux plans et tableaux. Une ferme démonstrative fut aussi créée pour démontrer d'une façon générale les diverses améliorations et dispositions à prendre dans la construction des fermes futures.

Rapporteur : M. G. Lefebvre-Albaret.

CLASSE 36

Matériel et Procédés de la Viticulture.

Président : M. Pierre Viala.

Cette classe comprenait des articles de caves, des plans de chais, des pulvérisateurs, des charrues et trous à vigne, des boutures, des sarments, des fouloirs, des pressoirs, des pompes, des filtres, etc.

CLASSE 37

Matériel et Procédés des Industries agricoles.

Président : M. Lindet.

Cette classe comprenait des distilleries, des plans d'usines, des couveuses artificielles, des appareils de laiterie, des écrémeuses, des barattes, etc.

CLASSE 38

Agronomie, Statistique agricole.

Président : M. Bénard.

Cette classe exposait des travaux scolaires, des rapports, des brochures, des cadres, des plans, des tableaux, des graphiques, d'anciens ouvrages des XVII^e et XVIII^e siècles sur l'agriculture et l'horticulture, etc.

CLASSE 39

Produits agricoles alimentaires d'origine végétale.

Président : M. Gomot, ancien ministre.

Les produits de cette classe étaient : de l'huile, des grains, des tourteaux, des graines oléagineuses, des orges, des céréales, des plantes légumineuses, etc.

CLASSE 40

Produits agricoles alimentaires d'origine animale.

Président : M. Paul Rouvier, sénateur.

Cette classe exposait du beurre frais, du fromage, des machines et ustensiles pour toutes les industries du lait, etc.

CLASSE 41

Produits agricoles non alimentaires.

Président : M. Dabat.

Cette classe exposait des laines, du safran, des levures et ferments pharmaceutiques, des houblons, des plantes médicinales, etc., etc.



Vitrine des Bonshommes MARTIN.

CLASSE 42

Insectes utiles et leurs produits. — Insectes nuisibles et végétaux parasitaires.

Président : M. Prillieux, sénateur.

Cette classe comprenait des cires à parquet, des encaustiques, du miel en rayons, du miel coulé, des hydromels, des ruches, des appareils de micrographie servant à l'agriculture et l'horticulture, des instruments d'optique, des cocons, des soies, des déchets de cocons et de soies, etc.

CLASSE 43

Matériel et Procédés de l'Horticulture et de l'Arboriculture.

Président : M. Chatenay.

Cette classe exposait des aquarelles de fleurs, des publications horticoles, des thermomètres spéciaux pour l'horticulture, des claies, des treillages décoratifs, des plans de parcs et de jardins, des appareils de chauffage pour serres, des pompes, des bédriers hydrauliques, des sécheurs, etc.

CLASSE 45

Arbres fruitiers.

Président : M. Leroy.

Les arbres fruitiers et fruits qui étaient exposés dans cette classe avaient été envoyés par des pépiniéristes réputés.

CLASSE 46

Arbres, Arbustes, Plantes et Fleurs d'ornement.

Président : M. Lévêque.

Dans cette classe furent exposés des arbustes, des bégonias, des lilas, des peupliers, des rosiers, des dahlias, etc.

CLASSE 48

Graines, Semences et Plantes de l'Horticulture et des Pépinières.

Président : M. Barbier.

Cette classe comprenait des jeunes plants de boisement, des collections de jeunes plants fruitiers, des pelouses, des gazons, etc.

GROUPE IX

Forêt. Chasse. Pêche. Cueillettes.

CLASSE 49

Matériel et procédés des exploitations et des industries forestières.

Elle représentait les graines, plantes, exploitations et travaux forestiers, spécimens d'essences forestières, plantes de pépinières, scieries, etc.

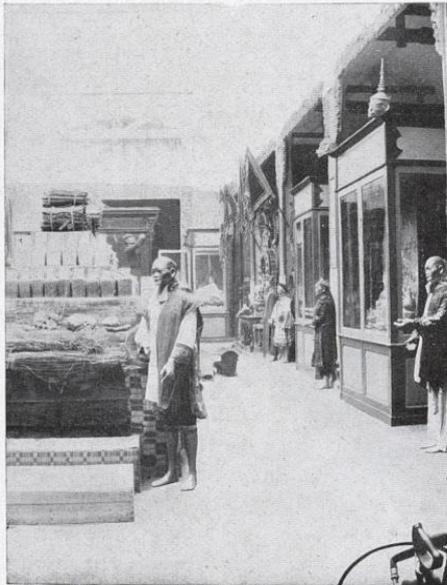
On remarque quelques beaux stands, comme celui de l'Association pour l'aménagement des montagnes dans la chaîne des Pyrénées par

l'initiative privée ; une maison fit figurer le relief d'une forêt des Basses-Pyrénées.

Président du groupe : M. Paul Poupinel.

Président de la classe : M. Vœlckel.

Rapporteur : M. G. Rachet.



Intérieur du Pavillon de l'Indo-Chine.

CLASSE 50

Produits des exploitations et des industries forestières.

Elle représentait des échantillons d'essences forestières, des grumes, des étais de mines, des bois de construction, de chauffage, des lièges, des écorces textiles, des matières tannantes, résineuses, des alcools de bois, de la potasse brute, etc. Tous ces produits, quoique difficiles à être offerts sous une forme élégante, obtinrent le plus vif des succès. Les bois aux tons variés tranchèrent agréablement sur l'uniformité des bois communs et autres produits de nos forêts

de France, dont la disposition harmonieuse était d'un heureux effet ; les provenances les plus diverses étaient représentées : acajou, palissandres, tulipiers, amaranthes, bois de rose, ébènes, pitchpins, lièges, bois tressés.

Président du groupe: M. Poupinel.

Rapporteur: M. G. Rachet.

CLASSE 51

Matériel de chasse.

La participation française de l'armurerie et des industries qui s'y rattachent fut remarquable, et bien que faite au centre même des forces vives de ses nombreux rivaux, elle produisit sur les visiteurs une excellente impression de vitalité et de grandeur. Chacun put admirer la belle ordonnance de cette classe, le luxe véritable et le bon ton qui présida à son installation. Elle occupait, entre la classe des bois et celle des cycles, une superficie de près de 300 mètres carrés. Le Comité d'installation avait étudié et adopté un type uniforme de vitrines, d'un bel effet décoratif; le ton neutre choisi était un gris perle rehaussé de filets d'or, qui faisait admirablement valoir les brunis des canons, les teintes rousses des crosses, les jaspes des métaux ou les nuances plus vibrantes des précieuses incrustations. Les vitrines murales, celles formant travées, avaient leurs frontons reliés par des guirlandes en staff et des attributs de chasse d'un goût parfaitement approprié. Une frise art nouveau auréolait le pourtour de la classe, apportant très heureusement à l'harmonie générale le piquant de ses notes gaies, au milieu de la clarté doucement tamisée par un léger vélum.

Président: M. L. Bruneau.

Rapporteur: M. J. Grivolat.

CLASSE 52

Produits de la chasse.

Les fourrures et pelleteries, les crins et les laines, dont se composait la classe 52, constituaient une Exposition du plus haut intérêt. Exposants et organisateurs avaient à cœur de placer leurs produits dans un cadre propre à les faire valoir, et leurs efforts furent couronnés de succès. En effet, le visiteur, en pénétrant dans cette partie de l'Exposition, était frappé, dès l'abord, par l'élégance des vitrines et des objets exposés, et par la note d'art qui s'en dégageait. Des meu-

bles nouveaux du meilleur goût en érable rosé et chêne clair remplaçaient avec avantage les anciennes et classiques vitrines. La façon heureuse dont certaines maisons de fourrures avaient présenté leurs sujets, fit sur le public la plus vive impression. Dans les vitrines, véritables salons ornés de meubles de style et égayés par des plantes et des fleurs, les mannequins d'autrefois, sans grâce et sans vie, étaient remplacés par des personnages donnant l'illusion de la réalité. A la place de ces figures de cire rappelant les devantures de marchands de poupées, on mit sous les yeux, dans le cadre qui leur con-



Section Coloniale Française. — Exposition du Haut-Congo.

venait, des femmes ayant la souplesse et la pose de nos élégantes. Le corps et les figures des sujets étaient de véritables objets d'art.

Président, M. Georges Laurent.

Rapporteur: M. Pfeiffer.

CLASSE 53

Engins, Instruments et Produits de la Pêche.

Cette classe se répartissait en matériel flottant spécial à la pêche, filets et engins ou instruments divers pour la pêche, filets, nasses, pièges et engins pour la pêche fluviale; en poissons, crustacés, mollusques et rayonnés; en aquariums; en perles, nacres, coquilles, co-

raux, éponges, écailles de tortue, baleines, blancs de baleine, ambres, huiles et graines de poissons. Mais ce qui figurait principalement dans cette classe, c'étaient des dessins et des graphiques, car il n'eut pas été facile d'installer dans des vitrines des réalités.

Président: M. V. Fumouze.

Rapporteur: M. J. Faure.

CLASSE 54

Engins, Instruments et Produits de Cueillettes.

Cette classe exposait surtout des espèces médicinales et exotiques dont un très grand nombre étaient de nouvelles et importantes acquisitions thérapeutiques, et à côté de ces végétaux médicamenteux et d'autres produits du règne animal, figuraient des préparations dont la science et l'art pharmaceutique ont su faire dériver les formes les plus favorables à leur administration et à leur bonne conservation. Il est impossible de tout citer. Mais nous ne pouvons passer sous silence une savante exposition d'un pharmacien à Paris, nous montrant une curieuse collection de matière médicinale coloniale et exotique, de quelques préparations et principes actifs nouvellement isolés, avec ouvrage scientifique: « Manuel des plantes médicinales coloniales et exotiques » et thèse relatifs à ces plantes.

Les matières premières d'industrie n'étaient pas nombreuses; on y retrouvait toutefois sous leur état naturel des collections de caoutchouc et de gutta-percha, et d'intéressants spécimens de juncs et rotins.

Président: M. V. Fumouze.

Rapporteur: M. J. Faure.

GROUPE X

Aliments.

CLASSE 55

Matériel et Procédés des Industries alimentaires.

A noter un appareil complet de distillation et de rectification en une seule opération, et divers appareils spéciaux pour la fabrication des conserves et des liqueurs; également un laboratoire à vapeur pour la distillation des vins et la fabrication des liqueurs. Cependant aucun matériel concernant les brasseries n'était exposé dans la section

française; seul, le fondateur de l'Institut de recherches scientifiques et industrielles, de Malzéville, près Nancy, montrait des plans et des-
sins concernant des procédés spéciaux de fermentation de matières
sucrées et saccharifiables et des spécimens de levures spéciales.

Président et Rapporteur: M. Jules Prevet.

CLASSE 56

Produits farineux et leurs dérivés.

Cette classe représentait l'Industrie française d'une façon particu-
lièrement brillante, puisque sur 21 exposants, 4 étaient hors con-



Médaille.

cours. Les blés, les farines, les fécules, les amidons, les dextrines,
les malts, les riz, les tapiocas.

Président et Rapporteur: M. Jules Prevet.

CLASSE 57

Produits de la Boulangerie et de la Pâtisserie.

L'industrie française de la Biscuiterie était représentée aussi d'une
façon particulièrement brillante, car cette industrie est une de celles

qui, dans l'alimentation, ont depuis une quinzaine d'années, pris le plus grand développement en France.

Président et Rapporteur: M. Jules Prevet.

CLASSE 58

Conserves de Viandes, de Poissons, de Légumes et de Fruits.

Exposition intéressante de tubes dont chacun contenait des capsules représentant une tasse de bouillon complet, des extraits de viandes et 40 variétés différentes de potages. Cette classe renfermait en outre de la choucroute, des poissons marinés, des olives, des fruits secs, tels que prunes, des abricots évaporés, des pommes évaporées, des figues, des raisins, des amandes, des légumes desséchés, des morues, des sardines pressées et salées.

Président et Rapporteur: M. Jules Prevet, président de l'Union des Syndicats de l'Alimentation en gros de France.

CLASSE 59

Sucres et Produits de la Confiterie.

Les deux plus importantes raffineries françaises dont le nom et la réputation sont répandus dans le monde entier avaient envoyé quelques-uns des beaux types de sucres raffinés qu'elles produisent.

L'industrie du chocolat et du cacao et l'industrie de la confiture étaient représentées brillamment.

Président et Rapporteur: M. Jules Prevet.

CLASSE 60

Vins et Eaux-de-vie de Vins.

Dans l'un des sites les plus riants du merveilleux décor qu'offrait l'Exposition, à l'extrémité du pont de ciment armé qui profilait sa fine silhouette dans les eaux de l'Ourthe et reliait les frais ombrages du parc de l'Exposition coloniale aux jardins de l'Exposition centrale, se dressait, au quai Mativa, le palais que M. le président Pinard fit spécialement édifier pour l'alimentation. Ce palais renfermait le matériel et les procédés des industries alimentaires et les aliments solides; les vins et les eaux-de-vie de vin; les sirops, les liqueurs, les spiritueux, les bières, les cidres. Placé sur le passage de la foule, le palais de l'alimentation, avec ses élégantes façades pavoisées aux

couleurs françaises, attirait de nombreux visiteurs séduits par l'aspect grandiose de ce hall. Avec ses dioramas bossés par Jambon, ses tableaux allégoriques, son arc de triomphe monumental, ses vitrines, ses comptoirs de dégustation, ses gradins, ses fûts gerbés, ses milliers de bouteilles couchées et droites, sa frise décorative, ses ori-



Le Jouet Français.

flammes et ses drapeaux, la classe 60 offrait un éclatant décor de tons chauds et lumineux.

Après avoir donné un coup d'œil général à la perspective de ce décor, le visiteur trouvait, dès l'entrée, à droite et à gauche de la porte principale, les belles installations de la Bourgogne, du Mâconnais et du Beaujolais, réunissant les vins des 600 exposants des départements de l'Yonne, de la Côte d'Or, de Saône-et-Loire et du Rhône. À droite s'étagaient les riches collections des vins de la Côte-d'Or,

autour du diorama représentant une vue intérieure des célèbres hospices de Beaune, encadré de vignes grimpantes aux raisins dorés et au bas duquel s'étalaient les gradins chargés de bouteilles avec étiquettes multicolores. Un peu plus loin, l'attention était attirée par un tableau allégorique de la vendange en Bourgogne. Une jeune femme, assise sur un char attelé de lions, symbolisait la Côte-d'Or; elle était entourée de faunes armés de thyrses et de génies ailés couronnés de pampres vermeils. A gauche, sur les deux côtés du diorama faisant pendant à celui de la Côte-d'Or, étaient échelonnées les bouteilles des maisons du Beaujolais et du Mâconnais. Le peintre de ce deuxième diorama, obéissant à l'idée maîtresse de grouper en une seule toile plusieurs sites renommés du Mâconnais, avait rapproché à l'horizon, le « Moulin à Vent » et la « Roche de Solutré » de la ville de Mâcon. La *Saône*, qui coulait au premier plan, et dont les eaux, sillonnées de remorqueurs tirant des chalands chargés de vins, réfléchissaient les maisons bigarrées de son quai pittoresque, complétait ce paysage et lui donnait la vie. Un peu plus loin, M. Vitou, négociant à Paris, avait reconstitué un Mas. Cette construction originale et de couleur locale était percée d'une large voûte. A cheval sur une des allées transversales de la classe, cette voûte supportait une terrasse surmontée de perches entrecroisées sur lesquelles des vignes venant du sol grimpaient et s'enlaçaient. En passant dessous, le visiteur avait un chai garni de ses fûts et le comptoir de dégustation et de vente des produits exposés par le propriétaire du mas. Enfermées derrière des glaces, scintillaient mille bouteilles appartenant à l'Hérault, au Nord. Vis-à-vis, sur des gradins, étaient couchés les vins du Midi.

Président: M. J. Piguët.

Rapporteur: M. E. Malaquin.

CLASSE 61

Sirops et Liqueurs. Spiritueux divers.

Il y eut 286 exposants en liqueurs, dont 129 en collectivité, pour la France et ses colonies. La surface de cette classe était 500 mètres carrés. Dans de fort jolies vitrines décorées avec goût, les produits de nos meilleures marques étaient ingénieusement présentés. Certaines firmes avaient consenti des frais considérables pour s'assurer des stands particuliers.

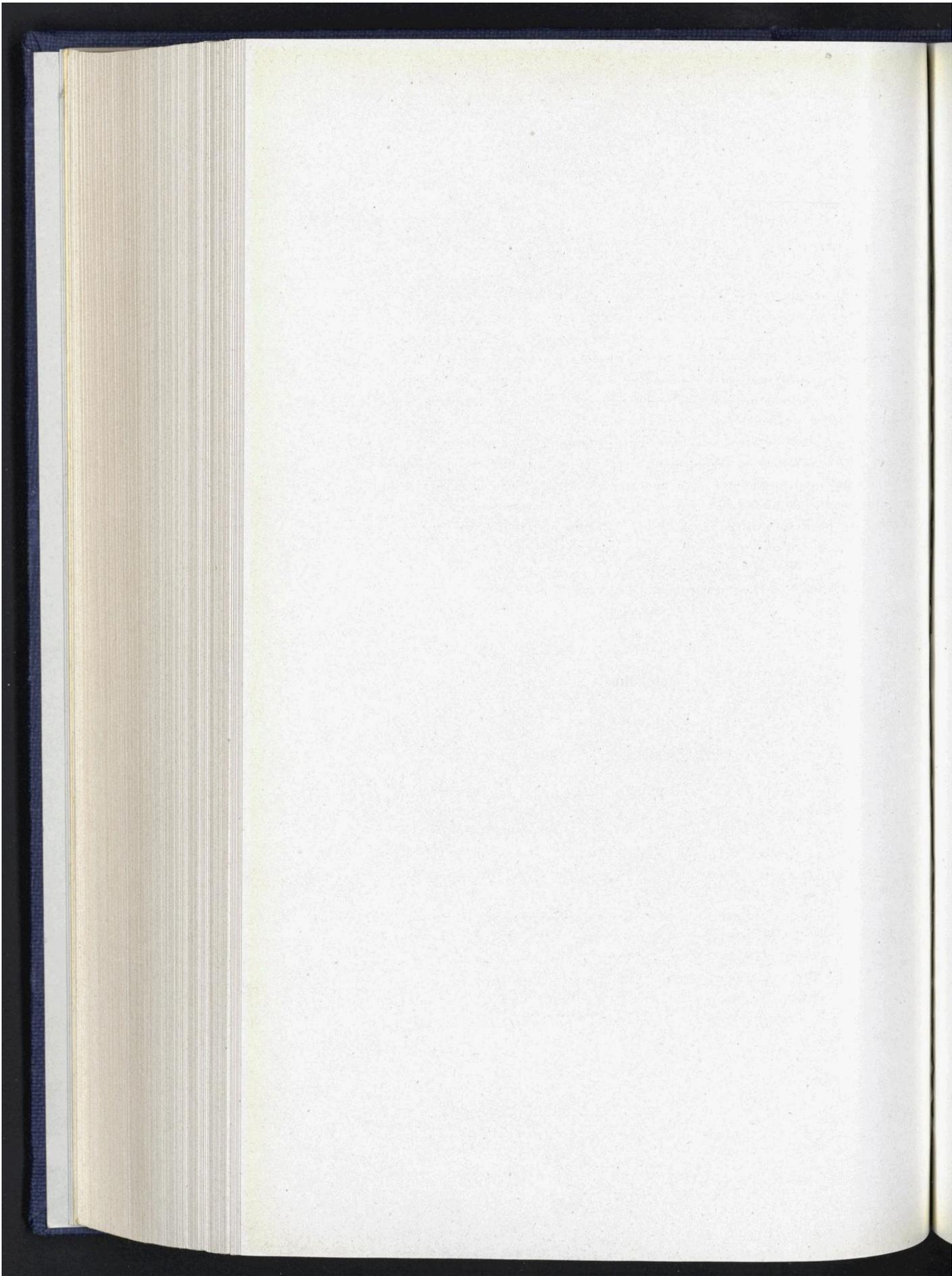
Président: M. Alexandre Galland.

Rapporteur: M. E. Cointreau.



Ed.
CNA

Section Française. — Exposition CHAUMET (*Via Vitæ*).



CLASSE 62

Boissons fermentées.

La participation de la Brasserie française à Liège fut plutôt un acte de courtoisie qu'une Exposition proprement dite. Les brasseurs belges ayant pris part de la façon la plus brillante à l'Exposition Universelle de 1900, leurs confrères français tinrent, en dehors de toute préoccupation commerciale, à leur en témoigner leur reconnaissance, et ce fut ainsi qu'un grand nombre de brasseries se firent représenter soit individuellement, soit en collectivité. Pas plus que leurs confrères belges, en venant à Paris, en 1900, n'avaient songé à s'y créer des débouchés, les brasseurs français n'entendirent, en se rendant à Liège, concurrencer en Belgique ou sur le marché mondial, ceux avec qui ils avaient noué depuis six ans de si cordiales relations. L'Exposition française ne fut donc, en réalité, que le remerciement de la visite de la brasserie belge en 1900, et c'est pour cela qu'elle se borna à une simple exhibition en vitrine.

Président: M. Fernand Dumesnil.

Rapporteurs: MM. Dumesnil et Lemariéy.

GROUPE XI

Mines. Métallurgie.

CLASSE 63

Exploitation des Mines, Minières et Carrières.

L'Exposition de Liège devait présenter pour l'industrie des Mines un intérêt considérable. Un grand nombre de maisons de France y étaient représentées. A signaler une lampe de sûreté, reconnue la plus pratique et la plus sûre par toutes les commissions privées et officielles de tous les pays miniers d'Europe; également, un treuil de mines à transformations multiples; et aussi: la collection du journal la *Revue Noire*, histoire de l'industrie houillère française. A noter une réduction du quai d'embarquement des mines de l'Escarpelle avec un wagon-némic de 20 tonnes. Avec celles de la Belgique et de l'Allemagne, l'Exposition française était la plus intéressante.

Président: M. Boudenoot.

Rapporteur: M. G. Rouy.

CLASSE 64

Grosse Métallurgie.

Cette classe concernait les produits de la grosse métallurgie. La surface totale demandée par nos exposants pour l'établissement des expositions était de 492 mètres carrés. La surface totale occupée fut de 892 mètres 50, se divisant en 655 mètres 50 dans le hall de l'industrie, et 217 mètres dans la Galerie des machines. Les principales usines qui participaient à cette exposition étaient: La Compagnie des Fonderies, Forges et Aciéries de Saint-Etienne avec ses lingots d'acier comprimés; la Société des Aciéries et Forges de Firminy avec ses spécimens d'acier fondu, d'acier chromé trempé, d'acier corroyé raffiné, son matériel de chemin de fer, ses produits pour l'artillerie et la marine; la maison Marrel frères, de la Loire, avec ses énormes tubes de canon; l'usine de Rive-de-Gier, avec ses pilons de forges; l'usine de la Capelette, près Marseille, avec ses pièces de forges pour constructions navales, ses moulages d'acier; la maison Caplain-Berger, de Paris, avec ses moulages d'acier; la Société métallurgique du Périgord, avec ses tuyaux en fonte pour canalisation d'eau et de gaz, puis les Forges de Douai; la Société anonyme d'Escaut et Meuse; la Société électro-métallurgique française de l'Isère, etc.

On admira l'ingéniosité hardie des ingénieurs qui, sur un plancher calculé pour une résistance de 500 kilos au mètre carré, parvinrent à amener à son emplacement un cylindre de laminoir du poids de 45 tonnes.

Président: M. Pierre Arbel.

Rapporteur: M. F. Raty.

CLASSE 65

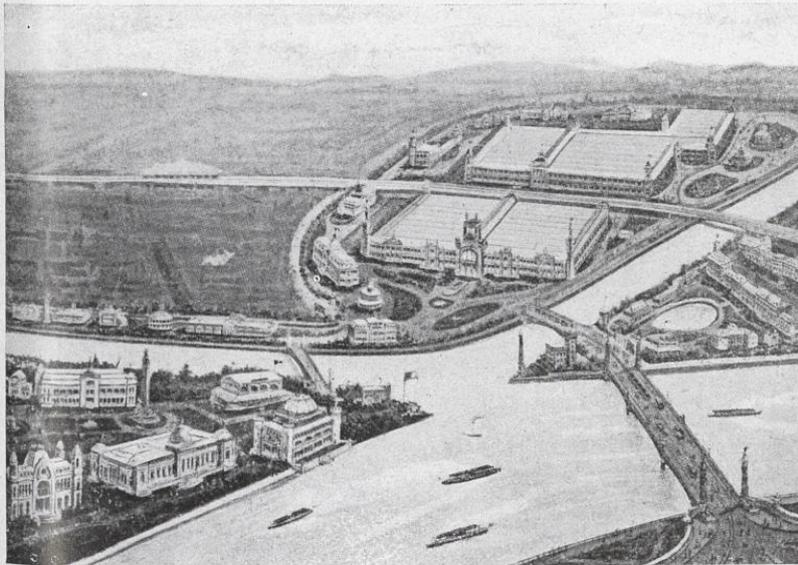
Petite Métallurgie.

Nous remarquons, dans un groupement très heureux, des spécimens de fourneaux, cheminées, calorifères et poêles divers, fort coquets, remarquables par leur moulage, leur solidité, leurs émaux aux tons chauds, leur nickelage; une machine très ingénieuse pour l'émaillage mécanique, des collections de statues religieuses, de mobiliers d'églises; des buanderies, des poteries, des articles de chauffage d'usage courant, des fourneaux en tôle et en fonte; des chaînes, des

boulons, des rivets, des crampons pour rails, etc.; on y vit de la fonte malléable, des coffres-forts.

Président: M. A. Boas.

Rapporteur: M. H. Pailliette.



Vue panoramique des Installations aux Vennes.

GROUPE XII

Décoration et Mobilier des Edifices publics et des Habitations.

CLASSE 66

Décoration fixe des Edifices publics et des Habitations.

Les exposants pour la décoration fixe des édifices publics et des habitations étaient groupés dans deux salles de chaque côté du salon moderne. Dans la salle de droite figuraient les châssis et cadres exposés sur cloisons. Dans la salle de gauche étaient groupés les objets exposés sur le sol: les portes d'entrée de la section de la Ville

de Paris; un édicule pour incinérations; une porte en fer forgé, une lanterne et console en fer forgé, des ferrures de luxe; un artiste peintre décorateur donnait la décoration complète de la chapelle Saint-Louis-des-Français dans la cathédrale de Loretto, en Italie; un modèle de mosaïque de la cathédrale de Chartres; des motifs de sculpture, des panneaux, etc.

Président: M. L. Bonnier.

Rapporteur: M. A. Besdel.

CLASSE 67

Vitraux.

Quoique la Belgique ait été depuis des siècles l'un des centres où l'art du vitrail se soit manifesté dans une splendeur toujours renouvelée, ce sont les Français qui, à Liège, ont fait des envois considérables et méritoires. Nous eûmes le « Lac », de M. Auguste Bruin, peintre-verrier, vitrail moderne, aimable composition, sorte de marqueterie de matériaux divers choisis et juxtaposés avec une science consommée; les « Deux Paons », de M. Louis Trézel, vitrail de décoration florale partie mis en plomb, partie décoré en émaux; les verres spéciaux prismatiques, de la Société des prismes Luxfer, destinés à l'éclairage des locaux sombres, composés de bandelettes de cuivre mince.

Président: M. Eugène Desfossé.

Rapporteur: M. F. Gaudin.

CLASSE 68

Papiers peints.

La classe française des papiers peints occupait la largeur de l'un des halls. Bien distribuée, bien éclairée, traversée en son milieu par un des passages les plus fréquentés de l'Exposition, elle présentait un aspect des plus attrayants et recevait énormément de visiteurs. Les exposants avaient eu le bon goût d'adopter un mode de présentation à peu près uniforme qui donnait à l'ensemble beaucoup de tenue et d'agrément. Les papiers étaient placés sur de grands cadres verticaux, suffisamment distants les uns des autres pour ne pas se nuire, très artistement présentés par chaque exposant et séparés du public par un petit trottoir et un garde-main.

Président: M. Eugène Desfossé.

Rapporteur: M. F. Gaudin.

CLASSE 69

Meubles à bon marché et meubles de luxe.

La section française des meubles fut une véritable manifestation artistique. L'habituelle et fatigante division des stands à la suite les uns des autres était remplacée par un heureux groupement des salons autour du salon d'honneur qui donnait l'aspect d'un appartement dans les pièces duquel on circulait. La France était repré-



La Grande Entrée.

sentée par des maisons montrant une collection de meubles dans un cadre de boiseries sculptées enrichies de tapisseries; des tentures et tapis de table, agrémentés de broderies à la mécanique; des panneaux de marqueterie pour meubles et pour décoration d'intérieur; une belle copie de la table en bois doré du château de Bercy; une salle à manger dans le genre Delafosse, panneaux de marqueterie rehaussés de bronzes ciselés et dorés, etc.

Président et Rapporteur: M. François Linke.

CLASSE 70

Tapis, Tapisseries et autres Tissus d'ameublement.

Elle comprenait les tapis, tapisseries, étoffes d'ameublements, linoléums, nattes, etc. Ces industries, au domaine illimité, qui forment

souvent une des parties les plus intéressantes des Expositions, et dont on peut dire qu'avec celle du Costume elles expriment fidèlement la civilisation d'une nation, étaient représentées dans la plupart de leurs manifestations, mais en général de façon très restreinte. La France avec ses étoffes d'ameublement, la Belgique avec quelques exposants de tapis, l'Orient avec ses tapis, étaient pour ainsi dire les seuls exposants. L'emplacement mis à la disposition de la classe 70 avait une surface de 230 mètres carrés dont 92 mètres carrés 75 occupés par les vitrines et les stands et 137 mètres carrés 75 par les chemins et accès. Nous devons citer des rideaux dentelle point de France à l'aiguille, dessin Renaissance à caissons motivant une décoration hardie de chardons, fabrication de la Franche-Comté; un décor de fenêtres Louis XVI, dentelle plate des Vosges, exécutée aux fuseaux avec médaillons de dentelle lacis; des rideaux Pompadour en dentelle Chantilly, etc.

Président et Rapporteur: M. H. Parison.

CLASSE 71

Décoration mobile et Ouvrages du Tapissier.

Si l'Exposition de Liège a été un grand succès, la classe 71, comprenant les industries se rattachant à la décoration et au mobilier des édifices publics et des habitations privées, y contribua pour sa part d'une manière importante. Quoi de comparable aux torchères armoirées style Louis XIV; des salons Louis XVI; des glaces Louis XIV, Louis XV et Louis XVI; des lits Louis XVI; des cadres Louis XVI. Et le magnifique médaillier régence de la Bibliothèque Nationale, composé par Cressant, unique reproduction faisant penser aux merveilles ignorées de notre mobilier national.

Président et Rapporteur: M. E. Ternisien.

CLASSE 72

Céramique.

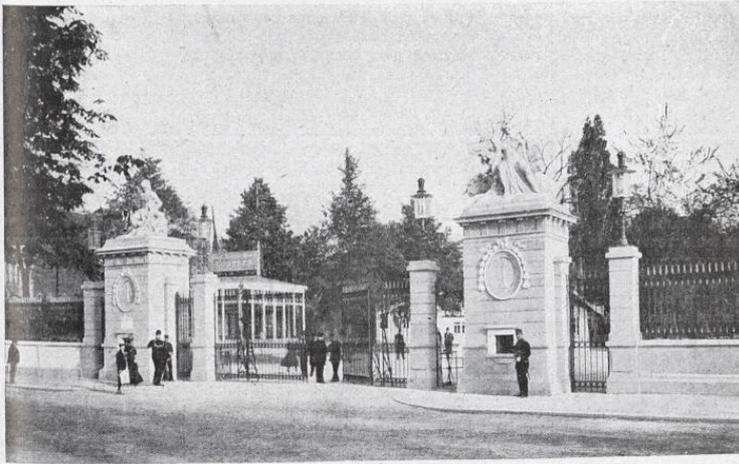
Cette classe comprenait des faïences et des émaux d'art, des mosaïques pour parements et revêtements, des frises, des cheminées, des machines à fabriquer les produits céramiques, des porcelaines dures, des faïences, des grès, des panneaux décoratifs, des statuettes, des tableaux, etc.

Président: M. A. Metz.

CLASSE 73

Cristaux, Verrerie.

De l'avis du Jury international, la verrerie française par suite de ses progrès, par l'éclat, l'aspect séduisant de ses produits, a été la grande triomphatrice de la classe 73. On remarquait des glaces polies, nues, argentées, biseautées, des hublots, des verres spéciaux striés,



Entrée de l'Exposition. — Parc de la Boverie.

losangés, martelés, sablés, de la Compagnie des Glaces et Verres spéciaux de France ; des drageoirs, des vases, des aiguères, des coupes ; des verres pour la microscopie, la téléphonie, la microtéléphonie ; des récipients en verre de la Compagnie des Glaces et Verres spéciaux du Nord ; des vases et bibelots d'art, de MM. Daum Frères de Nancy ; des tubes de verre vert dur recuit pour niveau d'eau et des tubes photophores, des émaux au trempé pour tôle de toutes nuances, des mosaïques d'émail et d'or ; des vases montés bronze doré, des lustres style Empire, de la cristallerie de Pantin, etc.

Président : M. L. Appert.

Rapporteur : M. E. Houtart.

CLASSE 74

Appareils et procédés du chauffage et de la ventilation.

Les produits exposés dans cette classe se divisaient en sept catégories: 1° Systèmes de chauffage et de ventilation, chauffage par la vapeur, par l'eau chaude, par l'air chaud, ventilation naturelle, ventilation par appel, ventilation par moyens mécaniques et leurs combinaisons; 2° Poêles à vapeur ou à eau chaude, batteries à vapeur ou à eau chaude, tuyaux de chauffage, calorifères à air chaud, ventilateurs et déplaceurs d'air, cheminées d'appel; 3° Poêles et cheminées fixes ou mobiles, appareils de chauffage aux huiles minérales et au gaz, cuisines à vapeur, fourneaux de cuisines de tous systèmes, ventilateurs actionnés par le vent ou par différence de température, fourneaux spéciaux à certaines industries alimentaires; 4° Thermomètres, thermomètres enregistreurs, thermomètres scrutateurs à distance, pyromètres, anémomètres, manomètres, thermostats, régulateurs de température, de tirage, de pression, purgeurs automatiques d'eau de condensation et d'air, robinetterie spéciale aux appareils de chauffage; 5° Rideaux de cheminée, rétrécissement, bouches de chaleur et de ventilation, grilles et plaques, mines et fumivores, enveloppes métalliques pour appareils de chauffage, tôlerie spéciale; 6° Poêles et cheminées en faïence, pièces décorées, calorifères, poêles, cheminées; 7° Allume-feux, séparateur de cendres, outils de nettoyage et d'entretien.

Président: M. Grouvelle.

Rapporteur: M. Drouet.

CLASSE 75

Appareils et procédés d'éclairage non électrique.

Parmi les principales expositions remarquées dans cette classe d'appareils et de procédés d'éclairage, il faut citer une installation de différents produits chimiques, carbures de calcium, de baryum, de strontium, et surtout une intéressante collection de becs à acétylène avec têtes en stéatite, de toutes formes, becs conjugués et à mélange d'air. Cette installation était complétée par une épuration nécessaire en raison des impuretés contenues dans les matières premières. Un épurateur chimique était spécialement pour l'hydrogène phosphoré et l'hydrogène sulfuré; une maison présentait un gazogène avec épurateur pour la production de l'acétylène; la Com-

pagnie française de l'Acétylène dissous a réalisé le problème de l'emmagasinement de l'acétylène sous une forme rigoureusement inexplorable.

Président: M. E. Cornuault.

Rapporteur: M. G. Drouet.

GROUPE XIII

Fils, Tissus, Vêtements.

CLASSE 76

Matériel et Procédés de la Filature et de la Corderie.

On y vit exposés des pots et caisses en fibres pour peigneuses.

Président: M. L. Guillaumet.

Rapporteur: M. Ricbourg.

CLASSE 78

Matériel et Procédés du Blanchiment, de la Teinture, de l'Impression et de l'Apprêt des Matières textiles à leurs divers états.

Cette classe se composait de presses etessoreuses, de fils et teintures, de machines à lainer, de fils de lin, de chanvre, de ramie, etc.

Président: M. L. Guillaumet.

Rapporteur: M. Ricbourg.

CLASSE 79

Matériel et Procédés de la Couture et de la Confection de l'Habillement.

La « Mode Illustrée » exposait des mannequins habillés, des modèles de coupe; on y remarqua des machines à coudre, des méthodes de coupe.

Président: M. L. Guillaumet.

Rapporteur: M. Ricbourg.

CLASSE 80

Fils et Tissus de Coton.

Cette classe comprenait des serviettes et tissus éponges, des mousselines, mouchoirs, fils, tissus de coton, etc.

Président: M. Simonnot-Godard.

CLASSE 81

Fils et tissus de lin, de chanvre, etc. — Produits de la Corderie.

Cette classe comprenait des fils et produits d'amiante manufacturés, des toiles, coutils, linges de table, des batistes, des linons, etc.
Président: M. Simonnot-Godard.

CLASSE 82

Fils et Tissus de Laine.

Cette classe comprenait des tissus, velours, voiles, grenadines, draperies, vigognes, mousselines, feutres de laine et coton, flanelles, etc.

Président: M. E. Levallois.

Rapporteur: M. Glorieux.

CLASSE 83

Fils et Tissus de Soie.

Ces deux sections présentaient des soieries unies et façonnées, des rubans et velours, des crêpes de Chine, des malines, des ombrelles, des peluches en tous genres, des rubans, des soies écruées et teintées composaient cette classe.

Présidents: Pour la Soierie Lyonnaise: M. Atuyer et, pour la Chambre syndicale de la soierie parisienne: M. Laguionie.

CLASSE 84

Dentelles, Broderies et Passementeries.

La dentelle française se retrouvait en famille dans ce pays de Belgique, dentellier par excellence. Les éléments spéciaux dont était composée cette classe éveillaient un sentiment de grâce, de fraîcheur et de beauté. On eut les dentelles à la main d'Alençon, des Indes, des jupes d'Irlande, des reconstitutions d'ancien Cluny, des reconstitutions d'ancienne guipure, des éventails en dentelle point de Bologne, des tulles et des dentelles de Calais, des broderies mécaniques, des broderies à la main, de la passementerie, des rideaux, des dessins industriels, etc.

Président: M. G. Martin.

Rapporteur: M. H. Béquet.

CLASSE 85

*Industries de la Confection et de la Couture pour Hommes,
Femmes et Enfants.*

Cinquante-deux maisons françaises répondirent à l'appel du Comité, assurant ainsi une participation importante de notre industrie de la



Façade Monumentale de l'Exposition.

couture et du vêtement à la manifestation internationale à laquelle prenaient part 11 exposants belges et 35 exposants des pays étrangers. Importante par le nombre, la participation fut préparée avec le désir tout à fait légitime de donner à cette partie de la section française un éclat particulièrement brillant. Tous les exposants rivalisèrent d'imagination et d'initiative. La décoration intérieure de la plupart des vitrines, d'un effet artistique, flattait l'œil, invitait le visiteur à s'arrêter et à voir. On s'arrêtait, on voyait, et on admirait. La couture était comme un lieu de réception, tant le cadre était charmant.

Président: M. Léon Perdoux.

Rapporteur: M. E. Ricois.

CLASSE 86

Industries diverses du Vêtement.

Les accessoires du vêtement composaient cette classe, sur un emplacement considérable et dans de larges vitrines perpendiculaires: lingerie, ganterie, chaussures, boutons, tissus élastiques, cravates, ombrelles, cannes, corsets, plumes, paillettes, chapeaux, bonneterie, éventails. Les écoles professionnelles de jeunes filles des principales villes de France y étaient aussi représentées. La plus remarquable fut la section de la plume. On remarquait tout d'abord un diorama éclairé à l'électricité; trois tableaux, dont les décors étaient dus au peintre Jambon, figuraient synthétiquement les trois lieux du monde où se récoltent principalement les plumes qu'utilise l'industrie: une ferme française, une forêt tropicale, un paysage de l'Afrique du Sud. Dans la cour de la ferme française, on voyait au premier plan un dindon noir et un dindon blanc, puis toute la gent volatile de la basse-cour.

Rapporteur: M. L. Chevreau.

Président: M. Emile Dehesdin.

GROUPE XIV

Industrie chimique.

CLASSE 87

Arts chimiques et Pharmacie.

Les produits les plus variés ressortissaient à la classe 87, depuis les cirages et vernis jusqu'aux substances les plus délicates, telles que les alcaloïdes et les glucosives répandus dans le règne végétal, en passant par les savons et les colles et gélatines. En dehors de la Belgique, dont on peut dire que l'industrie chimique tout entière se trouvait en image à Liège et qui comprenait plus du tiers des exposants de la classe, la France était la seule nation qui eut fait un effort sérieux. Beaucoup de nos plus importantes maisons y figuraient, et le nombre des exposants français dépassait la moitié du chiffre total des exposants de toutes les nationalités. Par la présence de deux importantes collectivités scientifiques, la Société chimique de Paris

et l'Institut de chimie appliquée, qui réunissaient à elles seules 90 exposants, la section française présentait un intérêt exceptionnel montrant la collaboration intime de la science et de l'industrie par une exposition de produits industriels et de produits résultant de recherches purement spéculatives.

Président: M. P. Astier.

Rapporteur: M. Ch. Moureu.



Entrée Principale du Grand Palais.

CLASSE 88

Fabrication du Papier.

La fabrication française des diverses sortes de papier était brillamment représentée. Dans un cadre simple, la classe 88 fut très remarquée. Tous les genres de papiers étaient présentés avec goût et formaient un ensemble intéressant. A signaler divers papiers pour impression de classiques, journaux et tentures, roulettes télégraphiques, pâte de paille blanchie, cellulose de bois; une collection de papiers sur un panneau transparent. Les papiers à cigarettes, des papiers ordinaires, des cartons, des papiers de fantaisie et divers complétaient cet ensemble.

Président et Rapporteur: M. Armand Evette.

CLASSE 89

Cuir et Peaux.

Nos usines de cuirs constituent une industrie éminemment nationale; elles assurent l'existence de 35.000 ouvriers pour une production de 600 millions de francs. A Liège, les 98 exposants français du cuir représentaient, seuls, un chiffre annuel de 160 millions de francs.

L'espace affecté à la classe 89 comprenait 550 mètres carrés, couverts de vitrines en bois d'acajou, d'un goût parfait; l'aspect général était sobre et élégant, et le visiteur était attiré et retenu aussi bien par l'ordonnance impeccable de ce vaste salon, que par la variété des objets exposés, manifestation imposante d'une industrie de tout premier ordre. Le Comité avait voulu que tous les genres, toutes les spécialités y fussent représentés: cuirs à semelles et à courroies, cuirs de harnachements et sellerie, peaux de veau cirées, vernies et mégissées, peaux de chevreau et agneau mates, glacées et teintes, peaux de chèvre et de mouton maroquinées et de tous grains; pelletteries aux tons chatoyants; extraits tanniques et produits tinctoriaux; journaux professionnels avec leurs publications et collections.

Pour compléter la leçon de choses, un vaste stand renfermait machines et outils les plus perfectionnés. Ajoutons à cela une vitrine contenant des objets d'art, coffrets, reliures, étuis, dont le revêtement en cuir gaufré, ciselé, serti, avivé de peintures délicates, offrait aux yeux charmés un attrait inattendu dans ce milieu sévère.

Président: M. Placide Peltureau.

Rapporteur: M. G. Caen.

CLASSE 90

Parfumerie.

La section française de la parfumerie formait un ensemble complet. Elle réunissait des représentants de toutes les branches de l'industrie des parfums. La parfumerie parisienne, qui règne en souveraine sur tous les marchés du monde, présentait à Liège les produits les plus exquis et les plus variés, dans un cadre merveilleux de luxe et de bon goût. L'industrie des matières premières naturelles donnait une impression très nette de sa vitalité. Enfin, l'exposition

de la classe était complétée d'une façon heureuse par des documents originaux donnant une idée de la participation de la science française au mouvement suscité par l'étude des matières odorantes.

Président et Rapporteur: M. E. Michaud.

CLASSE 91

Tabacs.

Jamais la France n'avait pu, jusqu'à l'Exposition de Liège, présenter un ensemble démontrant que, malgré le régime du monopole, les industriels et les manufacturiers de notre pays avaient su quand même se placer au premier rang. Ce fut en effet la première fois qu'une section française groupait autour des produits sortant des manufactures de l'Etat les machines et appareils pour la fabrication des cigarettes, depuis le petit appareil moule employé par les particuliers, jusqu'à la machine à grande production utilisée dans les manufactures et confectionnant ce chiffre formidable de 500 cigarettes et plus à la minute. L'exposition des produits français de l'Algérie et des colonies, du matériel employé pour leur fabrication, était répartie dans le palais des industries diverses. Dans le palais de l'Algérie et celui de l'Indo-Chine, quinze exposants étaient représentés: la Régie française (Manufactures de l'Etat), une maison exposait une machine produisant environ 25.000 cigarettes par journée de 10 heures, une autre machine donnant 5.000 cigarettes à l'heure; des maisons d'Oran, d'Algérie, de Bône, de Mostaganem, de l'Indo-Chine.

GROUPE XV

Industries diverses.

CLASSE 92

Papeterie.

Si l'Exposition de Liège a été pour notre industrie nationale l'occasion d'une brillante manifestation dont la France, à juste titre, peut être fière, la classe 92 a le droit, elle aussi, de revendiquer sa part de gloire dans ce tournoi international, car elle a mérité, pour la diversité et la quantité de ses produits, une mention toute spéciale. Sous le rapport de la fabrication des encres, cire à cacheter, des registres, des plumes métalliques, des crayons, des articles de fournitures de bureau, notre supériorité éclate manifestement; d'autre

part, les papiers dentelles, les papiers gaufrés, la carte collée, la carte couchée, la carte découpée pour les cartes de visite, les enveloppes de lettres et les papiers façonnés se présentèrent sous une variété de formes et de modèles du plus gracieux effet.

Président: M. Georges Putois.

Rapporteur: M. P. Landrin.

CLASSE 94

Orfèvrerie.

Des émaux d'art, des objets d'art, de l'orfèvrerie d'argent, de la miniature sur ivoire, composaient cette classe.

Président: M. L. Aucoc.

CLASSE 95

Joallerie et Bijouterie.

Si la bijouterie et la joaillerie ont eu un incontestable succès, on peut affirmer que c'est principalement grâce à la participation si remarquable de la France et de la Belgique. La France y était représentée par trente exposants dont les vitrines renfermaient une collection de bijoux très variés, d'un dessin toujours élégant, et des bijoux montés en platine dont les motifs de la composition avaient été empruntés à la flore; des agrafes; des pendentifs; et une collection tout à fait exceptionnelle de colliers, diadèmes, diamants, etc.

Président: M. L. Aucoc.

Rapporteur: M. Piel.

CLASSE 96

Horlogerie.

La Belgique ne présentant en fait qu'un marché très restreint aux fabricants d'horlogerie et n'étant pas elle-même un pays producteur, il était à prévoir que la participation à l'Exposition serait numériquement faible pour la classe d'horlogerie, la France elle-même s'étant partiellement abstenue. Cette exposition révéla cependant de nouvelles et considérables organisations, dotées de moyens mécaniques modernes, tels ceux soumis dans la vitrine de l'école d'horlogerie de Cluses (France). L'installation matérielle de la classe occupait un salon commun avec la joaillerie, la bijouterie et l'orfèvrerie. L'ameublement était du plus gracieux effet et du meilleur goût. Cette classe contenait un nombre considérable de travaux exécutés par les

collaborateurs ou les coopérateurs des diverses maisons participantes. Ces travaux affirmaient d'une façon palpable la solidarité qui, en horlogerie, unit patrons et ouvriers. La plupart de ces travaux portaient sur des procédés de fabrication, des petits outils de contrôle, de menus appareils, voire même de véritables machines.

Président: M. L. Aucoc.

Rapporteur: M. Rannaz.



Entrée de la Section Française des Automobiles.

CLASSE 97

Bronze, Fonte et Ferronnerie d'art. Métaux repoussés.

La France montra une fois de plus à Liège sa puissance artistique et industrielle. La section française se fit remarquer tant par le nombre de ses exposants que par la variété et la richesse des objets exposés. Son importance était si grande que le roi Léopold II ne craignit pas de dire que sans la France l'Exposition aurait perdu la plus

grande partie de son intérêt. En ce qui touche tout particulièrement l'art appliqué à l'industrie, nous pouvons dire que nos compatriotes avaient réuni toutes ces œuvres exquises qui font la renommée universelle de nos industries de luxe: statues, groupes, vases, chenets, meubles de style garnis de bronzes dans lesquels le genre ancien cotoyait le genre moderne, se trouvaient groupés et faisaient l'admiration des visiteurs.

Président : M. Paul Louchet.

Rapporteur: M. Th. Millet.

CLASSE 98

Brosserie, Maroquinerie, Tableterie et Vannerie.

La classe 98 mesurait 8 mètres de largeur sur 26 mètres de longueur, soit une surface totale de 208 mètres carrés. On y pénétrait soit d'un côté par le salon des cristaux, verreries et céramique, soit de l'autre par le salon de l'automobile. Des vitrines, peintes en couleur acajou, genre style Louis XVI modernisé, étaient du meilleur effet et offraient de plus l'avantage d'avoir été composées spécialement pour l'installation des quatre industries que comprenait cette classe : broserie, maroquinerie, tableterie et vannerie. Le sol était entièrement recouvert de tapis de linoleum. Tout cet ensemble était parfait, sobre, élégant. Les exposants n'y avaient apporté que les produits habituels de leur industrie, et n'avaient pas visé seulement à éblouir le visiteur, mais aussi à l'instruire. L'article bon marché y occupait une place certainement aussi importante que l'article de luxe, car tous avaient compris qu'il était nécessaire pour l'expansion du commerce extérieur de présenter des objets à la portée de toutes les classes de la société, tous les produits y étaient traités, depuis le diamant jusqu'au cuivre, depuis la soie jusqu'à la toile, et la variété en était infinie.

Président: M. G. Leloir.

Rapporteur: M. G. Latouche.

CLASSE 99

Industrie du Caoutchouc et de la Gutta-Percha. Objets de voyage et de campement.

Cette classe comprenait des malles, valises, tentes, paravents de jardins, vêtements et objets en caoutchouc, etc.

Président : M. A. Maurel.

CLASSE 100
Bimbeloterie.

Le salon affecté à l'exposition des jouets et jeux avait la forme d'un quadrilatère mesurant 15 mètres de long sur 9 mètres 33 de



Façade du Palais du Génie Civil.

large, soit une surface totale de 140 mètres carrés. Il était traversé dans sa longueur par un passage de 3 mètres qui allait d'un bout à l'autre de la section. Ce passage divisait le salon en deux parties égales ; sur chacune de ces parties fermées par des cloisons séparatrices des autres classes l'entourant, avaient été appliquées des vitrines fermées contenant les envois. Au milieu du salon, on remarquait une colossale statue personnifiant la « Fée aux joujoux » distribuant des jouets, statue spécialement faite par Mme la duchesse d'Uzès pour cette classe.

L'exposition française comprenait 63 exposants représentant des branches très variées de l'industrie des jouets, tels les bébés et poupées habillés, l'équipement militaire, le jouet en métal, les animaux recouverts en peau, poils ou laine, les instruments de musique, les automates, les jouets de petite mécanique, les jouets en caoutchouc, les toupies ronflantes à musique et gyroscope, des jouets roulants en carton peint, des chevaux en bois peint, des jeux et jouets de cartonnage et de tableterie, des voitures d'enfants et pour poupées, des jouets scientifiques, de physique et électriques, des boîtes de papeterie et de couleurs, des articles de petite bimbeloterie, miroirs et petite cuivrierie, bijouterie pour poupées, etc.

Président : M. Fernand Martin, ancien président de la Chambre syndicale des fabricants de jouets et jeux.

Rapporteur : M. A. Chauvin.

GROUPE XVI

ÉCONOMIE SOCIALE

Hygiène. Assistance publique.

CLASSES 101 ET 105

Apprentissage, Protection de l'Enfance ouvrière, Sécurité des ateliers, Réglementation du travail.

On remarquait dans cette classe des affiches de l'Association française pour prévenir les accidents du travail, des tableaux, des graphiques, des travaux manuels, des livres de l'Association pour le patronage et le placement d'orphelins, et des diagrammes, des documents, des règlements, des statuts, des rapports d'autres Associations similaires.

Président : M. Cauwes, professeur à la Faculté de Droit de Paris.

CLASSE 102

Rémunération du travail, Participation aux bénéfices.

Tableaux et documents, graphiques, brochures, photographies de Caisses d'épargne, de Compagnies d'Assurances sur la vie, de la Compagnie Universelle du Canal Maritime de Suez, etc., etc.

Président : M. Paul Delombre, député, ancien ministre.

CLASSES 103 ET 104

Grande et Petite Industrie, Associations coopératives de Production et de Crédit, Syndicats professionnels, Grande et Petite Culture, Syndicats agricoles, Crédit agricole.

Ces classes donnaient des documents, des brochures, des tableaux, des volumes, des photographies, des albums de plusieurs Chambres



Entrée des Arènes.

syndicales et Unions syndicales, de plusieurs Fédérations, banques, imprimeries, lithographies, etc.

Président : M. Paisant, président du tribunal de Versailles.

CLASSE 106

Habitations ouvrières.

Des volumes, des statuts, des plans, des photographies, des notices de l'Association paternelle des employés et ouvriers des chemins de fer, du Bureau de Bienfaisance de Nancy, de la Fondation Rothschild, etc.

Président : M. Jules Siegfried, député, ancien ministre.

CLASSE 107

Sociétés Coopératives de Consommation.

Graphiques et documents divers, monographies, vues, plans, volumes de plusieurs Sociétés coopératives.

Président : M. Charles Gide, professeur à la Faculté de droit de Paris.

CLASSE 109

Institutions de Prévoyance.

Statuts et documents, annuaires et bulletins, graphiques, etc. de plusieurs Associations amicales d'anciens élèves de lycées, de plusieurs Associations d'employés, de plusieurs Caisses d'épargne, etc., etc.

Président : M. Lourties, sénateur, ancien ministre.

CLASSES 108 ET 110

Institutions pour le développement intellectuel et moral des ouvriers ; initiative publique ou privée en vue du bien-être des citoyens.

Tableaux, brochures, gravures, graphiques, notices, palmarès, photos de plusieurs Associations polytechniques ou amicales, de plusieurs Sociétés philanthropiques, de plusieurs Sociétés de statistique, etc.

Président : M. Guyesse, député, ancien ministre.

CLASSE 111

Hygiène.

Cette classe exposait des cartes de stations thermales et climatériques de France, des plans de sanatoriums, des eaux minérales, des pastilles, des filtres.

Président : M. le D^r Calmette, directeur de l'Institut Pasteur à Lille.

CLASSE 112

Assistance publique (Etablissements de bienfaisance).

Les œuvres ayant pris part à l'exposition dans cette classe étaient au nombre d'une centaine, dont les plus importantes étaient : les Etablissements départementaux pour les aliénés, l'Institution nationale des Sourds-Muets, l'Institution nationale des Jeunes Aveugles, l'Hospice national des Quinze-Vingts, etc.

Président : M. H. Monod, directeur au ministère de l'intérieur.

GROUPE XVIII
Commerce et Colonisation.

CLASSE 116 A
Chambres de Commerce.

L'exposition des Chambres de Commerce occupait un salon de 84 mètres carrés, situé au milieu des classes du génie civil et des travaux publics. Les principales Chambres de France avaient tenu à venir à Liège manifester leur vitalité et témoigner par un certain nombre de documents, tableaux et graphiques bien choisis, de leurs efforts continuels pour le développement de la prospérité commerciale du pays. Cette classe réunissait les expositions des Chambres de commerce maritimes de Marseille, Nantes, le Havre, Boulogne, Calais et Dunkerque. Dès l'entrée, les regards étaient attirés par l'exposition de Marseille, due au pinceau du peintre Hugo d'Alesi. Venaient ensuite un plan en relief du port de Nantes, un tableau contenant le plan des travaux d'approfondissement de la Loire maritime, un grand panorama représentant le port du Havre et une brochure donnant les renseignements les plus complets sur l'établissement maritime du Havre et sur l'importance de l'outillage qu'elle administre ; une série de diagrammes présentant le développement du trafic de Boulogne au point de vue du tonnage des marchandises importées et exportées, du tonnage des navires fréquentant le port ; un plan du port de Calais avec son bassin « Carnot » ; les transformations subies par le port de Dunkerque et ses quatre darses terminées en 1889 et que relie au chenal la grande écluse Trystram.

Rapporteur: M. Ch. Drouets.

CLASSE 116 B
Colonisation.

La section coloniale était présidée par M. Georges Schwob. La classe 116 B comprenait le palais des possessions africaines, le plus vaste, et dont la blancheur éclatante et la masse imposante rappelaient les constructions africaines. On y remarquait des cafés, de la cire d'Abyssinie, des rhums, des huiles de géranium, des tabacs, de la vanille, de l'ivoire, du caoutchouc, des céréales, des gommes, de la nacre, du miel, etc. La classe comprenait aussi le palais de l'Asie et celui de la Tunisie.

Président: M. Couturier, directeur honoraire du ministère de la justice.

CLASSE 117

Procédés de colonisation.

Dans cette classe figuraient une carte de Madagascar au 1/1.000.000, une liste des principaux minerais de Madagascar, des produits agricoles divers, des plans et profils, des collections d'insectes attaquant les produits coloniaux, des graphiques concernant la mortalité dans les établissements hospitaliers des colonies françaises, etc.

Président, 1^{re} section: M. Binger, directeur du service de l'Afrique au Ministère des Colonies.

Président, 2^e section: M. Delavaud, directeur du cabinet du Ministre des Affaires étrangères.

CLASSE 118

Matériel colonial.

Cette classe donnait des appareils de levage, des machines à essayer, des casques coloniaux, des cartes, des vues, des constructions mécaniques, des brancards pour blessés, un pavillon colonial démontable et transportable, etc.

Président: M. Augustin Farcot.

CLASSE 119

Produits spéciaux destinés à l'exportation dans les colonies.

Vins, liqueurs, huiles d'olive, condiments, vêtements en fourrures, tissus coton et soie, tentures murales, sels, produits hygiéniques, bijouterie, étoffes de laine, tapis d'Orient, cantines médicales, havresacs, paniers d'ambulance, etc.

Président, M. Léon Fould.

GROUPE XIX

Armées de terre et de mer.

CLASSE 120

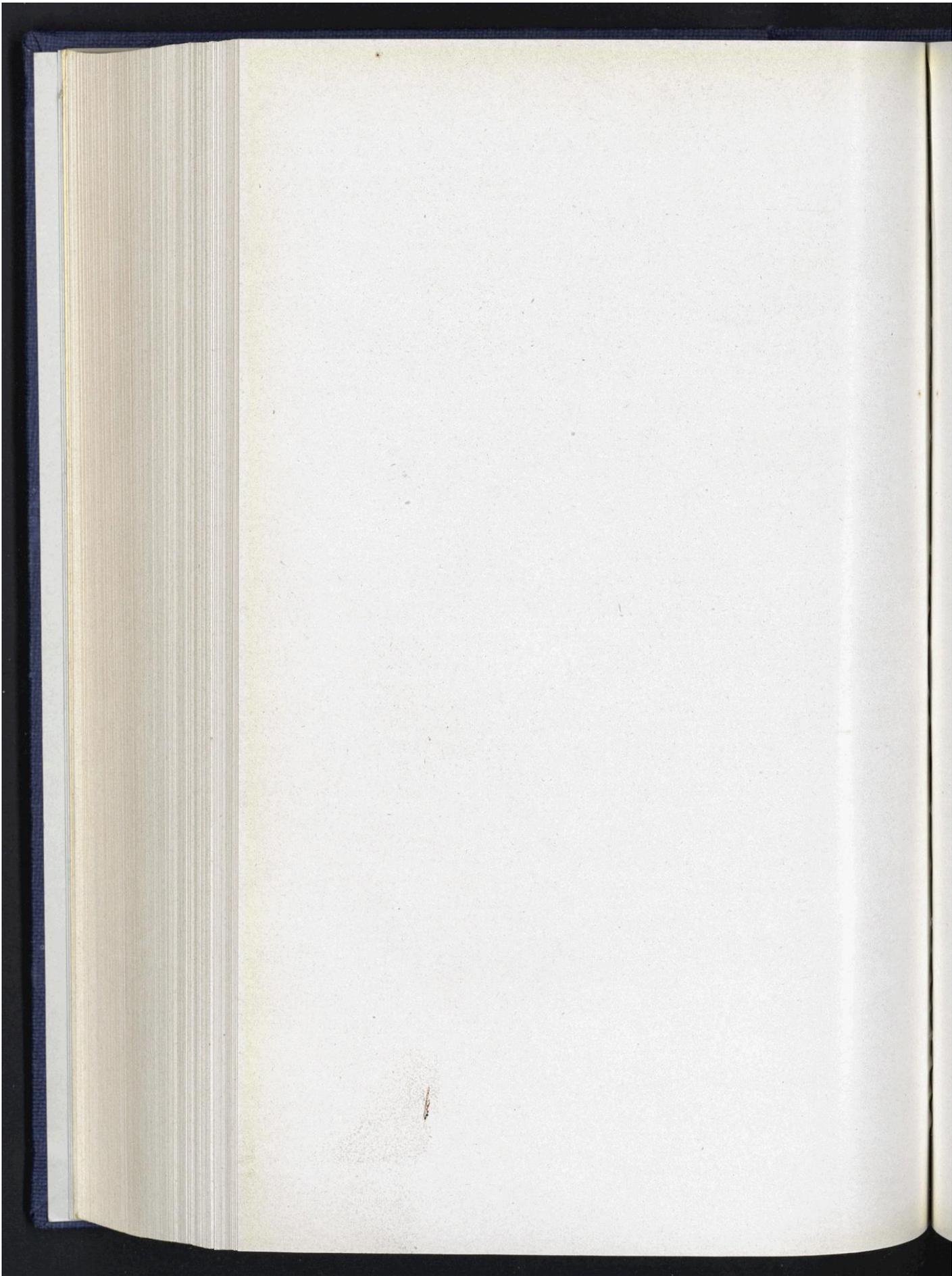
Armement et Matériel de l'Artillerie.

La Compagnie des Forges et Aciéries de la Marine et d'Homécourt exposait un matériel d'artillerie de 12 pouces, de 24 cent., de



CNAM

Section Française. — Mas languedocien.



10 cent. 5, de 75 et 70 mill., des projectiles divers, des armes portatives, ainsi que la Société française des munitions de chasse, de tir et de guerre.

Président du Groupe: M. le général Ricq.

CLASSE 121

Génie militaire et Services y ressortissant.

La Compagnie des Forges et Aciéries de la Marine et d'Homécourt exposait un disque en tôle, des plaques de blindage, etc.



Palais des Fêtes.

CLASSE 122

Génie maritime, Travaux hydrauliques, Torpilles.

La Compagnie des Forges et Aciéries de la Marine et d'Homécourt exposait des disques en tôle, des plaques de fondation en acier moulé, des blindages en acier, des arbres coudés.

Les Etablissements Elwell exposaient des machines-outils, des stations de sous-marins, des affûts, des appareils de voie, etc.

CLASSE 123

Librairie, Cartographie, Hydrographie, Instruments divers.

On remarquait dans cette classe des livres et publications périodiques militaires, des jumelles, lunettes, viseurs, etc.

CLASSE 124

Services administratifs.

Cette classe exposait des motifs en broderie, or, argent et soie pour uniformes, des effets de petit équipement militaire, une scène d'intérieur de chambre, des casques, etc.

CLASSE 125

Hygiène et Matériel sanitaire.

On y remarquait un matériel d'hôpital et d'ambulance, des ventilateurs, des instruments de chirurgie, etc.

GROUPE XX

Sports.

CLASSES 126 ET 127

Exercices des enfants et des adultes. Théorie et pratique.

Jeux et Sports pour enfants et adultes.

Ce groupe était placé sous la présidence de M. Daniel Mérillon, avocat général à la Cour de Cassation. Sous son impulsion, le Comité réussit à grouper près de soixante exposants dont une vingtaine d'industriels et de commerçants. A côté des grandes fédérations de sports figuraient des savants qui, comme les docteurs Richer et Peugniez, le professeur Demeny, se sont attachés à l'étude spéciale de la physiologie des exercices du corps. L'exposition des Sociétés embrassait l'ensemble du mouvement athlétique français: gymnastique, tir, tourisme, cyclisme, athlétisme, chasse, instruction militaire, sauvetage. Le groupe occupait un emplacement de 200 mètres environ. Les documents graphiques et les ouvrages divers intéressant les Sociétés

étaient habilement répartis au milieu des multiples objets qui constituent le matériel nécessaire aux sportsmen: costumes de touristes, vêtements de chasse, raquettes, munitions de tir, agrès de gymnastique, etc. Au centre de cette exposition les délicieuses statuettes du



Palais de l'Agriculture française.

docteur Richer représentant des coureurs, des lutteurs, des joueurs de football, des lanceurs de poids ou de disques, mettaient une agréable note d'art.

CLASSE 128

Equipements pour Jeux et Sports.

Cette classe comprenait des chaussures pour auto et montagnes, des gants pour auto et sports, des vêtements caoutchoutés, des guêtres, etc.



ÉTUDE DE LA SECTION BELGE & DES SECTIONS ÉTRANGÈRES

1° SECTION BELGE

2° SECTIONS ÉTRANGÈRES

Allemagne, Angleterre, Autriche, Bulgarie, Canada, Chine, Congo, États-Unis, Grèce, Hollande, Hongrie, Italie, Japon, Luxembourg, Maroc, Monténégro, Norvège, Turquie, Perse, République Dominicaine, Roumanie, Russie, Serbie, Suède, Suisse, Section internationale.

Section Belge.

La section belge avait été organisée par les soins du Commissariat général et de commissaires spéciaux.

Le Commissariat général était ainsi composé :

Commissaire général: M. Richard LAMARCHE, conseiller communal et provincial, sénateur suppléant ;

Commissaire général adjoint : M. GODY ;

Secrétaire général adjoint au service général: M. J. STORMS ;

Secrétaire général adjoint pour les sections étrangères : Le chevalier de WOUTERS D'OPLINTER.

Les commissaires spéciaux étaient :

Enseignement et Arts libéraux: M. VANDERLINDEN ;

Œuvres d'art : Baron DE BEECKMAN ;

Arts rétrospectifs: Baron de SELYS FANSON ;

Arts décoratifs et industriels : M. VAN OVERLOOP, commissaire en chef des Musées royaux des Arts décoratifs et industriels ;

Industrie : M. TIMMERMANS ;

Electricité : M. ERIC GÉRARD ;

Agriculture et Horticulture : M. CARTUYVELS, inspecteur général de l'agriculture ;

Economie sociale : M. DUBOIS, directeur général de l'Office du travail ;

Hygiène et Assistance publique : Le Dr PUTZEYS, professeur à l'Université de Liège ;

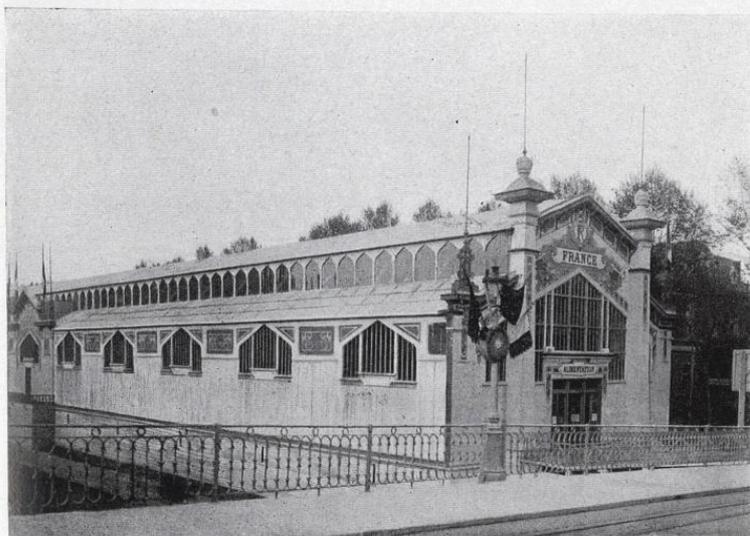
Enseignement, Industries et Travail manuel de la femme : La baronne DE PITTEURS DE BUDINGEN ; commissaire adjoint : M. Paul WAUTERS ;

Art militaire : Le colonel d'état-major comte DE T'SERCLAES ;

Commerce et Colonies : M. JANSSEN ;

Sports : Le chevalier SCHELLEKENS ;

Congrès et Conférences : M. MAHAIM.



Palais de l'Alimentation. — France.

Enfin les services techniques étaient dirigés par :
MM. LONNEUX, ingénieur en chef, directeur du service mécanique et électrique ; HAMAIDE, directeur du service des transports et de la manufacture des produits.

La Section Belge dans les Halls.

La section belge occupait toute la galerie centrale depuis l'entrée principale jusqu'au viaduc du chemin de fer du Nord et toute la

partie des halls qui se trouve au-delà, sauf certains emplacements réservés à quelques nations étrangères et la partie occupée par la galerie des machines.

On y remarquait en particulier les installations de la Collectivité des Arts décoratifs de Bruxelles, de la Collectivité des Diamantaires d'Anvers, de la Compagnie des Bronzes, de la Collectivité de l'Imprimerie et de la Librairie, de la Collectivité des Fabricants belges de ciment, de la Fédération maritime d'Anvers.

La section des armes occupait une place très importante avec l'exposition des fabricants d'armes liégeois, celle de la Manufacture d'armes de l'Etat, celle de la Fabrique nationale d'armes de guerre de Herstal. Une salle réservée au groupe XIV, armées de terre et de mer comprenait, en dehors des exposants belges, certains exposants étrangers qui avaient soumissionné des commandes du Ministre de la Guerre belge, comme la Société française de Saint-Chamond et les usines Krupp.

Les mines occupaient aussi une place très importante dans la section belge.

Enfin toutes les questions concernant l'éducation, l'enseignement, l'économie sociale et l'hygiène étaient présentées d'une façon absolument remarquable, en particulier dans les expositions des Universités belges et du Ministère de l'Industrie et du Travail.

Galerie des Machines.

Une grande galerie avait été construite pour recevoir les machines les plus importantes de toutes les nations.

Cette galerie, qui occupait environ 30.000 mètres carrés, était desservie par huit ponts roulants dont les plus importants avaient une puissance de 30 tonnes.

Le premier hall était réservé à la section belge qui, outre l'énorme exposition Cockerill, comprenait six groupes électrogènes de 600 chevaux environ et vingt groupes électrogènes de 3 à 400 chevaux.

Outre la très importante partie de l'exposition française située dans cette galerie et décrite plus haut, on y remarquait les expositions des Etats-Unis, de l'Allemagne, etc.

La Section Belge dans les Jardins.

En dehors des surfaces occupées dans les halls, plusieurs pavillons situés dans les jardins complétaient l'exposition de la Belgique.

Pavillon de la Ville de Liège.

On rencontrait, à l'entrée du Jardin d'Acclimatation, le pavillon de la ville de Liège, reconstitution en vieux style mosan, qui contenait les expositions des différents services communaux.

Palais de la Dentelle et des Travaux de la Femme.

Puis venait le palais de la Dentelle et des Travaux de la femme, charmant édifice inspiré du Palais de Trianon et situé au bord de la Meuse. On y voyait les expositions des écoles professionnelles, des écoles ménagères, des ouvriers qui y envoyaient des élèves travailler sous les yeux du public.

Des documents faisaient connaître le rôle joué par la femme belge dans les sciences, les arts, les institutions économiques et la bienfaisance.

Enfin, pour mettre en lumière le travail manuel féminin, de nombreuses ouvrières étaient occupées aux principaux travaux féminins : dentelle, guipure, broderie d'or, broderie sur tulle, fleurs artificielles, modes, etc...

Palais de l'Art ancien.

Le Palais de l'Art ancien au pays de Liège était un des plus jolis édifices des jardins. Le centre de la façade reproduisait l'ancienne Violette (Hôtel de Ville de Liège). Les autres parties représentaient d'anciennes façades liégeoises correspondant au style des objets exposés dans chacune des salles. Le Comité de l'Exposition de l'Art Ancien, placé sous le haut patronage de la Princesse Albert de Belgique, y avait réuni les principaux chefs-d'œuvre produits au cours des siècles par des artistes liégeois et que l'on avait emprunté aussi bien en Belgique qu'en France à des églises, à des musées et à des collections particulières.

Palais des Beaux-Arts.

On rencontrait ensuite le Palais des Beaux-Arts. Comme nous l'avons indiqué plus haut, les sections de beaux-arts de tous les pays avaient été réunies dans un très vaste palais de style Louis XVI destiné à demeurer après l'Exposition.

La section de peinture belge y occupait quinze salles et formait un ensemble des plus remarquables.

Pavillon du Congo.

On trouvait ensuite le Pavillon du Congo, reproduction d'une habitation coloniale, où étaient exposés des œuvres d'art, des ivoires sculptés, les produits des fabricants et explorateurs du Congo, des collections ethnographiques et divers documents.

Pavillon de la Pêche et Pisciculture.

Tout à côté on avait installé, dans un aquarium situé au bord de la Meuse, différents genres de poissons acclimatés en Belgique, les divers modes de pisciculture, les engins utilisés dans les explorations de pêches, etc...

Puis venait le Pavillon du Syndicat des ameublements d'Anvers, Bruxelles, Gand et Liège et le Pavillon des métiers bourgeois.

Palais de l'Agriculture et des Eaux et Forêts.

Dans la partie de l'Exposition dite « Fragnée » se trouvait le Pavillon belge des Eaux et Forêts et à côté le Palais de l'Agriculture belge avec, comme complément, un spécimen d'une ferme modèle.

Pavillons étrangers.

Trente-huit nations étrangères étaient représentées à l'Exposition de Liège, tandis qu'il n'y en avait que trente-deux à l'Exposition d'Anvers de 1894 et vingt-six à celle de Bruxelles 1897.

Onze nations en dehors de la France participaient à l'Exposition officiellement, les autres étaient dirigées par des Comités émanant de commerçants et d'industriels.

Les premières étaient :

La Bulgarie, Commissaire général : M. VERNAZZA.

La Chine, Commissaire général : Son Excellence YANG-TSAO-YUN, ministre plénipotentiaire à Bruxelles.

Le Canada, Commissaire général : le colonel HUTCHISON.

Les Etats-Unis, Commissaires généraux : MM. GORE et WARE.

L'Italie, Commissaire général : M. UTTINI.

Le Japon, Commissaires généraux : MM. MINORA-OKA, HALOT et TOYO SAUKE HADA.

Le Maroc, Commissaire général : L'amin CID ABDERRHAMAN BENANI.

Le Monténégro, Commissaire général : M. VOLPI.

La Perse, Commissaire général : M. COETERMANS.

La République Dominicaine, Commissaire général : M. PENSO.
La Russie, Commissaire général : M. DE BILBASSOFF.
La Serbie, Commissaire général : M. HOGGE-FORT.
La Turquie, Commissaire général : M. MIHRAN EFFENDI CAVAFFIAN,
chargé d'affaires de Turquie.

Les secondes étaient :

L'Allemagne, Commissaire général : le colonel KEPPEL ; Commissaire adjoint : M. L. REBLÉ.
L'Angleterre, Commissaire général : M. IMRE KIRALFY.
L'Autriche, Commissaire général : M. HARTBERGER.
Le Congo, Délégué : le chevalier LE CLÉMENT DE SAINT-MARCO.
La Grèce, Directeur de la section : M. KNOFF.
La Hollande, Commissaire général : M. SCHOLTEN.
La Hongrie, Commissaire général : M. SAXLEHNER.
La Roumanie, Commissaires délégués : MM. SIMONIS et JAUMOTTE.
La Norvège, Commissaire général : M. BRACONIER.
Le Luxembourg, Commissaire général : M. PESCATORE.
La Suède, Commissaire général : M. BRACONIER.
La Suisse, Commissaire général : M. BOILLOT ROBERT.

Enfin on avait réuni dans une section internationale, ayant pour Commissaire général M. GUERETTE-DOUCHAMPS, les expositions de l'Espagne, du Danemark, du Portugal, du Mexique, de l'Égypte, de la République de Cuba, du Brésil, de la République de l'Uruguay, de la République Argentine.

Certaines de ces sections étrangères avaient une importance qui leur méritait une mention spéciale.

La section allemande, qui occupait 5.000 mètres carrés dans les halls et 5.000 mètres carrés dans la galerie des machines, était surtout remarquable par son exposition de charbonnages.

La section chinoise formait dans les halls une sorte de petite ville de 700 mètres carrés composée de pagodes et de constructions reproduisant certaines parties d'édifices de Pékin. On y remarquait surtout des collections d'ivoire.

Cette exposition était complétée par une reconstitution très curieuse dans les jardins d'un village chinois où se trouvait une pagode de 25 mètres de hauteur.

L'exposition de la section japonaise, très importante, occupait 1.800 mètres carrés. On y voyait de très beaux ivoires, meubles, bronzes, tissus de soie, etc., ainsi que des produits d'agriculture et

des produits de la pêche, d'intéressantes statistiques concernant l'éducation et l'enseignement.

La Perse avait à Liège une des plus grandes sections qu'elle ait jamais eues dans une Exposition internationale. Elle était remarquable surtout par ses collections de tapis.

La section russe, très importante, comprenait non seulement des spécimens de son principal commerce : céréales et bois de construction, mais aussi des produits de petites industries rurales. On y voyait aussi une exposition très intéressante concernant l'industrie des pierres dures et des documents relatifs à l'enseignement et aux œuvres de bienfaisance (Croix-Rouge).

La Suède avait une très remarquable exposition de bois, d'acier, de minerais.

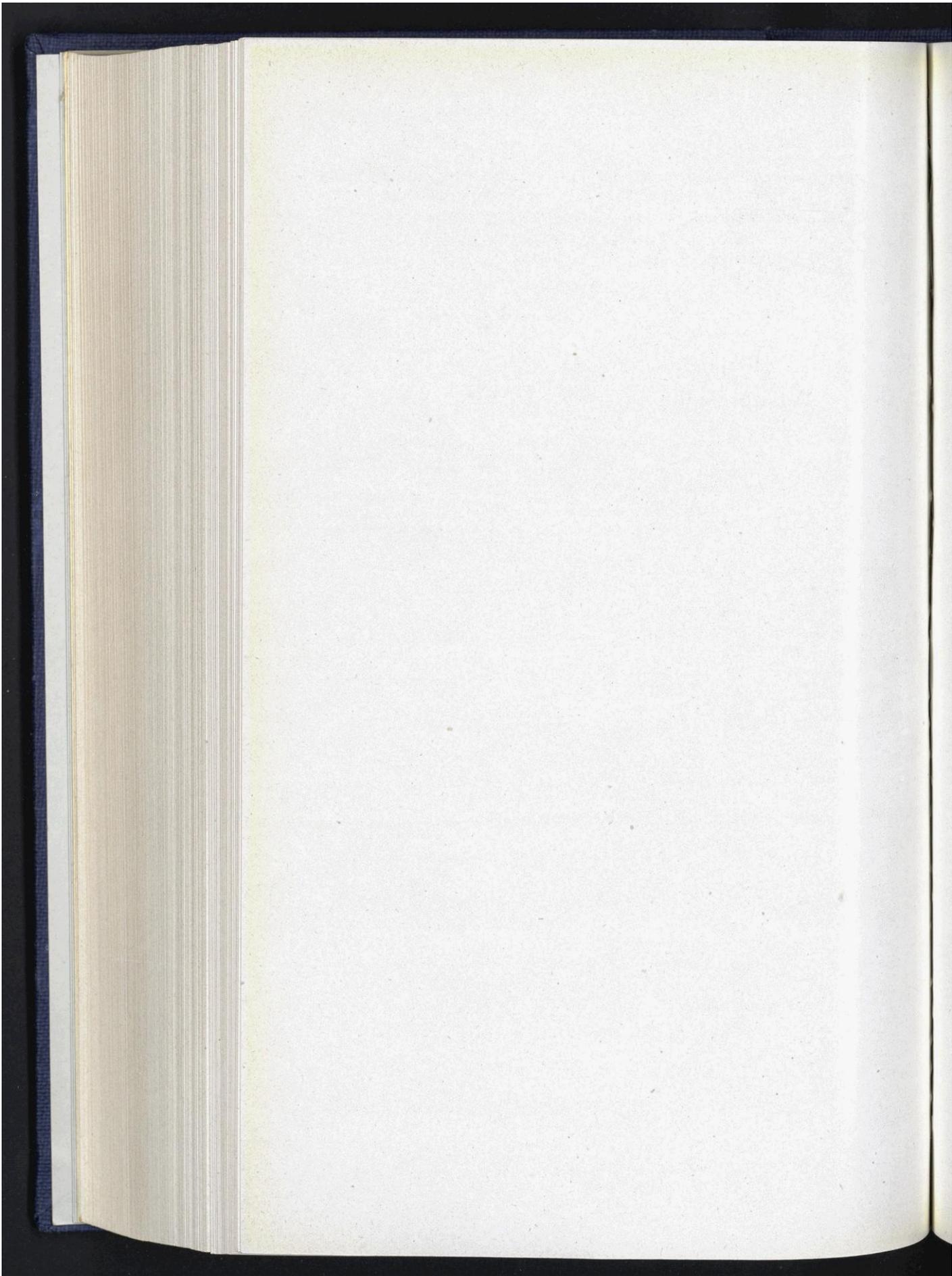
Certains pays : Maroc, Serbie, Monténégro, Canada, Norvège, avaient aussi dans les jardins des pavillons qui, en dehors des produits qu'ils contenaient, étaient de véritables et curieux spécimens de l'architecture nationale.

CINQUIÈME PARTIE

Histoire de l'Exposition

Visites

Réceptions - Fêtes





Histoire de l'Exposition Visites - Réceptions - Fêtes

Visite de S. M. le Roi Léopold II

Le 11 Mai 1905.

Dès l'inauguration, l'Exposition de Liège fut honorée par des visiteurs de marque: rois, princes, ministres.

Nous allons parcourir ce livre d'or des hôtes d'honneur.

Le 11 mai, au milieu d'un immense concours de population accourue de tous les points de la Belgique et des nations voisines, Sa Majesté le Roi des Belges visita l'Exposition de Liège.

Cette brillante cérémonie qui, si heureusement, compléta et confirma l'inauguration officielle, effectuée le 27 avril par leurs Altesses Royales, le Prince Albert et la Princesse Elisabeth, se déroula à la faveur d'une journée radieusement ensoleillée, selon toutes les dispositions du programme.

Accueilli, durant le cours de sa promenade, par les acclamations enthousiastes de la foule, le roi longuement parcourut avec un intérêt très visible, les installations belges et étrangères, charmant tous les assistants par la vivacité, la justesse et l'affabilité de ses appréciations.

La Délégation française figurant à cette solennité et qui a été présentée au Roi par M. Gérard, ministre de France à Bruxelles, et par M. Chapsal, commissaire général, comprenait: MM. Lourties, sénateur, ancien ministre du commerce, président d'honneur du Comité français des Expositions à l'étranger; Viger, sénateur, membre d'honneur du même Comité, ancien ministre de l'Agriculture, président des groupes de l'Agriculture et de l'Horticulture; Ancelot, président du

Comité français des Expositions à l'étranger; Pinard, président du Comité d'organisation de la Section française; Layus, premier vice-président de ce Comité; Pol Neveux, commissaire des Beaux-Arts; Dedet et Dop, adjoints au commissaire général; Expert-Besançon, sénateur; Horteloup, sous-commissaire des Beaux-Arts; de Montarnal, architecte en chef de la Section française; Roger Bouvard, architecte de la Ville de Paris; de Montgolfier, président de la Chambre de Commerce de Saint-Etienne; Blanchet, vice-consul de France; Schwob, président du groupe des colonies.

Nous éprouvons une vive et bien légitime satisfaction à constater ici, comme une première récompense des efforts de notre Comité et comme un premier indice de la victoire finale promise à nos compatriotes, que c'est à la Section française, coquettement parée pour le recevoir, que le royal visiteur réserva de toute évidence l'expression de son admiration la plus sympathique.

Sa Majesté fut reçue à l'entrée de la Section par le Ministre de France et par le Commissaire général, par M. Pinard, président de la Section Française et les membres du bureau du Comité.

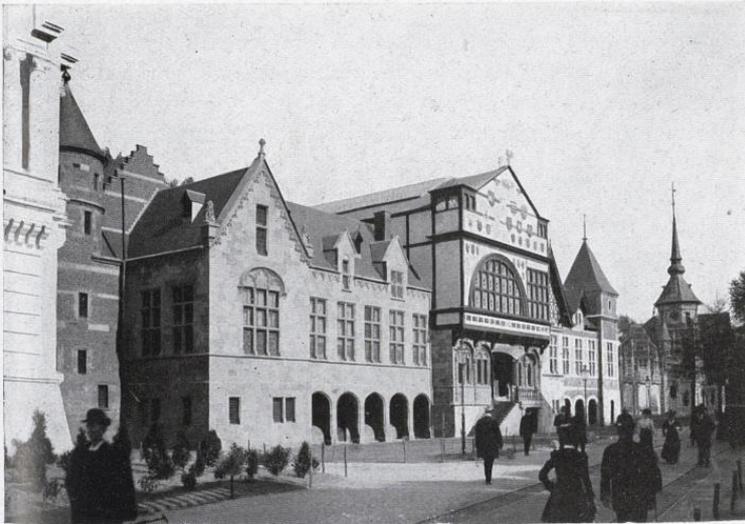
M. Chapsal lui souhaita la bienvenue au nom de notre pays et lui offrit l'hommage du dévouement sincère de tous les exposants; le Roi traversa les classes de la photographie et des bronzes et arriva devant cette merveille de goût et d'élégance qu'est le Salon de France, édifié au centre de la Section française. De chaque côté de la statue de la République, en marbre blanc de Granet, qui précède le Salon, étaient rangés les Présidents des groupes et des classes et les Membres du Comité français, parmi lesquels nous notons, au hasard de la plume:

MM. G.-Roger Sandoz, Sartiaux, Perdoux, Dehaitre, Compère-Morel, Lefebvre, Hénon, Aucoc, Ternisien, G. Lyon, Villeminot, Faure, Mainguet, Delaitre, Lahure, Vermot, Kahn, Maguin, Ricois, Debain, Vauzelle, Gérard, délégué de l'Algérie, Metz, Martin, Galibert-Ferret, Bliault et Guillaume, architectes, Vincent, Marcel Estieu, Renouard, Dorville, Feuillet, Duthoit, etc.

Le cortège royal pénétra et, dès ce moment, c'est de la part du souverain, du Prince Albert et de leur suite, un concert d'éloges admiratifs en présence de ce délicieux salon du style Louis XV de transition, reconstitué par les soins de MM. de Montarnal et Cruchet, dont les boiseries blanc et or, les dessus de porte reproduisant des médaillons des hôtels de Soubise et de Rambouillet, les panneaux revêtus de tapisseries des Gobelins et d'Aubusson, les grands lustres de cristal, les meubles de style et la garniture de cheminée en bronze doré cons-

tituaient une création impeccable par sa richesse, son harmonie et sa sobriété.

L'ensemble est de toute beauté et l'impression ressentie est toute en faveur du goût français, si léger, si pondéré, si exact.



Pavillon des Arts Anciens.

Un immense tapis rouge recouvre entièrement le plancher, tandis que le centre du salon est recouvert d'un superbe tapis sortant des ateliers de la Manufacture royale.

Les murs sont blanc et or, les dessus de portes et les lambris sont des reproductions de médaillons et décorations du château de Rambouillet.

Faisant face à une riche cheminée de marbre sculpté, est attaché un authentique Gobelin, appartenant à la série des Don Quichotte et représentant le héros de Cervantès guéri de sa folie par la Sagesse.

Remarquons en passant que la Cour de Belgique possède au Palais du Roi certains Gobelins de cette fameuse série des Don Quichotte et

que ces Gobelins furent offerts à la famille royale Belge par le Gouvernement français.

Un canapé et quelques fauteuils Louis XIV sont recouverts de tapisseries anciennes d'un prix inestimable. D'autres meubles sont Louis XVI et magnifiquement sculptés.

Au plafond pendent deux lustres de cristaux. A droite et à gauche de l'entrée du grand salon français sont également accrochés deux Gobelins.

En face de l'entrée, une République en marbre blanc, de Granet.

Devant le buste du Président de la République, par Puech, était ouvert un superbe écriin aux armes royales, renfermant un service à thé blanc et or, dit « réticulé chinois », en pâte tendre, un des plus récents chefs-d'œuvre de la Manufacture nationale de Sèvres. Au nom du Gouvernement français, MM. Gérard et Chapsal demandèrent au roi la permission de le lui offrir en souvenir de cette mémorable journée. Sa Majesté Léopold admira, sourit, et répondit: « Ceci est contre tous les usages; vous me comblez, vraiment, mais ce superbe cadeau est offert de si délicate et charmante façon que je me fais un devoir de l'accepter. »

Avant de quitter le « Salon de France », Sa Majesté conversa quelques instants avec MM. Lourties et Viger, anciens ministres, puis, s'adressant à M. le Commissaire général Chapsal et à M. Pinard, président du Comité d'organisation, il les félicita chaleureusement pour la puissante et splendide participation de la France, de l'œuvre de laquelle il emportait, déclara-t-il en se retirant, une impression de charme très profond.

Le Roi termina sa visite de la Section française par l'exposition de la Ville de Paris, organisée par M. Roger Bouvard, architecte, et se rendit en dernier lieu, au Palais des Beaux-Arts, où il fut reçu par le Commissaire spécial, M. Pol Neveux. Le Roi manifesta encore, à maintes reprises, son admiration pour les intéressantes collections et les magnifiques œuvres d'art qui s'étaient sous ses yeux.

Il nous fut agréable d'interpréter cette visite royale, accomplie, comme par symbole, au milieu d'une véritable féerie de soleil et d'allégresse publique autrement que comme une simple cérémonie protocolaire. En s'arrêtant, avec une insistance significative, au sein de cette Section française, qui synthétisait éloquentement une si grande somme d'efforts et de talents, en prenant le soin de souligner lui-même le caractère exceptionnel du geste par lequel il avait accepté, des mains des représentants de la France, le don du Gou-

vernement de la République, le Roi des Belges n'affirmait pas seulement, une fois de plus, les sympathies personnelles qui l'attachent à notre pays, il devançait encore, si nous osons dire, tacitement, les sanctions du jury et pressentait que, sur ce terrain neutre où se heurtaient en une lutte courtoise, mais d'autant plus passionnée, les rivalités internationales, le génie de la France laborieuse, ce clair génie empreint d'élégance, de force et d'intelligente simplicité, allait remporter un nouveau et glorieux triomphe.

Première visite ministérielle

Le 8 Juin 1905.

M. Dubief, ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, ayant accepté la présidence du banquet international des vins et spiritueux et liqueurs, se rendit le 8 juin à Liège, accompagné de MM. Astier, Chaumet, Geo Gérald, Peureux, députés, Grapin, chef adjoint de son cabinet, et de M. Ancelot, président du Comité français des Expositions à l'étranger.

Il fut reçu à son arrivée, par MM. Chapsal, commissaire général; Pinard, président du Comité d'organisation de la Section française; Turpin, président du groupe de l'Alimentation; Pol Neveux, commissaire des Beaux-Arts, les adjoints et attachés du Commissariat général, etc.

Le ministre, immédiatement, commença la visite de la Section française, notamment du Salon de France, où il admira l'artistique décoration de ce Salon de style Louis XV, ainsi que le mobilier si riche dont il est orné.

Un grand nombre de Présidents de classes étaient présents et purent au cours de la visite du Ministre, lui fournir des explications sur les principales installations.

Le Ministre parcourut ensuite les magnifiques salons de la Ville de Paris, ainsi que le stand international des armées de terre et de mer, où se trouvait exposé le matériel de guerre des Forges et Aciéries de la Marine et d'Homécourt, de Saint-Chamond.

Après avoir traversé la galerie des machines françaises, le Ministre parcourut l'imposante Exposition organisée par nos Compagnies de chemins de fer, puis traversant les jardins ornés par nos horticult-

teurs, il se dirigea vers le Groupe de l'Agriculture et de l'Horticulture, et de là, il gagna le Palais de l'Alimentation au quai Mativa, qu'il visita en détail.

Après un lunch, au cours duquel M. Chapsal remercia le ministre d'avoir bien voulu porter son examen sur l'ensemble de la Section française, ce qui permit à M. Dubief d'exprimer à son collaborateur toute la satisfaction pour l'effort fait par lui et par le Comité français des Expositions à l'Etranger, sans oublier le Comité du groupe de l'Alimentation et de la classe 60, le Ministre se rendit au Palais des Beaux-Arts et termina sa visite par les Pavillons des colonies françaises.

Le soir même, le Congrès international des Vins et Spiritueux et Liqueurs, clôturait ses travaux par un magnifique banquet installé au foyer du Théâtre National et réunissant plus de 300 convives.

M. Francotte, ministre du Travail et de l'Industrie en Belgique, M. Dubief, ministre du commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, présidaient ce banquet, auquel assistaient M. Chapsal, commissaire général, pour la France; M. Gody, commissaire général adjoint pour la Belgique; M. Van der Kelen, sénateur; MM. Gérard, Chaumet, Peureux, députés; M. Ancelot, président du Comité français; M. Pinard, président de la Section française; M. Forgeur, secrétaire général du Comité exécutif belge; MM. Turpin, Mandeix, Pinguet, Malaquin, Tricoche, membres du bureau du Congrès et du Comité de l'Alimentation.

A l'heure des discours, M. Turpin porta un toast au roi des Belges et leva son verre en l'honneur des deux Ministres français et belge, MM. Dubief et Francotte.

Après une allocution de M. le sénateur van der Kelen, M. Dubief félicita le Congrès et le Comité de l'Alimentation des brillants résultats qu'ils avaient obtenus.

Nouvelle visite du Roi

Le 27 Juin 1905.

La prédilection bien connue de Sa Majesté le roi Léopold pour les choses et les œuvres de notre pays se manifesta à nouveau le 27 juin par une visite qu'il consacra à la Section française et qui, en quelque sorte, servit de prélude à l'inauguration officielle de cette section par les Ministres français.

Au cours de son rapide passage, dans l'inoubliable journée du 11 mai, l'auguste souverain avait clairement laissé entendre qu'il s'éloignait à regret de l'Exposition de la France et qu'il ne négligerait à l'avenir aucune occasion de revenir l'admirer en connaisseur et en ami.

C'est dans cette disposition d'esprit que le mardi 27 juin, accom-



Palais des Beaux-Arts.

pagné de Son Altesse Royale la princesse Clémentine, il débarqua à 2 heures de l'après-midi à la gare desservant l'Exposition. Après avoir parcouru la Section belge, installée dans la galerie centrale, les visiteurs royaux se trouvèrent vers 3 heures à l'entrée de la classe de la Confection où le Commissaire général, M. Chapsal, et le Président du Comité d'organisation de la Section française, M. Pinard, entourés de leurs principaux collaborateurs, s'étaient portés pour les recevoir.

Sous la conduite autorisée de MM. Chapsal et Pinard, le Roi et la Princesse Clémentine prirent un plaisir évident à circuler au milieu des différentes galeries où s'offraient aux regards, dans une diversité

harmonieuse et élégante, les multiples produits de nos industries de luxe. Il convient de constater que Sa Majesté et Son Altesse Royale s'attardèrent plus particulièrement dans le Salon d'honneur, le Salon des Arts décoratifs et devant les vitrines de la Couture, du Bronze, de la Joaillerie et de l'Orfèvrerie. Sur sa demande, on présenta au Roi, qui les complimenta avec une bonne grâce cordiale, les Présidents de classes et les principaux Exposants présents.

Avant de prendre congé de nos nationaux, il tint à leur exprimer ses regrets de ne pouvoir, faute de temps, prolonger cette visite si intéressante à tant d'égards, mais il formula la promesse de revenir à bref délai passer en revue les classes qu'il n'avait pas eu, jusqu'ici, le loisir d'examiner.

Il confia en outre au Commissaire général et au Président du Comité d'organisation de la Section française, l'agréable mission de remercier en son nom les Présidents de classes spécialement venus à Liège en son honneur et de féliciter chaleureusement tous les Membres des Comités et tous les Exposants dont l'étroite coopération avait su donner à la participation française un si merveilleux caractère de grandeur, de richesse et de beauté.

Plus encore que ces aimables paroles, la promesse du Roi alla au cœur de tous nos compatriotes, car elle démontra irréfutablement le charme qu'il goûta à se trouver parmi eux et le passé nous autorisait d'autre part, à dire qu'il la tiendrait aussi vite et aussi fréquemment que ses obligations royales le lui permettraient.

*
**

Visite officielle des Représentants du Gouvernement Français

Les 28 et 29 Juin 1905.

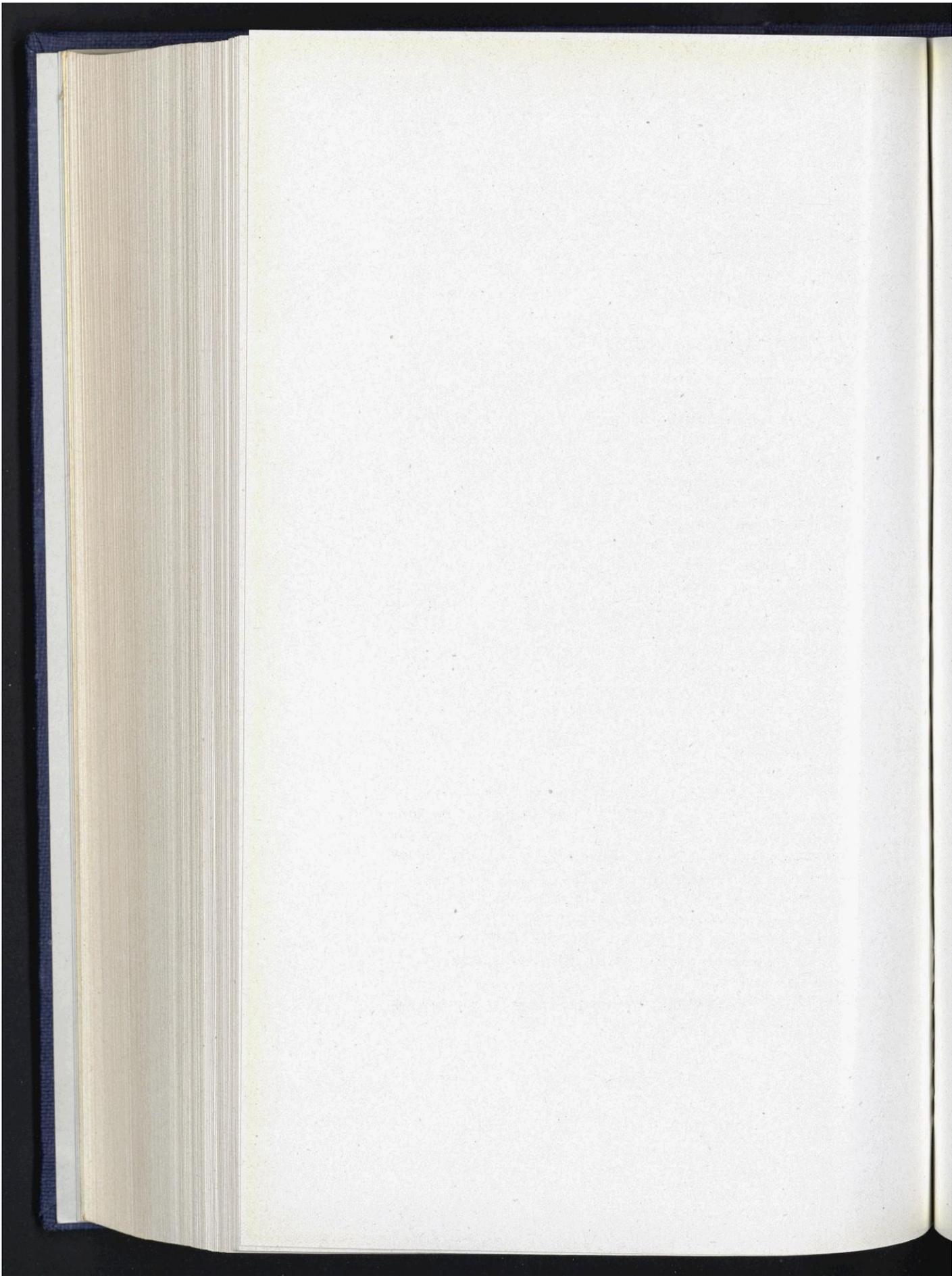
Après les visites qu'elle avait reçues à plusieurs reprises de Sa Majesté le Roi Léopold et de Leurs Altesses Royales le prince Albert et la princesse Elisabeth et de Son Altesse Royale la princesse Clémentine, les 27 avril, 11 mai et 27 juin, il ne manquait plus à la Section française que la consécration d'une visite officielle faite à ses installations par des représentants du Gouvernement français.

C'est à MM. Dubief, ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, Ruau, ministre de l'Agriculture, et Clé-



ib
CNAM

Pavillon de la Ville de Liège.



mentel, ministre des Colonies, qu'échut l'agréable mission de venir en territoire belge apporter à leurs nationaux une solennelle et reconfortante affirmation de cette sollicitude témoignée par les pouvoirs publics à l'initiative privée grâce à laquelle notre pays put mener à bien la plus considérable de ses manifestations industrielles à l'étranger.

Le voyage des Ministres comprit deux journées distinctes, l'une à Bruxelles, l'autre à Liège; de l'une et de l'autre il importe, en raison de leur importance, de fournir un compte rendu détaillé.

Première journée. — Partis de Paris le mercredi 28 juin, par le rapide de 8 h. 15 m., MM. Dubief, Ruau et Clémentel, accompagnés de leurs chefs de cabinet et chefs de secrétariat, arrivaient à midi 15 m. en gare de Bruxelles-Midi. M. Gérard, ministre de France à Bruxelles, accompagné de M. Ganderax, conseiller de la Légation, s'était porté à leur rencontre.

A leur descente du train, ils furent salués par MM. Chapsal, commissaire général; Pinard, président du Comité d'organisation de la Section française; Crozier, consul de France à Liège; Pol Neveux, commissaire des Beaux-Arts; de Monzie, commissaire de l'Enseignement; Viger, président des Groupes de l'Agriculture et de l'Horticulture; Dedet et Dop, adjoints au Commissaire général; Larroque, président de la Section française de bienfaisance de Liège, arrivés le matin même de Bruxelles par le train partant de Liège à 9 h. 45 m. A ces Messieurs, s'étaient joints les membres du bureau de la Chambre française de Commerce de Bruxelles, qui furent également présentés aux Ministres sur le quai de la gare par M. Gérard, ministre de France à Bruxelles.

Un déjeuner offert par M. Francotte, ministre belge du Travail et de l'Industrie, réunissait à 1 heure, les Ministres français, les membres du Gouvernement belge, la délégation française ainsi que MM. Richard Lamarche, commissaire général belge; Gody, commissaire général adjoint; Digneffe, président du Comité exécutif; Forgeur, secrétaire général; Georges Depret, sénateur; Bouvard, chef des Services d'architecture de la Ville de Paris.

Après ce déjeuner, empreint de la plus vive cordialité, M. Gérard se rendit, à 2 heures et demie, au palais où il présenta au roi MM. Dubief, Ruau et Clémentel.

Sa Majesté eut avec nos Ministres un entretien très affable qui dura pendant plus de trois quarts d'heure. A l'issue de cette audience

ceux-ci se rendirent à la Légation de France en compagnie de MM. Chapsal, Pinard et des principaux membres de la délégation, M. Gérard présenta à ces Messieurs les membres de la Chambre française de Commerce et d'Industrie, de l'Association française de bienfaisance et les notabilités de la colonie française.

Le soir, à 6 heures et demie, Sa Majesté le Roi Léopold donnait un grand dîner au Palais royal en l'honneur des mêmes personnalités

D'après les ordres du **Roi**
Le Grand-Maréchal de la Cour a l'honneur d'inviter
Monsieur Pinard
Président du Comité d'organisation de la Section
Française à l'Exposition de Liège
à dîner au Palais de Bruxelles Mercredi 28
Juin 1905 à 6 1/2 heures.
Entrée par la rue Bréderode
En face

Invitation au Dîner du Roi.

belges et françaises qui avaient été le matin les hôtes de M. Francotte. Avant le dîner, Sa Majesté tint à se faire présenter individuellement par le Ministre de France chacun des convives français; à chacun d'eux il adressa, avec cette affabilité cordiale qui l'a rendu populaire, des compliments de bienvenue.

Parmi l'assistance, très brillante, on remarquait: MM. Gérard, ministre de France; Ganderax, conseiller de Légation; Malafosse, attaché de Légation; le commandant Siben, attaché militaire français; de Smet de Naeyer, chef du cabinet belge; Van den Houvel, Francotte et Van der Bruggens, ministres belges; Van der Ebst, secrétaire général du département des Affaires étrangères; Bouvard,

chef des Services d'architecture de la Ville de Paris; les frères Empain; Pety de Thozée, gouverneur de la province de Liège; Pol Neveux, commissaire des Beaux-Arts; Kleyer, bourgmestre de la ville de Liège; Richard Lamarche, commissaire général; Gody, commissaire général adjoint; Crozier, consul de France à Liège; le comte John d'Oultremont, maréchal de la Cour; le baron Goffinet; le colonel du Chastel; le baron Snoy; le dessinateur français Renouard.



Le Buffet Central.

Deuxième journée. — Le lendemain matin, jeudi 29 juin, un train spécial amenait à 10 h. 20 m. en gare de Liège-Exposition, après un arrêt d'un quart d'heure à Liège-Guillemins, MM. Dubief, Ruau et Clémentel, accompagnés de leurs chefs de cabinets et chefs de secrétariat.

Sur le quai s'étaient groupés MM. Lamarche et Gody, commissaires généraux belges; des membres du Comité exécutif; Pety de Thozée, gouverneur de la province; Kleyer, bourgmestre, accompagné des autorités municipales; Crozier, consul de France; Chapsal, commissaire général français; Dedet et Dop, ses adjoints; Pinard, président du Comité d'organisation de la Section française; Ancelot et G.-Roger Sandoz, président et secrétaire général du Comité français des Expositions à l'Étranger; Layus, premier vice-président de la Section française; Grodet, trésorier; de Montarnal, architecte en chef, et la plupart des membres du Comité d'organisation de cette Section; de Monzie, commissaire de l'Instruction publique.

Dès l'arrêt du train, les Ministres gagnèrent le Salon d'honneur où ils furent reçus par les membres du Commissariat français, les autorités de la province et de la ville et les membres du Comité exécutif. Les présentations furent rapidement effectuées et le cortège gagna aussitôt la Section française en suivant la rampe du Nord.

La visite des halls de l'Industrie commença par le pavillon de la Ville de Paris et se déroula de classe en classe, suscitant visiblement chez les Ministres une curiosité sympathique et admirative qu'ils ne se faisaient pas faute d'exprimer. A tous les présidents de classes, qu'ils se firent présenter au passage, ainsi qu'à tous les exposants groupés sur leur itinéraire, les représentants de la France prodiguèrent les compliments et les paroles aimables.

A 11 heures et demie, dans le magnifique Salon d'honneur, une foule de notabilités françaises et belges étaient rassemblées pour attendre les Ministres. Citons :

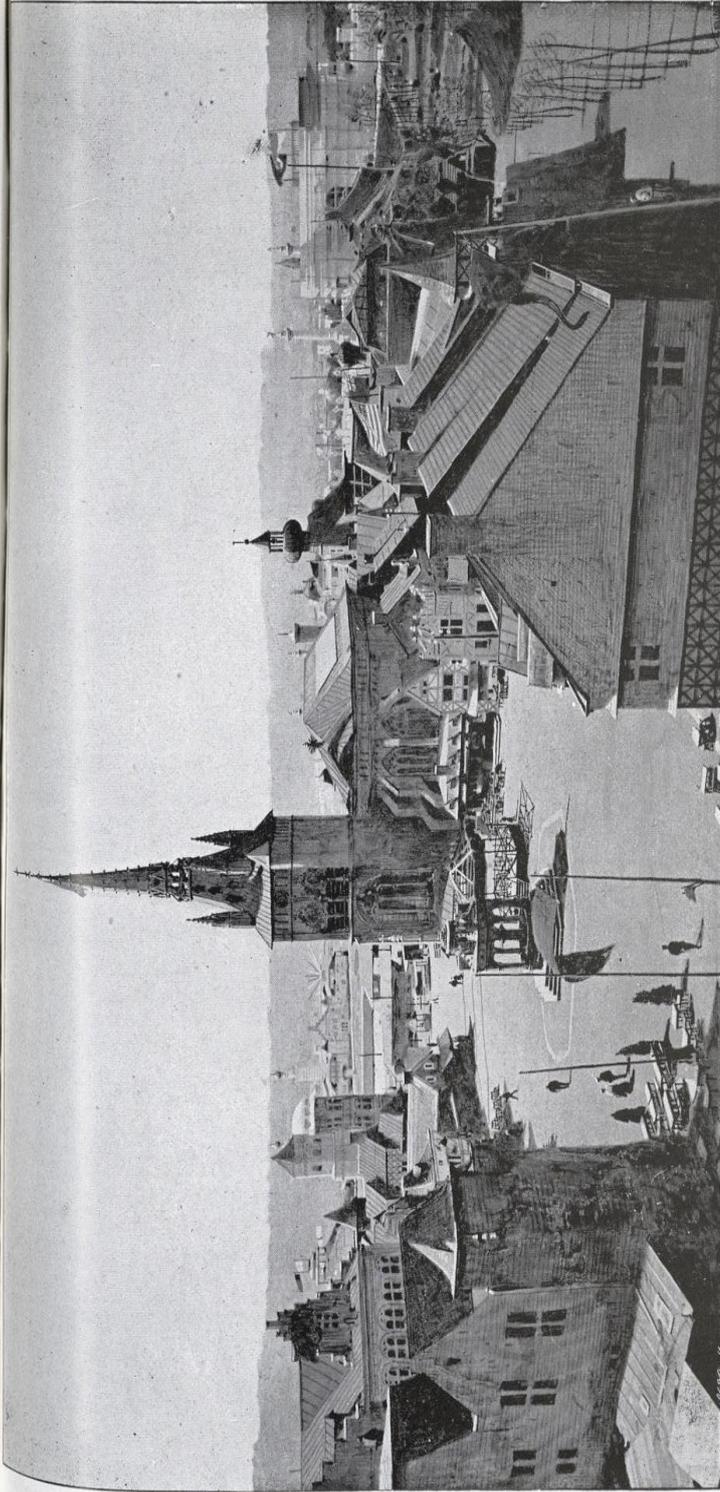
MM. Gérard, ministre de France ; Crozier, consul à Liège ; Ganderax, conseiller de Légation ; Plaichant, du consulat de Liège ; Ballot, ancien gouverneur du Dahomey ; Gérard, directeur de l'Office de l'Algérie, à Paris ; Devrindt, vice-consul à Anvers ; Borniche, président de la Chambre de commerce française à Anvers ; Larroque, président de l'Association française de bienfaisance de Liège ; Trouillet, directeur de la *Dépêche Coloniale* ; Lapeyre, président de la Société française de Namur ; Facq, président de la Chambre française de Verviers ; Ballu de la Barrière, consul à Charleroi ; Leroux, président de l'Association française de Bruxelles ; Boat, ancien président de l'Ecole des Arts et Métiers de France.

Après les présentations des membres de la Chambre de commerce française de Liège, des secrétaires des Ministres de Chine et du Japon à Bruxelles ; de quelques commissaires généraux étrangers et de présidents de Sociétés de bienfaisance, M. Larroque, vice-président de la Chambre de commerce française de Liège, prit la parole en ces termes, au nom des Sociétés françaises de bienfaisance :

MESSIEURS LES MINISTRES,

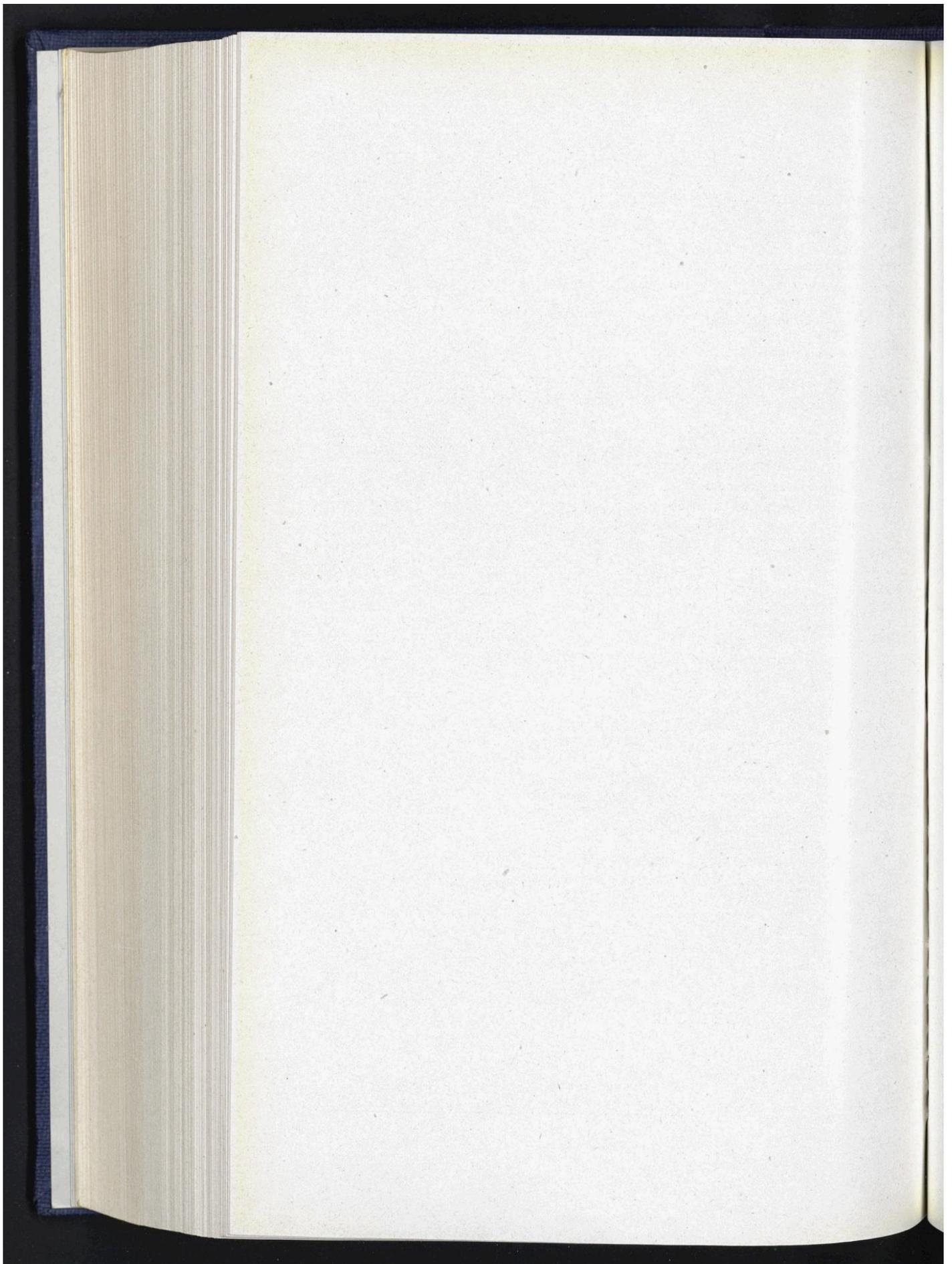
La nouvelle de votre arrivée au milieu de nous a produit d'unanimes sentiments de joie et c'est un grand honneur pour moi et une vive satisfaction que de venir, au nom de la Société française de bienfaisance, vous souhaiter la bienvenue et vous exprimer toute sa reconnaissance pour la part brillante que le Gouvernement de la République a prise à l'Exposition de Liège.

En parcourant cette Exposition où sont accumulées tant de merveilles, on ne peut s'empêcher d'admirer d'un bout à l'autre combien ont été fécondes



Une vue du vieux Liège.

CNAM



pour le monde les longues années de paix dont nous avons heureusement joui pendant plus d'un quart de siècle.

La participation de la France a été particulièrement brillante dans cette manifestation du travail et de la production des grandes nations, et cette constatation, qui ne rencontre aucune contradiction, n'est pas, Messieurs les Ministres, sans nous inspirer une légitime fierté .

La population liégeoise, profondément attachée à la France, ne manquera pas de nous en témoigner une profonde reconnaissance, et la colonie française, si étroitement unie, elle aussi, à la population liégeoise, gardera de votre visite un souvenir ineffaçable.

Nous vous serions très reconnaissants, Messieurs les Ministres, de transmettre l'expression de notre gratitude au Gouvernement de la République française et au grand citoyen qui préside avec tant de bonheur à ses destinées, M. Loubet.

M. Dubief, ministre du Commerce, répondit en quelques mots et fit l'éloge de la bienfaisance dans laquelle il voyait un nouveau facteur de rapprochement et d'entente entre Belges et Français. Il félicita ensuite les artistes liégeois qui venaient d'interpréter la *Marseillaise* et d'autres morceaux dans le Salon d'honneur.

Les Ministres et leur suite se rendirent alors à la Salle des Conférences, élégamment décorée de plantes vertes pour les recevoir et où un lunch était servi en leur honneur.

M. Chapsal, commissaire général, prononça le discours suivant :

MESSIEURS LES MINISTRES,

C'est un grand honneur pour nous de vous recevoir aujourd'hui dans la Section française et vous voyez combien votre présence était désirée par le nombre d'exposants qui vous y entourent.

Pour réaliser cette œuvre, tout le monde ici a rivalisé de zèle. J'ai heureusement trouvé des collaborateurs d'un dévouement inlassable et que vous me permettrez de citer : M. Pinard, président de cette Section ; M. Viger, qui s'est spécialement occupé de l'agriculture et qui, malheureusement, n'a pu assister à cette inauguration ; M. Pol Neveux, commissaire spécial aux Beaux-Arts ; M. de Monzie, dont on sait l'esprit d'initiative en matière d'enseignement ; M. Crozier, consul de France, qui a organisé de la façon la plus instructive et la plus attrayante nos trois pavillons coloniaux ; je ne veux pas oublier tout le Commissariat général.

Ces collaborateurs d'élite ont su mettre en valeur tous les produits envoyés par la France à l'Exposition de Liège, de façon à mettre en lumière notre esprit d'initiative, nos travaux et nos progrès.

Notre Section montre la vitalité de la France et nous permet d'avoir bon espoir en l'avenir de notre pays.

Si notre tâche, encore que très vaste, a pu être menée à une réussite complète, c'est grâce à l'harmonie qui n'a cessé de régner entre Belges et Français. Cette Exposition aura resserré plus encore, s'il est possible, les liens de cordialité et de sympathie pendant traditionnels qui unissent nos deux nations.

Nous savons combien, Messieurs les Ministres, votre temps est précieux, et nous vous remercions une fois encore d'avoir quitté vos travaux parlementaires pour venir apprécier les fruits de nos efforts.

Je sais gré aussi à M. Gérard, ministre de France à Bruxelles, d'avoir été des nôtres aujourd'hui, et je lève mon verre en votre honneur, Messieurs, et en l'honneur de la Belgique.

M. Dubief, ministre du Commerce, s'exprima alors en ces termes :

MESSIEURS,

J'avais déjà conservé un excellent souvenir de ma première visite à l'Exposition de Liège et je vous avais dit toute mon admiration à propos de la Section française.

Aujourd'hui, elle a fait tout à fait toilette ; chacun peut la contempler dans son complet épanouissement.

C'est une manifestation qui fait grand honneur à la France.

Nous sommes reconnaissants à ceux qui ont mené au succès cette entreprise.

Tantôt, vous indiquiez, Monsieur le Commissaire général, vos collaborateurs ; vous oubliez quelqu'un, vous-même, et pourtant nous savons tous ce que nous vous devons. Nous avons été bien inspirés en vous envoyant à Liège et vous avez bien mérité de la République.

Je me plais à constater également les services rendus par M. le président Pinard, qui a consacré à l'œuvre que nous inaugurons aujourd'hui tous ses efforts.

M. Crozier a également su rendre vivement intéressante la Section des Colonies, que chacun admire très justement.

Je ne veux pas oublier non plus M. Viger, appelé précisément en Russie pour le service de la République et qui doit être désolé de ne pas être aujourd'hui parmi nous, dans la Section de l'Agriculture, où on a pu apprécier sa haute compétence.

J'en dirai tout autant de M. de Monzie, qui a donné un cachet tout particulier à la Section de l'Enseignement.

M. Pol Neveux, qu'il faut louer de même, pour la façon artistique dont il a présenté la Section des Beaux-Arts.

M. Dop, qui a mis au service de notre Exposition d'Agriculture et d'Horticulture ses nombreuses connaissances techniques.

Si j'oubliais quelqu'un, j'en aurais un vif regret, car notre Exposition doit être envisagée non dans ses diverses parties, mais dans son ensemble, qui démontre un effort puissant et dont la République peut être fière.

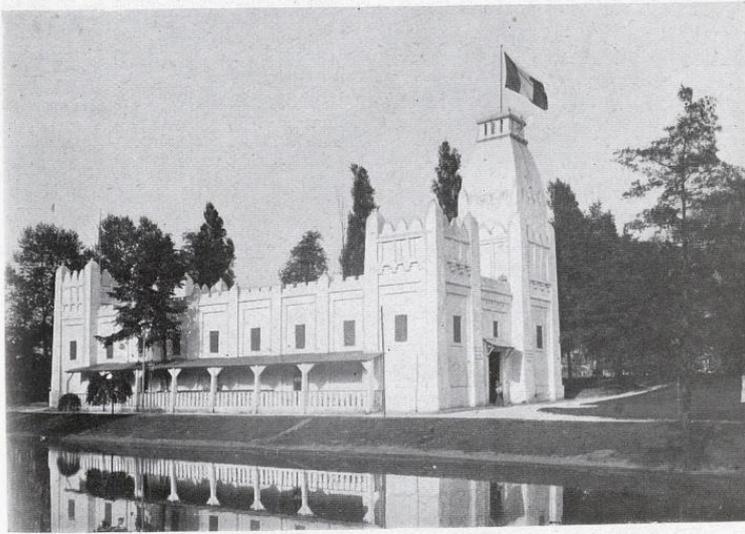
Si nous avons pu faire aussi bien, c'est grâce à l'appui des autorités belges et particulièrement de la population liégeoise, avec lesquelles nous n'avons cessé d'être d'accord, et dont nous avons apprécié les sentiments de sincère amitié.

C'est un gage certain que le lien qui attache les deux pays deviendra de jour en jour plus solide.

Cet état de choses procède, du reste, de traditions historiques et fait prévoir pour les uns et les autres un avenir rempli de grandeur.

Je lève mon verre en l'honneur des organisateurs de la Section, de tous les exposants de notre chère France et j'associe à ce toast la Belgique.

Après ces discours, les Ministres se séparèrent pour visiter individuellement différentes classes et se retrouvèrent à 1 heure à la



Palais de l'Afrique.

table de M. Richard Lamarche, commissaire général belge, où un grand déjeuner fut offert.

A ce déjeuner prenaient part, outre MM. Dubief, Ruau et Clémentel, leurs chefs de cabinet ; le bureau du Comité exécutif ; M. Chapsal, commissaire général, et ses adjoints ; M. Pinard, président de la Section française ; M. Ancelot, président du Comité français des Expositions à l'étranger ; M. Layus, premier vice-président de la Section française.

Après le déjeuner, les Ministres français reprenaient le cours de leur promenade à travers la Section française, mais la route à parcourir était si longue qu'ils se virent contraints de se partager la tâche pour pouvoir l'accomplir tout entière.

Sous la conduite de M. Chapsal, M. Dubief, ministre du Commerce, visita la Galerie des Machines et l'exposition des Chemins de fer; M. Delaitre, le distingué secrétaire de la classe 32, y fit fonctionner à son intention le cinématographe organisé par les Compagnies de chemins de fer français pour représenter les principaux sites des régions qu'elles desservent.

De son côté, M. Ruau, guidé par M. Pinard, alla examiner le Palais de l'Agriculture où il fut reçu, en l'absence de M. Viger, par M. Dop, adjoint au Commissaire général.

Quant à M. Clémentel, accompagné par M. Ancelot, il parcourut successivement les colonies dont les honneurs lui étaient faits par M. Crozier, consul de France, commissaire des colonies, et Schwob, président du groupe XVIII, et le Palais des Beaux-Arts où il fut accueilli par M. Pol Neveux, commissaire spécial, et Horteloup, sous-commissaire des Beaux-Arts.

Etaient présents, au passage des Ministres, dans leurs groupes respectifs, les exposants dont les noms suivent:

Classe 11: MM. Chaix, Delmas, Guary-Lorilleux, Lahure, Pichot, baron Thénard.

Classe 12: MM. Bourgeois, Boyer, Demaria, Gaumont, Grieshaber, Jouglà, Korsten, Mercier, Otto, Reymond.

Classe 13: MM. Baschet, Darimond, Eugel, Hetzel, Legoffre, Mainguet, Normand.

Classes 15-16: MM. le docteur Chompret, J. Richard.

Classe 17: MM. Burgasser, Caressa, Lyon, Pinet.

Groupe IV: MM. Aubert, Bollée, Boutillier, Compagnie des Emeris, Degremont, Delaunay-Belleville (R.), Demarigny, Domange, Eissenpiat et ses fils, Fichet, Frager, Grille, Harlé (Sautter, Harlé et Cie), Jacquot (Jacquot et Taverdon), Krebs (Etablissements Panhard et Levassor), Le Blanc, Le Châtelier (Etablissements Cail), Niclaussé (J.), Parenty, Richbourg, Sebin, Sosnowski (Société de Laval), Vautier, Wittmann (Lapipse et Wittmann).

Groupe V: MM. Alby, Bethmont, Brull, Cance, Friésé, Gaiffe, de Grièges, Guinier, Herbert, Javaux, Lavezzari, Le Chevallier, Mambret, Robard, Sartiaux, Viardot, Weissmann.

Classes 30-31: MM. Bergougnan, Darracq, Delaunay-Belleville, Loreau, Malessé, Mors, Renault, Vauzelle.

Classe 33: M. Dupard.

Classes 49-50: MM. Coré, Poupinel, Racht, Voelckel.

Classe 51: MM. Bruneau, Darne, Fauré, Lepage, Riéger.

Classe 52: MM. Jungmann, Laurent, Pfeiffer.

Classe 60: MM. Piguët, Galland, Malaquin, Belleau, Soualle, Karrer, Boher, Bongers, Joninon, Larronde, Martin, Maurel, de Nicolay, Perrier (Gabriel), Taberne, Vitou.

Classe 63: MM. Bel, Carnot, Delafond, Farcot, Giloteau, Gruner, Malissard-Taza, Reumaux, Rouy.

Classe 64: MM. Charpentier, Chertier, Delattre, Marrel, Société française pour la fabrication des tubes.

Classe 65: MM. Bréguet, Crepel, Deville (Raymond), Eissen-Piat, Grodet, Marcadet, Pailliette, Pinot, Pottecher, Wessbecher.

Classe 66: MM. Besdel, Cruchet, Société Le Ripolin.

Classe 68: M. Desfossé.

Classes 69-70: MM. Braquenié, Chevrel, Clair, Cornille, Jémont, Linke, Parison, Poteau, Turck.

Classe 72: MM. Damon, Leroy, Gentil-Bourdet, Metz.

Classe 73: MM. Appert, Delattre, Despret, Harant, Martin, Stumpf, Violet.

Classes 74-75: MM. Drouet, Javal, Letourneau, Mallet.

Classes 79 à 82: MM. Bellegoeuille, Blin, Chedville, Galibert-Ferret, Glorieux, Guillaumet, Levallois, Mascré, Masse, Moullé (Maison Hanart), Ricbourg, Rousseau.

Classe 83: MM. Anfrie, Brach, Laguionie.

Classe 84: MM. Béquet, Chevron, Deltenre, G. Martin, Sins.

Classe 85: MM. Bogler, Dury, Fillot, Goulette, Meyer, Paquin, Perdoux, Redfern.

Classe 86: MM. Anglade, Benoiston, Biron, Brossard, Cadolle, Chabanne, Coanet, Daniel, Dehesdin, Delion, Démaret, Despréaux, Duchausson, Goguenheim, Guionvar, Lolliot, M^{me} Margaine-Lacroix, MM. Mermilliod, Mirtil-Mayer, Plantevignes, Savouré, Villeminot, Vitoux-Derrey.

Classe 87: MM. Lefebvre, Leprince, Pascalis, Etablissements Solvay.

Classe 88: MM. Evette, Fredet.

Classe 89: MM. Aboucaya, Caen, Combes, Jossier, Placide-Peltureau.

Classe 90: MM. Klotz, Michaud, Parquet, Plassard, Piver, vicomtesse Savigny de Moncorps.

Classes 91-92: MM. Fortin, Weill.

Classes 95-96: MM. Aucoc, Boin, Chaumet, Fouquet, Leblanc-Barbedienne, Leroy, Pinedo, Raingo, Risler, G.-Roger Sandoz, Téterger.

Classe 98: MM. Houlet, Latouche, Leloir, Quentin, Rosenwald.

Classe 99: M. Maurel.

Classe 100: MM. Bernard, Carrière, Derolland, Martin.

Classe 116: MM. Borniche, Faure, Marsaux, Quentin, Valère-Mabille.

Salon Moderne: Saint-André de Lignereux.

A cinq heures, les Ministres se réunissaient au Palais de l'Alimentation. M. Ancelot, président du Comité français des Expositions à l'Etranger, porta leur santé et M. Dubief répondit à ce toast par les paroles suivantes qui clôturèrent virtuellement la visite ministérielle:

MESSIEURS,

J'attendais avec impatience ce moment, monsieur le Président, pour vous remercier personnellement et pour remercier le Comité français des Expositions à l'Etranger de l'effort considérable qu'il a fait à l'Exposition de Liège ; je tiens essentiellement à vous en exprimer bien haut mon entière satisfaction.

Je savais bien que, en vous confiant le soin d'organiser la participation des industriels et des commerçants français à l'Exposition de Liège, le Gouvernement de la République avait bien placé sa confiance en vous. Ce que vous venez de faire, ce que vous avez déjà fait dans les Expositions antérieures, vous devez le faire encore et poursuivre, au cours des Expositions qui vont suivre, notamment à celle de Milan, dont l'organisation vous est confiée par décret, l'œuvre que vous avez jusqu'alors accomplie d'une manière aussi parfaite.

A huit heures du soir, au foyer du Théâtre Royal, un somptueux banquet de 200 couverts offert par le Comité Exécutif réunissait les Membres du Gouvernement de la République, les Membres du Commissariat français et du Comité d'organisation de la Section française, un grand nombre de Présidents de classes et de notabilités liégeoises. Perpendiculairement à la table d'honneur étaient dressées une série de tables luxueusement décorées. M. Digneffe, présidait, entouré de M. Gérard, ministre de France; des Ministres, MM. Dubief, Clémentel et Ruau ; de MM. Chapsal, commissaire général ; Dupont, vice-président du Sénat belge; Lamarche, commissaire général; Pety de Thozée, gouverneur de la Province; Kleyer, bourgmestre; le général Pioch ; Nagelmackers, président de la Commission administrative ; Ancelot, président du Comité français des Expositions à l'Etranger; Crozier, consul de France; le général de la garde civique Landot; Pinard, président de la Section française; Gody, commissaire général adjoint ; A. Dumoulin, Raze, Nyst, Layus, Pol Neveux, Larroque, P. Forgeur, Berryer, Goblet, Ancion, Noirfalise, Hetzel, E. Sartiaux, Lourties, Lefebvre, Boin, Grodet, Compère, Cahen, Harant, Villeminot,

Béquet, Plassard, G.-Roger Sandoz, Kester, Blin (E.), Debain, Despret, Maguin, Viger, Delaitre, Laurent, Bourgeois, Aucoc, Loreau, Cruchet, Marcel Estieu, Malaquin, Malesset, Levallois, Placide-Peltreau, Laguionie, Mallet, Marsaux, Mainguet.

Citons également au nombre des convives: les échevins Fraigneux, Micha, Falloise et Henault; le général Vent, le général de la garde

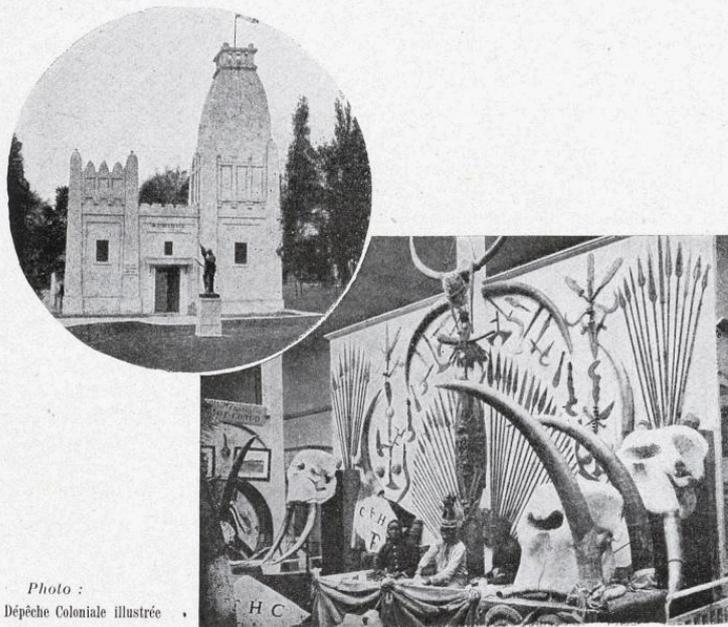


Photo :
Dépêche Coloniale illustrée

Pavillon de l'Afrique française. — Façade et Intérieur.

civique de Menten de Horn, Valère Mabille, Dedet, Dop, Dumesnil, de Montarnal, du Bousquet, Estieu, Plainchant, G. Masset, vice-président de la presse; Feuillet et Dorville, chargés du livre commémoratif de l'Exposition, nombre de présidents de groupes de la Section française et de nombreux industriels.

Au dessert, M. Digneffe prit la parole:

MESSIEURS,

La visite que font les représentants du Gouvernement de la République française à l'Exposition de Liège est la consécration de son succès et un honneur dont nous apprécions la portée.

Il me tarde de dire la reconnaissance des organisateurs de la *World's fair* liégeoise et de la Belgique entière pour cette visite faite par vous, Messieurs, au nom de la nation française.

Il y a six ans, lorsque nos concitoyens eux-mêmes restaient sceptiques sur la réalisation de notre œuvre, c'est en France que nous avons trouvé le premier encouragement, et quand le Roi se déclara le grand patron de l'Exposition, la France fut encore la première à nous envoyer sa participation officielle. Et cet exemple stimula singulièrement les autres pays.

Aussi, il apparaît que si notre dessein s'est réalisé, si une Exposition magnifique a surgi dans une simple ville de province, c'est à la France que nous le devons.

Mais entre nos deux pays, il y a plus qu'un lien occasionnel. Nous avons avec vous des affinités étroites de langue et de race qui se reflètent dans le domaine des mœurs, de l'art et de la littérature belge, et tout en conservant le caractère de notre terroir, nous participons beaucoup de la pensée française.

Nous nous souvenons également qu'après 1830, à une heure sombre de notre histoire, alors que nous luttions pour notre indépendance, la France nous soutint et mobilisa ses armées pour faire respecter notre droit à la liberté.

Je me fais donc l'interprète de mes compatriotes pour boire à celui qui personnifie et représente si dignement la nation française, à M. Loubet, et je demande aux Belges de s'unir à moi pour crier : « Vive la France. ! »

DISCOURS DE M. DUBIEF

MESSIEURS,

Ce n'est pas sans quelque fierté que nous avons fait l'ouverture de la Section française. Ceux qui n'avaient point vu encore cette manifestation de notre pays, ou, comme moi, n'avaient fait que l'entrevoir, ne se doutaient ni de son importance ni de sa beauté.

Elle se trouve, du reste, dans une Exposition placée elle-même dans un cadre ravissant, au confluent de deux rivières, avec tout autour des montagnes, de la verdure, des lilas derrière lesquels les hautes cheminées d'usines semblent de bons gardiens. Vous avez réalisé, Messieurs, une œuvre d'art magnifique.

Notre Section, nous en sommes heureux, a apporté son contingent à votre remarquable entreprise et, nous l'affirmons, aucune ville ne pouvait être plus digne de ce succès, car nulle n'est plus grandement travailleuse. Liège a montré toute sa puissance ; elle n'a pas démenti son passé.

Je veux dire aussi à nos hôtes combien nous leur sommes reconnaissants pour la façon amicale et affectueuse avec laquelle ils ont reçu les Français.

Nous savons ce que nous devons aux Pouvoirs publics, aux organisateurs de l'Exposition, aux Liégeois. Mais nous ne nous étonnons pas du lien qui, chaque jour, se resserre ; nos deux pays sont faits pour s'entendre ; ils ont eu, dans le passé, des racines qui se sont attachées dans le même fond. Dans le présent, ils ont substitué aux travaux de la guerre ceux autrement féconds de la paix.

C'est le travail aujourd'hui qu'il faut célébrer ; il est le grand souverain moderne, celui qui n'a pas besoin de régent pour le diriger, Sa Majesté Travail

Premier. Et, Messieurs, je lève mon verre en l'honneur de celui qui est lui-même un grand travailleur et qui anime votre pays de travail et de liberté, le roi Léopold II.

DISCOURS DE M. FORGEUR

MESSIEURS,

Ce m'est une joie profonde de pouvoir, au nom du Comité exécutif, remercier les membres du Comité français des Expositions à l'Etranger de tout ce qu'ils ont fait pour nous.



Pavillon de l'Algérie.

Je suis heureux de voir enfin venir le moment de pouvoir acquitter la dette de reconnaissance qu'il nous tardait de payer depuis si longtemps. C'est à la fin de l'année 1899 que deux Français habitant Liège, Liégeois d'adoption, eurent l'idée de servir leurs deux patries, en mettant en relation les membres du Comité français des Expositions à l'Etranger avec les délégués de la Société de l'Exposition de Liège.

M. Crozier, notre dévoué Consul de France à Liège, et M. Larroque, président de la Société française de bienfaisance, saisirent l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la fondation de celle-ci pour convier à la fête qui fut organisée pour célébrer cet événement MM. Lourties, Ancelot, Layus et Lamaille, du Comité français, et leur présentèrent les délégués de Liège-Exposition, MM. Nagelmackers, Digneffe et Forgeur.

Evidemment, nous fûmes très heureux de l'appui qui s'offrait à nous, mais nous ne soupçonnions pas à ce moment la puissance et l'importance des amitiés qui promettaient de nous aider dans la réalisation de notre œuvre. Quelques mois plus tard, nous étions invités au banquet que le Comité français offrait aux Commissaires généraux étrangers accourus à Paris pour la grandiose Exposition de 1900.

Ce fut au restaurant Champeaux, dans l'enceinte de l'Exposition qui allait s'ouvrir, qu'eut lieu ce merveilleux banquet, présidé par M. le ministre Millebrand, banquet dans lequel notre entreprise allait recevoir sa consécration officielle.

Je ne puis vous dire, Messieurs, quelle fut notre émotion, notre joie, notre fierté, quand, à l'heure des toasts, nous entendîmes parler des prochains succès qu'allait remporter, à l'Exposition de Liège, le Comité français des Expositions à l'Étranger.

Ces paroles étaient prononcées devant les représentants autorisés de toutes les nations du monde ; ceux qui les disaient avaient qualité pour les dire ; nous étions donc certains désormais de l'appui d'une association dont nous venions de constater la toute-puissance.

Ce fut pour nous un stimulant sans égal.

Mais bientôt nous nous trouvâmes aux prises avec des difficultés qu'aucun de nous n'avait pu prévoir ; des vicissitudes sans nombre abattaient notre courage, et aux heures de doute, parfois de désespoir, que nous avons eu à traverser, c'est à Paris que nous avons trouvé du réconfort. L'amitié si cordialement et si affectueusement accueillante de votre président, M. Ancelot, les conseils sages et éclairés que nous donnait M. Layus, nous soutinrent à travers tout.

Notre marche en avant fut enfin dégagée des obstacles qui avaient failli la compromettre et la participation officielle de la France devint notre principal objectif.

Pendant de longs mois, nous fûmes aidés dans les négociations poursuivies en vue d'atteindre ce résultat par nos amis de la première heure, MM. Crozier, Larroque, Lourties, Layus, Ancelot, Pinard, G.-Roger Sandoz, en même temps que par M. Gérard, ministre de France à Bruxelles.

Profitant d'un de nos séjours à Paris, le Comité français des Expositions à l'Étranger nous présentait à M. Trouillot, ministre du Commerce, et celui-ci, fort aimablement, mettait en lumière l'Exposition de Liège en donnant au Ministre un déjeuner en notre honneur, en même temps qu'il nous promettait de déposer un projet de loi accordant le crédit nécessaire pour assurer la participation officielle de la France.

Ce projet vint devant les chambres et, rapporté à la Chambre par M. Astier, au Sénat par M. Lourties, il fut voté à l'unanimité. La période d'organisation allait s'ouvrir.

C'est alors que le Comité français nous donna ce qu'il avait de meilleur en donnant à M. Pinard la présidence du Comité de Liège, en même temps que M. Trouillot n'hésitait pas à se priver en notre faveur du concours précieux de son dévoué collaborateur, le si distingué et si sympathique M. Chapsal, qu'il nommait Commissaire général.

M. Pinard mobilise alors les importants bataillons de l'armée toujours prête

du Comité français des Expositions à l'Etranger, tandis que M. Chapsal crée par toute la France des Comités départementaux et, payant de sa personne, s'en va à Lyon, à Bordeaux et en bien d'autres villes, stimulant ou suscitant les enthousiasmes ; pour accomplir sa tâche, le président de la Section française est entouré du corps d'officiers expérimentés et toujours victorieux formant les bureaux du Comité français des Expositions, lesquels deviennent ses présidents de groupes et de classes, tandis que M. Chapsal s'assure le concours éclairé de MM. Crozier aux Colonies, Pol Neveux, aux Beaux-Arts, de Monzie, à l'Ins-



Pavillon de la Tunisie.

truction publique, Viger, à l'Agriculture, et comme adjoints MM. Dedet et Dop.

Je n'ai pas à vous décrire les résultats obtenus ; la superbe participation française est là qui témoigne de l'intensité de l'effort accompli par tous ceux que j'ai cités, encouragés et appuyés par MM. les Ministres du Commerce, des Colonies et de l'Agriculture, ainsi que par M. le Sous-Secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts.

De quelque côté que l'on se tourne, que l'on considère l'ordonnement admirable de la section du commerce et de l'industrie, dans les halls, la contribution importante de la France à la section des machines ou à celle du matériel de guerre, que l'on visite les palais de l'agriculture et de l'alimentation, on a le sentiment de la profonde reconnaissance due par nous à nos amis du Comité français des Expositions à l'Etranger.

Les participations gouvernementales ne sont pas moins importantes ; l'Exposition coloniale avec ses pavillons d'Asie, d'Afrique, d'Algérie, de Tunisie, ses types de maisons et d'hôpital coloniaux, affirme la somme de dévouement et de travail que notre ami M. Crozier a apportée à l'organisation de l'Exposition des Colonies ; la section française des Beaux-Arts, la plus parfaite que nous ayons vue en Belgique, a valu à M. Pol Neveux d'enthousiastes et unanimes félicitations, tant pour le choix judicieux des œuvres que pour la décoration si artistique dont il les a entourées ; enfin l'Exposition parlée du département de l'instruction publique a mis en lumière les progrès de l'esprit d'enseignement en France, en même temps qu'elle faisait le plus grand honneur à l'esprit d'initiative et à l'originalité de M. de Monzie, qui, pour Liège, vient de rénover le système de présentation de l'Exposition de l'enseignement.

D'autre part, les concours permanents de l'agriculture ont eu, en M. Dop, l'organisateur le plus aimable et le plus dévoué.

De tout ce que je viens de rappeler trop rapidement, de tout ce que l'on voit et qui ne se peut décrire, du concours matériel et moral que nous a apporté la France, des participations étrangères que nous a valu son exemple, comment vous remercier, Messieurs ?

Il n'est pas de mots pour traduire les sentiments de gratitude que nous éprouvons et je me contenterai de vous dire à tous, aux chefs comme aux soldats : de tout mon cœur, de toute mon âme, cordialement, sympathiquement et affectueusement merci, merci, merci, trois fois merci ! Messieurs, je bois à nos amis de France.

A chacun des noms dits par M. Forgeur, les convives applaudirent vivement.

DISCOURS DE M. RUAU

MESSIEURS,

J'ai surtout admiré cette idée qui ne pouvait germer que dans le cerveau d'un Liégeois ou d'un Français de créer ainsi de toutes pièces, non seulement une Exposition, mais encore l'emplacement où il fallait l'ériger.

Vous aviez là-bas des terrains vagues envahis par le fleuve ; vous eûtes la pensée de détourner une rivière, de combler son ancien lit et de créer cette magnifique plaine où s'élèvent les halls. Et dès lors, cette Meuse française, où se mirent nos forêts des Ardennes et quelques-unes de nos villes industrielles, est venue refléter aussi, dans votre pays, une Exposition où une large place nous fut réservée.

Vous avez donc créé, non pour quelques mois, mais pour toujours, et je salue cet effort sans pareil.

Grâce à l'architecte Guillaume, l'agriculture française a chez vous son joli palais ; j'en suis d'autant plus heureux qu'elle fut jusqu'à ce jour la Cendrillon des Expositions.

C'est vous qui avez permis qu'entre les bijoux de la rue de la Paix et les corsets-mystères de la place de la Madeleine nous soyons chez nous.

Et autour de notre demeure, des jardins ont été tracés par Vacherot, un élève du grand Bouvard. Il les a plantés de ces roses de France qui sont les tulipes de vos climats.

De ce qu'ont put faire tout cela pour notre agriculture, je remercie MM. Digneffe et Lamarche.

Mais l'instant est plus aux poignées de main qu'aux discours. Je n'ajouterai que quelques mots.

Nous avons suivi dans notre pays un exemple donné par la Belgique ; nous avons comme elle aussi poursuivi les œuvres de mutualité et de solidarité, qui sont une nécessité pour les peuples modernes. Le prochain ne doit plus être considéré comme un loup — formulé de jadis ; — nous reconnaissons les devoirs que nous avons vis-à-vis de lui. Et pour les peuples, il en est de même : la fraternité doit régner entre eux.

Gambetta nous avait tracé le chemin en disant que la France devait être avant tout la nourrice des idées générales des peuples.

Je bois à la Liège du travail, à la Liège universitaire, car nous sommes dans la cité en même temps de l'industrie et de la jeunesse.

DISCOURS DE M. CLÉMENTEL

MESSIEURS,

Je suis heureux et fier que notre pays ait participé à votre Exposition et ait été le premier, en quelque sorte, à vous le dire, comme il a été le plus puissant parmi vos exposants étrangers.

Comme Ministre des Colonies, je suis heureux que ce soit ici que la partie coloniale ait pris le plus sérieux développement, et cela grâce à son organisateur.

D'autre part, il était naturel que la France vint à vous à ce propos. Vous ne comprenez que l'expansion industrielle et commerciale.

Or, nous avons voulu vous montrer que telle est aussi notre volonté, et il faut que le monde sache que si la colonisation doit enrichir la métropole, il faut d'abord qu'elle améliore le sort de l'indigène.

C'est l'ingénieur qui est aujourd'hui le vrai conquérant et le rail qu'il dépose dans les forêts vierges doit être mis au service de la civilisation.

Aussi, en créant les offices coloniaux, l'Etat, chez nous, n'a pas d'autre but que de stimuler les individualités et, lorsqu'elles agissent, de les laisser faire.

Mais je vois parmi vous des figures déjà entrevues, des colons de France, qui n'ont pas fait autre chose.

Je voudrais dégager la philosophie de notre visite à Liège et je rappellerai un mot de l'un de vos littérateurs que j'aime particulièrement, Maurice Maeterlinck. Il se demandait ce que répondrait notre humanité à un envoyé d'une autre sphère qui s'informerait de nos titres de noblesse, de notre avoir ?

Certes, on pourrait lui montrer nos musées, lui faire part de nos découvertes scientifiques, mais, en réalité, que sont tous ces trésors, tandis que, s'il regardait dans nos yeux et dans nos cœurs, il reconnaîtrait en nous un frère.

Nous avons admiré les trésors amassés à cette Exposition par votre art, votre littérature, votre commerce, votre industrie et votre savoir ; mais ce ne sont pas ces manifestations extérieures qui me requièrent, c'est l'esprit de travail, l'effort puissant qui les ont fait naître ; ce que j'admire chez vous, c'est la ténacité sereine, la force de volonté et votre courage persévérant.

Je bois à la prospérité de la Belgique et de la ville de Liège.

Après les acclamations suscitées par cette péroraison, on entendit quelques paroles de M. Pinard.

DISCOURS DE M. PINARD

MESSIEURS,

Nous sommes profondément touchés, mes collègues et moi, des aimables paroles prononcées à notre adresse par M. le président Digneffe et par M. Forgeur, secrétaire général du Comité exécutif ; nous sommes très sensibles aussi aux souvenirs qu'ils viennent d'évoquer.

Fidèle interprète de mon excellent ami Ancelot, du Comité français des Expositions à l'Etranger et du Comité d'organisation de la Section française, qui en est l'émanation, je me fais un devoir, et en même temps un véritable plaisir, d'exprimer au Comité exécutif tout entier nos sentiments de sincère gratitude.

Vous rappeliez, mon cher M. Forgeur, avec une émotion communicative, les premières étapes de nos relations ; quel chemin parcouru depuis cette époque, sans réclame tapageuse, mais au prix d'un labeur opiniâtre, d'une énergique persévérance !

Combien sont loin derrière nous ces premiers 13,500 mètres réservés, dans notre contrat d'origine, à la superficie prévue pour la Section française à l'Exposition de Liège ! Par échelons successifs, cette superficie n'a cessé de s'accroître pour comprendre en définitive les 32,000 mètres qui composent actuellement la participation globale de notre cher pays.

Dès la première heure, en effet, nous étions animés d'une foi robuste dans la réussite de votre entreprise. Nous avons la ferme conviction que nos exposants n'hésiteraient pas à répondre avec entrain, non seulement à notre appel, mais surtout à l'initiative d'une nation amie, aussi courtoise qu'hospitalière, chez laquelle nous rencontrons, avec la similitude du langage, les échos de notre propre génie, les échos de notre âme généreuse et chevaleresque.

Ce brillant succès est dû également, pour une large part, à l'entente cordiale (le mot a fait fortune et nous a porté bonheur), à l'entente cordiale qui n'a jamais cessé de régner entre votre Comité et le nôtre et, de plus, je suis heureux de le déclarer ici publiquement, à la parfaite harmonie qui a toujours existé entre notre très distingué et très sympathique Commissaire général, M. Chapsal, et le Comité de la Section française.

Nous avons enfin, en cette circonstance, donné, vous et nous, une nouvelle preuve, fourni une éclatante démonstration de ce que peut l'initiative privée,

soutenue, encouragée par l'Etat, lorsqu'elle possède à son service ces forces vives de toute œuvre féconde : la cordiale solidarité, la mutuelle confiance et la mutuelle sympathie.

MESSIEURS,

Au nom du Comité français des Expositions à l'Etranger, au nom du Comité d'organisation de la Section française, je lève mon verre en l'honneur de nos amis du Comité exécutif, je bois à la prospérité de la ville de Liège et au succès de sa belle et pittoresque Exposition.



Façade de la Tunisie.

Le discours du président de la Section française, longuement acclamé, marqua la fin du banquet; les convives se levèrent et gagnèrent la salle du spectacle où le Comité exécutif faisait donner en leur honneur une représentation de gala de la *Tosca*, supérieurement interprétée et couverte d'applaudissements. Au second acte, lorsque le rideau se leva, une cantatrice vêtue d'un peplum aux couleurs françaises et belges, s'avança à la tête de toute la troupe et entonna la *Marseillaise*, accompagnée par l'orchestre. Un enthousiasme délirant s'empara de la salle qui éclata en acclamations et en ovations

bruyantes à l'adresse des représentants du Gouvernement français. Ceux-ci réclamèrent alors la *Brabançonne*, dont la double exécution suivie à nouveau par celle de la *Marseillaise* déclencha les mêmes bruyantes manifestations de chaleureuse sympathie. Tous les assistants comprenaient à cette minute à quel point l'âme belge vibre à l'unisson de l'âme française et combien étroite et nécessaire est l'union de ces deux pays, reliés par tant d'affinités et de communs intérêts sur cet inépuisable terrain du travail, du progrès et de la paix.

A minuit et demie, MM. Dubief, Ruau et Clémentel, accompagnés par M. Chapsal et les membres du commissariat général, reprenaient, à la gare des Guillemins, le train pour Paris, riches des souvenirs de ces deux jours si bien remplis et encore émus de la réception qui venait de leur être faite sur cette terre de Belgique qui a mérité d'un grand poète le beau nom de « terre de l'hospitalité ».

*
**

Le mois de juin apporta à l'Exposition de notables visites royales et ministérielles.

Visite des Journalistes Français

Le 17 Juin 1905

Le Comité exécutif de l'Exposition avait invité les membres de la Presse française.

Une cinquantaine de collaborateurs des principaux journaux de Paris se rendirent donc à Liège. La première journée, consacrée à la visite de l'Exposition, se termina par un banquet au cours duquel MM. Digneffe, Chapsal, Beer, au nom de la Presse, Petit de Thozée, gouverneur de la province de Liège, prononcèrent de chaleureux discours.

DISCOURS DE M. DIGNEFFE

Permettez-moi d'attirer un instant votre attention, au nom du Comité exécutif, sur l'Exposition qui vient de recevoir votre visite.

Lorsque nous avons reçu l'adhésion d'une trentaine de pays, nous avons contracté une dette de reconnaissance. Mais laissez-moi vous dire que, de toutes

ces participations, l'une des plus sympathiques et des plus heureuses fut celle de la France. J'aime à dire devant les représentants de la presse française que notre renom fut difficile à mettre debout et que la chose ne fut possible qu'à la force du poignet. Nous n'oublierons jamais que, alors que nous cherchions « à nous faire prendre au sérieux », ce furent des Français qui eurent foi dans la vitalité de notre œuvre.

Mais si la France et son très sympathique Commissaire général, M. Chapsal, nous ont apporté leur appui, nous attendons quelque chose encore de vous, Messieurs : une aide nécessaire.

Nous espérons que, après qu'ont afflué chez nous vos produits, nous verrons de même la foule des visiteurs français. Si nous nous berçons de cette croyance, c'est qu'il nous paraît que déjà ceux qui sont venus ont emporté d'ici un souvenir favorable et soyez persuadés qu'à tous vos compatriotes nous tendrons une main aussi franche qu'à vous-mêmes.

Il y a, du reste, tant de raisons pour que la sympathie nous réunisse ; nous avons des pensées communes et la preuve en est aux innombrables journaux de chez vous qui sont lus ici.

En vous demandant de participer au succès de notre Exposition, nous sommes d'autant plus à l'aise que nul intérêt ne nous guide.

En Belgique, nous avons une formule particulière en la matière. Pour faire une Exposition, nous formons une Société anonyme qui tente l'entreprise avec l'aide des Pouvoirs publics, mais nous abandonnons d'avance tout bénéfice au profit d'une œuvre d'utilité publique.

C'est pourquoi j'ose demander l'appui de la grande presse française.

Un mot encore. Vous avez, dans votre profession, l'avantage de faire place à des représentants de la plus charmante partie du genre humain. Laissez-moi donc vider mon verre à ces aimables convives.

M. Chapsal prit alors la parole :

Permettez-moi de vous dire tout de suite la vive satisfaction que j'éprouve à voir les délégués de la Presse française à l'Exposition de Liège.

C'est grâce au Comité exécutif que cette visite a été organisée et il m'est agréable de rendre une fois de plus hommage à sa cordiale hospitalité.

La visite que vous avez faite, Messieurs les Membres de la Presse, vous aura permis de faire deux constatations importantes : tout d'abord vous avez pu mesurer l'œuvre qui a été créée sur les bords de la Meuse par les Comités d'organisation belges. C'est, en effet, par l'intelligence et l'énergie de MM. Nagelmakers et Digneffe, dont je suis heureux de saluer ce soir les noms, par l'ingéniosité et par l'opiniâtreté de tous leurs collaborateurs, par l'esprit de décision et de désintéressement de tous que le merveilleux résultat qui vous enchante aujourd'hui a été obtenu.

Quand on a, comme moi, assisté à toutes les phases de cette entreprise, quand on a connu tous les obstacles qu'elle a rencontrés, on éprouve un sentiment d'admiration pour ceux qui ont été les artisans de sa réussite. A Liège les difficultés étaient d'autant plus grandes, qu'on ne se trouvait pas dans une ville capitale, ayant à sa disposition les moyens d'action du pouvoir central.

En dépit de cette situation d'infériorité, l'œuvre a été menée à bonne fin, et actuellement, nous nous réjouissons de la voir entrer dans la voie du succès et de la prospérité. Ces résultats prouvent une fois de plus que la Belgique possède des hommes d'action et l'on n'est point étonné de constater qu'en 75 années son commerce extérieur est passé de 200 millions à plus de 4 milliards.

La seconde constatation que vous aurez pu faire est l'importance de la participation française.

Malgré mes fonctions de commissaire général, il me sera bien permis de vous dire aujourd'hui qu'il a fallu accomplir de grands efforts pour organiser cette section qui couvre plus de 32,000 mètres carrés et qui compte près de 8,000 exposants.

Je m'empresse d'ajouter que la tâche nous a été facilitée par cet ensemble de traditions et de sympathies qui nous unissent aux Belges, par le sentiment d'émulation qu'a incité le spectacle de sa merveilleuse activité qui règne dans la nation voisine et amie. J'espère que vous trouverez que l'œuvre de la Section française est digne de son passé et fait honneur à l'intelligence, au goût et à l'esprit d'initiative de ses industriels, de ses commerçants, de ses artistes et de ses colonisateurs.

Je me réjouis de ce succès qui n'est qu'une part du succès de l'Exposition de Liège et c'est à l'ensemble de cette Exposition que je vous convie à lever votre verre.

Puis, M. Petit de Thozée, gouverneur de la province, dit :

Si notre Roi est français de cœur, nous le sommes, nous aussi, quand nous constatons que vous êtes un puissant artisan de nos succès.

En vous remerciant à ce propos, je lève de tout cœur, mon verre à la santé de la France et à M. le Président de la République, gouvernement actuel dont nous sommes les fidèles amis.

Visite du Prince et de la Princesse Arisugawa

Le 23 Juin 1905

Le 23 juin, l'Exposition reçut la visite du frère de l'Empereur du Japon, le prince Arisugawa et de la princesse Arisugawa, qui parcoururent la Section française.

*
**

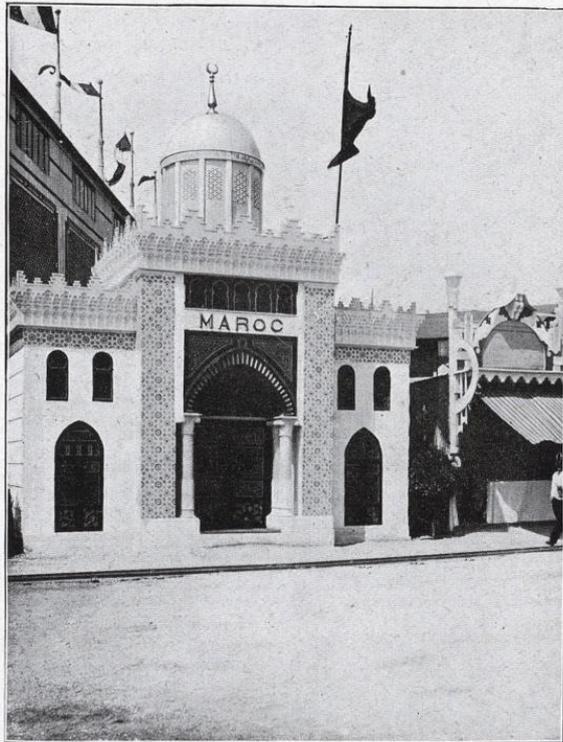
Le mois de juillet valut encore quelques notables visites à notre section.

Visite des Députés Français

Le 10 Juillet 1905

Le 10 juillet, un groupe de députés français vint visiter l'Exposition, composé de :

MM. Abel Lefebvre, Mas, Fabre, Noulens, Caillard et Mill. Les



Pavillon du Maroc.

représentants français ont été reçus à la gare des Guillemins par MM. Chapsal, commissaire général ; Crozier, consul de France ; Dedet, commissaire adjoint ; Marcel Estieu, secrétaire de la présidence de la Section française ; Blanchet, vice-consul ; Du Bousquet, attaché au Commissariat.

Les députés français ont visité la section française. Puis, conduits

par M. Crozier, ils sont allés aux palais coloniaux. Enfin, les hôtes du Commissaire général ont visité le Palais des Beaux-Arts, le Palais de l'Alimentation.

Le soir, les députés ont été les hôtes de M. Crozier, qui a offert un dîner en leur honneur.

Visite du Comte de Flandre

Le 11 Juillet 1905

Le mardi 11 juillet, l'Exposition eut la visite de S. A. R. le comte de Flandre, qui était accompagné du baron de Moor et du colonel Terlinden, officier d'ordonnance. Le comte de Flandre a longuement parcouru les halls de l'Exposition.

Visite du Prince Victor-Napoléon

Le 11 Juillet 1905

L'Exposition a reçu aussi la visite du prince Victor-Napoléon, accompagné du baron de T'Serclaes.

Le prince a visité longuement les différentes sections et principalement la bijouterie française.

Visite du Prince Albert à la Section Française des Machines

Le 18 Juillet 1905

Le mardi 18 juillet, le prince Albert de Belgique vint visiter, sous la conduite de MM. Chapsal et Pinard, la galerie des machines. La matinée fut consacrée à la section belge et l'après-midi à la section française, qui l'intéressa vivement, et tout spécialement l'exposition des chemins de fer. Il félicita chaleureusement M. Chapsal et voulut bien, en souvenir de cette visite, accepter un exemplaire spécial du catalogue de la section française.

Visite des Membres de l'Enseignement primaire français

Le 9 Août 1905

Le 9 août, c'était un important groupe de 105 membres de l'enseignement primaire de France qui vint visiter l'Exposition.

Ils furent reçus dans le salon d'honneur de la Section française

par M. Chapsal, qui leur traça le tableau de l'Exposition de Liège et leur montra l'enseignement qui pouvait en résulter.

M. Chapsal était assisté de MM. Louis Dop et Dumesnil.

En présentant la délégation, M. Poujol a manifesté le vif plaisir que tous éprouvaient en venant saluer le distingué représentant du



Promenade du Quai Mativa.

Gouvernement de la République, et il s'est fait l'interprète de ses collègues pour adresser ses compliments à l'organisateur habile qui a su donner à la participation française un éclat tout particulier.

M. Chapsal a remercié ses compatriotes de la visite qu'ils venaient faire dans un pays ami. Il a tracé de façon très éloquente le tableau de cette Exposition qui fournit à la France une nouvelle occasion d'affirmer ses idées généreuses et civilisatrices. Il a insisté tout particulièrement sur l'enseignement qui résulte d'une visite à travers les galeries d'une Exposition qui montre les diverses manifestations du génie français.

Aimez votre pays, a-t-il dit en terminant, car en aimant votre pays vous aimez l'humanité dont les principes essentiels sont inscrits dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. Il a convié ses compatriotes à crier : Vive la Belgique ! et de résumer dans ce cri toute la vive sympathie que la France professe pour sa noble voisine.

Les paroles de M. Chapsal ont été très longuement acclamées et la délégation s'est retirée, emportant de cette réception l'impression la plus favorable.

Visite du Shah de Perse.

Le 13 Août 1905

Le 13 août, le Shah de Perse vint visiter officiellement l'Exposition et témoigna le désir de voir la Section française.

Mouzaffer-ed-Din a donc été le premier souverain étranger qui a visité l'Exposition.

Le Roi des Rois est arrivé le dimanche 13 août, à 4 h. 50, venant d'Ostende en train spécial. Les honneurs royaux ont été rendus au monarque ; un bataillon du 14^e de ligne, avec drapeau et musique, placé sous le commandement d'un major, ainsi qu'un bataillon de la milice citoyenne, occupaient la gare. Le cortège était précédé et suivi d'une escorte de lanciers dont les commandants galopèrent aux côtés de l'équipage princier.

Mouzaffer-ed-Din a été reçu, à la descente du train, par M. le Gouverneur de la province, représentant le Roi ; par le bourgmestre et les échevins de la ville ; par M. le Commissaire général de l'Exposition et les membres du Commissariat ; par M. le Président et les membres du Comité exécutif ; par M. Cotermans, consul général de Perse ; par les membres de la Section persane, enfin par les autorités civiles et militaires provinciales.

Le Roi est descendu du train accompagné du ministre de Perse à Bruxelles, du grand Vizir des états de Perse et d'une suite nombreuse composée de princes de la maison royale et de hauts fonctionnaires.

Après les présentations et les salutations d'usage, le Shah est apparu place des Guillemins, a été acclamé par la foule, est monté dans la voiture de gala du consul de Perse, M. Cotermans. Les autres personnages de la suite, comme ceux de la réception, sont montés dans une longue file de voitures qui, en cortège, est partie au pas vers le Palais du Gouvernement où il fut logé.

Toute la soirée la ville fut en fête. La retraite militaire traversa les rues du centre et jusque tard dans la nuit l'animation fut extraordinaire.

Le lundi matin, après avoir reçu en audience M. Cotermans, consul général de Perse et commissaire général de la Section persane,



Pont de Fragnée.

le Shah, en voiture, escorté par les gendarmes, traversa la ville et, par le Jardin d'Acclimatation, s'en fut à l'Exposition.

Sous le porche de l'entrée principale des grands halls, le monarque persan fut reçu par toutes les autorités de l'Exposition et du Commissariat général, ainsi que par les délégations de tous les Commissariats des puissances étrangères.

A trois heures, la visite recommença.

Au moment du départ, le Commissaire général russe, M. de Bilbassoff, apporta au monarque le pain et le sel.

Enfin, le Roi traversa les jardins pour se rendre en France. La foule, énorme, l'acclama.

Reçu au seuil de la Section française par MM. Chapsal et Pinard, le Roi traversa la section et complimenta chaleureusement le Commissaire général ainsi que le Président de la Section française.

Le monarque descendit ensuite vers la Section persane, y fit un second séjour, se fit présenter les membres de cette section, puis continua sa visite par le Salon de l'Automobile, le Salon de la ville d'Anvers, enfin la Galerie des Machines.

M. Greiner reçut le monarque qui assista à des expériences et notamment au démontage d'un canon.

Ensuite, le Roi monta en voiture et fit une visite au Vieux-Liège.

*
**

Visite du Ministre de l'Instruction Publique Français

Le 25 Septembre 1905

Le 25 septembre, M. Bienvenu-Martin, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, vint à Liège, assista au Congrès d'hygiène et visita l'Exposition, escorté par MM. Chapsal, Crozier, de Monzie, Pol Neveux, J. Gauthier, directeur de l'enseignement supérieur, et Lépine, préfet de police. Dans son discours, le Ministre répondit au bourgmestre que le séjour à Liège lui paraîtra trop court, que cette ville laissera dans le cœur de tous ses hôtes un souvenir inoubliable et que la population est si cordiale, si affectueuse qu'un sentiment de tristesse nous émeut au moment du départ.

Le Ministre dit également le bien qu'il pense de la grande et belle cité que Liège devient chaque jour davantage; salue, en les félicitant ses édiles intelligents et qui écoutent les nécessités du progrès. Enfin, il dit son admiration pour les institutions scolaires locales et fait l'apanage des libertés communales dont les Belges savent se servir et qui permettent l'application de nécessités, avant même la décision des législations.

Rappelons la péroraison du discours de M. de Monzie :

« Les organisateurs de l'Exposition, les autorités municipales, par les manifestations quotidiennes de leur bienveillance, les professeurs de l'Université qui ne nous ont pas ménagé leur concours, ont trans-

formé en succès ce qui aurait pu n'être que l'engouement momentané d'une mode.

« Quand la fête sera terminée, nous pourrons dire : A vous, Monsieur le Ministre, tout l'honneur, à vous, Messieurs, tout le mérite, à la France tout le profit partagé avec l'esprit français.

« Il restera à vos collaborateurs l'honneur d'avoir servi une belle œuvre dans un beau pays. »



Visites du Roi

Les 1^{er} et 6 Octobre 1905

Octobre fut marqué par deux visites du Roi.

S. M. le Roi Léopold II est revenu à Liège le 1^{er} octobre afin d'y visiter de nouveau l'Exposition et principalement le hall des machines.

S. M. le Roi, accompagné du colonel baron Snoy et du sous-lieutenant comte Cornet, et ayant à ses côtés MM. Richard Lamarche et Digneffe, s'est rendu d'abord à la Section belge, où il s'est arrêté longuement au stand Cockerill qu'il a visité en détail.

De là il s'est rendu à la Section française, où il a été reçu par M. Chapsal, commissaire général, assisté de MM. Pinard, président du Comité d'organisation ; Pol Neveux, commissaire spécial aux Beaux-Arts.

Le Roi a vivement félicité une fois de plus les organisateurs de la Section française. S'adressant à M. Chapsal, il s'est exprimé en ces termes : « Je n'ai pas le temps de m'arrêter, car ce n'est pas un quart d'heure ni une demi-heure qu'il me faut pour visiter votre importante section. Je reviendrai spécialement pour cela. D'ailleurs, je dois aujourd'hui faire une visite aux Beaux-Arts. »

Après avoir parcouru la Galerie des Machines, Sa Majesté a renouvelé à MM. Chapsal et Pinard sa promesse de revenir très prochainement à Liège pour visiter spécialement et en détail la Section française.

En quittant la Section française, le 1^{er} octobre, S. M. le Roi avait annoncé son intention d'y revenir à bref délai ; il retournait à Liège le 6 pour y visiter les classes de notre Section que, jusqu'alors, il n'avait pu parcourir. On voit que S. M. Léopold II ne néglige aucune occasion de manifester sa sympathie envers notre pays.

**Dernière visite du Prince et de la Princesse Albert
à la Section Française**

Le 22 Octobre 1905

Le surlendemain de la distribution des récompenses, le prince et la princesse Albert, accompagnés de la princesse Rupprecht, sœur de la princesse Albert, tinrent à visiter encore une fois la Section française.

LL. AA. RR. furent reçues par MM. Chapsal, Pinard, Ancelot, G.-Roger Sandoz, etc.; à l'entrée de la collectivité de la couture, S. A. R. la princesse Albert fut ensuite conduite par M. Chapsal dans le grand salon d'honneur, puis à la classe de l'orfèvrerie et de la joaillerie, où la Princesse prit un visible plaisir à contempler les merveilleux bijoux exposés.

Au moment de son départ, elle remercia M. Chapsal de l'accueil qui venait de lui être fait. « Je suis bien heureuse, lui dit-elle, d'avoir pu revenir; j'aime beaucoup la France, et j'admire votre exposition. »

La Princesse se rendit directement ensuite à la gare de l'Exposition où elle arriva quelques secondes avant le Prince Albert.

Pendant ce temps le Prince Albert accompagné de MM. Lamarche et Gody s'était tout d'abord dirigé vers la section des charbonnages où il resta quelques instants; puis, il se rendit, très impatient, semblait-il, au compartiment des machines de la Section française. M. Chapsal l'y reçut entouré de MM. Pinard, Ancelot, Grodet, Dedet, Du Bousquet, Philippe, ingénieur principal de la Compagnie du Nord, etc.

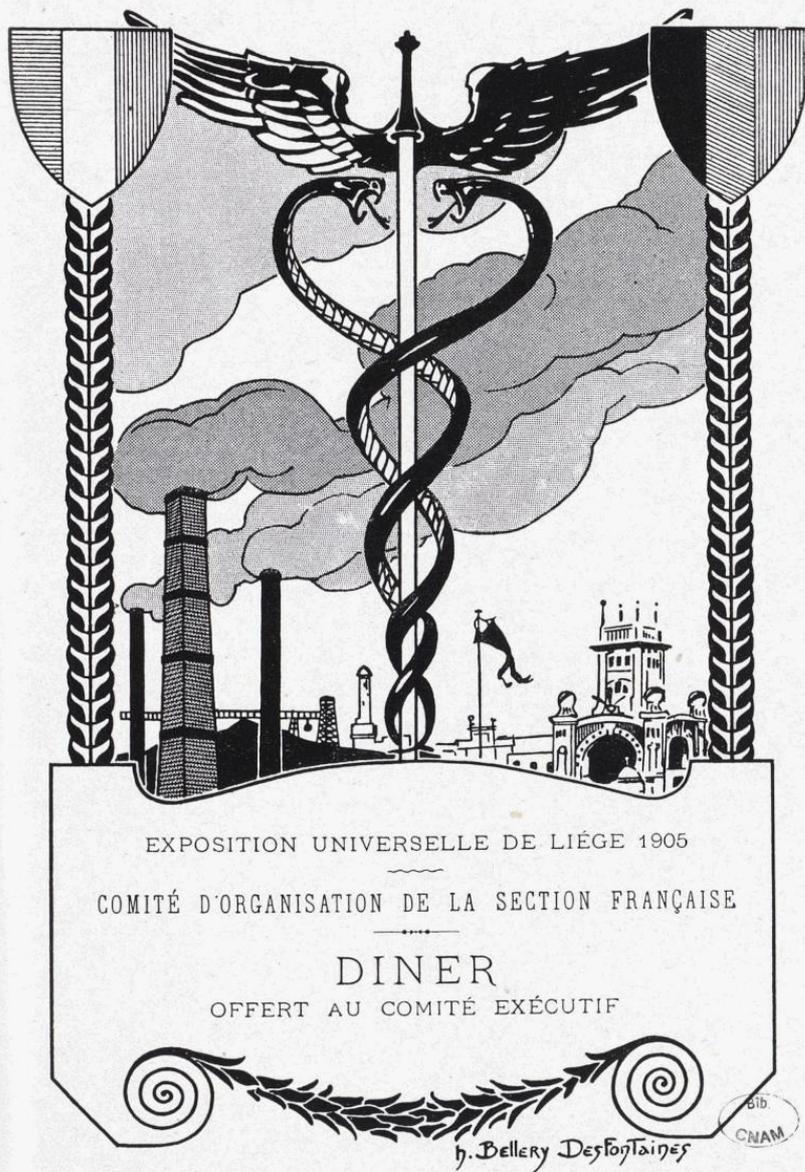
Le Prince s'intéressa très vivement au matériel de la traction et aux grosses locomotives et s'en fit expliquer en détail les divers rouages par M. Schubert, ingénieur de la classe; puis il remercia M. Chapsal et lui exprima de nouveau sa sympathie.

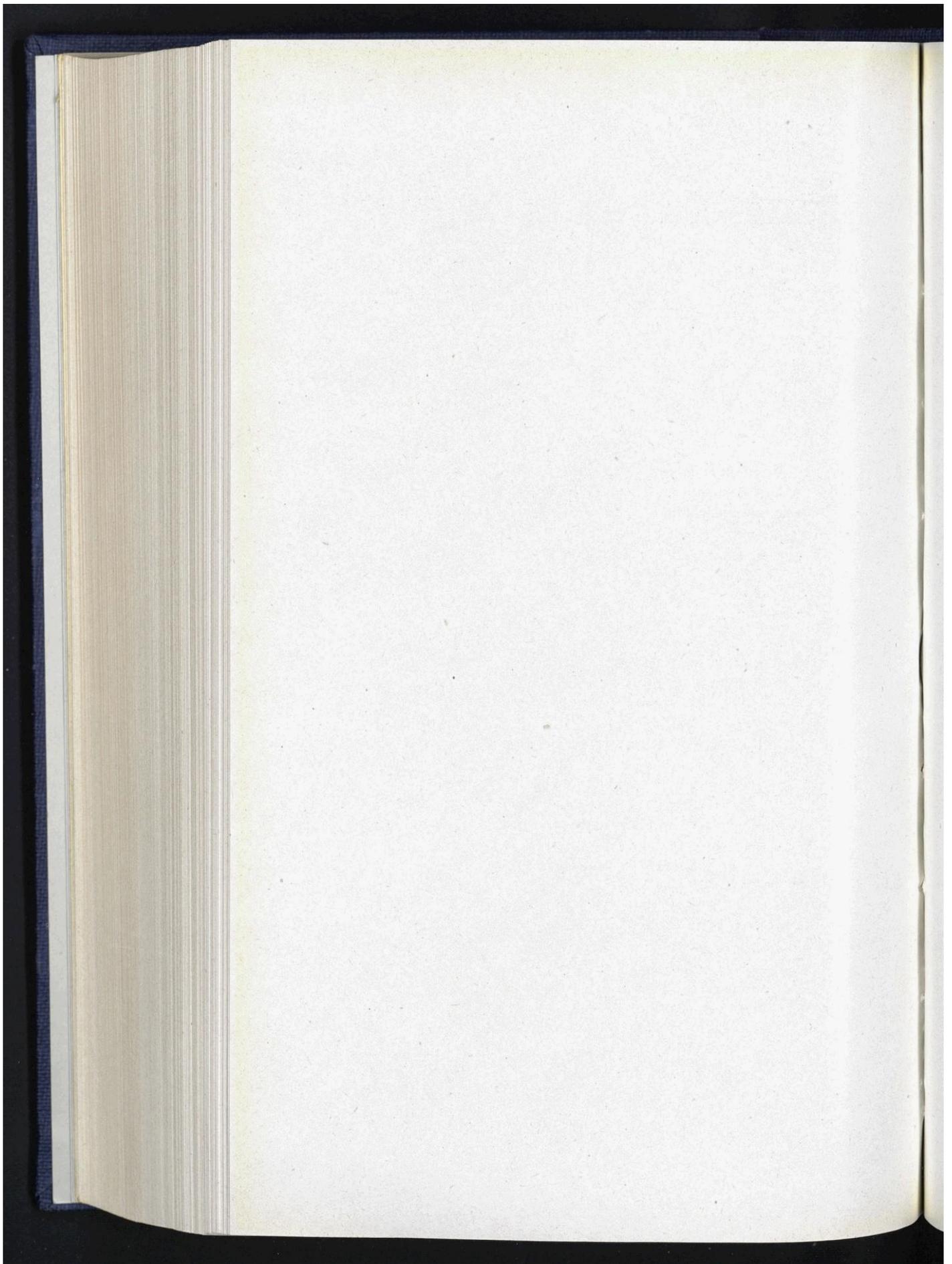
Le Prince laissant alors la Section française, visita le compartiment de l'enseignement et des sciences; enfin à 3 heures 1/2, il quitta l'Exposition pour se rendre à la gare où, au milieu des acclamations, le train l'emporta vers Bruxelles avec la Princesse Elisabeth.

Après la distribution des récompenses, cette dernière visite du Prince Albert réservée en dehors de la Section belge, à la seule Section française, était la consécration solennelle des succès remportés par les exposants français.

Encore n'avons-nous pas nommé parmi les visiteurs de marque MM. Léon Bourgeois, Paul Delombre, Millerand, Ribot, Siegfried, etc.

L'Exposition de Liège a attiré on le voit les notabilités du monde entier.







Banquets - Réunions

Les préparatifs et la tenue de l'Exposition furent l'occasion de multiples réunions, déjeuners intimes ou banquets officiels, qu'il faudrait mentionner pour leur utile effet dans les sympathiques rapports qu'ils créent entre les pays, quand même ils ne seraient point prétexte à d'éloquents et utiles discours qu'on relira avec plaisir et profit, car ils résument ce que fut l'état d'âme des dirigeants et des collaborateurs au moment même de l'action.

Réunion du 20 Mai 1904

Le vendredi 20 mai, M. Georges Trouillot, ministre du Commerce, offrait un déjeuner en l'honneur de M. Francotte, ministre du Travail de Belgique, à l'occasion de la prochaine Exposition de Liège en 1905.

Ce déjeuner, servi dans les salons du Ministère du Commerce, fut empreint de la plus grande cordialité entre Belges et Français.

Autour de la table entièrement couverte de fleurs, on remarquait :

MM. Francotte, ministre de l'Industrie et du Travail de Belgique; Delcassé, ministre des Affaires étrangères; Rouvier, ministre des Finances; Doumergue, ministre des Colonies; Bérard, sous-secrétaire d'Etat des Postes et Télégraphes; Maxime Lecomte, sénateur; Lourties, sénateur; Astier, député; Siegfried, député; Dron, député; Lozé, député; Leghait, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Belgique à Paris; Amelin, directeur général du Travail au ministère de l'Industrie et du Travail de Belgique; Richard Lamarche, commissaire général du Gouvernement belge à l'Exposition de Liège; Gody, commissaire général-adjoint du Gouvernement belge à l'Expo-

sition de Liège; Auguste Dumoulin, vice-président du Comité exécutif de l'Exposition de Liège; Forgeur, secrétaire général du Comité exécutif de l'Exposition; Chapsal, commissaire général du Gouvernement français à l'Exposition de Liège; Bouquet, conseiller d'Etat, directeur de l'Enseignement technique au Ministère du Commerce et de l'Industrie; Fontaine, directeur du Travail; Paulet, directeur de l'Assurance et de la Prévoyance sociales; Cousin, directeur du Commerce et de l'Industrie; Huet, chef de Bureau du Personnel; Dedet, adjoint au Commissaire général du Gouvernement français à l'Exposition de Liège; Fonteneau et Duprat, chefs adjoints du Cabinet du ministre du Commerce et de l'Industrie; Pierre Trouillot, chef du Secrétariat particulier du ministre du Commerce et de l'Industrie; Ancelot, président du Comité français des Expositions à l'Etranger; Pinard, président du Comité d'organisation de la Section française à l'Exposition de Liège; Morel, secrétaire général du Comité d'organisation de la Section française à l'Exposition de Liège; Layus, premier vice-président du Comité d'organisation de la Section française à l'Exposition de Liège; Mollard, chef du Protocole; Picard, commissaire général de l'Exposition de Paris en 1900; Gérard, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de France en Belgique; Crozier, consul de France à Liège; Marcel, directeur des Beaux-Arts; de Monzie, chef du Cabinet du ministre de l'Instruction publique; Salomon, directeur du Cabinet du sous-secrétaire d'Etat des Postes et Télégraphes; Moreau, chef du Cabinet du ministre des Finances; Sohier, président du Tribunal de Commerce de la Seine; Sartiaux, Mascuraud, Bellan, membres de la Commission supérieure des Expositions; Derode, président de la Chambre de Commerce de Paris; Piguet, président de la Fédération d'exportation des vins de France; Dubosc, président du Comité international des vins, spiritueux et liqueurs; Mandeix, président du Syndicat national des vins, liqueurs et spiritueux; Turpin, ancien président du Syndicat national des vins, spiritueux et liqueurs, vice-président de la Chambre de Commerce de Rouen.

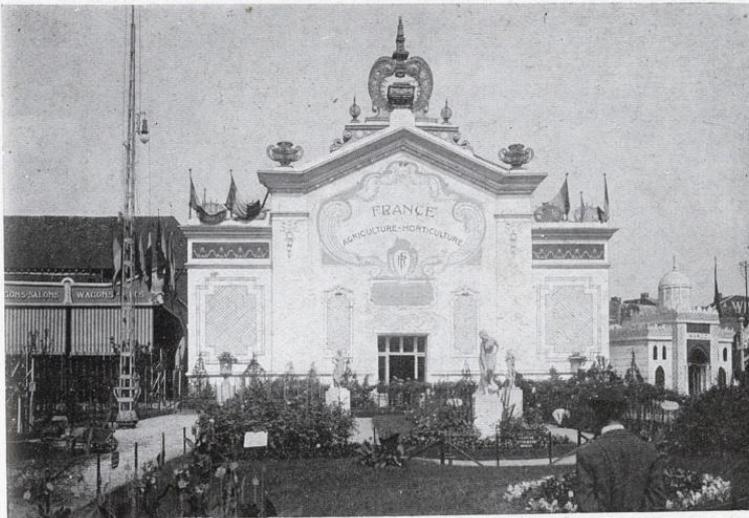
M. Trouillot, ministre du Commerce et de l'Industrie, prononça le discours suivant:

MESSIEURS,

J'ai été heureux de profiter de la présence à Paris de M. Francotte, ministre de l'Industrie et du Travail de Belgique, pour grouper autour de lui les membres du Gouvernement dont les départements sont directement intéressés

à la participation française à l'Exposition de Liège, les représentants des deux pays à Paris et à Bruxelles, mes collaborateurs immédiats à l'œuvre entreprise, et les personnalités le mieux placées par leur compétence, leurs services et leurs fonctions pour concourir utilement à la tâche du Gouvernement.

La France ne pouvait manquer de se rendre aux termes particulièrement cordiaux et pressants de l'invitation qui lui a été adressée par la Belgique, cette nation voisine et amie, qui se trouve avec nous, au point de vue des échanges commerciaux, au second rang de toutes les puissances, et à laquelle



Palais de l'Agriculture et de l'Horticulture. — France.

nous sommes liés par d'anciennes traditions, par de si étroites affinités de race, de langue et de sentiments.

Dès aujourd'hui, pour marquer à quel point est assuré le succès de la participation française à l'Exposition de Liège, je puis indiquer qu'avec une organisation à peine ébauchée et, pour ainsi dire, sans publicité, sans propagande, près de 900 adhésions sont arrivées au Comité d'organisation ; nous pouvons ainsi prévoir que dans un an, il y aura entre la Belgique et la France un lien de plus, celui d'une grande et commune victoire.

Il m'est agréable de vous en donner l'assurance, Monsieur le Ministre, dans cette réunion qui resserre de la façon la plus heureuse pour les deux pays les rapports de nos Administrations.

Tous deux, mon cher collègue, nous avons à faire face à la même tâche et

nous avons à étudier les mêmes problèmes ; tous deux, nous sommes aux prises avec les difficultés d'ordre économique et social qui se soulèvent dans tous les pays d'industrie. Comme mon Département, le vôtre doit se préoccuper entre toutes choses des questions qui touchent à l'organisation et à la protection du travail. Je me félicite d'avoir pu m'associer, comme Ministre de l'Industrie, au premier traité de travail qui ait été signé dans le monde, et qui vient de recevoir à Rome les hautes consécérations du Président de la République française et du Roi d'Italie ; traité qui marque un premier pas vers cet idéal de l'unification internationale des règles du travail dont il faut espérer que le vingtième siècle verra la réalisation, et dont l'importance est si grande au point de vue de la concurrence économique, de la condition des ouvriers et de l'hygiène sociale.

Nous serons certainement d'accord pour former le vœu qu'un traité analogue, sous réserve des différences naturelles qui résultent des mœurs, des législations et des climats, puisse être un jour signé entre la Belgique et la France.

Messieurs, je serai votre interprète à tous en priant Monsieur le Ministre de l'Industrie et du Travail de Belgique de vouloir bien transmettre à Sa Majesté le Roi Léopold II les vœux que nous formons pour sa santé et pour la prospérité du peuple belge.

Je lève mon verre en l'honneur de S. M. Léopold II et au succès de l'Exposition de Liège, qu'il a bien voulu placer sous son haut patronage.

Ce discours fut très applaudi et M. Francotte répondit par le toast suivant :

MESSIEURS,

On dit qu'abondance de bien ne nuit pas ; faisons en ce moment la très agréable expérience de ce commun proverbe. Ce n'est pas assez que le Gouvernement français ait répondu avec empressement à l'invitation que lui adressait le Gouvernement belge, M. Trouillot veut bien nous offrir une hospitalité intime à laquelle son amabilité et sa bonne grâce ajoutent un charme tout particulier.

Je l'en remercie cordialement et je lui sais gré infiniment d'avoir groupé autour de nous, en cette occasion, tous ceux que très justement il a appelés les collaborateurs de la participation française à l'Exposition de Liège. Je suis particulièrement heureux de rencontrer à cette table les membres du Gouvernement français et ce m'est un devoir agréable à remplir que de saluer en eux des amis de notre Exposition ; je dois dire enfin que M. le Ministre du Commerce nous satisfait pleinement en nous donnant dans la personne de M. Chapsal un représentant dont mieux que personne il connaît le mérite et qui est comme un autre lui-même ; M. Chapsal apportera à l'Exposition de Liège le dévouement et la haute intelligence qu'il met à toutes les choses dont il a la charge.

Je n'ai pas besoin de vous dire, Messieurs, combien je suis sensible aux

paroles que M. Trouillot a consacrées au Roi des Belges ; j'ai eu l'occasion de le lui dire hier : nous sommes profondément attachés à notre Roi par la communauté des aspirations et des sentiments, et vous ne vous étonnerez pas qu'à mon tour je saisisse l'occasion de réitérer l'hommage de mon profond respect à M. le Président de la République française.

Messieurs, le rapprochement qui se fait entre les peuples, à l'occasion des expositions internationales, est, à mon avis, plein de promesses : mais ce rapprochement sera véritablement utile et véritablement fécond si, comme le fait espérer M. le Ministre du Commerce, il doit se transformer en des rapprochements plus durables qui mettent entre les hommes toujours plus de fraternité. Oui, le traité franco-italien est un acte mémorable : c'est le premier pas dans une voie où nous attendent des progrès continus et, à mon tour, je le salue au nom du Gouvernement belge comme une heureuse espérance.

Messieurs, je serais très embarrassé de répondre aux amabilités dont nous sommes l'objet, si je ne trouvais dans la personne même de M. le Ministre du Commerce l'objet des vœux au succès desquels je vous prie de lever vos verres.

Tous les hommes, Messieurs, tous les combattifs d'autrefois cherchaient ce repos dans des lieux pleins d'ombre, de fraîcheur et de silence. Je me rappelle avoir vu, dans une maison de mon pays, sur le manteau de la cheminée, une devise qui exprime à merveille ce que je veux dire. La devise tenait en quelques mots latins : *Locus refrigeri, lucis et pacis* (c'était un lieu de lumière, de rafraîchissement et de paix).

Je sais, Messieurs, que les hommes politiques ont peu de loisirs : il ne leur est pas toujours donné de savourer le repos et la tranquillité dans quelque chère retraite du pays natal, tel que ce Jura auquel, je le sais, M. le Ministre Trouillot est fortement attaché ; mais il leur reste au moins le foyer domestique et, pour eux, c'est vraiment le foyer domestique qui est le lieu de rafraîchissement, de lumière et de paix.

Tel est le sens des vœux que j'ose offrir à M. Trouillot. Je bois à sa santé, à cette force nécessaire à la lutte politique, je bois au bonheur de tous les siens : que ce bonheur s'associe à son foyer, qu'il y apporte et qu'il y garde la santé, les affections et les succès.

Réunion du 18 Novembre 1904

Le 18 novembre 1904, à une réunion organisée au sujet de l'Exposition de Milan, M. Leghait, ministre de Belgique, prononça ces paroles qui empruntaient un intérêt particulier au caractère officiel de l'orateur :

MONSIEUR LE MINISTRE,
MESSIEURS,

Je suis très touché des sentiments qui viennent d'être exprimés envers mon Souverain et envers mon pays. Nul plus que moi ne les apprécie et n'est imbu du désir de vous assurer que des sentiments analogues règnent en Belgique

envers la France. Je voudrais vous en donner le témoignage en termes chaleureux, mais les paroles me manquent et je les résumerai en levant mon verre en l'honneur de celui qui représente si dignement tous les Français et en vous proposant de boire à la santé du Président de la République française !

Il me reste encore, Messieurs, un agréable devoir à remplir, des remerciements sincères à adresser à S. Ex. le Ministre du Commerce.

M. Ancelot vient de nous entretenir de l'Exposition universelle et internationale qui doit s'ouvrir, à Liège, au printemps prochain. Cette œuvre nous tient au cœur par tout l'ensemble des raisons qui l'ont fait naître.

La Belgique a voulu célébrer solennellement le 75^e anniversaire du jour qui a consacré son indépendance nationale et toutes ses libertés. Heureuse et calme, elle a travaillé sous l'égide de ces libertés et grâce à elles et à la sage prévoyance de son Gouvernement, ce travail a prospéré d'une façon dont j'ose me montrer fier quand je considère l'extension de la production nationale, l'importance du commerce extérieur et surtout le développement progressif du bien-être dans les classes ouvrières.

Comment les Belges pouvaient-ils donc célébrer plus dignement cet anniversaire que par une grande fête du travail, en appelant, dans un esprit de concorde et d'amitié, tous les artisans du monde à glorifier avec eux les succès du travail dans la liberté. Mais, Messieurs, quelle fut la première pensée des Belges, quand ils eurent résolu de fêter ainsi leur 75^e anniversaire d'indépendance ? Leur première idée fut de s'adresser à la nation sœur et amie, à la glorieuse France, qui les aida à s'affranchir et aux sources fécondes de laquelle ils puisèrent bien de nobles et généreuses inspirations.

C'est vous dire, Messieurs, le prix que nous attachions à voir cette sœur aînée, cette France à laquelle tant de liens traditionnels et indissolubles nous unissent, se joindre à nous dans la célébration de nos joies nationales et prendre la grande, l'immense place qui lui revient dans le tournoi pacifique dont l'arène va s'ouvrir à Liège.

Aussi, est-ce avec une profonde émotion que je remercie la nation française et le Gouvernement de la République d'avoir répondu à nos vœux en se faisant représenter à l'Exposition de Liège, en l'honorant de la présence de son drapeau et des si nombreuses productions de son génie.

Je remercie tout spécialement Son Excellence le Ministre du Commerce du témoignage amical qu'il nous a donné et je remercie bien sincèrement aussi le Comité français des Expositions à l'Étranger pour son active et précieuse coopération à la réussite de notre entreprise.

Je termine, Messieurs, en vous assurant que les Belges vous attendent les mains tendues pour marcher unis dans la voie du progrès, et c'est dans l'espoir de vous retrouver tous sur le sol de ma patrie que je bois à la prospérité de nos frères les travailleurs français, et à leurs succès à l'Exposition de Liège.

Banquet du 7 Janvier 1905

Le 7 janvier 1905, un banquet fut offert à la Bourse de Bruxelles à M. Francotte, ministre de l'Industrie et du Travail et au Commissariat général du Gouvernement belge.

Banquet offert par M. Chapsal à la Presse liégeoise

Le 4 Mai 1905

M. Chapsal offrit, le 4 mai 1905, au Restaurant Continental, un dîner aux représentants de la presse de Liège et aux correspondants à Liège des journaux français.



Une avenue devant le Palais des Arts Anciens
et le Palais de la Ville de Liège.

A la table d'honneur, présidée par M. Chapsal, se trouvaient MM. Demarteau, président du Comité de la presse; Forgeur, secrétaire général du Comité de l'Exposition; Crozier, consul de France à Liège; Blanchet, vice-consul; Pol Neveux, commissaire spécial des Beaux-Arts; Georges Masset, vice-président du Comité de la presse, et le chevalier Jules de Thier, délégué du même Comité.

Assistaient également à cette fête intime MM. Dedet et Dop, adjoints au commissaire général; MM. Guillaume, de Montarnal et Bliault, architectes; du Bousquet, secrétaire de M. Chapsal; Dumesnil, attaché au commissariat général; Horteloup, commissaire adjoint à M. Pol Neveux; les illustrateurs Dorville et Feuillet; Gérard, délégué

du gouverneur de l'Algérie; Estieu, délégué du Comité français des Expositions; Dainef, chef du service de la publicité; Hotermans, directeur du *National Liégeois*; Bouguenet, rédacteur au *Journal de Liège*; Charles Bronne, correspondant du *Figaro*; Paul Lhoest, correspondant de l'*Agence Havas*; de Gobart, correspondant de l'*Echo de Paris*; Delchevalerie, correspondant de la *Dépêche de Toulouse*; Drion, secrétaire du Comité de la presse, etc.

Au dessert, M. Chapsal a remercié la Presse liégeoise de l'accueil fait aux Français, et M. Demarteau a rappelé que la sympathie des deux nations remonte aux temps les plus reculés, et il a bu à M. Chapsal et à ses collaborateurs.

Compte rendu des Banquets offerts les 13, 14, 15 Juillet à l'occasion de la Fête Nationale

La fête nationale française fut célébrée à Liège avec un éclat et un entrain d'autant plus significatifs que la brillante Exposition avait créé un courant d'actives sympathies. Voici le compte rendu succinct de ces trois journées:

Le *jeudi soir, 13 juillet*, M. Chapsal, commissaire général du Gouvernement français, donnait un grand dîner dans la Salle des Fêtes du « Vénitien », décorée de trophées de drapeaux français et belges. Une soixantaine de convives des deux nations se pressaient autour des tables luxueusement servies et abondamment garnies de fleurs; la réunion était présidée par M. Chapsal, en face et autour duquel avaient pris place MM. Pinard, président du Comité d'organisation de la Section française; Emile Digneffe, président du Comité exécutif; Gody, commissaire général adjoint du Gouvernement belge; Pety de Thozée, gouverneur de la province; Kleyer, bourgmestre de Liège; Crozier, consul de France, à Liège; Pol Neveux, commissaire spécial, délégué aux Beaux-Arts français; Ancelot, président du Comité français des Expositions à l'Etranger; Goblet, conseiller communal, membre du Comité exécutif; général Pioch, commandant la circonscription militaire; J. Dallemagne, député, membre du Comité exécutif; A. Dumoulin, directeur général de l'Exposition; Ruys de Beerenbroeck, premier président près la Cour d'appel; Bia, avocat, bâtonnier de l'Ordre; Louis Fraigneux, échevin des Travaux publics; Paul Forgeur, secrétaire général du Comité exécutif.

MM. Micha, échevin des Beaux-Arts; Falloise, échevin des Finan-

ces; Dedet, adjoint de M. Chapsal; Nyst, directeur général des travaux de l'Exposition; L. Dop, adjoint de M. Chapsal et délégué spécial pour l'Exposition française de l'Agriculture; J. Noirfalise, membre du Comité exécutif; Pholien, secrétaire des Finances; de Selys-Fanson, commissaire de l'Art ancien; Lonneux, ingénieur en chef, directeur des Services électriques et mécaniques de l'Exposition; Hasse et Soubre, architectes de l'Exposition; V. Dumoulin, secrétaire du Conseil d'administration de l'Exposition; du Bousquet, secrétaire de M. Chapsal; Storms, secrétaire général du Commissariat



Les Jardins devant le Palais de l'Agriculture.

belge; Mahaim, professeur à l'Université, commissaire spécial des Congrès et Conférences; Bada, ingénieur de l'Exposition; Schoeman, secrétaire de M. Digneffe; Dainef, attaché au service de la Publicité; Goudchaux, attaché au Commissariat français; Neumann, secrétaire de l'Exploitation; Philippe fils, ingénieur au Nord Belge, directeur adjoint de la Manutention de l'Exposition; Mahiels, ingénieur en chef de la Ville; Van Male de Ghorain, secrétaire du Commissariat de l'Agriculture belge; Marcel Estieu, secrétaire de la présidence de la Section française; Larroque fils, secrétaire délégué à l'Agriculture française; Douarche et Artonne, attachés au Commissariat français; G. Simonis, directeur du Bureau commercial; Van der Swaelmen, architecte des jardins; Rigo, secrétaire communal de Liège;

J. Desoer, secrétaire adjoint au Comité exécutif, et Vuillaume, directeur des Douanes françaises à l'Exposition; M. Feuillet, M. V. Dorville, dessinateurs, et enfin MM. Rotiers, Souguenet, de Gobart, M. de Thieret-Bronne, journalistes.

M. Chapsal porta le toast suivant :

C'est pour moi un honneur et une satisfaction profonde de saluer ce soir les hautes personnalités qui ont répondu à mon appel et de les saluer au nom de mon Gouvernement.

Notre joie serait complète, si nous n'avions pas à regretter des absences et notamment celle de M. Lamarche, commissaire général du Gouvernement, auquel nous souhaitons un prompt rétablissement.

Je profite de cette réunion amicale pour remercier de nouveau le Comité exécutif de la façon dont il a reçu tout dernièrement les Ministres de la République française en nouant un lien de plus entre votre pays et le nôtre.

Quand bien même l'Exposition ne poursuivrait pas un but économique et se contenterait d'avoir le but louable d'harmoniser les relations internationales, on devrait s'en réjouir, car ce serait une victoire de la concorde sur la violence.

L'Exposition est aujourd'hui plus qu'à moitié de sa course, celle-ci peut être considérée comme gagnée. Désormais, vous occupez un rang des plus enviables parmi les entreprises de ce genre.

Notre pays se réjouit de ce succès et nous sommes surtout très heureux d'avoir été les premiers à prendre officiellement part à votre Exposition. D'ailleurs, l'expérience démontre que nous avons placé notre confiance en mains sûres.

Cependant, on rencontre encore des esprits inquiets, qui se demandent pourquoi la France occupe 32,000 mètres carrés distribués entre 8,000 participants ; en voici la raison : il est du devoir d'un grand pays, en pleine vitalité, de montrer combien il veut participer à l'évolution de l'humanité, et lorsque votre Comité exécutif nous convia à venir dans votre vieille cité, il nous parut qu'un devoir impérieux nous invitait à être des vôtres.

Je suis doublement heureux de ce que l'Exposition à laquelle nous participons nous permet de prendre part à la célébration du 75^e anniversaire de votre indépendance.

Cette manifestation n'est point hors de proportion avec l'admiration qu'inspire le peuple belge et la brillante période que viennent de traverser nos amis.

Après trois quarts de siècle de paix féconde, de progrès industriel et commercial superbe, notre admiration va à celui qui a la charge de mener la Belgique vers ses heureuses destinées, à celui qui a mis ce pays au premier rang industriel, à celui qui a compris la nécessité des grandes idées, au souverain qui résume les grandes sympathies inspirées par le peuple belge, au roi Léopold II, en l'honneur de qui je lève mon verre.

L'auditoire applaudit aux accents de la « Brabançonne ».

M. Pety de Thozée, gouverneur de la Province, répondit en ces termes :

Je compte sur votre bienveillance, car je crains que mes paroles ne traduisent pas fidèlement ma pensée.

Il y a trois ou quatre ans, dans cette même salle, se trouvaient réunis les délégués du Comité français des Expositions à l'Étranger. Ceux-là allaient contracter l'union avec les vôtres, dans une grosse entreprise, à la réussite de laquelle on ne croyait guère à Liège et en Belgique.

Ils affirmèrent que le succès de notre Exposition était certain et qu'il fallait



Devant le Palais des Fêtes.

courageusement aller de l'avant... Vos sentiments à tous, Messieurs, j'en suis certain, se mirent à l'unisson de cette belle confiance... L'avenir devait justifier largement ces prévisions.

Pour nous, convives de M. Chapsal, ce nous était un devoir de dire les sympathies que le peuple français inspire aux Belges en général, à la Wallonie en particulier ; c'est que notre Wallonie a tant de similitude avec votre pays ; j'ajouterai que la personnalité de votre Commissaire général n'a pas peu contribué, dans la suite, à cette union dans un même effort.

M. Chapsal a bu au Roi des Belges ; à la veille du jour où la France célèbre sa Fête nationale, je crois être l'interprète de tous en portant la santé de l'homme intègre et vénéré que tous, en France et ailleurs, entourent de leurs sympathies. Je vous convie à vider vos verres à la santé de M. Loubet, président de la République française.

De vifs applaudissements accueillent les dernières paroles du Gouverneur et toute l'Assemblée debout écouta une nouvelle exécution de la « Brabançonne ».

Vendredi, 14 juillet. — Le grand banquet annuel du 14 juillet emprunta cette année une ampleur exceptionnelle aux circonstances qui venaient de faire de cette ville le rendez-vous du tourisme mondial et comme un prolongement de la France, dont la remarquable Section sollicitait tous les regards et provoquait toutes les admirations.

Déjà tenté de se croire chez lui en temps ordinaire, dans cette Wallonie accueillante, ardente et industrielle, qui lui rappelle à tant d'égards sa patrie, le Français sentait cette impression se fortifier encore quand il constatait à quel point le génie de son pays imprégnait et vivifiait à l'heure actuelle, cette superbe cité liégeoise livrée tout entière à la fièvre des Expositions et traversée d'un grand souffle d'émulation internationale et de fraternelle hospitalité.

C'est dans la salle du Continental, décorée aux couleurs françaises et belges que se réunirent les notabilités des deux nations pour célébrer, dans des dispositions toutes spéciales d'affectueuse allégresse la Fête nationale de la France. Le repas était présidé par M. Crozier, notre consul à Liège; autour de lui avaient pris place MM. Chapsal, commissaire général du Gouvernement français; Pinard, président du Comité d'organisation de la Section française; Ancelot, président du Comité français des Expositions à l'Étranger; Larroque, président de la Chambre de commerce française à Liège; Fraigneux et Falloise, échevins; Dedet et Dop, adjoints au commissaire général français; P. Forgeur, secrétaire général du Comité exécutif; Blanchet, vice-consul de France; Plainchant, attaché au Consulat; Storms, secrétaire général du Commissariat belge; A. Dumoulin, directeur général de l'Exploitation; Jules Sauvenière, agent de la « Société des Auteurs et Compositeurs »; Pholien et V. Dumoulin; Mahiels, ingénieur en chef de la Ville de Liège; Larroque fils, Dumesnil, du Bousquet, attachés au Commissariat français; Marcel Estieu, secrétaire de la présidence de la Section française; Snyers, architecte; Remy, notaire; Schoeman, secrétaire du président du Comité de l'Exposition; Rigo, secrétaire communal; Van der Swaelmen, architecte de l'Exposition; Bada, ingénieur; Courally, fabricant d'armes; Van Male de Ghorain, E. Vollerin et Dainef, etc.

M. Crozier prononça le discours suivant :

Je suis heureux de voir le développement qu'a pris cette année cette petite fête familiale et de constater la présence des hôtes liégeois venus nombreux pour témoigner leur sympathie à la France et aux Colonies françaises.

Je me fais l'interprète de la colonie pour remercier le bourgmestre de sa présence, qui nous est particulièrement agréable ; les échevins, des amis de

chaque jour, qui nous ont fait le grand plaisir de venir ce soir ; le Comité exécutif, qui a bien voulu déléguer ses membres les plus éminents et principalement l'homme actif, intelligent, courageux et infatigable, qui préside ce Comité ; puis le Commissaire général français, M. Chapsal, qui a préféré notre modeste fête à d'autres solennités plus brillantes.

Je dois également remercier M. Pinard, collaborateur assidu de M. Chapsal, qui a droit à toutes les félicitations ; enfin, M. Ancelot, président du Comité



Une Avenue entre les Pavillons.

français des Expositions à l'Etranger, l'un des créateurs de l'Exposition belge et française.

Nous sommes habitués à trouver ici beaucoup de sympathie et de cordialité. Je ne rappellerai pas ce que la France a cru justement devoir faire pour la Belgique, il y a surtout 75 ans ; mais je me souviens qu'à une heure sombre, en 1870, de votre pays se tendit vers nous une main tendre et amicale. Dernièrement encore, lors de cette affreuse catastrophe de la Martinique, vous nous apportâtes l'appui de votre cœur et de votre bourse.

Enfin, si cette Exposition a été amplifiée par la sympathie de la France pour les Liégeois, ceux-ci nous ont bien rendu cet appoint, aussi je vous propose de réunir en un même toast le Président de la République française, qui a su conquérir l'estime du monde entier, et le souverain qui conduit la Belgique à une brillante destinée : à M. Loubet, à Léopold II !

Des acclamations saluèrent ces derniers mots et tous les assistants écoutèrent debout « La Marseillaise » et la « Brabançonne ».

M. Kleyer, bourgmestre, répondit en ces termes :

La population liégeoise a sympathisé, non seulement avec ceux qui vinrent se mêler à elle à l'occasion d'une Exposition, mais avec les Français qui fondèrent ici une colonie prospère ; ceux-ci ne sont plus pour nous des étrangers, mais des amis.

Le secret de ce cordial accord ne réside pas dans les relations commerciales et industrielles qui unissent les deux pays, car d'autres contrées font également avec nous d'importants échanges ; elle n'est pas non plus dans un long rapprochement qui relève de l'histoire, car l'histoire est essentiellement changeante, les siècles passent, le temps efface... Non, cette sympathie des deux pays l'un pour l'autre résulte d'une étroite affinité d'origine, de race et de langue qui fait de nous deux peuples de frères, voire même un seul peuple.

Nous avons de semblables aspirations, une même tradition, des tendances communes et une énergie pareille. Chez nous, il y a encore une sincère reconnaissance ; nous fêtons en effet le 75^e anniversaire de notre indépendance ; vous célébrez, vous, une fête nationale et, à cette occasion, nous nous souvenons que la France fut la première à nous prendre sous sa protection, qu'elle nous soutint par ses armes et par sa diplomatie, surtout contre les menaces venues de l'Est. Cette pensée restera éternellement gravée au fond des cœurs liégeois et c'est pour cela que nous nous sommes plu à venir à votre table, parmi vous.

Nous admirons cette France qui, avant nulle autre, proclama courageusement et soutint les idées de justice, de liberté et d'émancipation qui, seules, font grandir aujourd'hui les nations.

C'est pourquoi, Messieurs, je vous convie à boire au beau pays de France.

M. Digneffe, président du Comité exécutif, se lève à son tour :

Celui, dit-il, qui a l'honneur de représenter le Comité exécutif ne veut pas perdre l'occasion de rappeler encore une fois que ce fut la France qui, dès le début, adhéra à notre projet d'Exposition et plus tard poursuivit un merveilleux effort pour la rendre plus belle et plus brillante. Nous avons contracté de la sorte une nouvelle dette vis-à-vis d'elle et nous ne faillirons pas à notre reconnaissance.

C'est dans cet esprit que je prie mes collaborateurs de s'unir à moi pour boire aux organisateurs de la participation française, à MM. Chapsal et Pinard.

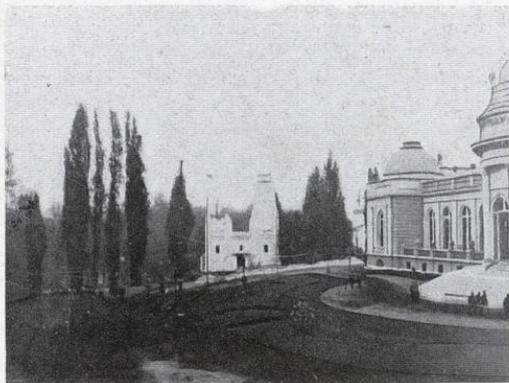
M. Larroque, président de la Société française de bienfaisance, succéda à M. Digneffe.

Le 14 juillet, dit-il, fournit chaque année aux Français de Liège l'occasion de témoigner à leur consul leurs sentiments de sympathie et de reconnaissance pour l'intérêt qu'il porte à leurs œuvres. En outre, ils saisissent avec empres-

sement le retour de ce glorieux anniversaire pour manifester leur attachement à la mère-patrie et à la République. En levant notre verre à votre santé, Monsieur le Consul, nous buvons à la France que vous représentez parmi nous.

Depuis six ans, à pareille date, nous n'avons jamais manqué de boire au succès de l'Exposition de Liège. Nous avons la joie de constater que nos vœux ont été comblés et que le succès a dépassé nos espérances. Tout le mérite en revient aux principaux organisateurs de cette grandiose entreprise, que je vois réunis à cette table ; je les prie d'agrèer nos modestes, mais très vives et très sincères félicitations.

Nous joignons bien volontiers nos éloges à ceux que M. Crozier adressait à



Dans les Jardins. — Au fond, l'Afrique française.

A droite, les Beaux-Arts.

M. Chapsal, commissaire général du Gouvernement français, et au Comité français des Expositions à l'Étranger. En ma qualité de représentant de ce Comité, dont la parfaite organisation a servi de modèle à une institution analogue en Belgique, je croirais manquer à mon devoir si je ne félicitais tout particulièrement M. Pinard, qui a présidé avec tant de dévouement et d'habileté à l'organisation de la Section française.

M. Crozier nous énumérait tout à l'heure les différentes causes qui avaient provoqué l'empressement de la France à participer si largement à l'Exposition liégeoise. Qu'il me soit permis d'ajouter que cette participation a été singulièrement aidée et facilitée par la propagande inlassable et éloquente de ceux que vous aviez si heureusement choisis pour plaider à Paris la cause de l'Exposition.

L'orateur termina en proposant de porter la santé du Comité exé-

cutif, de MM. Crozier, Chapsal, Ancelot et Pinard; cette proposition rencontra une adhésion unanime.

Enfin, M. Chapsal, commissaire général du Gouvernement français, clôtura la série des toasts par le discours suivant :

Tout à l'heure, notre sympathique Consul me remerciait d'avoir assisté à ces joyeuses agapes ; mais s'il devait y avoir une belle fête, c'était réellement celle qui réunissait des Français toujours attachés à la mère-patrie et des Belges qui leur firent un accueil amical.

D'autre part, j'étais heureux de sentir battre autour de moi des cœurs français, qui, depuis longtemps, avaient quitté la France, mais lui avaient conservé un culte chaleureux.

Le 14 juillet a surtout dans notre pays le caractère d'une fête où l'on célèbre la solidarité et la fraternité.

Or, les Belges ont les mêmes tendances et cela explique les sympathies réciproques et la présence de tant de Liégeois parmi nous.

Je crois être l'interprète fidèle de mes compatriotes de l'Exposition en remerciant MM. Kleyer, Digneffe et Larroque de leurs paroles flatteuses. En venant travailler parmi vous à une œuvre superbe, nous avons pensé que c'était le vrai moyen de resserrer les liens d'amitié déjà si solides qui nous unissent.

Et nous nous réjouissons de cette fête qui place côte à côte gens de France et de Belgique.

Permettez-moi, Messieurs, de boire à la colonie française.

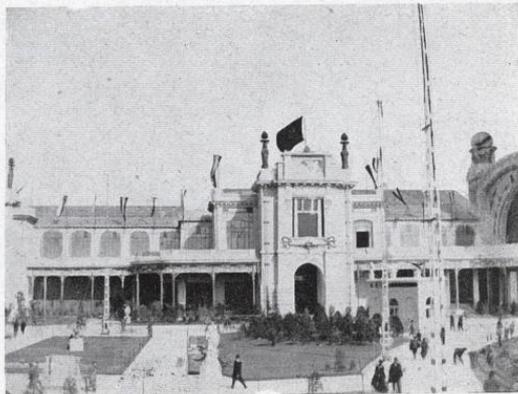
Cette péroraison fut saluée par de chaleureuses acclamations et les représentants des deux pays, négligeant un instant les prescriptions rigoureuses de l'étiquette, pour suivre la vieille mode qui traduit mieux leurs sentiments, choquèrent fraternellement leurs coupes.

Samedi, 15 juillet.— Pour achever d'encadrer dignement la journée du 14 juillet en lui donnant un lendemain qui laissât de durables souvenirs au cœur des Belges et des Français réunis à Liège, M. Chapsal, commissaire général du Gouvernement français, avait eu l'heureuse idée d'offrir, le samedi 15 juillet, un grand dîner aux membres du Comité d'organisation de la Section française, à la Chambre de Commerce et à l'Association française de bienfaisance.

Cette fête fut des plus brillantes et des plus animées; elle mit une fois de plus en lumière aux yeux de nos amis belges les qualités d'organisation et d'entente de nos compatriotes dont la courtoisie proverbiale et les facultés créatrices maintiennent toujours, quoi qu'il advienne, la vieille renommée de notre cher pays.

M. Chapsal présidait la table dressée en forme de fer à cheval; à sa droite avaient pris place MM. Crozier, consul de France; Pinard, président du Comité d'organisation de la Section française; Noillon, vice-président de l'Association française de bienfaisance et de la

Chambre de commerce française; Dedet, adjoint au commissaire général; Sartiaux, président du Groupe V; Valère-Mabille, président de la Chambre de commerce française de Charleroi; Blanchet, vice-consul; à sa gauche, étaient assis MM. Larroque, président de l'Association française de bienfaisance; Ancelot, président du Comité français des Expositions à l'Etranger; Doat, directeur des conduites d'eau; Philippe, inspecteur général du chemin de fer Nord-Belge; Dop, adjoint au Commissariat général; Mérillon, avocat général à



Entrée de la Section Française.

la Cour de cassation de Paris, président du Groupe des Sports; au nombre des autres convives, citons MM. Robard, Granier, Bourgeois, secrétaire du Comité français des Expositions à l'Etranger; Compère, président du Groupe de la Mécanique; Martin-Dupont, commissaire spécial de l'Algérie; Gondrexon, Plainchant, attachés au Consulat français; de Montarnal et Guillaume, architectes de la Section française; Dumesnil et Du Bousquet, attachés au Commissariat français; Faq, de la Société de bienfaisance française à Verviers; Marcel Estieu, secrétaire de la présidence de la Section française; Aug. Bernard, Delaitre, Hetzel, Ochs, Michaud, Labbé, Artonne, Ledru, Putois, Warren, Senet, Larronde, Louchet, Farcot, Vautier, Bonus, Lapeyre, Simon, Dreyfus-Bing, Douarche, Vollerin, Loreau, Arbel, Barre, Marsaux, Ramet, Mortehan, Lyon, Weill, Perodeau, Abavent, Guilbeaux, Guillemin, etc.

M. Chapsal, commissaire général, prenant la parole, prononça le discours suivant, dont la sincérité émue, le tact et le bonheur d'expressions éveillèrent chez tous les assistants un sympathique écho.

La fête de ce soir est une réunion à laquelle j'attachais le plus grand prix, parce qu'elle me fournit l'occasion de dire à tous les représentants de la Chambre de Commerce et des autres associations françaises de Liège et de la région les sentiments d'estime et de sympathie que j'éprouve à leur égard et de les remercier du concours tout à fait désintéressé que certaines d'entre elles n'ont pas hésité à nous prêter si libéralement, surtout pendant la période de début et de tâtonnement dans les travaux de l'Exposition.

On a coutume de dire que les Français sont peu enclins à quitter les lieux qui les ont vu naître et que, pour eux, franchir la frontière est d'une difficulté insurmontable. Et cependant, si je regarde ce qui se passe ici, je constate que vous formez un groupe nombreux, que vous occupez en cette région des situations enviées et que vous y êtes entourés de la considération générale.

Qu'est-ce à dire ? si ce n'est que nos compatriotes n'hésitent pas à porter au dehors leur activité féconde dès qu'ils croient trouver un milieu favorable au développement de leurs aptitudes ou de leur personnalité.

Tel est le cas de Liège, et ce qu'il importe de retenir, c'est qu'en venant demander l'hospitalité aux Belges, vous avez su leur faire apprécier les qualités qui distinguent les Français.

Il en est résulté que nous autres, les Français de l'Exposition, les Français de passage, nous avons trouvé le terrain déblayé des préventions ou des préjugés qui accueillent parfois les étrangers ; nous avons profité des bonnes dispositions qu'on avait pour vous, de l'amitié qu'on vous témoignait.

Acceptez donc l'expression de notre vive reconnaissance et soyez remerciés pour le service que vous nous avez rendu en nous facilitant l'accomplissement de notre tâche.

Un autre point qu'il est bon de mettre en lumière, c'est que vous, Messieurs les représentants de la colonie française de Liège, vous aimez d'une affection particulière le pays que vous avez choisi.

Ici, les liens d'affaires ne tardent pas à se doubler de liens d'affection. Or, quand on est retenu par cette double attache, il est bien difficile de s'en aller.

Mais je me plais à reconnaître que, pour vous, cette affection pour le pays d'adoption n'est point exclusif de votre amour de la mère-patrie ; celui-là reste toujours vivace en vous ; vous ressentez toutes ses émotions, toutes ses inquiétudes, toutes ses joies. Tout ce qui se passe en France trouve un écho dans vos cœurs.

Aussi n'y a-t-il rien d'étonnant à ce que vous vous soyez associés pleinement au succès que vient de remporter la Section française à l'Exposition de Liège.

Vous y avez retrouvé, comme dans un pur miroir, toutes les qualités qui caractérisent notre race : la clarté, l'esprit de méthode, l'ingéniosité, l'amour du beau, en un mot tout ce qui constitue notre vitalité intellectuelle ou industrielle. C'est une synthèse parfaite où il est loisible de contempler toutes les préoccupations, toutes les tendances du caractère français.

Toutefois, si la réussite de la participation française est aussi complète, c'est grâce à l'énergie de tous ceux qui y ont collaboré et qui n'ont marchandé ni leur temps ni leurs peines.

Du jour où ils ont senti qu'il y avait à accomplir une œuvre utile à leur pays, leur parti a été rapidement pris et leur patriotisme éclairé les a guidés dans la bonne voie.

C'est pour moi une bien grande satisfaction de pouvoir rendre publiquement hommage à leur bonne volonté et à leur dévouement.

J'aurais voulu qu'ils fussent tous là ce soir, les membres des Comités d'installation et d'organisation, avec tous leurs présidents de groupes et de classes, pour remercier chacun en particulier et leur témoigner la profonde gratitude du Gouvernement de la République.

Force m'est de reporter l'expression de ces sentiments sur leurs vaillants chefs, M. Pinard, le président du Comité d'organisation, et M. Ancelot, le président du Comité français des Expositions à l'Étranger.

Grâce à leurs hautes qualités personnelles, à leurs traditions, grâce aux cadres expérimentés qui les entourent, l'organisation de l'Exposition française a présenté le minimum de difficultés et permet d'escompter le maximum de succès.

Par leurs efforts, par vos efforts, Messieurs, la France a, à Liège, une représentation digne d'elle ; elle est le fait de tous nos compatriotes, et elle fait l'admiration de tous les esprits équitables.

J'éprouve une émotion bien douce à le constater ce soir, et jamais la mission que le Gouvernement de la République française m'a confiée ne m'a paru plus belle et plus capable de faire oublier les fatigues qu'elle peut entraîner.

Au spectacle de votre triomphante activité, je me sens pris d'une confiance plus grande dans les destinées de mon pays ; je comprends mieux qu'il entend vivre en prospérant et continuer à grandir.

Je suis plus assuré que jamais qu'il trouvera, dans les couches profondes de sa laborieuse population, tous les contingents nécessaires pour faire face aux éventualités de l'avenir et pour vaincre les difficultés que peut rencontrer dans sa marche toute organisation sociale.

C'est plein de cette confiance que je vous demande de boire à l'union de tous les Français, dans leur amour commun de la France et de la Belgique.

Les derniers mots du Commissaire général furent couverts d'applaudissements et l'orchestre exécuta « La Marseillaise » que tout le monde écouta debout

Ce fut ensuite le tour de M. Noillon, vice-président de la Chambre de commerce française, remplaçant le président, M. Saint-Paul de Sinçay, absent de Liège :

MESSIEURS,

C'est à l'absence de M. le Président de la Chambre de Commerce française, M. Saint-Paul de Sinçay, appelé en Angleterre par les intérêts de la Vieille-Montagne, que je dois l'honneur de prendre la parole.

Je suis heureux de la bonne fortune qui m'échoit, puisqu'elle me procure le plaisir d'adresser à M. le Commissaire général du Gouvernement français tous nos remerciements pour l'aimable pensée qu'il a eue de nous réunir à cette table, et pour la cordialité de son accueil.

Je le remercie encore et surtout, au nom de la Chambre de Commerce française, et je crois pouvoir dire au nom de tous les Français habitant Liège, du vif éclat qu'il a su donner à la participation française à l'Exposition liégeoise.

C'est, en effet, Monsieur le Commissaire général, à votre initiative, à la méthode à la fois si claire, oserai-je dire, et si artistique que vous avez apportée dans l'organisation de la Section française, que nous devons cette splendide manifestation de la puissance économique de notre pays.

Votre œuvre fait l'admiration de tous et son action persistera longtemps après la clôture de l'Exposition, au grand profit du commerce et de l'influence française.

Notre Chambre sera particulièrement placée pour apprécier ces heureux résultats qui déjà commencent à se produire.

C'est là pour nous un nouveau motif de reconnaissance ; aussi soyez assuré, Monsieur le Commissaire général, que, s'il était donné à la Chambre de Commerce française de Liège de pouvoir vous seconder en quoi que ce soit, vous trouveriez chez tous ses membres le concours le plus empressé.

Permettez-moi, Monsieur le Commissaire général, dans les félicitations que nous sommes si heureux de vous adresser, de ne pas oublier les éminents collaborateurs dont vous avez su vous entourer. Tous, avec un grand talent et tout en conservant leur originalité propre, ont grandement contribué à l'unité et à la perfection du monument que vous avez élevé à la glorification du travail français.

Messieurs, je vous propose de vider nos verres en l'honneur et à la santé de M. le Commissaire général et de ses collaborateurs.

On applaudit chaleureusement M. Noillon, puis le silence se rétablit et, au milieu de l'attention générale, M. Pinard, président de la Section française, s'exprima en ces termes :

MONSIEUR LE COMMISSAIRE GÉNÉRAL,

Au nom du Comité d'organisation de la Section française, au nom de mes précieux collaborateurs, les présidents de groupes et de classes, réunis par vos soins autour de cette table, sans oublier mon excellent collègue et ami Ancelot, président du Comité français des Expositions à l'Etranger, je vous remercie de votre aimable invitation.

Vous avez tenu, au lendemain de la consécration officielle de la participation française, à fêter avec nous son brillant succès, à constater publiquement le concours que tous nous avons apporté avec tant d'entrain.

Comment aurait-il pu en être autrement ?

La plupart d'entre nous vous étaient déjà connus et, de leur côté, avaient

pu apprécier dans les délicates fonctions que vous occupiez auparavant au Ministère du Commerce, comme directeur du cabinet de M. Georges Trouillot, l'aménité, l'élévation et la droiture de votre caractère, le souci de l'équité et de la justice qui vous animait.

Aussi avons-nous applaudi des deux mains à votre nomination de Commissaire général de l'Exposition de Liège, très résolu que nous étions à vous seconder de toute notre énergie, à contribuer chacun dans la mesure de nos forces au rayonnement de notre activité industrielle, à justifier ainsi la confiance que notre Gouvernement avait bien voulu, encore une fois, accorder au



Jardins devant les Palais à Fétinne.

Comité français des Expositions à l'Étranger, résolu, en un mot, à tenir haut et ferme au dehors le drapeau de la France républicaine.

Je suis heureux, Monsieur le Commissaire général, de profiter de cette circonstance pour témoigner devant vous ma profonde gratitude à mes fidèles et dévoués collaborateurs qui n'ont pas cessé un instant de me rendre la tâche facile en ne me marchandant ni leur sympathie, ni leur concours.

On a vanté, à juste titre, l'esprit de méthode et le parfait ordonnancement qui a présidé à l'organisation de la Section française, j'ai le devoir d'en faire remonter tout le mérite à son auteur, à notre architecte, M. de Montarnal, dont je n'ai eu qu'à soumettre les conceptions à votre haute approbation.

Je l'ai déjà affirmé dans une précédente réunion, et je ne saurais trop le répéter, les beaux résultats obtenus par la participation française sont dus, pour une large part, à l'union qui a toujours existé entre les artisans de cette grande entreprise et la parfaite harmonie qui n'a jamais cessé de régner entre le Commissariat général et le Comité d'organisation, et son Président en particulier.

Mon cher Commissaire général, permettez-moi de traduire par la brièveté et la sincérité de cette épithète, les sentiments de déférente cordialité que nous

professons tous à votre endroit, je lève mon verre en votre honneur, au succès de l'œuvre féconde et patriotique à laquelle nous sommes justement fiers d'avoir travaillé à vos côtés et qui, certainement, nous en sommes convaincus, restera l'un des plus beaux fleurons de votre carrière administrative déjà si bien remplie.

Pour donner enfin à ce toast un caractère tout particulièrement amical et qui en augmente encore la valeur à vos yeux, veuillez m'autoriser à y joindre le souvenir de tous ceux qui vous sont chers et dont l'étroite affection éclaire votre vie toute de labeur et de dévouement constant à la chose publique.

Ces chaleureuses paroles de M. Pinard exprimaient bien les sentiments unanimes de l'assemblée, car un tonnerre d'applaudissements et d'acclamations les accueillirent pendant que les verres se levaient en l'honneur de M. Chapsal et que retentissait la *Brabançonne*, écoutée debout; il apparaissait d'ailleurs que ces applaudissements n'allaient pas seulement au commissaire général, digne dépositaire de la confiance de la République, mais aussi, pour une part égale, à l'infatigable président du Comité d'organisation de la Section française dont l'activité méthodique, l'inépuisable aménité et la fermeté judicieuse qu'il consacrait à la défense des intérêts français avaient depuis longtemps conquis à la sympathie et le respect de tous ceux qui, à un titre quelconque, ont participé à l'Exposition de Liège.

Banquet offert par M. Chapsal aux Commissaires généraux étrangers, le 24 juillet 1905

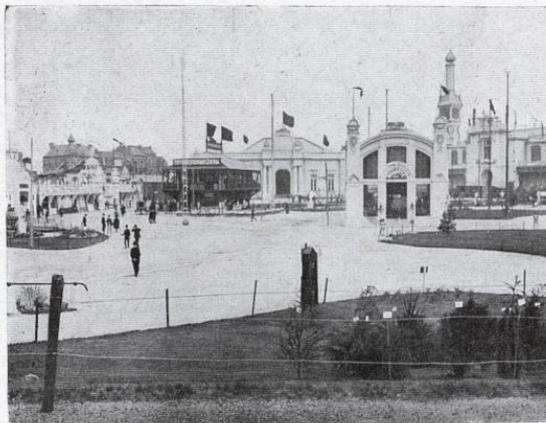
Le commissaire général du gouvernement français offrait le lundi 24 juillet un grand dîner.

Cette fois, M. Chapsal réunissait les commissaires généraux étrangers, les principaux membres de leurs commissariats et quelques personnalités importantes de la ville de Liège.

Le dîner avait lieu au foyer du Théâtre-Royal qui avait été décoré de plantes vertes. Une muraille de palmiers séparait la salle en deux formant à l'entrée un salon où le commissaire général recevait ses invités.

On remarquait parmi ceux-ci: S. E. Mirhan Effendi Cavaffian, chargé d'affaires de Turquie à Bruxelles et commissaire général de Turquie; Richard Lamarche, commissaire général de Belgique; Digneffe, président du Comité exécutif; de Bilbassoff, commissaire général de Russie; Braconier, commissaire général de Suède et de Norwège; Hogge-Fort, commissaire général de Serbie; Keppel, com-

missaire général d'Allemagne; Uttini, commissaire général d'Italie; Gore, commissaire général des Etats-Unis; Cotermans, commissaire général de Perse; Penso, commissaire général de la République Dominicaine; Minora Oka, commissaire général du Japon; Simonis, commissaire général de Roumanie; de Geer, commissaire délégué de Hollande; de Senarclens, commissaire général adjoint de Suisse; l'Amin Abderrahman Benani, commissaire général du Maroc; Hartberger, commissaire général de l'Autriche; de Weiss, Protopopoff, de Stoyanowsky, du commissariat général de Russie; Shen Soeu Ling,



Entrée de Fétinne.

représentant le ministre de Chine, commissaire général; Guerette-Douxchamps, commissaire général de la section internationale; Guineff et Lascoff, du commissariat de Bulgarie; Reblé, du commissariat d'Allemagne; Vaxelaire, du commissariat ottoman; Dujardin, directeur de la Section allemande; Halot, du commissariat japonais; Percebois, du commissariat de Chine; Bégasse, du commissariat d'Autriche-Hongrie; Nordling et de Macar, du commissariat de Suède et Norvège; Chadoir, président de la Société d'Escaut et Meuse; Brodie, du commissariat canadien; Dedet et Dop, adjoints au commissaire général du gouvernement français; Fritsh Estrangin, sous-commissaire des Beaux-Arts français; Lozé, sous-chef de cabinet du ministre

des Affaires étrangères; du Bousquet et Douarche, du commissariat général français; Estieu, secrétaire du président du Comité d'organisation de la section française; Martel, Thuilier, etc., etc.

S'étaient fait excuser: MM. Kiralfy, commissaire général d'Angleterre; Vernazza, commissaire général de Bulgarie; Kleyer, bourgmestre de Liège; Crozier, consul de France, etc., etc.

Au dessert, M. Chapsal souhaita la bienvenue à ses hôtes en ces termes:

MESSIEURS,

Au nom de la République française, dont j'ai l'honneur d'être le délégué, permettez-moi de vous adresser l'expression de la plus sincère cordialité et de saluer en vos personnes les chefs d'Etat, les souverains et les gouvernements que vous représentez à l'Exposition universelle de Liège.

Au nombre des conséquences bienfaisantes qui découlent d'une Exposition internationale, il en est une à laquelle nous attachons, nous autres, Français, un prix inappréciable, c'est que ces manifestations dirigent la pensée des peuples vers un but économique, et les mettent en contact plus direct avec les autres.

Or, que peut-il résulter de ces rapprochements, si ce n'est un développement de l'esprit de commerce et par suite une plus facile entente sur le terrain industriel. Comme l'effet naturel du commerce est de porter à la paix, les Expositions servent en réalité la cause de la paix qui forme le vœu suprême de tous les peuples épris de travail et de progrès.

Sans doute chaque nation a à défendre des intérêts propres et chacune s'efforce de les défendre avec l'énergie et la ténacité qu'impose la concurrence actuelle. Mais ces inévitables rivalités commerciales et industrielles n'excluent pas les rapports de bon voisinage ou de mutuelle estime.

Je suis même d'avis qu'une confiance réciproque dans les relations entre pays civilisés est une condition nécessaire pour une plus grande activité dans leurs échanges.

Les Expositions internationales ont encore à nos yeux un précieux avantage: si elles permettent d'admirer les caractères distinctifs de chaque race, elles font également apparaître combien est constante entre les peuples la pénétration des idées, combien est universelle l'application des découvertes.

Tout cet ensemble de liens et de services qui constitue le patrimoine commun de la civilisation, leur crée des motifs puissants d'étroite solidarité et les engage à poursuivre par les voies de la paix, l'amélioration des conditions de la vie humaine.

A l'appui des considérations que je me suis permis de vous exposer, je ne saurais, je crois, citer d'exemple plus démonstratif que celui du pays qui nous offre à l'heure actuelle cette si généreuse hospitalité.

Grâce à trois quarts de siècle de paix ininterrompue, la Belgique a atteint un degré de prospérité inouïe; par son esprit d'initiative, par son activité rayonnante, par sa force d'expansion, elle ne s'est pas bornée à vivre, elle a

accru en elle-même les sources de vie, elle est devenue un grand pays sur un petit territoire ; elle nous donne à tous cette impression que la puissance peut s'acquérir par la rivalité pacifique des travailleurs.

Aussi nous félicitons-nous de la réussite de l'Exposition de Liège, nous y voyons le meilleur gage de progrès, et je suis convaincu que cette œuvre salubre ne laissera après elle que le souvenir d'une noble et féconde émulation.

C'est dans cette pensée que je vous demande, Messieurs, de lever votre verre en l'honneur des souverains, chefs d'Etat et gouvernements dont vous êtes les distingués représentants.

L'orchestre a joué alors la *Brabançonne*, puis la *Marseillaise*.

Le ministre de Turquie à Bruxelles, commissaire général de l'Empire ottoman, répondit au nom de ses collègues.

Banquet offert le 3 août par le Comité d'Organisation de la Section Française

Le 3 août avait lieu à Liège, à la salle de la « Renommée », le banquet offert par le Comité d'organisation de la Section française, les jurés et les exposants français, aux hautes personnalités du Gouvernement belge, au Comité exécutif de l'Exposition de Liège, aux commissaires généraux belges, français et étrangers.

L'immense salle avait reçu pour la circonstance une décoration des plus brillantes et du meilleur goût ; des trophées de drapeaux aux couleurs françaises et belges avaient été disposés tout autour de la salle, de splendides tentures garnissaient la balustrade du premier étage et les tables, remarquablement servies et ornées de fleurs magnifiques, étincelaient sous l'éclat des lustres électriques.

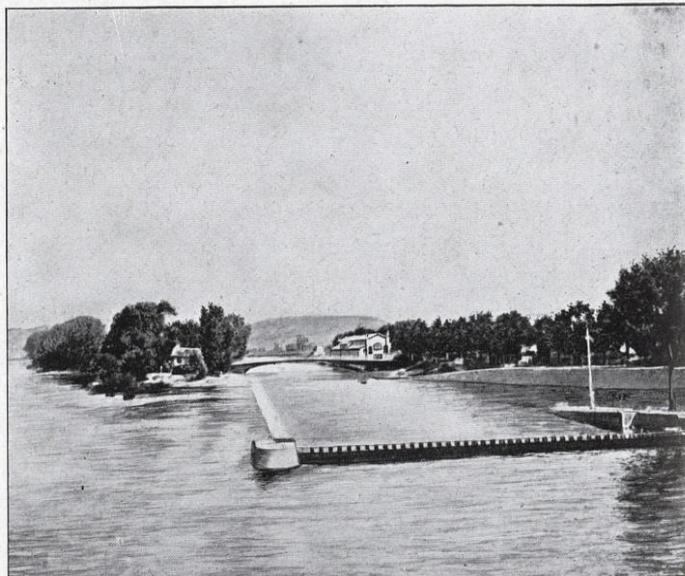
Plus de mille convives se trouvaient réunis sous la présidence de M. Bérard, sous-secrétaire d'Etat des Postes et Télégraphes, M. Dubief, ministre du Commerce et de l'Industrie, ayant été empêché au dernier moment, de se rendre à Liège, ainsi qu'il se le proposait.

Quelques dames avaient tenu à accompagner leurs maris et apportaient par leur présence à cette fête du Commerce et de l'Industrie, une note de grâce et d'élégance.

Les invités étaient reçus à l'entrée par M. Pinard, président de la Section française, entouré de MM. Ancelot, président du Comité français des Expositions à l'Etranger ; Lucien Layus, premier vice-président ; Grodet, trésorier de la Section française ; Kester, trésorier du Comité français des Expositions à l'Etranger ; Morel, secrétaire

général de la Section française, et de tous les membres du Comité d'organisation de la Section française.

Le banquet était présidé par M. Bérard, sous-secrétaire d'Etat des Postes et des Télégraphes, représentant M. Dubief, ministre du Commerce et de l'Industrie. A la table d'honneur, outre M. Pinard et les membres du bureau du Comité français et de la Section française,



La Meuse au Quai Mativa.

avaient pris place MM. Schollaert, président de la Chambre des représentants; de Trooz, ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique; Francotte, ministre du Travail et de l'Industrie; Gérard, ministre de France en Belgique; Chapsal, commissaire général du Gouvernement français; Simonis et Dupont, vice-présidents du Sénat; Delombre et Millerand, anciens ministres du Commerce; Viger, ancien ministre de l'Agriculture de France; Pety de Thozée, gouverneur de la province de Liège; Kleyer, bourgmestre de Liège; Lamarche et Gody, commissaires généraux de l'Exposition; Digneffe, président du Comité exécutif; Auguste Dumoulin et Dallemagne, vice-présidents;

Forgeur, secrétaire général; le général Pioch, commandant la circonscription militaire de Liège; le baron Van Etvelde, ministre d'Etat du Congo; le sénateur Dupret, président du Comité belge des Expositions à l'Etranger; Van der Elst, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères; Courrégelongue, sénateur; Cauvin, Camuzet, Peureux, députés; Dubois, directeur général, et Morisseaux, directeur au Ministère de l'Industrie et du Travail; Pholien et Victor Dumoulin, Nicolas Goblet, Frédéric Nyst, Louis Fraigneux, Simonis, Schoemans, Barnard, Dainef, Hamaide, Hasse, Jacquemin, Jacques, Lonneux, Philippe, Timmermans, Rigo; Larroque, président de la Société française de bienfaisance de Liège; Borniche, Bénard, Chaubet, Doat, Duchêne, Halot, Labbé, Saint-Paul de Singay, Vaxelaire-Claes, membres du Comité franco-belge de propagande.

Parmi les commissaires généraux étrangers, on remarquait: M. le Dr Zolovitz, agent diplomatique de Bulgarie en France; S. E. Yang-Tsao-Yun, commissaire général de Chine; Méhran Effendi Cavaffian, commissaire général de Turquie; MM. L. Doret, Kiralfy, Hartberger, James Brodie, Gore, Ware, Le Jonkheer W. G. de Geer, A. Uttini, Minora Oka, l'Amin Cid Abderrahman Benani, Braçonier, de Bilbassoff, Hogge-Fort, Penso, Stoyanowsky, Protopopoff, du Loup.

Le Comité exécutif de l'Exposition de Milan était représenté par M. Ancona.

M. Bérard, sous-secrétaire d'Etat aux Postes et Télégraphes, donna la parole à M. Gérard, ministre de France à Bruxelles.

DISCOURS DE M. GERARD,

*Ministre de France et envoyé extraordinaire de la République française
en Belgique.*

MESSIEURS,

Nous ressentons tous un légitime orgueil en voyant combien est vaste et importante la participation de la France à l'Exposition universelle de Liège.

Cette participation a été aussi pour la France l'occasion de montrer les sympathies profondes dont elle est animée, ainsi que son Gouvernement, pour le pays qui nous donne l'hospitalité. La participation de la France a été pour nous, Français, une façon de nous associer aux fêtes destinées à célébrer le soixante-quinzième anniversaire de l'indépendance de la Belgique; ç'a été notre part dans ce magnifique jubilé.

Et si je vous demande ce soir, Messieurs, de vous associer aux sentiments

dont je suis chargé de vous porter l'expression, c'est pour vous dire que tous nous ressentons profondément dans les circonstances présentes, combien il était nécessaire que la France prit à ce magnifique concours international la part qu'elle y a prise. Messieurs, vous me permettrez d'exprimer en un mot mes sympathies envers la Belgique pour le magnifique jubilé qu'elle célèbre, en vous proposant la santé de celui qui est l'incarnation de la Belgique, du Souverain qui, après l'avoir dirigée pendant quarante années, lui ouvre aujourd'hui, par son expérience et par cette ardeur de jeunesse et de génie qui a survécu à l'âge, le chemin de l'avenir.

Messieurs, je vous propose de boire à Sa Majesté le Roi des Belges. (*L'orchestre exécute la Brabançonne.*)

M. Schollaert, président de la Chambre des représentants, se leva et prononça les paroles suivantes :

DISCOURS DE M. SCHOLLAERT,

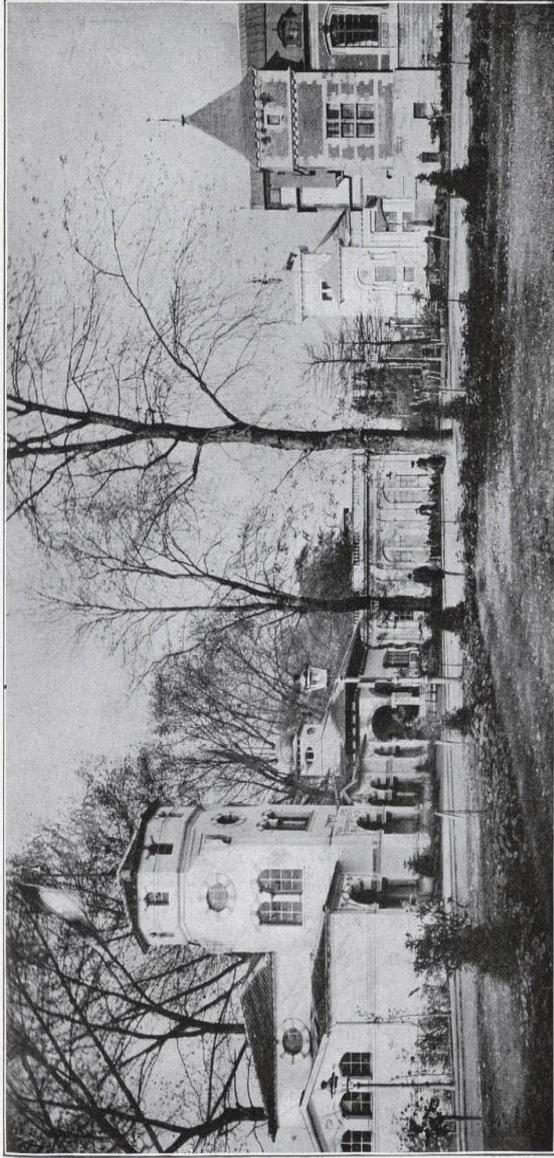
Président de la Chambre des Représentants.

MESSIEURS,

Au nom des Belges ici présents, je remercie Son Excellence M. Gérard, ministre de France en Belgique, des paroles qu'il a bien voulu adresser aux Belges. Sa bienveillance pour nous, les excellentes relations que depuis plusieurs années nous avons constamment entretenues avec lui pourraient faire croire de sa part à beaucoup d'indulgence ; mais nous acceptons avec reconnaissance tout ce qu'il a dit, eu égard à l'auguste personne dans laquelle il a incarné la santé qu'il a portée. Messieurs, nous vous remercions.

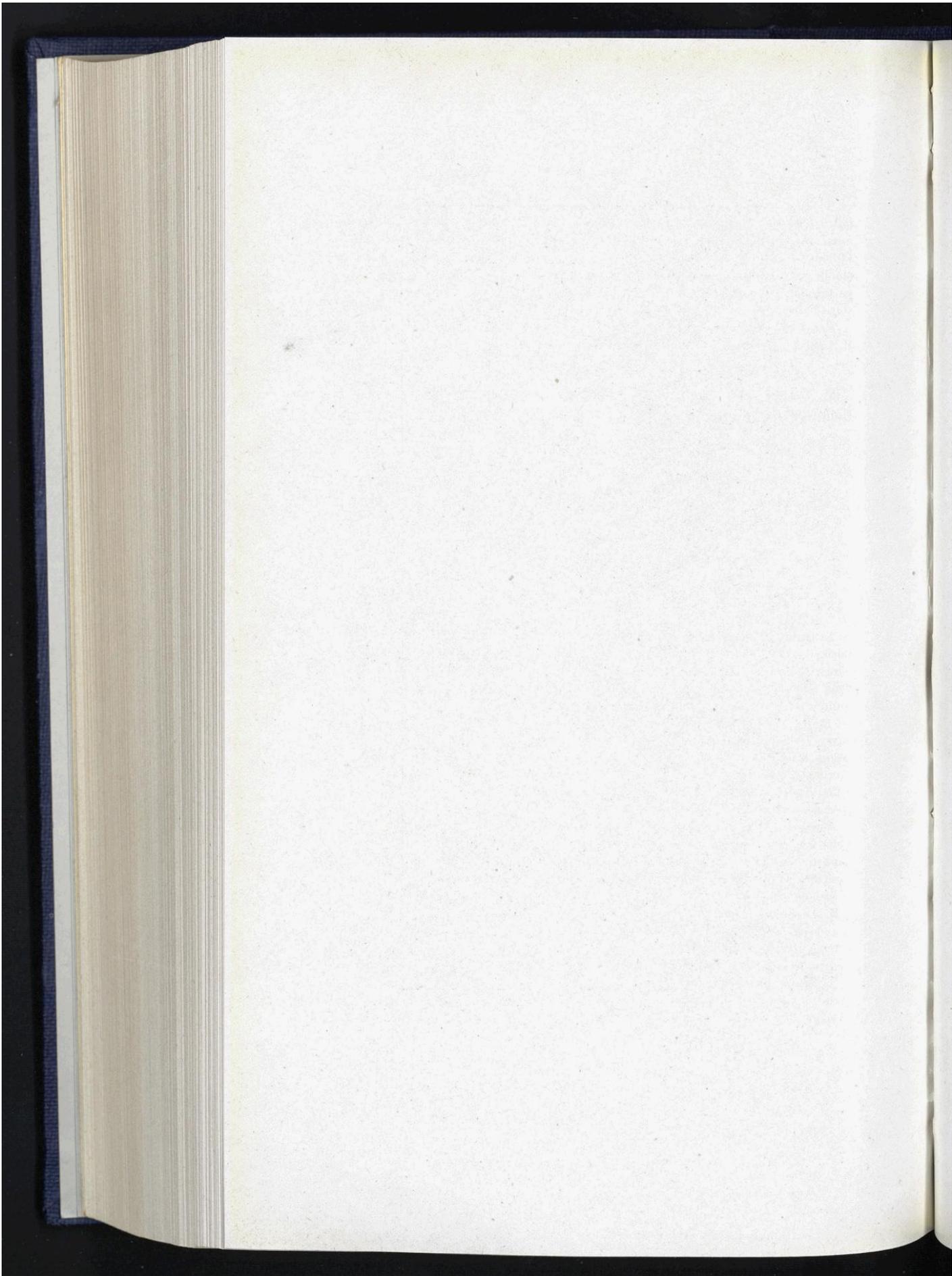
M. Gérard disait que la brillante participation de la France à l'Exposition de Liège avait eu pour but de fêter avec nous le soixante-quinzième anniversaire de notre indépendance coloniale. Pour nous, nous nous souviendrons toujours avec gratitude du rôle important que la France a joué lorsque notre nationalité a été en cause et nous saisissons toutes les occasions de vous en adresser nos remerciements.

Messieurs, nous avons en Belgique le culte ardent de la liberté. Nous avons appris ce que la liberté nous permettait de faire. Oui, nous éprouvons quelque fierté, petite nation au centre de l'Europe, des œuvres que la liberté nous a permis d'établir. Aussi nous souvenons-nous que c'est à la pratique des libertés communales que nous devons notre éducation et quand, regardant du côté de la France, nous voyons son chef d'aujourd'hui, nous nous rappelons que lui aussi a fait son éducation en remplissant d'abord les fonctions de maire de sa commune. Nous saluons ce chef d'Etat qui a pendant sept années dirigé les affaires de la France, vous savez, vous autres Français, avec quel succès et quelle abnégation ; nous savons, nous autres Belges, avec quelle bienveillance et quel souci constant d'entretenir de bonnes relations avec les nations étrangères.



Serbie. — Monténégro. — Palais de la Femme.
Canada. — Art ancien. — Parc de la Boverie.

CNAM



Nous, Messieurs, nous sommes également des fervents de l'association. Les mutualités éclosent chez nous dans toutes les communes. Eh bien ! nous savons aussi que votre Président est un des apôtres ardents de la mutualité. Nous saluons cet homme qui, comme nous, aime les libertés communales et a su établir les mutualités en France ; nous lui adressons un salut respectueux et, en buvant à sa santé, nous buvons à la prospérité de votre grande nation, de votre beau pays.

Messieurs, au beau pays de France, au Président de la République, M. Loubet. (*L'orchestre exécute la Marseillaise.*)

M. Bérard donna alors la parole à M. A. Pinard, président du Comité d'organisation de la section française.

DISCOURS DE M. A. PINARD,

*Président du Comité d'organisation de la Section française
de l'Exposition de Liège.*

MESSIEURS LES MINISTRES,

MESSIEURS LES COMMISSAIRES GÉNÉRAUX,

MESSIEURS,

Le Comité d'organisation de la Section française avait l'impérieux devoir de saisir l'occasion de la présence simultanée, dans cette pittoresque et hospitalière cité liégeoise, de ses jurés et de l'élite de ses exposants, pour les réunir dans un banquet amical, en vue de témoigner publiquement, en leur nom comme au sien, ses très respectueuses sympathies aux représentants autorisés de la Belgique, et affirmer une fois de plus la cordialité de ses sentiments envers les Commissaires généraux et les membres du Comité exécutif de l'Exposition. Mais je ne veux pas, Messieurs, empiéter sur le domaine réservé à mon excellent collègue et ami Ancelot, président du Comité français des Expositions à l'étranger, et je lui laisse bien volontiers l'agréable mission de remercier plus spécialement les hôtes éminents qui ont bien voulu répondre à notre appel.

Messieurs les Commissaires généraux des nations étrangères ont bien voulu nous faire le grand honneur d'accepter également notre invitation, d'ajouter par leur présence à l'éclat de cette manifestation, et de lui conserver ainsi son caractère de parfaite courtoisie internationale, je leur en exprime notre sincère et profonde gratitude.

M. Dubief, ministre du Commerce, empêché à la dernière heure, à notre grand regret, de présider cette fête française, à laquelle il portait un si vif intérêt, comme à tout ce qui touche à l'Exposition de Liège, a tenu essentiellement à se faire remplacer au milieu de nous par un membre du Gouvernement de la République, par son collègue et son collaborateur le plus immédiat, M. Bérard, le très distingué et très affable sous-secrétaire d'Etat aux Postes et Télégraphes. Messieurs, après M. le Ministre du Commerce, nul, certainement,

n'était mieux désigné par ses fonctions pour présider cette réunion que celui qui détient dans ses délicates et complexes attributions ces souples réseaux qui, supprimant toutes barrières entre les peuples, leur permettent l'échange continu de leurs pensées et tendent ainsi à resserrer de plus en plus les liens d'affinité qui les unissent.

Messieurs les Membres du Comité exécutif: Si nos compatriotes sont accourus si nombreux à votre belle Exposition, s'ils ont justifié la foi robuste que nous possédions dès la première heure, mes collègues et moi, dans son brillant succès, croyez bien qu'ils escomptaient le large et dévoué concours que, dans son patriotisme éclairé, ne leur a jamais ménagé notre éminent ministre de France en Belgique, l'honorable M. Gérard, qu'ils entendaient en même temps confirmer la confiance que notre Gouvernement avait, à si juste titre, placée dans notre très distingué Commissaire général M. Chapsal, dont ils ont pu apprécier comme nous, en toutes circonstances, l'intelligente et active impulsion, l'élévation, la droiture et l'aménité du caractère.

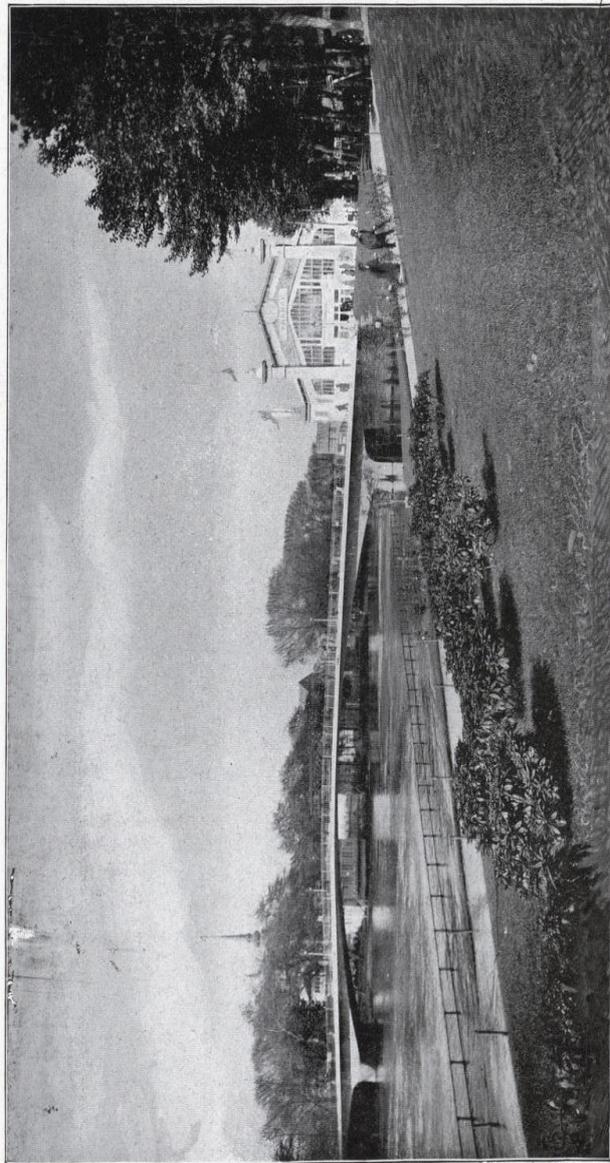
Enfin, Messieurs, nous tous, Français, nous savions par expérience l'aimable accueil qui nous était réservé par la nation sœur, pour employer une expression consacrée par les événements et que l'histoire ne manquera pas d'enregistrer; nous nous sentions portés par les élans de nos cœurs vers un terrain ami, où fleurit le culte de la générosité et de la justice, vers des voisins dont nous avons constaté, et peut-être envié quelquefois, l'esprit de méthode, l'esprit d'entreprise, la persévérante énergie, vers des voisins en un mot, épris, comme nous, de cette politique des affaires qui, en favorisant l'épanouissement de toutes les initiatives, à tous les degrés de l'échelle sociale, crée la richesse et en active la circulation dans toutes les classes, au grand profit de la prospérité publique, du bien-être de chacun, de l'apaisement universel.

A côté des discours il faut des actes, et tous ces actes doivent s'inspirer d'une pensée patriotique; telle est, Messieurs, la noble idée que développait tout récemment, au cours d'une de ces imposantes cérémonies glorifiant le soixante-quinzième anniversaire de l'Indépendance, l'illustre Souverain qu'on a si bien qualifié de Premier Citoyen belge, et auquel, au nom de tous nos exposants, je me permets d'adresser notre salut le plus respectueux et l'hommage de notre reconnaissance pour le haut et bienveillant intérêt qu'il a daigné témoigner à maintes reprises à notre Section française.

Messieurs, cette auguste parole de Sa Majesté le Roi Léopold II constitue incontestablement pour ses sujets une indication, un encouragement, mais elle définit en tout cas très nettement le but poursuivi par mes collègues du Comité d'organisation et nos exposants, lorsqu'ils se sont rendus à Liège avec tant d'entrain.

Si, en effet, les Expositions internationales paraissent essentiellement au premier abord des œuvres d'harmonie, de paix, de progrès, nous ne pouvons cependant pas oublier que c'est de plus en plus désormais sur le terrain industriel et commercial que les peuples sont appelés à connaître les rivalités de la lutte économique, rivalité féconde pour les vainqueurs, mais parfois aussi plus meurtrière pour les vaincus que la perte d'une bataille à main armée.

Désertier le combat dans ces conditions, n'était-ce pas courir de gaieté de cœur à l'oubli, à l'effacement, prodromes de la déchéance fatale? Aussi, Mes-



Le Pont Mativa (Hennebique) et le Palais de l'Alimentation française.



sieurs, nous sentions tous le devoir de l'acte patriotique à accomplir vis-à-vis de l'industrie française, vis-à-vis de notre cher pays, et, en soldats du travail résolu, convaincus, nous avons sans hésitation marché au drapeau!

Messieurs, je bois au succès éclatant de l'Exposition de Liège, je lève mon verre en l'honneur de ses Commissaires généraux, des membres de son Comité exécutif, à la prospérité de la ville de Liège.

Messieurs, je n'aurais garde de me rasseoir sans obéir également à un nouveau devoir, celui de remercier bien sincèrement tous les membres de la presse belge, française et étrangère, de l'aimable et gracieux concours qu'ils ont bien voulu apporter à la participation française; grâce à leur opportune intervention, l'opinion publique a pu, non seulement connaître nos succès, mais comprendre et apprécier nos efforts, je leur exprime toute ma gratitude et toute la gratitude du Comité d'organisation.

Enfin, Messieurs, vous me permettez de ne pas oublier, en terminant, mes excellents collègues, les administrateurs du *Bon Marché* qui, en mettant généreusement à notre disposition leur excellente harmonie, sous la remarquable direction de M. Wettge, bien connu déjà de la ville de Liège, ont contribué pour une bonne part à l'éclat de cette manifestation française: qu'ils reçoivent l'assurance de nos sentiments cordiaux et reconnaissants et toutes nos félicitations pour leurs habiles exécutants.

M. Digneffe, président du Comité exécutif de l'Exposition de Liège, se leva à son tour et dit:

DISCOURS DE M. DIGNEFFE,

Président du Comité exécutif de l'Exposition de Liège.

MESSIEURS,

L'aimable Président du Comité d'organisation de la Section française, M. Pinard, a bien voulu prononcer tantôt des paroles flatteuses à l'adresse des membres du Comité organisateur de l'Exposition de Liège. L'amitié rend souvent aveugle, dit-on, et je crains que, pour apprécier ce que nous avons pu faire pour ces messieurs, M. Pinard n'ait regardé à travers le verre grossissant des relations amicales qui se sont établies entre nous. Je suis heureux, cependant, de l'occasion qu'il me donne de pouvoir devant les représentants du Gouvernement français et devant MM. les Exposants et Jurés français, dont ces messieurs du Comité français des Expositions à l'Etranger sont les commettants, dire pourquoi nous estimons, nous, que nous resterons leurs obligés.

Messieurs, il y a six ans que nous avons lancé l'idée hardie de faire une Exposition à Liège et alors que pendant des années nous avons lutté contre un scepticisme persistant, contre une indifférence qui risqua plus d'une fois de briser nos courages, nous n'oublierons jamais, Messieurs, que c'est de France que nous est venue la première parole d'encouragement, que c'est de la

bouche de ces messieurs du Comité français des Expositions à l'Étranger, que nous avons entendu pour la première fois cette parole : « Allez de l'avant, nous avons confiance en vous et nous vous suivrons ! »

Messieurs, des faits comme ceux-là ont, je le souhaite et je l'espère, créé entre ces messieurs et nous des relations qui ne resteront pas sans lendemain et en vous tendant, au nom de mes compatriotes et de mes collègues du Comité organisateur une main amie, je puis vous dire : « Acceptez cette étreinte ; jamais main ne vous fut plus loyalement, plus amicalement tendue. »

Je lève mon verre au Comité français des Expositions à l'Étranger.

Ce fut alors au tour de M. Ancelot, président du Comité français des Expositions à l'étranger, de prendre la parole :

DISCOURS DE M. ANCELOT,

Président du Comité français des Expositions à l'Étranger.

MESSIEURS LES MINISTRES,
MESSIEURS,

Je voulais, ce soir, rester dans l'ombre et observer un silence discret ; mais comme Président du Comité français des Expositions à l'Étranger, je pense qu'il est de mon devoir d'adresser mes remerciements à tous ceux qui ont contribué au succès de l'Exposition de Liège.

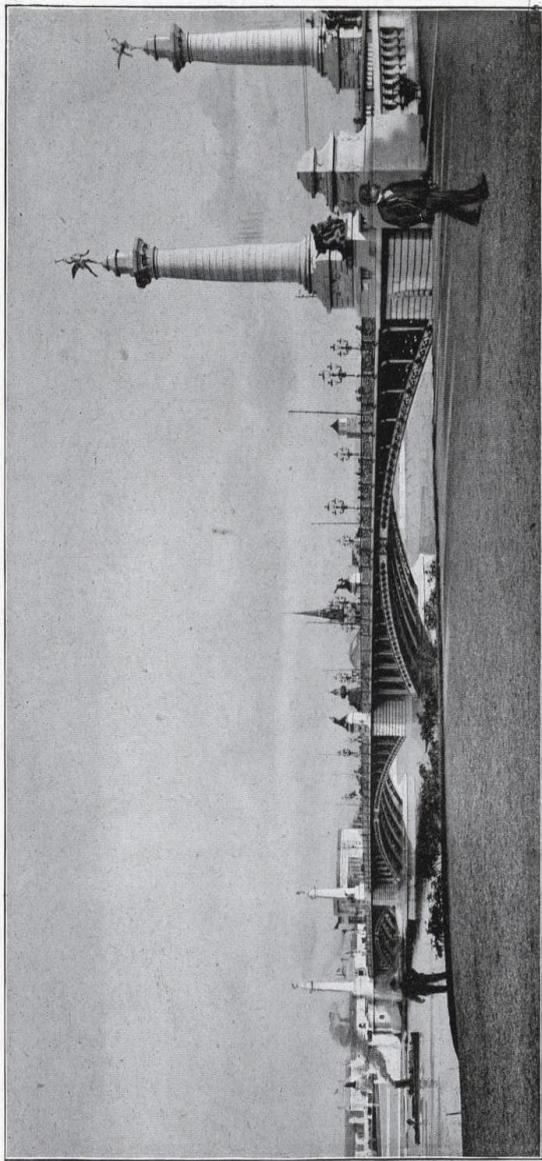
Son Excellence, M. Francotte, ministre de l'Industrie et du Travail, est naturellement le premier auquel ces remerciements s'adressent. En effet, Monsieur le Ministre, nul d'entre nous n'a oublié l'honneur que vous avez bien voulu nous faire par votre présence, en novembre 1902, à Paris, au banquet annuel de notre Comité.

A cette époque, tous les efforts de l'industrie et du commerce français se portaient à l'Exposition de Saint-Louis et quelques esprits voyaient avec hésitation une nouvelle somme de travail à produire et de nouveaux sacrifices à solliciter.

Dans une allocution d'une éloquence persuasive et d'un charme personnel, vous avez conquis les cœurs et entraîné dans un élan chaleureux les plus hésitants. Dès lors, grâce à vous, le succès final était prévu.

Nous avons le très grand plaisir, depuis plusieurs années déjà, d'être en rapports constants avec les membres du Comité exécutif de l'Exposition de Liège. Leur programme si consciencieusement élaboré, attira dès l'abord notre attention, et c'est avec empressement que nous leur donnâmes notre adhésion pleine et entière.

Notre confiance absolue était acquise à ces hommes éminents qui savent qu'en un temps où l'appât du lucre est le mobile de tous actes, il est bon de voir les commerçants et les industriels n'obéir qu'à la voix désintéressée du patriotisme et ne se montrer avides que du prestige national. (*Applaudissements.*)



Le Pont de Fragnée.

CNAM



Aussi nous est-il très agréable d'adresser ici, aujourd'hui, à ces messieurs, nos remerciements pour leur très grande affabilité et d'y joindre nos félicitations pour le très grand et le très éclatant succès qu'ils viennent de remporter.

M'adressant à tous les membres du Comité exécutif, ces messieurs me permettront de leur exprimer l'espoir que des relations d'amitié, cordiales et suivies, subsisteront entre nous après cette Exposition, à laquelle nous avons été heureux d'apporter sans hésitation notre concours le plus absolu.

Merci aussi à M. le Commissaire général Lamarche, et à M. Gody, commissaire général adjoint, auprès desquels nous avons trouvé un accueil si sympathique.

Nous n'oublierons pas, non plus, les amabilités dont nous avons été comblés par M. le Gouverneur et par M. le Bourgmestre ; nous leur adressons notre respectueux salut.

Après avoir acquitté notre dette de reconnaissance envers les organisateurs belges de l'Exposition, permettez-moi, Messieurs, de faire un rapide retour vers la France, où nous avons trouvé aussi des concours si dévoués et si précieux.

Celui d'abord de M. le Ministre Trouillot, auquel nous devons l'honneur d'avoir été chargés, par le Gouvernement de la République, d'organiser la participation de la France à votre Exposition, et qui a bien voulu mettre à notre tête le distingué Commissaire général, M. Chapsal.

Ensuite celui de M. Dubief, son successeur immédiat au Ministère du Commerce, qui nous a favorisés de la même bienveillance et dont la présence réitérée à Bruxelles et à Liège, prouve tout l'intérêt qu'il porte à cette belle Exposition. Empêché de présider le banquet de ce soir, il a bien voulu déléguer à sa place son ami et sympathique collaborateur M. Bérard, sous-secrétaire d'Etat aux Postes et aux Télégraphes.

Nous sentons d'autant plus l'honneur que nous fait ce soir M. Bérard, qu'il lui a fallu imposer à son cœur de père l'obligation de quitter momentanément un charmant bébé né d'hier et pour le bonheur duquel nous faisons tous, ce soir, les meilleurs vœux.

Monsieur Gérard, ministre de France en Belgique, permettez-moi de vous offrir ici nos remerciements pour le bienveillant accueil que nos compatriotes ont toujours trouvé auprès de vous, soit à Bruxelles, soit à Liège.

Monsieur le Commissaire général Chapsal, nous sommes heureux d'avoir pu bénéficier dans cette Exposition des hautes qualités dont vous êtes remarquablement doué ; en particulier, de cette activité constante, de cette autorité incontestable, sous laquelle chacun se plie d'autant plus volontiers qu'elle est tempérée par la plus cordiale affabilité.

Pour arriver au terme de nos efforts, nous avons besoin d'un pilote éclairé, et c'est en votre belle intelligence, Monsieur le Commissaire général, que nous l'avons trouvé. Nous vous en remercions.

Mon cher ami Pinard, lorsque le Comité vous a délégué ses pouvoirs pour l'organisation de la Section française à Liège, il savait qu'il ne pouvait les confier en meilleures mains. Le résultat acquis nous dit dès aujourd'hui qu'il ne s'est pas trompé.

Nous avons tous marché en communauté parfaite d'idées et de sentiments, et je suis particulièrement heureux de constater une fois de plus combien l'union fait la force, selon la devise de la nation belge. Permettez-moi, mon

cher ami, de profiter de cette belle réunion pour vous adresser ici, au nom de tous mes collègues, mes remerciements les plus cordiaux pour les nouveaux succès que, grâce à vous, notre Comité vient de remporter.

Monsieur le Consul Crozier, mis au courant par vous des premiers projets de l'Exposition de Liège, nous avons trouvé en vous un introducteur autorisé, un lien solide, un conseiller éclairé, et tous ceux qui ont eu à s'adresser à vous, ont été conquis par le charme de votre nature si française, faite de finesse et de courtoisie.

M. Larroque, notre cher compatriote, établi à Liège depuis de longues années, par la connaissance par lui acquise des qualités de ses concitoyens d'adoption, a été pour nous l'ouvrier de la toute première heure, et son concours nous a été des plus précieux ; nous l'en remercions chaudement.

Je remercie enfin tous les membres du Comité et tous les exposants qui ont bien voulu répondre à l'appel du Comité français des Expositions à l'étranger. Vous devez tous, Messieurs, être fiers du résultat obtenu ; il devient la principale récompense de vos laborieux efforts et de vos généreux sacrifices.

MESSIEURS LES MINISTRES,
MESSIEURS,

Cette Exposition, quoique venue après tant d'autres, ne le cède en rien à ses devancières. Déjà, sur les rives enchanteresses de la Meuse, en un cadre féerique presque unique, cette vieille et illustre ville de Liège a vu se presser des multitudes pleines d'admiration.

Il reste plusieurs mois encore avant la clôture de cette Exposition, et le passé devant être le gage de l'avenir, il nous est permis d'espérer que d'autres multitudes suivront l'exemple des premières venues à Liège.

Il résultera de ces visites, de ces relations de peuples à peuples, non seulement un échange d'idées industrielles, commerciales et artistiques, mais une harmonie qui sera, n'en doutons pas, la sauvegarde de la paix universelle. Que cette Exposition soit donc un lien nouveau entre tous, et particulièrement entre la Belgique et la France.

C'est le vœu que je forme en levant mon verre en l'honneur de S. E. M. Schollaert, président de la Chambre des représentants, de MM. Simonis et Dupont, vice-présidents du Sénat, de S. E. M. de Trooz, ministre de l'intérieur, de S. E. M. Francotte, ministre de l'Industrie et du Travail, personnifiant en ces Messieurs la Belgique tout entière.

M. Chapsal, commissaire général du Gouvernement français à l'Exposition de Liège, prononça alors le discours suivant :

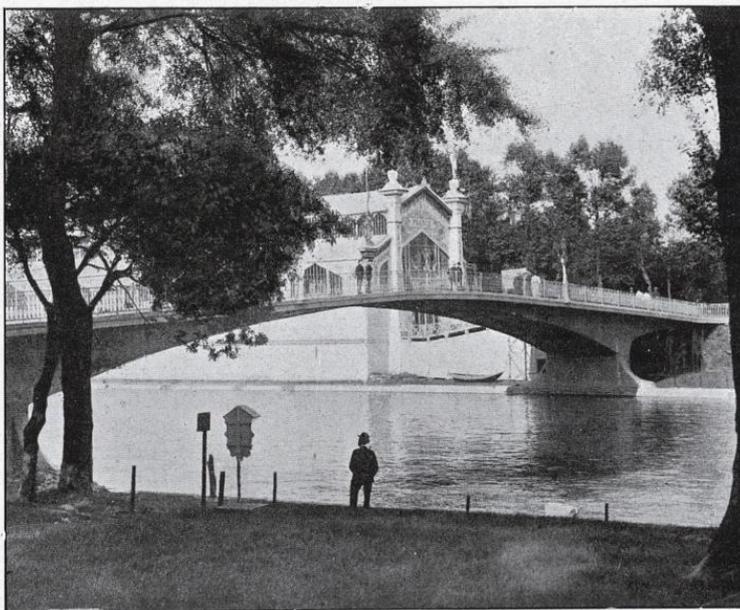
DISCOURS DE M. F. CHAPSAL,

*Commissaire général du Gouvernement français en Belgique
pour l'Exposition de Liège.*

MESSIEURS,

Permettez-moi de remercier, en quelques mots très brefs, les précédents orateurs des paroles très flatteuses qu'ils ont prononcées à mon égard.

Si l'œuvre de la participation française, à laquelle nous nous sommes con-



Palais de l'Alimentation vu par le travers du Pont de Ciment armé.

sacrés depuis dix-huit mois, a obtenu le succès que l'on constate aujourd'hui, c'est qu'aidé et soutenu par la confiance de M. le Ministre du Commerce, j'ai rencontré un concours incessant et dévoué auprès du Comité français des Expositions à l'étranger, du Comité d'organisation, et des nombreux membres des Comités d'installation. Chacun, dès le premier jour, a compris que son devoir comme son intérêt l'engageait à prendre part à cette manifestation du travail et de la paix. Et alors une double émulation s'est emparée de nos exposants, tous rivalisant de zèle et d'activité, d'intelligence, se sont efforcés de montrer

leur pays sous le jour le plus vrai, le plus séduisant, le plus artistique. Tous se sont attachés à étaler les productions dues à la variété du climat de la France ou à l'ingéniosité de ses inventeurs.

Et c'est ainsi, Messieurs, que notre Exposition reflète le clair génie de la France.

Je voudrais pouvoir adresser à chacun de vous, en particulier, les remerciements qu'il mérite pour les services rendus à nos intérêts économiques ; force m'est de reporter ces témoignages sur vos vaillants chefs, notamment sur M. Pinard, mon dévoué collaborateur de tous les jours, depuis le début de l'organisation, et sur le président Ancelot, qui n'a cessé d'éclairer notre marche de sa vieille expérience et de ses utiles conseils.

Mais je dois le proclamer bien haut, une telle participation de la France ne pouvait être organisée que dans un milieu favorable comme l'est la noble cité de Liège, car elle constitue la démonstration vivante de notre amitié pour la Belgique, comme elle prouve combien nous sommes profondément attachés à la cause de son indépendance, sortie de la collaboration commune de nos ancêtres.

Il est juste également de reconnaître que l'élaboration de notre œuvre a été facilitée par l'empressement, les prévenances et les cordialités que nous avons toujours trouvés auprès des membres du Commissariat général belge et du Comité exécutif. Se souvenant que nous avions répondu les premiers à leur appel, les autorités liégeoises nous en ont toujours su gré, et de là est né ce courant de mutuelle confiance qui a été d'une aide si puissante pour notre organisation.

Je saisis cette occasion pour les remercier tous et surtout pour adresser au chef suprême de l'Exposition internationale et universelle de Liège, M. Francotte, ministre de l'Industrie et du Travail, l'expression de notre profonde gratitude ; les Français ont toujours rencontré l'accueil le plus amical, toutes les fois qu'ils ont eu recours à sa haute autorité, qu'ils ont fait appel à son intervention, ses décisions ont été empreintes de l'esprit de la plus équitable bienveillance. Aussi suis-je heureux de pouvoir lui offrir devant ses compatriotes l'hommage de notre profonde reconnaissance.

Je vous propose donc, Messieurs, pour synthétiser les sentiments de sympathie et d'admiration que nous éprouvons pour ce merveilleux pays de la Belgique, de lever nos verres à la santé de M. Francotte, ministre de l'Industrie et du Travail.

Puis ce fut M. Francotte, ministre de l'Industrie et du Travail, qui prit la parole :

DISCOURS DE M. FRANCOTTE,
Ministre de l'Industrie et du Travail.

MESSIEURS,

Vous êtes tous à la joie et votre joie est la nôtre, puisqu'elle s'exhale à l'Exposition universelle et internationale de Liège. Il a été écrit, il y a longtemps, que rien n'était meilleur que de se réjouir dans l'accomplissement de ses œuvres. M. Digneffe, et M. Ancelot après lui, ont bien fait pourtant de rappeler les



Jardins vus de dessous la Porte Monumentale.

heures du début, les heures difficiles. C'est une tâche ingrate que d'aller réclamer aux nations étrangères un concours que mes compatriotes hésitaient à donner et de leur demander à eux une confiance que les Liégeois eux-mêmes ne se sentaient pas au cœur. Tâche ingrate, Messieurs, mais qui fut bien vite allégée et adoucie. Elle le fut le jour où nous reçûmes un accueil tout à la fois ample et bienveillant de M. Ancelot, le jour où nous vîmes l'entrain de tous les membres du Comité français des Expositions à l'Etranger, mais surtout, Messieurs, lorsque dans un banquet que je n'oublierai jamais, nous entendîmes M. le Ministre du Commerce de France nous promettre en termes, discrets encore, mais pourtant décisifs, la participation officielle de la France.

On a donc bien fait, Messieurs, de faire remonter à ses sources la réussite de notre Exposition, aujourd'hui qu'elle a conquis une ampleur si magnifique. Elle est comme un grand fleuve qui baignerait de ses eaux tous les points élégants et somptueux où la France s'est exprimée sur le sol liégeois. C'est Paris,

la grande ville, avec son animation et son entrain, avec les jardins qui font sa parure. C'est la France avec ses sites pittoresques et ses plages délicieuses, avec les produits de son sol généreux, avec les fruits de son industrie, avec les merveilles de ses métiers depuis longtemps célèbres, avec les chefs-d'œuvre des maîtres de son art national. C'est de tout cela, Messieurs, que nous vous sommes reconnaissants et c'est de tout cela que, en ce moment, je vous offre les remerciements du Gouvernement belge. Je personnifie ces remerciements en les adressant au délégué de M. le Ministre du Commerce de France, à M. Bérard, dont la présence ici montre une fois de plus que le Gouvernement français, bienveillant pour les débuts de l'Exposition, reste fidèle jusqu'à ses heures dernières à l'œuvre commencée.

J'exprime, Messieurs, ma reconnaissance, en un seul mot, en buvant à la France, en buvant à ces relations d'amitié cordiale qu'on saluait tantôt et que, pour ma part, je désire plus nombreuses et plus cordiales que jamais, parce que je tiens que ce sont ces relations d'amitié cordiale qui fonderont à jamais l'entente cordiale entre nos peuples.

Enfin, M. Bérard, sous-secrétaire d'Etat aux Postes et Télégraphes, se leva et prononça le discours suivant :

DISCOURS DE M. BERARD,

Sous-Secrétaire d'Etat aux Postes et aux Télégraphes.

MESSIEURS,

Le premier toast que je veux vous proposer de porter, c'est le toast à cette admirable cité de Liège qui nous donne aujourd'hui l'hospitalité, à cette cité qui séduit du premier jour où on la voit, merveilleusement assise aux bords de son fleuve, entourée de collines si pittoresques, si riche par ses usines, si vivante par le mouvement de ses quais et de ses rues ! Je vous propose, Messieurs, de boire à Liège pour que dans cette cité laborieuse, richesse, bonheur et prospérité coulent à flots.

Vous, Messieurs les Exposants français, vous avez déjà, en partie tout au moins, payé la dette de l'hospitalité, comme voulaient bien le dire tantôt M. le Président du Comité exécutif et M. le Ministre du Travail de Belgique. En effet, par votre concours, vous avez aidé à l'éclat, à la beauté de l'Exposition de Liège, qui fait si grand honneur à cette ville et au royaume de Belgique tout entier. Vous avez en partie payé l'hospitalité que vous recevez parce que vous avez été de ceux qui, dans cette Exposition, ont dépensé tout à la fois le plus de zèle, le plus d'activité, le plus de merveilleux talent. J'avoue que, ce matin, quand je parcourais vos admirables galeries, j'éprouvais une joie patriotique en retrouvant dans ces galeries, à chaque pas, des chefs-d'œuvre de notre art, de notre industrie dans toutes ses branches, du costume à la machine, et quand j'y retrouvais les produits généreux de notre sol, comme vous vouliez bien le dire, Monsieur Francotte, quand je retrouvais là, à chaque instant, comme un écho de notre patrie.

En venant ici, Messieurs les Exposants français, vous avez bien servi votre pays, vous avez tenu fièrement notre drapeau, vous avez remporté une nouvelle victoire française. Au nom du Gouvernement de la République française, Messieurs, merci !

Et maintenant, mes chers compatriotes, pour répondre au toast si aimable et si profondément éloquent de M. le Ministre du Travail de Belgique, je vous convie à lever vos verres avec moi à la Belgique, à sa prospérité, à sa grandeur, à sa liberté, à son indépendance. Pour moi, c'est fraternellement que je lève mon verre à la Belgique. Je le lève fraternellement à la communauté de nos races, de nos mœurs, de nos sentiments, de nos pensées par-dessus notre commune et intangible frontière. Je bois à la Belgique qui sur un petit territoire est une grande nation par sa vitalité, son intelligence, sa féconde initiative et son rude labeur. Je bois fraternellement à la Belgique qui, à travers les âges, sur notre vieille terre gauloise, a toujours été si étroitement unie à nous. Les mêmes larmes ont coulé de nos yeux ; les mêmes joies ont fait tressaillir nos cœurs.

Les douleurs, le sang, les pleurs, ai-je besoin de les rappeler sur ces rives de la Meuse, où les ruines de Dinant et de Liège, féroce­ment accumulées au xv^e siècle, restent comme une des pages les plus horribles de notre histoire !

Les gloires communes : ai-je besoin de rappeler que, dans les champs de Fleurus et de Jemmapes, les armées libératrices de la République moissonnaient des lauriers en proclamant la Déclaration des Droits de l'Homme et en marchant à l'affranchissement des peuples ?

La communauté de notre terre, elle est même attestée par ces œuvres du génie artistique qui, aux temps les plus douloureux, faisaient jaillir à la même heure du sol les clochers de Bruges et les tours de Bourg, mettant comme un lien de dentelle de pierre en votre terre et ma douce province de Bresse.

Notre histoire aussi est commune, Messieurs, et, au milieu de vos fêtes du soixante-quizième anniversaire de l'indépendance de la Belgique, je ne pourrais oublier que la France, toujours grande et généreuse émancipatrice des opprimés, faisait, en 1830, pour la Belgique, ce qu'elle avait fait, au xvii^e siècle, pour les Etats-Unis, que le maréchal Gérard fit pour vous ce que Rochambeau et Lafayette avaient fait pour la jeune Amérique et que le signal de votre définitive liberté fut donné par nos trois couleurs flottant victorieuses à côté de votre drapeau sur la citadelle d'Anvers. Votre indépendance, parce que nos soldats ont contribué à la fonder, et la neutralité de votre sol, première garantie de cette indépendance, nous sont peut-être plus chères qu'à tous autres.

Je lève mon verre à la Belgique qui, à travers les âges, par un douloureux et long martyre, a payé si largement sa dette à l'humanité, mais aussi a payé par ses souffrances la conquête du droit humain, de la justice et de la liberté humaine.

Je lève mon verre à la cité de Liège, si douloureusement éprouvée dans le passé, si rayonnante de prospérité et de richesse aujourd'hui, qui, dans la ruche européenne de notre époque, est une des cellules les plus vivantes, les plus riches, les plus actives, et je termine par un toast qui dans le cœur de vous tous, ou citoyens belges ou citoyens français, trouvera son écho : je bois à l'éternelle et indestructible amitié de la Nation belge et de la République française.

Enfin M. de Bilbassoff, commissaire général de la Russie, tint à remercier, au nom de tous les commissaires étrangers, M. Pinard et le Comité français d'organisation de leur invitation ; il le fit dans les termes suivants :

MESSIEURS,

Je suis l'interprète de mes collègues les Commissaires généraux étrangers, en remerciant M. Pinard et les membres du Comité d'organisation de la Section française de leur aimable invitation ; tous nous partageons les sentiments de sympathie si bien exprimés par M. le président Pinard, et je vous propose, Messieurs, de porter sa santé et de boire au succès de la Section française et de l'Exposition de Liège.

Déjeuner du Comité Français, le 4 octobre 1905

A l'importante séance du Conseil de Direction du Comité français des Expositions à l'étranger, tenue le 4 octobre 1905, M. Chapsal prononça l'allocution suivante :

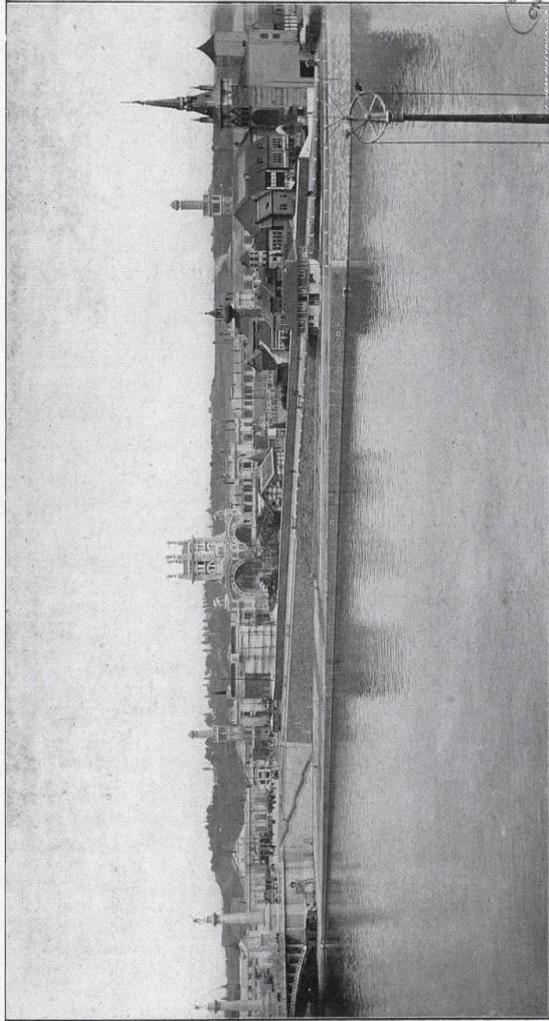
MESSIEURS,

C'est toujours avec plaisir que je me retrouve parmi vous et que je puis déclarer combien je suis reconnaissant à M. Pinard du concours dévoué et incessant qu'il n'a cessé de me prêter à Liège pendant toute la période qui vient de s'écouler ; il a été l'une des chevilles ouvrières nécessaires pour le succès de notre participation. Qu'il veuille bien recevoir ici, au milieu de ses collègues, le témoignage de la sincère gratitude du représentant du Gouvernement de la République.

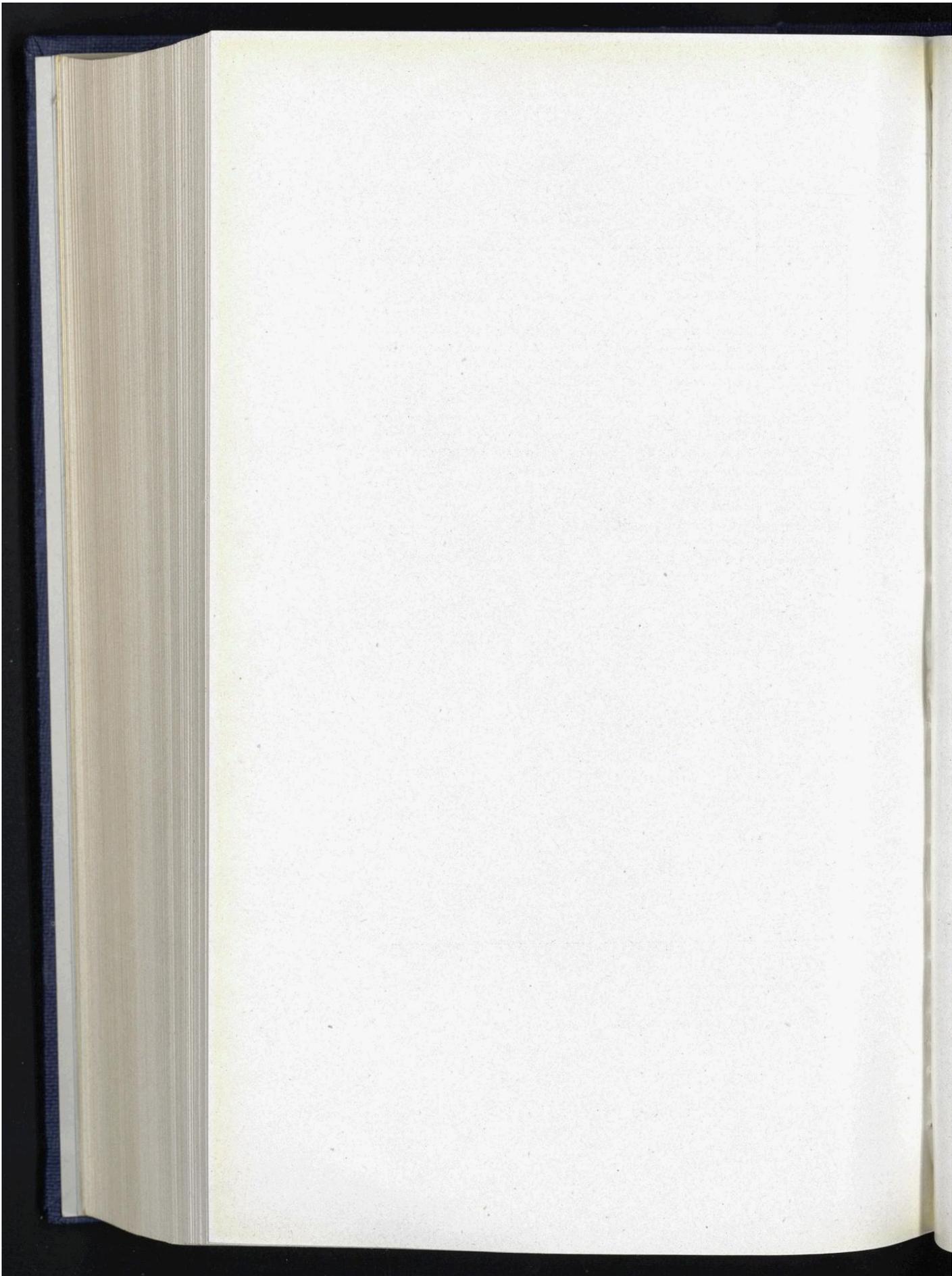
Depuis le mois de juin, dernière date à laquelle nous nous trouvions réunis, l'Exposition de Liège a marché de succès en succès ; de hautes personnalités sont venues la visiter, et chaque fois nous avons recueilli les témoignages les plus flatteurs sur la bonne organisation et l'harmonieuse ordonnance de la Section française. Nous pouvons donc nous féliciter d'avoir collaboré à une œuvre qui a l'heureuse fortune de séduire les visiteurs tout en faisant le plus grand honneur à notre pays.

Les opérations du jury international viennent de se terminer. Grâce aux choix qui ont été faits, les jurés français se trouvaient être des hommes véritablement compétents, défenseurs utiles et dévoués des intérêts français, aussi bien dans les jurys de classes que dans les jurys de groupes et au jury supérieur. Il en est résulté que dans la plupart des groupes, ils surent mettre en lumière les produits de notre industrie et leur faire attribuer les récompenses correspondant à leur valeur.

Devant le jury supérieur, qui a fonctionné de la façon la plus impartiale, j'ai eu à présenter de 100 à 120 réclamations et toujours j'ai rencontré auprès de



L'Exposition prise à Fragnée.



lui la plus grande bienveillance en même temps que le désir très vif de juger chacun selon son mérite. On peut donc affirmer hautement que les opérations du jury international se sont passées dans les meilleures conditions possibles, et M. Francotte, ministre de l'Industrie et du Travail, a pu dire, à juste titre, qu'il avait été fier d'avoir été placé à la tête de cette juridiction.

Aussi devons-nous attacher le plus grand prix à des récompenses ainsi accordées.

Par suite de la multiplicité des exposants, la liste des récompenses a été fort longue à dresser ; mais actuellement nous avons en main tous les renseignements nécessaires, et c'est pour nous une grande satisfaction de vous faire part de si brillants résultats.

Nos exposants s'élevaient au chiffre de 6,293, soit 7,950, en comptant le détail des exposants compris dans les collectivités ; 955 ont été placés hors concours, en qualité de membres du jury ou comme appartenant à la Section des Beaux-Arts. Or, il a été décerné à nos nationaux 5,261 récompenses sur un total de 11,097, c'est-à-dire près de la moitié. Ces récompenses se décomposent en 864 grands prix, 619 diplômes d'honneur, 1,318 médailles d'or, 1,414 médailles d'argent, 768 médailles de bronze et 249 mentions honorables.

Si l'on compare ces chiffres à ceux de l'Exposition de Bruxelles, en 1897, où l'on avait réuni 4,069 exposants, on est frappé de l'énorme supériorité attestée par les résultats de Liège. A Bruxelles, nos nationaux n'avaient remporté que 240 grands prix, 394 diplômes d'honneur, 794 médailles d'or, 804 médailles d'argent, 418 médailles de bronze et 223 mentions honorables.

Il importait de vous signaler ces chiffres, car ils constituent la preuve tangible de l'œuvre utile à laquelle vous avez participé. J'ajoute que cette Exposition aura non seulement une portée économique, mais aussi qu'elle est appelée à resserrer les liens d'amitié qui unissent les deux pays.

J'en trouve une nouvelle preuve dans une dépêche que je viens de recevoir. S. M. le Roi Léopold avait en effet consacré une première visite à notre section industrielle et commerciale et m'avait dit : « Je reviendrai vous voir. » Cette seconde visite devait être réservée à la galerie des machines. Nous attendions donc le Roi à l'entrée de nos stands au jour convenu, mais en arrivant, il nous a dit : « Lorsqu'on vient visiter la France, on vient pour elle seule ; je reviendrai la voir spécialement ; aujourd'hui, je me borne à traverser vos galeries. » Cette promesse est tenue ; car voici en effet le libellé de la dépêche que je vous signalais : « Le Roi vient visiter spécialement la Section française vendredi, à midi... »

Ainsi S. M. le Roi Léopold aura tenu à visiter toutes nos classes, ce qui nous prouve l'intérêt qu'il attachait à la Section française.

Notre Section, d'ailleurs, a reçu de nombreuses visites de personnes d'une haute autorité. Dernièrement encore, M. Léon Bourgeois, venu à Liège à l'occasion des conférences de l'École internationale des Expositions, m'a déclaré avoir éprouvé une haute satisfaction à parcourir les galeries de la Section française et qu'il a apprécié fort l'œuvre accomplie par les Français dans ce pays ami de Belgique.

Cette œuvre des Expositions internationales, il faut la poursuivre à Milan comme on vient de le faire à Liège. Mon collègue, M. Jozon, vous disait tout à

l'heure qu'il avait pu obtenir d'heureux emplacements ; je suis persuadé, Messieurs, que vous lui donnerez pour l'Exposition de Milan tout le concours que vous m'avez toujours apporté.

La distribution des récompenses aura lieu à Liège le 21 octobre. La cérémonie se composera d'un défilé des diverses nations, chaque groupe étant précédé du Commissaire général. Le cortège de la France se composera de bannières rappelant les principaux compartiments de notre Section et d'un groupe symbolisant la paix entre les peuples. Nous nous efforcerons d'affirmer ainsi la place prépondérante que la France a occupée dans ce concours international.

Pendant cette Exposition, il s'est tenu de nombreux congrès, très intéressants et très utiles, principalement le congrès de l'extension de la culture de la langue française, et le congrès de la langue wallonne. Dans toutes ces circonstances, le représentant de la France a été l'objet de manifestations de sympathie qui ne laissent aucun doute sur les véritables sentiments des congressistes à l'égard de notre pays. J'en reporte tout l'honneur aux organisateurs de l'Exposition de Liège et je lève mon verre à votre succès.

M. Ancelot répondit à M. Chapsal en ces termes :

MESSIEURS,

Je remercie M. Chapsal des communications si intéressantes qu'il vient de nous faire et des félicitations si justifiées adressées à notre ami Pinard ; mais M. Chapsal a oublié de nous dire la très grande part qui lui revient dans ce succès, car c'est l'union qui n'a jamais cessé d'exister entre ces Messieurs qui a assuré le succès de l'Exposition de Liège.

Si M. Pinard mérite des éloges, M. Chapsal a droit, lui aussi, à toute notre reconnaissance pour le concours si dévoué qu'il n'a cessé d'apporter au Comité français des Expositions à l'Étranger, et-tout à l'heure encore pour les encouragements qu'il nous a donnés pour l'Exposition de Milan.

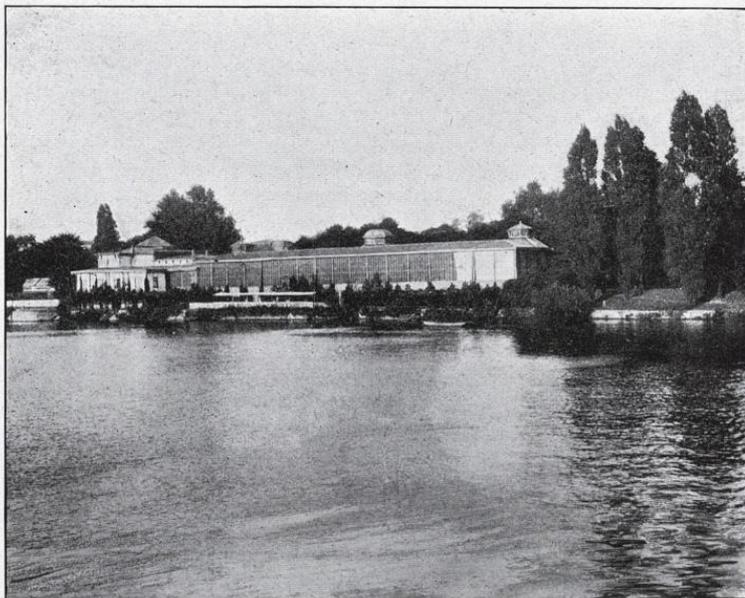
Au sujet de cette Exposition, il m'est arrivé aux oreilles des bruits un peu pessimistes ; je ne sais si ces bruits sont parvenus jusqu'à vous, Monsieur le Commissaire général Jozon, mais je tiens à ce qu'ils soient arrêtés dès le début. On a prétendu, en effet, que le Comité français se désintéressait de l'Exposition de Milan, qu'il avait obtenu un grand succès à Liège et qu'il voulait rester sur ce succès.

Le Comité français des Expositions à l'étranger, qui a pris l'initiative de la participation française à l'Exposition de Milan se dévoue également à toutes les Expositions qu'il organise, et il se dévouera au succès de l'Exposition de Milan comme il s'est dévoué pour celles de Glasgow, d'Hanoï, de Saint-Louis et de Liège, et je tiens à nouveau à vous donner l'assurance, Monsieur le Commissaire général, que vous pouvez compter sur le dévouement le plus absolu du Comité français.

M. Pinard, Président de la Section française, prononça à son tour les paroles suivantes :

MESSEURS,

J'adresse tous mes remerciements à M. Chapsal pour les trop aimables paroles qu'il vient de prononcer à mon égard ; je ne répondrai qu'un mot : il



Vue du Restaurant du Jardin d'Acclimatation.

connaît, en ce qui le concerne, la cordialité de mes sentiments ; notre collaboration commune n'a fait que la fortifier. Pas un seul nuage n'a existé entre nous et c'est la main dans la main que nous avons toujours travaillé au succès de l'œuvre qui nous était confiée. Avec un chef aussi distingué et aussi sympathique, ma tâche s'est trouvée singulièrement facilitée.

Si, au Jury supérieur, la France a obtenu bon nombre de relèvements, c'est grâce à l'énergie et au tact de M. Chapsal, qui a su y prendre une situation prépondérante. Les Commissaires généraux étaient tous successivement entendus, toujours M. Chapsal se présentait avec ses dossiers parfaitement étudiés, et chaque fois le Jury supérieur l'écoutait avec la plus bienveillante attention. Lorsque la nature des réclamations était d'ordre absolument technique, le Jury

supérieur ne pouvait, naturellement, que s'en référer à l'avis du jury de groupe dont le président et le rapporteur, présents à la séance, étaient consultés ; mais dès que notre Commissaire général pouvait mettre en ligne de compte un effort spécial et véritable en vue du succès de l'Exposition, il obtenait presque toujours gain de cause.

Je dois vous entretenir d'une question qui a, paraît-il, préoccupé certains de nos collègues dans la dernière séance du Conseil de direction. C'est la question des « rappels » de grands prix. Les « rappels » de grands prix étaient prévus par le règlement de l'Exposition de Liège et devaient être attribués par le Jury supérieur ; le Commissariat belge pensait que cette récompense était applicable à des industriels ayant obtenu autrefois des grands prix, mais qui n'étaient plus en posture de réclamer cette récompense.

M. Chapsal protesta énergiquement contre cette interprétation, en spécifiant que, dans sa pensée, le « rappel » de grand prix était la consécration d'une situation acquise, et il ne cacha pas son intention formelle d'insérer, dans le palmarès français, les « rappels » de grands prix en tête des récompenses de chaque classe. Devant cette dualité d'opinions, le Jury supérieur décida la suppression des rappels de grands prix et leur conversion en grands prix. Cette solution était déjà intervenue avant la dernière séance du Conseil de direction et l'émotion de nos collègues n'avait donc plus qu'un caractère rétrospectif.

Sur ma demande, toutefois, les « rappels » ont été maintenus pour les collaborateurs et coopérateurs industriels qui, aux termes du règlement, ne pouvaient prétendre qu'au diplôme d'honneur pour les premiers et à la médaille de bronze pour les seconds. J'ai fait remarquer que lorsque nous nous trouvions en présence de collaborateurs ayant obtenu des grands prix à l'Exposition de 1900, il était injuste de les faire rétrograder, de même pour les coopérateurs ayant obtenu des médailles d'or et d'argent. Le Jury supérieur a décidé que, pour ces derniers, on appliquerait également le rappel de la récompense antérieure dès qu'elle serait justifiée.

M. Chapsal vous parlait tout à l'heure de l'Exposition de Milan : vous me permettez de vous affirmer en toute franchise, qu'un très gros effort va être tenté en Belgique et en Allemagne pour cette Exposition. L'année dernière, je parcourais les banquets en portant la bonne parole et en appelant toute l'attention de nos industriels sur l'effort éventuel tenté par nos concurrents d'au delà des Vosges. Pour un motif que j'ignore, sauf dans la mécanique et la métallurgie, cette concurrence ne s'est pas exercée autant que nous le craignons, mais les Allemands ont bien reconnu leur erreur, et ils se préparent à prendre leur revanche à Milan. Il faut donc que le Comité français marche résolument pour cette nouvelle Exposition et je me permets de faire appel au patriotisme éclairé de nos collègues.

**Fête offerte par les Commissaires généraux étrangers
le 22 octobre 1905**

Avant la fermeture de l'Exposition, les commissaires généraux des Sections étrangères se groupèrent pour offrir aux Liégeois une dernière fête.

Elle eut lieu le dimanche soir dans la salle du Conservatoire décorée à profusion de lumières et de fleurs.

Le parterre avait été surélevé au niveau de la scène ; les loges étaient garnies de toutes les personnalités de l'Exposition et de la société liégeoise.

Les différentes parties du programme, fort bien composé, furent écoutées par l'assistance avec un vif plaisir. Plusieurs artistes français y figurèrent : Mme Arnold Deligat, de l'Opéra-Comique, M. Jules Mey, M. Vaunel, Mmes Bellanger et Deligat, M. Paulmier.

Des morceaux d'orgue et un concert complétèrent le programme du concert, qui fut suivi d'un bal.

Les commissaires généraux, et principalement M. Chapsal, se multiplièrent pour faire les honneurs de leur fête qui eut tout le succès que comportait l'excellente intention qui l'avait inspirée.

**Déjeuner de la Société d'Economie industrielle
et commerciale, le 25 octobre 1905**

Le 27 octobre 1905 la Société d'économie industrielle et commerciale félicita M. le président Pinard pour sa promotion au grade de commandeur de l'Ordre de Léopold.

M. Pinard remercia avec émotion ses collègues de cette affectueuse manifestation. Il tint à y associer son commissaire général, M. Chapsal, grâce à l'activité éclairée, au dévouement et à l'autorité duquel toutes les difficultés, inhérentes à une entreprise de pareille envergure, ont pu être résolues à l'entière satisfaction, et l'œuvre menée à bien jusqu'au bout.

M. Pinard invita ses collègues à envoyer toutes leurs félicitations à M. Chapsal, commissaire général, nommé grand-officier de l'Ordre de Léopold, comme consécration du brillant succès de la participation française.

Après avoir dit une fois de plus combien il était touché des senti-

ments exprimés par ses collègues, M. le Président développa cette idée qu'après avoir loué le passé, il faut songer, dès à présent, à l'avenir.

Il rappela ce que MM. G.-Roger Sandoz et Lamaille avaient dit de l'Exposition prochaine de Milan, où l'Allemagne s'apprête à faire un effort exceptionnel. La France doit se préoccuper, dès aujourd'hui, de cette nouvelle exposition. Aussi M. Pinard est-il heureux de présenter à ses collègues M. Ronssin, consul général à Milan, désigné par M. le Ministre du Commerce comme commissaire général adjoint, pour l'Exposition de Milan; il invite la Société à donner largement son concours à cette dernière exposition, comme elle l'a fait pour celle de Liège.

M. Pinard croit intéresser ses collègues en leur fournissant quelques chiffres sur les récompenses obtenues par la Section française à Liège, avant de clore définitivement le chapitre glorieux de cette belle manifestation.

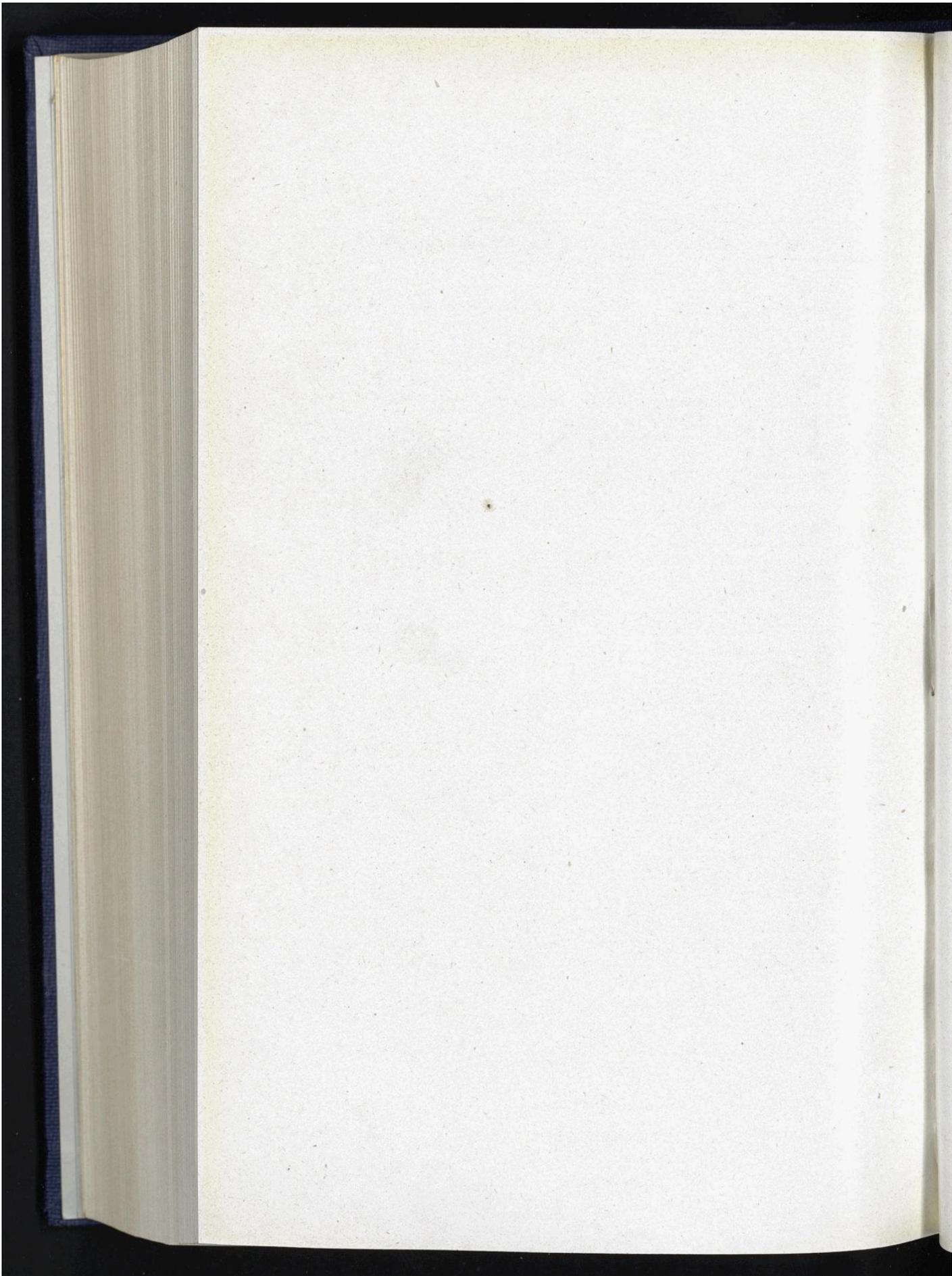
Sur un total général de 13.475 exposants de tous pays, la France en possédait à elle seule 7.950, et la Belgique, 3.898; en ramenant les collectivités à l'unité, la France comptait 6.293 exposants à titre nominatif.

Voici le détail comparé des récompenses qu'obtinrent ces deux catégories d'exposants: sur 1.662 grands prix décernés, la France en obtient 864 et la Belgique 466. Sur 1.414 diplômes d'honneur, la France en reçoit 619 et la Belgique 453. Sur 2.941 médailles d'or, 1.318 sont attribuées à des exposants français et 716 aux Belges. Le nombre des médailles d'argent atteint au total 3.032, dont 1.414 pour la France et 727 pour la Belgique. Les médailles de bronze sont au nombre de 1.818, dont 768 pour la France et 451 pour la Belgique. Enfin, il y a eu sur un total de 716 mentions honorables, 249 distribuées aux Français et 269 aux Belges. De plus, 955 exposants étaient hors concours, comme membres du jury ou des Beaux-Arts.

Dans ces 955 hors concours, 493 étaient membres du jury ou experts et 462 membres des Beaux-Arts.

En résumé, sur un total général de 11.697 récompenses distribuées, la France obtient à elle seule 5.261 récompenses, soit plus de 50 0/0.

Le triomphe de la Section française fut, on le voit, incontestable.



Banquet de la Fédération liégeoise des Sociétés Commerciales et Industrielles, le 5 novembre 1905

Le 5 novembre, la Fédération des Sociétés commerciales et industrielles de Liège offrit un banquet en l'honneur de M. Emile Digneffe, président du Comité exécutif belge. M. Chapsal y assista et prononça ce discours :

Les représentants des nations étrangères participant à l'Exposition ont tenu à s'associer à la manifestation organisée par les Liégeois pour rendre hommage à leur concitoyen, M. Emile Digneffe.

C'est pour moi un grand honneur, en même temps qu'une profonde satisfaction, d'avoir été choisi pour dire en leur nom, les sentiments d'affectueuse estime et de cordiale reconnaissance que nous éprouvons tous pour la personne du président du Comité exécutif.

Organiser à Liège une Exposition universelle et internationale était une entreprise particulièrement complexe et hérissée de multiples difficultés.

Même décidée en principe, cette entreprise ne pouvait, en effet, entrer dans le domaine des faits accomplis que par la réalisation préalable de divers travaux intéressants plusieurs administrations publiques et atteignant un chiffre de dépenses élevé.

Il fallait, d'une part, mettre l'une des parties les plus importantes de la ville et plusieurs communes suburbaines à l'abri des désastreuses inondations de l'Ourthe ; et, d'autre part, établir des communications faciles et rapides, de larges voies de circulation entre les agglomérations séparées par la Meuse.

L'exécution d'un programme de cette envergure nécessitait de la part des Pouvoirs publics et des autorités locales un tel enchaînement de délibérations, une telle concordance de volontés que toutes les appréhensions étaient justifiées.

Si l'on ajoute que certaines rivalités s'étaient manifestées pour contester à Liège le droit de prendre rang dans le cycle des villes d'expositions universelles, on ne s'étonnera plus du scepticisme qui régnait au début de l'entreprise.

Mais le but à atteindre était si beau, si plein de conséquences heureuses pour Liège, l'œuvre à réaliser était si attachante pour des hommes courageux, entreprenants, défenseurs ardents des droits de leur cité, comme l'est Emile Digneffe, que plus il y avait de résistance à vaincre, et d'obstacles à surmonter, plus leurs muscles se raidissaient, et leurs forces s'accroissaient.

Quel était, en effet, l'enjeu de la bataille ? Il ne s'agissait pas seulement de montrer les résultats acquis ou d'exhumer un passé riche en souvenirs intéressants, glorieux même à divers titres, il fallait profiter de l'occasion pour mettre en valeur la puissance économique de la Wallonie ; il fallait affirmer l'avenir auquel peut prétendre un centre comme Liège, le plus important du bassin industriel de la Belgique : il était utile de rappeler que c'est souvent de son sol que sont sorties ces initiatives qui ont si puissamment contribué à faire connaître le nom belge à l'étranger.

Il fallait enfin accomplir ces travaux toujours ajournés qui devaient trans-

former l'antique cité en une métropole aux allures modernes et la maintenir au rang que lui assignait sa population sans cesse croissante, sa prospérité toujours grandissante.

L'Exposition apparaissait aussi comme le couronnement d'un programme grandiose, fait pour rebuter les hésitants ou les indifférents, mais de nature à séduire et à entraîner les cœurs généreux et enthousiastes.

Placé par la confiance d'un groupe important de ses concitoyens à la tête du Comité exécutif et entouré des personnalités les plus éminentes du monde industriel, Emile Digneffe s'attacha dès l'origine à l'exécution de ce projet avec une énergie, une ténacité, une ardeur se retremant sans cesse dans les luttes quotidiennes.

Soutenu par cette conviction réconfortante que l'Exposition devait être pour sa cité le point de départ d'une nouvelle ère de richesse et de bien-être, il n'hésita pas à multiplier les démarches et à accomplir tous les efforts pour le triomphe de la cause qu'il avait mission de défendre.

C'est ainsi que, grâce à son incessante propagande, grâce à ses ressources d'esprit et — car il m'en voudrait de ne pas le proclamer aujourd'hui — grâce au concours des hommes d'action qui le secondaient, que Liège est arrivée à rallier pour son Exposition les sympathies du Roi et de la famille royale, à obtenir l'adhésion et les encouragements du Gouvernement. Du jour où la consécration officielle fut donnée, où fut accordé à l'Exposition de Liège les mêmes avantages qu'à celles de Bruxelles et d'Anvers, l'œuvre apparut comme d'une réalisation prochaine ; l'ère des vicissitudes était close ; on pouvait passer de la pensée aux actes ; la période d'organisation féconde s'ouvrait.

Il me sera bien permis de rappeler que la France eut, dès l'origine, confiance dans les promoteurs de l'Exposition de Liège.

Dès 1900, et alors qu'on pouvait croire qu'après la grandiose manifestation de Paris il était d'une certaine témérité de se lancer dans une entreprise du même ordre, le Comité français promettait au président Digneffe son concours le plus complet et sa participation la plus large. Il n'avait point fallu de longs pourparlers à nos compatriotes pour comprendre en face de quels hommes ils se trouvaient.

De suite étaient nés entre eux des sentiments de mutuelle estime qui depuis se sont changés en amitié sincère.

C'est pour nous un souvenir bien agréable à évoquer et dont nous sommes fiers d'avoir été les adhérents de la première heure, de l'heure critique, d'avoir tendu les premiers aux Liégeois une main amie pour redoubler leur confiance en l'avenir.

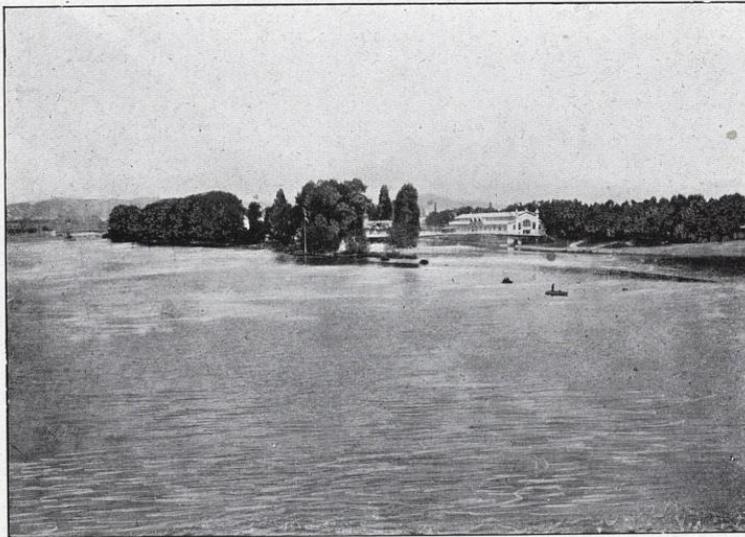
Je m'empresse d'ajouter que nous tous, représentants des nations étrangères, pendant la période d'organisation comme au cours de l'exploitation de l'œuvre, nous avons toujours rencontré auprès du président Digneffe l'accueil le plus bienveillant et la courtoisie la plus cordiale.

Désireux d'aplanir les difficultés inhérentes à pareille entreprise et de faire attribuer à chacun la part qui lui était due, il s'est toujours efforcé de faire triompher les solutions équitables et conciliantes.

Qu'il me permette de lui témoigner en ce jour solennel l'expression de notre vive gratitude. Ce sera un des meilleurs souvenirs que nous emporterons de

notre séjour à Liège que celui des bons rapports qui n'ont cessé d'exister avec lui, avec ses collaborateurs et je dois ajouter pour être complet, avec MM. les Membres du Commissariat général belge.

Aujourd'hui que l'Exposition va prendre fin, il nous appartient d'affirmer que ses brillants résultats ont, par le nombre des nations participantes, le chiffre des exposants, l'excellence des produits, dépassé les espérances les plus optimistes ; et quand on comparera son succès à celui de ses devancières en



La Meuse et l'Ourthe.

Belgique, elle pourra, sans contestation possible, être placée au premier rang.

En même temps qu'elle aura constitué l'un des éléments les plus puissants pour commémorer le soixante-quinzième anniversaire de votre indépendance, elle est appelée à produire sur votre pays un effet salubre et bienfaisant.

Il est donc naturel que les Liégeois aient à cœur de fêter les promoteurs d'un pareil succès qui augmente dans le monde le renom de leur cité, et d'exprimer leur reconnaissance à celui qui a été l'âme de cette manifestation internationale.

Quant à nous, nous en sortons avec des idées de paix et de confraternité, avec l'espérance de nous rapprocher de cet idéal de bonté qui doit être le but suprême de l'homme.

Mon cher Président, témoin de votre quotidien labeur et de la somme de

talents et d'efforts que vous avez mis au service de votre pays, je suis heureux de l'attester hautement et de convier tous ceux qui m'écoutent à dire avec moi : « Honneur au président Digneffe ! »

L'ovation faite à M. Chapsal, après ce discours, prouva à quel point il avait su traduire les sentiments de tous et en quelle estime les assistants tenaient notre commissaire général.

Banquet du 8 décembre 1905

Le 8 décembre 1905 avait lieu à l'hôtel Continental, le Banquet annuel du Comité français des Expositions à l'étranger sous la présidence de M. Georges Trouillot, ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes.

Pour la circonstance, les salons de l'Hôtel Continental avaient été décorés avec un goût parfait; des trophées de drapeaux étaient placés le long des murs, et les tables ornées de magnifiques corbeilles de fleurs étincelaient sous l'éclat des lustres électriques.

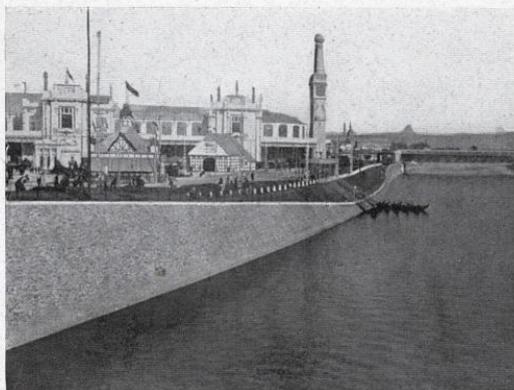
Plus de huit cents personnes avaient répondu à l'appel du Comité français, venues pour assister à cette belle fête qui coïncidait avec la clôture de l'Exposition de Liège, où la France avait remporté un si brillant succès, et avec l'organisation de la Section française de l'Exposition de Milan dont le Comité français venait d'être officiellement chargé par décret de M. le Président de la République.

Après les réceptions qui eurent lieu dans le grand salon du premier étage, le dîner fut servi.

A la table d'honneur, M. Georges Trouillot, ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, présidait, ayant à sa droite MM. Paul Doumer, président de la Chambre des députés, S. E. le comte Torielli, ambassadeur d'Italie; Bérard, sous-secrétaire d'Etat des Postes et des Télégraphes; Poirrier, vice-président du Sénat; G. Laurent, président du Tribunal de commerce; Delombre, ancien ministre, président d'honneur; Viger, ancien ministre, membre d'honneur; Chautemps, ancien ministre; Barbier, président du Conseil général; Chapsal, commissaire général du Gouvernement français; Gody, commissaire général adjoint du Gouvernement belge; Autrand, secrétaire général de la Préfecture de la Seine; Rendou, ministre plénipotentiaire; A. Henry, directeur des Consuls; Marquis P. di Calboli, conseiller d'ambassade; Lannes, chef du cabinet du Président du Sénat; Gérald, député, commissaire général adjoint de

l'Exposition de Saint-Louis; Ch. Roux, député, commissaire général de l'Exposition de Marseille; Ch. Prevet, sénateur, membre d'honneur; Expert-Besançon, sénateur, président de Groupe; A. Pinard, président de la Section française de l'Exposition de Liège; A. Dumoulin, vice-président du Comité exécutif de l'Exposition de Liège; Muzet, membre d'honneur, président de Groupe; Soulé, président de Groupe; Marguery, président de Groupe.

A sa gauche, MM. A. Ancelot, président du Comité français; le colonel Chabaud, représentant le Président de la République; Pety de



L'Ourthe.

Thozée, gouverneur de la province de Liège; Lourties, ancien ministre, président d'honneur; Lesieur, président de la Chambre de commerce; H. Boucher, ancien ministre, président d'honneur; G. Cochery, président de la Commission du budget; Alfred Picard, commissaire général de l'Exposition de Paris 1900, président d'honneur; Pallain, gouverneur de la Banque de France; Marty, ancien ministre, président d'honneur; Gomot, ancien ministre; Bellan, syndic du Conseil municipal de Paris, représentant le Président; Jozon, commissaire général de l'Exposition de Milan; Médina, ministre plénipotentiaire; Brunet, directeur général des douanes; Laurent, secrétaire général de la Préfecture de police; Lichtenberger, chef du cabinet du Président de la Chambre; Roujon, secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts; Dron, député, maire de Tourcoing; E. Bouvard,

directeur des services d'architecture de la ville de Paris; E. Dupont, vice-président du Comité français; Masceraud, sénateur, président du Comité républicain; A. Maguin, président de la Section française à l'Exposition de Milan; J. Prevet, président de Groupe.

Aux autres tables nous remarquons MM. Thuillier, Gérard, Sauvan, Gotteron, de Saint-Quentin, Pauliat, Leroux, sénateurs.

MM. Astier, Janet, F. Carnot, Armez, Dulau, Noulens, Failliot, Peureux, G. Berry, Chaumet, Noel, Chastenet, Dormoy, Rigal, Cauvin, du Perrier de Larsan, Mill, D^r Lachaud, Morlot, Gervais, de Grandmaison, Laroche-Joubert, Dussuel, Puech, Engerand, députés.

MM. Pierson, Spearmann, Raffalovich, de Camondo, Per Lamm, de Lafargue, Trezza di Musella, de Navay, Colin-Delavaud, Mabileau, D. Mérillon, Millington-Drake, A. Chatenay, Roepius, Cheysson, Maringer, Doucet, Juillard, Regissen, Depelley, Baumgart, Auricoste, Sanz, Morel, Chesnel, Malo, Rotiers, Valentino et d'Atrie.

MM. Saint, Bordelongue, Duprat, de Monzie, Leroy, A. Fontaine, Vignal, Allard, J. Chaumié, Bigard-Fabre, Caviolle-Dumoulin, directeurs chefs de cabinets et chefs adjoints des ministères.

MM. Crozier, consul de France à Liège; Pol Neveux, commissaire des Beaux-Arts à l'Exposition de Liège; Dop, commissaire spécial de l'Agriculture à l'Exposition de Milan; Dedet, adjoint au commissaire général de l'Exposition de Liège; Valère-Mabille, président de la Chambre de commerce française de Charleroi; Larroque, président de l'Association française de bienfaisance de Liège, et comte Van den Burch, secrétaire général du Comité belge des Expositions à l'étranger.

Une délégation du Comité de l'Exposition de Liège assistait également au Banquet et comprenait: MM. Paul Forgeur, Dumoulin, Pholien, Lonneux, Benard, Hasse et Reve.

Le Comité exécutif italien était représenté par MM. le comte Crivelli, prince Belgiojoso, comte Ottolenghi, comte Jacini, marquis Soragna, Gondrand, chevalier Manusardi, Garagani, Bernasconi, Rubini, Jacini fils et Capponi.

Au dessert, plusieurs discours furent prononcés.

DISCOURS DE M. PETY DE THOZEE,
Gouverneur de la Province de Liège.

MESSIEURS,

Ce m'est un grand honneur que de vous dire aujourd'hui combien sont vifs les sentiments de reconnaissance et d'amitié qu'ont voués aux participants

français et aux organisateurs de l'Exposition française mes compatriotes et les organisateurs de l'Exposition de Liège.

On a parlé en termes trop élogieux, peut-être, de cette Exposition, et cependant, je ne veux rien répudier de ces éloges, parce que c'est à vous qu'ils vont d'abord et qu'ils vont surtout.

Vous êtes commerçants, industriels, et vous savez combien la mise en train d'une affaire présente de difficultés. Nous n'étions pas outillés pour mener à bien une aussi grosse entreprise et, si je vous faisais ma confession tout entière, je vous dirais que parmi nous, beaucoup ne croyaient pas à son succès ; c'est de la France, Messieurs, que nous sont venus les premiers et les plus précieux encouragements.

Notre grande sœur aînée nous a tendu la main, et nous, sa petite sœur cadette, nous avons contracté envers elle une nouvelle dette de reconnaissance, qu'il nous est doux de lui payer, parce qu'elle est greffée sur un sentiment de réelle amitié.

En parlant de l'Exposition de Liège, on eût pu vous dire, Messieurs, qu'elle était une Exposition franco-belge. Je dis bien franco-belge, et en effet, des chiffres que vous a cités l'honorable Président du Comité français des Expositions à l'Etranger, il résulte que si la plus lourde part de l'organisation a été à la charge de la France, celle-ci a absorbé une grosse moitié des récompenses attribuées aux exposants ; cela prouve combien était importante votre participation.

C'était bien une Exposition franco-belge, et le succès en était dû, non pas seulement aux personnalités que l'on vous a signalées et auxquelles je rends pleine justice, mais surtout à ce Comité français des Expositions à l'Etranger qui, alors que, chez nous, beaucoup hésitaient à engager la partie, nous a dit : « Allez de l'avant, nous sommes avec vous ! »

Nous avons eu foi en cette parole ; nous avons été de l'avant, vous avez été avec nous, et le succès a couronné nos efforts communs.

Aussi, Messieurs, je suis heureux de vous remercier, et au nom du Gouvernement belge, dont j'ai l'honneur d'être le représentant, et au nom des organisateurs de l'Exposition de Liège — parmi lesquels j'ai joué un rôle fort effacé, celui du président d'honneur du Conseil d'administration, et vous savez ce que valent les présidences d'honneur dans toute organisation, — et au nom de la ville et de la province de Liège, à l'administration de laquelle je préside. C'est à cette triple qualité, Messieurs, que je dois certainement l'honneur de prendre la parole aujourd'hui et j'en suis charmé, parce que je puis vous dire, du fond du cœur, combien nous sommes reconnaissants à la France de ce qu'elle a fait pour nous et combien sont indissolubles les liens qui nous unissent à elle.

Nos frères d'Italie, auxquels vous donnez votre concours, peuvent, eux aussi, compter sur un succès certain ; je m'en porte garant, sachant par expérience quelle est la réussite des œuvres auxquelles vous prêtez votre patronage et combien ce patronage est précieux. Le succès couronnera leurs efforts comme il a couronné les nôtres ; l'an prochain, ils fêteront, eux aussi, leur triomphe en buvant au Comité français des Expositions à l'Etranger, aux bonnes relations internationales auxquelles ce Comité édifie de précieuses assises.

Je bois à sa prospérité et à ce beau pays de France !

Déjeuner du 9 décembre 1905

Le 9 décembre 1905, le Conseil de Direction du Comité français des Expositions à l'étranger offrait dans les salons du restaurant Marguery un déjeuner intime, en l'honneur des délégués du Comité exécutif de l'Exposition de Liège et du Comité exécutif de l'Exposition de Milan.

M. Trouillot, ministre du Commerce, empêché au dernier moment, s'était fait représenter par M. Saint, directeur de son cabinet.

La table décorée avec goût parfait comprenait en tout 47 couverts. Au centre, M. Saint, représentant le Ministre du Commerce, présidait, ayant à sa droite: MM. le comte Crivelli, vice-président du Comité exécutif de l'Exposition de Milan; Maguin, président du Comité d'organisation de la Section française de l'Exposition de Milan; Gondrand, président de la Chambre de commerce française de Milan; G.-Roger Sandoz, Valère-Mabille, G. Kester, Manaut, chevalier Manuzardi, M. Estieu, de Brevans et Arsandaux.

A sa gauche: MM. A. Dumoulin, vice-président du Comité exécutif de l'Exposition de Liège; Pinard, président du Comité d'organisation de la Section française de l'Exposition de Liège; marquis Soragna, Hetzel, Damioli, Lamaille, Frantz-Jourdain, G. Amson, Debain, Simon et Morel.

En face de M. Saint était assis M. Ancelot, président du Comité français des Expositions à l'étranger, ayant à sa droite: MM. Jozon, commissaire général du Gouvernement français à l'Exposition de Milan, Viger, sénateur, président du Comité agricole et horticole français des Expositions internationales, Bellan, Prince Belgiojoso, Pholien, Dedet, G. Lefebvre, Lonneux, Perdoux, Grodet et Bénard.

A sa gauche: MM. Chapsal, commissaire général du Gouvernement français à l'Exposition de Liège, Paul Forgeur, secrétaire général du Comité exécutif de l'Exposition de Liège, Layus, comte Van der Burch, comte Ottolenghi, Ch. Legrand, Larroque, Hasse et Hollande.

M. Chapsal, commissaire général de la Section française, prononça le toast suivant:

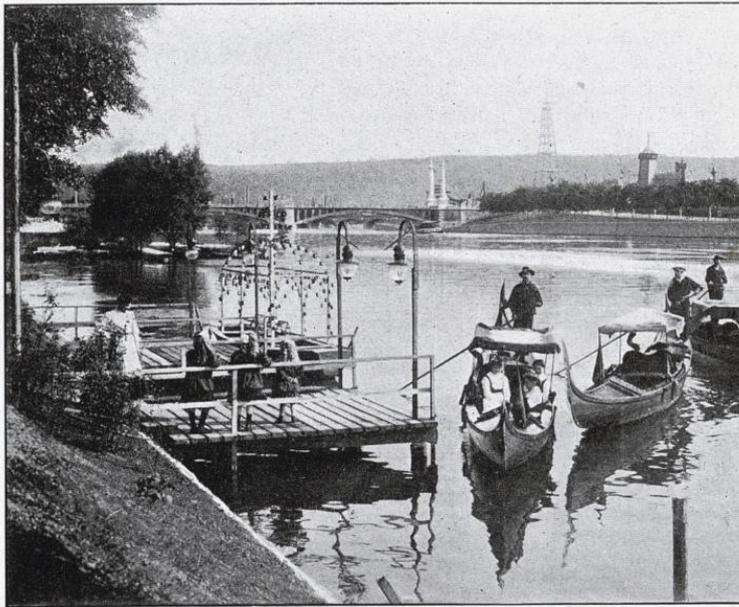
MESSIEURS,

A mon tour, permettez-moi de souhaiter la bienvenue à nos amis de Liège. Il n'entre point dans ma pensée de vous reparler de l'Exposition; on l'a fait

hier en termes excellents et, j'ajoute, exagérés en ce qui concerne l'action exercée par le Commissaire général.

Ce que je tiens à dire, c'est la vive satisfaction que nous éprouvons à rencontrer à nos côtés tous ces Liégeois auxquels nous unissent non seulement les liens de la plus loyale et de la plus entière amitié, mais des souvenirs qui restent pour nous inoubliables.

C'est, tout d'abord, M. Paul Forgeur, le secrétaire général du Comité



Gondoles sur la Meuse.

exécutif belge ; nous ne pouvons le voir sans penser à toutes ces cérémonies, à tous ces banquets dans lesquels il a célébré avec talent et chaleur le succès de la participation française et affirmé avec entrain et vaillance sa cordiale sympathie pour notre pays.

Avec M. Dumoulin, directeur général de l'exploitation de l'Exposition, nous rappelons le plaisir qu'il éprouvait à nous communiquer les chiffres toujours croissants des entrées, ce qui assurait le succès financier de l'Exposition.

La présence de M. Lonneux, directeur des services électriques, évoque un autre souvenir, c'est celui du jour où l'électricité nous a été coupée, à l'instant même où nous allions faire visiter le salon de la couture à la

Princesse Albert ; il fallut montrer à Son Altesse Royale nos plus belles étoffes à la lueur de flambeaux à l'acétylène portés par des soldats. Bien que cette petite mésaventure nous eût contrariés sur le moment, elle n'a fait, dans la suite, que consolider nos rapports réciproques d'amitié.

M. Pholien, lui aussi, est devenu notre ami, et chaque fois que nous le revoyons, nous pensons à la belle fête des trente-deux métiers dont il a été l'organisateur et qui, par sa reconstitution historique, présentait un caractère très intéressant.

Et l'architecte de l'Exposition, M. Hasse, qui nous a adressé des paroles peu engageantes le jour de la distribution des récompenses ; quand il a vu l'importance de notre cortège, j'ai même cru qu'il allait empêcher nos bannières de défiler... Nous aurions peut-être pu lui en garder rancune, si nous n'avions su, par expérience, que derrière ce caractère un peu vif il y avait un cœur rempli d'excellents sentiments pour notre pays.

Quant à notre compatriote, M. Larroque, ce n'est pas devant vous que je ferai son éloge ; le Comité français connaît de longue date les services qu'il lui a rendus, et nous le revoyons toujours défendant, avec une fermeté et une habileté merveilleuse, la cause de la colonie française à Liège.

C'est, enfin, notre compatriote Bénard, qui a rivalisé d'intelligence et de talent dans l'exécution de ces belles impressions, de ces intéressantes affiches dont nous gardons un souvenir vivace.

Vous le voyez, Messieurs, chacun de vous évoque en notre mémoire un de ces souvenirs qui nous unissent à votre pays, c'est pourquoi je vous convie, Messieurs, à lever vos verres à la santé de tous ces Liégeois présents et en l'honneur de la Belgique, notre sœur gauloise.

TOAST DE M. FORGEUR

MESSIEURS,

Le temps a passé depuis ce jour d'avril 1900 où, pour la première fois, des délégués liégeois vinrent assister au banquet du Comité français des Expositions à l'Étranger.

Nous étions partis de chez nous hésitants, ayant très peu confiance dans notre œuvre ; nous sommes rentrés le cœur rempli de gratitude et d'espérance, en raison des encouragements précieux que nous avons reçus de vous, Messieurs du Comité français ; et c'est parce que nous savons le réconfort que nous a donné votre encouragement, c'est parce que nous savons le succès que nous a donné votre participation, que je viens dire aujourd'hui à nos amis d'Italie, au moment où ils entreprennent l'œuvre qui nous a si bien réussi :

Vous pouvez marcher en toute confiance, puisque la France est avec vous ; nous savons ce que sont les Commissaires généraux, qu'elle sait choisir, et comme nous avons eu M. Chapsal, vous aurez M. Jozon. La France se fait représenter par des mandataires qui unissent à toute l'intelligence que nécessite leur situation, tout le tact, toute l'amabilité, toute l'affabilité et la courtoisie que nous a prodigués M. Chapsal.

Vous aurez pour vous aider les troupes du Comité français des Expositions à l'Étranger, armée dont le généralissime, M. Ancelot, ne quitte jamais la direction, quelque distingué que soit le général commandant dans la circonscription où elle va lutter.

M. Pinard a été un président idéal ; il a organisé une section superbe, M. Ancelot le savait, et malgré cela, il tint toujours à s'occuper de toutes les expositions, veillant à tout et ne laissant rien en retard.

La Section française fut à Liège tellement belle, que non seulement elle a recueilli, de la part du jury international, des distinctions en très grand nombre, mais qu'elle a surtout obtenu ce résultat que les six millions de visiteurs qui sont venus à Liège ont été unanimes à proclamer qu'elle était la section la mieux réussie, la mieux organisée et la mieux présentée : les exposants français ont remporté là une nouvelle victoire et cette fois, nous ne venons plus rien demander à la France, nous sommes heureux de lui apporter nos félicitations.

Et nous sommes d'autant plus heureux de les lui donner que nous sommes un peu réjouis et même beaucoup enorgueillis aussi de ce succès de la France, parce que, vous le savez, il y a si peu de distance, il y a si peu de différence entre Liège et la France, que, bien que la question de patrie nous sépare, il n'en est pas moins vrai que, tout de même, on se croit Français à Liège et l'on en arrive, quand la France réussit, à en être heureux comme du succès du pays auquel on appartient !

Je voudrais, Monsieur Chapsal, vous dire des paroles très aimables, vous dire les liens d'amitié qui existent maintenant entre Liège et la France. Nous étions certes très disposés à accueillir de notre mieux les Français qui viendraient, quels qu'ils fussent ; comme ce furent les meilleurs qui vinrent, nous les avons accueillis mieux encore que nous ne pensions et ces liens d'amitié qui nous lient seront, je ne dirai pas éternels, puisque nous ne le sommes pas, mais ils dureront certainement autant que nous !

Oui, nous nous sommes donc réjouis du succès de la France ; j'en ai été, pour ma part, particulièrement heureux car, à tant aimer la France, j'ai acquis le droit, je l'espère, de répéter cette parole d'un de vos grands poètes : « Tout homme a deux patries, la sienne, et puis la France ! »

Le déjeuner terminé, les délégués belges et italiens montaient en automobile pour se rendre à l'Hôtel de Ville où une réception était organisée en leur honneur par le Conseil municipal de Paris.

M. Bellan, syndic du Conseil municipal, remplaçant M. le Président Paul Brousse empêché, entouré de M. Rebeillard, vice-président du Conseil municipal ; MM. Brenot, Heppenheimer, secrétaires ; M. Laurent, secrétaire général de la Préfecture de police, représentant M. Lépine, préfet de police ; M. Léon Barbier, président du Conseil général ; MM. Duval-Arnould, Levée, Maurice Quentin, Ranson, Sohier, Tantet, conseillers municipaux ; MM. Blanchon, Parisot, conseillers généraux, firent les honneurs de la réception. M. de Selves, préfet de

la Seine, était représenté par M. Couralet, chef du Secrétariat particulier.

M. Autrand, secrétaire général de la Préfecture de la Seine, s'était fait excuser.

Dans l'assistance, on remarquait: MM. Ancelot, président, et M. G.-Roger Sandoz, secrétaire général du Comité français des Expositions à l'étranger; M. Jozon, inspecteur général des Ponts et Chaussées, commissaire général de la France à l'Exposition de Milan; M. Pinard, président de la Section française de l'Exposition de Liège; M. Forgeur, secrétaire général du Comité exécutif de l'Exposition de Liège; M. François Gondrand, président de la Chambre de commerce française de Milan; M. le comte Crivelli, vice-président du Comité exécutif de l'Exposition de Milan; M. Maguin, président de la Section française de l'Exposition de Milan, et nombre de délégués des Comités exécutifs de ces deux Expositions.

On verra plus loin le récit des fêtes et cérémonies postérieures à la fermeture de l'Exposition.

Ajoutons que M. le commissaire général Chapsal, et M. Pinard, président de la Section française, eurent l'honneur de dîner trois fois chez le Roi au Palais de Laecken.



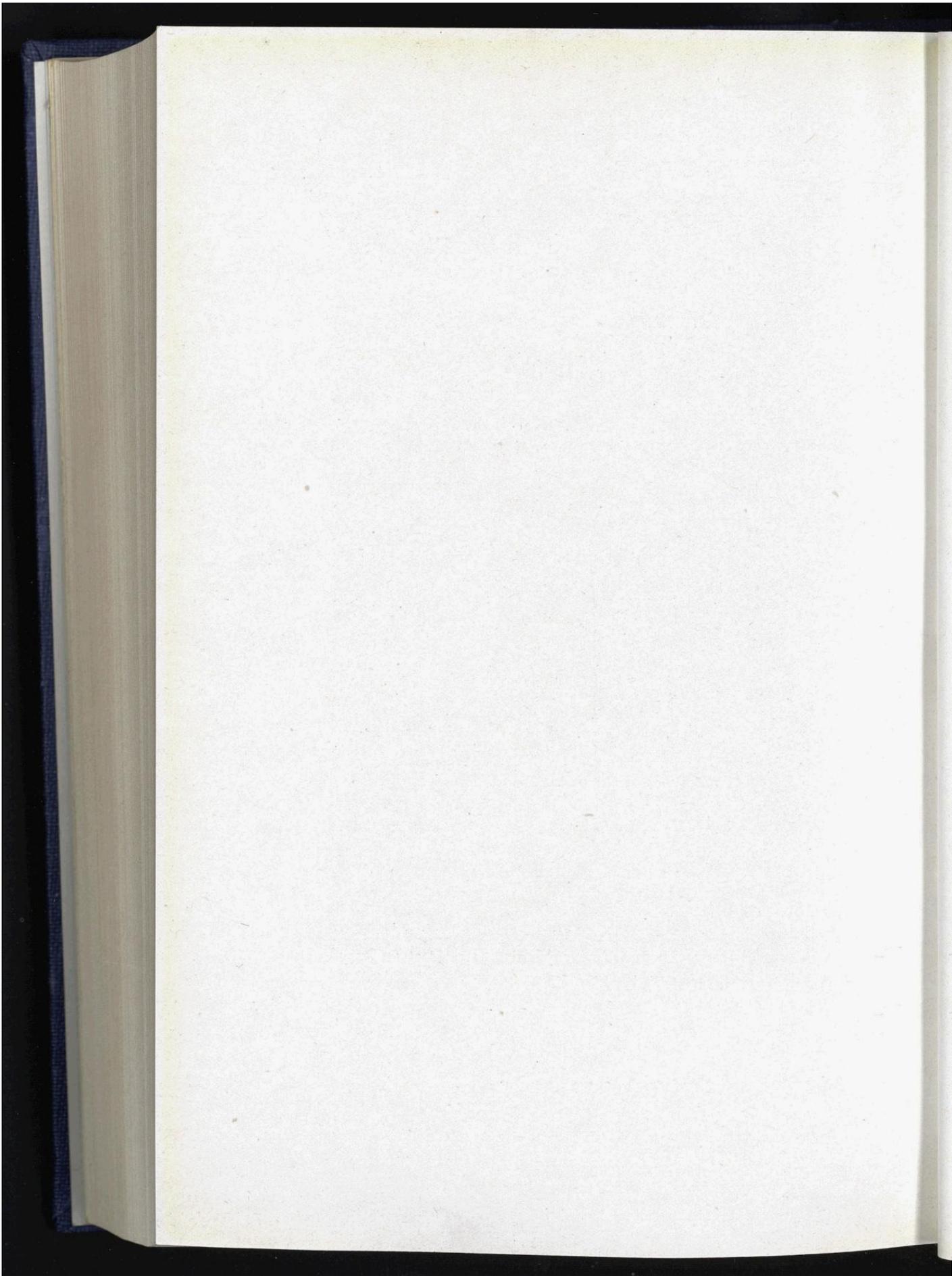
Catalogue. — Plaquette

Un élégant Catalogue fut édité par les soins du Comité français des Expositions à l'Étranger.

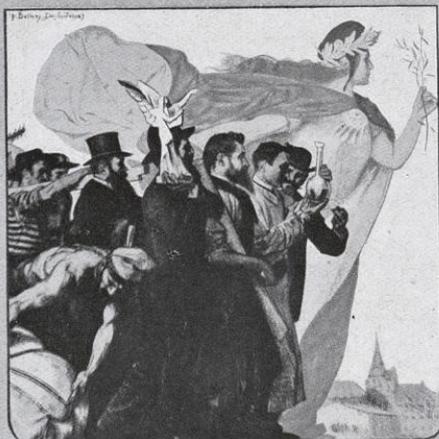


Plaquette de l'Exposition de Liège, par F. VERNON.

Comme dans les Expositions précédentes, le Comité de la Section française fit frapper, pour les membres des Comités et du Jury de la Section industrielle, une plaquette commémorative; l'exécution de cette plaquette fut confiée à l'éminent maître graveur F. Vernon.



EXPOSITION UNIVERSELLE
ET INTERNATIONALE DE
LIÈGE 1905
SECTION FRANÇAISE



CATALOGUE
SPÉCIAL
OFFICIEL



M. VERMOT
ÉDITEUR



Bib
CNAM

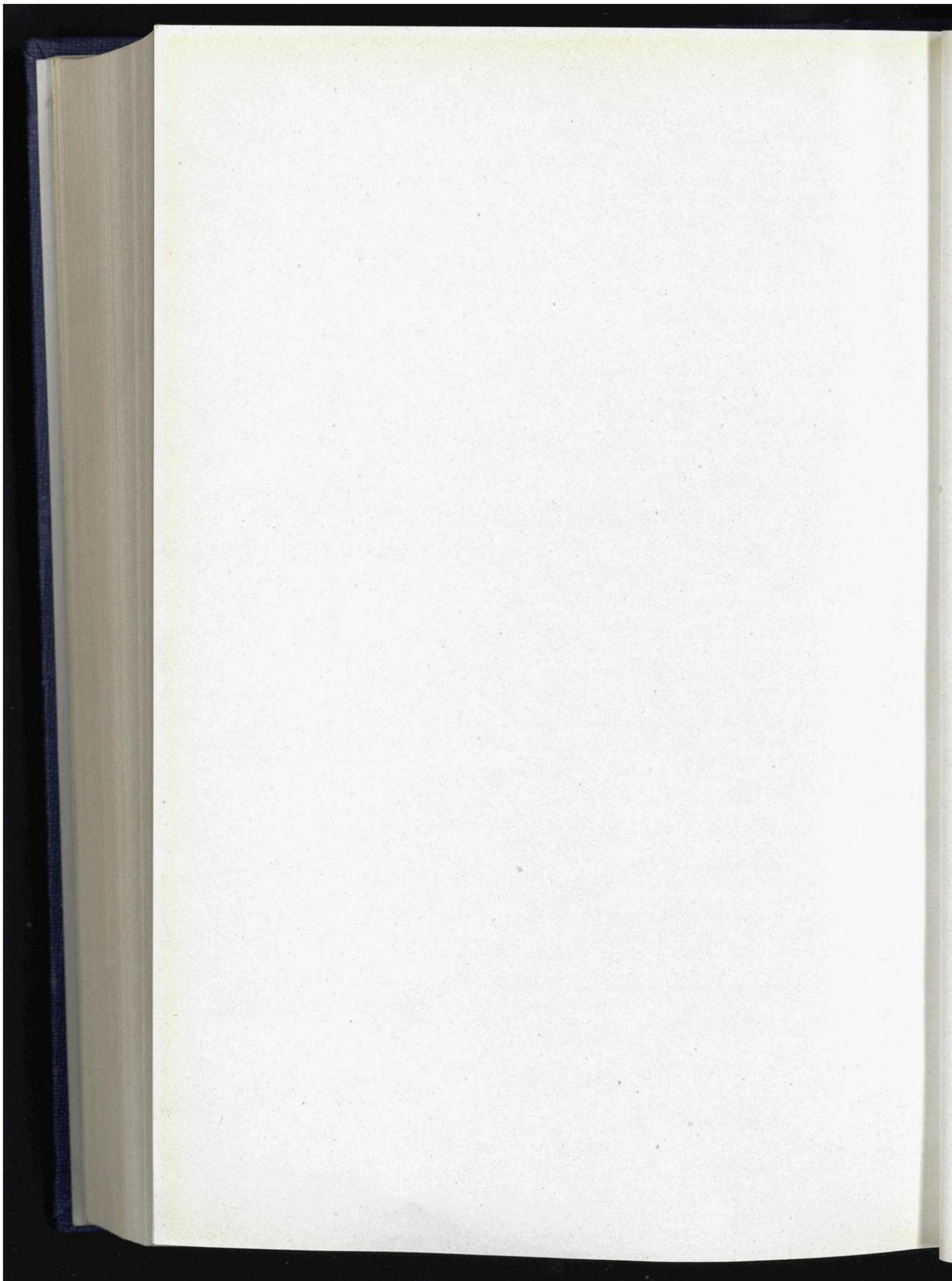


TABLE DES GRAVURES

DU TOME I

	PAGES
Plan général de la Section française.	
M. Loubet, Président de la République française.....	1
S. M. Léopold II, Roi des Belges.....	3
S. A. R. le Prince Albert.....	5
S. A. R. la Princesse Elisabeth.....	7
M. Francotte, Ministre de l'Industrie et du Travail de Belgique....	13
M. Dubief, Ministre du Commerce et de l'Industrie.....	15
M. Georges Trouillot, Ministre du Commerce et de l'Industrie.....	17
M. Ruau, Ministre de l'Agriculture.....	19
M. Alexandre Bérard, Sous-Secrétaire d'Etat aux Postes et Télégraphes	31
M. Gérard, Ministre plénipotentiaire de France à Bruxelles.....	33
M. Fernand Chapsal, Commissaire général du Gouvernement français à l'Exposition de Liège.....	37
M. A. Pinard, Président de la Section française à l'Exposition de Liège	39
M. de Selves, Préfet de la Seine.....	43
M. Lépine, Préfet de Police.....	47
M. Richard Lamarche, Commissaire général du Gouvernement belge	53
M. Digneffe, Président du Comité exécutif belge.....	57
M. Gody, Commissaire général adjoint du Gouvernement belge....	63
M. Paul Dedet, adjoint au Commissaire général du Gouvernement français	67
M. Jonnart, Gouverneur général de l'Algérie.....	69
M. A. Ancelot, Président du Comité français des Expositions à l'Etranger	73
M. Emile Dupont, Sénateur, Président du Comité français des Expositions à l'Etranger (1906).....	75
M. Lucien Laïus, premier Vice-Président du Comité d'organisation de la Section française de Liège.....	77
M. G.-Roger Sandoz, Secrétaire général du Comité français des Expositions à l'Etranger.....	81
M. Kester, Trésorier du Comité français des Expositions à l'Etranger	85
M. de Montarnal, Architecte en chef de la Section française de l'Exposition de Liège.....	89
M. Paul Forgeur, Secrétaire général du Comité exécutif belge....	93
M. Auguste Dumoulin, Vice-Président du Comité exécutif et Directeur général de l'Exploitation belge.....	97

	PAGES
M. Victor Dumoulin, Secrétaire du Conseil d'administration belge..	99
M. Florent Pholien, Secrétaire, Délégué aux finances, Trésorier général du Comité exécutif belge.....	101
M. Viger, Sénateur, Président des groupes de l'Agriculture et de l'Horticulture	103
M. Louis Dop, Commissaire spécial de l'Agriculture et de l'Horti- culture	105
M. François Crozier, Consul de France, Commissaire des Colonies.	109
M. Schwob, Président du groupe de la Colonisation.....	111
M. Pol Neveux, Commissaire des Beaux-Arts.....	115
M. de Monzie, Commissaire de l'Instruction publique.....	121
M. Mérillon, Président du Comité des Sports de France aux Expo- sitions à l'Etranger, Président du groupe des Sports.....	123
M. Léon Bourgeois, Président du groupe de l'Economie sociale....	125
M. Lourties, Sénateur, ancien Ministre du Commerce, Vice-Président du Jury supérieur.....	129
M. Turpin, Membre du Jury supérieur, Président du groupe de l'Alimentation	133
M. F. Vuillaume, Chef du service des Douanes à l'Exposition de Liège	137
Groupe : MM. Pinard, Chapsal, Ancelot.....	139
Salon d'honneur : M. F. Chapsal, Commissaire général de la France, et ses principaux collaborateurs du Commissariat.....	143
Groupe autour de MM. F. Chapsal, Ancelot, Pinard.....	147
Groupe des Commissaires généraux.....	151
Entrevue des Commissaires généraux.....	153
Groupe d'invités : M. F. Chapsal, M. Pinard, etc., chez M. Crozier, Consul de France.....	155
M. F. Chapsal et M. A. Pinard devant la Section française.....	165
Vue générale de Liège.....	184
Le Général Dauny, Aide de camp du Roi, M. F. Chapsal et les Membres du Comité français des Expositions à l'Etranger (12 janvier 1905).....	189
Visite aux chantiers de l'Exposition.....	193
Visite de S. A. R. le Prince Albert aux travaux du pont de l'Ourthe.	195
Visite de S. A. R. le Prince Albert aux chantiers.....	199
Le pont de l'Ourthe en construction.....	203
Arrivée de MM. les Ministres Dubief, Ruau et Clémentel.....	211
Visite de MM. Dubief, Ministre du Commerce et de l'Industrie; Clémentel, ministre des Colonies; Ruau, Ministre de l'Agricul- ture. Le cortège à la Porte centrale des galeries de l'In- dustrie	227
Visite de M. Ruau, Ministre de l'Agriculture.....	235
M. Dujardin-Beaumetz, Sous-Secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts....	291
Siège social du Commissariat général et du Comité de la Section française, quai de l'Industrie, à Liège.....	307
Devant le Pavillon du Secrétariat de la Section française.....	309

	PAGES
Gardiens de la Section française.....	311
Bannières représentant les différents groupes de la Section française et ayant figuré dans le cortège de la France à la fête des Récompenses	315
Service à Thé « Réticulé chinois », offert à S. M. le Roi des Belges par M. F. Chapsal, au nom du Gouvernement de la République française (Manufacture de Sèvres).....	319
Coffret maroquin vieux bleu renfermant le service à thé « Réticulé chinois », de la Manufacture de Sèvres, offert à S. M. le Roi des Belges par M. le Commissaire général, au nom du Gouver- nement de la République française. — Aux quatre coins les lettres R. F.; au centre, le blason du roi Léopold II.....	319
Groupe de l'inauguration du Pavillon des chemins de fer français	328
Section française. — Vue intérieure.....	333
Invitation à l'inauguration solennelle de l'Exposition, le 27 avril 1905	337
M. Clémentel, Ministre des Colonies.....	343
Inauguration du Pavillon de l'Algérie.....	345
Le Salon d'honneur de la France.....	349
Dans le Salon d'honneur de la France.....	355
Entrée des Salons de la Ville de Paris.....	357
Le Salon d'honneur, autre vue.....	359
Salon Moderne.....	361
Cour intérieure du Palais de Justice de Liège.....	365
Section française de la Joaillerie-Bijouterie.....	367
Section française (Exposition Fouquet).....	373
Section française (Stand de G.-Roger Sandoz).....	377
Section française (Vitrine E. Dupont).....	381
Collectivité de la Fourrure.....	383
Classe de la Bimbeloterie.....	385
Vitrine des Bonshommes Martin.....	387
Intérieur du Pavillon de l'Indo-Chine.....	389
Section coloniale française. — Exposition du Haut-Congo.....	391
Médaille de l'Exposition.....	393
Le Jouet français.....	395
Section française. — Exposition Chaumet (<i>Via Vitæ</i>).....	397
Vue panoramique des installations aux Vennes.....	401
La grande Entrée.....	403
Entrée de l'Exposition. — Parc de la Boverie.....	405
Façade monumentale de l'Exposition.....	409
Entrée principale du Grand Palais.....	411
Entrée de la Section française des Automobiles.....	415
Façade du Palais du Génie civil.....	417
Entrée des Arènes.....	419
Section française. — Mas languedocien.....	423
Palais des Fêtes.....	425

	PAGES
Palais de l'Agriculture française.....	427
Palais de l'Alimentation. — France.....	429
Pavillon des Arts anciens.....	439
Palais des Beaux-Arts.....	443
Pavillon de la Ville de Liège.....	445
Invitation au dîner du Roi.....	448
Le Buffet central.....	449
Une vue du vieux Liège.....	451
Palais de l'Afrique.....	455
Pavillon de l'Afrique française. — Façade et intérieur.....	459
Pavillon de l'Algérie.....	461
Pavillon de la Tunisie.....	463
Façade de la Tunisie.....	467
Pavillon du Maroc.....	471
Promenade du quai Mativa.....	473
Pont de Fragnée.....	475
Fac-simile du menu du dîner offert au Comité exécutif.....	479
Palais de l'Agriculture et de l'Horticulture. — France.....	483
Une avenue devant le Palais des Arts anciens et le Palais de la Ville de Liège.....	487
Les Jardins devant le Palais de l'Agriculture.....	489
Devant le Palais des Fêtes.....	491
Une avenue entre les Pavillons.....	493
Dans les jardins. — Au fond, l'Afrique française. A droite, les Beaux-Arts.....	495
Entrée de la Section française.....	497
Jardins devant les Palais, à Fétinne.....	501
Entrée de Fétinne.....	503
La Meuse au quai Mativa.....	506
Serbie. — Monténégro. — Palais de la Femme. — Canada. — Art ancien. — Parc de la Boverie.....	509
Le pont Mativa (Hennebique) et le Palais de l'Alimentation fran- çaise.....	513
Le pont de Fragnée.....	517
Palais de l'Alimentation vu par le travers du pont de ciment armé.....	521
Jardins vus de dessous la Porte monumentale.....	523
L'Exposition prise à Fragnée.....	527
Vue du Restaurant du Jardin d'Acclimatation.....	531
Programme du banquet d'adieu (6 novembre 1905) avec les portraits de tous les Commissaires généraux. — Au milieu celui de M. Chapsal.....	535
La Meuse et l'Ourthe.....	539
L'Ourthe.....	541
Gondoles sur la Meuse.....	545
Plaquette de l'Exposition de Liège, par F. Vernon.....	549
Fac-simile de la couverture du Catalogue spécial officiel (Section française).....	551

TABLE DES MATIÈRES

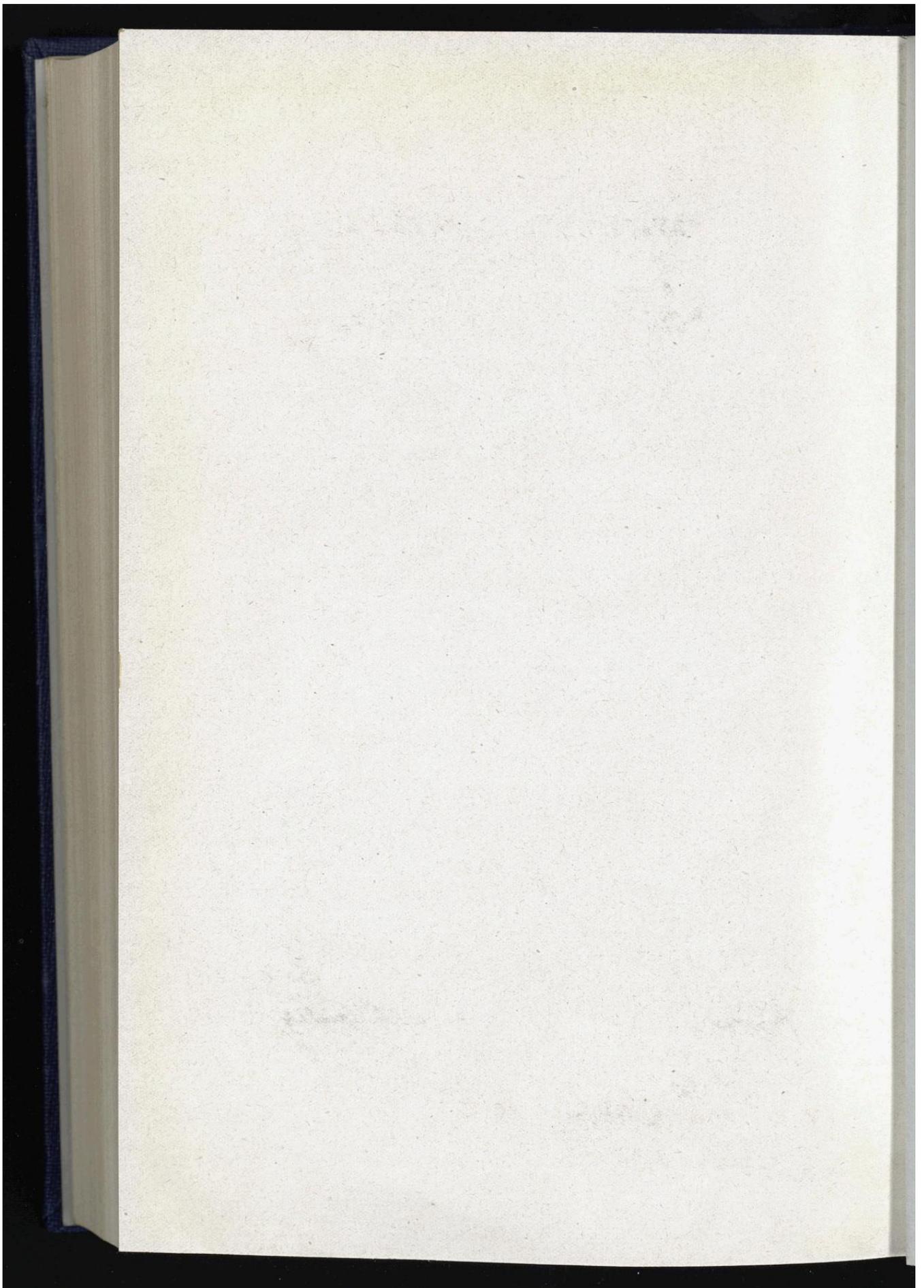
DU TOME I

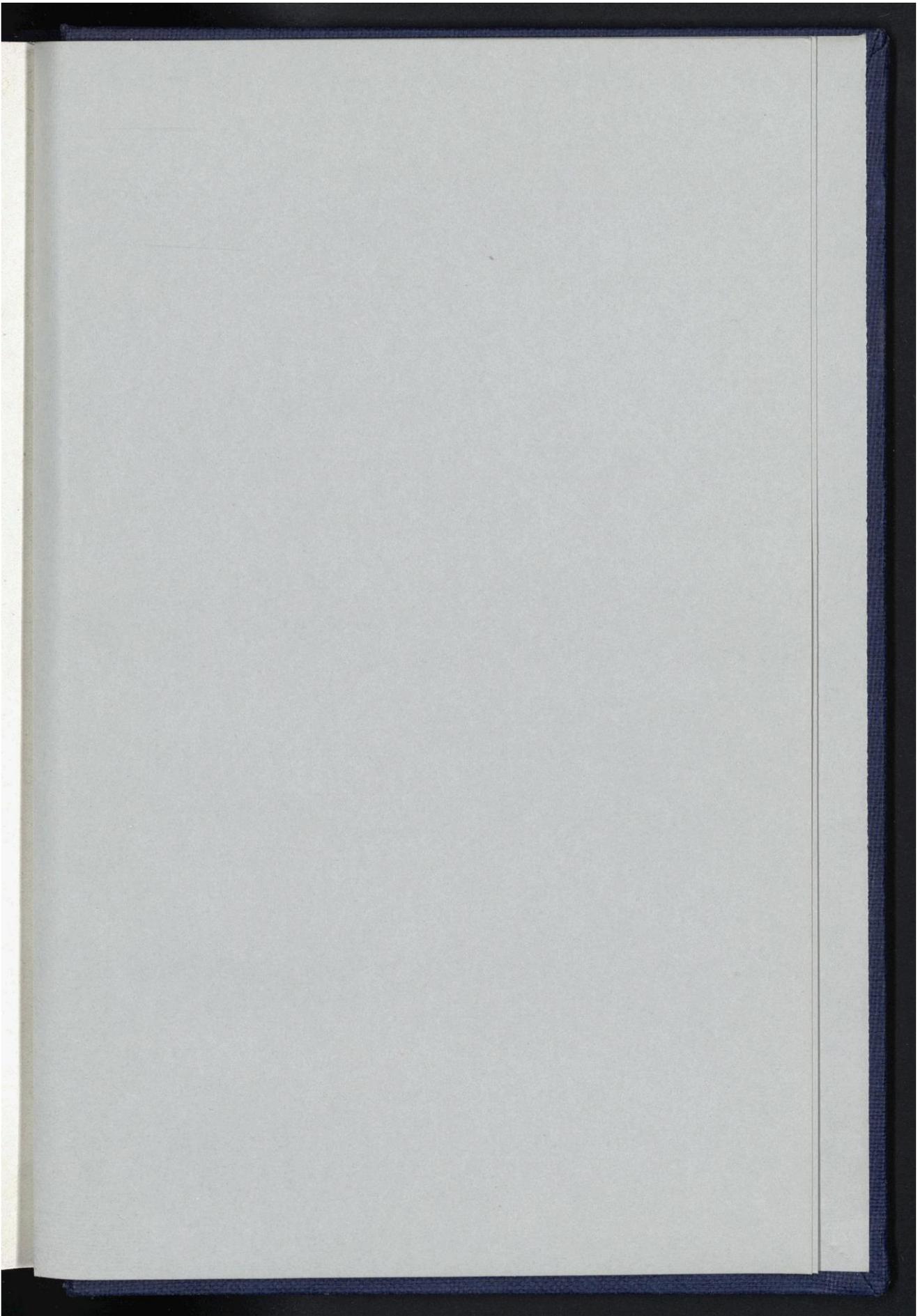
	PAGES
Exposition Universelle et Internationale de Liège 1905. — Listes officielles	I
Comité d'organisation de la Section française.....	III
Comité français des Expositions à l'Etranger et réunion des Jurys et Comités des Expositions Universelles.....	IV
Economie sociale.....	V
Œuvres d'art.....	VI
Ville de Paris et Département de la Seine.....	VII
PRÉFACE, par M. Fernand Chapsal. — La Section française à l'Exposition de Liège.....	XI
PREMIÈRE PARTIE. — <i>Organisation belge.</i>	
En Belgique. — Préliminaires. — Projets. — Le Comité promoteur. — Organisation des services.....	11
Patronage royal (16 juillet 1899). — Avantages concédés à l'Exposition (poste, armée, tarifs, etc.).....	21
Commissariat général belge. — Commissions de patronage. — Ressources belges. — Emplacement. — Fixation de la date.....	25
DEUXIÈME PARTIE. — <i>Organisation de la participation française.</i>	
Premiers préliminaires français. — Commission provisoire du Comité français des Expositions à l'Etranger (14 octobre 1903)	29
En France. — Nomination du Commissaire général. — Constitution du Commissariat général. — Commissaires spéciaux.....	49
L'Exposition de Liège devant le Parlement français.....	61
Signature et texte de la convention du 9 avril 1904.....	119
Constitution du Comité de la Section française.....	141
Circulaire du Commissariat général. — Circulaire du Comité français des Expositions à l'Etranger.....	157
Comités départementaux.....	163
Comité Franco-Belge.....	179
Propagande. — Affiches. — Loterie.....	183
Règlement pour l'admission. — Règlement des Comités d'admission. — Règlement des Exposants.....	185
Règlement de la Section française.....	191
Concessions	207

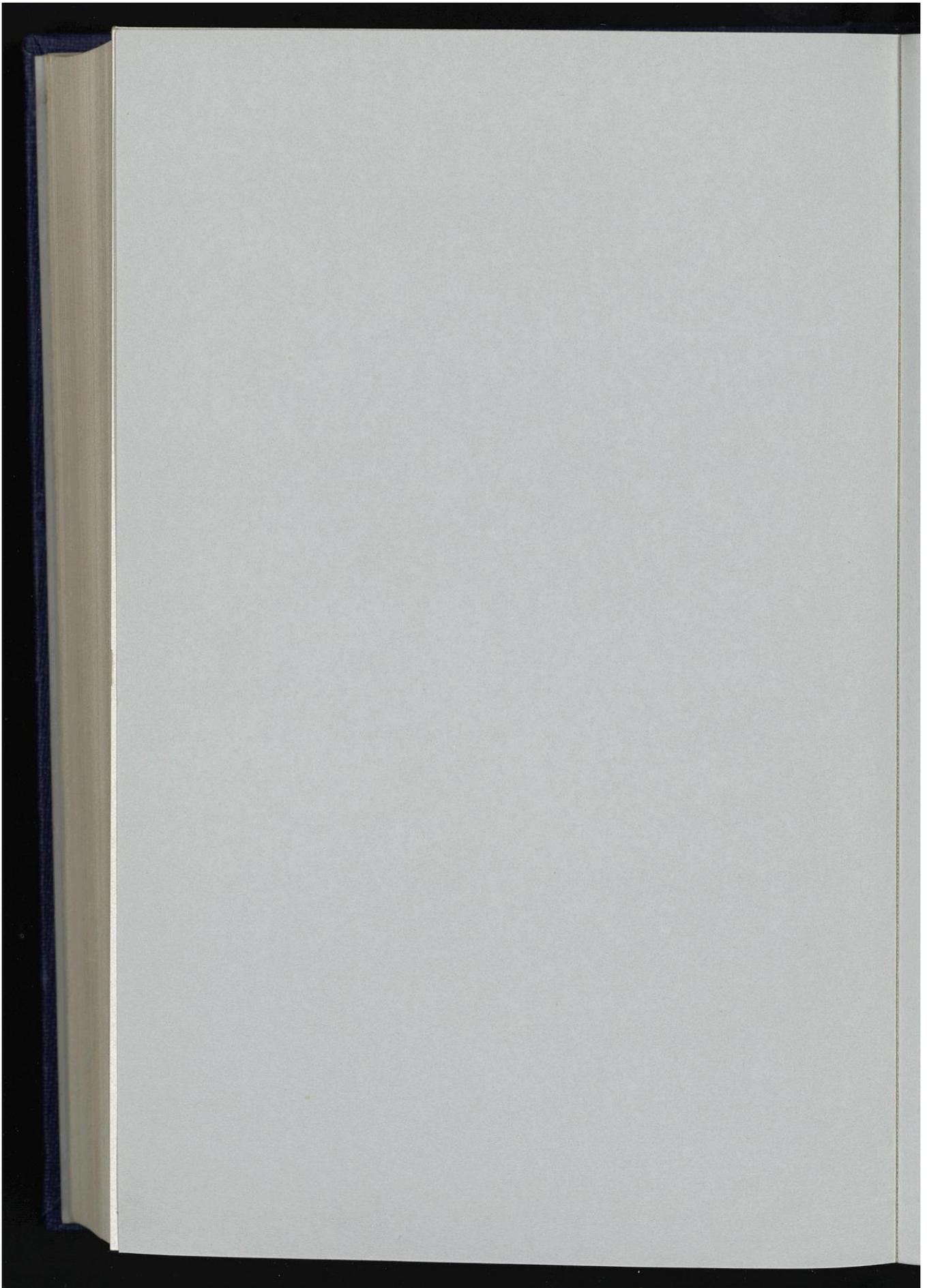
	PAGES
Expédition des produits. — Chemins de fer. — Réception et manutention	217
Régime douanier. — Réexpédition. — Régime belge.....	221
Régime de l'Enseignement technique et de l'Economie sociale.....	231
Franchise postale. — Logements.....	233
Classification. — Organisation de la Section française.....	237
Beaux-Arts	293
Protection de la propriété industrielle.....	301
Composition des Comités d'admission et d'installation. — Comités, Membres et Bureaux.....	305
Emplacements	327
Architectes. — Travaux. — Bâtisses. — Pose de la première pierre. — Remise des Halls.....	331
 <i>TROISIÈME PARTIE. — Inauguration.</i> 	
Inauguration générale de l'Exposition. — Inauguration spéciale du Pavillon de l'Algérie.....	341
 <i>QUATRIÈME PARTIE. — Description de la Section française.</i> 	
Notice générale sur l'Exposition. — Description de la Section française. — Résumé des RAPPORTS DE CLASSES.....	353
 <i>CINQUIÈME PARTIE. — Histoire de l'Exposition. — Visites. Réceptions. — Fêtes.</i> 	
Histoire de l'Exposition. — Visites. — Réceptions. — Fêtes.....	437
Banquets. — Réunions.....	481
Catalogue. — Plaquette.....	549
Table des Gravures du tome I.....	553
Table des Matières du tome I.....	557

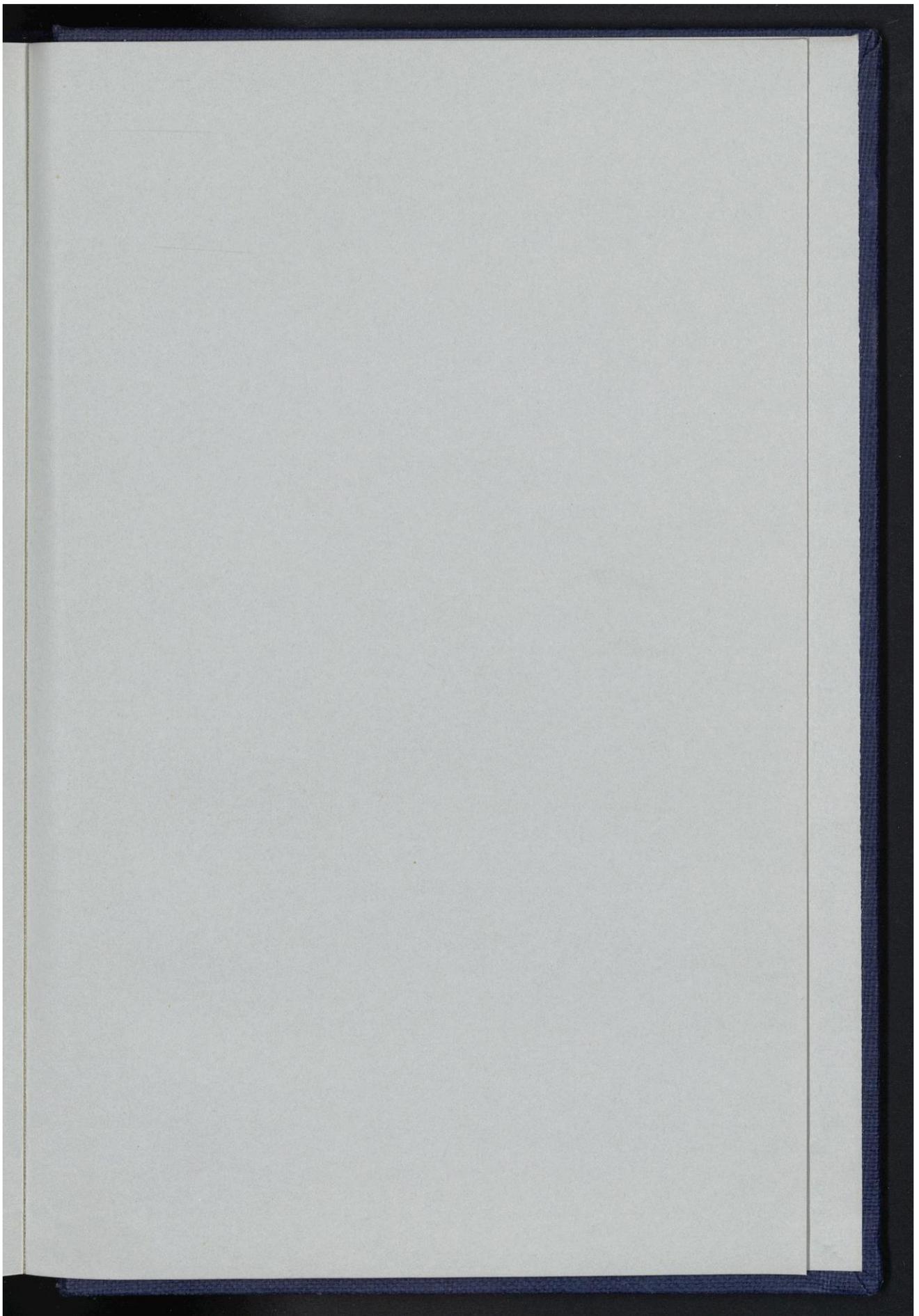


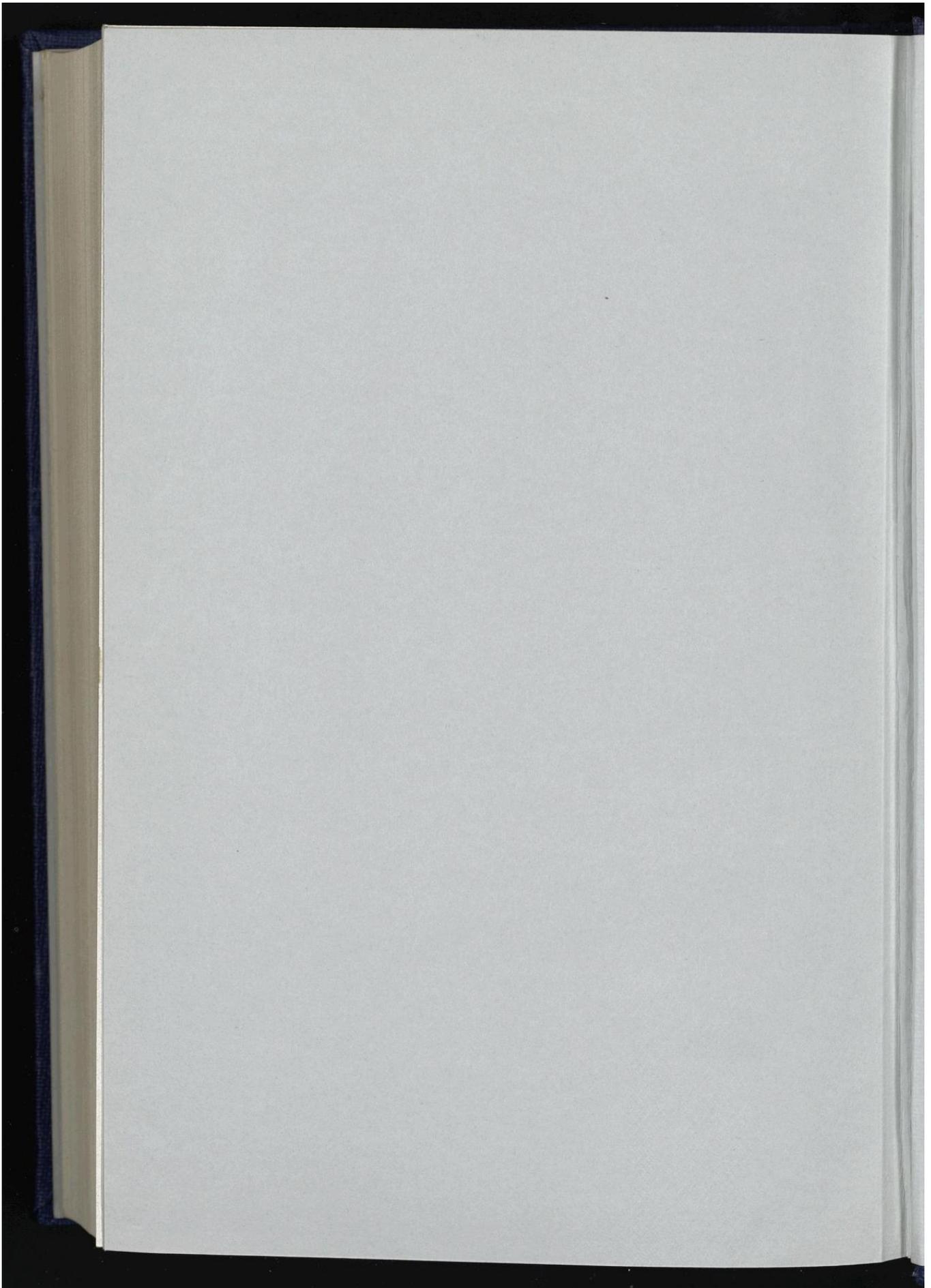
NIORT. — IMP. TH. MARTIN.

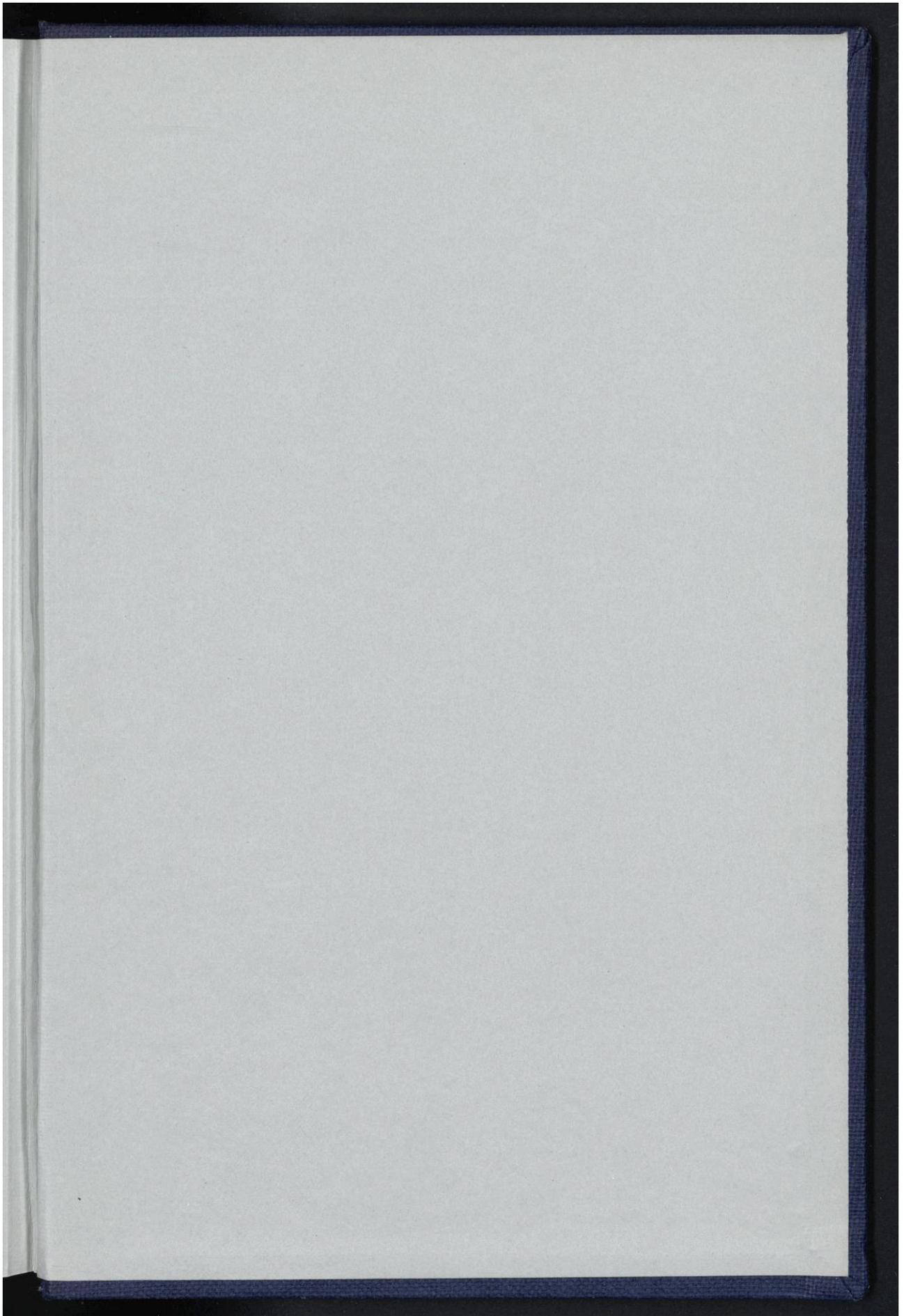












Droits réservés au [Cnam](#) et à ses partenaires